



HAL
open science

Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)

Stéphane Bedhome

► **To cite this version:**

Stéphane Bedhome. Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939). Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2012. Français. NNT : 2012MON30015 . tel-00732162

HAL Id: tel-00732162

<https://theses.hal.science/tel-00732162>

Submitted on 14 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Montpellier III Paul-Valéry

LLCC – Langues, Littératures, Cultures, civilisations (58)
CRISES – Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales
(EA4424)
Doctorat Spécialité Histoire Militaire

Thèse de Doctorat rédigée par Stéphane Bedhome
Sous la Direction de Monsieur le Professeur Frédéric Rousseau

Présentée et soutenue publiquement le 16 avril 2012

Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)



JURY :

- **Monsieur Rémy CAZALS**
Professeur d'histoire contemporaine émérite – Université de Toulouse II - Rapporteur
- **Monsieur François COCHET**
Professeur d'histoire contemporaine – Université de Metz – Rapporteur
- **Monsieur Christian CHEVANDIER**
Professeur d'histoire contemporaine – Université du Havre
- **Monsieur Patrick DOUCET**
Conservateur – Chanel-corp, Paris – Expert
- **Monsieur Frédéric ROUSSEAU**
Professeur d'histoire contemporaine – Université de Montpellier III – Dir. de thèse

Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)

[Reconstruction / Grande Guerre / Aisne / Chemin des Dames / Ruines]

L'ampleur globale des destructions sur le Chemin des Dames (Aisne) est incontestablement sans précédent au lendemain de la Première Guerre mondiale et justifie une étude à part entière sur sa reconstruction.

La gestion et la digestion de « l'événement ruine » et par là même la Reconstruction de ce pays rural apparaissent fortement contrastées. L'immense machine administrative d'après guerre digère plutôt bien tous les cas particuliers grâce à ses formulaires et répond aux besoins les plus pressants confirmant une tendance à un changement de nature de l'Etat sur le Chemin des Dames. Les inégalités demeurent néanmoins bien présentes confirmant ce que certains appellent dès 1921 « Le scandale des régions libérées ». De cette interaction des cultures, des droits, des techniques ; de ce subtil mélange de tradition et modernisme, permanence et mutation ; de cette confrontation à un milieu, va naître une société des ruines dont cette thèse tente de dresser le portrait.

Reconstruct the "Chemin des Dames" (1919-1939)

[Reconstruction / Great War / Aisne / "Chemin des Dames" / Ruins]

The global event of the destructions on the "Chemin des Dames" (Aisne) is unmistakably unprecedented after the First World War and justifies a full study about this reconstruction.

The management and the organisation of "the event ruins" and there even the rural reconstruction of this country seem strongly contrasted. The bureaucratic machine according to war digests rather well all the particular cases thanks to its forms and meets the needs the most pressing confirming a trend to a natural change of the State on the "Chemin des Dames". Nevertheless, the disparities remain very present confirming what some people call from 1921 "The scandal of the released regions". This interaction of the cultures, the rights, the techniques; this subtle mixture of tradition and modernism, durability and transformation; this confrontation in a middle, is going to be born a society of the ruins this thesis of which tries to paint a portrait.

Université de Montpellier III Paul-Valéry

LLCC – Langues, Littératures, Cultures, civilisations (58)
CRISES – Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales
(EA4424)
Docorat Spécialité Histoire Militaire

Thèse de Doctorat rédigée par Stéphane Bedhome
Sous la Direction de Monsieur le Professeur Frédéric Rousseau

Présentée et soutenue publiquement le 16 avril 2012

Reconstruire le Chemin des Dames (1919-1939)

JURY :

- **Monsieur Rémy CAZALS**
Professeur d'histoire contemporaine émérite – Université de Toulouse II - Rapporteur
- **Monsieur François COCHET**
Professeur d'histoire contemporaine – Université de Metz – Rapporteur
- **Monsieur Christian CHEVANDIER**
Professeur d'histoire contemporaine – Université du Havre
- **Monsieur Patrick DOUCET**
Conservateur – Chanel-corp, Paris – Expert
- **Monsieur Frédéric ROUSSEAU**
Professeur d'histoire contemporaine – Université de Montpellier III – Dir. de thèse

« Entre le chagrin et le
néant,
c'est le chagrin que je
choisis,
car rien n'est pire que le
néant. »

Faulkner, *Les Palmiers
sauvages.*

Sommaire

<u>Sommaire</u>	10
<u>Cadre général</u>	14
<u>Introduction générale</u>	32
<u>1^{ère} partie : Le désastre : perceptions, appréhensions, gestions immédiates de l'événement ruine</u>	40
Chapitre Premier : Evénement ruine et société du Chemin des Dames. Le temps du bilan	46
I) Une évaluation des dommages immobiliers et mobiliers au lendemain de la première guerre mondiale (1919)	50
II) Terroirs et paysages : « un pays aplati »	82
III) D'un bilan matériel aux perceptions du désastre	88
Chapitre Deuxième : Tendre vers un Etat providence dans les régions dévastées	94
I) Protéger le citoyen et « faire » vivre au provisoire	94
II) Plus de justice ? La prise en charge des dommages par l'Etat : légiférer, administrer, juger	111
III) Des procédures mal adaptées aux sinistrés et au type de population touchée	125
IV) Cartographies, indicateurs et statistiques à la rescousse de l'Etat	131
<u>2^{ème} partie : Stratégies des acteurs de la reconstruction : entre restauration et renouvellement</u>	146
Chapitre Troisième : Restauration et perpétuation d'un ordre social, économique et culturel	150
I) La prédominance de l'agriculture	150
II) Le maintien des élites traditionnelles	156
III) L'offensive pastorale des Hommes de Dieu	164
Chapitre Quatrième : Contre-pouvoirs et nouvelles figures sociales	178
I) Contre-pouvoirs du peuple administrateur ? Les coopératives de Reconstruction	178

II)	Un exemple de contre-pouvoir politique et syndical : le Comité d'Action des Régions Dévastées.	194
III)	De nouvelles figures sociales : les Hommes de l'art au service du processus de Reconstruction	198
IV)	De nouvelles figures issues de l'immigration	235
V)	Un terrain favorable à la reprise des affaires	241
<u>3^{ème} partie : La reconstruction matérielle du Chemin des Dames : une renaissance avortée ?</u>		262
Chapitre cinquième : De nouvelles méthodes, de nouveaux outils : vers une nouvelle architecture ?		266
I)	L'architecture de la Reconstruction : entre modernité et ruralité	267
II)	Les conditions matérielles de la Reconstruction : la question des matières premières, des outils et du mobilier	301
Chapitre sixième : Le cas particulier de l'agriculture : la guerre facteur de modernisation ?		334
I)	Réparer les terres dévastées	334
II)	Le remembrement des terres	337
III)	La modernisation et ses limites	339
IV)	Jardins, vergers et vignes ou la question des marges de l'agriculture	348
Chapitre septième : De la solidarité extérieure à la célébration de la communauté retrouvée : une clôture de l'évènement ruine en trompe l'œil		354
I)	Dons et Reconstruction : l'exemple communal	354
II)	La communauté retrouvée : les fêtes de la Reconstruction	379
<u>Conclusion</u>		390
<u>Sources</u>		396
<u>Bibliographie</u>		470
<u>Annexes</u>		494
<u>Table des illustrations</u>		540

<u>Index des noms de lieux et personnes</u>	556
<u>Table des matières</u>	572
<u>Remerciements</u>	578

Cadre général

« Cette trace de sentier, qu'on reconnaît quand même à son usure, bouleversée par les entonnoirs, c'est le Chemin des Dames. Cinquante mois on se l'est disputé, on s'y est égorgé, et le monde anxieux attendait de savoir si le petit sentier était enfin franchi. Ce n'était que ça, ce chemin légendaire : on le passe d'une enjambée¹ »

Le Chemin des Dames se situe dans le département de l'Aisne, à mi-chemin entre Reims et Laon (doc. 1).

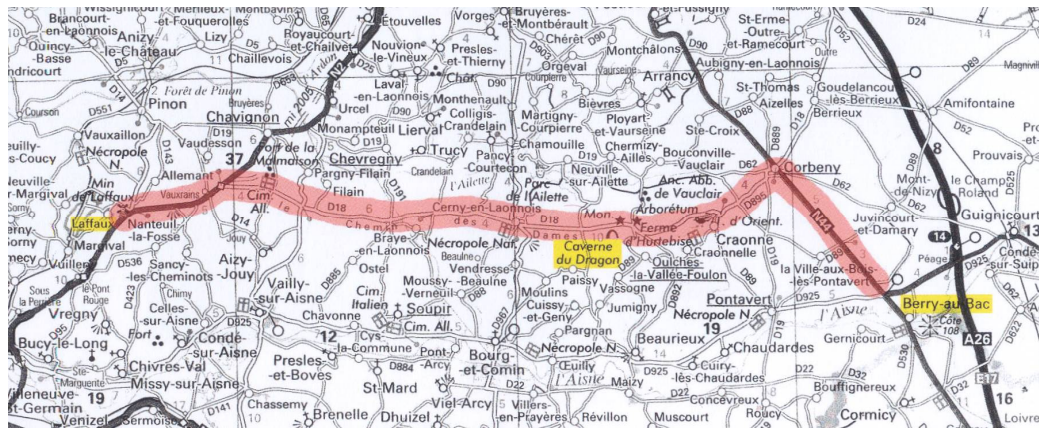


Doc 1 : carte de l'Aisne permettant de situer le Chemin des Dames entre Laon, Soissons et Reims²

Ce département, appelé communément la betterave, est intimement lié au Bassin parisien. Il suffit de constater le déplacement des armées lors des grands conflits européens (de Jules César à la Première Guerre mondiale) pour comprendre que ce département constitue un couloir entre Paris et la Belgique, voire l'Allemagne. Du Nord Pas-de-Calais au Bassin Parisien, figée entre deux grandes plaines agricoles sans obstacles, se place une frontière naturelle qui n'est autre qu'une succession de plateaux et de vallées comprenant le Chemin des Dames. Même si l'Oise est une voie de pénétration depuis le sud de la Belgique jusqu'à Paris, ses affluents tout comme ceux de la Marne et la Marne elle-même forment au contraire des obstacles à une progression nord-sud que les armées, au cours des siècles, ont souvent qualifiés de remparts de Paris. En effet, ces rivières ont découpé le plateau tertiaire de l'Ile-de-France en plateaux indépendants, entrecoupés de vallées, où trouve sa place le Chemin des Dames à l'extrémité orientale (doc. 2 ci-après).

¹ R. Dorgelès, *Le réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 179-180.

² D. Defente, *Le Chemin des Dames : 1914-1918*, Paris, éd. Somogy, 2003.



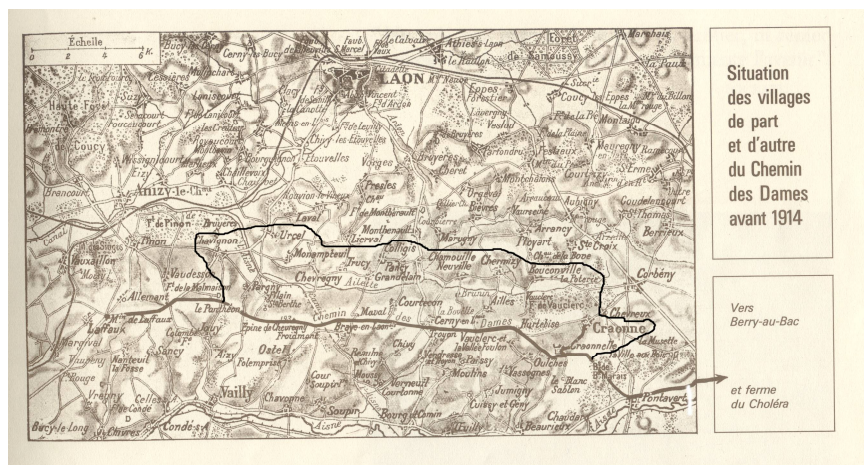
*Doc 2 : situation du Chemin des Dames (surligné en rouge)*³

Il englobe deux réalités très différentes. La première se situe dans le chemin qui surplombe le plateau, véritable ligne de partage entre le versant nord débouchant sur la rivière Ailette et le versant sud caractérisé par la vallée de l'Aisne (docs. 3 et 4).



*Doc. 3 : versant sud du Chemin des Dames délimité par la ligne noire*⁴

La seconde réalité est constituée de l'ensemble situé entre les rivières Aisne et Ailette, soit deux versants et un plateau (docs. 3 et 4).

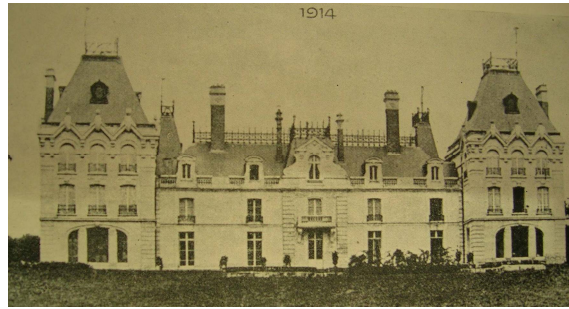


*Doc. 4 : versant nord du Chemin des Dames délimité par la ligne noire*⁵

³ D. Defente, *Le Chemin des Dames : 1914-1918*, Paris, éd. Somogy, 2003, p. 24.

⁴ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

Le versant de l'Ailette est humide, parfois même marécageux tandis que celui de l'Aisne est beaucoup plus sec. Si la délimitation du champ d'étude nord/sud est aisée, il n'en est pas de même pour la partie est/ouest. Il s'agit donc de fixer les limites de façon cohérente et logique. Pour cela, un bref rappel historique est nécessaire. En effet, qu'est-ce que le Chemin des Dames ? Il s'agissait autrefois d'un chemin pavé par les paysans locaux pour les filles de Louis XV, Adélaïde et Victoire, qui venaient, au XVIII^{ème} siècle, visiter leur gouvernante, la comtesse de Narbonne Lara au château de la Bôve.



Docs 5 : situation et château de la Bôve avant 1914⁶

Elles empruntaient le chemin de crête et bifurquaient au-delà de Cerny-en-Laonnois mais bien avant le plateau de Californie. Cette lecture nous amène alors à penser qu'une partie du Chemin des Dames ne serait pas « aux Dames de France » et indiquerait par là que l'appellation même est incorrecte : certains allant jusqu'à le voir s'achever à Corbeny. Ce bourg est cependant plus proche de la supposée guérison des écrouelles au moment du sacre des rois à Reims que d'un quelconque chemin de promenade de ces Dames⁷. De fait et faute de réelles preuves du passage de ces filles de France, nous nous ajusterons sur ce qui est communément admis, à savoir que le Chemin des Dames débute sur le plateau de Californie, à proximité de Craonne, au niveau du château de la Bôve, sis en contrebas à Bouconville (doc. 5), et se termine à la jonction de la route entre Laon et Soissons au niveau du Calvaire de Laffaux (doc. 6).

⁵ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

⁶ Coll. Centre d'Archivage et de Recherche Historique sur l'Outil et le Monde du Travail, désormais CARHOMT, série R.

⁷ Voir l'article de G. Marival, « La construction du Chemin des Dames », *La Lettre du Chemin des Dames*, n° 10, conseil général de l'Aisne, 2006, p. 4-5.



Doc 6 : situation du calvaire de Laffaux⁸

Le lieu d'étude, ainsi délimité, présente un rectangle contenant 36 communes que l'on pourra désormais appeler communes du Chemin des Dames. Cependant, ne nous y trompons pas ; le cadre d'étude reste artificiel malgré toutes les raisons que nous venons d'évoquer. La reconstruction n'accepte pas de barrières géographiques mais, pris dans la globalité, ce site présente une unité paysagère unique favorisant la construction d'un échantillon⁹. Nous n'excluons donc pas de prendre d'autres modèles de reconstruction à titre comparatif tant dans le Nord Pas-de-Calais qu'en Picardie.

Quels sont ces villages ? Nous distinguons deux pôles : l'un au sud du Chemin des Dames et l'autre au nord. Commençons par la zone sud que nous divisons en 3 espaces. Le premier est composé par les villages du coteau, tout proche de la crête, qui fut très disputé durant la guerre. Un premier groupe de villages est surplombé par le plateau de Californie (Craonne et Craonnelle) ; un second comprend Oulches, La Vallée foulon, Vassogne, Jumigny, Moulins et les villages troglodytiques : Paissy, Cuissy et Geny, Pargnan. Le second espace englobe tous les villages du sud-ouest : Moussy-Verneuill, Vendresse-Beaulne, Ostel, Bray-en-Laonnois et Aizy-Jouy. Le troisième secteur est riverain de l'Aisne où les destructions ont parfois été moins violentes. Il s'agit de Pontavert, Chaudardes, Cuiry les Chaudardes, Beurieux, Oeuilly, Bourg et Comin, Soupir, Chavonne et Vailly-sur-Aisne. Terminons par la zone nord que nous divisons en 3 espaces également : le Chemin des Dames lui-même, avec le village de Cerny-en-Laonnois ; la zone rendue inculte par la guerre et dite Zone Rouge de Corbeny

⁸ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

⁹ De l'été 1914 à l'automne 1918, des millions d'hommes se sont battus sur le Chemin des Dames. Dès le mois de septembre 1914, au pied de ce plateau tenu par les Allemands, se brise l'élan de la première bataille de la Marne. C'est le début de la guerre de tranchées. En avril 1917, le Chemin des Dames, qui aurait dû être le nom d'une victoire mettant fin à cette guerre interminable, devient celui d'un échec sanglant. Les mutineries se multiplient parmi les combattants découragés. En mai 1918, un ouragan de feu franchit le Chemin des Dames : cette nouvelle offensive allemande ne sera contenue que par la deuxième bataille de la Marne.

au village de Filain et, enfin, la zone riveraine de la rivière Ailette côté nord avec Bouconville-Vauclair, Chermizy-Ailles, Neuville sur Ailette, Chamouille, Pancy-Courtecon, Colligis-Grandelain, Trucy, Chevreigny, Monampteuil, Pargny-Filain et Chavignon. Cette répartition géographique permet de mieux saisir la disposition ancienne et nouvelle des villages, avant de les redéfinir par rapport à leur degré de démolition et leurs coopératives de reconstruction respectives.

Il importe à présent de bien cerner ce qu'était le Chemin des Dames avant la guerre de 1914-1918. Nous tenterons de saisir ces anciens villages à partir de quatre points de vue : le paysage, le monde des campagnes au XIX^{ème} siècle, la démographie et l'ancienne répartition des villages de l'Aisne et de l'Ailette¹⁰. Ce cadre général et cette mise en perspective nous permettront de mieux comprendre la situation de ces communes au lendemain du conflit.

Quel était le paysage du Chemin des Dames et de ses communes à la veille de la Première Guerre mondiale ? Question difficile du fait de la documentation disponible. En effet, nous ne disposons, pour nous donner une idée du paysage, que des cartes postales anciennes en vues panoramiques sur les villages ou lieux précis (nous les réutiliserons pour tenter de saisir l'évolution du bâti), les cartes postérieures à 1914 et les cadastres des communes insérées dans le champ d'étude. La plus ancienne carte, encore exploitable, est celle des frères Cassini qui, malgré son ancienneté et son manque de précision, permet de bien saisir la rupture qu'a constitué la Grande Guerre. La carte de Cassini présente un autre intérêt : les sites historiques, du moins remarquables pour l'époque, sont indiqués très clairement. Ainsi, Corbigny (Corbeny) ou Saint Marcou sont représentés par une église massive et un monastère (il faut ici se rappeler l'importance du rite du pèlerinage royal après le sacre des rois au XVIII^{ème} siècle). L'abbaye de Vauclair est aussi mentionnée ainsi que les moulins, qu'ils soient à eau ou à vent. L'importance spirituelle ou matérielle de ces édifices est incontestable et soulignée jusqu'à la veille de la guerre de 1914. A cela s'ajoute une deuxième carte, plus récente, présentant les villages à la veille de la Première Guerre mondiale, mais ayant le défaut de ne pas représenter le relief. En effet, sur les 33 communes actuelles de notre secteur, on n'en dénombre pas moins de 38 au XVIII^{ème} siècle. Ceci signifie que certains des villages ont disparu ou n'ont pas été reconstruits. Cette carte indique par ailleurs que l'ensemble de la surface du secteur était cultivé, laissant peu de place à la forêt qui, aujourd'hui, occupe un bon cinquième de l'espace.

¹⁰ L'Ailette est une rivière.

Les cultures sont de trois types, parfaitement analysables sur le cadastre des communes. Les jardins vivriers, autour des villages, forment une auréole concentrique, quelle que soit la localité (hormis les villages troglodytiques que nous traiterons à part). Il s'agit, bien souvent, de bandes de terrain allongées qui permettaient une culture en rangs. Cependant, s'agit-il dans tous les cas de jardins ? N'oublions pas que l'Aisne était une grande région viticole, jusqu'aux ravages du phylloxéra et les destructions de la Grande Guerre. Il est donc difficile (hormis pour les parcelles éloignées) de savoir s'il s'agissait de vignes ou de jardins. Chacun faisait en effet son vin ; d'où la prédominance des vendangeoirs que le comte Maxime de Sars a si bien analysée dans son ouvrage *Les Vendangeoirs du Laonnois*¹¹. Nous pourrions multiplier les exemples : celui de la seigneurie de Vassogne qui « relevait du Comté de Roussy [est très significative]. Elle possédait un droit de vinage de quatre pots de vin par setier, et de pressoir banal. Le vignoble avait en 1780 une superficie de 30 hectares et était réservé au vin de table et de messe¹² ». L'activité viticole n'est donc pas un fait mineur, bien qu'elle ait souvent été oubliée par les contemporanéistes. Par ailleurs, les terres agricoles se trouvaient tout autour du village, finage médiéval et moderne qui persiste, comme l'a montré Georges Duby¹³, jusqu'en 1914. Notons cependant les particularités des villages troglodytiques. A flanc de plateau, l'organisation du paysage est radicalement différente. En effet, le jardin se trouve le plus souvent devant la maison ou au-dessus (notons que les habitants de ces villages ne sont sortis que tardivement de leur habitat troglodytique¹⁴).



Doc 7 : vue panoramique du village de Paissy¹⁵

¹¹ Comte M. de Sars, *Les Vendangeoirs du Laonnois*, Société historique de Haute-Picardie, Laon, imprimerie de la manutention, 1986, p. 270-271.

¹² *Ibidem*.

¹³ G. Duby, A. Wallon, *Histoire de la France rurale : de 1789 à 1914*, Paris, Le Seuil, coll. « Points histoire », 1976.

¹⁴ Voir la carte postale du village troglodyte de Paissy avant la Première Guerre mondiale (doc. 7).

¹⁵ Coll. Démoulin, Paissy.

Les terres agricoles positionnées en tête de vallées ou de plateaux, la vigne en était réduite à occuper le grouhat (doc. 7). Celui-ci était parfois boisé car il était impératif de retenir le sol. Ce type de paysage n'est pas spécifique au Chemin des Dames. Cependant, il caractérise une région profondément rurale et bâtie sur des modèles agraires très anciens malgré la révolution liée à la grande culture : c'est bien un pays rural, en cours de modernisation.

Quel est l'aspect matériel des villages à la veille de la Première Guerre mondiale ? La physionomie villageoise (doc. 8) peut être reconstituée grâce aux cartes postales, mais nous ne retiendra seulement dans la mesure où l'étude du type de reconstruction postérieur à 1919 doit s'effectuer par comparaison avec le bâti de l'avant-guerre. Elle nous permettra en outre de nous interroger sur la part de tradition et de modernisme entrant dans cette reconstruction. Disons simplement que les villages connaissent une organisation classique de type village tas (hormis les villages troglodytiques), concentré autour de l'église (doc. 9), le plus souvent romane.



Doc 8 : vue générale de Vassogne avant 1914 : un exemple de petit village tas¹⁶



Doc 9 : l'église romane de Vassogne avant 1914¹⁷

Les maisons sont de trois modèles : la ferme, la fermette et les maisons groupées autour d'une cour ou le long d'une rue de style ouvrier. La présence de vignes explique la multitude de vendangeoirs bâtis sur des caves voûtées en berceau. Par ailleurs, bon nombre de cartes postales et de cadastres montrent une organisation des maisons, de tous types, orientées autour d'une cour centrale où s'articulaient les bâtiments indispensables à l'exploitation (granges, appentis, écuries, étables, etc.), quels que soient le statut social et le lieu de vie familiale.

¹⁶ Coll. du CARHOMT, série R.

¹⁷ Coll. Adam, Vassogne.

La mairie-école (doc. 10) était le système le plus répandu sur l'ensemble de la zone d'étude et en Laonnois. « [...] en 1879, le conseil municipal de Beurieux vote, suite à la loi de la gratuité de l'enseignement primaire [...], un emprunt de 52 669 francs [...]. [II] permet en 1885, d'élever une mairie-école et d'aménager l'école des filles, dont la seconde classe est transformée en classe enfantine en 1888¹⁸ ».



Doc 10 : la mairie-école de Vendresse avant 1914¹⁹

La mairie-école est donc indissociable du village au début du XX^{ème} siècle. Il conviendrait d'ajouter le lavoir, lieu de sociabilité, le plus souvent de type ouvert.

Ces constructions (publiques ou privées), en moellons, étaient enduites d'un mélange de chaux hydraulique, gravier et sable. Seuls les entourages de fenêtres étaient en pierres de taille, plus rarement en briques. Les toits étaient en tuilettes ou tuileaux rouges en terre cuite. Il s'agit d'un mode de construction lié à l'exploitation du banc calcaire local, de 20 à 40 mètres d'épaisseur, depuis l'époque gallo-romaine (les Creutes) et à l'extraction d'argile dans les terrains glaiseux, typiques des zones humides.

De façon générale, les constructions neuves apparaissent relativement peu fréquentes sur le Chemin des Dames en cette fin de XIX^{ème} siècle. Une enquête atteste en effet en 1911 que 80 % des familles agricoles de France vivent « dans une maison dont la construction est antérieure à 1871 »²⁰. L'amélioration de l'habitat repose donc essentiellement sur les aménagements de l'existant. Ceux-ci portent, entre autres, sur des débuts d'adduction d'eau tels qu'on les voit sur certaines cartes postales de villages du Chemin des Dames²¹. De nouveaux puits sont creusés et des citernes sont bâties, alimentées par des sources captées ou

¹⁸ Comte M. de Sars, *Histoire de Beurieux*, Laon, imprimerie de la manutention, 1980, p 76-78.

¹⁹ Coll. Bière, Bray-en-Laonnois.

²⁰ J-L Mayaud, F. Bellec, *Gens de France*, Paris, éd. Du Chêne, pp. 16-17.

²¹ Le village de Soupir est un exemple intéressant.

par la pluie. L'agencement intérieur des maisons évolue lui aussi comme l'atteste les listes de mobilier des dossiers de dommages de guerre²². Il en va ainsi de la « traditionnelle » pièce commune où l'on vit, dort et dîne « au même pot et au même feu » ; l'espace domestique est démultiplié en chambres plus nombreuses, rendues accessibles par des escaliers. La décoration elle-même se fait moins sobre. Les images colorées s'ajoutent aux portraits photographiques (encore très nombreux) et aux miroirs. De la même façon, mobilier et vaisselle s'enrichissent parfois d'éléments nouveaux : les meubles de pays coexistent avec le buffet Henri II en vogue dès les années 1880 ; les ustensiles de cuisine sont multipliés tandis que l'horloge ou la pendule se généralisent, attestant d'un autre rapport au temps dès la fin du XIX^{ème} siècle.

La densité de l'habitat varie selon la taille des communes et l'histoire du peuplement. Les villageois partagent les espaces communs – rues, places et cours – qu'ils investissent et où s'expriment les diverses formes de la sociabilité de voisinage. Ces relations interpersonnelles, parfois atomisées selon la richesse, la profession principale ou l'ancienneté de la résidence, contribuent au maintien d'un lien social fort. Ces relations sont aussi faites d'inimitiés, de conflits récurrents et du rejet de l'« étranger » : les jugements de justice de paix révèlent en effet un univers quotidien parfois en tension, où les insultes et les atteintes symboliques à l'honneur le disputent aux vols et aux empiètements sur des espaces considérés comme privés. Les fermes isolées, nombreuses sur le Chemin des Dames, limitent encore les possibilités quotidiennes d'évasion : la famille et, éventuellement, quelques employés constituent un petit monde qui fonctionne en cercle fermé sous la seule autorité du chef d'exploitation, qu'il soit propriétaire, fermier ou métayer. Cette vie à la campagne est marquée par de nombreux rites qui accompagnent l'existence des individus du berceau à la tombe. Il est essentiel de souligner au préalable le maintien de ces rites de passage à la veille de la Première Guerre mondiale. Des siècles de christianisation ont opéré un syncrétisme avec les coutumes locales, fixant durablement les modalités symboliques d'agrégation au groupe. Il en va ainsi du baptême, de la première communion, et du mariage qui reste une grande affaire, longuement préparée par l'approche réciproque des futurs conjoints, les rencontres entre les chefs de famille, l'évaluation des fortunes et les accords matériels, parfois précisés devant notaire. L'amour n'a guère sa place dans le mariage. L'épouse devra donc apprendre à aimer son mari, la fin justifiant les moyens. La laïcisation constatée dans les villes ne semble pas toucher les campagnes en profondeur : la loi impose l'inscription des naissances,

²² Arch. dép. Aisne, dossiers de dommages de guerre, 15R.

promulgation des bans, célébration civile des mariages et déclaration des sépultures, mais les unes comme les autres sont presque systématiquement accompagnées de leur équivalent religieux. Si perte de contrôle il y a, elle ne se traduit guère que par les réticences de quelques fortes têtes, néanmoins de plus en plus nombreuses et cibles privilégiées des offensives pastorales. Soulignons enfin que ces rites de passage tendent progressivement à se « privatiser » et à se resserrer sur le groupe familial et le proche voisinage, manifestant la lente dissolution de la grande communauté villageoise. En cela, trois explications et facteurs se combinent. L'Aisne, de façon générale est, dès la veille de 1914 en proie à la modernisation ; modernisation déclamée par ceux qui n'en ont pas les moyens et réclamée par ceux qui le peuvent. Une nette cassure sociale s'opère alors. Par ailleurs, les femmes, épouses, mères, exploitantes et exploitées quittent en grand nombre la campagne. De nombreuses jeunes campagnardes préfèrent le statut de domestique à la ville ou au bourg, plutôt que de supporter le poids des tâches rurales. Enfin, le service militaire marque une réelle rupture : en 1872, la République le rend obligatoire ; en 1889, elle le généralise à l'ensemble d'une classe d'âge et fixe sa durée à trois ans. Ceux qui ne bénéficient pas de rares exemptions se retrouvent ainsi en caserne, arrachés à leur cadre familial, mêlés à d'autres couches sociales – même si le brassage n'est pas total du fait du recrutement régional des régiments – et découvrant des conditions de vie parfois supérieures à celles qu'ils ont connues jusqu'alors : hygiène, confort de la caserne, alimentation carnée, vin, café et tabac, autant d'éléments d'une modernité approchée qui rend le retour au village moins supportable et insupportable pour ceux restés au pays.

Les systèmes ruraux, sur le Chemin des Dames et plus généralement dans l'Aisne sont marqués par deux grands modèles : d'une part de grandes exploitations, d'autre part, l'exploitation familiale. Proportionnellement très nombreuses sur le Chemin des Dames par rapport au reste de la France, les grandes exploitations sont le plus souvent gérées en faire-valoir-indirect : elles sont confiées à des fermiers compétents (nous pensons aux grandes exploitations du plateau du Chemin des Dames). Cette aristocratie culturelle emploie une main d'œuvre qualifiée : les chefs de culture et les régisseurs veillent à l'organisation du travail fondée sur la division des tâches. La mécanisation est ici la plus poussée : elle permet de réduire le poids d'une main d'œuvre de plus en plus rare et chère. Les capitaux disponibles autorisent l'utilisation d'engrais et la sélection des semences. La petite exploitation reste néanmoins très présente. La diversité des statuts y est très importante : si les micro-exploitants sont généralement propriétaires de leurs biens, leur survie passe souvent par le recours à la pluriactivité ou à la location des terres complémentaires ; d'autres s'engagent dans le

métayage ou le fermage. Enfin, d'autres ont une double activité, combinant exploitation et artisanat. Ceux qui accèdent à l'exploitation économiquement viable ne peuvent envisager sa reproduction dès lors que plusieurs héritiers la morcelleront. Quel impact eurent donc le premier conflit mondial et la Reconstruction sur ce monde inventif sans cesse renouvelé, sur cette société sachant saisir dès la veille de la guerre, les opportunités qui permettent son insertion dans l'économie de marché ? Cette république des villages, au visage parfois socialement si contrasté, sera-t-elle fondamentalement modifiée sur le Chemin des Dames ?

Le critère démographique est enfin essentiel à une compréhension globale de ces sociétés. Le dénombrement des habitants par village et par année n'est réalisé que de manière exceptionnelle et dans un but précis. C'est ainsi que pour le XIX^{ème} siècle, nous sommes obligés de fixer un créneau chronologique de 1800 et 1861. Certes les chiffres manquent de précision, mais il ne s'agit pas de dresser un tableau démographique des communes du Chemin des Dames, plutôt de tenter de saisir une probable variation entre la veille de la guerre et l'après-guerre. Nous pouvons évaluer la population des trente-huit communes au milieu du XIX^e siècle à 15 700 habitants. Rares sont les villages qui ont moins de 200 habitants. Les deux tiers d'entre eux sont habités par plus de 500 personnes ; cela sous-entend des villages de grande taille, capables d'abriter une telle population. Nous étudierons donc la guerre comme facteur probable de dépeuplement en essayant de cerner les raisons du départ ou inversement du retour des habitants. Le processus d'exode des campagnes est plus complexe qu'il n'y paraît ; la guerre et les difficultés de l'après-guerre n'auraient-elles pas joué un rôle d'accélérateur dans le cadre d'un exode rural déjà bien amorcé²³ ?

Il reste à rappeler les grandes étapes du conflit armé de 1914 à 1918 sur le Chemin des Dames pour comprendre l'étendue et la nature des destructions sans précédent entraînées par le conflit.

Dès septembre 1914, la mise en œuvre du plan XVII de Joffre visant à libérer l'Alsace et la Lorraine tourne court. En l'espace de quelques semaines, les pertes sont considérables, d'autant plus que le plan était inadapté à la lutte contre les lignes de défenses allemandes. En revanche, le plan Schlieffen, pour ce qui est de la stratégie allemande, échoue de fort peu. En effet, après avoir balayé les forces belges, les armées allemandes font plier sous le nombre les forces françaises et britanniques. En moins d'un mois, les troupes allemandes sont sur la Marne, à peine à cinquante kilomètres de Paris.

²³ Dénombrement des habitants : D. Delattre, *L'Aisne : les 816 communes*, Beauvais, imprimerie Houdeville, 1996 ; A. Fiette, *Le Département de l'Aisne*, Paris, Bordas, 1960.

C'est là que les Français conçoivent une contre attaque : Joffre, grâce à sa victoire dans la première bataille de la Marne, oblige les Allemands au repli. Le 12 septembre 1914, les Allemands en retraite franchissent à nouveau l'Aisne, poursuivis par deux corps d'armée français et le corps expéditionnaire britannique. Cependant, les munitions manquent et l'armée française est sous équipée en artillerie lourde.

C'est alors que les Allemands font volte face. Ils reconstituent un front uni en utilisant le relief du Chemin des Dames pour fortifier leur ligne de résistance. Ainsi du 13 au 21 septembre 1914, Cerny, la ferme d'Hurtebise, le plateau de Vauclair et Craonne sont le lieu de combats acharnés sans que les Français et Anglais ne parviennent à déloger les Allemands. L'élan de la contre-offensive alliée se brise sur cette barrière naturelle fortifiée par les Allemands. Dès lors, les soldats s'enterrent dans les tranchées de part et d'autre d'une ligne de front qui évoluera à peine au cours des années suivantes, malgré les efforts alliés, notamment l'offensive Nivelle en 1917.

L'essentiel des forces françaises est concentré au pied du Chemin des Dames, où les Allemands n'ont cessé d'améliorer leurs positions depuis l'automne 1914. Le plateau est truffé de galeries et de carrières où les troupes et les munitions sont à l'abri des bombardements. En surface, des mitrailleuses placées sous abris bétonnés sont réparties sur quatre lignes successives protégées par un réseau de barbelés très dense. Enterré ou caché à contre-pente dans la vallée de l'Ailette, ce formidable dispositif allemand a été largement sous-estimé par le général Nivelle. C'est là sa principale erreur. Ayant pris connaissance du Plan Nivelle²⁴, les Allemands disposent d'un très large avantage. Avant l'assaut, 5 millions d'obus de tous calibres sont tirés sur les lignes allemandes durant cinq jours, sans que cette préparation inaccoutumée ne vienne à bout des défenses de l'adversaire, solidement retranché dans ses abris souterrains. A six heures du matin, les poilus s'élancent à l'assaut du massif du Chemin des Dames. Très vite, leur progression est arrêtée par les mitrailleuses allemandes qui surgissent des abris et tirent dans le dos des assaillants. En quelques heures, l'offensive tourne à la tragédie. Au soir du 16 avril, l'espoir de rompre le front est ruiné. L'offensive avortée aura coûté la vie à 16 896 soldats et en aura blessé 65 182 ; le terrain est bouleversé de manière si dramatique que les futures attaques en seront rendues difficiles.

Faisant suite à un immense espoir, l'échec de l'offensive Nivelle plonge l'armée dans un profond malaise. Nivelle limogé, le général Pétain, nommé chef d'état-major général de

²⁴ Nivelle compte sur la surprise pour bousculer l'adversaire, mais les Allemands sont bien renseignés grâce aux observations aériennes qui ont révélé les préparatifs d'attaque, confirmés notamment par un plan trouvé sur un sous-officier tué.

l'armée dès le 30 avril 1917, prend le haut commandement le 15 mai. *Le petit Journal* du 25 juillet 1917 remet en perspective la situation du Chemin des Dames : « Craonne ne fut pas Verdun, ce fut plus, ce fut Verdun concentré et ce fut moins, puisque Pétain, cet après-midi, loin de Craonne et l'œil tranquille, passe une revue²⁵ ».

De juin à décembre 1917, c'est au tour des Britanniques d'engager des batailles spectaculaires à Messines, Ypres et Cambrai, interdisant aux Allemands toute attaque massive contre les troupes françaises fragilisées. Pétain peut ainsi conforter les avancées obtenues lors de l'offensive Nivelle et, par des attaques plus ponctuelles comme celle de la Malmaison en octobre 1917, parvient à prendre pied sur l'ensemble du Chemin des Dames et à repousser les Allemands au-delà de l'Ailette. A partir du 21 mars 1918, ce sont les Allemands qui engagent, en Picardie puis dans les Flandres, de puissantes offensives. Après de brefs succès, celles-ci sont stoppées. Ludendorff décide d'attaquer à nouveau sur le Chemin des Dames, le 27 mai 1918, avec quarante divisions, soutenues par 3 500 canons. En quelques heures, le Chemin des Dames est franchi et, quelques jours plus tard, les Allemands se trouvent de nouveau sur la Marne, dans le sud du département de l'Aisne, aux portes de Paris. Mais du côté français, l'arrivée massive des troupes américaines fait basculer l'équilibre des forces en présence. L'offensive allemande de Noyon et de Montdidier, le 8 juin 1918, permet à nouveau une spectaculaire avancée mais elle est stoppée, tout comme l'offensive de Champagne et de la Marne, le 15 juillet 1918. Le 18 juillet 1918 débute la contre-offensive franco-américaine. C'est la dernière bataille de la Marne et les Allemands doivent se replier. Ils sont, le 7 août, à nouveau rejetés sur l'Aisne. A partir du 28 septembre 1918, les Alliés attaquent sur la quasi-totalité du front occidental. Le 5 octobre 1918, ils enfoncent les formidables défenses de la ligne Hindenburg. Le 12 octobre 1918, « ce foutu Chemin des Dames » est définitivement reconquis. « Si l'on y creusait, de la Malmaison à Craonne, une fosse commune, il le faudrait dix fois plus large pour contenir les morts qu'il a coûté. [...] Trois cent mille morts, cela fait combien de larmes ?²⁶ »

Lorsque retentit le clairon de l'armistice, le département de l'Aisne est marqué à jamais par l'ampleur des dégâts. Les pertes sont considérables et sans commune mesure dans toute l'histoire de France. Sur 841 communes que comptait le département, seules 6 n'ont subi aucune destruction. Sur 530 000 habitants de l'Aisne en 1914, seulement 196 800 y demeuraient encore en 1918.

²⁵ *Le Petit Journal*, 25 juillet 1917.

²⁶ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 179-180.

Au Chemin des Dames, le bilan de la guerre est particulièrement dramatique, puisqu'il fut longuement pilonné : « Peut-on imaginer ce que fut, au Chemin des Dames, le premier instant qui suivit la dernière explosion et l'ultime coup de feu ? Restait-il à ce moment un seul oiseau pour pépier timidement ou un brin de verdure pour frémir de joie²⁷ ». On ne compte plus les trous d'obus, les sols défoncés, les forêts arasées et les maisons pulvérisées. Le bilan des destructions sera une étape inévitable pour bien saisir l'ampleur du chantier à entreprendre. Face à cette situation, la République Française se devait d'aider ses citoyens mais l'action suppose deux démarches préalables : trouver de l'argent pour financer la reconstruction et définir une politique précise.

Pour le financement, la France compte sur le paiement de l'Allemagne considérée selon le traité de Versailles comme responsable de la guerre. Cependant, l'Allemagne rechigne à payer. La France de son côté est ruinée et endettée : pour faire face aux dépenses exigées par la guerre, elle a dû recourir à l'emprunt, soit sous la forme de bons de la Défense nationale, soit en faisant appel à l'étranger afin d'acheter des matières premières, des produits alimentaires ou encore des machines. De plus, durant le conflit, les alliés ont instauré une trésorerie commune pour maintenir une solidarité financière, si bien que les Etats-Unis et la Grande Bretagne deviennent les banquiers de la France et quand, en 1919, les alliés décident de mettre fin à ces accords, la dette française s'alourdit. Les finances sont donc au plus bas alors que des villages et des villes entières ont été rasés, que la remise en marche de l'activité tant agricole qu'industrielle nécessite de gros investissements. Mais les Français sont confiants car, pour la majeure partie de la population, l'Allemagne va payer les réparations. Il n'en va pas de même pour les milieux politiques, les Américains et Anglais, qui répugnent à pousser l'Allemagne dans ses derniers retranchements, redoutant de contrarier dans ce pays un relèvement nécessaire sur le long terme à l'économie de marché. C'est ainsi que dès mars 1919, la solidarité financière interalliée disparaît. Il s'ensuit une inflation sans précédent qui aboutira, en 1924, à la naissance du « franc Poincaré ». L'effondrement de la monnaie allemande en 1923 ainsi que la nécessité de l'appui des banques américaines et anglaises pour sauver le franc obligent la France et l'Allemagne à négocier l'aménagement des réparations et à adopter le plan Dawes. Ce plan, appliqué jusqu'en 1929, devait permettre le versement de réparations (amoindries cependant par rapport aux dispositions initiales) sans compromettre l'équilibre financier allemand.

²⁷ R. Courtois, *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, coll. Guides Historia, 1992, p 73.

Pendant ce temps, une politique de reconstruction était définie. Le ministère des Régions libérées, créé le 16 septembre 1917, ne cesse de se développer et de s'organiser pour faire face à l'immense tâche de réorganisation. Huit ministres et cinq sous-secrétaires d'Etat se succèdent jusqu'au 12 août 1926, date à laquelle ce ministère est rattaché au ministère des Travaux publics. Dans un premier temps, l'Etat prend un grand nombre d'initiatives pour organiser la vie des sinistrés. Cependant, du fait d'une trop grande arborescence administrative, beaucoup de sinistrés se trouvent lésés et ne sont pas capables de remplir les dossiers ni même d'effectuer les demandes nécessaires à la reconstruction. Le gouvernement assouplit alors le système en déléguant l'autorité administrative à différents services plus proches des victimes. Un service purement administratif et un service technique sont chargés du contrôle ; l'ordonnancement et les vérifications des dépenses sont gérés par un service financier. Le décret du 16 septembre 1917 détermine les attributions du ministère du Blocus et des Régions libérées, placé sous l'autorité effective d'un ministre, même si les différents services qui le constituent sont répartis entre plusieurs départements ministériels. Ces services ont des antennes placées dans les départements et sont donc sous l'autorité du Préfet, secondé par le secrétaire général à la Reconstitution. Les services centraux comportent des bureaux administratifs responsables de la réorganisation de la vie locale, de la réparation des dommages de guerre et de la coordination des secours publics et privés. Des bureaux techniques mettent en œuvre la vie au provisoire des habitants et la préparation technique de la reconstruction définitive. Deux offices spécialisés se consacrent à la reconstitution agricole et industrielle.

Depuis la promulgation de l'article 12 de la loi des finances du 26 décembre 1914 déclarant qu' « une loi spéciale déterminera les conditions dans lesquelles s'exercera le droit à la réparation des dommages matériels résultant des faits de guerre », une longue réflexion s'est mise en place pour élaborer cette nouvelle loi, impliquant le ministère des Régions libérées, d'un côté, et les groupements des sinistrés de l'autre, et échafauder les principes de la reconstruction.

Il est admis que les dommages de guerre, préjudices matériels subis par un Etat du fait d'une guerre, peuvent donner lieu à des réparations aux personnes, sous certaines conditions, si le droit à la réparation intégrale des dommages de guerre est reconnu. Le droit à la réparation est admis pour la première fois en France par le décret du 27 février 1793 de la Convention nationale. Cependant, il subit de telles limitations dès le premier Empire qu'il ne signifie bientôt plus grand-chose. Il faut attendre 1871 pour que l'on en revienne au principe de la réparation intégrale. En effet, après la guerre de 1870, une proposition de loi est

examinée par l'Assemblée Nationale : elle considère que par nécessité d'équité, de justice et d'intérêt politique, on ne peut pas laisser à la charge des départements envahis la réparation des dommages qu'ils ont subis lors d'un conflit concernant l'ensemble du pays. Mais Thiers, alors chef du pouvoir exécutif, ainsi que d'autres hommes politiques ripostèrent : « en droit public et d'après les arrêts nombreux de la cour de Cassation et du Conseil d'Etat, la guerre ne constitue qu'un cas de force majeure et que par suite elle ne pouvait engager la responsabilité civile de l'Etat²⁸ ». Un débat s'ouvre et après maintes concessions des deux camps, l'Assemblée Nationale adopte les 5 et 6 septembre 1871, une loi accordant un simple « dédommagement » à tous ceux qui ont subi pendant l'invasion des dommages de toutes natures. Il n'y avait aucune logique de précédent à tirer des lois antérieures après la Grande Guerre mais simplement une tendance. Quelles furent donc les bases de la loi sur la reconstruction du 17 avril 1919 ?

A l'évidence l'ampleur des destructions imposait des mesures administratives adaptées à un tel cataclysme. Un premier crédit de trois cents millions est ouvert au ministère de l'Intérieur pour les besoins les plus urgents. « Un décret pris en Conseil d'Etat fixera la procédure de la constatation des dommages et le fonctionnement des Commissions d'évaluation²⁹ ». Cet article, complété par les décrets des 4 février et 20 juillet 1915, posait un principe résolument novateur : celui du droit à l'indemnisation intégrale des dommages pour l'ensemble des sinistrés. Ce principe doit constituer la pierre angulaire du dispositif législatif sur les dommages de guerre, qui voit sa consécration juridique dans le premier projet de loi sur les dommages de guerre adopté par la Chambre des députés le 23 janvier 1917. Cette loi, complétée par celle du 5 juillet 1917 qui permettait aux sinistrés de faire constater par des architectes experts l'état des dommages subis, constitue en fait le texte de la loi fondamentale dite « Charte des sinistrés », qui sera promulguée le 17 avril 1919. Elle est l'œuvre d'une commission parlementaire, la commission des dommages de guerre qui avait, dès 1915, mis en chantier le projet de loi.

A partir de 1915, a été mis en place un organe administratif pyramidal chargé de constater, d'évaluer et de fixer le montant des indemnités, depuis la commission cantonale jusqu'au tribunal des dommages de guerre ; il s'agissait de classer des dommages en trois catégories ; de calculer l'indemnité immobilière entre la perte subie, les frais supplémentaires nécessaires à la reconstruction de l'édifice et le coefficient de vétusté ; de réemployer les

²⁸ Se reporter au Code Civil, art. 1773.

²⁹ M. Illaire, *La France après les ruines (1918-1945) : reconstruction, modernisation*, catalogue de l'exposition des Archives nationales, 1991, p. 106.

indemnités dans un rayon kilométrique légal ; de verser les acomptes par l'Etat sur justifications de réemplois. Enfin, deux articles particulièrement importants indiquent le financement public pour l'établissement des plans exigés des sinistrés à l'appui de leurs demandes d'indemnités et la prise en charge par l'Etat du financement des plans de nivellement et de déblaiement imposés aux communes sinistrées. Cette disposition aura des conséquences primordiales en matière urbanistique. Notons par ailleurs la similitude des destinées législatives du projet de loi sur les dommages de guerre voté en 1917 mais promulgué en 1919, et du célèbre projet de loi Cornudet, voté dès 1915, qui impose aux communes de plus de 10 000 habitants la confection d'un plan d'extension et d'embellissement : ce dernier projet de loi ne sera ratifié par l'exécutif qu'en 1919.

Introduction générale

D'emblée, notre étude a été guidée par un choix déterminé, celui d'approcher au plus près les populations sinistrées et concentrer l'analyse sur une zone géographique singulière. En effet, l'histoire de la guerre, les batailles, les destructions, les mémoires aussi, ont contribué à façonner l'identité territoriale du Chemin des Dames. Le choix de cet espace comme objet d'étude et observatoire des processus sociaux et politiques de reconstruction au lendemain du premier conflit mondial s'inscrit dans le regain de l'intérêt des chercheurs pour le Chemin des Dames.

En effet, depuis plusieurs années, le Chemin des Dames donne lieu à de nombreuses études historiques spécifiques. Plusieurs exemples peuvent être cités pour tenter d'isoler le caractère particulier de ce site. Notons d'abord que l'histoire locale du Chemin des Dames débute avec un père historien tombé amoureux de l'Abbaye de Vauclair sise dans la vallée de l'Ailette, à proximité de Bouconville-Vauclair. Cette abbaye, totalement ravagée durant la Première Guerre mondiale, fut l'objet de fouilles approfondies qui aboutirent à la conservation du lieu. Installé sur le site même de l'abbaye, le père René Courtois³⁰ rédige des écrits historiques très bien documentés sur la vie monastique, la guerre de 14-18, mais surtout sur « le Chemin des Dames » et son histoire. Le titre même des ouvrages est révélateur de l'évolution de la perception du lieu. Il ne s'agit plus d'étudier la Première Guerre mondiale de façon générale mais localement³¹. Le père René Courtois n'est cependant pas le seul à s'intéresser à ce site, devenu historique. Nombreux sont les historiens - y compris une archiviste, Melle Pilleboue - qui rédigent des articles sur le sujet dans une nouvelle revue intitulée *Graine d'Histoire*. La thématique passionne et mobilise les chercheurs.

L'anniversaire du début de la guerre 14-18 a donné lieu à un colloque rassemblant de nombreux contemporanéistes, professeurs d'universités et chercheurs en sciences sociales, sur le sujet : « La Grande Guerre, pratiques et expériences ». Cet événement fut suivi par la parution d'un ouvrage scientifique intitulé : *Le Chemin des Dames : de l'évènement à la*

³⁰ Voir l'article de G. Marival, « Adieu au veilleur de Vauclair », *La Lettre du Chemin des Dames*, n° 7, conseil général de l'Aisne, 2005.

³¹ « Dans le poignant *Adieu à la vie, adieu à l'amour*, de Gérard Raynald (Soleluna productions, 1998), le père René Courtois évoque le particularisme du Chemin des Dames : « On peut très bien comprendre pourquoi le Chemin des Dames est devenu cette espèce de trou de mémoire ou de non-dit énorme : c'est à cause de l'évènement qui s'est typiquement attaché au Chemin des Dames et qui ne s'est passé que là : les mutineries » (G. Marival). C'est en ce sens qu'il faut percevoir le début de la prise de conscience de ce nouvel objet d'étude.

mémoire sous la direction de Nicolas Offenstadt³². Le CRID³³, tout particulièrement, poursuit sa relecture du conflit ; relecture de nouveau proposée dans le cadre d'un deuxième colloque international autour de l'obéissance et de la désobéissance³⁴, puis d'un troisième visant à questionner notamment les multiples « identités » représentées lors du conflit ou à ses marges³⁵. Cet intérêt se manifeste également par la parution depuis 2003 d'un bulletin trimestriel intitulé *La Lettre du Chemin des Dames*³⁶. Cette brochure qui traite de points historiques concernant le Chemin des Dames révèle bien la prise de conscience grandissante de l'importance de ce site.

Ce rapide point historiographique nous amène néanmoins à une constatation : très peu de chercheurs se sont intéressés à la reconstruction des communes du Chemin des Dames. Ceci ne veut cependant pas dire que la reconstruction en Picardie n'a pas été étudiée. Bien au contraire, elle a même fait l'objet d'expositions³⁷ et fut à l'origine de la parution d'un ouvrage intitulé : *La reconstruction en Picardie après 1918*³⁸. Elle fut l'objet d'un colloque à l'Université d'Amiens. Il importe aussi de signaler l'existence d'un mémoire de DEA sur *la Reconstruction dans le département de l'Aisne* rédigé par Emmanuel Véziat³⁹, résumé dans un article publié par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne. Mais l'étude de la reconstruction ayant été effectuée à une échelle départementale et régionale, il subsistait encore un certain nombre d'aspects pouvant être abordés ou approfondis, notamment les effets de l'application précise des mesures étatiques et plus particulièrement sur les transformations de cette société d'après-guerre « reconstruite et en reconstruction ». Parmi les ouvrages susceptibles de nous éclairer sur le problème de la reconstruction de notre

³² N. Offenstadt (dir.), *Le Chemin des Dames : de l'événement à la mémoire*, Paris, éditions Stock, 2004. Cette équipe a mené une enquête de grande ampleur abordant toutes les facettes du Chemin des Dames, de 14-18 à nos jours : « Il fallait aussi entendre ces autres voix qui ont toujours fait la vigueur du récit de la Grande Guerre : celle du combattant au cœur des offensives (Paul Clerfeuille) ou celle du Chemin des Dames aujourd'hui (Noël Genteur), celle de l'image (Arlette Farge) ou celle du romancier (Didier Daeninckx) ». Les archives ne suffisent plus, le terrain doit en devenir le compagnon.

³³ Collectif de Recherche Internationale et de Débats sur le premier conflit mondial.

³⁴ Cette opération, organisée pour le 90^{ème} anniversaire de 1917, a eu lieu à la mairie de Craonne et à Laon et s'intitulait précisément « Obéir / Désobéir ». A. Loez, N. Mariot (dir.), *Obéir / Désobéir, les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2008.

³⁵ F. Bouloc, R. Cazals, A. Loez (dir.), *1914-1918, Identités troublées, Les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, éd. Privat, 2011.

³⁶ L'ensemble des lettres est consultable aux Archives départementales de l'Aisne.

³⁷ Exposition du Fort de Condé et exposition organisée par les Archives départementales de l'Aisne sur le thème de la reconstruction en Picardie après 1918, du 1^{er} septembre 2000 au 15 janvier 2001.

³⁸ *Reconstruction en Picardie*, ouvrage publié à l'occasion des expositions présentées aux Archives départementales de l'Aisne, Réunion des musées nationaux : Association des Amis du Musée de Blérancourt, 2000.

³⁹ E. Véziat, *La Reconstruction dans le département de l'Aisne*, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, Mémoire de DEA en histoire, 2001, p. 127 à 180.

lieu d'étude, les monographies villageoises⁴⁰ ne sont pas à négliger, d'autant qu'elles consacrent en général une partie à l'après-Première Guerre mondiale. Ces publications constituent une solide base de départ à l'étude des communes considérées, notamment en ce qui concerne les coopératives de reconstruction.

C'est en ce sens qu'il faut également mentionner l'œuvre fondatrice de plusieurs historiens, historiennes et géographes dont Eric Bussière (Nord Pas-de-Calais)⁴¹, Isabelle Chave (Vosges)⁴², Anne Duménil et Philippe Nivet (Picardie)⁴³, Hugh Clout⁴⁴ (ensemble des Régions dévastées et études régionales) qui se sont intéressées à la Grande reconstruction. Il ne s'agit plus de décrire les processus de reconstruction mais plutôt d'essayer d'appliquer à un objet d'étude des problématiques et regards croisés⁴⁵, poussant l'analyse sur des thématiques bien précises et non chronologiques (rôle des acteurs, analyse de l'architecture, études juridiques...).

Mon mémoire de Master 2, consacré à « La reconstruction des communes du Chemin des Dames »⁴⁶ essayait déjà de répondre à de nombreuses questions. Rédigé sous la direction de Madame le Professeur Catherine Nicault à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, il fut le résultat de deux ans de recherches sur les processus de reconstruction, processus en apparence très simples mais au demeurant très complexes. Ce mémoire ambitionnait d'approcher au plus près du peuple en reconstruction en abordant toutes les couches de cette société du Chemin des Dames. Masse documentaire volumineuse permettant de nombreuses analyses structurelles, il fut largement inabouti. Cette thèse essaye donc de répondre à toutes

⁴⁰ Ces monographies sont nombreuses pour le secteur. Elles plongent leurs racines dans le riche terreau des monographies du XIXe siècle, bien souvent réalisées par des instituteurs. Citons l'exemple de la monographie de Paissy rédigée par l'instituteur de ce village. Ce texte a figuré à l'exposition régionale de Laon en 1888 et a été augmenté des renseignements postérieurs. Cette monographie s'organisait, selon les lois du genre admises à l'époque, en deux parties : l'une traitant de la géographie physique et l'autre de la géographie historique. Ce mouvement fut repris au XXe siècle par le comte Maxime de Sars, véritable sommité dans ce domaine. Cet érudit a rédigé de nombreux volumes d'histoire régionale dont des monographies villageoises pour les villages de Beurieux, Chaudardes et Colligis-Grandelain. Ces écrits découlent désormais bien souvent d'études généalogiques.

⁴¹ E. Bussière (dir.), *La Grande reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Nord-Pas-de-Calais, 2001.

⁴² I. Chave, *La Grande Guerre dans les Vosges*, actes du colloque 4-6 septembre 2008, Conseil général des Vosges, 2009. 3 articles concernent la Reconstruction dans les Vosges.

⁴³ A. Duménil, P. Nivet (dir.), *Les Reconstructions en Picardie* : actes des colloques, Amiens, 27 mai 2000 et 12 mai 2001, Encrage, 2003.

⁴⁴ Clout H., *After the ruins : resorting the countryside of Northern France after the Great War*, University of Exeter, Exeter Press, 1996. Clout H., "Rebuilding Northern France after the Great War", *Construction History Society Newsletter*, n°70, 2004, p. 7-10. Clout H., "The great reconstruction of towns and cities in France 1918-1935", *Planning Perspectives*, n° 20, 2005, p. 1-33.

⁴⁵ E. Bussière (dir.), *La Grande reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Nord-Pas-de-Calais, 2001, p. 12.

⁴⁶ S. Bedhome, *Reconstruire le Chemin des Dames 1919-1939*, sous la Direction de C. Nicault, Mémoire de Master 2 en histoire contemporaine, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2007.

les questions restées alors sans réponse. Une nouvelle lecture est en outre possible grâce aux pistes ouvertes par les sciences sociales, par de nouveaux questionnements, ainsi qu'en témoignent les actes du colloque *Obéir Désobéir*⁴⁷.

La période de Reconstruction, de manière générale pour le département de l'Aisne, a laissé une abondante documentation, notamment aux Archives Départementales de l'Aisne. Ces sources, bien que très utiles, notamment pour sa partie dommages de guerre et administration générale, ne répondaient cependant pas à l'une des questions fondamentales : comment s'est reconstruite concrètement la vie sociale et matérielle sur le Chemin des Dames ? C'est du manque de sources pour répondre à cette question qu'est née la nécessité d'alimenter la réflexion autour de trois grands types de documents : les archives publiques, les archives privées et les romans, notamment *Le réveil des morts* de Roland Dorgelès. Le croisement des données, autant que possible, fut essentiel à cette étude, d'autant que les sources restent en général identiques d'une région à l'autre. Les archives publiques présentent ce que donne à voir l'administration grâce aux différents documents qu'elle a produits dans le cadre de son action. Il s'agit de toute la réglementation officielle émanant des organes parlementaires de l'Etat, eux-mêmes relayés par des notifications et circulaires du Préfet qui doit prendre en compte les conditions locales. La série des dommages de guerre et plus particulièrement les dossiers de dommages de guerre, classés par commune, constituent une source majeure pour mener ce type d'étude. L'enquête fut néanmoins confrontée à des choix de conservation plus ou moins discutables qui amenèrent à l'élimination d'une part considérable (80 %) de ces dossiers au lendemain du Second Conflit mondial. Les Archives Départementales de l'Aisne procédèrent à un échantillonnage, plus ou moins proportionnel au nombre d'habitants des communes, basé sur la conservation de cas jugés intéressants et donc particuliers, amenant de fait de multiples biais lors de l'exploitation des données conservées. En second lieu, les communes produisent des archives : les registres de délibérations des conseils municipaux qui offrent une trame chronologique des événements et les archives courantes liées au processus de reconstruction. Il faut noter que toutes les communes n'ont pas voué le même soin, ou peut-être le même intérêt, à préserver ces documents (docs 11 et 12), certains fonds étant conservés dans des conditions déplorables (présence de rongeurs, moisissures...). L'ensemble des communes du Chemin des Dames n'ayant pas déposé leurs documents aux archives départementales, fut traité selon le même process : exhumation des documents, classement, synthèse par fonds et prise de photographies de l'ensemble des

⁴⁷ A. Loez, N. Mariot (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008.

documents de la période. Ce travail de longue haleine dura quatre ans, à raison d'une commune tous les quinze jours.



*Doc 11 : archives communales de Jumigny, à l'origine stockées sous un escalier, exhumation*⁴⁸



*Doc 12 : archives communales de Jumigny, classement en cours*⁴⁹

Cependant, ces produits de l'administration éclairent rarement ou peu le « ressenti » et encore moins la situation des particuliers les pieds dans les ruines.

La seconde catégorie des sources concerne l'ensemble des documents, non administratifs, susceptibles de nous donner ne serait-ce que quelques informations sur cette reconstruction. Il s'agit alors d'observer la situation non plus par le haut mais au travers des multiples traces laissées par des acteurs ou contemporains de l'événement. La diversité de la documentation est ici colossale puisqu'il s'agit de correspondances, comptabilités, dessins et autres photographies privées auxquels s'ajoutent les témoignages oraux des quelques survivants ou descendants des acteurs de cette période. A cela s'ajoute la collecte systématique des fonds de sociétés du Chemin des dames des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles déposés au Centre Historique du Monde du Travail du Chemin des Dames, sur la commune de Vassogne⁵⁰. Les collectes ont commencé en 2004, année de création du conservatoire d'archives du futur musée de Vassogne. Parallèlement, les outils et objets de la période de la reconstruction furent collectés. Dans un souci de comparaison, des outils et objets de toute la France furent intégrés aux collections. En 2009, Les collections privées du Centre Historique du Monde du Travail du Chemin des Dames comptaient quelques 6000 outils et objets ainsi que près de 100 mètres linéaires (doc. 13) d'archives classées par fonds (entreprises de maçonneries, cafés, épiceries, hommes de Dieu...).

⁴⁸ Phot. Bedhome.

⁴⁹ *Ibidem.*

⁵⁰ Centre Historique du Monde du Travail du Chemin des Dames, 2 rue de la croix, 02160 Vassogne ; www.outilsvassogne.fr



Doc 13 : épi 2, magasin 1, salle archives 1, archives du café de Vassogne, Fonds Ruelle-Hautemont, Centre Historique du Monde du Travail⁵¹

C'est en grande partie sur ces archives qu'est bâtie cette thèse. Les fonds documentaires (entreprises de maçonnerie, café, fonds photographiques...) et d'objets (outils et objets domestiques du XIX^{ème} siècle et des années 20) permettent à de nombreux paragraphes de rendre compte du quotidien d'individus très variés, immergés dans le processus de Reconstruction. C'est aussi grâce à la conservation de ces informations locales qu'il fut possible de traiter en profondeur la question des retours, des perceptions, des sociabilités villageoises et de croiser ces renseignements avec le roman de Roland Dorgelès. Ce dernier⁵² était déjà célèbre lorsqu'il publie, en 1923, *Le Réveil des morts*. Dans son roman précédent, *Les Croix de bois* (1919), l'auteur insiste surtout sur les atrocités de la Grande Guerre qu'il a connues puisque, enrôlé dans l'infanterie, il fut un témoin direct de la violence des combats et de la vie des poilus dans les tranchées. Après la guerre, en compagnie du Parisien Georges Monnet qui vient d'acheter les ruines de la ferme de Chimy, à quelques kilomètres de Soissons, il découvre l'ampleur de la reconstruction. C'est à cette époque qu'il écrit et publie *Le Réveil des morts*. La critique reste acide et cinglante. C'est l'histoire d'un jeune architecte, amoureux d'une veuve de guerre, qui participe au chantier du siècle, espérant se faire un nom et gagner de l'argent. La véritable histoire n'est cependant pas là. Il dresse un tableau de la monstruosité de cette période où tout semble permis. Roland Dorgelès insiste

⁵¹ Phot. Bedhome.

⁵² Né à Amiens le 15 juin 1886, mort à Paris le 19 mars 1973.

particulièrement sur les abus jusqu'à l'exhumation des corps dont les corbeaux profitent. La fin du roman est révélatrice de sa dénonciation. Il ne s'agit pas d'une injustice locale mais nationale. La preuve en est, les morts se ruent sur Paris pour réclamer, après la paix, la justice sociale, l'idéal pour lequel ils ont versé leur sang. Roland Dorgelès ne se fait pas d'illusion sur la nature humaine. Il a finalement eu un regard lucide sur le gigantisme des opérations à entreprendre et envers les conditions extrêmes dans lesquelles elles se sont déroulées. Des extraits de son œuvre, classés par thématiques, furent intégrés au texte à titre d'illustration pertinente. Croisés à des archives locales ou à des témoignages, ces extraits témoignent, souvent très justement, de la vie des populations sinistrées au lendemain de la guerre. Le rythme cyclique de l'histoire est très nettement exposé dans ce roman et il semble que Roland Dorgelès, au delà des dénonciations, ait voulu favoriser une certaine forme de reconstruction psychologique. Oui, dans chaque homme il y a un escroc, mais il y a aussi du bon, capable de grandes choses. La parution précoce du roman est sans doute un signe de cet état d'esprit ; tous ensemble, nous pouvons faire de cette reconstruction une œuvre « humaniste ». Tout espoir fut sans doute très rapidement déçu car dès 1925, il quitte les terres de l'Aisne pour l'Indochine et devient dès 1929 l'un des premiers collaborateurs de Maurice Maréchal, le fondateur du *Canard enchaîné*. Adulte visité perpétuellement par les souvenirs d'une enfance difficile, Roland Dorgelès percevait mieux que quiconque les tares de la société, sans abandonner pour autant tout idéal.

Comment donc aborder cette étude ? Il convient de rappeler la distinction fondamentale entre les termes de reconstruction et de reconstitution. En effet, l'utilisation de l'un ou de l'autre fait varier considérablement le type de questionnement mais surtout les réponses que l'on peut y apporter. Le terme de reconstitution « désigne le rétablissement dans sa forme et dans son état d'origine d'une chose disparue⁵³ », induisant donc une remise en état à l'identique. Par ailleurs, le terme de reconstruction est employé dans les années 1910 jusqu'en 1930 pour « désigner des réalités purement matérielles⁵⁴ » : Il peut désigner une amélioration, une modernisation mais n'induit pas forcément une remise en état à l'identique. Nous entendrons aussi par ce terme la reconstruction psychologique, indissociable de la reconstruction ou reconstitution matérielle.

La transformation, idée centrale de cette étude débouche sur des questions complémentaires. Cette société du Chemin des Dames, bouleversée, séparée, s'est-elle

⁵³ E. Véziat, *La reconstruction dans le département de l'Aisne*, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, Mémoire de DEA en histoire, 2001, p. 128.

⁵⁴ *Idem* : voir note 39.

réparée ? A-t-elle réussi à rétablir les liens sociaux du passé ou, au contraire, a-t-elle totalement changé, rompant avec le passé devenu historique, parfois même connoté péjorativement ? Ce passé⁵⁵ est-il considéré comme responsable du désastre ? Faut-il se souvenir de l'ancien temps ou vivre pleinement la nouvelle ère qui s'ouvre ? Le souvenir n'entre-t-il pas en contradiction avec le ressentiment des habitants revenus d'exil ou de la guerre ? A l'inverse, et en définitive, la guerre n'a-t-elle pas débarrassé les sociétés touchées du poids des structures anciennes, de cette gangue, les rendant ainsi plus perméables à la modernité, et ce avec 30 ans d'avance sur les autres régions ? Nous entrons dans les difficultés à saisir les sentiments vrais, profonds, derrière la scène de ce que les habitants donnent à entendre *a posteriori*. Cette idée de théâtralité se retrouve peut-être dans la reconstruction matérielle qui n'est pas à isoler de la reconstruction psychologique. Se pose alors toute la question de la part de la tradition et du modernisme, modernisme et tradition ; modernisme ou tradition ? Lequel de ces termes précède l'autre ? Ces deux concepts ne sont-ils pas séparés ? Ceci pose le problème des choix architecturaux, des matériaux employés et de la nouvelle organisation des villages. Autre aspect à envisager : l'ensemble des problèmes pratiques de la reconstruction, c'est à dire la desserte des marchandises, l'organisation des premiers secours (la vie au provisoire) et la délicate confrontation des témoignages de la population et des sources officielles. L'Etat était-il absent ou a-t-il fait preuve, au contraire, d'un interventionnisme exacerbé ? N'assiste-on pas sur le Chemin des Dames aux balbutiements de l'Etat providence, à la naissance d'un Etat « charmeur » ? Le rôle des entreprises de maçonnerie et leur rapport avec les coopératives de reconstruction ainsi que la mise en place de réseaux de relations pour l'obtention des marchés sont-ils une spécificité de la reconstruction ou assiste-on à *La Curée*⁵⁶ du Chemin des Dames ? Enfin, on interrogera l'adoption par la population de ce nouveau décor et son sentiment devant une nouvelle mixité sociale liée à la présence de nombreux étrangers venus participer au chantier du siècle.

Cette étude s'articule donc autour de quatre termes et temps imbriqués : choc, redéfinition, perception et profit : le choc devant le spectacle des ruines ; la redéfinition du cadre de vie et de la société (entre tradition et modernisme) ; la perception *a priori* et *a posteriori* des événements de reconstruction ; le profit à tirer de ce marché du siècle.

⁵⁵ Passé : au sens d'avant la Première Guerre mondiale.

⁵⁶ Se référer à l'œuvre d'E. Zola.

1^{er} Partie

Le désastre

*Perceptions, appréhensions, gestions immédiates de l'événement
ruine*

Lorsque la contre-offensive alliée de l'été 1918 libère le territoire français, la population locale et nationale prend véritablement conscience de l'ampleur du désastre. Le drame occupe tous les esprits : « Peut-on imaginer ce que fut, au Chemin des Dames, le premier instant qui suivit la dernière explosion et l'ultime coup de feu ? C'est un vrai paysage lunaire que vont découvrir les premiers habitants revenus : plus de maisons, plus de chemins, plus de champs. Rien que des trous d'obus encore fumants, au milieu des barbelés tordus et cette odeur d'ypérite qui persistera longtemps⁵⁷ ». Jamais le Chemin des Dames ne s'était autant démarqué géographiquement. Pourtant, Philippe Nivet a montré, dans son article sur « le retour des réfugiés »⁵⁸, que rien ne semblait pouvoir décourager les déplacés au retour. Les raisons sont à chercher dans leur situation pendant le conflit : le docteur Javal⁵⁹, propriétaire dans la région de Sens, distingue trois phases dans l'accueil réservé aux réfugiés dans la France de l'intérieur : « La période de commisération fut courte. Après quoi vint la phase où on les exploita. Puis arrivèrent la crise et la révolte. On s'est plaint un peu partout de ce que les déplacés étaient insupportables et ne voulaient rien faire. » Dans un premier temps, les départements de l'intérieur ont fait preuve de solidarité à l'égard de leurs compatriotes chassés par l'invasion ennemie : le 1^{er} septembre 1914, le préfet du Morbihan, dans une lettre au député Louis Nail, président de la commission départementale des « évacuations des bouches inutiles, des étrangers refoulés de la zone des armées et des places fortes et des prisonniers des guerres [disait] avoir pu constater que nos malheureux compatriotes ou amis trouvent chez les populations morbihannaises la plus cordiale hospitalité » La situation va très rapidement évoluer et devenir difficile à gérer par les autorités. Les premiers conflits, en particulier en Bretagne⁶⁰, apparaissent dès le mois de septembre 1914 et s'expliquent de deux façons : d'une part, les sociétés rurales cloisonnées se méfient de l'« étranger » qui représente ce qui pourrait leur arriver si l'armée allemande réussissait à percer le dernier rempart français ; d'autre part, le système des allocations⁶¹ dont

⁵⁷ R. Courtois, *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, coll. Guides Historia, 1992, p. 73.

⁵⁸ Nivet P., « Le retour des réfugiés », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 22-33.

⁵⁹ Le docteur Javal a écrit un livre en 1918 qui fut publié 20 ans plus tard : A. Javal., *La Grande Pagaille 1914-1918*, Paris, Denoël, 1937, p. 154.

⁶⁰ Arch. Dép. Morbihan, 4M 396 et P. Nivet, « Le retour des réfugiés », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 23.

⁶¹ Les pouvoirs publics estiment que « l'assistance aux réfugiés correspond à une véritable dette contractée par la Nation toute entière à l'égard d'une catégorie qui a eu à supporter la plus lourde part des misères provoquées par la guerre ou des sacrifices exigés par la Défense nationale ». Circulaire du ministère de l'Intérieur aux préfets en préambule de l'instruction portant fixation du régime des réfugiés (15 février 1918), *Journal officiel*, le 17 février 1918, p. 1644, in P. Nivet, « Le retour des réfugiés », *art. cit.*, p. 23.

jouissaient les réfugiés provoqua la jalousie de certains habitants de l'intérieur. En 1918, malgré l'existence de nombreuses œuvres⁶² pour les réfugiés, tant laïques que religieuses, de multiples tensions existent dans les régions de l'intérieur. Dans ces conditions, les déplacés expriment le désir d'un retour rapide : « nous en avons assez de cette vie de quatre ans de nomades⁶³ ». La plupart ont le sentiment que la reconstruction ne peut se faire sans eux et ressentent puissamment l'appel du pays⁶⁴.

Par ailleurs, le mouvement d'exode n'a pas été permanent. En réalité, et pour de nombreuses communes du Chemin des Dames, il fut intermittent. Le comte Maxime de Sars indique que « le 28 août 1914, on entendait le canon de la bataille de Guise depuis le Chemin des Dames⁶⁵ ». Le stress collectif, exacerbé par l'absence de nouvelles, provoqua au moment du passage des premiers déplacés belges⁶⁶ d'importants départs précipités. Cependant, une note anonyme dans les archives de la commune de Beaurieux⁶⁷ montre que la fuite dépendait bien de la volonté de chacun : « [25 septembre 1914-1^{er} mai 1915] Les murs s'écroulaient et, parmi la population qui vivait dans les caves, le tir faisait de nombreuses victimes. [...] A partir du 1^{er} mai 1915, la vie reprit lentement, les vaillants habitants de Beaurieux échappés de la tourmente s'armèrent de courage et malgré la bataille proche, reprirent les travaux des champs. [...] Pendant la terrible journée du 27 mai 1918 et pendant la nuit qui précéda, le village fut bombardé furieusement par l'ennemi et les habitants durent fuir sous une grêle d'obus qui fit de terribles ravages ». La majeure partie de la population se sauva à pied jusqu'à Fismes en empruntant les ponts militaires. « Les colonnes victorieuses [allemandes] firent leur entrée dans le bourg à 7 heures du matin. Soixante-dix à soixante-quinze Beurivois, que la précipitation des gendarmes n'avait pas permis de prévenir, demeurèrent prisonniers. L'ennemi les occupa aux travaux des champs pour son compte et au nettoyage des rues⁶⁸. » Il n'y a donc pas de règle à l'exode car bien des situations se présentèrent. Si une partie de la population a définitivement quitté les villages parce qu'il était impossible d'y

⁶² Dès le début de la guerre, de nombreuses associations et œuvres de bienfaisance s'attachent à assister les réfugiés qui affluent en provenance des régions envahies. Après l'armistice, ces œuvres de guerre poursuivent leurs actions auprès des populations qui, peu à peu réintègrent les régions dévastées : voir la partie sur les œuvres et la reconstruction, in *Reconstruction en Picardie après 1918*, ouvrage publié à l'occasion des expositions présentées aux Archives départementales de l'Aisne, Réunion des musées nationaux : Association des amis du musée de Blérancourt, 2000.

⁶³ Lettre du 17 septembre 1918. Arch. Dép. Somme, 99R 3460 citée in P. Nivet, « Le retour des réfugiés », *op. cit.*, p. 24.

⁶⁴ « Nous ne sommes pas chez nous dans cette Bretagne égoïste ». *Ibidem*.

⁶⁵ M. de Sars, *Histoire de Beaurieux*, Imp. de la Manutention Mayenne, 1980.

⁶⁶ Les réfugiés belges, en passant, semèrent l'effroi par leurs récits des atrocités allemandes. J. Horne, A. Kramer, *1914-Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005.

⁶⁷ Arch. com. Beaurieux (Non classées).

⁶⁸ M. de Sars, *Histoire de Beaurieux*, *op. cit.*

vivre ou par convenance personnelle, la majorité est restée sur place et ce n'est que lorsque les conditions de vies devenaient absolument intenable que la plupart partaient. Citons le témoignage de Madame Solange Ruelle Hautemont habitant Vassogne qui affirme que ses parents sont partis à Cohan, du côté de Fismes, pour vendre de la boisson aux soldats quand la situation est devenue intenable. Madame Hautemont ajoute que sa grand-mère a été tuée par un obus en allant dans sa buanderie : « On a rien retrouvé, elle a été pulvérisée⁶⁹ ». Ces deux exemples suggèrent que l'exode a présenté deux visages différents. Dans certains cas, et plus particulièrement sur les lignes allemandes, les villages ont été désertés dès le début du conflit mais, au delà de cette ligne, bon nombre d'habitants choisirent de ne pas partir.

Nous avons volontairement souhaité ne pas dépasser le cadre général des conditions dans lesquelles on devient réfugié et de son mode de vie. Les travaux sont à poursuivre sur ce thème⁷⁰. La guerre terminée, la question des perceptions du désastre sur le Chemin des Dames se pose. La lente et probable digestion de ce carnage par les populations locales amène à l'expression d'une forme d'assimilation progressive de la violence subie par les ruines. En outre, la gestion de l'évènement par l'Etat et son degré d'implication auprès des réfugiés invite à s'interroger sur un quelconque changement de perception du site du « Chemin des Dames » par les sinistrés, par les populations extérieures mais aussi par les « classes » politiques. Finalement, l'ampleur sans précédent du conflit n'eut-il pas pour conséquence de troubler, à l'image d'un prisme déformant, les attentes des individus ainsi que les débuts de la gestion de la crise par l'Etat ?

⁶⁹ Témoignage de Madame Solange Ruelle Hautemont, Vassogne, 2005.

⁷⁰ Notamment à consulter : P. Nivet, *Les réfugiés français de la Grande guerre, 1914-1920*, Paris, Economica, 2004. O. Forcade, P. Nivet (dir.), *Les réfugiés en Europe du XVIème siècle au XXème siècle*, actes du colloque du Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits de l'Université de Picardie Jules Verne, Paris, éd. Nouveau Monde, 2008.

CHAPITRE PREMIER

Événement ruine et société du Chemin des Dames

Le temps du bilan



Doc 14. : l'église de Vassogne avant la Première Guerre Mondiale⁷¹



Doc 15. : l'église de Vassogne au lendemain de l'offensive Nivelle⁷²

⁷¹ Coll. du CARHOMT, série R.

⁷² *Ibidem.*

« Destruction, détérioration, anéantissement, désastre, champ de ruines, pays aplati, carnage, cataclysme, dégâts, démolition, désolation, dévastation, disparition, dommage, écrasement, effacement, ravage, pulvérisation, saccage⁷³ », autant de termes qui nous permettent d'appréhender le premier instant qui suivit la dernière explosion sur le Chemin des Dames. Ces différents mots désignant ce que nous justifierons comme étant un « événement ruine » demandent une étude spécifique ainsi qu'une mise en contexte. Extraits des sources pour certains et de la bibliographie pour d'autres, il est nécessaire de procéder à une catégorisation.

Les sources issues de l'administration de la Reconstruction utilisent un vocabulaire de nature juridique ne présentant aucun caractère affectif mais une certaine mesure.

La loi sur les dommages de guerre nous permet d'appréhender la gradation dans l'utilisation de la terminologie d'un point de vue administratif. La dénomination « dommage⁷⁴ », générique, comprend les préjudices portés à quelqu'un ou à quelque chose et propose ainsi une vision matérielle et morale d'un phénomène de destruction. Il englobe par ailleurs tous les niveaux de sinistre, partiel ou total. Ce terme est le plus représenté dans les sources administratives pour parfois même les désigner⁷⁵. Le vocable « destruction⁷⁶ » est entendu comme étant l'« action de mettre à bas un édifice ou un ensemble architectural réalisé selon un plan déterminé⁷⁷ » et complété par le terme de détérioration, qui induit une gradation dans l'acte de détruire. Cette terminologie administrative est complétée par la dénomination « dégâts⁷⁸ », fréquemment utilisée dans les rapports des architectes présents dans les dossiers de dommages de guerre : « Le dégât est par conséquent un dégât total⁷⁹ ». Ce terme peut alors désigner la ruine (un dégât) mais aussi l'acte de détruire (le dégât).

La correspondance des sinistrés permet par ailleurs de cerner le vocabulaire employé par les victimes pour désigner les ruines. A celui de « disparition⁸⁰ », on peut ajouter « démolition⁸¹ » puis « ravage⁸² » et « saccage⁸³ ». La « disparition » renvoie à une vision

⁷³ Se référer aux notes au cours du texte.

⁷⁴ Se référer aux dossiers de dommages de guerre, Arch. dép. Aisne, 15R.

⁷⁵ Exemple : dossier de dommages de guerre.

⁷⁶ Arch. dép. Aisne, journal officiel, loi sur les dommages de guerre.

⁷⁷ Rey-Debove J., *Le Robert brio*, dictionnaire encyclopédique, 2004.

⁷⁸ Se référer aux dossiers de dommages de guerre, Arch. dép. Aisne, 15R.

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ Archives privées de la famille Adam, Vassogne.

⁸¹ *Ibidem*.

⁸² *Ibid*.

globale des ruines : l'ancien paysage cesse définitivement d'être visible. La portée du vocable « démolition » est beaucoup plus restreinte puisqu'il ne concerne que les constructions. Les deux termes suivants apportent une nouvelle nuance, celle de la violence et de l'action dévastatrice. Un « ravage » n'est pas forcément volontaire tandis qu'un « saccage » désigne un pillage volontaire accompagné de destructions. Cette appellation ne renvoie alors plus seulement aux ruines mais suggère les responsabilités qui se cachent derrière les tas de pierre. Les écrivains, parfois historiens, vont de la même façon désigner les ruines. Ils utilisent « anéantissement⁸⁴ », « champ de ruines⁸⁵ », « pays aplati⁸⁶ », « cataclysme⁸⁷ », « désolation⁸⁸ », « dévastation⁸⁹ », « écrasement⁹⁰ », « effacement⁹¹ », « pulvérisation⁹² ». Trois thématiques mettant en perspective un acteur antérieur ou postérieur à l'événement ruine se distinguent alors : celle de la violence, état de ce qui est détruit par la force (anéantissement, dévastation, cataclysme, pulvérisation), celle désignant l'espace victime du poids du passé dans un style souvent métaphorique (champ de ruines, pays aplati, écrasement) et enfin la thématique de la tristesse provoquée chez l'individu par cet écrasement (désolation, dévastation, effacement).

⁸³ Archives privées de la famille Adam, Vassogne.

⁸⁴ R. Courtois, *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, coll. Guides Historia, 1992.

⁸⁵ *Ibidem*.

⁸⁶ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923.

⁸⁷ *Reconstruction en Picardie après 1918*, Paris, la Réunion des musées nationaux, 2000.

⁸⁸ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 179-180

⁸⁹ *Ibidem*.

⁹⁰ *Ibid*.

⁹¹ *Reconstruction en Picardie après 1918*, Paris, la Réunion des musées nationaux, 2000.

⁹² Témoignage de Solange Ruelle-Hautemont, Vassogne, 2005.

Nous pourrions résumer ce qui précède dans ce tableau :

Re-présentation du vocabulaire employé dans le temps en fonction des acteurs (X : temps, Y : acteurs)			
	Situation pré ruines	Événement ruine 1919	Situation post ruines
Administration	Etat des lieux Dégâts	Aspects juridiques mesurés Destruction Détérioration	Gestion Dommages (de guerre)
Sinistré	Un monde invisible Anéantissement	Immersion/contemplation Démolition	Recherche de responsabilité Carnage Saccage Ravage
Romancier /historiens	Violence Anéantissement Dévastation Cataclysme Pulvérisation	Double destruction (poids du passé sur les ruines) Champ de ruines Pays aplati Ecrasement	Tristesse Désolation, Dévastation, Effacement

Ce point de vocabulaire nous permet d'introduire la question des perceptions des acteurs face à un événement de courte durée dans lequel il faut vivre pour certains et sur lequel il faut travailler pour d'autres. Cet événement ruine conduit pour quelques mois à une société des ruines pour laquelle la réutilisation et le remploi seront des préoccupations majeures. Le regard tourné vers la reconstruction, les sinistrés vont vivre et se représenter le tableau des ruines, l'administration l'écraser sous le pupitre de la Reconstruction, l'historien en faisant un événement duquel il devient possible de dresser un bilan matériel et psychologique.

I) Une évaluation des dommages immobiliers et mobiliers au lendemain de la Première Guerre mondiale (1919)

Répondre à l'ensemble de ces problématiques suppose de dresser un tableau précis des destructions au lendemain du Premier Conflit mondial. Cette partie, très descriptive, doit permettre de saisir l'ampleur du désastre mais aussi les multiples disparités selon les villages.

1) L'état des communes : généralités

Cette évaluation des dommages sur l'ensemble des communes du Chemin des Dames se fonde sur l'analyse des dossiers de dommages de guerre⁹³. Comme nous l'avons dit précédemment, seuls 20 % des dossiers ont été conservés selon un échantillonnage peu rigoureux, induisant de multiples précautions à prendre dans les déductions à tirer de l'analyse de ce type de document. Le tri de ces dossiers eut lieu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et fut la conséquence du versement des dossiers de dommages de guerre touchant le second conflit mondial. La volumétrie des dossiers de la première reconstruction étant considérable et occupant un étage entier des Archives départementales de l'Aisne il fut décidé de ne conserver qu'un dossier nominatif de dommages de guerre par commune selon un choix alphabétique ainsi que les dossiers jugés d'exception : ceux présentant un intérêt collectif (associations, clubs...) ou un intérêt « historique » (monuments, industries, exploitations, commerces...). Une analyse de données sérielles⁹⁴ est donc possible, moyennant certaines limites à ne pas franchir. Etant donné le faible pourcentage de dossiers conservés, le corpus est à manipuler avec d'extrêmes précautions, notamment dans le cadre des conclusions à tirer de l'analyse sérielle. L'analyse qualitative des dossiers est beaucoup plus aisée. Les listes de mobiliers, commentaires et lettres des sinistrés les accompagnants sont une source majeure et extrêmement précieuse pour comprendre l'ampleur des dommages mobiliers et immobiliers ainsi que les perceptions du désastre par les populations.

⁹³ Arch. dép. Aisne, 15R 974, 803, 1574, 1649, 764, 876, 874, 1579, 918, 917, 794, 1653-1658, 806, 756, 858, 866, 835, 803.2.

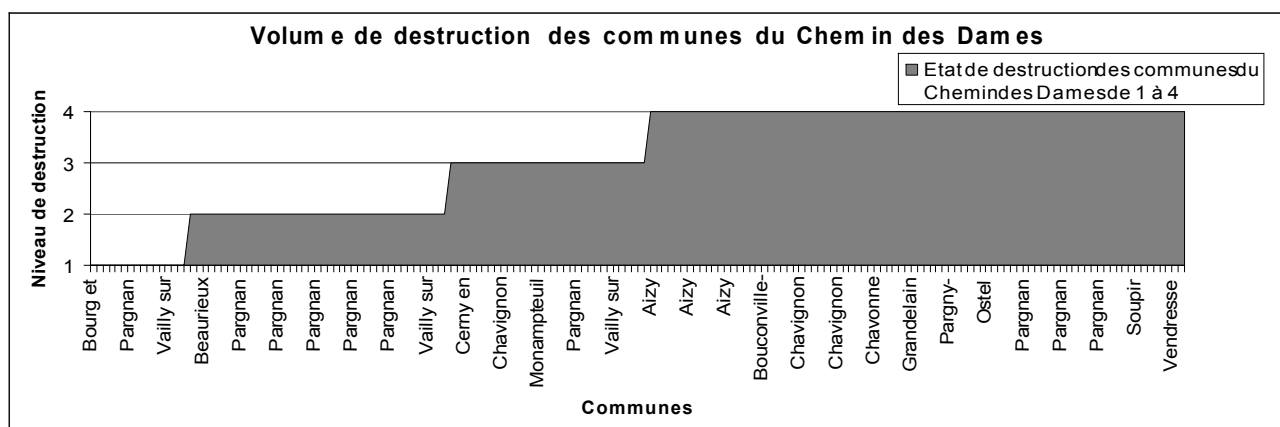
⁹⁴ Se référer à l'impression du tableau en annexe 1.

Répartition des dossiers conservés par communes		
Communes	Nbr de dossiers conservés	%
Chaudarde	0	0%
Cuissy et Geny	0	0%
Neuville sur Ailette	0	0%
Oeuilly	0	0%
Chamouille	1	1%
Chermizy-Ailles	1	1%
Cuiry les chaudarde	1	1%
Moulins	1	1%
Moussy verneuil	1	1%
Pancy Courtecon	1	1%
Vassogne	1	1%
Bourg et commin	2	1%
Braye en laonnois	2	1%
Chevregny	2	1%
Craonnelle	2	1%
Jumigny	2	1%
Oulches la Vallée Foulon	2	1%
Beaurieux	3	2%
Cerny en laonnois	3	2%
Craonne	3	2%
Paissy	3	2%
Chavonne	4	3%
Colligis grandelain	4	3%
Monampteuil	4	3%
Ostel	4	3%
Soupir	4	3%
Vendresse	4	3%
Filain-pargny	5	3%
Pontavert	5	3%
Bouconville-Vauclaire	7	5%
Aizy-Jouy	19	13%
Chavignon	24	16%
Vailly-sur-Aisne	30	21%
Pargnan	54	37%
total	146	100%

Sur les 36 communes étudiées, seules quatre (Pargnan : 30 %, Vailly-sur-Aisne : 17 %, Chavignon : 14 %, Aizy-Jouy : 11 %) sont bien documentées, douze (Bouconville-Vauclair : 4 %, Pontavert : 3 %, Pargny-Filain : 3 %, Vendresse : 2 %, Soupir : 2 %, Ostel : 2 %, Monampteuil : 2 %, Colligis-Grandelain : 2 %, Chavonne : 2 %, Paissy : 2 %, Craonne : 2 %, Cerny en Laonnois : 2 %) permettent de tirer une analyse moins précise tandis que 20 communes sont négligeables tant le nombre des dossiers est faible. La représentativité de ces dernières est limitée. Ce type de sources devient cependant utilisable dès lors qu'il est

combiné avec les cartes postales des destructions⁹⁵. Ces documents iconographiques sont en effet analysables à deux niveaux : une lecture descriptive est possible, permettant de compléter le tableau général de l'ensemble des communes, tandis qu'une lecture analytique doit être réservée à la perception du « désastre » par les photographes et journalistes, autrement dit au discours qui se cache derrière ces documents.

Ces limites posées, il convient de donner une vue d'ensemble des destructions des communes du Chemin des Dames. Cette visualisation n'a été possible que par la compilation des données par communes des différents degrés de sinistres. Dans l'optique de permettre une lecture globale des destructions immobilières, une échelle à quatre niveaux fut pensée sur la base des descriptifs se trouvant dans les dossiers de dommages de guerre. Le premier définit un bon état général offrant la possibilité de réparer l'édifice à moindre frais ; le second, un état moyen mais conduisant à une réparation de fortune, le troisième, un état irrécupérable mais permettant de situer la maison dans le flût de ruines, le quatrième étant une destruction totale. L'attribution d'un niveau par dossier a été réalisée grâce aux devis descriptifs⁹⁶ dressés par l'architecte choisi par le sinistré, en général celui d'une coopérative de reconstruction. Ces devis descriptifs détaillaient l'état des bâtiments au lendemain de la guerre « au plan des maçonneries⁹⁷ », de la couverture mais aussi des menuiseries. Cette classification est bien souvent complétée par des photographies⁹⁸ présentes dans les dossiers de dommages de guerre. La classification des dossiers sur cette échelle étant terminée, il fut possible de compiler les données de façon croissante sur un graphique en aires (les communes apparaissant sur l'axe des abscisses sont les mieux représentées en nombre de dossiers de dommages de guerre).



⁹⁵ Arch. Priv. Adam, Pottier, Potier, Biérre, Ruelle.

⁹⁶ Arch. dép. Aisne, 15R 97 ; arch. com. Pargnan, 4H2, dossier 3.

⁹⁷ *Ibidem*.

⁹⁸ Arch. dép. Aisne, 15R 1653-1658.

Le résultat remet en cause certaines idées reçues consistant à penser que l'ensemble des biens immobiliers du Chemin des Dames fut entièrement rasé. Il n'en est rien. En effet le graphique indique un taux de destruction totale atteignant les 50 %. A cela, il faut ajouter les 25 % de bâtiments ne conservant plus que des pans de murs. 75 % des constructions sont donc inutilisables. Seules 25 % des établissements anciens sont réutilisables dont 12 % facilement. Cela dit, les réparations à effectuer sont en général assez lourdes comme on le voit nettement sur les cartes postales des villages peu détruits.

Ainsi, à Beaurieux⁹⁹, les murs ont fortement souffert de la guerre : parsemés d'éclats d'obus, les habitations sont aussi restées plus de trois ans et demi sans couverture. Le ruissellement de l'eau et le gel ont fragilisé la pierre¹⁰⁰, la rendant poreuse. Les bois de charpente sont le plus souvent inutilisables. La situation générale est donc particulièrement dramatique, et plus encore lorsque les habitants ne sont même plus en mesure de retrouver leur maison. Cependant, insistons sur l'inégalité de destructions entre les communes. Si certaines sont, comme il est communément admis pour le Chemin des Dames, totalement rasées, d'autres villages ne sont que très faiblement touchés du fait de leur situation géographique et de l'évolution des fronts durant la guerre. Il est donc nécessaire d'étudier plus précisément les destructions.

2) Une analyse plus précise

a) Les dommages immobiliers.

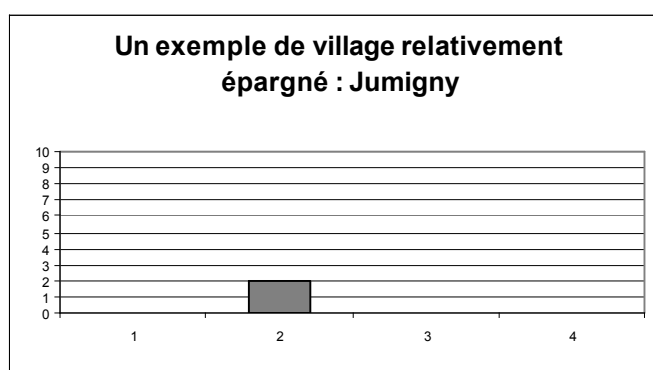
Il convient d'explicitier l'intitulé même de ce paragraphe. Les dommages immobiliers des communes sous-entendent une idée de globalité et de particularisme. Globalité parce que le terme même de commune indique la notion de communauté, soit un ensemble de personnes vivant ensemble. Le vocable peut cependant se réduire à ce qui est particulièrement communal. C'est donc l'état global des destructions immobilières des villages qui sera examiné tout en soulignant le sort spécifique des bâtiments communaux.

Nous distinguerons les quatre niveaux de destruction précédemment énoncés. Les villages connaissant les moyennes de destructions les moins fortes (il s'agit néanmoins de la

⁹⁹ Cartes postales : M. Mulo, *Beaurieux : 6000 ans d'histoire : mémoire d'un village et de son environnement*, Laon, imp. Recto-Verso, 2001, p. 76-77.

¹⁰⁰ L'étude des différentes qualités de pierre demeure essentielle dans le processus de reconstruction : voir la partie sur les techniques de la reconstruction, chapitre 5.

deuxième catégorie) sont Bourg et Comin, Beurieux, Jumigny, Oeuilly, Pargnan et Paissy. Les dégâts visibles sur les cartes postales et les dossiers de dommages de guerre, bien qu'importants, ne nécessiteront pas une reconstruction totale. Le plus souvent, il s'agit de la remise en état partielle de la maçonnerie des bâtiments, le remaniement de la toiture et la réfection des sols, plafonds et murs en admettant que les parties jugées en bon état de conservation soient réparées. Cette situation se répète pour la majorité des maisons de ces quatre villages (un regard particulier doit être porté sur Paissy et Pargnan qui sont des villages troglodytiques). Les communes de Jumigny, Beurieux et Oeuilly constituent des exemples intéressants. La première parce que nous possédons des dossiers peu nombreux mais très complets sur les dommages tandis que les deux dernières sont les bourgs les plus vastes du Chemin des Dames.



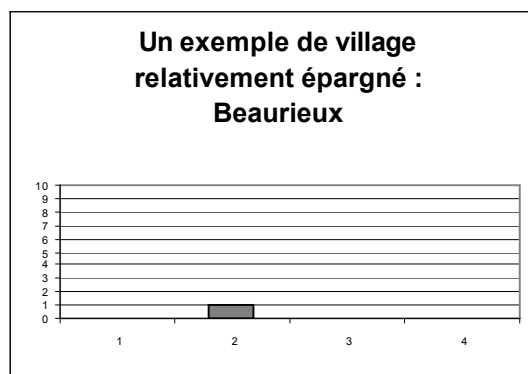
*Etat des destructions à Jumigny
(x : niveau de destruction ; y : nbr de dossiers)*

Jumigny a connu des destructions moins importantes que ses voisines en raison de sa situation géographique. Les bâtiments communaux et les infrastructures ont peu souffert. Dès 1919, un devis de l'entreprise Marotaux-Cabaret¹⁰¹ est dressé pour stabiliser le mur du cimetière qui sera conservé. L'église, de style roman, a été fortement endommagée. Certaines parties, hors élévation, seront cependant confortées. La mairie-école est jugée par un devis de 1922¹⁰² en « bon état général ». Il s'agissait de réparer la toiture et de refaire les plâtres en intégralité. Un mémoire¹⁰³ fait par ailleurs état du nettoyage d'un des deux lavoirs de la commune par brossage du bac selon les prescriptions de l'architecte de la coopérative de reconstruction de Beurieux, Daniel Beylard. Jumigny est donc un très bon exemple laissant *a priori* penser que la reconstitution sera rapide. Les deux bourgs suivants partagent une situation assez analogue.

¹⁰¹ Arch. com. Jumigny (non classées) : Mémoire des travaux de maçonnerie exécutés pour la commune de Jumigny.

¹⁰² *Ibidem.*

¹⁰³ *Ibid.*



*Etat des destructions à Beaurieux
(x : niveau de destruction ; y : nbr de dossiers)*

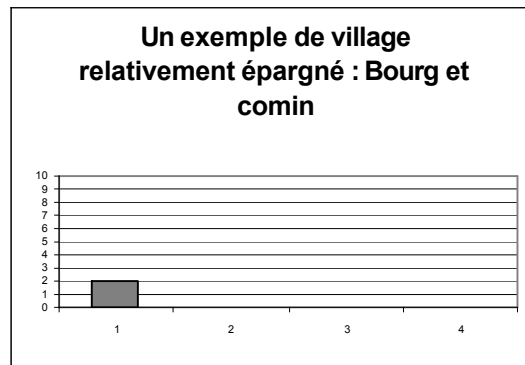
La commune de Beaurieux a été épargnée de l’anéantissement total grâce à son site géographique protégé. Une note du village de Beaurieux suscitée par le parrainage de la ville canadienne de Winnipeg rend compte d’importantes destructions¹⁰⁴.

« Les premiers obus tombèrent le 25 septembre 1914 et jusqu’aux environs du 1^{er} mai 1915, date à laquelle il y eut une accalmie, le village reçut plus de mille obus de gros calibre par mois. Chaque jour la ruine s’abattait plus complète sur le pays, de nombreuses maisons étaient atteintes, les toits étaient éventrés ou enlevés, les murs s’écroulaient. L’église était dégradée en plusieurs endroits, mais le clocher, quoique visé particulièrement¹⁰⁵, résistait à l’orage. Lors de l’offensive française du 17 avril 1917 sur le Chemin des Dames, Beaurieux fut encore une fois durement touché par les tirs de barrage de l’armée allemande. De nouvelles ruines s’ajoutèrent aux anciennes et des incendies éclatèrent de tous côtés. Pendant la terrible journée du 27 mai 1918 et pendant la nuit qui précéda, le village fut bombardé furieusement par l’ennemi et les habitants durent fuir sous une grêle d’obus qui fit de terribles ravages. »

Il n’est pourtant pas question sur le terrain de destructions massives ; ce qui tend à conforter l’idée que ce bourg a été moins touché par les péripéties du front. Cette hypothèse est confirmée par l’extrait faisant état d’une église faiblement endommagée, et ayant gardé son clocher. Par ailleurs, la visite de la mairie-école nous a permis de constater que la charpente du XIX^{ème} siècle avait été conservée ainsi que l’ensemble de la structure maçonnée en pierres de taille typique des constructions d’avant-guerre. Le ton dramatique de cet extrait ne doit donc pas nous abuser car le but est avant tout de convaincre le Canada d’apporter sa contribution à la reconstruction.

¹⁰⁴ « C’est dans ce modeste coin de France que le père Marquette est né et bien des fois, au cours de ses voyages d’exploration au Canada, sa pensée a dû se tourner avec émotion vers le berceau de ses jeunes années. » Note anonyme sur le village de Beaurieux. Il est cependant possible que ce texte ait été rédigé par l’instituteur du village sur commande du conseil municipal en vue de faciliter le parrainage entre le village et le Canada (ville de Winnipeg). Arch. com. Beaurieux (non classées).

¹⁰⁵ Les clochers étaient particulièrement visés par l’armée du fait du point d’observation qu’ils représentaient.



*Etat des destructions à Bourg et Comin
(x : niveau de destruction ; y : nbr de dossiers)*

Les mêmes remarques valent pour le village de Bourg et Comin car le « conseil municipal considère que la Mairie-école, le lavoir, le bâtiment de la pompe et le presbytère sont réparables¹⁰⁶ ». Quant au village d'Oeuilly, pour lequel nous manquons de sources¹⁰⁷, les cartes postales et le village actuel permettent de donner une idée de la situation au lendemain de la guerre. Le village a lui aussi très peu souffert de la guerre comme ceux développés précédemment.



Doc 16 : église d'Oeuilly avant 1914¹⁰⁸



Doc 17 : église d'Oeuilly aujourd'hui (2003)¹⁰⁹

L'église, des XII^e et XIII^e siècles, n'a pas connu de destructions massives à l'exception d'une partie de la toiture, le clocher en ardoise et le bas-côté nord (docs. 16 et 17). Le chœur de style gothique avait déjà disparu avant la Première Guerre mondiale. Les photos actuelles et anciennes divergent donc peu tant sur l'organisation du village que sur le type de construction. Enfin, accordons un regard à une commune particulière dans son organisation : le village troglodytique de Paissy. Le dossier de dommages de guerre de Madame Eudorie-

¹⁰⁶ Arch. com. Bourg et Comin, Registre de délibérations.

¹⁰⁷ L'ensemble des archives communales ont été détruites (?) ainsi que les dossiers de dommages de guerre (normalement conservés aux Archives départementales mais victimes du tri de l'après Deuxième Guerre mondiale).

¹⁰⁸ Coll. du CARHOMT, série R.

¹⁰⁹ *Ibidem*.

Rose Béguin-Caton, cultivatrice à la ferme de la fontaine sise à Paissy¹¹⁰, nous fournit un exemple intéressant quant au statut particulier de ce village. La ferme se composait d'un « corps de logis, un hangar bûcher ou appentis contre le mur de roche et en excavation souterraine, deux locaux, une écurie en partie taillée dans le rocher, une loge à porcs, une cave en excavation, une entrée charretière débouchant sur une cour empierrée et une maison à usage d'habitation ».

Le devis descriptif et estimatif des dégâts stipule que « les constructions en maçonnerie sont complètement détruites. Le terre-plein, la cave et l'escalier d'accès sont inutilisables. Les murs de soutènement du terre-plein sont partiellement détruits. Les locaux souterrains n'ont absolument pas été touchés tandis que les façades en maçonnerie de ces locaux ont été partiellement endommagées à cause des obus à retard ». La situation de ces villages n'est donc pas comparable à celle des bourgs classiques. Le principe de l'excavation horizontale, maintenu jusqu'au début du XX^{ème} siècle, explique le peu de dégâts. Cependant, les parties maçonnées extérieures ont subi les mêmes dégradations que les constructions similaires des villages décrits précédemment. Le niveau de destruction, dans ce cas, tient donc au type de village mais surtout au site géographique.

Parmi les critères permettant de juger l'état d'un village au lendemain de la guerre, il en est un particulièrement révélateur : celui de la possibilité ou non d'identifier l'emplacement de sa maison. Ce constat justifie la conception d'une catégorie intermédiaire entre la réparation et la reconstruction, nécessitant l'intervention d'un géomètre afin de replacer la maison dans son environnement.

Il s'agit des villages de troisième catégorie présentant des amas de ruines permettant de distinguer les maisons et leur emplacement : Chaudardes, Cuiry les Chaudardes et Vailly-sur-Aisne. La distinction que nous établissons entre anéantissement et destruction totale s'appuie sur les notes de la commission d'inspection des villages au moment de l'évaluation des dommages. Cette commission, généralement formée de trois membres, distingue l'état de pans de murs rendus inutilisables de celui de ruine totale¹¹¹ exigeant le recours au géomètre. La différence de qualification se situe dans la nomination d'une commission de déblaiement qui devra statuer sur le devenir de ces pans de murs (démolition ou réutilisation) :

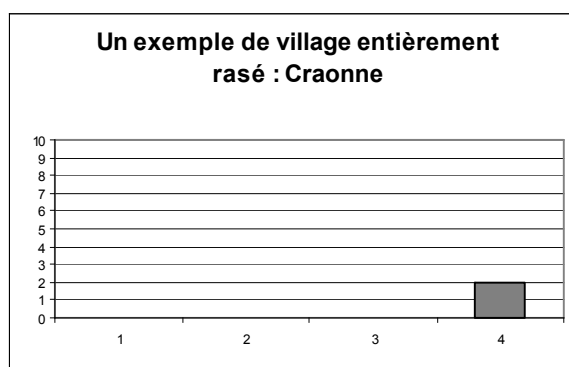
Le « rapport de la commission de déblaiement ayant statué ce jour (17 mars 1920) sur les immeubles du village de Pargnan estime que nous soussignés MAROTEAU ancien entrepreneur à Vassogne, président de la commission de déblaiement, BLONDEL architecte représentant la

¹¹⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 874.

¹¹¹ Voir la partie sur les devis descriptifs des dossiers de dommages de guerre, chapitre 2. La distinction est très nette, d'autant plus que l'état de pans de murs permet bien souvent de reprendre les soubassements.

commune, BONNAUD agent technique principal du génie rural, représentant de l'état délégué de l'ingénieur du Génie Rural. Membre de la commission de déblaiement du village de Pargnan, dûment nommés par monsieur le préfet de l'Aisne le 5 février 1920. Avons statué ce jour sur les immeubles ou parties d'immeubles de cette localité dont la démolition doit être effectuée aux frais de l'Etat. Nous estimons que : Dromain, à déblayer, Dromain, à réparer, Colas Charpentier, à réparer, Charpentier, à déblayer, Chenu, à déblayer, Jean, très réparable, Habang, très réparable, Portelette, très réparable, Lessueur, à réparer, Rigot, très réparable, Jean, à réparer, Jean, à réparer, Hanoteau, à réparer, Mollet, à déblayer, Mollet, à réparer, Berge, a arraser jusqu'à l'appui des fenêtres, Hanoteau, à déblayer, Presbytère, à démolir sauf un pignon, Presbytère, à réparer, Presbytère, à déblayer en partie, Boulanger, à réparer, Rousseau, à réparer, Rousseau, à réparer, Crelet, Partie à réparer, pignon ouest à démolir, Lefevre, à réparer, Mairie école, en partie réparable, mairie école, à déblayer, Fayon, à déblayer, Berger, en partie à réparer, Chablet Lor, en partie à réparer, Sapicourt, à réparer, Sapicourt, à réparer, Sapicourt, en partie réparable, Sapicourt, à déblayer, Cadet, en partie réparable, Eglise, à déblayer sauf de petites parties, Nanty, à déblayer, Doucellier, à déblayer, Rousseau, à déblayer, Brebant, à déblayer, Fournier, à déblayer, Fournier, à réparer, Nanty, à réparer, Jean Boucher, à réparer, Ridon, à réparer, Poteau, à réparer, Philippot, en partie réparable, Moncier, à réparer, Mulette, à réparer, Rousseau, à déblayer, Mollet, en partie réparable, Durin, à déblayer, Dubin, à déblayer, Moncier, à réparer, Mulette, à réparer, Gateau, à réparer, Armauchy, à réparer, Jean Boucher, à réparer, Lothelin, à réparer, Nanty, à réparer, Méxières, à réparer. ¹¹²»

La quatrième catégorie est la plus amère à décrire. Il s'agit des vingt-neuf villages ¹¹³ anéantis, pour ne pas dire rayés de la carte. Nous ne pourrions bien entendu pas tous les étudier mais nous recourons à un échantillonnage représentatif établi en fonction de l'emplacement des communes et des documents collectés. Nous commencerons cet aperçu par le village de Craonne.



*Etat des destructions à Craonne
(x : niveau de destruction ; y : nbr de dossiers)*

¹¹² Arch. dép. Aisne, Arch. com. Pargnan, 4H10.

¹¹³ Cuissey et Geny, Neuville sur Ailette, Oeuilly, Chamouille, Chermizy-Ailles, Moulins, Moussy-Verneuil, Pancy-Courtecon, Vassogne, Bray en Laonnois, Chevreigny, Craonnelle, Oulches la Vallée Foulon, Cerny en Laonnois, Craonne, Chavonne, Colligis-Grandelain, Monampteuil, Ostel, Soupir, Vendresse, Pargny-Filain, Filain, Pontavert, Bouconville-Vauclair, Aizy-Jouy, Chavignon, Chaudardes, Trucy.

Ce chef-lieu de canton, devenu le symbole des mutineries du Chemin des Dames fut le plus touché¹¹⁴. Cette triste célébrité, sera payée d'un prix élevé : « La guerre n'avait rien épargné. Des murs branlants, des tas de décombres, de grands trous noirs. [...] C'était de chaque côté le même terrain vague jonché de gravats, le tas seulement un peu plus haut si la maison avait été plus grande. Une vaste décharge publique sur le village rasé¹¹⁵ ».



Doc 18 : Craonne avant 1914¹¹⁶



Doc 19 : Craonne au lendemain de la guerre¹¹⁷

¹¹⁴ Cf : Chanson de Craonne.

¹¹⁵ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, op. cit. , p. 8-9.

¹¹⁶ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹⁷ *Ibidem*.

Roland Dorgelès résume bien ce que laissent entrevoir les dossiers de dommages de guerre et les cartes postales de ces villages. Les vingt-huit autres localités connaissent la même situation. Il est évident, dans ces cas, qu'il n'est plus possible de parler de lieu public ou privé, la distinction n'étant plus saisissable sur le terrain. Citons le cas particulièrement caractéristique de l'église de Pontavert décrit dans le dossier de dommages de guerre communal.

« Elle était de style roman avec transition de voûtes en ogive se raccordant sur un plan circulaire dans l'abside. [Le] plafond était horizontal sur toute la surface de la nef. Le clocher, carré, était monté au dessus du flanc gauche du cœur. La pointe était surmontée d'une horloge de 3 cadrans et d'un campanile en chêne corroyé avec bandes voussurées en plein cintre. Le portail sur rue était surmonté d'une platebande appareillée avec crossette et sculpture. En 1918, il ne restait plus sur son emplacement qu'un amas de décombres dont on ne pourra tirer aucun remploi et qui ne permettent pas de pouvoir établir de cette église un plan détaillé. Des tranchées, sapes et abris compromettent la solidité de l'assise d'une nouvelle construction¹¹⁸ ».

Faut-il voir dans ces destructions uniquement l'œuvre d'une guerre totale devenue mécanique et en voie de totalisation ? En réalité, 14-18 marque un tournant car sur la ligne du front plus rien n'échappe à la guerre. Le civil et son lieu de vie sont traités en ennemis. Porter atteinte au pays, au cadre de vie, aux civils, devient un objectif militaire. Au-delà des hommes que l'on cherche à détruire en tant qu'ennemis, une politique de désertification, par la nature même de cette guerre, est menée. Dans certaines zones, la Première Guerre mondiale fut une guerre de destruction totale avec constitution de corps d'incendiaires, destruction et pillage organisés, y compris de certaines troupes amies. L'ennemi voulait « détruire l'histoire du pays envahi par l'incendie des monuments et des archives¹¹⁹ ». Plus que les communes ou les communs, les particuliers furent les plus vulnérables face aux destructions.

b) Les dommages immobiliers des particuliers.

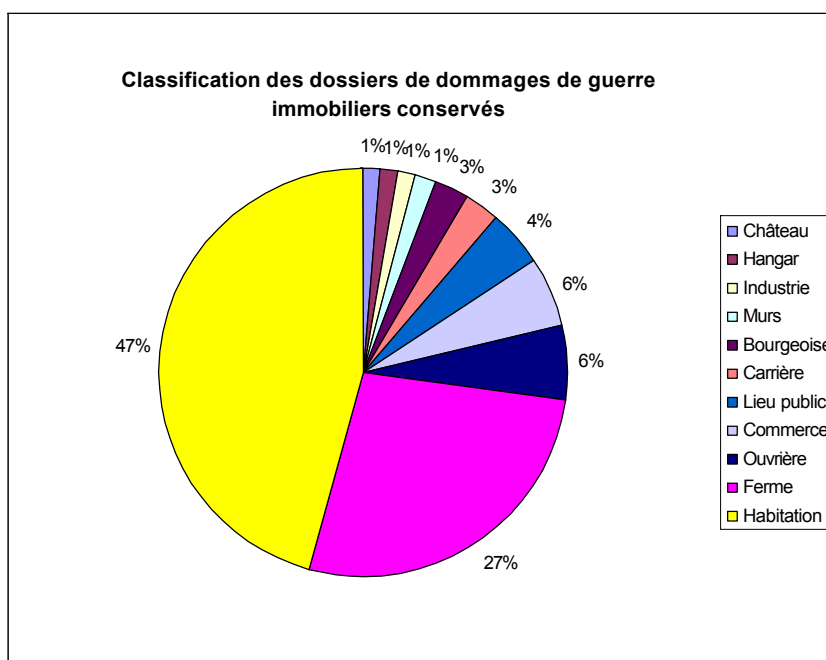
La diversité des types de biens immobiliers est un postulat fondamental, dans la limite des caractéristiques propres de notre espace d'étude. La construction d'un graphique obtenu par la compilation des bâtiments décrits dans les dossiers de dommages de guerre donne des résultats proches de la situation à la veille de la Première Guerre mondiale¹²⁰ : 47 % d'habitations classiques et fermettes, 27 % de fermes, 6 % de maisons ouvrières, 6 % de

¹¹⁸ Arch. dép. Aisne, 15R 876.

¹¹⁹ P. Léon, *La renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, Laurens, 1918, p. 96. Aussi la reconstruction sera-t-elle l'occasion de reconstituer le plus grand nombre possible de monuments historiques.

¹²⁰ Les cadastres et cartes postales permettent de distinguer les différents types de constructions.

commerces, 3 % de maisons bourgeoises, 4 % d'industries et de carrières de pierres, 1 % de châteaux¹²¹. Tentons donc de dresser un bilan des destructions sur les biens immobiliers des particuliers en gardant à l'esprit le caractère particulièrement complexe d'une telle analyse. En effet, la classification bâtie pour cet exercice graphique est duale. Une partie répond aux grands types de constructions (château, hangar, maison bourgeoise, maison ouvrière, ferme...) tandis que l'autre partie est plutôt liée à des activités (carrière, industrie, commerce...). Cette double classification permet de ramasser en quelques termes les descriptions complexes des dossiers de dommages de guerre.



L'habitation classique et la ferme demeurent les plus représentées sur le Chemin des Dames.



Doc 20 : un exemple de ferme à Vassogne, peut-être celle de la famille Adam¹²²

Ces habitations sont en général appelées fermettes (doc. 20) car rares sont les maisons qui ne sont pas entourées de bâtiments. Il s'agit d'une spécificité du monde rural en ce début

¹²¹ Voir le graphique ci-dessus.

¹²² Coll. Adam, Vassogne.

de XXème siècle qui conservait certaines formes d'autarcie¹²³. Elles pouvaient prendre deux aspects. La première concerne les gros bourgs et s'organise en étoile (doc. 21) le long des axes de communications.



Doc 21 : un exemple d'habitation classique en organisation étoilée à Braye en Laonnois¹²⁴.

La seconde, plus restrictive, se trouve dans les villages de taille plus réduite en un regroupement de maisons autour d'une cour commune (doc. 22) traversée par un axe de communication ou en impasse¹²⁵.



Doc 22 : un exemple d'habitation classique organisée autour d'une cour desservie par une impasse à Vassogne au lieu dit La maison rouge¹²⁶

Nous prendrons différents exemples découverts dans les dossiers de dommages de guerre en fonction du degré de destruction établi précédemment¹²⁷. Le négociant Legrand

¹²³ G. Duby, A. Wallon, *Histoire de la France rurale*, Tome 4 : *De 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. Point histoire. Voir en introduction le paragraphe sur les villages à la veille de la Grande Guerre p. 10.

¹²⁴ Coll. Bière, Braye-en-Laonnois.

¹²⁵ Arch. com. Vassogne, cadastre.

¹²⁶ Coll. Adam, Vassogne.

Machet possédait une maison à usage d'habitation à Bourg et Comin. Le dossier détaille les dégâts principaux de l'immeuble de troisième catégorie¹²⁸ : « maçonnerie partielle de la grange et d'habitation à refaire, le remaniement de la toiture, fourniture de la charpente et couverture de la grange et porcherie. Les planchers sont en état de conservation¹²⁹. » Dans un même ordre d'idée, la ferme composée d'une grange, d'une maison et d'un appentis à usage de porcherie et écurie de monsieur Couturier-Voizelle, sise à Beurieux, est partiellement détruite : « les murs en moellons jointoyés aux deux faces sont crevassés fortement dans la façade et les pignons. Les charpentes en chêne ont été brisées et fortement décalées. Les chevrons sont parfois manquants. La couverture est en partie inutilisable. Le sol est en terre battue et couvert d'immondices, matériaux et ordures de toute sorte¹³⁰. » Il s'agit d'exemples de destructions faibles, parce qu'elles permettent le retour des populations mais surtout parce qu'elles laissent envisager une reconstitution¹³¹ rapide. Ces cas restent cependant isolés dans le flot de destructions plus sévères. Citons l'exemple de Désiré-Corez Chantre, marinier à Pargny, qui possédait une maison « en pierre de taille du pays avec une couverture en ardoises sur charpente en chêne datant de 1875. La maison et les bâtiments ont été démolis par les Allemands en 1914 et 1915 ; les pierres employées dans les chemins, les bois brûlés. Seule la cave demeure mais la solidité paraît compromise¹³². » A Craonne, le dossier de dommages de la veuve Génard-Sérriot est à lui seul éloquent.

¹²⁷ Voir l'introduction au chapitre.

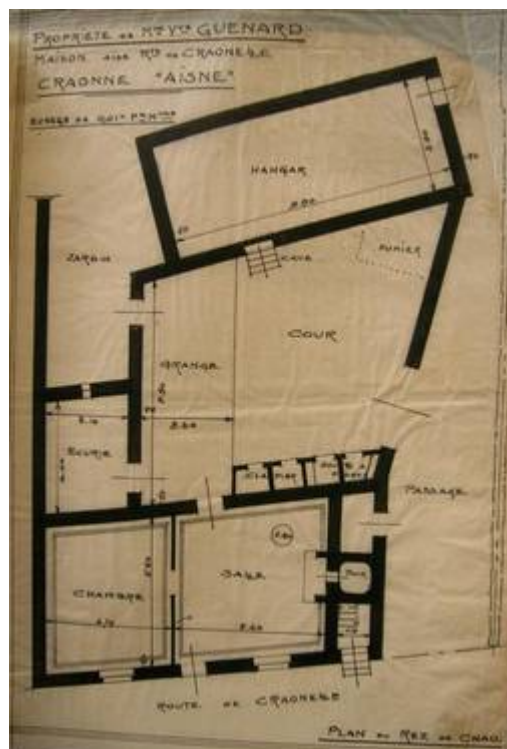
¹²⁸ 3^{ème} catégorie : Détérioration d'immeubles bâtis ou non bâtis, y compris les bois et forêts. Destructions partielles ou totales d'immeubles bâtis. Enlèvements, détériorations ou destructions partielles ou totales d'outillages, d'accessoires et d'animaux appartenant à une exploitation commerciale, industrielle ou agricole.

¹²⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 764.

¹³⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 806.

¹³¹ Le terme de reconstitution est ici le seul qui convienne puisqu'il ne s'agit pas d'une reconstruction mais d'une réparation.

¹³² Arch. dép. Aisne, 15R 1579.



Doc 23 : un exemple de maison particulière rasée (famille Génard-Sérriot possédant une ferme à Craonne)¹³³

« Le pays ayant été bombardé systématiquement, une infime portion de fondations a permis de retrouver l'emplacement de la maison (doc. 23). La cave est défoncée et le dégât est par conséquent un dégât total¹³⁴. » Cette conclusion est confirmée par la lettre d'un anonyme revenu à Craonne qui écrit à sa mère. Il est allé à Craonne le jeudi 24 septembre 1919 pour essayer de repérer l'emplacement de leur ancienne maison : « Ma chère maman. Je suis allé à Craonne jeudi. J'ai pu repérer l'emplacement de notre maison sur lequel s'est établi un abri. Je suis descendu dans une cave qui doit [corrigé « devait »] être celle de Madame Mourry. J'ai bien cherché pour essayer d'arriver dans la nôtre, mais il n'y avait pas moyen. Il faudrait tout déblayer ce qui demanderait je ne sais combien de temps¹³⁵ ». Il ajoute : « La cave de madame Bel est reconnaissable, je l'ai reconnue par l'escalier qui descend à la seconde. Celle de madame Bouleau est intacte et a été aménagée en poste de secours¹³⁶. » Les habitués même ne s'y retrouvent plus dans cet amas de pierre, si bien qu'ils en sont amenés à parler du sous-sol, parfois épargné. Dernier exemple, celui de ce couple anonyme qui écrit d'Aix en Provence, à son retour de Vassogne : « Chères cousines, chers cousins. Cette fois ci, nous vous écrivons au sujet de Vassogne, ou du moins de ce qui reste de Vassogne. [...] Avec le recul du temps et celui de l'espace, la désolation de nos pauvres pays apparaît encore plus

¹³³ Arch. dép. Aisne, 15R 803.2.

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ Coll. Adam, Vassogne, carte postale de (?) revenu à Craonne le 24 septembre 1919.

¹³⁶ *Ibidem*.

insensée et je me demande s'il ne faudra pas encore quelques années avant que nos pays reprennent leur ancienne vie »¹³⁷. Tout laisse à penser que la reconstruction sera longue et les lettres des réfugiés revenus au pays montrent qu'ils en sont conscients.

Dans les plus gros bourgs ou à proximité d'une grande ferme ou d'une industrie, on retrouve un autre type d'habitat particulier : la maison ouvrière ou « familiale ». Nous possédons un exemple intéressant en la société immobilière de Vailly-sur-Aisne¹³⁸ qui louait à des ouvriers d'usine¹³⁹ des maisons de « type coron » rue du Bac, Chemin des Abattoirs et route de Soissons. Les maisons rue de l'Abattoir sont peu touchées (manquement au niveau des menuiseries et quelques trous d'obus), celles de la route de Soissons sont irréparables et à détruire complètement tandis que celles de la rue du Bac sont totalement rasées.

La situation des industries fonctionnant grâce à la main d'œuvre de ces « coron » est la plus dramatique car elles furent en général les premières touchées par la guerre et ravagées avant le départ des Allemands. La manufacture de caoutchouc et pneumatique de Vailly-sur-Aisne, rue du Faubourg de la rivière, à l'angle du chemin de fer, comportait plusieurs bâtiments désignés par des lettres. « De l'examen approfondi que nous avons fait sur place, il résulte que tous les bâtiments ont été atteints ; pour ceux qui n'ont pas été détruits, les parties qui restent sont inutilisables. Elles sont lézardées, criblées d'éclats de projectiles et ont subi toutes les intempéries pendant plus de cinq ans¹⁴⁰ ». A cela s'ajoute le cas des carrières de pierres. En effet, cette activité était très répandue sur l'ensemble du Chemin des Dames étant donné les ressources disponibles et la qualité exceptionnelle de la pierre¹⁴¹. Les carriers étaient chapeautés par une association professionnelle d'entrepreneurs de maçonnerie représentée par Paul Carpentier qui a dressé le dossier de dommages de guerre. Nous ne serons pas surpris par l'absence de destructions dans les zones d'extraction souterraine. Cependant, les bâtiments d'exploitation ont fortement souffert des bombardements. « A l'entrée de la carrière d'Hamaret, un lot de pierres bleues de Belgique, cassées pour l'entretien du chemin de montée à la carrière route de Vailly ainsi que la destruction d'un bâtiment à usage de forge¹⁴² et de bureau sont à prendre en compte. » Les vibrations liées aux

¹³⁷ Correspondance de la famille Adam, Arch privées Adam, Vassogne.

¹³⁸ Arch. dép. Aisne, 15R 1657.

¹³⁹ Il est probable que la manufacture de caoutchouc et pneumatique rue du Faubourg de la rivière en employait une partie.

¹⁴⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 1658.

¹⁴¹ L'exploitation du banc calcaire, de 20 à 40 m d'épaisseur, depuis l'époque gallo-romaine, intensifiée à partir de l'époque médiévale, a créé un vaste réseau de carrières souterraines, appelées localement « creutes ». Voir la partie sur les matériaux de la reconstruction.

¹⁴² Les carriers utilisaient des barres à mine qu'il était nécessaire de pouvoir redresser et retravailler à tout moment. Les masses et pointerolles étaient aussi en fer.

détonations ont par ailleurs fortement lézardé les galeries, qui demanderont un sévère étayage avant la reprise de l'extraction.

Le second secteur d'activité qui mettra des années à se relever est l'agriculture, tant sur le plan immobilier que foncier. La majorité des fermes (doc. 24) ont été détruites, notamment les plus importantes qui se trouvaient sur le Chemin des Dames (Hurtebise, Malval...).



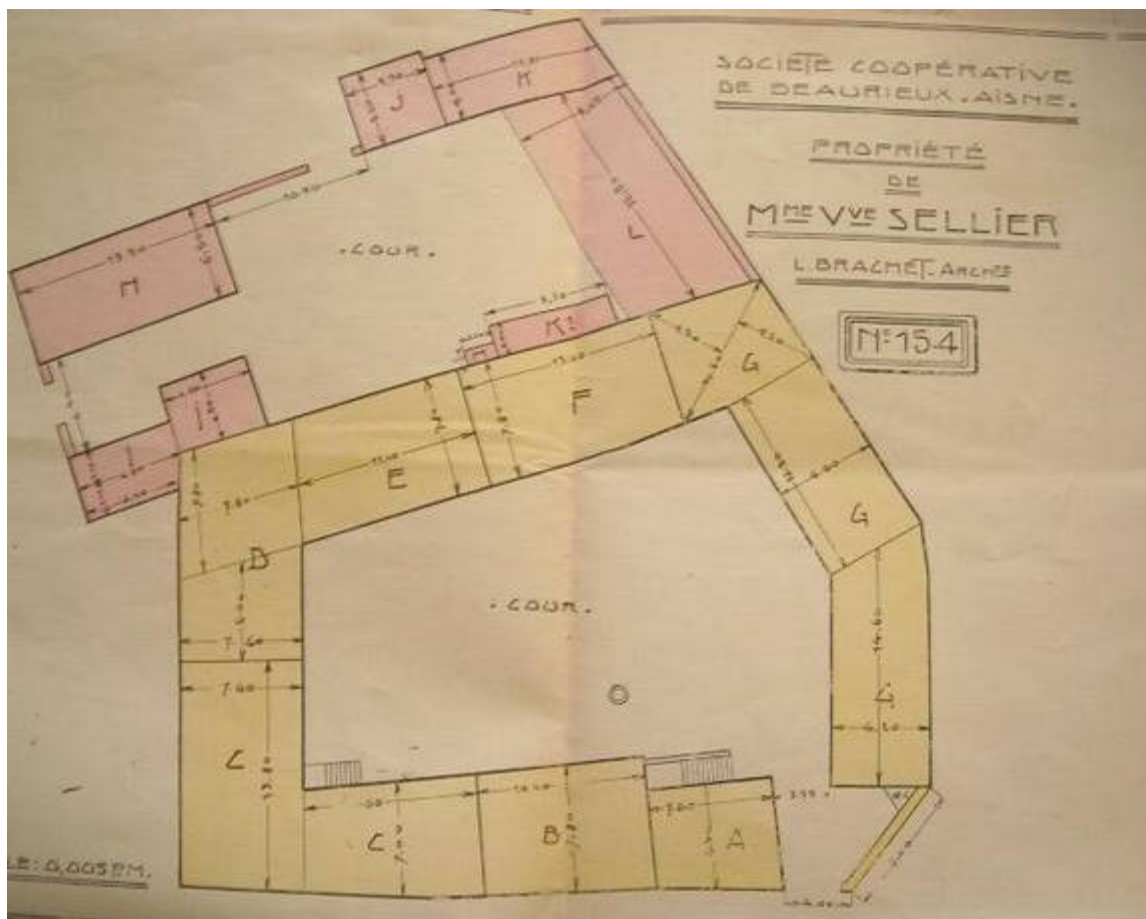
Doc 24 : un exemple de ferme à Chavignon au lieu dit La Malmaison¹⁴³

Les bâtiments d'exploitation, divers, comprenaient au minimum une écurie, grange, porcherie, étable, sette, un hangar, clapier et pigeonnier¹⁴⁴. La ferme de Couturier Voizelle, cultivateur à Cuiry-les-Chaudardes, « est totalement détruite. Il ne reste que quelques pans de murs rendus complètement inutilisables¹⁴⁵ ». Quelques exceptions contreviennent à la règle telle la demeure de la famille Sellier-Déprez (doc. 25) qui n'a eu à reconstruire qu'une partie des bâtiments : grange, écurie, pigeonnier, porcherie, hangar, clapier.

¹⁴³ Coll. du CARHOMT, série R.

¹⁴⁴ Posséder un pigeonnier était perçu, même après la guerre, comme un signe de richesse. Voir l'ouvrage de M. Mastrojanni, *La France retrouvée : richesses et traditions des terroirs de France*, Paris, France Loisirs, 1997.

¹⁴⁵ Arch. dép. Aisne, 15R 806.



Doc 25 : un exemple de ferme partiellement détruite (famille Sellier Déprez possédant un bien à Jumigny) : reconstitution du plan de l'habitation pour le dossier descriptif et estimatif de l'édifice avant 1914 et de l'état des destructions¹⁴⁶

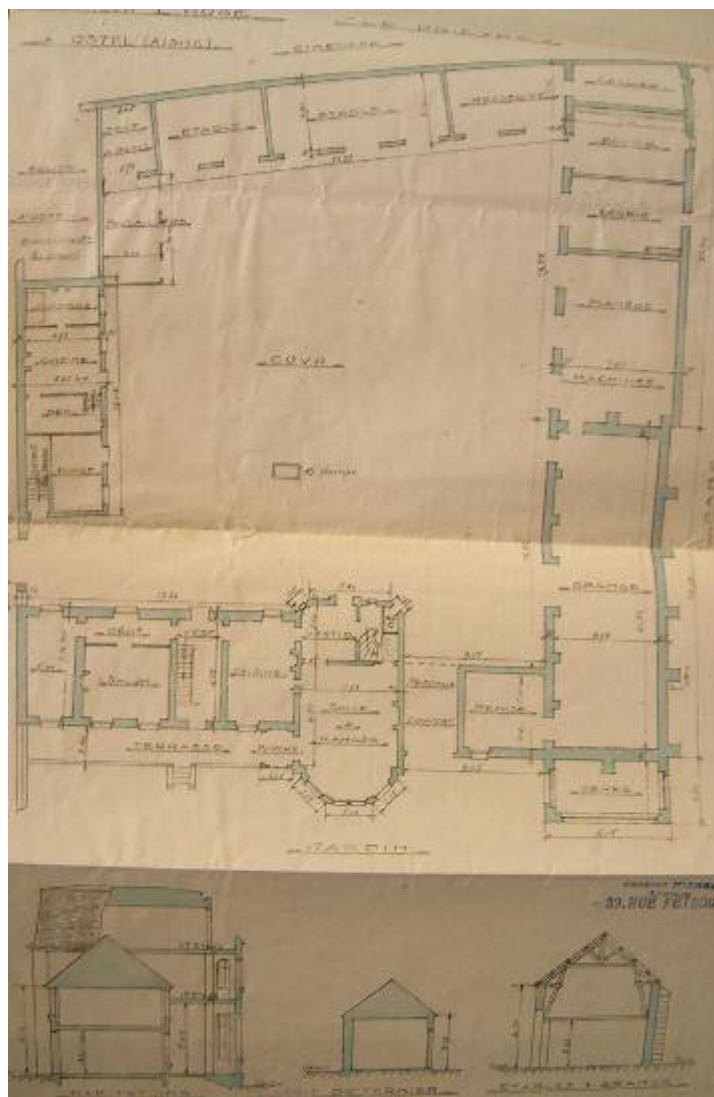
Il est enfin une catégorie d'édifices qui mérite une mention spécifique : les châteaux et édifices prestigieux¹⁴⁷ tels les châteaux¹⁴⁸ de la Bôve, de Craonnelle, de Soupir, du Prioré et l'abbaye de Vauclair et de Cuissy. Le Chemin des Dames, de ce point de vue, était particulièrement riche et digne d'intérêt tant sur le plan archéologique qu'historique. L'ensemble de ces édifices a été totalement rasé. Le dossier de dommages de guerre de Louis Rogé stipule qu'il possédait un « château appelé Le Prioré (doc. 26) composé des dépendances habituelles d'une ferme avec manège et maison de type manoir. Ce qui reste au dessous du sol est supposé devoir être conservé en grande partie ; les maçonneries encore debout, ou bien ébranlées, ou bien disloquées ont tellement souffert des intempéries qu'elles devront être démolies¹⁴⁹ ».

¹⁴⁶ Arch. dép. Aisne, 15R 835.

¹⁴⁷ Tout ne doit pas se résumer à l'institution des Monuments Historiques.

¹⁴⁸ Voir l'exemple du château de Soupir.

¹⁴⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 1574.



Docs 26 : château d'Ostel appelé « le Pioré » plans et photos (prises pendant la guerre, avant 1917 et les grandes offensives) du devis descriptif et estimatif de l'édifice avant 1914 et de l'état des destructions¹⁵⁰

¹⁵⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 1574.

Le drame de ces châteaux ou manoirs est qu'ils n'étaient pas classés aux Monuments Historiques ni même répertoriés (en dehors du bâtiment des convers classé depuis 1911). Il ne reste donc actuellement d'eux que les cartes postales. L'exemple de l'abbaye de Vauclair est sans doute le plus révélateur des drames de l'histoire. Située à deux kilomètres de la Caverne du Dragon¹⁵¹ et de la ferme d'Hurtebise, cette célèbre abbaye cistercienne fut fondée par Saint Bernard en 1134. Tout laissait à penser qu'elle serait totalement ravagée durant la Révolution française par les habitants alentours¹⁵². Bien au contraire, elle fut nationalisée, transformée en ferme et parvint intacte en 1914. « Elle devint une grande base allemande jusqu'en 1917, où l'artillerie de l'offensive Nivelles la détruisit complètement¹⁵³ ».

On ne peut résumer le problème des dommages en quelques lignes. Ce panorama, largement descriptif, permet néanmoins d'appréhender précisément l'ampleur de la tâche et de mieux comprendre par la suite les perceptions et réactions des réfugiés. La guerre a écrasé les villages mais les réalités sociales restent bien présentes, notamment au travers des dossiers de dommages de guerre, reflets de ce qui se cache derrière ces tas de pierres. Ces distinctions s'imposent à nouveau dans les dommages mobiliers, bien plus difficiles à appréhender.

c) Les dommages mobiliers

- Le cas des particuliers

Voilà sans doute un des points les plus complexes à mesurer parce que la valeur des objets aux yeux des propriétaires est toute relative. Contentons-nous simplement de dresser un bilan des destructions de ce type de biens en observant la structure sociale. Les dossiers de deuxième catégorie¹⁵⁴ de dommages de guerre donnent à voir les listes de matériels dressés

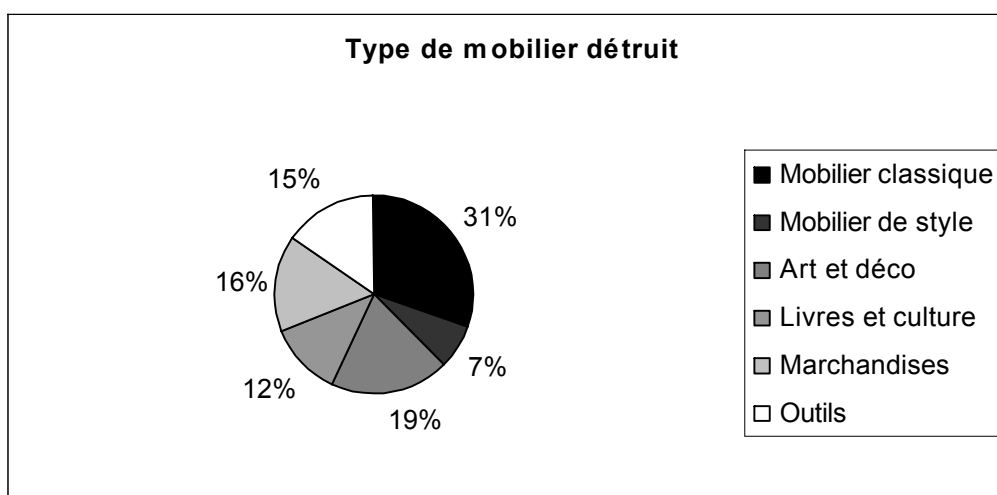
¹⁵¹ Espace muséographique de la Caverne du Dragon (ancienne carrière de pierre) : 1920 : le site est une étape reconnue du « tourisme de mémoire ». Monsieur Auguste Rogez, un des premiers guides, marqua des générations de visiteurs. 1969 : un musée est installé sous l'impulsion de Monsieur Henri de Benoist, président de la chambre économique de Laon, de Monsieur Gérard de Francqueville, qui y associe le Souvenir français et de Monsieur Maurice Bruaux, directeur du comité de tourisme de l'Aisne. En 1995, la caverne est confiée au conseil général de l'Aisne par le souvenir français. Un nouvel espace muséographique est alors conçu. La Caverne du Dragon est aujourd'hui le premier musée de l'Aisne en terme de fréquentation.

¹⁵² Les habitants de Vadancourt et Bohérie n'ont pas hésité à piller l'abbaye voisine pour tirer profit des pierres. Les maisons du village ont donc actuellement des façades construites à la mode cistercienne des XII-XIII^e siècles.

¹⁵³ R. Courtois, *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, coll. Guides historia, 1992, p. 89.

¹⁵⁴ 2^{ème} catégorie : Enlèvement de tous biens meubles et de tous objets tels que récoltes, animaux, arbres et bois, matières premières, marchandises, meubles meublants, titres et valeurs mobilières. Détériorations ou destructions partielles ou totales de récoltes, de marchandises et de tous biens meubles. Pertes d'objets mobiliers, soit en France, soit à l'étranger, au cours des évacuations ou rapatriements. L'outillage ne rentre pas dans la catégorie 2

par les sinistrés au lendemain de la guerre. Les sinistrés devaient noter sur une feuille de papier tout ce dont ils se souvenaient. La précision de ces listes a de quoi susciter l'étonnement. Mais, c'est que notre regard est biaisé par le prisme de notre actuelle société de consommation qui achète plus qu'elle ne s'approprie. La situation, à la veille de 1914, est bien différente, particulièrement dans la région rurale que nous étudions. Chaque objet était le fruit d'économies destinées à s'offrir ou fabriquer ce dont on avait besoin. Les objets de série ne sont pas ou peu présents dans les descriptifs. On notera par ailleurs la présence de nombreuses marques distinctives sur les objets, notamment sur les outils dont initiales et adaptations à la main sont les plus représentées. Les destructions ont donc été un choc psychologique de plus pour les réfugiés. Des catégories ont été établies pour regrouper par grands thèmes le mobilier et le matériel. Six rubriques ont donc été formées comprenant le mobilier classique¹⁵⁵, de style¹⁵⁶, les objets de décoration et d'art, les livres et objets culturels, les marchandises et les outils. Prenant ces catégories pour fondement, les données des dossiers ont été compilées pour obtenir le graphique suivant :



Les résultats sont plus ou moins étonnants. Le mobilier classique représente 31 % des destructions totales, ce qui ne nous surprendra pas puisque 95 % de la population en possédait. Le dossier de dommages de la veuve Legrand Machel¹⁵⁷ de Bourg et Comin donne une idée précise du type de biens ayant disparu au moment du retour. Il s'agit de « meubles, meublants, literie, linge, effets personnels et objets domestiques » entrant dans la composition

mais dans la 3 : 3^{ème} catégorie : Détérioration d'immeubles bâtis ou non bâtis, y compris les bois et forêts. Destructions partielles ou totales d'immeubles bâtis. Enlèvements, détériorations ou destructions partielles ou totales d'outillages, d'accessoires et d'animaux appartenant à une exploitation commerciale, industrielle ou agricole.

¹⁵⁵ Le commun (table rustique, armoire rustique...).

¹⁵⁶ Le mobilier de valeur (salles à manger de style...).

¹⁵⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 764.

d'une maison de quatre pièces¹⁵⁸. Les personnes possédant uniquement ce type de mobilier ne détaillent pas leurs biens pour chaque pièce de l'habitation mais se contentent d'en dresser une liste la plus exhaustive possible. Le mobilier de style occupe une place beaucoup moins importante avec un plafond statistique à 7 % sur le total des destructions. Ce mobilier ne concernait que la frange socialement la plus élevée et la mieux pourvue de la micro société du Chemin des Dames et se trouvait principalement dans les demeures déjà qualifiées d'historiques ou dans les maisons bourgeoises. Ainsi, le dossier de Louis Chavance¹⁵⁹, docteur en médecine, fait-il état des pertes subies en classant sa déclaration par pièce, chacune correspondant à un style différent : « Salle à manger Louis XVI, salon Louis XIV, chambre à coucher Louis XV ».

La catégorie suivante doit impérativement être combinée avec la précédente. En effet, la présence d'objets d'art et de décoration correspond au même groupe social élargi de 20 à 60 % de propriétaires. Les objets d'art et de décoration représentent un taux de 19 % par rapport à l'ensemble des destructions. Un exemple intéressant est présent dans le témoignage concernant Berthe Lépicié¹⁶⁰, antiquaire à Paris mais demeurant à Vailly-sur-Aisne. « Etant donné son statut d'antiquaire, madame Lépicié a accumulé des objets d'art et mobilier richement décorés dans ses pièces de maison ». Les photographies de ces croquis laissent entrevoir, pièces par pièces, la disposition de chaque meuble, bibelot, horloge. Madame Lépicié allant jusqu'à représenter les anciennes boiseries recouvrant les murs de sa maison¹⁶¹. Pas moins de 33 dessins sont finalement ajoutés au dossier de dommages de guerre : de 1 à 5, le salon, de 6 à 9, la salle à manger, de 10 à 15, le bureau et alcôve, de 16 à 17, la cuisine, de 18 à 19, la véranda, de 20 à 23 la chambre à coucher Louis XIV, de 24 à 28, la chambre blanche, de 29 à 33, la chambre Louis XVI, chambre au dessus de la cuisine, couloir 1^{er} étage, antichambre 1^{er} étage, et couloir sur le jardin. Notons le caractère exceptionnel, tant d'un point de vu qualitatif que quantitatif, de ce type de mobilier sur le Chemin des Dames, qui témoigne de fortes disparités sociales et de fortunes¹⁶².

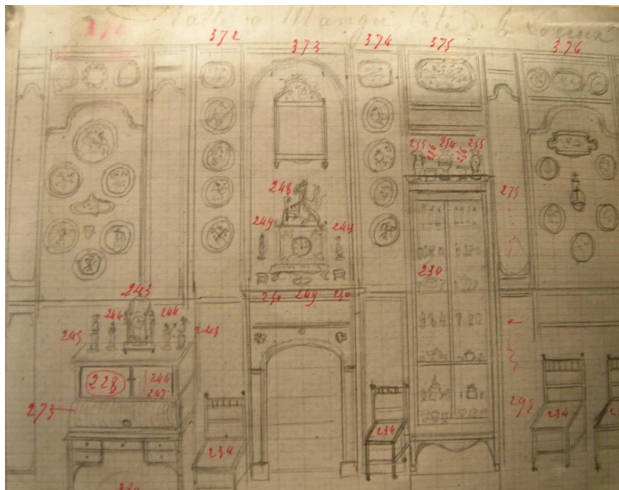
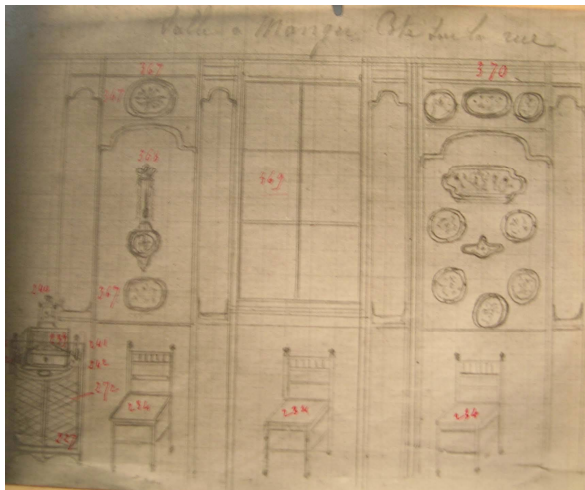
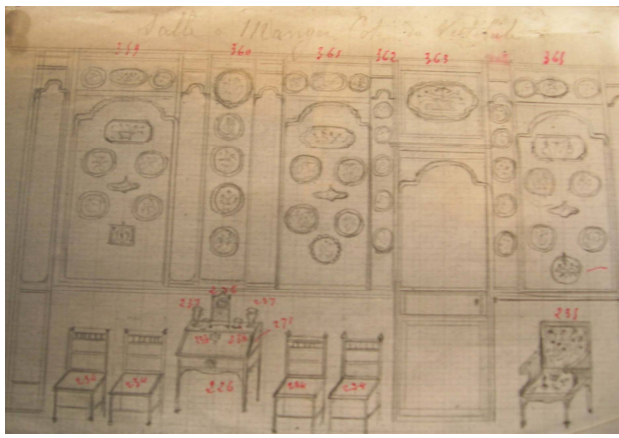
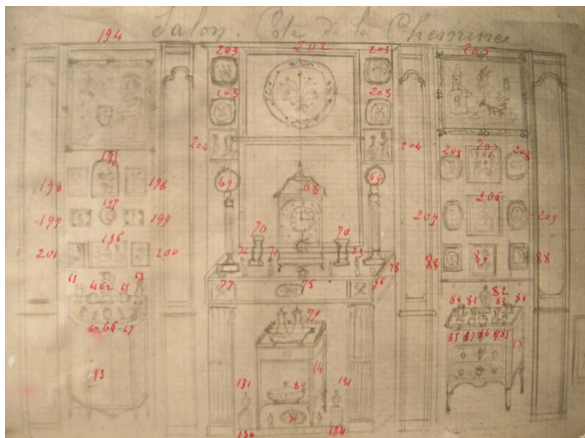
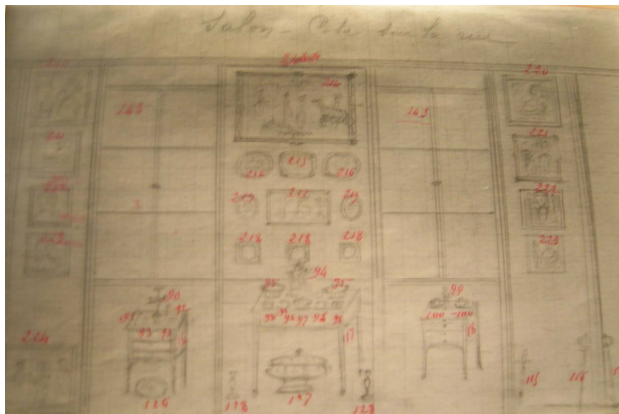
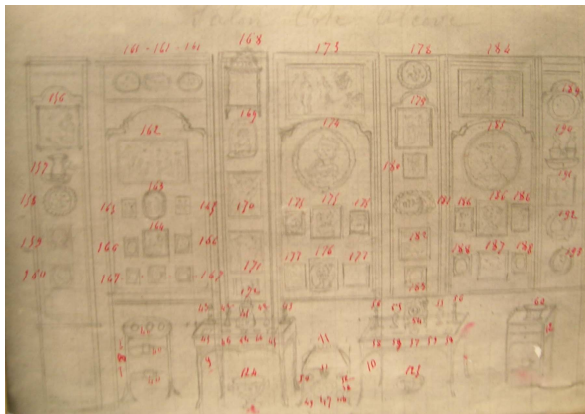
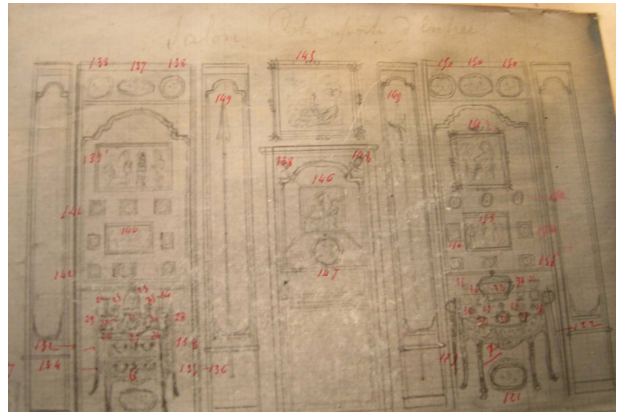
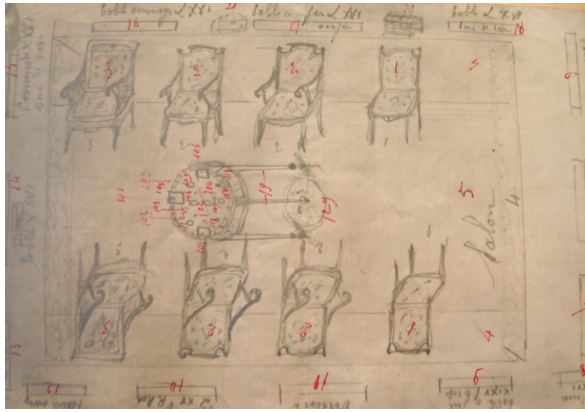
¹⁵⁸ Les sources ne nous permettent pas de juger du nombre de pièces. Il ne s'agit donc que d'une approximation dans ce cas.

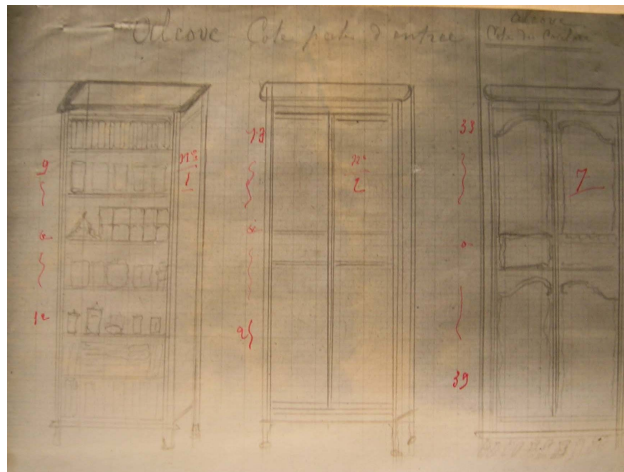
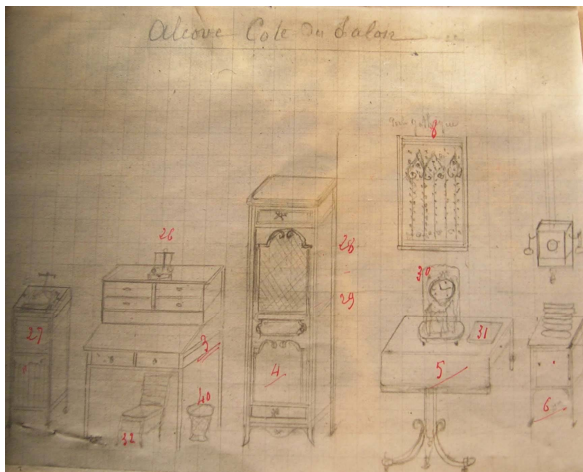
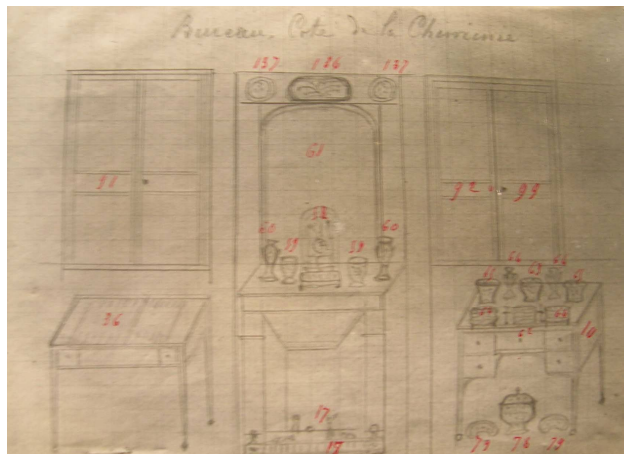
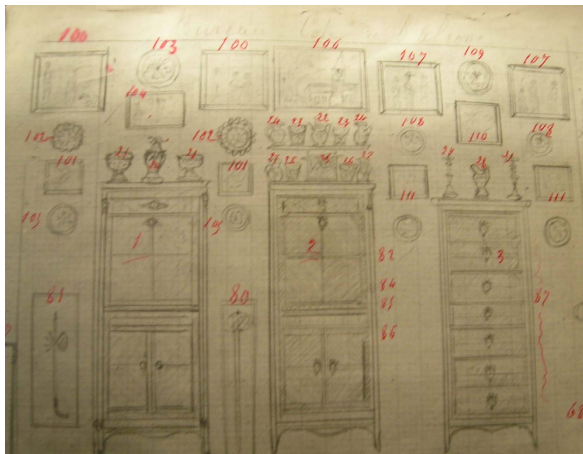
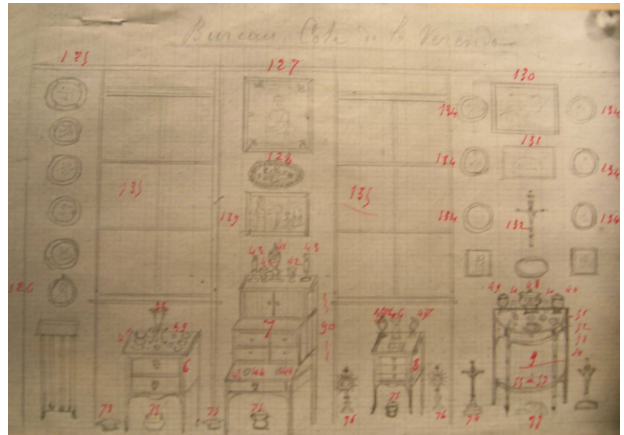
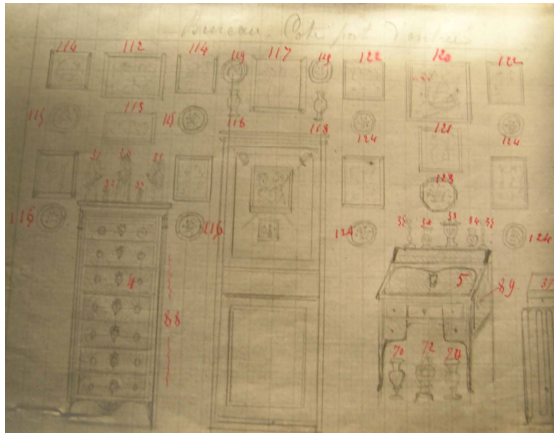
¹⁵⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 876.

¹⁶⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 1658.

¹⁶¹ Reproduction ci-dessus et ci-après.

¹⁶² Se référer aux autres exemples de dommages mobiliers de cette partie.

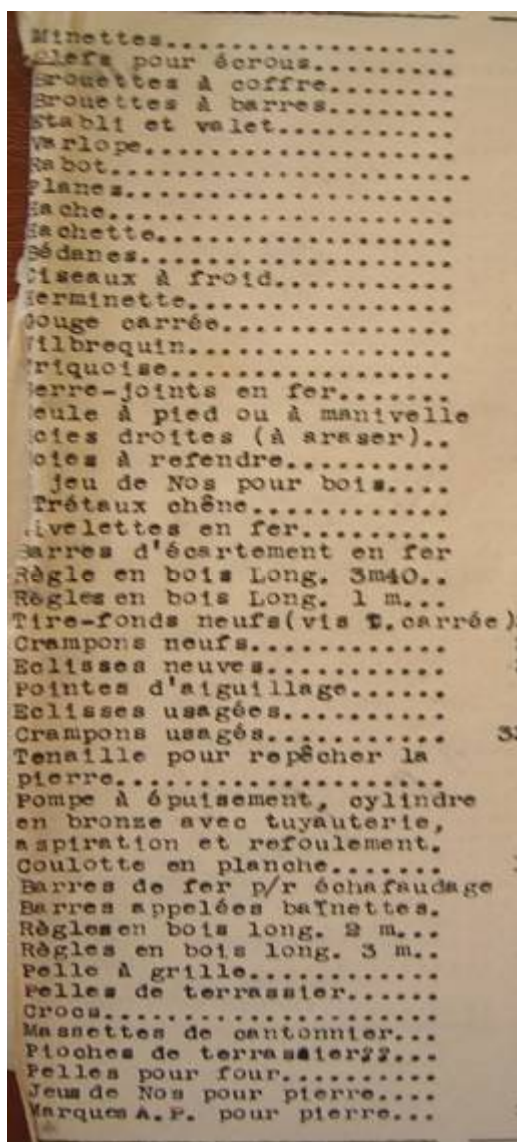




Doc 27 : photographies des dessins dressés par Madame Lépiciier, antiquaire à Paris et demeurant à Vailly, pour son dossier de dommages de guerre mobilier¹⁶³

¹⁶³ Arch. dép. Aisne, 15R1658.

Enfin, il faut considérer les pertes concernant les commerces¹⁶⁴ ou les activités professionnelles¹⁶⁵. Il s'agit des 16 % de marchandises et des 15 % d'outils, représentant à eux seuls un ensemble de 31 % du total de « mobilier » détruit par fait de guerre sur l'ensemble des dossiers de dommages de guerre traités. Il ne s'agit donc pas d'un fait mineur et il apparaît bien souvent que le sinistré prend un soin extrême à détailler le moindre matériau ou outil de son atelier ou commerce¹⁶⁶.



Doc 28 : extrait de la liste des outils de carrier perdus pendant la Grande guerre par l'Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie d'Aizy¹⁶⁷

La liste d'outils de carrier ci-contre (doc. 28) illustre le souci du détail de ces gens de métier. Rien n'est oublié, des clés de mécanique en passant par les varlopes, règles en bois et autres barres en fer. Les stocks de matériaux ne sont par ailleurs pas oubliés : pointes d'aiguillage, tire fond...

Se pose néanmoins la question de la véracité du contenu de telles listes ou du moins d'une possible exagération des déclarations. Il serait illusoire de penser cette population sinistrée d'une honnêteté sans failles. Néanmoins, et de manière générale, la précision des chiffres avancés par les sinistrés laisse penser que les déclarations de pertes étaient relativement honnêtes. La description précise des objets et notamment de leur état d'usure est un facteur supplémentaire permettant d'évaluer la validité des descriptions : « Crampons usagés, éclisses neuves... » (doc. 28). Rien n'empêchait néanmoins le sinistré de gonfler le nombre total d'objets par thème.

¹⁶⁴Exemple de la veuve Legrand-Machet de Bourg et Comin, négociant en cycles. Arch. dép. Aisne, 15R 764.

¹⁶⁵ Voir l'exemple de l'Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie d'Aizy et la liste des outils de carrier ainsi que celui de la famille Doffemont de Bray en Laonnois exerçant la profession de charpentier. Arch. dép. Aisne, 15R 1268 et 764.

¹⁶⁶ Ces listes nous permettront de travailler sur le monde du travail et technique de la Reconstruction.

¹⁶⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 1268.

Ces destructions résultent aussi du pillage. En effet, surpris par l'avancée rapide des Allemands, les réfugiés volontaires ou déplacés n'ont emmené que le strict minimum. Les armées allemande et française se sont chargées de piller les objets de valeur des maisons. Quant au reste, la fureur des combats en aura raison. L'historique anonyme de Beaurieux stipule que pendant la période du 27 mai au 11 octobre 1918, « Beaurieux devait être occupé par les Allemands. Pendant toute cette période, le pillage le plus éhonté est savamment organisé par eux ; les maisons sont vidées, les meubles sont emportés en Allemagne et les quelques épaves fumantes que l'ennemi, dans sa retraite, laisse derrière lui seront inutilisables [...]»¹⁶⁸.

- Le cas des communes

Il s'agit d'évaluer maintenant les pertes en terme de patrimoine commun. Deux éléments ont retenu notre attention : les archives communales et le mobilier d'église. Disons simplement que toutes les communes possédaient le même type de mobilier, à savoir « du mobilier d'école, de mairie, d'église et une pompe à incendie¹⁶⁹ ». Dans les gros bourgs ou chef-lieux de canton, il fallait éventuellement y ajouter un bureau de poste, une gendarmerie, une perception et une bibliothèque pédagogique¹⁷⁰. Nous connaissons, pour certaines communes, le mobilier ayant « survécu » à la guerre, ceci parce que le préfet de l'Aisne devait adresser au bureau de la Reconstruction une liste des objets retrouvés par l'administration et les particuliers. Ainsi, la commune de Vailly-sur-Aisne déclarait, le 8 juin 1920, l'ensemble de ce qui lui restait ; à vrai dire peu de choses. Ces objets ont été listés par le chef de brigade Joly avant le départ du 90^{ème} régiment d'infanterie le 18 novembre 1918 et joints à la réponse faite au Préfet. Sa lecture est édifiante sur le vide matériel provoqué par la guerre car il ne restait plus que « deux lessiveuses, une machine à coudre, une cuisinière usagée, un fauteuil, quatre chaises, un broc, un lit en fer (lit d'hôpital), une table de nuit, une étagère, un garde manger, une table avec tiroir, un dessus de bureau¹⁷¹ ». Le dénuement est donc le maître mot de cette partie et concerne de la même façon les archives et le mobilier d'église.

¹⁶⁸ Note sur le village de Beaurieux, anonyme, *op. cit.*

¹⁶⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 876.

¹⁷⁰ Exemple de Vailly-sur-Aisne, dossiers de dommages de guerre : Arch. dép. Aisne, 15R 1653-1658.

¹⁷¹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne (non classées), dommages de guerre.

Le problème des archives, déjà soulevé lors de l'invasion de 1870, prend une ampleur toute particulière au retour des sinistrés et au moment de la remise en place des conseils municipaux¹⁷². L'ensemble des registres de délibérations signale cette perte et en souligne l'importance. En effet, toutes les traces administratives et de comptabilité ont été bien souvent emportées dans la tourmente de la guerre, ce qui provoqua de nombreuses difficultés pour relancer le fonctionnement administratif des communes. Le 1^{er} septembre 1919, « Le Préfet de l'Aisne prie monsieur le maire de Pargnan de vouloir bien lui adresser d'urgence l'état précis des pertes subies, du fait de l'invasion, des archives communales¹⁷³ ». Il s'agit particulièrement des délibérations municipales, de l'état civil et du cadastre (plan et matrice). Par chance, ces archives étaient copiées en préfecture et envoyées aux Archives départementales. Cependant, les documents plus courants furent définitivement perdus parce qu'ils n'apparaissent pas précieux aux yeux de l'Administration des Archives mais aussi parce que les premiers documents sauvés au moment du départ furent ceux énoncés précédemment. Bon nombre de communes ont intégralement perdu leurs archives. Cependant, certains exemples de sauvegarde intéressants ou du moins parfois étonnants sont à signaler. Monsieur Genteur¹⁷⁴ affirme que ses grands-parents ont emporté en exode le cadastre napoléonien qui est actuellement toujours en mairie de Craonne. Prendre un cadastre avec soi signifie emmener la représentation sur papier du terroir de sa commune et illustre l'attachement à la terre et à la propriété foncière des habitants. A Craonnelle, le vieux registre de délibérations de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle a été préservé et est toujours consultable¹⁷⁵. Pour la commune de Vassogne, Madame Adam affirme que l'ensemble des archives a été enfermé dans une malle avant d'être stocké dans une cave¹⁷⁶. Ces quelques exemples peuvent sembler anecdotiques ; ils permettent d'approcher cette société en cours de fragmentation¹⁷⁷. Ces archives apparaissent soudainement à la population, face à l'adversité, comme ce qui les unit et renforce, particulièrement dans ces sociétés rurales, la notion de communauté, alors que cette notion ne semblait concrètement plus rien dire à la veille de 1914 du fait de l'individualisme et de la fragmentation sociale qui avaient déjà fait leur œuvre dans les sociétés du Nord.

¹⁷² Il s'agit bien souvent de conseils municipaux provisoires et sans résidence, chaque commune faisant avec le peu d'habitants revenus. Arch. com. Craonne, Craonnelle et Soupir : registres de délibérations : compte administratif.

¹⁷³ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Pargnan, 4H 2, dossier 8.

¹⁷⁴ Actuellement maire de Craonne : le cadastre est en effet encore en place dans la mairie.

¹⁷⁵ Arch. com. Craonnelle, registre de délibérations de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

¹⁷⁶ Celles-ci n'ont cependant jamais été retrouvées suite aux bombardements massifs des années 17 et 18.

¹⁷⁷ La distinction, dans cette société rurale du nord, entre les petits exploitants et la grande agriculture est de plus en plus marquée à la veille de 1914.

Nous retrouverons le même type de raisonnement en ce qui concerne les églises. En effet, comme nous l'avons montré précédemment, les sanctuaires du Chemin des Dames étaient pourvus d'une belle architecture mais surtout d'un mobilier religieux notoire. L'église d'Aizy¹⁷⁸ possédait un mobilier particulièrement riche qui a totalement disparu durant le conflit. Notons simplement que le mobilier, pour sa plus grande partie du XIX^{ème} siècle, était irremplaçable, d'autant qu'il s'agissait de reliques ou de statues de saints locaux. La commune d'Aizy possédait une statue de Saint Médard¹⁷⁹, une statue de Saint Gilbard, une statue de chêne sculpté de la Vierge avec son enfant, un grand Christ polychrome et un chemin de croix composé de peintures sur toile avec cadre en chêne. Parallèlement à ces œuvres d'art, on pouvait observer une collection de lampes, de chandeliers, de canons à ressorts, de candélabres et de lustres. A cela, s'ajoutait un mobilier richement décoré issu du savoir-faire compagnonique du XIX^{ème} siècle et un ensemble de tissus allant du tapis du maître-autel aux ornements liturgiques complets en passant par les tentures, bannières et autres ornements de reliquaires. Le sort de ce mobilier témoigne parfois d'une contradiction entre l'attitude des habitants et la politique étatique laïque. Depuis 1905, la séparation entre l'Eglise et l'Etat est consommée et se répercute dans tous les milieux de la société, d'autant plus durement lorsqu'il s'agit d'éducation entre l'instituteur laïque et le curé de campagne longtemps resté maître des âmes¹⁸⁰. Cette division de la société, de plus en plus profonde, a semblé se refermer le temps du conflit. En effet, de nombreuses statues et reliques furent sauvées et cachées avant l'arrivée des Allemands. Madame Démoulin¹⁸¹ affirme avoir, avec ses parents, emporté la statue en bois polychrome d'un saint de Paissy. La même opération se répète dans bon nombre de communes telle celle de Corbeny qui possédait les célèbres reliques de Saint Marcoul¹⁸². Nicolas Offenstadt, dans son article sur « Les écrouelles et les ruines »¹⁸³, montre

¹⁷⁸ Liste de mobilier d'église. Arch. dép. Aisne, 15R 1268.

¹⁷⁹ Evêque de Noyon et de Tournai, né à Salency vers 456. Fête le 8 juin.

¹⁸⁰ E. Zola, *Vérité*, Paris, Le livre de poche, coll. classique de poche, 1995. Dernière œuvre de Zola, publiée au lendemain de sa mort, *Vérité* s'inscrit dans un cycle romanesque qui apparaît comme le véritable testament spirituel de l'écrivain. C'est ici que l'on retrouve cette fameuse phrase et devenue célèbre de l'auteur : « la vérité est en marche et plus rien ne l'arrêtera ». A travers l'histoire de Simon, instituteur juif injustement accusé d'avoir violenté et tué un adolescent, c'est l'affaire Dreyfus qui transparait. Au centre du débat : l'influence de l'Eglise et la laïcité scolaire, deux thèmes majeurs de la vie française en ces années 1900. « La connaissance seule devait tuer les dogmes menteurs, disperser ceux qui en vivaient, être la source des grandes richesses, aussi bien des moissons débordantes de la terre que de la floraison générale des esprits. Non ! le bonheur n'avait jamais été dans l'ignorance, il était dans la connaissance, qui allait changer l'affreux champ de la misère matérielle et morale en une vaste terre féconde, dont la culture, d'année en année, décuplerait les richesses ».

¹⁸¹ Voir le témoignage de Madame Démoulin, Paissy, 2005.

¹⁸² En fait, rien ne destinait Marcoul à être vénéré à Corbeny. C'est un saint qui vient de Basse-Normandie à l'époque de l'évêque saint Lô. Saint Marcoul meurt au monastère de Nanteuil. Il faut attendre trois siècles pour que saint Marcoul et Cobeny aient une histoire commune grâce aux invasions normandes. Le roi Charles le Simple donne asile aux reliques dans son palais de Corbeny. Très rapidement, les moines forment un prieuré rattaché à la grande abbaye de St Rémi de Reims. L'association du roi thaumaturge et du saint se produit au

à quel point la sauvegarde de vestiges prestigieux du passé religieux a permis *a posteriori* de faire le lien entre l'histoire et le présent en reconstruction. Les sauveurs des reliques étaient bien souvent de pieux laïcs tels Gabriel Féron et madame Berlemont qui réussirent à les cacher sous le maître-autel de l'église de Corbeny. Ces reliques, statues de saints locaux et autres objets de dévotions, seront bien souvent perçus comme permettant cette reconstruction, tout comme la bienveillance du saint permettait de soigner des âmes et corps impurs tout en pouvant accessoirement interférer auprès du Saint Père pour, au gré de vœux, rendre la vie terrestre plus supportable. Comme les reliques de Saint Marcoul firent les rois thaumaturges, les objets de dévotion, témoins d'un passé désormais révolu, devaient permettre, peut-être, de reconstruire le pays après les ruines et renouer le fil du temps local déchiré par la guerre¹⁸⁴.

Le départ précipité ou l'attente de l'arrivée de l'Allemand devenue inévitable dans les jours suivant la déclaration de guerre, pousse la population à faire des choix liés à une rapide introspection. Pour certains, il s'agira de sauver quelques archives, pour d'autres, il faudra faire renaître le miracle du saint local, tandis que d'autres encore, plus individualistes, tenteront de sauver un bien de valeur symbolique, spirituelle ou numéraire de leur intérieur, de toutes les façons condamné.

d) Les infrastructures ruinées

Déjà traumatisés par le spectacle des ruines de leur vie, les réfugiés vont se heurter, au moment de leur retour, à un certain nombre de problèmes structurels. En effet, la guerre a fait du Chemin des Dames une région presque impénétrable ; du moins difficilement traversable autrement que par des voies parallèles aux anciennes lignes de front. La guerre a déstructuré le réseau viaire, ferroviaire, navigable et distributeur, de telle sorte que la reconstruction ne pourra commencer que lorsque la remise en état prioritaire de ces infrastructures sera exécutée.

XIV^e siècle. Auparavant, les rois de France guérissaient les écrouelles sans aller à Corbeny. Le premier roi qui s'y serait rendu après son sacre est Saint Louis. Il est plus probable que le premier soit Jean II le Bon. L'opération se poursuit jusqu'à Louis XV. La symbolique va évoluer au XVIII^e siècle au moment où le roi, n'y croyant plus vraiment du fait des lumières de la Raison, changera son virtus de « le roi te touche, dieu te guérit » pour « [le] roi te touche, dieu te guérisse. » Les reliques ont cependant survécu à la Révolution et aux différentes invasions de l'histoire. La référence sur ce sujet reste le célèbre ouvrage de Marc Bloch sur *Les Rois thaumaturges* publié en 1929.

¹⁸³ Offenstadt N. (dir.), *Le Chemin des Dames : de l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 426-432.

¹⁸⁴ Pour en savoir plus, se reporter aux chapitres sur les fêtes de la reconstruction et bénédictions, chapitre 7.

Le réseau viaire fut fortement déstructuré durant la période 14-18 conformément à la logique de guerre. L'armée avait besoin d'être approvisionnée en hommes et en matériels de façon régulière. Ceci explique l'entretien et le maintien en activité de ces grandes artères du front¹⁸⁵. Cependant, maintenues en service à tout prix, elles furent aussi les premières touchées lorsque la guerre de position céda de nouveau le pas à celle de mouvement en 1918. Ainsi, lors de la dernière grande offensive allemande du 27 mai 1918, les civils durent passer sur des ponts militaires car les autres avaient déjà été dynamités pour retarder l'avancée allemande. L'ensemble des ponts sur l'Aisne a donc été détruit et, bien que maintenus jusqu'aux dernières lignes de tranchées, les routes et chemins n'existaient plus sur la totalité des réseaux de tranchées et du *no man's land*. Roland Dorgelès signale que « cette trace de sentier, qu'on reconnaît quand même à son usure, c'est le Chemin des Dames¹⁸⁶ ». La situation était d'autant plus préoccupante que les routes d'avant-guerre n'étaient pas bitumées, parfois pavées, ce qui facilitait leur effacement dans le paysage de guerre.

Les voies ferrées¹⁸⁷ connaissent une situation similaire. Elles furent maintenues pour les mêmes raisons et, ironie de l'histoire, aménagées. Il existait avant la guerre une ligne de Chemin de fer Soissons-Rethel qui longeait grossièrement la rivière Aisne. Bien qu'inutilisable aux confins du conflit, elle tira profit de façon indirecte de la guerre. En effet, la voie fut normalisée et ajustée de façon parallèle au cours de l'Aisne. Ce progrès était dû à la collaboration involontaire des deux adversaires. En préparant l'offensive Nivelle de 1917, le génie français a construit une voie avec trois épis, destinée à ravitailler les grosses pièces qui se cachaient dans la vallée dite de misère¹⁸⁸. Après avoir pris pied dans la vallée de l'Aisne, au mois de mai 1918, les Allemands ont fait prolonger ce tronçon par des prisonniers français jusqu'à Guignicourt¹⁸⁹.

Les canaux traversant la région du Chemin des Dames ont également particulièrement souffert de la guerre. C'est pour suppléer à l'insuffisance de la navigation sur la rivière, aux difficultés que rencontraient les mariniers en période de crue, que fut créé le canal latéral à l'Aisne. Le cours d'eau est canalisé de Celles-sur-Aisne à Compiègne sur une longueur de 57 Km. Ce canal, large de 17 m, se détache à hauteur de Bourg et Comin pour rejoindre l'Oise et

¹⁸⁵ La boue envahissait les routes dès qu'il se mettait à pleuvoir. Cette situation perdurera quelques années après la fin du conflit lié, en particulier, au mauvais écoulement des eaux.

¹⁸⁶ R. Dorgelès, *Le réveil des morts*, op. cit., p. 179-180.

¹⁸⁷ M. Geagea, *L'utilisation des voies de chemin de fer pendant la Première Guerre mondiale sur les fronts de la Somme et de l'Aisne, et la reconstruction du réseau au sortir de la guerre (1914-1919)*, mémoire de Master I, sous la dir. O. Forcade et P. Nivet, Université de Picardie Jules Verne, 2006.

¹⁸⁸ Cette vallée se situe entre les villages de Beaurieux et Oeuilly. Elle fut appelée comme cela du fait du marécage qui se forme lorsque l'Aisne déborde.

¹⁸⁹ Selon M. de Sars M, *Histoire de Beaurieux*, op. cit.

s'engage obliquement, à 5 Km environ de Soupir, dans le ravin qui aboutit à la cuvette de Bray-en-Laonnois, avant de franchir le tunnel. Le trafic a connu jusqu'à la veille de 1914 un essor significatif. Ensemble, les 4 ports de Guignicourt, Maizy-sur-Aisne, Vailly-sur-Aisne et de Bucy-le-long étaient importants pour la région. La guerre va entraîner, du fait de la dégradation des berges et des structures circulatoires, un vaste chantier de reconstitution. Grâce à l'association professionnelle des entrepreneurs en maçonnerie qui a pour but de servir d'intermédiaire entre les actionnaires, les fournisseurs et les groupements d'ouvriers, d'acquérir ou de prendre en location des immeubles, de les louer, de les vendre ou de les exploiter, nous possédons un exemple bien documenté d'infrastructures touchées par la guerre. Le dossier de dommages de guerre concerne le port de Couvailles, au lieu-dit Couvailles sur le terroir de la commune de Vailly-sur-Aisne et stipule que le port d'embarquement ainsi que les quais étaient totalement ravagés et rendus inutilisables du fait des vibrations liées aux bombardements mais aussi à cause du manque d'entretien et de l'envasement progressif des structures immergées¹⁹⁰.

Enfin, il faut évoquer un type d'infrastructure particulier désigné sous le terme générique de conducteurs. Il s'agit de l'ensemble des réseaux de distribution de l'eau et de l'électricité. Les registres des conseils municipaux des différentes communes sont à ce sujet, très clairs : les conduites sont en intégralité défoncées. La commune de Soupir constitue un très bon exemple des destructions pour le réseau d'eau. Notons dès à présent qu'aucun organisme privé ne s'occupait de sa gestion. Chaque commune possédait sa ou ses propres sources canalisées en un réservoir et redistribuées dans les rues du village grâce à un réseau de fontaines. Cette distribution, toute relative puisque les habitants n'avaient pas l'eau sur l'évier, pouvait être complétée par des puits individuels. Certains villages ne disposaient d'aucune installation, rendant nécessaire l'entretien régulier du puits, et profiteront de la reconstruction pour se doter d'une distribution convenable répondant aux nouvelles normes d'hygiène. Le dossier de dommages de guerre de la commune d'Aizy permet de connaître la teneur et constitution des réseaux anciens : « La fontaine Saint Médard était captée par une canalisation en pierre taillée recouverte de blocs plats qui est totalement à refaire¹⁹¹ ». En séance du conseil municipal du 15 septembre 1922, le maire de la commune de Soupir expose que « la canalisation des eaux ainsi que les bornes fontaines et bassins divers constitués pour recevoir les eaux dont la commune était propriétaire ont été endommagés par les événements de la guerre. Que la commune a dû être obligée de faire exécuter les travaux [...] qui prennent

¹⁹⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 1268.

¹⁹¹ Arch. dép. Aisne, 15R 1268.

un caractère d'urgence puisque actuellement l'eau se déverse partout dans le pays [...] ¹⁹²». Soupir est en effet une commune construite sur la plaine bordant l'Aisne. Etant donné la forte déclivité du plateau la dominant, l'ensemble de l'eau de ruissellement venait s'ajouter aux sources incontrôlées. Cette situation se répète pour bon nombre de communes et rendra les débuts de la reconstruction particulièrement difficiles.

Le problème des conducteurs électriques ne se pose que pour certains gros bourgs du Chemin des Dames qui étaient équipés avant-guerre, comme Vailly-sur-Aisne qui a vu son installation électrique complètement ravagée.

¹⁹² Arch. com. Soupir, registre de délibérations.

II) Terroirs et paysages : « Un pays aplati¹⁹³»



Doc 29 : l'écrasement : terres et bois au lendemain de la guerre au ravin de Laffaux¹⁹⁴



Doc 30 : l'écrasement : terres au lendemain de la guerre à l'Ange Gardien¹⁹⁵

¹⁹³ Référence à Roland Dorgelès lorsqu'il s'exprime sur le Chemin des Dames.

¹⁹⁴ Coll. du CARHOMT, série R.

¹⁹⁵ *Ibidem.*

1) Les terres

Le terme même de « terres » a été choisi parce qu'il englobe de très larges réalités. Il s'agit en effet de la terre agricole, du support arboricole et du jardin à mettre en relation avec le maraîchage. Mais ces distinctions, selon la citation énoncée dans le titre de ce paragraphe, n'avaient plus vraiment lieu d'être.

a) Les terres agricoles

Dans une zone essentiellement rurale, l'importance des terres agricoles est considérable pour les particuliers. L'ensemble des pertes culturelles a été pris en compte par l'administration et Léon Sir de Vendresse déclare dans son dossier de dommages de guerre de 2ème catégorie la perte de « 800 kilos de pommes de terre, 40 litres de haricots, 200 gerbes de blé, 100 bottes de foin de luzerne¹⁹⁶ ».

Le personnel du Génie rural fut chargé d'évaluer et de cartographier les destructions et de délimiter la célèbre zone rouge¹⁹⁷. La question de l'état des terres demeura le souci principal de l'administration jusqu'à l'achèvement des procédures de remise en état des sols. Cette question est d'autant plus cruciale que la nature et la composition des sols ont été fortement modifiées, par le labourage ravageur pendant quatre ans de cette terre par l'artillerie mais aussi par le passage répété des troupes et du matériel. Le sous-sol a alors été mis à nu, bouleversant la structure de la terre. Par ailleurs, l'amoncellement de débris ferreux de toute sorte a très largement pollué les sols et les eaux souterraines de faible profondeur. Cet état de fait est notamment attesté par un extrait du registre de délibérations du 10 juin 1923 du village de Vendresse rendant compte de la « nécessité d'effectuer des prélèvements d'eau sur les sources suite aux événements qui se sont déroulés dans le secteur ». Au surplus, se pose le problème des structures de guerre héritées : c'est à dire les tranchées, tôles métro, poutres de bois, barbelés, queues de cochons, sapes, constructions maçonnées et l'ensemble du menu matériel laissé sur le champ de bataille (gourdes, armes, gamelles...). A cela s'ajoute l'ensemble des déchets humains dont cadavres et os. Enfin, il faut signaler la présence d'éléments dangereux pour l'homme. Bien sûr, nous pensons en premier lieu aux milliers d'obus non explosés qui n'attendaient qu'un choc pour faire renaître l'horreur de ce sol

¹⁹⁶ Arch. dép. Aisne, 15R 918.

¹⁹⁷ Voir la partie « Connaître pour agir », chapitre 2.

meurtri mais le danger est parfois invisible car une blessure au contact de la rouille présente en solution dans la terre peut engendrer le tétanos¹⁹⁸. A cela s'ajoute l'ensemble des maladies de poitrine provoquées par une humidité stagnante liée à l'absence des fossés ainsi qu'aux tranchées et trous d'obus remplis d'eau. Le parcellaire est par ailleurs totalement ravagé et demandera des années avant d'être reformé. La preuve en est que lors de la séance du conseil municipal de Craonne le 1^{er} novembre 1925¹⁹⁹, le maire demande à ce que les piquets de bois symbolisant les bornes soient remplacés par des bornes définitives bien que le travail de rebornage ne soit pas fini. Nous sommes alors presque six ans après la fin du conflit.

b) Le cas particulier des arboriculteurs, viticulteurs et apiculteurs

Ces deux professions (arboriculteurs et viticulteurs) connaissent une situation particulière liée au type même de leur activité. Ils ne se contentent pas de semer chaque année et de récolter mais sont dépendants de la maturité de leurs arbres. Le travail et les investissements se répartissent donc en décennies et non en années. Planter un scion de deux ans greffé signifie devoir attendre au minimum cinq ans avant de pouvoir prétendre à un rendement. Ceci explique que la perte de leur outil de travail soit particulièrement difficile à surmonter. Il ne s'agit pas simplement des quelques arboriculteurs ou viticulteurs de la région mais de l'ensemble des particuliers qui possédaient un lopin couvert de vignes ou de fruitiers²⁰⁰. Ainsi, le dossier de dommages de guerre de seconde catégorie de l'abbé Varoqueaux de Pargny indique la perte d'un pressoir et d'un moulin à pommes ainsi que d'un ensemble de 12 pommiers pour une valeur de 200 francs²⁰¹.

Nous avons montré dans l'introduction à quel point l'Aisne, et plus particulièrement le Chemin des Dames, étaient concernés par la production viticole. La Première Guerre aura raison de cette culture de masse. Les vignes sont devenues improductives faute d'entretien à l'arrière du front, et ont été pulvérisées dans les zones des combats. Les installations de piquets de bois ou de fer ont été arrachées et réutilisées dans le réseau de tranchées.

¹⁹⁸ Le tétanos est une maladie toxico-infectieuse grave, commune à l'homme et aux animaux, caractérisée par des contractions douloureuses se généralisant à tous les muscles du corps, provoquée par un bacille anaérobie se développant dans les plaies souillées de terre et agissant par une toxine qui atteint les centres nerveux.

¹⁹⁹ Arch. com. de Craonne, registre de délibérations.

²⁰⁰ La région comporte différentes variétés de fruitiers : pruniers (mirabelle, quetsche, reine claudine) ; pommiers à cidre (bedan, binet rouge, bisquet, douce coet ligne, douce moen, frequin rouge, judaine et judeline, kermerrien) ; pommiers à couteau (boskoop rouge valastrid, fuji aztec, galaxy, golden, goldrusch, granny smith, initial, karmijn, morrens, redstar, reine des reinettes rouge, reinette grise, suntan) ; cerisiers (burlat, skeena, noire de meched, summit, sweetheart).

²⁰¹ Arch. dép. Aisne, 15R 1579.

Enfin, mentionnons une activité bien souvent oubliée mais très vivace au début du XXème siècle : l'apiculture. Mariel Jean-Brunhes Delamarre²⁰², ethnologue co-fondatrice du musée des Arts et Traditions populaires de Paris, s'est demandée si l'apiculteur pouvait être surnommé « le berger des abeilles »²⁰³. L'ironie des événements fait que nous allons y apporter une réponse. On pourrait dire certes, que « le berger est parvenu à rendre ses moutons dépendants de leur maître mais l'apiculteur est, au contraire, en grande partie dépendant des « mouches à miel »²⁰⁴. L'expérience de la guerre indique cependant qu'une ruche abandonnée est une ruche perdue, assertion confirmée par une vieille croyance occitane qui veut qu'à la mort du chef de famille, il faille aussitôt consoler et raisonner les abeilles, afin qu'elles ne quittent pas le rucher²⁰⁵. Toujours est-il que l'ensemble des ruchers a été perdu. L'abbé Varoqueaux, dans son dossier de dommages de guerre souligne la perte de l'ensemble de ses ruches et demande une compensation financière pour remplacer ses abeilles et reines de sociétés. Au delà de l'anecdote, il s'agit bien ici d'une perte non réparable puisqu'un bon rucher demande un ensemble de conditions favorisant le développement de la ruche²⁰⁶. Or la destruction des bois, taillis et prairies a considérablement retardé le retour de ces reines du miel.

2) Les jardins

Lieu de culture vivrière mais aussi de sociabilité entre voisins, le jardin demeure essentiel à la vie villageoise. Royaume des femmes pour sa partie potagère, il est souvent ombragé de fruitiers et clos d'arbustes à fruits. De passage à Trucy le 18 octobre 1918, un soldat anonyme nous a laissé une lettre décrivant la situation matérielle du village mais dressant aussi un tableau du jardin de ses parents : « J'arrive au petit jardin, il reste le petit

²⁰² Mariel Jean-Brunhes Delamarre, fille du géographe Jean Brunhes, l'un des fondateurs de la Géographie humaine, a parcouru pendant de très longues années les campagnes françaises et de nombreuses régions rurales à l'étranger, de la Chine au Canada, en passant par les pays d'Europe. Elle a été chargée, en 1957, par George Henri Rivière de l'organisation des départements des techniques agricoles et pastorales au Musée des Arts et traditions populaires. Chercheur au CNRS, elle est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, dont *Le Berger et le village*.

²⁰³ M. Delamarre, *La Vie agricole et pastorale dans le monde*, Paris, Glénat, 1999, p. 194.

²⁰⁴ *Ibidem*.

²⁰⁵ J-N. Mouret, *Les Objets de nos campagnes*, Paris, France Loisirs, 1995, p. 100.

²⁰⁶ Des progrès significatifs sont apparus à la fin du XIXème siècle avec le remplacement progressif de l'étouffage par l'enfumage, qui se contente d'endormir les abeilles. A la même époque apparaît la ruche à cadre, ruche Dadant, du nom de son inventeur. Les abeilles préfèrent les ruches installées au midi, avec l'ouverture disposée à l'est. L'abeille a par ailleurs besoin pour produire un miel de qualité de nombreuses plantes, arbustes et arbres différents, favorisant ainsi le mélange des pollens (l'acacia est un arbre facilement butiné par les abeilles) : J-N. Mouret, *Les objets...*, *op. cit.*, p. 100.

pommier du côté Borgnard et le gros Charlotte à côté et puis le petit au coin en face de l'église, et le pommier à pommes blanches ; le petit charlotte a été déraciné par un obus. Le cassissier reste. J'ai été plus loin et je suis dans le grand jardin, il y reste à peu près tous les pommiers sauf le dixième en montant vers le cyprès de la mère Octaire qui est aussi déraciné. Le jardin est cultivable, les cassis sont restés²⁰⁷ ». La situation est une fois de plus disparate selon les communes examinées. A Trucy, « tous les pommiers sont à peu près intacts et les terrains cultivables²⁰⁸ ». A l'opposé, les jardins du village de Craonne ou ceux de Craonnelle ne sont plus localisables. Les bornes ayant même été arrachées.

3) Les bois

« Ainsi que tous les enfants de par chez nous, je grimpais comme un écureuil. Des fois, lorsque je trouvais un grand arbre sur la cime d'une haute butte, je montais jusqu'au faite, et je regardais l'immensité des bois qui s'étendait à perte de vue sur les plateaux, les croupes et les creux ravinés ». Plus rien ne reste de cette image au lendemain de la guerre. Jérôme Buridant, dans son article sur « La reconstitution forestière dans l'Aisne après la première guerre mondiale »²⁰⁹, développe cette question de la dévastation forestière.

Quatre années de guerre ont gravement affecté les espaces boisés. Le Chemin des Dames connut le ravage de ses bois au moment de l'offensive Nivelle et lors des grandes offensives de 1918. Les opérations affectent d'autant plus les espaces boisés que la forêt présente un intérêt tactique indiscutable tant sur le plan des combats que du déplacement de l'artillerie à couvert²¹⁰ (il faut ici se remémorer le rôle des bois de Pontavert). Deux situations différentes sont à dégager quant à l'évaluation des dommages forestiers. La différence se situant au niveau du type de propriété : privée ou publique ?

L'Etat disposait des agents des Eaux et Forêts pour évaluer le désastre des forêts du Chemin des Dames. L'idée étant de prévoir les éventuelles aides techniques pour la restauration et la régénération. Jérôme Buridant, dans son article, stipule que « sur l'Aisne et l'Ailette (forêt de Vauclair, sud de la forêt de Coucy), le taillis est « mutilé sans sauvetage possible » », les arbres de futaie sont presque « tous abattus ou morts debout », les rares exemplaires restant présentent « des traces de projectiles rendant le sciage à plus de deux

²⁰⁷ Arch. com. Trucy.

²⁰⁸ *Ibidem*.

²⁰⁹ *Graines d'histoire : La mémoire de l'Aisne*, n°17, janvier 2003, p. 13-24.

²¹⁰ L. Breton, *Du rôle des forêts en temps de guerre*, Paris : Baudoin L. , 1894.

mètres impossible » »²¹¹. A ceci s'ajoute l'ensemble des arbres mitraillés compromettant tout sciage, au risque d'abîmer les scies circulaires et de long des installations de coupe.

Le cas des bois appartenant à des particuliers est différent et ceci parce que, hormis pour les exploitants, l'urgence ne se situait pas dans les bois. La veuve Marguerite de Verneuil demeurant anciennement au château de Moussy-Verneuil possédait un domaine forestier à Comin. « Ce domaine, d'une superficie d'environ 63 hectares 99 ares comprenait une colline²¹² au nord de Bourg et situé à deux kilomètres cinq cents du Chemin des Dames qui fut le théâtre de combats incessants pendant la guerre. Les sapinières du plateau servirent de couvert à l'artillerie. Les bois situés sur le versant est servirent de cantonnement aux échelons d'artillerie et aux troupes. Le versant ouest est sillonné de boyaux et de lignes de défenses. Les bois furent utilisés pour servir de bois de construction, d'abris et de position de batteries²¹³ ». Le dossier de dommages de guerre stipule par ailleurs que l'ensemble des arbres de rapport ont été perdus et demeureraient au lendemain de la guerre invendables. Par ailleurs, la date d'homologation du dossier de dommages est significative du peu d'empressement des propriétaires privés à remettre en état les bois car nous nous situons le 28 juillet 1925, soit plus de six ans après la fin de la guerre. On peut supposer que l'urgence n'était pas là.

La question des dommages est donc multiforme et prend, pour peu qu'on la détaille, des allures monstrueuses par l'ampleur des opérations à entreprendre mais aussi par l'onde de choc psychologique que peut provoquer un tel néant. La question de la perception du désastre par les populations reste donc entière.

²¹¹ Graines d'histoire, *op. cit.*, p. 14

²¹² Est-ce le Mont de Sapin ?

²¹³ Arch. dép. Aisne, 15R 866.

III) D'un bilan matériel aux perceptions du désastre

Cette peinture du champ de ruines, néanmoins si contrasté, ne prend sens que dans le cadre d'une analyse des perceptions du désastre par les sinistrés mais aussi par l'arrière²¹⁴ et les historiens. Deux échelles d'analyse peuvent être dégagées à la manière d'une organisation matricielle : à l'échelle « acteurs » vient s'ajouter celle des visions déclinables en actions, temps et territoire :

	Victimes ou sinistrés	« L'arrière »	L'historien
Actions	Individuelle et collective	Individuelle	Contextualisation et mise à distance
Temps	Immédiateté	Décalage	Recul du temps
Territoire	Intérieur	Extérieur	Extérieur

Formulons une hypothèse : Trois grands types de conditions invitent, dans un tel contexte, à des perceptions bien différentes. Les victimes ou sinistrés sont touchés à la fois de façon individuelle et collective, directe, immédiate et forcément à l'intérieur de la zone sinistrée. A l'inverse, l'arrière vit les événements de façon beaucoup plus individuels et lointains, d'où un phénomène de décalage et de prise déformant dans la réception et l'assimilation des informations. Enfin, la contextualisation et la mise à distance de l'objet d'étude de l'historien permettent d'obtenir le recul nécessaire à l'analyse d'un tel événement. L'objet « ruine » est alors questionné avec l'impassibilité que lui permet ce recul. Ce positionnement permet une analyse détaillée obtenue par une documentation qui gagnerait peut-être à être complétée par une archéologie des dévastations. Ces déclinaisons, ajoutées aux penchants plutôt pragmatiques ou idéalistes des individus seraient peut être une des clefs permettant la compréhension de l'assimilation des ruines par les trois acteurs évoqués.

Ces différents ingrédients théoriques soulèvent un certain nombre de difficultés méthodologiques. Il faut dire que l'étude des perceptions en histoire n'est pas simple. En effet, l'erreur commise lors de ce type d'analyse consiste à dépeindre une situation de ruine sans tenir compte réellement de l'importance hiérarchique que revêt chaque type de destructions aux yeux des sinistrés. En effet, cet état des ruines au lendemain du premier

²¹⁴ Régions frontalières des zones dévastées.

conflit mondial adopte une hiérarchie basée sur l'étude des dossiers de dommages de guerre et sur l'analyse de certaines cartes postales²¹⁵. Bien que nécessaire, elle ne rend pas compte du regard porté par ces paysans pragmatiques, pétris des mentalités du XIXème siècle²¹⁶. La maison ruinée que nous plaçons au premier plan aurait à leurs yeux peut-être tendance à être relayée bien loin derrière l'état des terres et jardins. Malheureusement, nous manquons cruellement de sources. Dans ces conditions, quelle position adopter ?

Une lettre, rédigée à Aix-en-Provence, suite à la visite d'un couple sur le Chemin des Dames, nous invite à étayer les réflexions engagées :

« Chères cousines, chers cousins. Cette fois-ci, nous vous écrivons au sujet de Vassogne, ou du moins ce qu'il reste de Vassogne. Nous pensons bien cependant que depuis trois mois le nombre d'habitants a dû augmenter. A cette époque, nous n'avions guère reconnu que cinq familles : la vôtre, celle de Paruelle, celle d'Emile, celle de Bocquet et nous a-t-on dit celle d'Alphonsine. C'était bien peu de choses et pourtant, c'était certainement le noyau qui ne demande qu'à grossir. Nous espérons bien que beaucoup de personnes sont revenues depuis ; que l'administration a déjà tracé ou adopté un plan de nouveau village, qu'elle ne nous ménage pas ses encouragements en matière ou en espèces, que vos casernements ne permettront pas au froid de pénétrer, que l'hiver n'a pas été trop rigoureux, qu'il n'y a pas eu de neige et qu'enfin il vous a été possible d'ensemencer en froment quelques hectares de bons terrains débarrassés des obus et surtout des mauvaises herbes. Avec le recul du temps et de l'espace, la désolation de nos pauvres pays apparaît encore plus insensée et je me demande s'il ne faudra pas encore quelques années avant que nos pays reprennent leurs anciennes vies. J'ai grand espoir cependant quoi que tout cela aille bien doucement. Seulement, il y avait tout à faire. Nous accusons sincèrement que dans les contrées du midi on ne se rend pas compte des souffrances et des pertes du nord. Faut-il en vouloir à ces gens là ? Peut-être bien que non. La plupart d'entre eux ne s'imaginent même pas dans quel état 4 années de guerre ont pu mettre les régions envahies. Et puis ma foi, ils sont égoïstes : c'est si humain !²¹⁷ »

1) Victimes ou sinistrés ?

L'étude des champs lexicaux de la lettre des cousins Deck met en évidence trois grandes thématiques : celle de l'anéantissement, celle de l'espoir mêlé de doute et celle du temps. Le champ lexical de l'anéantissement est très présent à la fin de la lettre et investit l'espace occupé par le champ lexical de l'espoir après une transition tournée sur l'objet temps. Cette prise en considération du temps fut possible par le retour des cousins dans le midi.

²¹⁵ Voir la partie sur le bilan des dévastations, chapitre 1.

²¹⁶ Willemin V., *La France des croyances paysannes*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005 ; Mayaud J. L., *Gens de la terre : la France rurale de 1880 à 1940*, éd. Du Chêne, 2002 ; Anglade J., *Mémoires paysannes*, Paris, De Borée, 1995.

²¹⁷ Correspondance de la famille Adam, Fonds privé Adam, Vassogne.

L'immersion totale dans la désolation semble empêcher, même dans l'écriture, toute négativité, conduisant ainsi à un champ lexical du renouveau et de l'espoir : « augmenter » (l. 3), « le noyau » (l. 5), « grossir » (l. 6), « beaucoup de personnes » (l. 6), « espérons bien » (l. 6), « nouveau village » (l. 7), « encouragements » (l. 8), « ensemer » (l. 10), « bons terrains » (l. 10-11), « grand espoir » (l. 14). La ligne 11 marque une rupture dans le cours du texte par la mention « du recul du temps et de l'espace » (l. 11-12). Dès cette ligne, le champ lexical inverse au premier, celui de l'anéantissement et de la désolation, prend le relais : « obus » (l. 11), « mauvaises herbes » (l. 11), « désolation » (l. 12), « pauvres pays » (l. 12), « insensée » (l. 11), « doucement » (l. 14), « tout à faire » (l. 14-15), « souffrances » (l. 16), « pertes du nord » (l. 16).

Cette lettre est une source capitale dans l'étude des perceptions. La situation des cousins Deck, à la fois en famille avec des sinistrés des régions dévastées mais aussi habitant dans le midi, nous permet d'observer une double perception : celle du sinistré dans le tableau des ruines, celle du sinistré hors de ce tableau, membre des populations de l'arrière.

Le sinistré dans les ruines a une perception « de l'intérieur » et immédiate de l'événement « ruine ». Il est intégré aux ruines et se projette dans un avenir fait d'instincts de survie : avoir un toit provisoire « vos casernements ne permettront pas au froid de pénétrer » (l. 9), pouvoir semer sur un lopin de terre pour se nourrir « il vous a été possible d'ensemencer en froment quelques hectares » (l. 10-11) et reconstituer une communauté capable d'agir pour améliorer une situation immédiate : « le noyau qui ne demande qu'à grossir » (l. 5-6). La lettre d'un habitant de Trucy décrivant l'état de son jardin et les possibilités qu'il offrait à son retour confirme ce que nous appellerons « l'immédiateté future », le présent étant perpétuellement dépassé.

A contrario, « le recul du temps et de l'espace » (l. 11-12) permet aux cousins de mesurer l'ampleur du désastre. Ils ne sont plus sinistrés mais victimes du recul dont ils bénéficient. En effet, la victime des ruines est le sinistré sorti de son contexte individuel et collectif, immédiat et « de l'intérieur », la perception devient alors individuelle, au sens d'un individu isolé hors de son contexte de vie ruinée partagée par les autres membres du tableau, décalée par la mesure d'un temps immédiat mais passé, extérieur car il perd son statut de « privilégié ». Autrement dit, le sinistré est indissociable de l'événement ruine qui lui confère son statut. A l'inverse, le sinistré réfugié à l'arrière, éloigné du champ de ruines, n'est qu'une victime de guerre parmi des millions d'autres.

2) L'historien : l'enjeu des ruines

Dans une certaine mesure, l'historien connaît une situation privilégiée. Il détient le pouvoir de faire varier le curseur du temps, de l'espace et du contexte, rendant ainsi une multitude de modélisations possibles. Pourtant, la question des ruines et du Chemin des Dames a été fort peu abordée jusqu'à ce jour.

Du comte Maxime de Sars²¹⁸ à Eric Bussière²¹⁹, peu ou pas de prise en considération des ruines, aucun bilan, aucune prise en considération des perceptions au moment des premiers retours. Ils traitent pourtant de la reconstruction matérielle, le premier mettant en valeur l'immense potentiel des acteurs de la reconstruction : la reconstruction est à ses yeux une œuvre patriotique ; le second se plonge dans les rouages administratifs et techniques pour tenter d'en saisir les permanences mais aussi les ruptures. Leur pupitre se place dans ces deux cas sur les ruines, point de vue invitant à ne pas en traiter.

A contrario, certains historiens, dans le cadre de l'exposition sur « La reconstruction en Picardie après 1918 »²²⁰, ou dans le cadre de leurs recherches personnelles, se sont penchés sur la question. René Courtois, dans son ouvrage sur *Le Chemin des Dames*²²¹, invite le lecteur à une poésie de la dévastation : « [...] restait-il à cet instant un seul oiseau pour pépier timidement ou un brin de verdure pour frémir de joie²²² ». Cette approche évite d'avoir à se confronter à l'événement-ruine mais permet néanmoins une lecture universelle du problème des ruines, rompant ainsi avec tous les particularismes. Enfin, le catalogue de l'exposition sur *La reconstruction en Picardie après 1918*²²³ aborde la question des ruines mais se tourne de nouveau vers le retour des réfugiés et leur installation dans le tableau des dévastations. Aucun bilan précis, à l'échelle de l'Aisne, n'a été dressé à cette occasion.

Nous proposons donc une nouvelle lecture, consistant à dresser un bilan précis des dévastations, tant sur le plan mobilier qu'immobilier. L'idée étant de ne pas gommer le bilan d'un passé et ses perceptions immédiates d'un revers d'actions reconstructrices. Les dossiers de dommages de guerre, correspondance, cartes postales, anciens cadastres ne donnent qu'une vision très parcellaire et lacunaire de l'événement ruine, événement devenu insaisissable

²¹⁸ Sars M. de, *L'œuvre des coopératives du département de l'Aisne*, Paris, Cie française éd. artistique, 1937.

²¹⁹ Bussière E. (dir.), *La Grande reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la grande guerre* : actes de colloque d'Arras, archives départementales du Nord-pas-de-Calais, 2002.

²²⁰ *Reconstruction en Picardie après 1918*, exposition, réunion des musées nationaux, 2000, 311 pages.

²²¹ Courtois R., *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, Guides Historia, 1992.

²²² Courtois R., *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, Guides Historia, 1992, p 18.

²²³ *Reconstruction en Picardie après 1918*, exposition, réunion des musées nationaux, 2000, 311 pages.

aujourd'hui du fait de notre incapacité à nous placer dans le tableau des ruines, rendant ainsi toute perception extrêmement difficile. Les privilèges de l'historien peuvent alors se transformer en inconvénients. Les multiples biais nous séparant de l'événement ruine peuvent empêcher de le distinguer clairement : biais liés aux perceptions des sinistrés et de l'ensemble des acteurs de la reconstruction, biais liés à l'étude d'une situation pré-1914 focalisant ainsi l'attention sur les villages à la veille de 1914 et non sur les ruines au 11 novembre 1918. Faut-il alors envisager de compléter cette étude par une archéologie des villages détruits ?

3) Vers une archéologie de la dévastation ?

Cette difficulté des historiens à saisir l'essence même de l'événement ruine et des conséquences réelles qui en découlent, rend légitime de se pencher sur une nouvelle méthode de travail consistant à croiser les sources traditionnelles de l'historien à des recherches archéologiques²²⁴ d'une grande envergure. Quelques villages offriraient la possibilité d'entreprendre de telles recherches : Craonne²²⁵ et Cerny en laonnois²²⁶ notamment. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, il est décidé de déplacer le village de Craonne : lors de la séance du 18 décembre 1921, la question du déplacement du village, suite au classement de l'ancien site en zone rouge, est évoqué : « Monsieur Bastié, architecte de la Société coopérative de Craonne est chargé d'établir une étude sommaire du déplacement, au point de vue architectural, esthétique, archéologique et voirie. Acceptation du projet par le conseil municipal et demande que le projet soit traité rapidement pour permettre, à la saison prochaine de commencer la reconstruction définitive²²⁷ ». L'ancien village de Craonne, appelé désormais le « Vieux Craonne », pourrait constituer un formidable terrain de recherches permettant d'approcher au plus près l'état des communes. Cette éventuelle « nouvelle » approche des ruines devrait néanmoins être questionnée à trois niveaux : Les vestiges recouverts par la forêt de vaclair sont-ils vierges depuis 1919 ? Les recherches archéologiques revêtiraient-elles un intérêt plutôt historique ou mémoriel ? Enfin, cette

²²⁴ Quelques recherches récentes en archéologie de 14-18 : Landolt M., « L'archéologie de la Première Guerre Mondiale en Alsace : organisation défensive et aspects inédits de la vie quotidienne du combattant », dans Schnitzler B. (dir.), *10 000 ans d'histoire ! Dix ans de fouilles archéologiques en Alsace, catalogue d'exposition, Strasbourg, Musée de la ville de Strasbourg*, 2009, p. 178-183. Landolt M. et Lesjean F., « L'alimentation du soldat allemand sur les fronts d'Alsace et de Champagne à travers l'approche archéologique des dépotoirs de la Première Guerre Mondiale », *Cahiers Alsaciens d'Archéologie d'Art et d'Histoire*, LII, 2009, p. 139-159.

²²⁵ Arch. com. Craonne.

²²⁶ Arch. com. Cerny en Laonnois.

²²⁷ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

archéologie des ruines pourrait-elle permettre de mieux comprendre les perceptions des sinistrés-victimes au retour de l'exode ?

L'événement ruine est finalement une réalité tout autant matérielle qu'une construction mentale issue des multiples représentations qu'il engendre. L'émotionnel varie considérablement du sinistré dans les ruines aux témoins se re-présentant une situation finalement bien lointaine. La confusion entre l'immersion de certains et l'observation de certains autres serait une faute méthodologique conduisant à des errances dans les analyses. Prendre le « risque » d'analyser les perceptions et représentation des ruines a néanmoins permis de s'interroger utilement sur les ingrédients composant l'essence même d'un Homme désigné depuis si longtemps sous le terme générique de sinistré. Ce dernier devient la première préoccupation de l'Etat, objet de toutes ses attentions mais aussi de toutes ses angoisses.

CHAPITRE DEUXIEME

Tendre vers un Etat providence dans les Régions dévastées

Rentrés « au pays », les sinistrés découvrent la disparition de la maison familiale, des souvenirs et des objets de leur vie d'avant guerre, l'anéantissement de l'endroit où ils ont aimé, travaillé et élevé leurs enfants. C'est face aux ruines qu'ils prennent conscience de la tâche qui les attend. Le retour rapide des sinistrés provoque un flottement de la machine étatique durant quelques mois face à l'ampleur des dégâts. Contrainte de faire face à une situation inédite, l'Administration des régions libérées trouve une solution dans le logement provisoire, des baraquements préfabriqués en bois ou en tôle. Des « provisoires » au remboursement, en passant par la constitution des dossiers de dommages de guerre, les sinistrés attendent tout de l'Etat. Mais avaient-ils d'autres choix ?

Cette partie invite donc à s'interroger sur la manière dont l'Etat gère les ruines mais aussi de quelles façons ce dernier interprète les attentes des réfugiés et y répond. L'analyse de l'ajustement de l'action de l'Etat sur le binôme sinistré-ruine est par ailleurs un point essentiel à la compréhension de la Reconstruction du Chemin des Dames. Enfin, cette politique globale d'accompagnement des sinistrés mérite d'être questionnée, dans les composantes de ce que nous appelons aujourd'hui l'Etat providence.

I) Protéger le citoyen et « faire » vivre au provisoire

L'Etat s'est vu rapidement dépassé par le retour de plus en plus rapide des sinistrés au cours des années 1919 et 1920. L'année 1919 fut sans doute la plus difficile à vivre pour les sinistrés car l'Etat et son administration encore en lambeaux n'avaient rien prévu pour les accueillir.

1) De la débrouillardise des particuliers...

« - Ils sont rentrés d'aujourd'hui, ceux là, dit Hélène penchée. C'est drôle, le pays se repeuple tout de même. Il se rapatriait ainsi de nouveaux habitants tous les jours. Sans maisons, sans argent, sans ouvrages, ils

revenaient quand même, les vieux grimpés dans les camions de la troupe, les gosses poussés sur une brouette, ne sachant pas comment ils mangeraient le lendemain. On s'aménageait des tanières, on descendait ses paillasses sous les tôles « métro²²⁸ », où Allemands et Français avaient dormi, et l'armistice n'était pas signé depuis trois mois que déjà la vie reprenait sous les ruines, comme une mystérieuse germination.

Près du carrefour de la grand'route qui descend à l'Aisne, une dizaine de familles étaient déjà installées dans leurs décombres, les murs rafistolés avec des planches, du papier bitumé en guise de toit. Les plus industriels ou les moins pauvres avaient aussitôt transformé leur mesure en débit et les autres vivaient au jour le jour, privés de tout [...] ²²⁹ »

Ainsi que le relève Roland Dorgelès, tout est bon à récupérer pour se construire un abri de fortune. Le métal ainsi que le bois utilisés dans les tranchées sont réemployés et servent désormais d'abris contre un nouvel ennemi : le mauvais temps. Trois types de « provisoires de fortune » se dégagent. Le premier est constitué d'un amoncellement de matériaux de toute sorte (briques, pierres..) sur lequel on posait un amas de planches recouvertes de carton bitumé ou de vieilles tuiles récupérées dans les décombres ; il était le plus courant dans les premiers mois suivant la guerre (doc. 31).



*Doc 31 : une provisoire bric-à-brac dans le soissonnais*²³⁰

Le deuxième type consistait à réutiliser les anciennes caves encore couvertes et à les aménager en habitats de fortune fermés par un drap. Les grottes ou « creutes » furent utilisées

²²⁸ Ces tôles furent appelées ainsi parce que l'alternance ondulatoire prenait des allures de « tube de métro ».

²²⁹ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, op. cit. , p. 10 et 11.

²³⁰ Coll. Bière, Bray-en-Laonnois.

de la même façon. C'est pourquoi les habitants des villages troglodytes connurent un meilleur sort que les réfugiés des villages maçonnés. Selon les situations et suivant la construction plus ou moins rapide des maisons provisoires, les sinistrés pouvaient, avec le temps, se constituer des maisons beaucoup plus solides que celles du premier type et moins humides que les caves. Il s'agissait d'utiliser les anciennes tôles métro à la verticale et à l'horizontale clouées sur une structure de bois ou posées sur d'anciens pans de murs (doc. 32)²³¹.



Doc 32 : vestige à Vassogne des premières provisoires en matériaux de récupération (les grosses tôles à l'avant du bâtiment sont des « métros »²³²)

L'utilisation de ce type de matériaux demandait une organisation particulière et une entraide entre sinistrés. En effet, ces tôles, très résistantes, étaient aussi très lourdes et ne pouvaient se manœuvrer qu'à deux voire trois personnes²³³. Certaines « métro », de forme arrondie, permettaient de créer des abris semi-cylindriques. Glaciales en hiver, brûlantes en été, ces tôles-habitats de fortune sont plus qu'inconfortables. Le 23 janvier 1921, *Les Tablettes de l'Aisne*²³⁴ écrivent encore que « des familles logent dans des trous, sous des murs branlants, baraquements où l'on cuit en été et où on se transforme en glaçons en hiver. Dans

²³¹ La structure de bois était composée de matériaux de récupération de tranchées : boulins, planches, madriers, bastings.

²³² Phot. Bedhome.

²³³ Il existait plusieurs types de tôles métro. Les plus grandes (L 3m x l 2m) pouvaient peser jusqu'à 150 à 200 kg.

²³⁴ *Les tablettes de l'Aisne*, 23 janvier 1921.

le canton de Craonne, des habitants se lèvent les nuits pour faire du feu pour empêcher que leurs enfants ne périssent dans leurs lits sous la morsure de la gelée ».

Revenus dans leurs villages dévastés, confrontés aux ruines, vivant dans les conditions les plus précaires, les réfugiés attendent un soutien fort de la nation. La situation dans laquelle ils se retrouvent alors provoque une intense déception, parfois proche de la révolte. En juin 1919, le député de l'Aisne, Olivier Deguise, peut parler de « populations trop abandonnées à elles-mêmes, et gagnées, par la fâcheuse situation, à une révolte qui gronde ». Il estime par ailleurs que le « gouvernement a failli au plus haut point à son devoir patriotique, en abandonnant à la veulerie ou à l'inertie d'un certain nombre de fonctionnaires les régions auxquelles ils se devaient tout particulièrement²³⁵ ».

L'Etat avait pourtant prévu dès 1915 un plan d'habitations provisoires constitué par des architectes experts tel Auburtin. *Comment reconstruire nos cités détruites*, ouvrage collectif, nous aide à appréhender cette question du sentiment d'abandon. Il prévoyait en effet de « construire dans les conditions les plus économiques possibles des logements, afin d'inciter les habitants des villages détruits à revenir et à reprendre leurs occupations. Les constructions devront être faites sous forme de baraquements et hors du village de façon à permettre l'évaluation des dommages sur place, les possibilités de transformation de voirie, et les reconstructions définitives qui demanderont un certain temps²³⁶ ». L'histoire se déroula autrement. Personne n'avait prévu, avant l'armistice, un tel engouement des réfugiés pour le retour alors que tout le Chemin des Dames était en ruine. Tout ce qu'avaient prévu l'Etat, les ingénieurs et les architectes, aboutit au lendemain de la guerre à l'effet inverse de celui recherché. En effet, loin d'inciter les sinistrés au retour, les baraquements arrivèrent bien après les populations. De plus, l'idée selon laquelle la mise en place de villages provisoires éviterait un afflux de réfugiés dans les villes fut rapidement contredite.

Il n'est donc pas étonnant de voir l'Etat dépassé par les retours et de constater qu'il est en même temps capable de recentrer son programme d'aides aux sinistrés relativement rapidement. Les projets de 1915 conservaient un potentiel technique qui allait permettre de mettre en place un système efficace de logements et de ravitaillement.

²³⁵ *Journal officiel*, débats de la Chambre des députés, 1919, p. 2877.

²³⁶ A-D. Agache, J-M Auburtin, E. Redont, *Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, A. Colin, 1915, p. 112.

2) ...à l'interventionnisme étatique

La loi votée le 17 avril 1919 permit aux sinistrés de recevoir, pour répondre aux besoins les plus urgents, des avances imputables sur les futurs dommages de guerre. Ces dispositions s'appliquaient également pour l'obtention d'une maison provisoire. Malgré les efforts de l'administration, l'installation de ces « baraques » par les Services des Travaux de Première Urgence²³⁷ se fit lentement et resta insuffisante du fait de la crise du transport et de l'importance de l'œuvre à accomplir pour y remédier. Ce nouvel organisme administratif « rendit l'espoir aux plus découragés. Ç'avait été la création, à Crécy, d'un Service des travaux de première urgence, constitué avec les cadres des anciens Travaux du front, et qui permettait de tout faire : déblayer, réparer, construire. Rien qu'en prononçant ces quatre lettres magiques : STPU, les sinistrés croyaient que les murs allaient sortir de terre tout jointoyés²³⁸. » Le sinistré devait donc adresser à cet organisme une demande de « provisoire ». Ainsi, lors de la séance du conseil municipal du 28 novembre 1920 de Vendresse, une demande de mise en place de « provisoire » est étudiée²³⁹. Il s'agissait de placer cette « provisoire » sur un morceau de terrain communal d'un are environ. Le conseil devait donner un avis préalable à la demande avant d'envoyer le dossier au STPU via la préfecture. Les communes pouvaient, elles aussi, demander des « provisoires » pour la mairie, les écoles mais également pour l'hygiène publique en constituant des baraquements bains-douches tels ceux de Vailly-sur-Aisne. Le 28 novembre 1920, la mairie reçoit un « projet d'établissement de bains-douches sur les bords de la plaine St Vincent. La Croix-Rouge a fourni le matériel. Mr Labarre autorise la traversée de sa propriété par des tuyaux reliés à la source devant alimenter l'installation des bains douches. » Le dossier donne par ailleurs la nature des bâtiments. En effet, « le ministère des régions libérées a cédé à la commune de Vailly-sur-Aisne, suivant convention passée le 29 mai 1925, transmise à la direction générale de la reconstruction à Laon, le 9 juin 1925, un baraquement en bois et plâtre, recouvert de fibrociment à usage de bains-douches ; il se compose de 4 pièces d'habitation servant de logement au gardien et dix cabines de douches non compris la chaufferie ; cette cession a été faite pour le prix de 100 francs²⁴⁰. » Ce type de structure fut particulièrement utile à un moment où l'hygiène était, selon les propres termes de l'inspecteur départemental d'hygiène de l'Aisne, catastrophique et

²³⁷ Désormais STPU dans le texte.

²³⁸ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, op. cit. , p. 18 et 19.

²³⁹ Arch. com. Vendresse, Registre de délibérations.

²⁴⁰ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier bains-douches.

rendrait « toute épidémie difficile à gérer²⁴¹ ». Le registre de délibérations du conseil municipal de Craonne confirme par sa délibération du 5 décembre 1924 que « malgré de nombreuses aides, le village manque encore de nombreux produits pharmaceutiques²⁴² ». Cette situation est à mettre en relation avec le manque de chauffage lié à la pénurie de combustibles. La commune de Craonne demande dès 1923 au préfet de l'Aisne « l'autorisation de laisser les habitants de la commune se servir en bois dans les zones expropriées²⁴³ » ; la demande est réitérée quelques mois plus tard. Ce phénomène semble s'étendre rapidement à tout le Chemin des Dames, comme tend à le montrer l'affaire de l'école de Colligis-Grandelain lorsque l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet le 5 octobre 1927 :

« J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la situation lamentable de l'école de Colligis-Grandelain. La reconstruction de l'école a été commencée mais les travaux sont interrompus depuis deux ans. En attendant, la maîtresse et les enfants sont toujours installés dans de mauvais baraquements qu'il a été impossible, cet hiver, de chauffer. Les parents n'envoient plus leurs enfants à l'école l'hiver qui n'est plus fréquentée que par un seul enfant, pupille de la nation. A la suite des mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles elle se trouvait, l'institutrice vient de tomber malade. Je vous demande, monsieur le Préfet, de vouloir bien intervenir énergiquement auprès de la municipalité et de la coopérative pour faire cesser le plus vite possible cet état de chose, préjudiciable à la santé des enfants et de la maîtresse²⁴⁴ ».

Les sinistrés furent donc bien souvent maintenus plus longtemps que prévu dans leurs baraquements « provisoires » suite à des retards de l'administration. En effet, après enquête des services compétents, le Préfet informe l'Inspecteur d'Académie que :

« la gestion de l'indemnité est assurée directement par la commune de Colligis-Grandelain. Le retard apporté à l'achèvement des travaux de reconstruction provient donc des faibles moyens de crédit dont dispose l'entrepreneur adjudicataire qui se trouve dans l'obligation d'attendre le remboursement de ses situations de travaux avant de donner un regain d'activité à son chantier. Il ne reste plus actuellement que des travaux de finition de peu d'importance : achèvement des peintures, replanissage des parquets. Monsieur le maire est intervenu récemment auprès de l'entrepreneur et espère la réception définitive prochaine. La réquisition de la dernière justification s'élevant à 8 585 francs vient d'être adressée par le service financier au crédit national²⁴⁵ ».

²⁴¹ Rapport du Dr Paquet, « La situation sanitaire dans les communes des régions libérées de l'Aisne », *Revue pratique d'hygiène municipale*.

²⁴² Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

²⁴³ *Ibidem*.

²⁴⁴ Arch. dép. Aisne, Coopératives de reconstruction, Colligis-Grandelain, 15R 2017.

²⁴⁵ *Ibidem*.

Cet échange survient près de neuf ans après la fin des combats et montre que l'utilisation des « provisoires » dura donc bien plus longtemps qu'envisagé initialement ; ce qui d'ailleurs ne manqua pas de provoquer de multiples désagréments liés au vieillissement prématuré des installations normalement résistantes à seulement quelques années d'intempéries. Ainsi, la toiture en carton bitumé pouvait rapidement exposer le sinistré à des mécomptes par suite de l'usure rapide de cette protection essentiellement « provisoire » qui, en peu de temps, se délabrait et ne garantissait plus contre les aléas du climat ; les toiles huilées des fenêtres s'obscurcissaient, se déchiraient et ne laissaient finalement plus passer la lumière. Chaque type de « provisoire » vieillissait plus ou moins bien en fonction de la qualité des matériaux employés lors de la construction. « En attendant, les hommes disent à leurs femmes pour les apaiser : « nos députés nous ont promis l'âge d'or, voici déjà la joie du printemps ». Pendant ce temps, dans leur camp en planches, dans les chantiers déserts, où le travail de la reconstitution s'est ralenti pour obéir à l'inquiétude générale, les travailleurs oisifs des régions libérées ouvrent des débits où ils vendent à boire et prêtent à la petite semaine aux sinistrés²⁴⁶ ».

a) Les types de construction

Parler de « provisoire » de façon générale est commode mais impropre. En effet, de multiples types de « provisoires » ont existé qu'il convient d'examiner.

Le type Adrian ou ECMB est aménagé pour quatre familles, avec, au centre, une buanderie commune.

Le type Nissen est la « provisoire » la plus répandue sur toute la zone dévastée du grand Nord. Gérard Lobry, dans son article sur « les provisoires » en Picardie en donne une très fidèle description. Selon lui, « baptisée « tube », « métro » à Chaulnes, « tonneau » à Péronne et « demi-lune » à Ham, « la Nissen » pousse à chaque pas. Le tube se composait de deux parois cylindriques qui descendaient jusqu'au ras du sol et de deux parois percées de fenêtres, un habitat dans lequel « il faut prendre l'habitude de ne pas se cogner contre la toiture, ce que rendait trop facile sa courbure convexe²⁴⁷ ». Une cloison de 7 cm d'épaisseur avec une porte

²⁴⁶ P. Flamand, *Le Réveil des vivants : la bataille de l'Aisne et les régiments de Champagne et du nord-est*, Paris, éd du Nord-Est, 1924, p. 124.

²⁴⁷ J. Droz, « Un village comme il y en a tant d'autres », *Revue de Paris*, 15 septembre 1920, p. 296-319.

de 0,75 m en son milieu divise « la Nissen » en deux pièces si exigües que le mobilier le plus sommaire n'y peut tenir à l'aise, à plus forte raison quand on veut y loger sept personnes²⁴⁸. » Le STPU, quant à lui, se charge d'édifier des cabanes en bois disponibles. Dans l'Aisne, en août 1920, 52 % de l'habitat « provisoire » est constitué par ce type de maisons. Installées en général en série, elles peuvent former de véritables cités « provisoires ». Ce type STPU est le plus répandu sur le Chemin des Dames. Il se répartissait en plusieurs constructions allant d'une simple chambre et d'une salle à des doubles chambres, salle et hangar. L'armature était en bois, composée de six piliers porteurs de cloisons et d'un pilier central maintenant les fermes de la fine charpente de sapin. Le toit était le plus souvent recouvert de fines tôles métalliques ou de papier goudronné. Les murs extérieurs étaient recouverts de planches clouées sur la structure porteuse se chevauchant et percées généralement d'une fenêtre par pièce. Ces constructions ont néanmoins évolué en fonction des demandes de plus en plus pressantes des sinistrés. La « provisoire » de la famille Genteur, rentrée précocement, offre une très bonne illustration de cette évolution. Située à Craonelle, cette « provisoire » en bois fut construite sur un solide soubassement et constituée de quatre doubles parois permettant une meilleure isolation des pièces. La qualité des matériaux employés était très supérieure, parfois de loin, à ce qu'on pourra observer quelques années plus tard (docs. 33 et 34).



Doc 33 : une maison semi-provisoire de type S.T.P.U à Bourg et Comin²⁴⁹



Doc 34 : une autre semi-provisoire de type S.T.P.U. et recouverte de carton bitumé à Craonnelle²⁵⁰

Les « provisoires-chapelles » furent construites bien après la signature de l'armistice et la qualité de la structure, tout comme des matériaux, laissait songeur le comte Maxime de Sars

²⁴⁸ G. Lobry, « La vie au provisoire », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, Paris, 2000, p. 46.

²⁴⁹ Phot. Bedhome.

²⁵⁰ Coll. Pottier, Craonnelle.

lors de la rédaction de son ouvrage sur *L'Œuvre des coopératives de reconstruction*²⁵¹ : « on ne peut pas reprocher aux communes, au milieu de la désolation générale, d'avoir couru au plus pressé », écrit-il. « Cependant, les frêles « baraques chapelles » risquaient de s'effondrer²⁵² avant que les clochers ne fussent relevés²⁵³ ». Leur confort et durée de vie étaient néanmoins largement supérieurs aux « provisoires » classiques. C'est en ce sens qu'elles furent bien souvent appelées semi-provisoires au même titre que le type Puchot. Cette « semi provisoire » n'a plus rien à voir avec la « Nissen » ni avec la baraque de bois. Bâtie sur une dalle de béton, son élévation était de pierre et sa toiture en tôles clouées sur des « bouldins ». On les rencontre très fréquemment encore aujourd'hui parce qu'elles étaient construites pour durer (doc. 35). « Devaient être notamment considérés comme telles, les abris ou constructions d'une valeur ne dépassant pas celle des maisons démontables en bois correspondantes et qui seraient édifiées soit avec des murs de briques de 22 cm d'épaisseur, hourdés en terre, soit avec des murs de 11 cm hourdés à la chaux, soit avec des murs en carreaux de 14 cm d'épaisseur hourdés en terre, soit en tout autre matériaux local analogue²⁵⁴ et employé dans les mêmes conditions²⁵⁵. »



Doc 35 : une semi-provisoire de type Puchot chez Madame Solange Ruelle-Hautemont à Vassogne²⁵⁶

²⁵¹ Comte M de Sars, *Les Sociétés coopératives de reconstruction du département de l'Aisne*, Paris, Cie française éd. artistique, 1937.

²⁵² *Délibérations du Conseil général du département de l'Aisne*, Conseil général, 1923, p. 64.

²⁵³ *Ibidem*, p. 35.

²⁵⁴ Par exemple en pierre

²⁵⁵ Arch. dép. Somme, Régions libérées, sous-préfecture de Doullens, 3Z 520 691.

²⁵⁶ Phot. Bedhome.

Les circulaires préfectorales de l'année 1919 reviennent bien souvent sur cette question des coûts de construction de ces semi-provisoires en dur par « l'institution d'un nouveau régime pour l'avance de la construction de bâtiments semi provisoires. En cas de « semi provisoire », la somme ne doit pas dépasser 4 500 francs au risque de voir le montant intégralement déduit sur les dommages de guerre du sinistré. En cas de construction provisoire en dur, il faut justifier de l'impossibilité de pouvoir opérer le remploi dans l'instant. Dans le cas contraire, les avances seront imputées au total final²⁵⁷ ». La question du financement de ces maisons était d'autant plus délicate que les sinistrés avaient la possibilité de louer les « provisoires » demandées par la commune²⁵⁸.

b) De l'organisation des « provisoires » à leur devenir

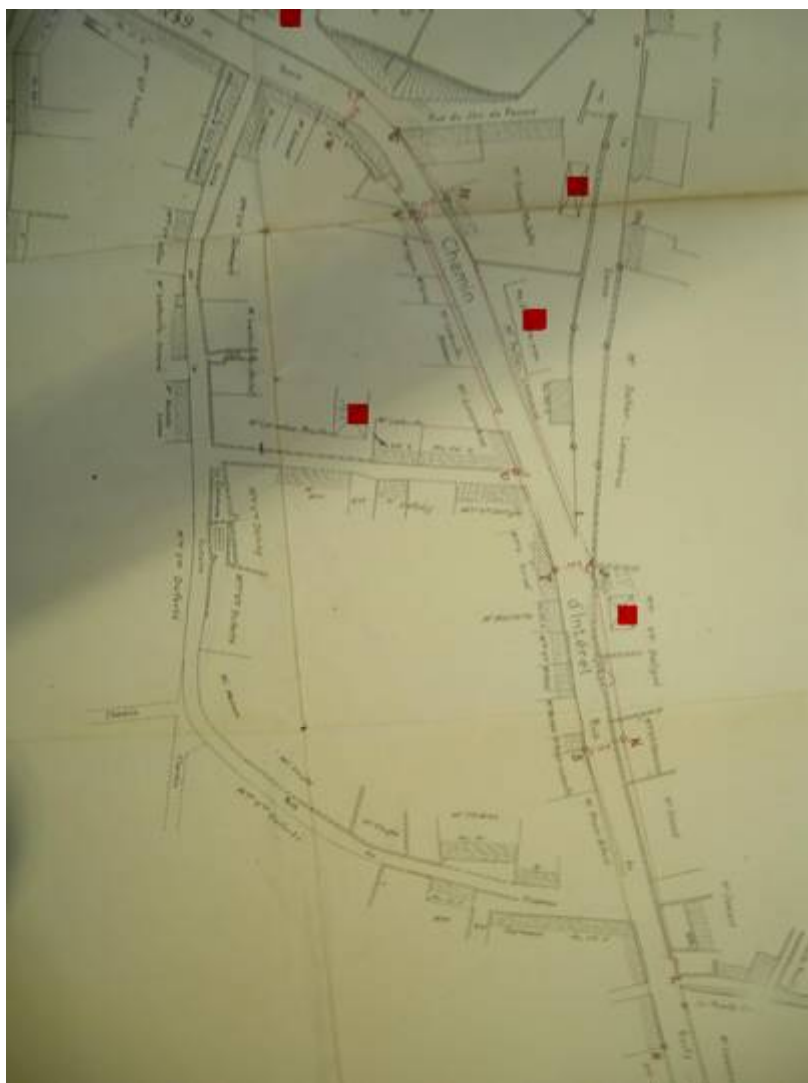
« Un continuel remue-ménage régnait dans ce grand camp civil ». Telle fut l'impression de Roland Dorgelès lorsqu'il découvrit l'univers des « provisoires ». Placées dans le meilleur des cas à l'extérieur de l'ancien village, elles s'élevaient sur de vastes plates-formes nettoyées des débris de la guerre et aplanies. Cependant, les baraquements de bois ou « semi-provisoires » étaient édifiés dans la partie libre des propriétés, jardins ou cours des maisons inhabitables. En effet, dans leur immense majorité, les baraquements sont disséminés et, par défaut d'alignement et à cause de la variété des types, donnent aux communes dévastées une allure particulière. Ainsi, la commune de Vassogne demande-t-elle en 1921 six « maisons provisoires » numérotées de 14 à 19 à édifier sur le terrain de la commune (la croisette et la prison)²⁵⁹. La répartition des « provisoires » dans les villages tenait donc à la capacité des élus locaux et de l'administration de la reconstruction à faire appliquer un plan d'alignement, du moins dans ses grandes lignes. Dans ce registre, l'exemple de la commune d'Oulches est intéressant par le reportage photographique des années 20 dont nous disposons. Il confirme, particulièrement en milieu rural, l'installation des sinistrés au sein même du village (docs. 37-40), souvent à l'emplacement de leur ancienne maison. L'environnement est lunaire (arbres morts, sols défoncés). On y voit la nature reprendre ses droits progressivement tandis que les morts sont physiquement matérialisés dans le paysage : les croix atteignent le pied des maisons (doc. 39). Malgré l'apparente incohérence d'implantation des semi-

²⁵⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H8.

²⁵⁸ Demande de 7 maisons provisoires numéro 6, 14, 15, 16, 17, 18, 19 édifiées sur le terrain de la commune : la croisette et la prison (1921). Arch. dép. Aisne, Arch. dép. com. Vassogne 4H8.

²⁵⁹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H8.

provisoires, ces dernières sont placées de telle sorte à ne pas gêner la construction des maisons définitives. La chronologie des documents indique que le plan d'alignement établi par le service de la reconstitution foncière et du cadastre dépendant du ministère des Régions Libérées, était bien souvent réalisé bien après la construction des provisoires et semi-provisoires. Elles apparaissent en effet sur le plan de la commune de Jumigny (1922). Ce plan était établi par un agent technique puis validé par le chef d'arrondissement, contrôlé par le chef de service de la reconstitution foncière, accepté par l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées en ce qui concerne la grande voirie et les chemins vicinaux puis approuvé définitivement par arrêté après avis conforme de la commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages de l'Aisne par le préfet (doc. 36)²⁶⁰.



Doc 36 : plan d'alignement de Jumigny datant du 22 juillet 1922 ; les carrés rouges indiquent l'emplacement des maisons provisoires déjà installées au moment où le géomètre est passé²⁶¹

²⁶⁰ Arch. com. Jumigny, reconstitution foncière.

²⁶¹ *Ibidem*.



Doc 37 : attendre sa semi-provisoire : provisoire enterrée recouverte de tôles métró à Oulches ; gamins sur la toiture, 1919-1920²⁶²



Doc 38 : habitants s'étant installés dans les ruines de l'église d'Oulches 1919²⁶³

²⁶² Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W236.

²⁶³ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W237.



Doc 39 : vivre à Oulches au milieu des morts ; semi-provisoires en L en arrière plan ; bois récupérés dans les décombres le long des maisons ; linge qui sèche au pied d'un arbre mort ; vers 1920²⁶⁴



Doc 40 : semi-provisoire en moellons de récupération fraîchement jointoyés à Oulches dans les ruines ; tas de pierres au premier plan ; un gamin pose ; vers 1920²⁶⁵

²⁶⁴ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W238.

²⁶⁵ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W239.

L'installation et les types de provisoires dépendaient donc de plusieurs facteurs. L'initiative des sinistrés, particulièrement dans les petites communes était prépondérante (récupération de matériaux, choix de l'emplacement). Dans un second temps et par le biais des plans d'alignement, l'Etat, par le biais de son administration, a intégré les initiatives spontanées au réaménagement des communes. Le régime des provisoires ne devait en effet pas durer.

Se pose enfin la question du devenir de ces constructions. Tout dépendait bien sûr du type de « provisoires ». Néanmoins, les demandes de destruction ou de rachat étaient réglementées par l'Etat. En effet, lorsque le maire de la commune de Vassogne « demande la destruction et le rachat par l'entrepreneur des matériaux récupérables de trois maisons provisoires à la croisette en 1929 », le service des Travaux d'Etat oppose son refus « pour cause de non rentabilité sur la durée de 5 ans²⁶⁶ ». Il faudra donc que la commune rachète les habitations pour pouvoir libérer le terrain nécessaire à la poursuite des travaux du presbytère. Dès 1926, le service des travaux d'Etat des régions libérées envoie un avis à toutes les communes dévastées. Le service informe qu'il « ne pourra, dans un avenir très rapproché, assurer l'entretien des « abris provisoires » et notamment la délivrance gratuite de carton bitumé ». L'Etat propose donc aux locataires des « provisoires » de les racheter avant que la vente ne devienne publique. Les prix, selon le nombre de pièces, sont compris entre 600 et 1 000²⁶⁷ francs à déduire sur les dommages de guerre ou réglés comptant. Les contrats de vente sont donc signés entre le locataire et le service de la Reconstitution des régions libérées. En cas de refus du locataire, la baraque était alors achetable par toute autre personne. Madame Chassepot écrit le 27 janvier 1926 au maire de Beurieux pour lui « demander d'acheter une provisoire actuellement louée ainsi que le bâtiment²⁶⁸ ». Elle demande par ailleurs à acheter sa propre baraque. L'Etat a donc tôt fait de se désengager de ces propriétés « provisoires » qui coûtent cher à l'entretien et ne rapportent rien d'autant que certains sinistrés ne réglaient pas leurs loyers²⁶⁹. L'édification de nouveaux baraquements est arrêtée le 1^{er} janvier 1923, alors que les demandes de « maisons provisoires » sont toujours aussi nombreuses, certains sinistrés n'ayant pu regagner à temps leur région d'origine. La solution se dénoua lorsque les premiers « revenus » purent réintégrer leurs maisons et libérer leurs « provisoires ».

²⁶⁶ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H8.

²⁶⁷ Indication : un manoeuvre gagne entre 2 francs et 3 francs 30 de l'heure en 1920.

²⁶⁸ Arch. Com. Beurieux, dossier provisoire.

²⁶⁹ *Ibidem*.

Toutefois, certains documents de demandes de réparations indiquent que les « provisoires » étaient encore occupées en 1931²⁷⁰.

3) Vivre là où on manque de tout

Pour bon nombre de personnes de retour dans leur village, l'existence quotidienne est d'abord synonyme de recherche des ressources élémentaires : eau, nourriture, bois de chauffage, charbon, couvertures, vêtements²⁷¹.

L'eau courante est souvent souillée par les dépouilles de la guerre (cadavres d'hommes et d'animaux mais aussi encombrement de matériel jeté dans les cours d'eau) et il n'est pas rare de devoir faire plusieurs kilomètres pour pouvoir trouver de l'eau potable. Ce problème perdure longtemps : en août 1920, seuls 41 réseaux communaux d'adduction d'eau sont remis en état²⁷².

L'alimentation est faite de ce qu'on peut cultiver soi-même et des produits des animaux qu'on possède. Le petit bétail (chèvres, vaches) et les poules et lapins sont très présents dans le paysage de ces lieux provisoires. Le Comité Américain pour les Régions Dévastées²⁷³ distribue d'ailleurs des lapins aux habitants les plus démunis.

Comme l'on manque de tout, les matériaux et objets de la guerre sont largement récupérés et constituent la matière première des nouveaux ustensiles. Ainsi, de nombreux tournevis sont réalisés dans d'anciennes baïonnettes françaises pour les plats tandis que les cruciformes sont fabriqués dans des baïonnettes allemandes. Les casques « Boche » sont par ailleurs réemployés en mangeoire-abreuvoir ou en seau. Autre exemple : les queues de cochons servent de tuteur ou piquets de vigne, d'anciennes balles deviennent des crochets à bottine (doc. 42) et autres fils à plomb réalisés dans des percuteurs (doc. 41).



Doc 41 : fil à plomb réalisé dans un percuteur ; bois, ficelle et laiton²⁷⁴



Doc 42 : crochet à bottine réalisé à l'aide d'une balle ; laiton et fer²⁷⁵

²⁷⁰ Arch. Dép. Aisne, Arch. Com. Vassogne, 4H8.

²⁷¹ Témoignage de Madame Démoulin, Paissy, 2005.

²⁷² Se référer au registre de délibérations de Soupir : Arch. com. Paissy, Registre de délibérations.

²⁷³ Désormais CARD dans le texte.

²⁷⁴ Coll. D. Pillant, Reims.

Le bois de chauffage est également récupéré où cela est possible (anciennes traverses de chemin de fer, anciennes bâtisses, bois de confortement des tranchées).

Ce sont des entreprises rémoises qui fournissent le gros des besoins. Le café-épicerie est le lieu central où les habitants de retour peuvent acheter les biens de première nécessité. Les commandes de ces boutiques, essentielles dans l'après-guerre, sont éloquentes : couvertures, matelas, chaussettes...²⁷⁶

4) La « provisoire », un enjeu patrimonial ?

Les habitats provisoires ont profondément marqué des générations, ainsi que le paysage des régions dévastées par la guerre. Dans l'Aisne, il est encore possible aujourd'hui, d'apercevoir ces « provisoires » au détour d'une ruelle. Certains subsistent dans leur état d'origine, d'autres encore habitées sont « rhabillées » en matériaux plus durs. Trois cas de figure se distinguent dans le devenir de ces maisons de fortune.

Les « camps provisoires », aux abords des villes et villages ont disparu aujourd'hui et ce pour plusieurs raisons. Les espaces occupés, souvent excentrés du bourg en ruine, devaient être nettoyés pour être rendus à la culture. Par ailleurs, pour celles qui n'étaient pas ravagées par les assauts du temps, des provisoires furent rachetées par certains locataires désireux de les démonter pour les utiliser par ailleurs.

Les baraquements de type STPU insérés dans les villages en ruines, généralement sur les parcelles bâties des sinistrés, furent récupérées en vue de les utiliser comme bâtiment en attendant la fin de la reconstruction. Certaines provisoires de type STPU sont encore visibles dans les villages, telles celles Bourg et comin, Pont-Arcy, Pontavert et Craonne, composant un élément du corps de ferme de la famille Genteur.

Enfin, les semi-provisoires de type Puchot étaient construites pour durer. Il n'est donc pas étonnant de les trouver à chaque pas dans les villages du Chemin des Dames. Certaines furent transformées en bâtiment annexe ou lieu de stockage (doc. 43).

²⁷⁵ Coll. D. Pillant, Reims.

²⁷⁶ Se référer à la partie sur le ravitaillement des sinistrés, chapitre 2.



Doc 43 : une semi-provisoire servant de remise, Vassogne²⁷⁷

D'autres, le plus souvent, furent aménagées de façon à ne constituer qu'un logement²⁷⁸ et furent bien souvent rehaussées pour permettre de les couvrir en tuile²⁷⁹. Enfin, une minorité fut utilisée pour abriter le bétail.

Finalement, faut-il conserver ce qui, de toute évidence, ne devait pas l'être ? La toute relative conservation des provisoires n'accepte à ce jour aucune réalité patrimoniale. Leur survie matérielle n'étant que la conséquence d'un besoin d'espaces de rangement ou de stockage au lendemain du premier conflit mondial. Par ailleurs, une infime minorité de provisoire nous est parvenue dans son état d'origine. Est il donc judicieux d'envisager la sauvegarde d'une provisoire témoin ? Faut-il d'ailleurs choisir entre les multiples variantes de cet habitat ? La conservation, tout comme la visée patrimoniale l'accompagnant, pourrait, comme le firent les nombreux écomusées, produire un folklorisme local, départemental, voire national plutôt qu'une leçon constructive et réflexive de l'histoire. Malgré cela, si les procédures de conservation sont si difficiles à mettre au point, et si leur aboutissement reste incertain, c'est bien pour des raisons politiques, plus que conceptuelles²⁸⁰ : les provisoires ne sont en effet pas tombées du ciel, et ceux qui en furent les instigateurs, promoteurs ou décideurs – individus, force politique ou Etat – sont encore si présents aujourd'hui, qu'une conservation serait prendre le risque de les voir mises en cause et poserait la question du discours à tenir dans le cadre d'une conservation.

²⁷⁷ Phot. Bedhome.

²⁷⁸ Rappelons que les provisoires de type Puchot étaient prévues pour accueillir deux logements.

²⁷⁹ La tôle est le matériau de construction habituel pour ce type de provisoires.

²⁸⁰ Au sens de concept muséographique.

Nécessaire mais coûteux, le régime des provisoires favorisa la recombinaison sociale où se mêlent les permanences et mutations. Les villages purent donc reprendre vie malgré l'amas de ruines. Cette question laisse entrevoir combien l'attitude de l'Etat évolua. Elle passa en effet d'un stade de préparation et de planification à un état de surprise et de flottement administratif devant le flux inattendu des retours avant d'adopter une politique interventionniste, finalement providentielle. La prise en charge des dommages par l'Etat corrobore cette vision évolutive de l'Etat. A ce premier volet, matériel, vient s'ajouter un cadre juridique particulièrement soigné.

II) Plus de justice ? La prise en charge des dommages par l'Etat : légiférer, administrer, juger

1) La naissance de la loi sur les dommages de guerre : jurisprudence, prémices, élaboration

Il est admis que les dommages de guerre, préjudices matériels subis par un Etat du fait d'une guerre, peuvent donner lieu à des réparations aux personnes, sous certaines conditions, si le droit à la réparation intégrale des dommages de guerre est reconnu. Le droit à la réparation est admis pour la première fois en France par le décret du 27 février 1793 de la Convention nationale. Cependant, il subit de telles limitations dès le premier Empire qu'il ne signifie bientôt plus grand-chose. Il faut attendre 1871 pour qu'on revienne au principe de la réparation non intégrale. En effet, après la guerre de 1870, une proposition de loi est examinée par l'Assemblée Nationale : elle considère que par nécessité d'équité, de justice et d'intérêt politique, on ne peut pas laisser à la charge des départements envahis la réparation des dommages qu'ils ont subis lors d'un conflit concernant l'ensemble du pays. Mais Thiers, alors chef du pouvoir exécutif, ainsi que d'autres hommes politiques opposèrent qu'« en droit public et d'après les arrêts nombreux de la cour de Cassation et du Conseil d'Etat, la guerre ne constitue qu'un cas de force majeure et que par suite elle ne pouvait engager la responsabilité civile de l'Etat²⁸¹ ». Un débat s'ouvre et après maintes concessions des deux camps, l'Assemblée nationale adopte les 5 et 6 septembre 1871, une loi accordant un simple « dédommagement » à tous ceux qui ont subi pendant l'invasion des dommages de toute nature. Il n'y avait aucune logique de précédent à tirer des lois antérieures après la grande

²⁸¹ Se reporter au Code Civil, art. 1773.

guerre mais simplement une tendance. Quelles furent donc les bases et les contenus de la loi sur la reconstruction du 17 avril 1919²⁸² ?

2) Légiférer, les grands traits de la loi du 18 avril 1919

La loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre, dite charte des sinistrés fut adoptée par la chambre des députés et le Sénat le 17 avril 1919. Elle ne révèle aucune surprise car depuis la promulgation de l'article 12 de la loi de finance du 26 décembre 1914 déclarant : « une loi spéciale déterminera les conditions dans lesquelles s'exercera le droit à la réparation des dommages matériels résultant des faits de guerre », une longue réflexion s'était mise en place pour élaborer cette nouvelle loi, impliquant le ministère des Régions libérées, d'un côté, et les groupements des sinistrés de l'autre, et échafauder les principes de la reconstruction.

Cette loi fut une entreprise législative complexe, impliquant de nombreux ministères, chapeautés par le ministère des Régions libérées. Pas moins de 8 ministères, celui de la Guerre²⁸³, de la Justice²⁸⁴, des Affaires étrangères²⁸⁵, des Finances²⁸⁶, de l'Intérieur²⁸⁷, des Colonies²⁸⁸, de la Reconstitution industrielle²⁸⁹ et des Régions libérées²⁹⁰ furent amenés à définir un cadre juridique essentiellement provisoire, fonctionnellement fluide et structurellement applicable.

a) Définir les dommages, admettre au bénéfice du droit

« La république proclame l'égalité et la solidarité de tous les français devant les charges de la guerre²⁹¹ ». C'est sur cette formulation que débute la loi sur les dommages de guerre. Les dommages matériels et directs causés, en France et en Algérie, aux biens

²⁸² L'étude de la loi du 17 avril 1919 est ici succincte. Pour plus de détail, se référer à : Illaire M., « La loi du 17 avril 1919, charte des sinistrés », *Reconstruction et modernisations*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives de France, 1991, p. 105-111.

²⁸³ Le président du conseil, ministre de la Guerre, Georges CLEMENCEAU.

²⁸⁴ Le garde des sceaux, ministre de la Justice, Louis NAIL.

²⁸⁵ Le ministre des Affaires Etrangères, Stephen PICHON.

²⁸⁶ Le ministre des Finances, L.-L. KLOTZ.

²⁸⁷ Le ministre de l'Intérieur, J. PAMS.

²⁸⁸ Le ministre des Colonies, Henry SIMOM.

²⁸⁹ Le ministre de la reconstitution industrielle, LOUCHEUR.

²⁹⁰ Le ministre des Régions Libérées, A. LEBRUN.

²⁹¹ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 1.

immobiliers ou mobiliers par les faits de la guerre, ouvrent droit à la réparation intégrale instituée par l'article 12 de la loi du 26 décembre 1914. La loi prévoit par ailleurs la possibilité pour l'Etat français de réclamer le paiement à l'ennemi.

Le texte distingue cinq grands types de dommages : premièrement, « toutes les réquisitions opérées par les autorités ou troupes ennemies, les prélèvements en natures effectués sous toutes formes ou dénominations, même sous la forme d'occupation, de logement et de cantonnement ainsi que les impôts, contributions de guerre et amendes dont auraient été frappés les particuliers ou les collectivités²⁹² » Les méfaits liés à l'occupation sont intégrés à la loi sur les dommages de guerre et distingués sur le plan juridique mais aussi physiquement : un dossier de dommages de guerre spécial y est consacré. Secondement, « les enlèvements de tous objets tels que : récoltes, animaux, arbres et bois, matières premières, titres et valeurs mobilières ; les détériorations ou destructions partielles ou totales de récoltes, de marchandises et de tous biens meubles, quels que soient les auteurs de ces enlèvements, détériorations ou destructions ; les pertes d'objets mobiliers, soit en France, soit à l'étranger, au cours des évacuations ou rapatriements²⁹³ » ; autrement dit, les dommages mobiliers correspondant à un dossier de deuxième catégorie. Troisièmement, « les détériorations d'immeubles bâtis ou non bâtis, y compris les bois et forêts ; destructions partielles ou totales d'immeubles bâtis ; les enlèvements, détériorations ou destructions partielles ou totales d'outillages, accessoires et d'animaux appartenant à une exploitation commerciale, industrielle ou agricole qui seront, pour l'application de la présente loi, considérés comme immeubles par destination, qu'ils appartiennent à l'exploitant ou au propriétaire de l'immeuble, sans qu'il y ait lieu de rechercher quels sont les auteurs des dommages visés au présent paragraphe²⁹⁴ ». Quatrièmement, « tous les dommages [immobiliers] causés dans la zone de défense des frontières ainsi que dans les voisinages des places de guerre et des points fortifiés, sans qu'il puisse être opposé aux ayants droits aucune exception tirée des lois et décrets concernant les servitudes militaires. Toutefois, pour fixer le montant de l'indemnité, les commissions d'évaluation devront faire état du caractère précaire des constructions élevées dans les zones militaires en contravention aux lois et règlements ou en vertu d'autorisations subordonnées à l'engagement de démolir à première réquisition²⁹⁵ ». Cet article est à mettre en relation avec la réglementation du code militaire concernant les zones

²⁹² Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 2.

²⁹³ *Ibidem*.

²⁹⁴ *Ibid*.

²⁹⁵ *Ibid*.

de défense. La loi sur les dommages de guerre gomme les limitations liées aux cas de force majeure que représente l'entrée en guerre de la nation. Cinquièmement, « tous les dommages causés aux bateaux armés à la petite pêche²⁹⁶ ».

La loi précise par ailleurs que « sont pris dans les dommages visés au paragraphe précédent ceux causés par les armées françaises ou alliées, soit en raison des mesures préparatoires de l'attaque, des mesures préventives de la défense, des nécessités de la lutte et de l'évacuation des points menacés, soit en raison des besoins de l'occupation dans les parties du territoire qui ont été comprises dans la zone des armées, en particulier, de la réquisition, du logement et du cantonnement, le réclamant conservant la faculté d'user de préférence des dispositions des lois du 10 juillet 1791²⁹⁷ et du 3 juillet 1877²⁹⁸, des décrets du 2 août 1977²⁹⁹, du 23 novembre 1886³⁰⁰ et du 27 décembre 1914³⁰¹ »³⁰². La loi fixe ensuite les conditions permettant d'être admis à l'exercice du droit : « les particuliers et leurs héritiers, les associations, établissements publics ou d'utilité publique, communes, départements³⁰³ ».

Le droit à la réparation est cependant limitatif pour « les sociétés dont une partie du capital social était détenu par des nationaux des puissances ennemies, à la date du 1^{er} août 1914³⁰⁴ » Dans ce cas, elles « devront rembourser l'Etat, par des retenues sur les dividendes distribués aux porteurs ressortissants des puissances ennemies ou par toutes autres retenues à faire supporter par ces porteurs³⁰⁵ ».

Enfin, « le droit à la réparation appartiendra aux étrangers en France et aux naturalisés à qui la qualité de français a été retirée, dans des conditions déterminées par les traités à conclure entre la France et la nation à laquelle ressortissent ou ont ressorti ces étrangers ou ces naturalisés. A titre purement conservatoire, les étrangers seront admis à faire constater et évaluer les dommages dont ils auront soufferts »³⁰⁶.

²⁹⁶ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 2.

²⁹⁷ Se référer aux codes en question.

²⁹⁸ *Ibidem*.

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 2.

³⁰³ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 3.

³⁰⁴ *Ibidem*.

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ *Ibid.*

b) modalités de calcul des indemnités

« **L'**indemnité, en matière immobilière, comprend le montant de la perte subie, évalué à la veille de la mobilisation, et celui des frais supplémentaires nécessités par la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits³⁰⁷ ». Dans le cas où le remploi n'était pas effectué, le sinistré recevait seulement le montant de la perte subie. « Pour les immeubles bâtis et les immeubles par destination, le montant de la perte subie est évalué en prenant pour base le coût de construction, d'installation ou de réparation à la veille de la mobilisation, sous déduction de la somme correspondant à la dépréciation résultant de la vétusté, et s'il s'agit d'immeubles reconstruits ou réparés postérieurement à la mobilisation, au jour où ils ont été réparés ou reconstruits³⁰⁸ ». De nombreux cas particuliers et limitations dans le calcul des droits sont détaillés dans la loi : « dans le cas où le remploi n'est pas effectué, si l'immeuble a été l'objet d'une translation de propriété remontant à moins de dix années avant l'ouverture des hostilités et constaté par acte authentique ou ayant date certaine, il sera tenu compte du prix porté dans l'acte pour l'évaluation de la perte subie, si ce prix est inférieur à l'évaluation prévue. Le montant de la perte subie ne pourra excéder la valeur vénale de l'immeuble à la veille de la mobilisation³⁰⁹ ». Pour les immeubles « les frais supplémentaires sont égaux à la différence entre le coût de construction, d'installation et de réparation à la veille de la mobilisation et celui de la reconstitution d'immeubles identiques au jour de l'évaluation. Sous condition de remploi, la somme correspondant à la dépréciation résultant de la vétusté est allouée en toute propriété à l'attributaire jusqu'à concurrence d'une somme de 10 000 francs et, pour le surplus, elle fait l'objet, sur la demande de l'attributaire, d'avances remboursables par lui à l'Etat en 25 années à partir de l'année qui suivra le dernier versement et productives d'un intérêt de 3 %. Sous la même condition, la dépréciation pour vétusté ne pourra excéder 20 % du coût de la construction à la veille de la mobilisation, en cas d'immeuble servant exclusivement à l'exploitation rurale³¹⁰ ».

Le remploi doit par ailleurs avoir lieu en immeuble ayant la même destination que les immeubles détruits, ou une destination immobilière, industrielle, commerciale ou agricole,

³⁰⁷ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 4.

³⁰⁸ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 5.

³⁰⁹ *Ibidem*.

³¹⁰ *Ibid*.

dans la commune du dommage dans un rayon de 50 Km, sans sortir de la zone dévastée. Notons quelques exceptions à cette règle : « dans le cas d'expropriation ou de rachat de terres par l'Etat, le remploi pourra être effectué, en matière agricole, dans l'étendue des régions dévastées³¹¹ ». « Le remploi est considéré comme totalement effectué si l'attributaire a affecté à la reconstruction d'immeubles ou à la reconstruction d'une exploitation une somme égale au montant de l'indemnité à lui attribuer en toute propriété. Si le remploi n'est que partiel, l'attributaire ne reçoit qu'une fraction des frais supplémentaires correspondant aux sommes employées³¹² ». Pour les immeubles non bâtis, le montant de la perte subie est évalué en tenant compte de la détérioration du sol, de la détérioration ou de la destruction des clôtures, des arbres de toutes sortes, des vignes, des plants, du taillis et de la futaie. En cas de reprise d'exploitation, l'attributaire a droit, en outre, au montant des dépenses supplémentaires nécessitées par la remise de la terre dans son état d'exploitation ou de productivité antérieure, par le rétablissement des clôtures, l'enlèvement des souches, les plantations nouvelles ou le repeuplement des bois et forêts. « Les attributaires ont la faculté de mettre en commun leurs droits à l'indemnité ou de les apporter en société en vue de la reconstruction d'immeubles ou de la reconstruction d'exploitations ou d'établissements agricoles, commerciaux ou industriels dans les conditions et les limites prévues aux paragraphes précédents. En cas de fusion ou de mise en société, les droits d'enregistrement ne seront perçus que sur la valeur d'avant guerre³¹³ ». L'Etat s'érige contre d'éventuels excès ou acharnement à reconstruire à tout prix : « La reconstitution d'un immeuble bâti ou la reprise de l'exploitation pourra être interdite d'office par le tribunal des dommages de guerre si elle est reconnue irréalisable ou contraire à l'intérêt économique ou à la santé publique³¹⁴ ».

Les conditions du remploi sont par ailleurs définies : « L'attributaire aura un délai de deux ans, à partir de la décision portant fixation définitive de l'indemnité, pour souscrire à la condition du remploi. Il devra fournir à l'appui de son engagement, en vue de faciliter le calcul des frais supplémentaires, un projet des travaux à exécuter ou des achats à effectuer avec devis estimatifs³¹⁵ ». Cette procédure permet d'opérer un contrôle des sommes demandées.

³¹¹ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 5.

³¹² *Ibidem*.

³¹³ Voir la partie sur les coopératives de reconstruction, chapitre 4.

³¹⁴ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 6.

³¹⁵ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 9.

La loi aborde par ailleurs la question du remboursement des biens mobiliers : « Les dommages causés aux biens meubles sont repérés dans la mesure de la perte subie évaluée à la date du 30 juin 1914 pour les meubles, autres que les produits agricoles et, pour ces derniers, à la date de la maturité de la récolte. Toutefois, pour les meubles achetés ou produits postérieurement au 30 juin 1914, l'évaluation de la perte subie est faite d'après le prix d'achat ou le coût de production si ceux-ci peuvent être établis. Les biens meubles n'ayant pas une utilité industrielle, commerciale, agricole, professionnelle ou domestique ne pourront, en aucun cas, recevoir une estimation supérieure à la valeur attribuée soit par des ventes, soit par des inventaires, déclaration de successions ou tous autres actes dans lesquels il en aurait été fait une évaluation, pourvu que ces actes ne remontent pas à plus de dix ans. A défaut d'un de ces actes, l'évaluation aura lieu conformément au paragraphe 1^{er}. Les frais supplémentaires représentant la différence entre la perte subie et la valeur de remplacement – calculée en tenant compte, soit du prix de remplacement si celui-ci a été dûment effectué, soit de la valeur de remplacement au jour de l'évaluation s'il n'est pas encore réalisé – sont en outre accordés pour les biens meubles compris dans les catégories suivantes : Les matières premières et approvisionnement indispensables à une exploitation industrielle dans la mesure de la quantité nécessaire à la remise en marche normale et à la fabrication pendant une période de trois mois, ainsi que les produits en cours de fabrication et les objets servant à l'exercice de la profession ; Les animaux lorsqu'ils ne sont pas considérés comme immeubles par destination, ainsi que les engrais, semences, récoltes et produits divers nécessaires à la remise en culture, à l'ensemencement des terres et à la nourriture des animaux des exploitations agricoles jusqu'à la prochaine récolte ; L'outillage servant à l'exploitation des fonds de commerce ou à l'exercice de la profession ainsi que les produits et marchandises nécessaires à assurer la marche du commerce ou de l'industrie pendant une période de trois mois ; Le mobilier de l'habitation, meubles, meublants, literie, linge, effets personnels ; les objets d'agrément dont la valeur, pour chacun, ne dépassait pas 3 000 Fr. lors de la déclaration de guerre³¹⁶ ». Quelques cas particuliers sont abordés : « Les dommages causés par la perte de titres ou de coupons de rente de l'Etat français sont réparés par l'attribution de titres ou coupons de même nature donnés en remplacement. S'il s'agit de titres ou coupons français autres que ceux émis par l'Etat ou de titres ou coupons étrangers, dont la restitution n'a pas pu être obtenue en France par les moyens légaux, les dommages sont réparés dans la mesure de la perte subie, évaluée d'après le dernier cours coté avant le jour de la fixation de l'indemnité, ou, à défaut,

³¹⁶ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 13.

de cotation, par une estimation directe, l'Etat français étant subrogé dans les droits des attributaires pour poursuivre la restitution de leurs titres ou coupons et conservant, dans tous les cas, la faculté de se libérer par la remise de titres ou coupons de même nature³¹⁷ ».

La question des biens assurés avant la première guerre mondiale est par ailleurs posée. Le rôle d'assureur de l'Etat n'est réservé qu'aux personnes n'ayant pas souscrit à des assurances privées : « Les indemnités attribuées conformément aux dispositions du présent titre ne peuvent se cumuler avec aucune autre indemnité reçue à l'occasion des mêmes faits, sinon avec les sommes que l'Etat français aura recouvrées sur l'ennemi en vertu des conventions et des traités, pour les dommages de toute nature qui n'auront pas été réparés ou qui ne l'auront été que partiellement par la présente loi. Les sommes attribuées pour la construction d'abris provisoires pour les personnes, les animaux ou les meubles ne sont pas déduites du montant de l'indemnité. Dans le cas où l'attributaire a contracté une assurance le garantissant contre les risques de guerre, l'indemnité sera calculée sous déduction des sommes dues par l'assureur, mais il sera tenu compte des primes payées. En aucun cas les compagnies d'assurances ne pourront exercer de recours contre l'Etat³¹⁸ ».

La question des acomptes sur dommages de guerre est enfin évoquée, clé de voûte du démarrage rapide des opérations de pré-reconstruction : « L'attributaire pourra obtenir en vue d'une construction provisoire et dans les conditions de la présente loi, la délivrance d'acomptes dont le total ne pourra dépasser le tiers du montant de l'indemnité. En ce cas, le surplus de l'indemnité sera, sur la demande de l'intéressé, capitalisé à 5 % par les soins du Trésor public jusqu'au rétablissement de la créance initiale et la somme ainsi obtenue versée à l'attributaire sous condition de construction définitive, conformément aux dispositions de la présente loi relatives au paiement »³¹⁹.

L'application des articles de cette loi demandait une administration financière forte capable de veiller au bon respect de la loi sur les dommages de guerre dans l'océan des dossiers de sinistrés.

³¹⁷ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 14.

³¹⁸ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 18.

³¹⁹ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 19.

3) Administrer le financement de la Reconstruction : le rôle du contrôle

Une circulaire ministérielle en date du 20 avril 1919, prescrit la création, auprès de l'administration centrale et auprès des services départementaux des dommages de guerre, d'un service de contrôle financier. Les circulaires ministérielles numéros 52 du 22 avril 1919 et suivantes³²⁰, délimitent les attributions de ce nouveau service et précisent les règles relatives à son organisation.

Le service départemental de contrôle financier de l'Aisne, faute de personnel, ne fut en état de fonctionnement que le 18 août 1919³²¹ avec un nombre d'employés très réduit. La tâche dévolue à ce contrôle financier fut particulièrement dense. Il devait tenir la comptabilité générale des avances en espèces, en nature et en travaux consenties aux sinistrés à quelque titre que ce soit, mais imputables sur les dommages de guerre. A cela s'ajoutait la tenue des comptes individuels provisoire, la réception et examen des extraits de décisions des commissions cantonales, en vue de l'établissement des certificats de créance, la tenue d'une comptabilité générale des acomptes en espèces et en nature versés aux titulaires de certificats de créance, la tenue des comptes individuels et collectifs en vue de l'apurement des titres de créance, la conversion en titres de rentes sur l'Etat des indemnités accordées pour certains dommages mobiliers et enfin et non des moindres, la tâche de gérer les comptes collectifs des coopératives de reconstruction et des groupements de sinistrés.

Les comptabilités générales des avances et des comptes, ainsi que les comptes individuels provisoires devaient être tenus en concordance avec les comptabilités et les comptes tenus par le service central. Ce service du contrôle financier a subi différentes modifications dans son organisation, au fur et à mesure de l'accroissement de ses attributions.

Le service du contrôle financier était divisé en 9 bureaux autonomes : un secrétariat, un service de rédaction et de renseignements, une section de tenue des comptes provisoires, un service d'ordre, vérifications et extraits de décisions, une section de tenue des comptes définitifs, un service de gestion des coopératives et groupements, la comptabilité provisoire, la comptabilité définitive et le service de conversion des titres. L'ensemble de ces services comptait 244 agents au 31 juillet 1923³²². Au 31 janvier 1924³²³, le personnel atteignit le

³²⁰ Arch. dép. Aisne, 15R8197.

³²¹ *Ibidem.*

³²² *Ibid.*

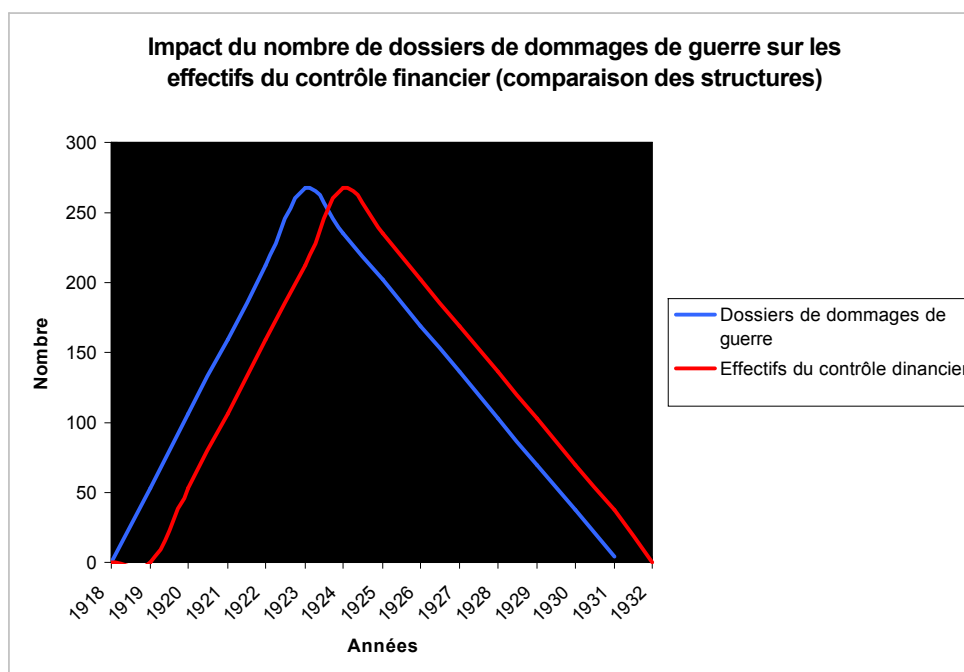
³²³ *Ibid.*

nombre de 256 employés puis 268 en mars 1924³²⁴. A partir de cette date, le nombre d'agents diminue jusqu'à la disparition de cette administration provisoire le 31 décembre 1932³²⁵, date du dernier rapport de la commission financière.

Dès 1924 et suite aux difficultés de personnel rencontrées en 1919, les retards dans l'administration des finances des particuliers et des coopératives ont été en grande partie rattrapés. De fait, cette date apparaît comme étant le point le plus élevé de la parabole du nombre d'employés.

En réalité, le travail exigé avait commencé à décroître près d'un an avant la baisse des effectifs et ce pour deux raisons principales : la réduction des opérations consenties au titre d'avance est significative de la diminution considérable du nombre de décisions rendues par les commissions cantonales. En résumé, le nombre de dépôts de dossiers de dommages de guerre atteint son paroxysme dans le courant de l'année 1923.

Une représentation graphique³²⁶ permet d'apprécier ce décalage entre l'évènement quantitatif et sa répercussion sur les effectifs de l'administration des dommages de guerre :



Une situation donnée, à savoir la multiplication des dossiers de dommages de guerre, engendre une augmentation considérable du nombre d'agents ; agents membre d'une pyramide hiérarchique composée d'éléments extrêmement spécialisés. Ainsi, ce contrôle constitue un exemple significatif de la capacité de cette administration à absorber les flux des

³²⁴ Arch. dép. Aisne, 15R8197.

³²⁵ *Ibidem*.

³²⁶ Source des chiffres : Arch. dép. Aisne, 15R8197.

dossiers dans un souci certain d'uniformisation de la gestion ; favorisant ainsi un traitement de masse. Par ailleurs, cette administration est emblématique du décalage entre les faits concrets, ceux du terrain, et un perpétuel écart dans sa gestion quotidienne : les informations récoltées sur le terrain ne donnent lieu à des répercussions que suite à la prise de conscience par le sommet de la pyramide de la demande criante de la base.

4) Loi et dossiers de dommages de guerre au filtre du terrain : application et limites sur le Chemin des Dames

L'article 20 de la loi sur les dommages de guerre annonce que « dans chaque département intéressé, des arrêtés fixeront le délai dans lequel il sera procédé à la constitution des commissions cantonales pour les dommages de guerre, le nombre des commissions par canton ainsi que le siège³²⁷ ». Ces commissions cantonales étaient composées de cinq membres, dont un président choisi dans le ressort de la Cour d'appel par le premier président, un délégué désigné par les ministres des Finances et des Régions libérées, un architecte, un entrepreneur ou un ingénieur, un commissaire-priseur, un greffier, un négociant ou toute personne possédant une compétence spéciale dans ce domaine. Les autres membres des commissions étaient nommés par le tribunal civil siégeant en chambre du conseil qui désignait dans le même temps des délégués suppléants. La commission ne pouvait statuer valablement que si le président et trois membres titulaires ou suppléants assistaient à la séance. Dès la constitution de ces commissions et après placardage de l'arrêté préfectoral, les intéressés étaient admis « à déposer leurs demandes avec pièces à l'appui entre les mains du greffier de la commission cantonale qui délivrait du tout un récépissé³²⁸ ». Cette commission avait un pouvoir de contrôle sur les déclarations et les homologations. Elle pouvait auditionner les sinistrés, se rendre sur les lieux ou se faire représenter par un membre compétent pour vérifier les dires ou écrits du sinistré. L'article 28 précise que la commission « s'efforce de concilier les partis, constate, s'il y a lieu, leurs accords, et décide s'ils doivent être homologués. Dans ce cas, la conciliation est acquise et l'évaluation définitive³²⁹ ». En cas de non-conciliation, la commission dresse un procès-verbal des demandes et des désaccords. Elle constate la réalité et l'importance des dommages. Le greffier envoie alors un recommandé au sinistré lui

³²⁷ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 20.

³²⁸ *Ibidem*.

³²⁹ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française*, 18 avril 1919, loi sur les dommages de guerre, Art 28.

indiquant qu'il dispose d'un délai d'un mois pour porter l'affaire devant le tribunal des dommages de guerre. Les cas de non-conciliations sont rares sur le Chemin des Dames ; ils concernent 5 % seulement des dossiers de dommages de guerre traités. Sans doute, la complexité des procédures à engager en cas de désaccord portait-elle les sinistrés à essayer plutôt de s'arranger à l'amiable avec la commission des dommages.

Cette loi a suscité la publication de nombreux livres et brochures sur la question des dommages de guerre. Ainsi, le cabinet des dommages de guerre publie dès 1920 un *Guide pratique pour la réparation des dommages de guerre*³³⁰ pour aider le sinistré à comprendre le texte de loi. Le principe de la loi est longuement développé et met en avant le type de biens pouvant être remboursé et les personnes admises à l'exercice du droit à la réparation. Vient ensuite la question de l'indemnité, ce qu'elle comprend, à quelles conditions elle est accordée, comment elle est fixée et enfin dans quelles conditions elle est versée. Est présentée enfin la question des avances et, très brièvement celle des contestations. Les techniciens de la reconstruction ne manquent pas de contribuer à cet effort pédagogique comme l'ingénieur A. Delattre qui rédige un *Guide pour l'utilisation des dommages de guerre*³³¹ (mis à jour jusqu'au 20 juillet 1922) traitant du emploi, de la reconstitution mobilière et du réinvestissement.



*Doc 44 : un exemple de brochure explicative sur la loi du 17 avril 1919*³³²

Enfin, une revue mensuelle est créée qui rend compte des modifications éventuelles des textes mais surtout répond aux questions du moment. Tout comme les guides, la *Revue*

³³⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 2107-2108 : réglementation des dommages de guerre : Cabinet des dommages de guerre, *Guide pratique pour la réparation des dommages de guerre*, 1920, deuxième édition.

³³¹ *Ibidem*, A. Delattre (ingénieur), *Guide pour l'utilisation des dommages de guerre (mis à jour jusqu'au 20 juillet 1922) : Le emploi, la reconstitution mobilière, le réinvestissement*, Paris, 14 rue Monge, 1922.

³³² Arch. dép. Aisne, 15R 2017.

*des dommages de guerre d'information législative, judiciaire, administrative et technique*³³³ était surtout destinée aux membres des différentes commissions décisionnelles de la reconstruction. Toutefois, la majeure partie des sinistrés ignorait cette littérature, préférant confier l'établissement de leurs dossiers aux membres les plus instruits ou les plus compétents de leur village ou canton. Ces guides n'étaient pas présents dans les archives des mairies, tendant peut-être à prouver qu'ils étaient relativement peu diffusés.

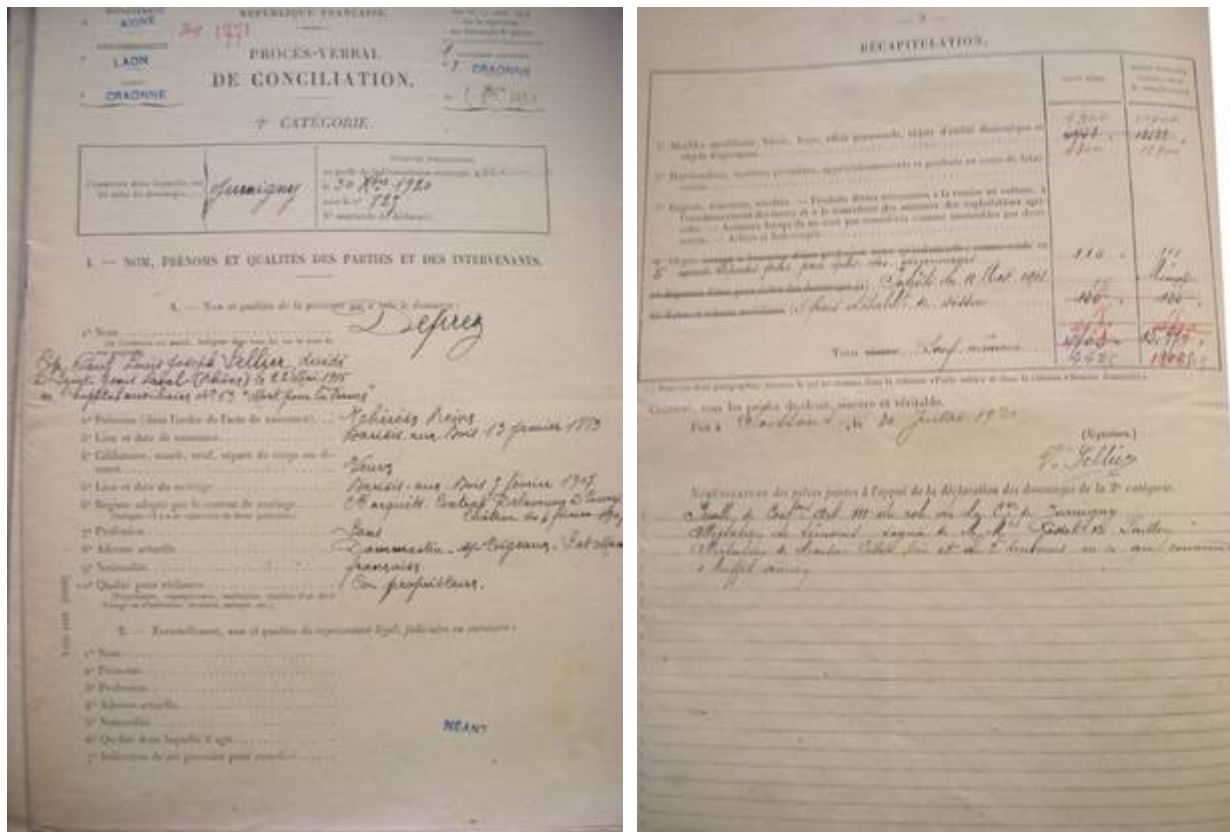
La tâche en effet n'était pas simple. La première page du document avait pour but d'établir l'état civil du demandeur et ses droits à effectuer une demande de réparation. Le sinistré déclinaient donc son nom, prénom, lieu et date de naissance, son état³³⁴ au lendemain de la guerre, le lieu et la date du mariage, le régime adopté, la profession, l'adresse actuelle, la nationalité et enfin la qualité pour réclamer. L'article 3 précise d'ailleurs que « sont admis les particuliers et leurs héritiers, les associations, établissement public et d'utilité publique, communes et départements. Les bénéficiaires dépourvus de droits civiques ou dans l'incapacité de les exercer se voyaient pourvus d'un représentant local qui avait pour charge de veiller à leurs intérêts. Venait en pages 2 et 3 le tableau d'évaluation des dommages. Une première colonne correspondait à la désignation des biens perdus en fonction des cinq catégories déjà évoquées³³⁵. Les colonnes suivantes spécifiaient la valeur de la perte subie (valeur 1914) et la somme demandée (valeur 1919). L'indemnité en matière immobilière comprenait en effet le montant des destructions subies, évalué à la veille de la mobilisation, et celui du total demandé nécessaire à la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits. Les frais supplémentaires (troisième colonne) représentaient donc la différence entre « la perte subie et la valeur de remplacement, calculée en tenant compte soit du prix de remplacement si celui-ci a été dûment effectué, soit de la valeur de remplacement au jour de l'évaluation s'il n'est pas encore réalisé, sont en outre accordés pour les biens meubles et immeubles³³⁶ ». La dernière page du dossier était destinée à recevoir l'avis de la commission, symbolisé par le fameux tampon à encre rouge d'homologation. En cas d'accord sur le chiffrage, un procès verbal de conciliation résumant les dispositions du dossier de dommages de guerre était dressé par catégories (doc. 45).

³³³ *Ibidem*, *Revue des dommages de guerre*, organe mensuel d'informations législative, judiciaire, administrative et technique, numéros de février et de mars 1922, 44 rue de Lisbonne, Paris VIIIème.

³³⁴ Célibataire, marié, veuf, séparé de corps, divorcé.

³³⁵ Pour les catégories 2 et faute de place, les listes d'objets étaient réalisées sur des feuilles séparées.

³³⁶ Arch. dép. Aisne, *Journal officiel de la République française* : loi du 18 avril 1919, titre deuxième, article 5.



Doc 45 : un exemple de procès verbal de conciliation de 2^{ème} catégorie se trouvant dans le dossier de dommages de guerre de la veuve Sellier-Déprez : page de couverture et récapitulatif³³⁷

Le solde du montant de la perte subie était versé par acomptes successifs sur justifications des travaux exécutés ou des achats effectués. Chaque versement avait lieu dans un délai de deux mois suivant la justification. Ces longueurs ne sont pas sans poser une série de problèmes à une époque où l'argent « ne tient pas », c'est-à-dire perd sans cesse de sa valeur, du fait de l'inflation accélérée du franc après la guerre³³⁸.

Face à cette situation et à l'initiative du ministre des Régions libérées A. Lebrun, l'Etat va tenter de résorber les difficultés en créant un comité consultatif des dommages de guerre quelques mois avant le vote de la loi sur les dommages de guerre. Cette anticipation, soulignée dans un rapport au Président de la République le 17 février 1919³³⁹, montre l'inquiétude des pouvoirs publics quant à la mise en œuvre d'une telle loi. Ce comité, composé « de juristes » et « du président et rapporteurs du Parlement » ainsi que des membres des « autres ministères³⁴⁰ » concernés fut mis en place dès la parution du rapport par décret

³³⁷ Arch. dép. Aisne : 15R 835.

³³⁸ Une grande partie de l'instabilité économique des années 20 trouve sa source dans cette situation totalement inédite mêlant cours forcés, endettement rapide et surévaluation intrinsèque des monnaies. Les conséquences les plus évidentes et les plus rapides sont une contraction des échanges, accentuée par les ruines provoquées par le conflit, et un déficit chronique de confiance dans l'économie, notamment de la part des chefs d'entreprises.

³³⁹ Arch. dép. Aisne, *Journal Officiel de la République française* : rapport et décret du 17 février 1919.

³⁴⁰ *Ibidem*.

présidentiel. Cependant, cette commission, aussi utile fût-elle, ne permit pas de tout résoudre étant donné la masse des cas à traiter simultanément.

Cette situation, mêlée bien souvent de l'incompréhension que suscitent les mesures étatiques, entraîne un mécontentement grandissant chez certains sinistrés.

III) Des procédures mal adaptées aux sinistrés et au type de population touchée

Le bilan de ces mesures étatiques sur le terrain est en effet contrasté. Si la loi prévoit en détail la procédure d'indemnisation pour les dommages de guerre, elle reste floue et incompréhensible pour la majeure partie des populations touchées. Deux regards croisés permettent de dresser un tableau des difficultés rencontrées dans l'application de la loi aux populations et celui des conséquences perverses qu'elle engendre.

1) Une loi complexe dans son application

La promulgation même de la loi sur les dommages de guerre a suscité chez les sinistrés de nombreux malentendus et une mauvaise interprétation des procédures qui allaient en découler. *Le Réveil des morts* de Roland Dorgelès, dans la limite du type d'écrit que constitue le roman, nous en donne une idée. En effet,

« le jour où l'on sut que la loi sur les dommages de guerre était enfin votée, Crécy fut dans la joie. On se jeta sur les journaux que les soldats apportaient de Soissons. Ces colonnes de texte serré que les sinistrés épelaient sans toujours bien comprendre, c'était pour eux la promesse que leurs épreuves allaient finir. Le jeune architecte reçut bien la visite de vingt habitants qui voulaient se faire expliquer la loi et qui demandaient tous :

-A votre idée, quand est-ce qu'on commencera chez moi ?

Chacun ne voyant que sa commune parmi les trois mille cinq cents que les obus avaient ravagées, les gens de Crécy, comme ceux d'ailleurs, étaient convaincus que terrassiers et maçons allaient affluer dès le lendemain, tant il leur semblait impossible qu'on trouvât sur tout le front un bourg plus dévasté que le leur.

Canivet, toujours bien informé par des « messieurs » de passage et des « grands chefs américains », généralement motocyclistes, répétait à qui voulait l'entendre que Clémenceau avait dit : « Le Chemin des Dames d'abord » et, pour une fois, tous les sinistrés le croyaient, tant cela leur semblait raisonnable³⁴¹ ».

³⁴¹R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 64-65.

La loi sur les dommages de guerre a donc suscité un immense espoir ; espoir qui va rapidement se heurter aux embûches multiples du processus administratif. Madame Adam se souvient « ça n'avancait pas, les travaux ont été arrêtés parce que les dommages de guerre n'arrivaient pas. Alors grand-mère... [Silence significatif] Dans les dommages de guerre, comme dans un incendie, on ne retrouve jamais ce qu'on a perdu. Elle [la commission des dommages de guerre à Beaurieux] ne s'occupait pas de son dossier et il n'y avait pas de fin qu'on s'occupe de sa maison...Monsieur Guillebert [?] instituteur a pris ça en main et elle a pu avoir sa maison. Heureusement ! On y serait encore.³⁴² »

L'extrait de Roland Dorgelès et ce témoignage sont confirmés par la presse : « Les pouvoirs publics contre les sinistrés³⁴³ », « Le scandale des régions libérées³⁴⁴ », articles qui confirment le sentiment d'abandon, de lenteur d'une administration bien souvent perçue comme une ennemie.

Cette réaction, dont on garde le souvenir deux générations après les faits, montre à quel point l'espoir a vite cédé devant l'incompréhension face à une administration visiblement peu capable de donner satisfaction aux sinistrés. Plusieurs raisons expliquent les difficultés ressenties par les sinistrés. La masse de dossiers à traiter est considérable et demande une étude d'autant plus minutieuse qu'ils sont souvent mal remplis ou incomplets. L'intervention de l'instituteur dans l'affaire Adam est tout à fait révélatrice. Il a sans doute permis de débloquer une situation qui, globalement, n'était pas dramatique. Son instruction, tout comme son savoir-faire de fonctionnaire, lui ont permis de cerner très rapidement les lacunes du dossier que l'administration des dommages de guerre ne pouvait expliquer à chaque sinistré. Les difficultés ne proviennent donc ni de l'administration, ni du sinistré déjà passablement éprouvé par ses conditions de vie mais de l'absence d'un maillon dans la pyramide administrative de gestion des dossiers. Un maillon intermédiaire, connu et proche des populations locales, aurait pu servir de correspondant entre l'administration et le sinistré qui, en fait, ne se comprenaient pas.

Par ailleurs, les lenteurs administratives sont bien souvent dues aux multiples vérifications auxquelles devait se livrer la commission des dommages de guerre. Nous l'avons montré précédemment, la guerre a engendré de multiples statuts possibles pour les personnes.

Un autre facteur de taille, non maîtrisable, est à prendre en compte : le destin. Prenons deux exemples : La famille Deprez possédait une ferme, sise dans une ancienne abbaye, à

³⁴² Témoignage de Madame Adam, Vassogne, 2005.

³⁴³ *L'avenir de l'Aisne*, 2 janvier 1924.

³⁴⁴ *L'Humanité*, 13 août 1921.

Barisis aux Bois. Au printemps 1914, un terrible orage, habituel dans cette partie de l'Aisne, ravagea l'ensemble des récoltes de cette exploitation et, faute d'assurance, le couple Déprez fut dans l'obligation de mettre sa propriété en vente. Le frère du malchanceux Déprez ayant refusé de leur octroyer toute aide financière, l'acte de vente fut signé la veille de la déclaration de guerre. Madame Sellier-Déprez, fille des propriétaires ruinés de Barisis et mariée à un cultivateur de Jumigny avant la catastrophe, perd son époux en 1917 à la suite d'une pneumonie contractée dans les tranchées de Verdun. Ce type de situation n'a rien d'exceptionnel puisque les veuves de guerre représentent 28 % des dossiers de dommages de guerre traités.

Cette veuve de guerre remplit dûment, dès la fin du conflit, son dossier de dommages de guerre (1920). Il lui est cependant retourné car son statut de bénéficiaire n'était pas bien établi. En effet, mariée le 3 février 1907 à Paul Sellier, elle avait dû signer sur la demande des parents Sellier un contrat de mariage ne faisant d'elle qu'une copropriétaire. Reine Sellier se trouve alors dans « l'obligation de convoquer un conseil de famille de ses enfants mineurs afin de leur faire nommer un subrogé-tuteur conformément aux articles 420 et 421 du code civil ». La situation est alors éclaircie : la veuve n'a droit aux dommages de guerre que pour ses enfants et sous la surveillance du conseil de famille. Elle n'apparaît alors plus aux yeux de l'administration comme bénéficiaire mais comme représentante de la demi-part d'héritage due aux jeunes héritiers. La sœur du défunt eut donc tôt fait de prendre la direction de la ferme, direction qu'elle détenait, depuis 1918, par le vol du bail dans l'armoire de sa belle sœur visitant son époux, persuadée que son frère allait mourir³⁴⁵. Les parents de son mari étant encore vivants, la succession, bien que réglée dans son principe, n'eut pas lieu. N'ayant plus aucun droit sur l'exploitation, l'épouse du défunt dut quitter la ferme dans les plus brefs délais et faire des ménages pour survivre. Ruinée avant et par la guerre, reniée par sa propre belle famille, elle ne retrouva son statut qu'à la majorité de ses deux enfants. Le dossier de dommages de guerre Sellier-Déprez n'aboutit que le 8 novembre 1921, soit un an après la première demande. Cet exemple illustre combien un dossier complet était difficile à constituer par le seul fait qu'il nécessitait bien souvent l'intervention de plusieurs acteurs (notaires, juge de paix...) mais aussi quel rôle le destin joue dans ces affaires. Le caractère normatif des dossiers est une nouveauté sur le Chemin des Dames³⁴⁶ et laisse transparaître un nouveau type

³⁴⁵ Témoignage de Madame Petit (nièce de la veuve Sellier), Paris, 2010.

³⁴⁶ Les archives privées recueillies chez des habitants de communes du Chemin des Dames au XIX^{ème} siècle donnent à voir peu de formulaires. Exemple : CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont.

de société façonné par les documents préformatés par une administration en voie de bureaucratisation.

2) Après la Grande Guerre, la « Grande Arnaque » ?

Cette attente aboutissait bien souvent à des déceptions plus ou moins justifiées. De nombreux sinistrés ont qualifié les remboursements de « Grande Arnaque » ; arnaque qui, une génération après les faits, reste dans la mémoire de tous les interrogés. La presse confirme d'ailleurs cette idée de « Grande Arnaque » en questionnant l'opinion publique : « La reconstitution des Régions dévastées est-elle compromise ? »³⁴⁷ La réponse est en capitale : « OUI, si l'on persiste dans les errements actuels qui favorisent les « gros » au détriment des petits... »³⁴⁸ Qu'en est-il réellement ?

L'étude des montants de remboursement des dossiers de dommages de guerre donne, de prime abord, une vision bien différente des faits. En effet, la moyenne des remboursements par type de bâtiments valeur 1919 est toujours supérieure, parfois de loin, à la valeur 1914 (les données ont été au préalable rendues comparables par déflation des valeurs 1919). L'écart entre les deux moyennes ne s'accroît qu'en fonction du type d'édifice. Le type de remboursement ne peut alors pas être comparé entre un château et une maison ouvrière. De fait, et lorsque la rumeur des premiers remboursements parvient aux oreilles des sinistrés, une très nette confusion s'opère entre les différents édifices. A cela s'ajoutent les problèmes de vétusté et il est bien évident qu'une maison construite juste à la veille de la Première Guerre mondiale n'était pas évaluée de la même façon qu'un ensemble vétuste de même catégorie³⁴⁹. L'analyse doit donc veiller à prendre en considération un ensemble de dossiers de dommages de guerre qui permette de mettre en perspective dans le temps un type d'édifice particulier.

Un exemple est intéressant à étudier. Il concerne les dossiers de dommages de guerre des fermes du Chemin des Dames. Un exercice de modélisation a été réalisé sur ces deux exemples. L'idée étant d'essayer de laisser apparaître une norme de remboursement calculée par rapport au coefficient de déflation appliqué à l'année 1919, soit 2,533. Ainsi, il est possible de visualiser la perte subie valeur 1914, la somme 1919 modélisée que les sinistrés

³⁴⁷ *Ere Nouvelle*, janvier 1921.

³⁴⁸ *Ibidem*.

³⁴⁹ Voir la partie sur l'architecture de la reconstruction, chapitre 5.

auraient dû toucher et enfin la somme 1919 réelle calculée après déflation de la somme 1919 réelle. Voici un exemple théorique de remboursement: Madame Y déclare une somme de perte subie valeur 1914 de 60 000 francs. Le coefficient multiplicateur entre 1914 et 1919 est de 2,533. Madame Y doit donc toucher 151 980 francs en 1919 pour le remboursement de son bien. Dans le cas d'un immeuble en mauvais état, un coefficient de vétusté sera appliqué.

Le tableau ci-dessous indique les calculs réalisés sur les sommes réelles issues des dossiers de dommages de guerre de 3^{ème} catégorie « Fermes ».

Nom	Etat approximatif de l'édifice après 1914	Perte subie valeur 1914	Coefficients multiplicateurs 14-19 déflaté	Somme demandée valeur 1919	Somme demandée après déflation valeur 1914 (/2,533)
TORDEUR-BAILLY	3	60 373,00	1,32	202 249,00	79845,63758
Veuve FOVET-DUBOIS	4	42 265,00	1,48	158 635,00	62627,31938
Veuve DEBACK-TOUCHE	4	13 106,00	1,57	52 013,00	20534,14923
Veuve BLANCHEVOYE	4	8 386,00	1,57	33 446,00	13204,1058
Veuve MATTIER-GARNIER	3	33 744,00	1,60	137 081,00	54118,04185
LEROY-BOUDEAUX	4	100 031,00	1,63	412 987,00	163042,6372
Veuve BLANCHEVOYE	4	16 411,00	1,67	69 541,00	27454,00711
Veuve BLANCHEVOYE	4	7 310,00	1,67	30 980,00	12230,55665
COUTURIER-VOIZELLE	3	20 625,00	1,71	89 375,00	35284,24793
Veuve ANDRIEUX-EVRARD	4	27 548,00	1,72	119 754,00	47277,53652
Veuve BEGUIN-CATON	2	21 900,00	1,76	97 790,00	38606,39558
COUTURIER-VOIZELLE	2	10 080,00	1,83	46 800,00	18476,11528
CHEDEVILLE	4	26 148,00	1,87	123 822,00	48883,53731
BOULANGER-COLLET	4	7 130,00	1,95	35 210,00	13900,51323
Veuve LEVENT-ANDRIEUX	4	42 265,00	1,95	209 270,00	82617,44966
Veuve SELLIER-DEPREZ	2	62 738,00	2,10	334 242,00	131954,9941
PAGNON-LEFEVRE	4	42 937,00	2,25	244 743,00	96621,79234
LELEU-DUFOUR	4	37 033,00	2,80	262 797,00	103749,3091

Le tableau ci-dessus laisse apparaître des coefficients multiplicateurs tous supérieurs à 2,533 (valeur 14 et valeur 19) et passant de 1,32 à 2,80 (valeur 14 et valeur 19 déflatée). L'anomalie ne se situe donc pas au niveau global des remboursements, toujours bien supérieure au coefficient de déflation, mais plutôt dans la confrontation des coefficients multiplicateurs issus de la division de la valeur 1919 déflatée par la valeur 1914. Plusieurs

paramètres sont à prendre en compte dans l'analyse de cet écart. Deux d'entre eux sont à exclure immédiatement : la date et le niveau de destruction. La date parce que les dossiers de dommages de guerre sont tous homologués entre 1921 et 1922. Les difficultés de financement de la reconstruction ne sont donc pas un facteur explicatif. Le niveau de destruction varie entre 2 et 4 sur l'ensemble du tableau et n'explique donc pas les écarts de coefficient multiplicateurs.

Les deux facteurs à retenir seraient donc les types de construction et le statut social des demandeurs. L'étude des plans laisse apparaître une hétérogénéité des constructions, d'une ferme ou d'une habitation à l'autre³⁵⁰. Par ailleurs un trait particulier au tableau tend à corroborer certains dires de sinistrés. En prenant soin d'observer précisément la variation entre la valeur 1914 et celle de 1919, on observe dans certains cas une augmentation inexplicable des frais supplémentaires. Certains dossiers vont jusqu'à présenter des coefficients multiplicateurs bien supérieurs à la norme tel 2,80 par exemple. A l'opposé, d'autres sont à 1,32. Cet écart dans les coefficients prouve que le niveau de remboursement tenait probablement pour une part au statut social des personnes. Dans le tableau ci-dessus, nous retrouvons l'exemple de la veuve Sellier-Déprez qui, contre toute attente, bénéficie d'un très bon coefficient multiplicateur alors que la ferme n'est qu'à un niveau 2 de destruction. La généalogie³⁵¹ de cette famille montre que le beau père de la veuve de guerre était un important cultivateur du Chemin des Dames. Cet homme, Louis Sellier était par ailleurs Maire de la commune de Jumigny, cousin du géomètre de Beurieux, monsieur Gambard et proche du notaire de cette même localité qui participa au montage du dossier de dommages de guerre. Il y a donc un lien entre statut social des sinistrés et niveau de remboursement, l'argent appelant l'argent.

Certains articles de presse confirment cet état de fait : « Aujourd'hui, l'Etat est dans les mains des industriels et des seigneurs terriens. C'est pourquoi, qu'on le veuille ou non, il y a maintenant deux classes de sinistrés. La première, qui ne comprend que les gros, comme on dit chez nous, grand bourgeois, qui, dès 1919, n'étaient plus de vrais sinistrés au sens vrai du mot, c'est-à-dire des malheureux par l'injustice du sort³⁵² ». L'article est signé F. Doucedame, conseiller général de l'Aisne et secrétaire du Comité d'Action des Régions dévastées³⁵³.

³⁵⁰ Se référer aux plans du chapitre 1.

³⁵¹ Arch. CARHOMT, fonds Sellier-Déprez.

³⁵² *Le Bulletin de l'Aisne*, 18-25 août 1921.

³⁵³ Voir la partie sur les hommes politiques, chapitre 3.

La presse en parle, les chiffres le prouvent et *Le Réveil des morts* de Roland Dorgelès donne une idée des capacités respectives de chacun à défendre ses intérêts :

« L'homme d'affaires heureusement s'interposa :
-Parlons sérieusement, fit-il en sortant des papiers de sa serviette. A combien évaluez vous votre maison ?
La question embarrassa le jardinier.
-Je ne peux pas dire au juste. Mon dossier n'est pas encore prêt... Il faudra voir.
-Tout de même, vous avez bien une idée ?
Canivet se tortillait. Cela l'ennuyait de donner un chiffre.
-J'en ai parlé à Monsieur Le Vaudoyer, finit-il par dire. Eh bien ! Il compte dix mille francs valeur 14.
Les deux Vauroux sursautèrent sur leurs tabourets.
-Dix mille ! Il se moque de toi ton architecte, s'emporta le mari.
-L'argent ne lui coûte pas cher, railla la grosse. [...]
-Croyez-moi, mon bon ami. Pas d'exagérations ! Il y a des milliers de sinistrés comme vous, ne l'oubliez pas... Que chacun enfle ses dommages seulement un peu, et c'est la banqueroute, l'impossibilité de reconstruire... Soyez raisonnable, nous n'avons pas le droit de saigner notre pays³⁵⁴ ».

Les rivalités intestines à chaque village prenaient alors le pas sur les difficultés de l'administration, chacun essayant de faire de l'argent le plus adroitement possible ou de profiter de la crédulité de certains pour acheter les dommages de guerre. Le statut social de chacun était donc primordial quant au remboursement et demeure un élément explicatif essentiel.

Le changement d'attitude de l'Etat face aux dommages ne s'arrête pas à la simple indemnisation. On observe en effet un glissement progressif de l'interventionnisme de l'Etat vers une prise en compte des désidératas de la population, appuyée sur une meilleure connaissance de celle-ci.

IV) Cartographie, indicateurs et statistiques à la rescousse de l'Etat

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Etat intervient de plus en plus finement et s'impose comme l'acteur essentiel à toute reconstruction. L'Etat, passé le stade de « flottement » à celui de l'interventionnisme, devient pour les sinistrés alors Etat-providence. Son administration, chaque mois plus nombreuse, lui permet de prendre la mesure des besoins des citoyens tout en se protégeant par ce formidable tampon que constitue la bureaucratie.

³⁵⁴ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 37.

Nous avons choisi trois exemples illustrant cette évolution progressive selon trois dimensions : territoriale, statistique et enfin humanitaire.

1) Classer les terres : l'enjeu territorial

Le personnel du Génie rural fut chargé d'évaluer et de cartographier l'importance des destructions. Sur cette carte devaient figurer en bleu les terres qui, une fois déblayées, pouvaient être réaffectées à l'agriculture ; les terrains où un travail considérable de remise en état serait nécessaire seraient hachurés en jaune ; les terres où la dévastation avait été telle que le coût d'une restauration éventuelle dépasserait la valeur agricole intrinsèque seraient coloriées en rouge. Cette dernière zone allait devenir la tristement célèbre zone rouge, terres de la guerre des tranchées, des cratères d'obus et des paysages lunaires qu'on appelait la « zone de la mort ».

Au cours des années 1920, la plupart des traces de la guerre sur les surfaces cultivées disparaissent. L'opposition forte de la population locale à cette classification en « zone rouge » força les autorités à réexaminer la situation. Hugh Clout, dans son article sur « La reconstruction rurale en Picardie »³⁵⁵, indique qu'en 1928, il ne subsistait plus que 528 hectares en zone rouge. Une controverse semblable se déchaîna dans l'Aisne, si bien que la Zone rouge y fut réduite de 19 000 hectares en 1919 à 9 500 hectares en 1923, pour finir à 750 hectares situés sur le plateau de Craonne et plantés désormais d'arbres³⁵⁶. L'exemple de la commune de Cerny est significatif. Après de longues procédures, « Il résulte du travail établi par la Commission Spéciale d'Evaluation qu'au seul point de vue budgétaire, le rachat [des terrains classés en zone rouge] occasionnerait à l'Etat une charge inférieure à celle qu'il aurait à supporter en cas de non rachat. Toutefois, la proportion de terrains pour lesquels le rachat pourrait légalement être imposé à l'Etat par les propriétaires est relativement faible et les principaux propriétaires, étant opposés au rachat, ne l'exigent pas. D'autre part, certains terrains compris dans ladite zone sont nécessaires, sinon indispensables aux exploitations culturelles reconstituées. En conséquence, le rachat ne doit donc porter que sur les terrains qui se trouvent dans les conditions prévues par le paragraphe 7 de l'article 46 de la loi du 17 avril

³⁵⁵ H. Clout, « La reconstruction rurale en Picardie », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Réunion des Musées Nationaux, 2000, p. 116.

³⁵⁶ La question de la réduction de la zone rouge est abordée dans les séances du Conseil général de l'Aisne : Délibérations du Conseil général de l'Aisne, Conseil général, 1923, p. 410. Sur cette question, se référer à la partie sur le Comité d'Action des Régions Dévastées, chapitre 4.

1919 et qui font l'objet d'un refus de possession de la part des propriétaires³⁵⁷ ». La zone rouge, en un mot, se trouve donc réduite définitivement à une faible surface de terres et bois dont la forêt domaniale de Vauclair, et englobe la ferme Saint-Victor, le moulin de Vauclair et l'emplacement des villages de Vauclair et Ailles. Le maire et les habitants de la commune de Cerny ont contesté les sommes allouées et ont refusé, en outre, l'expropriation. L'administration a penché en faveur du maire, d'autant que le village a été reconstruit et qu'il devint impossible de morceler le finage. L'Etat passe donc, dans ce cas, d'un interventionnisme exacerbé à un comportement finalement plus protecteur soucieux du bien-être des sinistrés.

Une fois de plus, le rôle des acteurs de la reconstruction s'avère déterminant dans ce changement d'orientation politique. L'Etat essaye alors de se rapprocher des sinistrés en envoyant aux mairies de nombreux questionnaires visant à quantifier toutes sortes de données sur cette population. L'interventionnisme à cette époque doit évoluer, dans une certaine mesure et pour cette population spécifique, et expérimenter l'Etat-providence.

³⁵⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 768.

2) Connaître et compter pour agir : l'enjeu démographique

a) Les statistiques au service de l'Etat : quel enjeu ?

La statistique générale de la France³⁵⁸, ancêtre de l'INSEE, est créée sur une initiative d'Adolphe Thiers, ministre du Commerce de la monarchie de juillet. Celui-ci propose, en 1833, de rassembler et de publier dans un ensemble cohérent les statistiques déjà produites en ordre dispersé. Il confie cette tâche à Alexandre Moreau de Jonnés, responsable depuis 1827 d'une modeste cellule statistique qui gardera ce nom jusqu'en 1840. A cette date, Moreau de Jonnés obtient que soit créé, par arrêté du 3 avril 1840, le Bureau de statistique générale de la France qu'il dirigera jusqu'en 1851. La date de 1833, que l'on trouve dans de nombreux ouvrages, correspond en fait à la décision politique prise par Thiers, celle de la centralisation statistique, au moins pour la publication des résultats.

Malgré la vocation à la coordination inscrite dans son intitulé, la SGF reste, pendant son siècle d'existence, une petite institution, comptant rarement plus d'une centaine d'employés, dont moins d'une dizaine de statisticiens proprement dits. Mais, dès les années 20, le profil professionnel et le style de l'activité de ces statisticiens évoluent profondément à partir des années 1890. La figure purement administrative du fonctionnaire compilant des masses de papiers est peu à peu remplacée par celle, plus scientifique, de l'ingénieur mettant en œuvre outils techniques de calcul basés sur des questionnaires de plus en plus sophistiqués.

Alors que le dépouillement des enquêtes et recensements avait auparavant toujours été fait par les communes, la partie professionnelle du Bulletin individuel, fut - énorme innovation - exploitée centralement à Paris. A partir de 1901, tout bulletin est en effet exploité centralement : il y en a environ quarante millions. Ce travail énorme fut possible grâce à l'usage de machines électromécaniques à cartons perforés, construites spécialement pour le recensement américain de 1891. En 1901, March remplaça ce dispositif par une machine de son invention : le classi-computeur imprimeur. Celui-ci évitait l'intermédiaire de la saisie sur une carte perforée. Les dames de la statistique procédant à une sorte de saisie en ligne, enregistraient directement les informations figurant dans les bulletins. Celle-ci automatiquement additionnées, permettaient éventuellement des tris croisés. L'inconvénient

³⁵⁸ Désormais SGF dans le texte.

de ce système était, bien sûr, que l'on ne pouvait pas recommencer l'opération en changeant les nomenclatures.

L'office du travail, auquel la SGF est rattachée, constitue, de 1891 à 1914 un véritable centre de recherche en sciences sociales. Cet organisme réalise, dès 1893, une enquête statistique sur les salaires et la durée du travail, sur un échantillon d'établissements. En 1908, est créée une commission d'étude des mesures propres à atténuer les chômages industriels, qui recommande le calcul d'indices conjoncturels. Dès 1911, c'est –à-dire avant le début de l'inflation due à la guerre mondiale, est lancée une enquête périodique sur les prix de détail des denrées de premières nécessités. Les périodes de guerre et de reconstruction sont souvent des moments d'accélération des efforts de mise en place d'un système statistique. C'est le cas pour la Première Guerre mondiale et la période de reconstruction qui prolonge l'effort des 4 années de guerre dans d'autres domaines. Le cabinet du ministre de l'armement, Albert Thomas, réunit des scientifiques éminents, intéressés par les statistiques, comme Emile Borel (mathématicien probabiliste) et François Simiand (sociologue). Ceux-ci tentent après la Première Guerre mondiale de pérenniser cet effort. En 1921, Borel et Simiand proposent au Président de la République, Millerand, la création d'un vaste service statistique. Une des pièces maîtresses de ce projet de 1921 est de rattacher une SGF considérablement renforcée à la présidence du Conseil, afin d'affirmer son rôle de coordination interministérielle. Ce rattachement a lieu en 1930, mais les compétences de la SGF ne sont pas alors élargies. Elle reste un petit service effectuant des travaux de démographie, et quelques calculs d'indices conjoncturels et structurels pour le ministère des régions libérées (liés à l'inflation) et pour celui du travail. Le démographe Alfred Sauvy y a travaillé de 1922 à 1945. Il a décrit, beaucoup plus tard, l'atmosphère de cette ruche austère et efficace : « L'ensemble des travaux était d'une productivité très élevée : une centaine de personnes arrivait à dépouiller un recensement quinquennal, fort poussé, à publier un bulletin mensuel, une feuille hebdomadaire, un annuaire statistique annuel, rétrospectif et international, un recueil décennal de tableaux d'indices généraux, la statistique des institutions d'assistance, le mouvement des populations. Cet organisme calculait aussi des indices de prix de gros, de production industrielle, et une multitude d'indices de conjoncture, plus ou moins ajustés³⁵⁹ »

³⁵⁹ A. Sauvy, témoignage écrit en 1975, in P. Champsaur, *Cinquante ans d'INSEE... ou la conquête du chiffre*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, p. 24.

- b) Submersion des enquêtes dans les régions dévastées : un vecteur essentiel d'ajustement des politiques

Les mairies furent alors submergées sous des demandes d'établissements de documents statistiques en tout genre et ce jusqu'à la fin de la reconstruction. Les circulaires de la préfecture indiquant la nécessité d'évaluer le retour de la population et l'état du bâti se succèdent d'année en année³⁶⁰. A cela s'ajoute l'ensemble des statistiques liées au mouvement hygiéniste³⁶¹, aux morts et disparus de la Grande Guerre, au rapatriement des prisonniers de guerre allemands travaillant au déblaiement³⁶², à l'état des communes³⁶³, aux changements définitifs de domicile suite à la Grande Guerre. Tout est quantifié mais l'intérêt principal de l'Etat reste la population et ses mouvements. En 1933, Monsieur Callon, inspecteur des Ponts et Chaussées à la retraite, dresse un *Mouvement de la population dans le département de l'Aisne au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*³⁶⁴.

« Si on se reporte aux indications de la période 19-21, le département de l'Aisne s'est trouvé avec une population tombée au chiffre le plus bas de la période, et inférieur de 26 % à ce qu'elle était au début de l'année 1866 où elle avait à peu près atteint son maximum. Une natalité, supérieure ou au moins égale à celle des 33 années qui ont précédé la dernière guerre, mais inférieure, par contre, à ce qu'elle avait toujours été au cours des 60 années 1821-1880, et dont le taux de 229 naissances pour 10 000 habitants, sensiblement supérieur au taux moyen de natalité constaté pour l'ensemble de la France en 1920. Or, c'est précisément ce qui semble avoir eu tendance à se produire tout d'abord au cours des 5 années de 1921 à 1925, où (la natalité et la mortalité ayant un peu augmenté l'une et l'autre) on a vu la balance des naissances et des décès se solder dans l'Aisne par un excédent de naissances aussi important qu'en 1920, et la population de ce département se relever alors notablement, sous l'action conjuguée de cet excédent de naissances et d'un excédent d'immigration dont on a vu plus haut qu'il y a eu à se féliciter pour la plus grande part. Cette situation relativement satisfaisante ne s'est toutefois pas maintenue depuis, et les derniers résultats constatés dans l'Aisne depuis la fin des 5 années 21-25, montrent que, loin de continuer à s'améliorer par rapport à 1920, la situation s'est modifiée dans un sens défavorable au cours des 5 années 1926-1930 sur les deux points fondamentaux de la natalité et de la balance des naissances et des décès ».

³⁶⁰ Arch. Com. Jumigny, dossier « circulaires du préfet ».

³⁶¹ Voir partie II.

³⁶² Arch. Com. Jumigny, dossier « statistiques ».

³⁶³ *Ibidem*.

³⁶⁴ *Ibid.*

3) Ravitailler les réfugiés : l'enjeu « humanitaire »

Nous abordons, ici, un aspect « humanitaire » de l'action étatique. Ravitailler ne signifiera pas uniquement « nourrir » les réfugiés mais aussi faciliter tout ce qui touche leur bien-être. L'Etat adopte dans ce domaine une politique identique à celle des « provisoires ». Face à l'ampleur du désastre et à l'impossibilité de cultiver sur les terres pilonnées, la politique devient dirigiste. En premier lieu, le ravitaillement laisse à désirer. Les élus se plaignent en effet de l'insuffisance des livraisons. Les maires ne manquent pas de signaler le manque de charbon, de sucre et de pain. Jean Marc Guislin signale, dans un article sur « les édiles et notabilités³⁶⁸ », que Basly³⁶⁹ et ses amis politiques³⁷⁰ réclament une répartition équitable des farines sur toutes les régions dévastées pour qu'un pain de qualité normale soit produit dans toutes les communes. Les archives municipales des communes du Chemin des Dames regorgent de circulaires préfectorales sur la qualité des grains et le prix du pain ; preuve que l'Etat prend bonne note de la situation. Le 24 mai 1923, le Préfet écrit aux maires de l'Aisne et indique : « 1) répression des contraventions commises aux décrets des 2 et 9 décembre 1922 sur l'addition de menus produits à la farine de froment, 2) Intensification de la propagande contre le gaspillage de pain³⁷¹ ». En 1923, il affirme : « Le prix du pain, dans la plupart des localités est à l'heure actuelle trop élevé par rapport aux derniers cours des blés et farines. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien veiller à ce qu'il soit ramené à un taux

³⁶⁸ J. M. Guislin, « Ediles et notabilités face à la reconstruction (1919-1927) », *La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 78.

³⁶⁹ En 1883, il est élu Conseiller municipal de Denain, mais c'est la grève de 1884 qui donnera à sa carrière politique une dimension nationale. Les journalistes parisiens et parmi eux le célèbre polémiste Henri Rochefort font du leader syndicaliste une vedette de l'actualité. Ses amis radicaux parisiens souhaitent bénéficier de cette popularité ; ils l'inscrivent sur leur liste et Basly fait son entrée au Palais Bourbon comme « Député de Paris ». Aux élections de 1889 il est battu de justesse par Paulin Mery. Rappelé à Lens par son ami Arthur Lamendin pour encadrer une grève qui sera un succès il est élu Député de la Circonscription de Lens-Liévin le 22 février 1891 et sera porté au fauteuil majoral de la Ville de Lens en 1900. Il conservera ces deux mandats jusqu'à son décès. Pendant la Première Guerre Mondiale, Basly demeure fidèle à sa ville. Avec calme et dignité, il fait face à l'occupant. Déporté le 11 avril 1917 avec toute la population ; il retrouvera, fin 1918, une ville complètement anéantie. Dans son livre « Le Martyre de Lens » publié en 1918 chez Plon il écrit : « C'est l'existence d'une ville que j'ai voulu faire revivre; c'est le long, l'angoissant martyre de Lens que je me suis efforcé d'évoquer; car il faut que nos fils conservent le souvenir des crimes commis, des dévastations méthodiques entreprises par la horde allemande. Ces simples notes, que je transcris à mon retour d'exil, avaient, dans mon esprit, un double but: elles devaient renseigner le gouvernement sur la vaillance, l'énergie, le tenace espoir de mes compatriotes; elles devaient également montrer aux soldats du Nord, se battant dans les tranchées, combien leurs femmes furent dignes d'eux et quel splendide courage les anima. »

³⁷⁰ Pour en savoir plus, lire *Ibidem*.

³⁷¹ Arch. com. Jumigny, dossier « circulaires ». Les circulaires sont aussi consultables aux archives départementales de l'Aisne.

correspondant à ces cours. Il vous appartient, du reste, de rechercher si, dans le calcul des prix du pain tel qu'il est établi dans votre commune, les frais généraux ne dépassent pas un chiffre raisonnable et d'agir en conséquence auprès des boulangers³⁷² ». Le 17 juillet 1923, le Préfet pose à nouveau le problème du blé en énonçant que « le département manque de blé. Il faudra attendre l'année suivante pour avoir de nouvelles récoltes d'où la volonté de fixer les prix du cours du pain et de la farine dans la mesure où les meuniers ont du mal à s'approvisionner. De plus, certains en profitent pour augmenter les cours des prix³⁷³ ». Deux décisions significatives vont alors être prises. La première consiste à traiter le problème à la base, autrement dit éliminer les insectes nuisibles dans le but de retrouver une situation de récolte normale et par là même lutter contre la vie chère. De 1920 à 1936, des dizaines de circulaires rappellent aux maires la nécessité de procéder au hannetonnage³⁷⁴. En effet, c'est par centaines de milliers de francs qu'il faut évaluer les pertes causées à l'agriculture par le hanneton. M. Blanchard l'affirme dans un rapport qu'il vient de faire au nom de la Section d'histoire naturelle agricole. Or, M. Blanchard, membre de l'Institut, professeur au Muséum, est sur ce point, comme d'ailleurs sur bien d'autres, d'une compétence indiscutable. On peut le croire sur parole. Le hanneton, voilà l'ennemi !



Figure 1. Hannetons adultes dévoreurs de feuilles

³⁷² Arch. com. Jumigny, dossier « circulaires ». Les circulaires sont aussi consultables aux archives départementales de l'Aisne.

³⁷³ Arch. com. Jumigny, dossier « circulaires ».

³⁷⁴ F. Hémet, *La Nature*, 1889, dix-septième année, premier semestre, p. 391-394.

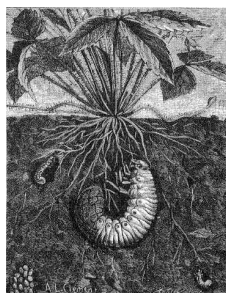


Figure 2. Larve du hanneton ou ver blanc ou mens



Figure 3. Nymphé ou chrysalide de hanneton

Doc 47 : le hanneton³⁷⁵

Le hanneton (Doc. 47 ; fig. 1 ci-avant) n'est pas seul coupable ; nous sommes ses complices involontaires. Nous contribuons, par la culture de la terre, à le propager. La larve du hanneton (Doc. 47 ; fig. 2), très connue sous le nom de ver blanc, est incapable de vivre dans les terrains non défrichés : il lui faut un sol meuble, qu'elle puisse aisément traverser pour atteindre les racines dont elle fait sa nourriture (Doc. 47 ; fig. 3) ; il faut qu'elle puisse cheminer dans tous les sens, gagner la surface, s'il fait chaud ; pénétrer profondément dans la terre s'il fait froid. Toutes les racines lui sont bonnes, celles de la salade, des plantes diverses de la prairie, aussi bien que celles plus profondes et plus résistantes des arbres. Que préconisent les circulaires ? Les autres insectes ont des ennemis, des animaux ou des végétaux qui vivent à leurs dépens ; le hanneton n'a pas de parasite ; les taupes ne lui font pas grand mal ; les oiseaux l'atteignent rarement ; que faire ? C'est au moment des labours qu'on pourra détruire les vers blancs. Des femmes, des enfants suivront la charrue et les ramasseront. D'après M. Reiset, le savant agronome, membre de l'Institut, dans un terrain d'environ 1 hectare, une femme a ramassé 344 kilogrammes de vers en quinze jours, ce qui suppose environ 180 000 vers. Vers l'automne, si la température est encore douce, il sera facile de découvrir les vers car ils se trouveront alors assez près de la surface. On peut, dit M. Reiset, en déterrer des quantités considérables rien qu'en promenant la herse sur les terrains dont la

³⁷⁵ G. Pellerin, *Outils de jardin*, La Maison Rustique, Flammarion, 1997, p. 27.

surface n'est pas trop inégale. Ces divers moyens de destruction ne sont encore que des palliatifs. Il faut en revenir toujours au hannetonnage, car en tuant un ver blanc, on ne détruit qu'un individu, tandis qu'en tuant une femelle de hanneton, on se débarrasse des trente à quarante vers blancs auxquels elle aurait donné naissance. Pour s'emparer des hannetons, il faut les surprendre, soit le matin, de bonne heure, quand ils ne sont pas encore réveillés, soit au milieu de la journée, au plus fort de la chaleur, lorsqu'ils font la sieste. Ils sont alors accrochés par leurs pattes aux feuilles et aux rameaux, et le moindre choc suffit pour les faire tomber. On secouera donc les arbustes et les jeunes arbres ; quant aux arbres, on les gaulera comme de simples noyers. Pour obtenir un résultat sérieux, chacun doit se mettre en campagne. Il est évident que si un seul propriétaire procède au hannetonnage, il se débarrassera des hannetons qui vivaient sur ses arbres, mais il sera bientôt infesté par ceux des voisins. C'est en ce sens que l'Etat intervient dans la lutte contre le parasite.

Quelques années plus tard, un deuxième ennemi des cultures s'abat sur la région : le doryphore³⁷⁶. En 1935, Le parasite est signalé dans 178 communes de l'Aisne³⁷⁷. Là aussi, une vaste campagne d'élimination³⁷⁸ est lancée par la préfecture et l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne³⁷⁹.

La deuxième solution consiste à prendre le problème par le haut. Autrement dit, l'Etat peut décider de réguler les prix. C'est en ce sens que la Commission consultative départementale des blés et farines, convoquée par le Préfet, émet des avis quant aux prix du pain en fonction de l'augmentation ou la baisse des cours des farines (prix limite de la farine légale par quintal)³⁸⁰. La question du dirigisme économique est d'autant plus importante que dès septembre 1921, les derniers bons de ravitaillement devaient être remboursés : « le sous secrétaire d'Etat au Ravitaillement me fait savoir qu'il y a urgence à ce que les bons de pain encore entre les mains des boulangers soient remis à la mairie en vue de leur remboursement avant le 15 du mois³⁸¹ ». Jusqu'à cette date, les cartes de rationnement furent le système le plus adapté aux difficultés d'acheminement et de constitution des stocks de vivres. L'Etat eut néanmoins tout intérêt à tenir les rênes pendant la période de transition avant le retour à la normale. Dès 1935, le nombre de circulaires tend à diminuer.

³⁷⁶ A Cinquante ans de distance, c'est comme si l'histoire du phylloxéra se répétait. Le doryphore est parti du Sud-ouest pour envahir toute la France.

³⁷⁷ Voir G. Marival, *D'hier à aujourd'hui : l'agriculture dans l'Aisne*, Laon, Société des Editions Techniques Agricoles de l'Aisne, 2001, p. 74.

³⁷⁸ Arch. com. Craonnelle.

³⁷⁹ Voir le chapitre sur la modernisation agricole, chapitre 6.

³⁸⁰ *Ibidem*.

³⁸¹ Arch. com. Jumigny, dossier « circulaires ».

Les sinistrés eurent cependant tôt fait de remettre en état un lopin de terre pour cultiver les légumes essentiels et avoir des produits frais.

« L'air d'un militaire en permission, avec sa culotte à passepoil et ses molletières bleues, ce sinistré méfiant enfonçait des pieux dans les gravats et, quand il eut ainsi délimité un arpent de décombres, il tendit soigneusement du fil de fer autour ; il n'y avait pas à se tromper, il mettait une clôture à son jardin. – Avec tout le monde qui rentre, vous comprenez, il faut commencer à ouvrir l'œil. Chacun va vouloir se tailler un potager à son idée, ce sera à qui s'endormira sur l'enclos du voisin, alors moi, je prends mes précautions ! ³⁸² ».

Il fallait aussi faire revivre les marchés. Dès 1921, la commune de Bruyères et Montbérault réorganise le marché sous le contrôle du comité départemental de défense contre la vie chère qui fut « chargé de 1923 à 1934 de fixer les prix de référence pour tout ce qui concernait l'alimentation ³⁸³ ». Mais il fallait pouvoir s'y rendre car plus de 30 km séparaient les plus lointaines communes du Chemin des Dames de ces marchés. Aussi, une ligne de bus de Laon à Fismes passant par Bourg et Comin et Beurieux fut-elle demandée en 1921, moyennant une subvention communale de 122 francs.

Le train apparaît aussi comme un acteur essentiel du ravitaillement des populations. Les registres de délibérations regorgent d'observations à ce sujet. Lors de la séance du 3 août 1922, « le conseil municipal de la commune de Soupir propose le paiement d'une subvention de 800 francs pour remise en marche de la ligne de chemin de fer Soissons Rethel. Par ailleurs, le conseil déplore l'état de la voie de garage de la gare de Soupir car celle-ci aurait facilité le déchargement des marchandises ³⁸⁴ ». Le 24 avril 1921, le conseil municipal « demande à monsieur le Préfet de l'Aisne de bien vouloir faire ouvrir la gare de Soupir au transport des marchandises évitant ainsi des déplacements coûteux ». Ces gares ravitaillaient d'ailleurs l'ensemble des villages alentours. La commune de Craonne connut de nombreuses difficultés liées au déplacement des populations. En effet, « considérant que par la suite de non établissement de l'embranchement de Roucy à Corbeny du chemin de fer départemental de Soissons à Rethel, la commune de Craonne est privée de gare et les habitants pour se rendre à la gare la plus proche, Pontavert, doivent faire un long détour par Craonnelle. Considérant que la construction d'un chemin direct de Craonne à Pontavert par le moulin de Pontoy rendrait beaucoup plus faciles les communications avec la gare de Pontavert délibèrent l'inscription des travaux à subventionner pour l'année 1923 ³⁸⁵ ».

³⁸² R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 37-38.

³⁸³ Arch. com. Jumigny, dossier « circulaires ».

³⁸⁴ Arch. com. Soupir, registre de délibérations.

³⁸⁵ Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

L'Etat est submergé par la masse des fonds à débloquer pour reconstruire, alimenter, administrer les régions dévastées. On le sent, la politique dirigiste de l'Etat dans le domaine économique se heurte à un essoufflement financier qui conduit à l'abandon de certains projets. Tout devient alors plus difficile : faute d'une bonne distribution du ravitaillement, les coûts de production locaux augmentent et provoquent des dépenses de plus en plus lourdes pour une population de réfugiés tous les jours plus nombreux. Tout n'est finalement qu'ordre de priorité lorsqu'en juillet 1924 Citroën demande aux communes de s'équiper de panneaux de signalisation³⁸⁶ en précisant préalablement qu'ils se fixent partout.

³⁸⁶ Arch. com. Jumigny, dossier « population ».

L'ampleur globale des destructions sur le Chemin des Dames est incontestablement sans précédent. L'iconographie, les descriptions se trouvant dans les dossiers de dommages de guerre et les témoignages vont dans le même sens : le Chemin des Dames d'avant 1914 n'est plus qu'un immense champ de ruines. C'est de ce champ de gravats que va naître l'événement ruine caractérisé par un paysage, une société et une chronologie. Dès 1919 va naître de ce chaos et dans ce chaos une société des ruines composée des sinistrés et des acteurs non sinistrés présents sur le terrain de la Reconstruction à venir. Etre « sinistré », c'est avant tout chercher rapidement les moyens de survivre : avoir un toit provisoire, pouvoir semer sur un lopin de terre pour se nourrir et enfin, reconstituer une communauté capable d'agir pour améliorer une situation immédiate déprimante. A l'inverse, les « sinistrés de l'extérieur », eux, ont la capacité de mesurer toute l'ampleur du désastre. Avec l'effet de la distance, ils ne se sentent d'ailleurs pas tant « sinistrés » que « victimes » de l'événement-Ruine. En revanche, pour ceux qui sont revenus, l'événement-Ruine est une réalité tout autant matérielle qu'une construction mentale issue des multiples représentations qu'il provoque, où s'entremêlent émotions, sentiments d'urgence et une grande attente.

Malgré ces difficultés, l'Etat est présent sur tous les fronts et révèle certains traits de l'Etat-providence. La réparation intégrale des dommages constitue d'ailleurs une véritable nouveauté en droit français. Par ailleurs, les principes de la reconstruction sont assez largement conformes aux promesses faites par l'Etat : tout sinistré recevrait une somme égale au montant de la perte subie, évaluée à la veille de la mobilisation ; entre autres, et s'il décidait de remployer cette indemnité à la reconstruction du bien détruit, il lui serait alloué des allocations supplémentaires substantielles. Mais à condition que cette reconstruction reçoive la même destination que l'ancienne et soit réalisée dans la zone sinistrée. Diverses commissions, plusieurs fois remaniées, comprenant magistrats, fonctionnaires, techniciens et élus locaux, étaient chargées des évaluations et de l'arbitrage des conflits. Cependant, pris isolément, les sinistrés pesaient peu dans la balance de l'administration.

Plusieurs raisons expliquent les difficultés ressenties par les sinistrés. La masse de dossiers à traiter est considérable et demande une étude d'autant plus minutieuse qu'ils sont souvent mal remplis ou incomplets. L'intervention de lettrés est tout à fait révélatrice de l'importance que prend l'écrit dans la résolution de ce défi administratif. L'instruction, tout comme le savoir-faire de fonctionnaires lettrés, ont permis de cerner très rapidement les

lacunes des dossiers que l'administration des dommages de guerre ne pouvait expliquer à chaque sinistré. Les difficultés ne proviennent donc ni de l'administration, ni du sinistré déjà passablement éprouvé par ses conditions de vie mais de l'absence d'un maillon essentiel dans la chaîne administrative de gestion des dossiers. Un maillon intermédiaire, connu et proche des populations locales, aurait pu servir de correspondant entre l'administration et le sinistré qui, en fait, ne se comprenaient pas.

Par ailleurs, l'étude en masse des dossiers de dommages de guerre laisse apparaître des niveaux de remboursement globalement conformes aux pertes subies en 1914. Néanmoins, force est de constater un certain nombre d'abus dans les remboursements, abus bien souvent liés aux statuts sociaux des sinistrés. Roland Dorgelès évoque ses abus, la presse en fait ces gros titres et l'étude des chiffres confirme cette inégalité.

Au final, la gestion immédiate de l'événement ruine par l'Etat apparaît fortement contrastée et ne se laisse pas saisir aisément. Cette immense machine administrative digère plutôt bien tous les cas particuliers grâce à ses formulaires et répond aux besoins les plus pressants confirmant une tendance à un changement de nature de l'Etat sur le Chemin des Dames. Les inégalités sont toutefois bien présentes confirmant ce que certains appellent dès 1921 « Le scandale des régions libérées ».

2^{ème} Partie

Stratégie des acteurs de la Reconstruction

Entre restauration et renouvellement

Nous l'avons vu, l'événement ruine forge l'identité du sinistré. Si la guerre a écrasé les régions dévastées, elle a aussi détruit la société du Chemin des Dames. Cette partie invite à s'éloigner du point central qu'est l'événement ruine pour étudier les composantes ainsi que les mécanismes de la société de la reconstruction du Chemin des Dames. Cette société, nous le verrons ne concerne plus seulement la masse des sinistrés mais s'élargit à l'ensemble des acteurs ayant joué un rôle dans le processus de reconstruction.

L'action de reconstruction invite de nouveaux acteurs sur le Chemin des Dames et pose la question d'une probable transformation de la société. Permanence et mutation, problématique centrale de cette partie qui débouche sur des questions complémentaires. Cette société du Chemin des Dames, bouleversée, séparée, s'est-elle réparée ? A-t-elle réussi à rétablir les liens sociaux du passé ou, au contraire, a-t-elle totalement changé ? La guerre a-t-elle débarrassé les sociétés touchées du poids des structures anciennes, de cette gangue, les rendant ainsi plus perméables à la modernité, et ce avec 30 ans d'avance sur les autres régions ?

Se pose par ailleurs toute la difficulté de saisir concrètement l'objet sur lequel se construit ce nouveau maillage social. Car l'ancienne élite et les cadres dirigeants traditionnels vont revenir en partie et se mélanger à de nouveaux acteurs. Le rôle des entreprises et leur rapport avec les coopératives de reconstruction ainsi que la mise en place de réseaux de relations pour l'obtention des marchés est probablement un point capital qui permet d'aborder les spécificités de la reconstruction tout en gardant à l'esprit les questionnements autour d'une possible *Curée*³⁸⁷ du Chemin des Dames.

Enfin, l'un des enjeux de cette partie sera d'essayer d'évaluer les profits réalisés pendant la reconstruction : profits financiers, certes, mais aussi profits immatériels obtenus notamment par la reconnaissance sociale permettant de briller sur d'autres scènes que celle des régions dévastées.

Nous aborderons dans un premier temps la restauration et perpétuation d'un ordre social, économique et culturel sur le Chemin des Dames avant de nous pencher sur la naissance de contre-pouvoirs et l'apparition de nouvelles figures sociales dans le cadre du

³⁸⁷ Se référer à l'œuvre d'E. Zola.

chantier du siècle. Il est essentiel de garder à l'esprit l'imbrication et les interactions entre les acteurs étudiés qui répondent essentiellement à une action commune : Reconstruire.

CHAPITRE TROISIEME

Restauration et perpétuation d'un ordre social, économique et culturel

L'Etat, comme nous l'avons montré précédemment, adopte d'emblée la « méthode administrative » pour traiter la question des régions dévastées. Il convient néanmoins d'aller plus loin en dressant un tableau des animateurs de la société de la Reconstruction. L'évolution de l'administration tout comme son impact sur la population sinistrée ne peut s'expliquer que par l'attitude des acteurs de la reconstruction, qu'ils soient techniciens, théoriciens, administrateurs ou militants. Il est nécessaire de replacer chaque maillon humain dans son rôle au lendemain de la guerre. La question du maintien des élites ou groupes sociaux dominants de l'avant guerre demeure une interrogation fondamentale dans ce contexte tout à fait inédit.

D) La prédominance de l'agriculture

Au recensement de 1936³⁸⁸, le département de l'Aisne compte 484 647 habitants, globalement autant qu'en 1821-1826. La densité de population, à la fin des années 20 est de 60 habitants par kilomètre carré, chiffre bien inférieur à la moyenne française. Ce peuplement assez lâche se manifeste par le nombre impressionnant de villages : 813 localités, sur un total de 834, comptent moins de 2000 habitants. L'Aisne apparaît donc comme un espace relativement peu peuplé, où l'emprise des campagnes se fait grandement sentir : deux habitants sur trois résident dans une localité rurale. Cette importance des campagnes se ressent au niveau de l'activité générée par l'agriculture. Un actif sur trois travaille directement dans l'agriculture³⁸⁹. Le Chemin des Dames, prolongation des plaines du Laonnois et du Soissonnais, voit les terres du plateau exploitées par de grosses fermes employant un personnel ouvrier nombreux. Environ 40 % des SAU sont contrôlées par ces vastes exploitations (environ 10 grandes fermes) tandis que les 60 % restants est exploité par des fermes de petite taille exploitant bien souvent moins de 15 hectares.

³⁸⁸ Données statistiques transmises par l'antenne régionale de l'INSEE à Amiens et par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

³⁸⁹ Sur le développement de l'agriculture, cf : J. Ratineau, M. Gailliot, *L'agriculture de l'Aisne*, sans lieu, 1928. Ministère de l'Agriculture, *Résultats généraux de l'enquête de 1929*, Paris, imp. nationale, 1936.

Ces données statistiques rendent compte de la remise en culture de l'ensemble presque intégral des terres ravagées du Chemin des Dames. Roland Dorgelès témoigne des questions soulevées par le classement en zone rouge de ces terres :

« Rien n'arrivait à décourager le nouveau fermier. Lorsqu'on l'avait vu remettre en culture les champs de la zone rouge, cette zone que l'administration considérait comme morte, les fonctionnaires du Génie rural étaient venus le chicaner.

-Vous n'aurez pas un sou de crédit pour ces travaux là. Il y a bien assez d'ouvrage ailleurs. Les instructions du ministère sont formelles...

Et l'un avait même ajouté :

-Nous avons eu assez de mal comme ça à délimiter une zone rouge.

Didier Roger ne s'était pas fâché. Un peu moqueur, il avait simplement demandé au plus malveillant :

-Vous n'exigerez pas que je remette les champs dans l'état où je les ai pris, au moins ? C'est surtout à cause des obus que ça m'ennuierait.

Puis s'adressant à l'autre :

-Croyez-moi, monsieur, votre zone rouge va fondre comme du sucre au soleil. Avant dix ans il n'en restera plus un arpent. Alors autant s'y mettre tout de suite³⁹⁰. »

Cette question de la réduction de la zone rouge³⁹¹ est d'ailleurs évoquée par la presse et fait l'objet de débats au sein des Conseils Généraux. « Parmi les questions qui ont été examinées par les Conseils généraux des régions dévastées, la suppression de la zone rouge a été l'objet de vœux particulièrement formels dans plusieurs départements³⁹² ». Elle est d'ailleurs dès 1921 très largement grignotée³⁹³. « Alors ! Ne pourrait-on restreindre la zone rouge ? [...] Dans les dix départements sinistrés, des conseillers généraux, ceux des cantons de la zone rouge, ont répondu oui [...] des vœux semblables à celui-ci, émis par M. Doucedame, de l'Aisne, ont été votés à l'unanimité : Considérant que le maintien d'une zone particulièrement dévastée, dite zone rouge, paraît à la fois contraire aux sentiments de l'homme et à son activité consacrés par l'histoire. Que les habitants se refusent de ce que leurs ruines immenses servent de fort spectacle aux touristes de l'univers. [...] Emet le vœu que soit supprimée la zone rouge partout où la fertilité de la terre garantit une suffisante production [...]»³⁹⁴ Les cultivateurs seront donc, plus que les autres catégories de population, confrontés à un double combat. Comme tout un chacun, ils ont à reconstruire. Cependant, leur outil de travail qu'est la terre ainsi que les moyens de l'exploiter sont anéantis. Les

³⁹⁰ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 122.

³⁹¹ Sur la zone rouge, se référer à la partie sur : Classer les terres : l'enjeu territorial, chapitre 2.

³⁹² *Après la bataille*, 14 mai 1921.

³⁹³ « Ici, dans ce coin qui paraît si désert, n'y a-t-il pas une ancienne cagna qui sert d'habitable à une famille ? Là, dans ce territoire qui semble si troué, si retourné, des « enracinés » n'ont pas retrouvé, refait de la terre arable, qui, en ce printemps de paix, dessine de verts carrés sur le large fond jaune de la zone ? » *Après la bataille*, 14 mai 1921. En complément, se référer à la partie : Protéger le citoyen : « faire » vivre au provisoire.

³⁹⁴ *Après la bataille*, 14 mai 1921.

destructions qu'ont connu les campagnes ne sont pas moins spectaculaires que celles des villes : fermes en ruine, terres éventrées, villages dépeuplés, tout n'est que désolation. La reconstruction va cependant effacer progressivement toutes les traces de la guerre grâce aux moyens donnés par l'Etat mais surtout grâce à la ténacité et au regroupement des cultivateurs. Ils vont s'avérer des acteurs centraux du Chemin des Dames.

1) Le syndicalisme agricole de masse³⁹⁵

Une des conséquences les plus surprenantes de la Grande Guerre est l'apparition dans l'Aisne d'une puissante organisation professionnelle agricole. Guy Marival est le spécialiste de cette question et nous nous appuyerons pour partie sur ses travaux³⁹⁶ pour en brosser les grands traits. Les archives de ce syndicat sont actuellement conservées à la Maison des syndicats agricoles dont le siège est à Laon. « Les ruines accumulées dans ce département furent telles que tous comprirent bientôt qu'aux conditions nouvelles créées par le grand désastre, il fallait des organismes nouveaux qui constitueraient l'unité des forces agricoles, sans rien détruire de ce qui existait autrefois, tout en respectant l'autonomie des régions si différentes de notre département³⁹⁷ ». Ainsi débute le discours de René Debrottonne, président fondateur de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, prononcé à l'assemblée générale de l'USAA³⁹⁸, le 10 avril 1930. Guy Marival indique que « contrairement à ce que son appellation pourrait laisser supposer, l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne n'est, à sa création le 18 juillet 1919, qu'un groupement de professionnels limité pour l'essentiel à une partie de l'arrondissement de Laon. Cinq ans plus tard, lors de l'assemblée générale du 3 juillet 1924, couvrant trente-trois cantons sur trente-sept, l'USAA est devenue véritablement départementale et elle regroupe plus de 56 % des exploitants du département. Pour une large part, cette progression s'explique par le rôle que joue l'Union auprès de ses adhérents dans la question de l'indemnisation des dommages de guerre³⁹⁹ ». L'auteur insiste particulièrement

³⁹⁵ Pour en savoir plus, lire G. Marival, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, 2000, p. 126. L. Prugneaud, *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Paris, éd. de l'épi, 1963.

³⁹⁶ G. Marival, « Reconstruction et syndicalisme dans l'Aisne », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, 2000, p. 126.

³⁹⁷ *Ibidem*, p. 127.

³⁹⁸ Union des syndicats agricoles de l'Aisne : USAA.

³⁹⁹ G. Marival, *op. cit.*, p. 127.

sur la conjonction des circonstances, la guerre, et d'un milieu agricole travaillé par les idées chrétiennes-sociales⁴⁰⁰ de la Tour du Pin.

Le dynamisme unitaire tend à se renforcer avec l'adhésion de l'Union des Syndicats Agricoles du Soissonnais qui, jusqu'à présent, avait fait bande à part. Deux traits singuliers du fonctionnement de l'USAA peuvent être distingués : son organisation pyramidale et sa forte assise financière⁴⁰¹. Les syndicats locaux étaient en effet regroupés au sein d'une Union départementale, elle-même affiliée à une confédération nationale. L'Union a la charge de défendre ses adhérents auprès de l'administration départementale « à qui il sera difficile de ne pas tenir compte des désirs nettement formulés, qui lui seront apportés par une délégation représentant des centaines d'électeurs et des milliers d'hectares »⁴⁰². L'Union donne par ailleurs des conseils et incite les agriculteurs à ne pas se laisser manipuler :

« Il ne suffit pas d'avoir dressé loyalement la liste des objets volés ou détruits par les Allemands, d'avoir établi scrupuleusement vos dossiers de dommages de guerre selon les prescriptions de la loi du 17 avril 1919. Il faut maintenant : défendre énergiquement vos droits devant les commissions cantonales, poursuivre la réparation juste et intégrale du préjudice que vous avez subi (art. 2 de la loi), savoir que les circulaires ne sont pas la loi, exiger, en un mot, d'être jugé par la commission cantonale selon l'esprit de la lettre de la loi du 17 avril 1919, rappelez-vous qu'au dessus des commissions existe le tribunal des dommages de guerre, et au dessus encore le conseil d'Etat, n'acceptez pas de transaction forfaitaire qui ne soit basée sur des arguments indiscutables. Vous trouverez aux Bureaux des Syndicats agricoles des tracts pouvant servir de guide aux sinistrés devant les commissions cantonales⁴⁰³ ».

On le voit bien, l'objectif au lendemain de la guerre est avant tout d'être l'intermédiaire entre les adhérents et l'administration pour l'attribution des dommages de guerre, en relation avec le développement des caisses locales de crédit mutuel. L'USAA a aussi deux autres objectifs : organiser la main-d'œuvre (prisonniers de guerre, travailleurs immigrés de Belgique, de Pologne, en créant un bureau départemental de la main-d'œuvre agricole)⁴⁰⁴ et créer diverses caisses sociales (assurance accident (1924), allocations familiales (1925, avant la loi du 11 mars 1923), assurance incendie (1926 et secours mutuel (1928)⁴⁰⁵.

⁴⁰⁰ R. Talmy, *Aux sources du catholicisme social : l'école de la Tour du Pin*, Tournai, éd. Desclée, 1963. M.E. Chessel, B. Dumons (dir.), *Catholicisme et modernisation de la société française, 1890-1960*, actes de colloque, Lyon, Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 2003.

⁴⁰¹ G. Marival, *op. cit.*, p. 131.

⁴⁰² C. Bailliot, « Rapport sur l'organisation nouvelle des syndicats agricoles dans les régions libérées », N°4 du 15 mars 1920, in G. Marival, *op. cit.*, p. 131.

⁴⁰³ « Aux agriculteurs sinistrés » Placard publié dans le bulletin de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, le 15 avril 1921, Laon, Chambre d'agriculture de l'Aisne, in G. Marival, « Reconstruction et ... » *op. cit.* p. 130.

⁴⁰⁴ Se référer à la partie sur les nouvelles figures issues de l'immigration, chapitre 4.

⁴⁰⁵ Arch. dép. Aisne, 1M61 et 10M61, M. De Sars, *Soixante ans de syndicalisme agricole dans le département de l'Aisne*, sans lieu ni date.

Dans cette perspective offensive, le prix des cotisations augmente car « un syndicalisme sans argent est voué à la défaite et à l'inaction⁴⁰⁶ ». Désormais, les adhérents payeront une somme proportionnelle aux nombres d'hectares qu'ils possèdent⁴⁰⁷ mais ne garderont qu'une voix dans les assemblées. L'Union se donne donc les moyens d'intervenir dans le domaine économique et social, ce que ce genre de syndicat ne faisait pas avant la guerre. La priorité reste la rédaction des dossiers de dommages de guerre. En effet, une circulaire du ministre des Régions dévastées du 31 décembre 1922 laisse entendre qu'il souhaite retirer aux comités de préconciliation l'examen des dossiers agricoles : « l'examen des dossiers agricoles soulève de telles questions que les réponses exigent des spécialistes des procédés de culture [...]»⁴⁰⁸. Aussi, la confédération emploie un avocat conseil, maître Bourré, chargé de renseigner les sinistrés et ouvre un « Service des dossiers de dommages de guerre » pour aider les adhérents à les remplir justement. C'est aussi la mise en place d'experts agricoles chargés de vérifier l'évaluation des dommages. A partir de 1922, un « Service emploi » se charge d'obtenir les fonds d'avances sur dommages de guerre pour permettre aux cultivateurs de relancer leurs exploitations. Malgré l'ensemble de ces aides, finalement beaucoup plus bénéfiques aux gros exploitants, le cultivateur se retrouve face à une tâche gigantesque à entreprendre.

2) Le cultivateur face à la tâche à entreprendre

Malgré ces groupements, le cultivateur reste bien souvent seul *in fine*. Au mieux, s'il en a les moyens, il peut employer quelques Belges ou Polonais⁴⁰⁹ pour l'aider à nettoyer les terrains. Les instructions de paiement des premières façons culturales exécutées en 1922 sont très claires⁴¹⁰. Il faut que les terres soient restées incultes au moins pendant un an par conséquence directe des faits de guerre, que ces terres aient reçu, comme façon culturale, au moins 1 labour, 2 hersages et 2 scarifiages et il est nécessaire que les cultivateurs exploitants obtiennent la renonciation de leur propriétaire à ce même remboursement. L'idée étant d'éviter de voir affluer des demandes émanant des propriétaires et des exploitants⁴¹¹. Cette remise en état matériel des terres exigeait plusieurs passages de charrue avant d'avoir enlevé une partie de la ferraille de surface. Les sapes étaient préalablement rebouchées mais il n'était

⁴⁰⁶ G. Marival, *op. cit.*, p. 131.

⁴⁰⁷ Chaque niveau de la pyramide syndicale prélève une part de la cotisation s'élevant à 1 franc l'hectare.

⁴⁰⁸ Circulaire n°1151 relative à l'évaluation des dommages agricoles, arch. dép. Aisne.

⁴⁰⁹ Se référer à la partie sur les nouvelles figures issues de l'immigration, chapitre 4.

⁴¹⁰ Arch. com. Craonnelle, « boîte 1922 ».

⁴¹¹ Tous les exploitants de l'Aisne ne sont pas propriétaires.

pas rare de voir un cheval s'enfoncer jusqu'au ventre dans les éboulis d'un ancien boyau. Tout remontait, des obus aux barbelés en passant par les queues de cochons et croisillons de défense.

Ces premiers labours ont marqué les paysans au point de provoquer dans certains cas des maladies psychosomatiques. Madame Adam affirme que sa grand-mère, à la veille de son décès, n'avait cessé de rappeler qu'elle roulait encore des barbelés⁴¹². Cette femme perdit d'ailleurs un œil suite à l'infection d'une blessure provoquée par un picot. Ce roncier métallique bloquait les charrues, obligeait à dételer, pour réatteler une fois l'objet gênant déterré⁴¹³. Loin d'être superflu, le deuxième passage faisait remonter la même quantité de débris. La peur de l'obus non explosé, de la barre de défense se relevant brutalement sous le poids du cheval, de l'éboulis ou d'un cheval avalant une pièce métallique dans une herbe repoussée trop vite, nécessitait une attention toute particulière :

« Maintenant que les labours étaient venus, on travaillait partout. C'était la dernière offensive et l'on eût dit que, désertes, les tranchées se défendaient encore. Pour chacune, c'était une attaque nouvelle. Les barbelés déchiraient les mains, les sapes s'effondraient sous le poids des chevaux et, à tout instant, éclataient des grenades, ou ces invisibles « crayons » dont le sol était criblé⁴¹⁴ ».

Les témoignages recueillis indiquent néanmoins un certain optimisme de la part des paysans. « De toute façon, nous n'avions pas le choix⁴¹⁵ »

Une nette distinction doit néanmoins être opérée entre les gros exploitants et les petits paysans. Les seconds devaient en effet travailler seuls à la remise en état de leurs terres et souffrirent beaucoup plus de « la violence du travail » à entreprendre. Au contraire, les premiers disposaient d'une main d'œuvre nombreuse qui, le plus souvent, était d'origine étrangère⁴¹⁶. Les plus grands employeurs d'immigrés à cette époque n'étaient finalement pas les entrepreneurs mais bien les cultivateurs-proprétaires terriens. Force est de constater dans ce pays rural le maintien d'une base agricole forte composée majoritairement de petites et moyennes exploitations mais dominées par les grandes fermes du plateau qui contrôlaient près de la moitié de la SAU⁴¹⁷. Chacun remet sa terre en état, du lopin de quelques ares aux grandes surfaces du plateau. Cette permanence d'un monde paysan en reconstruction sera

⁴¹² Témoignage de Jeannette Adam, Vassogne, 2005.

⁴¹³ Témoignage de Noël Genteur : souvenir de ses grands-parents, Craonne, 2007.

⁴¹⁴ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 123.

⁴¹⁵ Témoignage de Jeannette Adam.

⁴¹⁶ R. Attal, « Des bras pour reconstruire : l'immigration dans le Soissonnais », *Reconstruire en Picardie après 1918*, Réunion des Musées nationaux, 2000, p. 87.

⁴¹⁷ Données chiffrées : revenir à l'introduction de cette partie sur l'agriculture.

rapidement rattrapée par un processus de modernisation agricole incompatible avec la petite propriété⁴¹⁸. Cette considérable part de la société vivant de la terre aura une indéniable influence sur les enjeux humains et économiques liés au processus de reconstruction.

II) Le maintien des élites traditionnelles

1) Les notables parlementaires, protecteurs de la population sinistrée ?

Deux personnalités majeures se distinguent pour leur engagement en faveur de la reconstruction et de la reconstitution des zones dévastées du secteur du Chemin des Dames. Parlementaires, ils participent à la confection de lois relatives à la reconstruction, aux dommages de guerre et ils en surveillent l'application ; ils interviennent, de diverses manières, auprès du gouvernement en faveur des populations et/ou des territoires sinistrés. Le comte Henri Rillart de Verneuil et le marquis Guy de Lubersac offrent deux exemples intéressants et révélateurs. L'un député puis sénateur, l'autre sénateur, ils œuvrent en faveur des sinistrés. Quel fut, avant les dévastations, le profil social de ces deux hommes dont le rôle dans la Grande Guerre s'est avéré fondamental ? Y avait-il des intérêts cachés à leur dévouement aux populations sinistrées ?

Rillart de Verneuil⁴¹⁹, né le 17 décembre 1870 à Faverolles (Loiret), a été député de l'Aisne de 1919 à 1935 puis sénateur du même département de 1934 à 1945 (doc. 48).



Doc 48 : un politique bien implanté (on notera le rappel de sa généalogie), ambitieux et défenseur de ses fiefs : le Comte Henri Rillart de Verneuil⁴²⁰

⁴¹⁸ Voir la partie sur la modernisation agricole, chapitre 6.

⁴¹⁹ Nous tenons à remercier Monsieur de Benoist pour sa précieuse collaboration à la rédaction de ce passage, les documents d'archives ayant été perdus.

⁴²⁰ Coll. Potier.

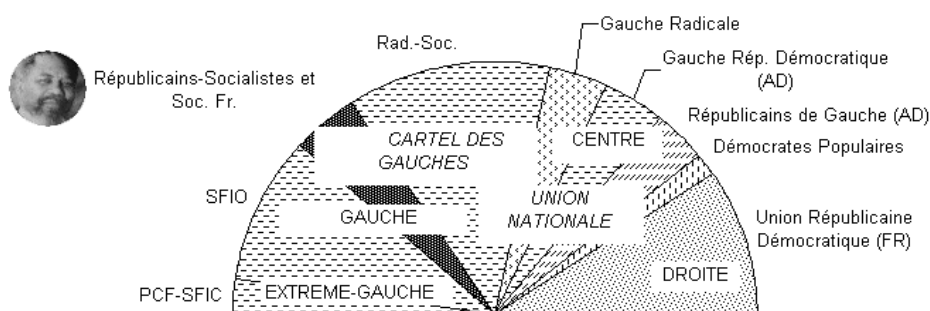
Issu d'une vieille famille picarde dont les origines sont attestées à la Fère depuis 1600, il est le second fils de Charles Rillart de Verneuil, propriétaire agricole. Henri Rillart de Verneuil s'engage dans l'armée à 18 ans. Un an après son retour à la vie civile, en 1896, il est conseiller municipal de sa commune de Bouconville-Vauclair, dont il sera maire de 1904 à 1908, puis à partir de 1912. Il est conseiller de l'arrondissement de 1901 à 1910 et conseiller général de l'Aisne en 1910. Son frère aîné, maire de Verneuil, fut tué dès septembre 1914. Lui-même lieutenant, puis capitaine au 6^{ème} chasseur, il revient de la guerre avec deux blessures, cinq citations et la Légion d'Honneur à titre militaire. Son engagement dans le conflit – inséparable de sa position de notable et d'aristocrate – lui offrit, outre l'opportunité de poursuivre sa carrière publique, la possibilité de contribuer à la reconstruction des régions dévastées avec lesquelles il avait conservé un lien fort. Il apparaît, dès la fin du conflit comme l'homme capable de relever son secteur. D'ailleurs, dès novembre 1919, il est élu sur la liste du Bloc national, menée par deux anciens députés progressistes, Albert Forzy et Frédéric Hugues. Les élections de 1919 permirent à la coalition de centre droit de remporter près des trois quarts des sièges au Parlement. Il rejoint ainsi les nombreux anciens combattants composant cette chambre. La majorité de droite exerça le pouvoir jusqu'en 1924. Elle a mené une politique nationaliste, antibolchevique, pro-clérical et antisyndicaliste. Rillart de Verneuil était particulièrement bien vu dans les milieux dirigeants et financiers de la reconstruction, les deux allant parfois ensemble comme en témoigne une abondante et cordiale correspondance entre cet homme et les entreprises de maçonnerie (en particulier Maroteaux-Cabaret), qui témoignent des liens entre les élites dirigeantes, les coopératives et les administrations locales de la reconstruction. Réélu en 1924 sur la liste d'Union républicaine par l'ensemble du département, puis en 1928 et en 1932 au premier tour dans la première circonscription de Laon, il siègera dans le même groupe modéré, devenu par la suite l'Union républicaine démocrate⁴²¹. Ce parti est celui de la bourgeoisie républicaine, lié aux milieux d'affaires, très opposé aux réformes sociales et partisan d'une certaine décentralisation (on peut voir en lui un descendant des girondins de la Révolution française). La mort d'Emile Villemand provoque une élection sénatoriale partielle le 6 mai 1934. Rillart de Verneuil est élu par 711 voix sur 1 342 votants, grâce à sa forte situation personnelle dans le département, où il préside

⁴²¹ La Fédération républicaine s'est créée en novembre 1903 pour regrouper l'aile droite des républicains modérés, aussi appelés opportunistes, qui refusaient le ministère de Bloc des gauches de Waldeck-Rousseau, l'alliance avec le parti radical-socialiste voire la défense du capitaine Dreyfus. Ces républicains conservateurs sont les héritiers idéologiques de Jules Méline, Alexandre Ribot, Jean Casimir-Périer ou Charles Dupuy.

l'UNC⁴²². Au Sénat, il s'inscrit au groupe d'Action nationale, républicaine et sociale. Membre de la commission de l'armée, il intervient sur le statut des grands mutilés de guerre et des dommages de guerre. Dans l'entre-deux-guerres, la Fédération républicaine va glisser de plus en plus à droite, abandonnant son image républicaine modérée pour adopter, sous l'influence des ligues et des mouvements de masses nationalistes, celle de républicains de plus en plus « nationaux ». Rillart de Verneuil influencé par la guerre, de plus en plus républicain, traditionnel, « nationaliste » et de droite, accompagne cette évolution : le 10 juillet 1940, au congrès des parlementaires réuni par Pierre Laval à Vichy, il votera les pouvoirs au maréchal Pétain.

Le marquis Guy de Lubersac, né le 20 janvier 1878 à Paris, devient sénateur de l'Aisne de 1920 à 1932⁴²³. Licencié en droit, le marquis était diplômé de l'école des sciences politiques. Mais ce Parisien, membre du Jockey-club, possédait des terres en Valois et était maire de Faverolles depuis 1904. Mobilisé en 1914 comme sergent dans l'infanterie territoriale, il termine la guerre comme capitaine commandant l'aéronautique, avec la rosette de la Légion d'Honneur, la Croix de Guerre avec palmes, dix citations et deux blessures ; il totalisait plus de 250 reconnaissances et missions photographiques, 40 combats aériens... La paix retrouvée, il se consacre au relèvement de l'Aisne dévastée, en créant et présidant une confédération de coopératives de sinistrés⁴²⁴. Le marquis de Lubersac est élu pour la première fois sénateur le 11 janvier 1920, en remplacement de Seblin, décédé le 10 février 1917, au premier tour, par 731 voix sur 1307 votants. Il s'inscrit au parti de la Gauche républicaine.

XIII^e législature (1924-1928)



⁴²² A ce sujet : A. Prost, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, 1977.

⁴²³ C. Puech, *Faverolles au fil du temps*, imprimé par le Limonais à Troenes (02), 1996.

⁴²⁴ Voir la partie sur les coopératives de reconstruction, chapitre 4.

Il est réélu le 10 janvier 1921 par 778 voix sur 1312 votants et le 20 octobre 1929 par 728 voix sur 1340 votants. Le 14 janvier 1930, en même temps que fut validée son élection, il est nommé secrétaire du Sénat, poste qu'il conservera jusqu'à son décès. Dès le début de son mandat, il fait partie des nombreuses commissions, notamment de la commission de l'armée, de celle de l'agriculture. Il s'intéresse particulièrement aux questions financières et prend part aux discussions budgétaires. Les départements libérés de l'invasion retiennent toute son attention. Les régions sinistrées n'ont pas de meilleur défenseur. Il réclame pour elles des dommages de guerre importants. De Lubersac se fait le défenseur auprès des pouvoirs publics des sinistrés, des agriculteurs, des coopératives, ou plutôt leur ambassadeur⁴²⁵. Les exigences de la vie parlementaire ne lui firent pas oublier ces modestes organismes qui lui devaient d'exister⁴²⁶. Il les perfectionna, facilita leur gestion, poussant à la création des Unions, des fédérations et de la confédération qui les groupaient. En 1924, il est vice-président de la commission de l'armée et prend part activement à la création de l'aéronautique. Au cours des années suivantes, il dépose de nombreux rapports et propositions de lois concernant la situation de l'aéronautique commerciale, l'avancement dans l'arme de l'aéronautique et la réparation des dommages causés par faits de guerre. Président de la commission des Régions libérées en 1930, il est membre également de la commission de l'air. Il mourut à Paris le 15 avril 1932, à 54 ans, des suites de ses blessures de la guerre.

Deux personnages, deux politiques mais un but identique. Les deux hommes font partie de l'ancienne noblesse et mènent une vie mondaine très proche de cette aristocratie terrienne du XIX^{ème} siècle tirant son ascension politique de ses fiefs. L'un se situant à droite, l'autre plus au centre-gauche, mais jouant tous deux un jeu subtil qui les poserait plutôt au centre lorsqu'il s'agissait des régions libérées. La preuve en est l'intervention de Guy de Lubersac auprès du gouvernement à la chambre en faveur des industriels et des gros propriétaires. « N'était-ce pas un des buts poursuivis par les Allemands dans la guerre, celui de détruire l'activité industrielle du Nord de la France ou de poursuivre à ce que cette activité s'exerça à leur profit. Aidons-les maintenant à reconstruire ! »⁴²⁷. Sa lutte contre l'injustice transpire de la correspondance qu'il adresse à la Direction générale des services administratifs des Régions libérées, au comité centrale de préconciliation, au cabinet du ministre⁴²⁸. Ainsi entreprend-il d'aider certains

⁴²⁵ G. Lubersac, *Les parias des Régions Dévastées*, imp. Moderne, Château-Thierry, 1926.

⁴²⁶ Voir la partie sur les coopératives de reconstruction, chapitre 4.

⁴²⁷ G. de Lubersac, *Les Parias des régions dévastées*, soumis à la loi du 2 mai 1924, Château-Thierry, Imprimerie Moderne, 1926, p. 4.

⁴²⁸ G. Lubersac, *Les parias des Régions Dévastées*, *op. cit.*

sinistrés : « Monsieur le Sénateur, Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conditions dans lesquelles avaient été effectuées l'évaluation des dommages de ML, cultivateur à C. [...] »⁴²⁹. Il sera par ailleurs opposé à la révision de la loi du 17 avril 1919, révision qu'il considère comme terriblement injuste. Il s'appuie dans sa démonstration sur le Journal Officiel des débats parlementaires⁴³⁰. « En somme, agir contre les gros sinistrés, contre eux, tel est le but inavouable et finalement avoué de la loi devenue loi de révision du 2 mai 1924 »⁴³¹. Le Journal Officiel des débats parlementaires au Sénat⁴³² confirme enfin ces prises de positions en faveur des sinistrés :

-M. le Ministre des Régions Libérées (Louis Loucheur) :

« ...La chambre a réduit singulièrement les crédits nécessaires à l'édification de maisons provisoires ; c'est un problème pour l'hiver prochain. Mais nous avons pensé sortir du provisoire pour entrer dans le définitif. J'ai alors demandé à l'Allemagne d'étudier la fourniture non pas de 25 000, mais d'un certain nombre de maisons définitives. »

-M. de Lubersac :

« Des maisons définitives en bois ! »

- M. le Ministre des Régions Libérées :

« Oui, des maisons définitives en bois, qu'il ne s'agit pas d'ailleurs d'imposer. Il vous suffira d'aller voir certains pays où ces maisons en bois ont parfaitement réussi. Vous vous rendrez compte alors que beaucoup de sinistrés seront heureux d'en avoir ».

- Un sénateur à droite :

« Les Boches n'en voudraient pas ! ».

Leur combat pour la France du Nord et sa reconstitution s'inscrit à leurs yeux dans la poursuite de la guerre ; guerre rappelée par chaque blessure de leurs corps meurtris. Les deux hommes politiques cautionnent d'ailleurs l'invasion de la Ruhr par la France en 1923 car l'Allemagne devait, selon eux, payer son tribut pour la reconstruction du pays et ne devait plus avoir la possibilité de blesser la fierté nationale française.

Ne négligeons cependant pas le profit qu'ils ont su tirer de cette situation de dévastation. Venir en aide aux populations a dû leur apparaître légitime. Leurs familles ne sont elles pas très anciennes ? Leur rôle méritoire durant la Première Guerre mondiale ne suffit-il pas à les valoriser aux yeux des sinistrés ? Avant d'être élus, ils ont souvent acquis un certain pouvoir social tenant à leurs richesses (propriétaires, agriculteurs, industriels), à leurs compétences et à leurs éventuelles fonctions d'intermédiaires politiques et culturels. La reconstruction est l'occasion, pour ces notables, d'accroître leur légitimité auprès des populations sinistrées,

⁴²⁹ Lettre reçue du service administratif des dommages de guerre, 25 janvier 1926, arch. dép. Aisne.

⁴³⁰ JO du 30 janvier 1924, débats parlementaires, pages 373, 378, 380, 394 ; JO du 31 janvier 1924, débats parlementaires, pages 401, 420.

⁴³¹ Cette révision prévoit le calcul à la baisse de tous les dédommagements dépassant 500 000 francs. G. Lubersac, *Les parias des Régions Dévastées*, op. cit.

⁴³² JO du 16 février 1920, débats parlementaires, Sénat, pages 258.

légitimité qui leur donnera plus de poids sur les décisions d'ordre national. Voyons à présent qu'elles sont les relations de ces hommes politiques avec les maires et élus mineurs.

2) Les maires, entre l'Etat et les administrés

Les maires, finalement beaucoup plus proches de leurs administrés, peuvent agir plus directement que les parlementaires dans la distribution des secours et la reconstruction de leur commune. Le maire demeure en même temps un des acteurs de la Reconstruction le plus exposé.

L'ensemble des registres de délibérations⁴³³ indique que les municipalités s'emploient à soulager et à protéger leurs concitoyens, et tout particulièrement les réfugiés. Les questions prioritaires restent le ravitaillement en pain et charbon⁴³⁴ et la consolidation ou l'arasement des édifices, sachant que le déblaiement de l'ensemble des ruines et matériaux sont à la charge de l'Etat. Beaucoup de maires se plaignent de l'inefficacité des services de la Reconstruction qui entravent l'exécution de la tâche des édiles, dont une des plus importantes consistait à reconstruire leurs cités. La reconstruction fut encadrée par deux lois : celle du 14 mars 1919, relative à l'aménagement et à l'extension des villes et celle du 17 avril 1919 relative aux dommages de guerre. Les maires se préoccupent alors du rebornage des parcelles ; ces élus « considérant que les terrains de la commune étaient entièrement bornés avant la guerre, que les géomètres régionaux peuvent le certifier, que quelques bornes existent encore, demandent à monsieur le Préfet de vouloir bien faire reborder les terrains d'urgence, le travail d'ailleurs pourrait se faire en même temps que la réfection du cadastre⁴³⁵ ». Dressé par un architecte, tel un certain Bastié pour la commune de Craonne⁴³⁶, le plan général de nivellement et d'aménagement des sols avait pour but de redonner une physionomie rationnelle aux villages et par là même éviter de regrettables errements⁴³⁷. L'Etat prenait en effet en charge le financement de ces plans permettant une implantation cohérente, rationnelle et raisonnée des nouvelles constructions. Les municipalités durent néanmoins appliquer la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant l'élargissement des routes. Ces mesures impliquaient que les maires aient une forte personnalité et un sens de la diplomatie développé. En effet, les plans d'alignement et de nivellement « entraînaient des acquisitions

⁴³³ Voir liste des sources publiques.

⁴³⁴ Voir la partie sur la question du ravitaillement, chapitre 2.

⁴³⁵ Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

⁴³⁶ *Ibidem*.

⁴³⁷ Voir la partie sur la vie au provisoire, chapitre 2.

de terrains et d'immeubles par voie d'expropriation⁴³⁸ » imposant un extrait du jugement avec plan annexé ou, en cas d'acquisition amiable, la copie certifiée conforme de l'acte de cession et une déclaration de chaque intéressé attestant, sous la peine du droit, que les parcelles n'ont pas fait l'objet d'une indemnité de dommages de guerre. Ce cas de figure suggère combien les municipalités pouvaient être divisées et se heurtaient à des lenteurs administratives ainsi qu'à diverses pressions.

Notons enfin que les conflits d'intérêt au sein même des conseils municipaux pouvaient bloquer l'action des maires dans les villages. Ces cas restèrent rares parmi les communes du Chemin des Dames mais ils furent beaucoup plus présents dans les gros bourgs et grandes villes du Nord de la France⁴³⁹. L'association des maires des régions dévastées a cependant permis de répondre aux questions de nombreux maires désarmés face à la tâche à entreprendre. Les assemblées générales du 17 juillet 1924 puis du 18 mai 1927, que l'on retrouve mentionnée dans les registres de délibérations des villages de Craonnelle et Vailly-sur-Aisne⁴⁴⁰ donnent un excellent exemple des difficultés auxquelles étaient alors confrontés les maires.

« Assemblée générale du 17 juillet 1924 sur l'état de la reconstruction à cette période et les difficultés éprouvées. CREDIT POUR LA RECONSTRUCTION : Considérant que depuis 5 ans de nombreux petits sinistrés attendent en vain les premières avances pour reconstruction, que d'autre part, la compression des crédits a eu pour effet d'arrêter les travaux et par conséquent de désorganiser les entreprises par la suite du départ de nombreux ouvriers réduits au chômage, qu'en outre, de nombreux sinistrés, sur la foi des engagements de paiement pris par l'administration, ayant entrepris le emploi sont à découvert de sommes importantes dont ils ne peuvent obtenir le remboursement, ce qui ne permet pas de terminer leurs travaux. Emet le vœu que les engagements résultant des programmes de emploi approuvés soient exécutés et que les crédits promis en 1924 soient mis à la disposition des sinistrés. RECONSTRUCTION DES EDIFICES COMMUNAUX : Emet le vœu que les crédits nécessaires soient mis immédiatement à la disposition des municipalités pour terminer la reconstruction, que les paiements aient lieu en espèces et non en obligations décennales».

⁴³⁸ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, registre de délibérations.

⁴³⁹ *Années folles, années d'ordre : l'Art déco de Reims à New-York*, catalogue d'exposition, musée des beaux-arts de la ville de Reims, Paris, éd. Hazan, 2006.

⁴⁴⁰ Arch. com. Craonnelle, boîtes « 1924 » et « 1927 », Arch. com. Vailly-sur-Aisne, registre de délibérations.

Guy de Lubersac écrit d'ailleurs à cette association pour lui « signaler le manque d'informations sur le droit des sinistrés et leur demande, d'après ce qu'il leur envoie, de bien vouloir avertir les concitoyens des nouvelles réglementations sur les dommages de guerre et de les aider dans les démarches⁴⁴¹ ». Cette association constitue donc un maillon essentiel dans les rapports entre les maires et les députés-sénateurs. Fruit d'un compromis avec les pouvoirs publics, la création de l'Association des maires de France en 1907, par Sarradin, Maire de Nantes, répondait aux attentes de ces derniers, désireux de disposer d'un interlocuteur représentatif des pouvoirs locaux au niveau national. Initialement constituée pour et par les grandes villes, l'Association des maires de France s'élargit progressivement aux communes les plus petites. En 1908, se constitue parallèlement, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Daure, maire d'Alan, l'Association des maires de France et d'Algérie. La fusion des deux interviendra en 1925, manifestant la volonté des maires de s'unir pour faire bloc face aux pouvoirs publics dans une dimension dite pluraliste. A la fin des années 1920 après l'œuvre entamée dans les régions dévastées, l'Association des maires de France est devenue un interlocuteur pour l'ensemble des pouvoirs publics.

Trois grandes questions préoccupaient les maires. La première regardait les crédits à la reconstruction privée et publique. En effet, « considérant que depuis 5 ans de nombreux petits sinistrés attendent en vain les premières avances pour reconstruction, que d'autre part, la compression des crédits a eu pour effet d'arrêter les travaux et par conséquent de désorganiser les entreprises par la suite du départ de nombreux ouvriers réduits au chômage, qu'en outre, de nombreux sinistrés, sur la foi des engagements de paiement pris par l'administration, ayant entrepris le emploi sont à découvert de sommes importantes dont ils ne peuvent obtenir le remboursement, ce qui ne permet pas de terminer leurs travaux. Emet le vœu que les engagements résultant des programmes de emploi approuvés soient exécutés et que les crédits promis en 1924 soient mis à la disposition des sinistrés⁴⁴² ». La seconde concernait la reconstruction des édifices communaux. Les maires souhaitaient que les crédits nécessaires soient mis « immédiatement à la disposition des municipalités pour terminer la reconstruction et que les paiements aient lieu en espèces et non en obligations décennales⁴⁴³ ». Enfin, l'afflux de main d'œuvre étrangère inquiète les villageois, inquiétude que relayent les Maires tel « Monsieur Jore, Maire de Chevreigny, qui attire l'attention de ses collègues sur la présence de

⁴⁴¹ Arch. com. Craonnelle, boîte « 1927 ».

⁴⁴² *Ibidem*.

⁴⁴³ *Ibid*.

nombreux étrangers attachés aux chantiers de reconstitution des régions. Monsieur Nanquette lui explique que les dits ouvriers ont été appelés en France avec des contrats réguliers dont la rupture pourrait faire naître de graves conflits diplomatiques. Il conseille à tous les Maires de l'association de faire entrer dans leurs cahiers des charges à imposer aux entrepreneurs une clause en vertu de laquelle les adjudications de travaux communaux ne pourraient employer qu'un certain pourcentage d'ouvriers étrangers par rapport à la main-d'œuvre totale⁴⁴⁴ »⁴⁴⁵.

Les questions qui se posent dans les premières années de reconstruction restent finalement avant tout pratiques. Les choses vont changer dès 1925 et pendant toutes les années 30. En effet, la crise financière contribue à renforcer le rôle de l'Association des maires de France en tant que force de proposition et groupe de pression face aux pouvoirs publics. Les maires se font alors davantage les porte-parole de citoyens dont les préoccupations sociales sont arrivées par la conjoncture, rôle validé par les pouvoirs publics et qui vaut à l'Association des maires de France d'être reconnue d'utilité publique en 1933. L'Association aura pour but dès 1925 de programmer les plans de reconstruction en vue d'étaler les paiements par l'Etat et de mettre en place des priorités plus précises de reconstruction.

Certaines opérations cependant échappent à l'emprise des maires et mettent en valeur d'autres « notables » tels que les responsables des grandes sociétés privées pour l'édification de nouvelles cités ouvrières ou les curés, pour la reconstruction des églises. L'ensemble de ces interactions n'est pas sans poser problèmes à un moment où l'administration ne sait pas encore bien comment se positionner et avec quels moyens.

III) L'offensive pastorale des hommes de dieu

Face à un Etat parfois débordé, des acteurs de la reconstruction particulièrement lents du fait de l'ampleur des travaux et des techniques des entreprises, on ne sera pas étonné de voir la population s'accrocher en particulier à l'Eglise, source de réconfort spirituel⁴⁴⁶.

De fait, l'Eglise participe activement à la reconstruction en créant des organismes capables de venir en aide aux populations et de reconstruire la plupart des églises dévastées. Bornons nous ici à examiner les raisons profondes d'agir des clercs, à l'origine de ces actes de

⁴⁴⁴ Arch. com. Craonnelle, boîte « 1927 ».

⁴⁴⁵ Voir la partie sur la main d'œuvre étrangère.

⁴⁴⁶ Sur l'Histoire générale du catholicisme : J. P. Moisset, *Histoire du Catholicisme*, Paris, Flammarion, Champs histoire, 2009.

solidarité. Pour ce faire, il nous faut rappeler l'action et l'œuvre du cardinal Luçon de Reims dont dépendait l'évêque en charge des paroisses du Chemin des Dames.

1) Les impulsions du Cardinal Luçon dans la Reconstruction

S'il est un personnage qui, avant 1914, semblait peu à même d'incarner l'Union nationale, c'est bien Louis-Joseph Luçon. Absent de Reims au moment de l'incendie de sa cathédrale en raison du conclave⁴⁴⁷, il revient le 22 septembre 1914 dans sa ville pour ne plus la quitter que le 25 mars 1918, date à laquelle les autorités militaires lui imposent l'évacuation. Pendant toute cette période, il partage la vie des Rémois sous les bombes. Chaque vendredi, il accomplit dans sa cathédrale dévastée un chemin de croix par lequel il donne symboliquement son sang pour la patrie⁴⁴⁸. C'est Raymond Poincaré en personne qui vient le décorer de la Légion d'honneur le 17 juin 1917. Pendant et après la guerre, le cardinal Luçon est devenu, au même titre que sa cathédrale, un de ces symboles de la France blessée et qui exige des réparations, que l'on présente aux personnalités étrangères. L'archevêque de Reims joue ce rôle pour des délégations très diverses que lui envoie, entre autres, le chef des Services des œuvres françaises à l'étranger, Jean Giraudoux qui salue en lui « une grande voix française »⁴⁴⁹. À ce titre, Mgr Luçon reçoit fréquemment des Américains, du président Wilson le 26 janvier 1919 au candidat démocrate à la présidence, James Cox, en 1920, en passant par diverses délégations à qui il faut montrer « les ruines dont nous avons à nous relever⁴⁵⁰ ».

Reims bénéficiera d'ailleurs d'une aide américaine considérable. « France et Amérique rivalisent pour embellir la ville martyre », titre *L'Illustré*⁴⁵¹. Il est vrai qu'au don de Rockefeller destiné à restaurer la cathédrale viennent s'ajouter l'édification de *l'American*

⁴⁴⁷ Lors du conclave qui suit la mort de Pie X s'affrontent deux partis. Le « parti des Pie » était mené par des dignitaires de l'entourage du feu pape, Merry del Val, De Laï ou encore Lafontaine. L'autre défend la politique de Léon XIII, guidé par Domenico Ferrata et Pietro Gasparri. Della Chiesa fait figure de modéré. Il est élu au dixième scrutin, le 3 septembre 1914. Après avoir hésité à accepter la charge, il choisit le nom de Benoît XV, en hommage à Benoît XIV (pape de 1740 à 1758), législateur de l'Église moderne : N. Renoton-Beine, *La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre*, Cerf, coll. « Cerf-Histoire », 2004.

⁴⁴⁸ Sur cette question de 14-18 à Reims, se référer à F. Cochet, *Reims, ville-martyre, vie et mort d'un mythe républicain ? La guerre de 1914-1918 dans la ville des sacres*, Reims, CRDP, 1985.

⁴⁴⁹ Arch. dép. Marne, 7J 27, lettre de l'Office national du tourisme au cardinal Luçon.

⁴⁵⁰ *Ibidem*.

⁴⁵¹ *L'Illustré*, août 1925.

*Memorial Hospital*⁴⁵², destiné aux enfants, et la reconstruction de la bibliothèque municipale grâce à un financement de la fondation Carnegie⁴⁵³. Le symbole que constitue Reims n'est évidemment pas étranger à l'attention particulière portée par les américains à cette ville en ruine.

Le cardinal dispose par ailleurs d'une grande autorité morale dans l'Église de France. Pendant la guerre, il a partagé, avec le cardinal Amette, archevêque de Paris, la présidence d'honneur du Comité catholique de propagande à l'étranger. En novembre 1918, il préside la réunion des évêques des régions dévastées⁴⁵⁴. Il faut dire que la province ecclésiastique qu'il dirige comprend, avec les diocèses de Châlons, Reims, Soissons, Beauvais et Amiens, une grande partie de l'ancienne ligne de front. Président de l'œuvre de secours aux églises dévastées⁴⁵⁵, il entre alors dans la dernière phase de sa vie, « celle des restaurations nécessaires⁴⁵⁶ », restauration matérielle de son diocèse mais aussi restauration de la France chrétienne. L'une des œuvres les plus frappantes est sans doute celle des coopératives de Reconstruction des églises dévastées⁴⁵⁷.

2) Les coopératives de reconstruction des églises dévastées

« On ne peut pas reprocher aux communes, au milieu de la désolation générale, d'avoir couru au plus pressé. Cependant, les frêles baraques-chapelles provisoires menaçaient ruine, elles-aussi⁴⁵⁸ ». La reconstruction des édifices cultuels est soumise au droit commun des dommages de guerre⁴⁵⁹, à la législation et aux procédures qui les régissent : déclarations, évaluations, demande d'indemnisation, expertise... Très vite, les évêchés, à l'exemple de celui de Soissons ou d'Arras, optent pour la formule d'une coopérative de reconstruction, bientôt connue sous le nom de coopérative de reconstruction diocésaine. Son rôle est d'assurer, au nom des communes qui sont propriétaires, la reconstruction des sanctuaires. Une partie des

⁴⁵² F. Ouzan, « Un exemple d'engagement : l'American Memorial Hospital de Reims (1919-1947) », *Les Américains et la France (1917-1947) : engagements et représentations*, Actes du colloque organisé à Reims par le centre Arpège, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 41.

⁴⁵³ D. Quereux, "La fondation Carnegie pour la paix internationale", *Les Américains et la France (1917-1947) : engagement et représentations*, Actes du colloque organisé à Reims par le centre Arpège, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 96.

⁴⁵⁴ P. Lyautey, *Le Cardinal Luçon*, Paris, Plon, p. 233.

⁴⁵⁵ Référence aux coopératives de reconstruction des églises dévastées.

⁴⁵⁶ Mgr Braudillart, *Éloge funèbre de S.E. le Cardinal Luçon*, Reims, 1930, p.17.

⁴⁵⁷ Sur cette question : *Au secours des églises dévastées*, Paris, l'Art catholique, s.d., in-16, port. Et pl. h.t., couv. III.

⁴⁵⁸ Cochin H., *L'œuvre des Eglises dévastées*, Paris, Librairie de l'Art catholique, 1916, in-8°, p. 52.

⁴⁵⁹ Se référer à la partie concernant la loi sur les dommages de guerre, Chapitre 2.

communes du Chemin des Dames adhère à la coopérative approuvée de reconstruction des églises du diocèse de Soissons, lui confiant ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux⁴⁶⁰ : Le conseil municipal de Craonne, sur la demande de l'évêque de Soissons, déclare adhérer à la coopérative de Reconstruction des églises dévastées⁴⁶¹. » Autre exemple, « monsieur le maire de la commune de Vassogne lit à l'assemblée une lettre de monsieur le préfet relative à la reconstruction des églises dans les régions dévastées, et fait ressortir l'intérêt de la commune à l'adhésion à la société coopérative de reconstruction des églises dévastées [...] des annuités ayant été remises à cette société pour couvrir toutes les dépenses relatives à la reconstruction des églises [...]»⁴⁶² » Cette décision fera l'objet d'une délibération le 29 avril 1926⁴⁶³. On notera la date tardive de cette délibération qui confirme les écrits de Maxime de Sars⁴⁶⁴ indiquant que la reconstruction des églises n'était pas la priorité des conseils municipaux.

C'est donc la diocésaine qui gère les indemnités attribuées au titre des dommages de guerre, fait établir et vérifier les projets, les soumet pour approbation aux commissions des dommages de guerre, lance les adjudications, contrôle et réceptionne les travaux. La coopérative diocésaine joue donc un rôle fondamental dans le choix des techniques et esthétiques qui est fait et détermine de fait ce qu'est l'architecture religieuse. L'architecture des églises du Chemin des Dames, très variée, prouve que les architectes gardaient néanmoins une très grande liberté artistique⁴⁶⁵, comme le montre les photos des églises d'Aizy-Jouy (doc. 49) et celle de Vassogne (doc. 50).

⁴⁶⁰ Les conseils municipaux pouvaient effectivement décider de confier la reconstruction des églises à ce type de coopérative, arch. com. Craonne, registre de délibérations.

⁴⁶¹ Arch. com. Craonne, registre de délibérations, séance du 6 mars 1922.

⁴⁶² Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, RH11.

⁴⁶³ *Ibidem*.

⁴⁶⁴ M. de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction*, Paris, Compagnie française d'Éditions Artistiques, 1937

⁴⁶⁵ Se référer à la partie sur l'architecture de la Reconstruction, chapitre 5.



Doc 49 : église d'Aizy-Jouy, clocher en béton armé, sans doute le plus osé du Chemin des Dames⁴⁶⁶



Doc 50 : église de Vassogne au style plus classique⁴⁶⁷

C'est pour venir en aide aux communes et aux coopératives locales que fut fondé en 1921, sous l'impulsion du cardinal Luçon⁴⁶⁸ le groupement des églises dévastées de France. Son but était de faciliter leur reconstruction en faisant appel à la solidarité des catholiques par l'émission d'emprunts spécialisés. L'idée était bonne car ces emprunts furent rapidement couverts.

La Coopérative approuvée de reconstruction des églises du diocèse de Soissons put être constituée le 4 juillet 1922, grâce à l'adhésion de quelques communes sollicitées par l'évêque Binet⁴⁶⁹. Une entente, intervenue en 1923, avec le Ministère de l'Instruction publique, permit à la direction des Beaux Arts de lui confier les monuments historiques⁴⁷⁰ qui risquaient d'attendre indéfiniment leur restauration, en raison de la faible importance des crédits, mais à la condition que ses architectes restent maîtres des chantiers. Son administration était aux mains d'un Conseil, présidé par Georges Deviolaine, maître de verrerie, et composé de Monfourny (Gricourt), puis Charles de Hédouville (Craonne), trésorier, Monseigneur Delorme, vicaire général, secrétaire, Leduc de Vicence, maire de

⁴⁶⁶ Phot. Bedhome.

⁴⁶⁷ Arch. du CARHOMT, série R.

⁴⁶⁸ En novembre 1918, il préside la réunion des évêques des régions dévastées.

⁴⁶⁹ Sur ce personnage, se référer au point 3 de cette partie. Pour la sollicitation, se référer à la note 446.

⁴⁷⁰ Se référer à la partie sur les monuments historiques, chapitre 5.

Caulaincourt, de Vienne (Saint Gobain), Camus (Sermoise), Gibon, maire de Saint Gobain, Henri Ferté, maire de Ressons-le-Long, et Bazin, maire de Saint Pierre Aigle.

La coopérative s'est entendue avec celle des Ardennes, de la Meuse, et de l'arrondissement de Reims pour confier la gestion à un directeur, Marcel Bourgeois, qui a été remplacé en 1925 par Grimal, administrateur, secrétaire du Conseil et membre du comité de direction du groupement des églises dévastées. Le siège de ces sociétés était à Paris au 37 rue de Péetrograd. La prudence de sa direction lui a permis de trouver dans le maniement des fonds d'emprunts, les moyens d'assurer son budget sans rien demander aux communes, ainsi que d'éviter les frais d'une date moyenne d'exigibilité particulièrement lourde. Les ressources du fond de travaux proviennent des émissions du groupement, d'une convention d'annuités trentenaires délivrée avec interdiction d'appel au crédit, de participation à des emprunts émis par des groupements non spécialisés⁴⁷¹.

La coopérative a reconstitué 306 églises, la plupart entièrement détruites, pour une dépense totale de 165 000 000 francs. Les chantiers les plus importants furent ceux de Mont-Notre Dame (5 000 000) de Saint Martin de Chauny (4 193 000), de Saint Pierre Aigle (3 800 000) et de Coucy le Château (3 000 000). Huit églises coûtèrent de deux à trois millions, 34 de un à deux millions ; 56 de 500 à 1 000 000, 130 de 100 à 200 000 francs. Ces coûts justifiaient la création d'organismes capables de financer de telles œuvres mais aussi de contrôler le bon usage des fonds⁴⁷².

L'œuvre de ces coopératives, visible sur le terrain, s'accompagnait d'une action pastorale menée par les évêques mais aussi par les curés.

3) Mgr Mennechet et le Chemin des Dames : un exemple d'action pastorale sur le terrain

Ce contexte n'est pas sans conséquences sur « la politique » de l'Eglise dans les régions dévastées et dans le rôle qu'elle joue dans la reconstruction. Il est essentiel de bien cerner l'enjeu théologique qui se dessine derrière l'action du Cardinal Luçon et l'œuvre des coopératives de Reconstruction. L'oraison funèbre de son excellence Mennechet par Mgr Marmottin, archevêque de Reims, permet de comprendre la mentalité de l'évêque de Soissons, Laon et St Quentin. L'étude d'un document de cette nature, proche du panégyrique, implique une vigilance particulière ; en témoigne le ton employé dans l'introduction à

⁴⁷¹ Sur les coopératives de reconstruction et leurs difficultés, se référer au chapitre 4.

⁴⁷² M. de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction*, Paris, Compagnie française d'Édition Artistiques, 1937.

l'oraison funèbre qui se veut commémorative, offensive et sacralisante : « Pauvre province de Reims qui perd en cinq mois deux de ses évêques, si sympathiques, si attachés à leur devoir, si soucieux du bien-être de leur diocèse, morts pour tous deux au champ d'honneur⁴⁷³ du dévouement et du sacrifice⁴⁷⁴ ».

Né à Marle le 9 juin 1877, Ernest Victor Mennechet fut très rapidement repéré par le prêtre paroissial comme étant un esprit brillant. Il entre au petit séminaire puis au grand et à l'Institut catholique de Paris où il obtient trois doctorats en philosophie, théologie et droit canonique. Il professe une doctrine riche et précise et forme les prêtres qu'il devait régir quelques années plus tard. Une étroite communauté d'esprit se met alors en place entre le maître et ses élèves. Il s'inscrit totalement dans la problématique de son temps : « Sa plus grande responsabilité devant Dieu n'est-elle pas dans un choix qui peut compromettre, s'il est malheureux, l'avenir spirituel, peut-être le salut d'un groupe d'âmes que n'a pas su conduire un bon pasteur⁴⁷⁵ ? » Ses connaissances religieuses, tout comme ses capacités à s'adapter aux nouveautés introduites sous le pontificat de Pie XI, vont très vite le porter à des postes d'importance. Dès 1920, il devient vicaire général de l'évêque Binet⁴⁷⁶ et il écrira quelques années plus tard « qu'il a apprécié sa bonté, sa sensibilité, toujours en éveil, son abord souriant et facile, ses discours aimables et plein d'à-propos, mais surtout cette extraordinaire activité qui eut raison de sa robuste constitution⁴⁷⁷ ».

Evêques de Soissons pendant la Reconstruction des communes du Chemin des Dames	
Pierre Louis PECHENARD	1906-1920
Charles Henri Joseph BINET	1920-1927
Ernest Victor MENNECHET	1928-1946

La coopérative approuvée de reconstruction des églises du diocèse de Soissons put être constituée le 4 juillet 1922, grâce à l'adhésion de quelques communes sollicitées par Monseigneur Binet. Le vicaire général Mennechet travailla donc à la restauration du diocèse

⁴⁷³ Monseigneur Marmottin fait ici clairement allusion au travail et combat pour la restauration du diocèse le plus dévasté de France : restauration matérielle des églises mais aussi restauration spirituelle.

⁴⁷⁴ *Ibidem.*

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ Charles Binet a été ordonné prêtre à 24 ans le 22 octobre 1893 pour le diocèse de Soissons. Mobilisé comme brancardier divisionnaire, il devient, le 3 juillet 1917, aumônier volontaire détaché au 173^{ème} RI. Durant sa campagne il a été mêlé à de nombreuses batailles dont celles de la Marne, Verdun et a fait l'objet de trois citations. Après la guerre, il est nommé archidiacre de Laon, puis vicaire général. Succédant à Monseigneur Péchenard, décédé, il est nommé évêque du diocèse de Soissons le 16 juin 1920 et consacré par le cardinal Louis Luçon. Le 31 octobre 1927, il est nommé archevêque de Besançon. Il meurt à 67 ans, le 5 juillet 1936.

⁴⁷⁷ Arch. dép. Aisne, 8°3177, 1928-1946, lettres pastorales mandements d'Ernest Victor Mennechet, évêque de Soissons.

le plus dévasté de France. Tous les dimanches, il allait bénir la première pierre d'une nouvelle église puis, quelques années plus tard, lorsqu'il sera évêque, il bénira les églises et les cloches⁴⁷⁸. Son nom figure dans tous les registres de délibérations des communes, accompagné de celui des curés paroissiaux. Son rôle et la place qu'occupe cette partie de sa vie dans le discours ne sont donc pas contestables. Le nom de l'évêque est ainsi inscrit sur les cloches des églises neuves : « Le conseil municipal de la commune de Craonne décide de faire inscrire sur une des cloches de la nouvelle église : « En l'an de grâce 1930 sous le pontificat de S. S. le pape Pie XI, j'ai été baptisée le 10 août 1930 par sa grandeur Monseigneur Mennechet, Evêque de Soissons, Monsieur l'abbé Petit étant curé de la paroisse et monsieur Michon maire de la commune de Craonne⁴⁷⁹ ». Ce sera d'ailleurs Monseigneur Mennechet qui, de 1928 à 1936, bénira l'ensemble des églises neuves des communes du Chemin des Dames.



Doc 51 : bénédiction des cloches de Vregny, 15 août 1929⁴⁸⁰

Les bénédictions d'églises et de cloches étaient l'occasion de rassembler les communautés villageoises autour des hommes d'église. Les cortèges (doc. 51), tel celui de Vregny. On

⁴⁷⁸ Voir la partie sur les fêtes de la reconstruction, chapitre 7.

⁴⁷⁹ Arch. com. Craonne, registre de délibérations, séance du 26 janvier 1930.

⁴⁸⁰ Coll. Pottier, Bucy-le-Long.

reconnait près de la basse cour l'abbé Arthur Leleu, curé de Bucy et Vregny de 1902 à 1952, Monseigneur Mennechet avec sa crosse et sa mitre et Monsieur Viéville, maire de Vregny. Le reportage photographique de la bénédiction de l'église de Vassogne rend compte de l'importance de cet événement pour l'Eglise.



Doc 52 : discours du maire de la commune de Vassogne devant l'église⁴⁸¹

Dans cette commune, la cérémonie commence par un discours⁴⁸² du maire, Emile Cabaret (doc. 52), devant les autorités religieuses représentées par le prêtre paroissiale et monseigneur Mennechet. Le sénateur Henry Rillart de Verneuil est présent en arrière plan.



Doc 53 : bénédiction de l'église de Vassogne⁴⁸³

⁴⁸¹ Arch. CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

⁴⁸² Le discours du maire n'a pas été retrouvé.

⁴⁸³ Arch. CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

Suite au discours du maire, l'évêque en habit et accompagné d'un enfant de cœur, procède à la bénédiction de l'église (doc. 53). Il est précédé par le curé qui tient une bible à la main.



Doc 54 : le cortège fait le tour de l'église⁴⁸⁴

Ils sont suivi des parrains et marraines des cloches puis des villageois. On notera l'absence d'ordre dans ce cortège, le maire et le sénateur étant au milieu des villageois (doc. 54).

De nombreuses lettres pastorales indiquent que Monseigneur Mennechet se consacra au moins autant au relèvement du temple spirituel⁴⁸⁵ qu'il ne s'est consacré au relèvement des églises dévastées. Il s'agissait de faire renaître des œuvres, de susciter des vocations sacerdotales et religieuses ; le travail se révèle immense. Les circonstances favorisent une offensive pastorale d'importance. Les registres de délibérations indiquent qu'on le retrouve à chaque temps fort du retour à la vie, des plus petites aux plus grandes communes du Chemin des Dames⁴⁸⁶. Il est vrai qu'il avait en charge l'ensemble du département de l'Aisne. Le 2 mars 1928, il est consacré évêque de Soissons dans une cathédrale en travaux mais noire de monde, heureuse de voir intronisé cet homme charismatique, symbole de la reconstruction matérielle et spirituelle de l'Eglise dans le département de l'Aisne. Il faut dire que « les œuvres modernes, si nécessaires, Monseigneur Mennechet, les avaient connues et instituées depuis longtemps, depuis que le pape Pie XI avait demandé avec tant d'instance cet apostolat organisé de laïcs, qu'il appelait l'action catholique⁴⁸⁷ ». Ces groupements de catholiques,

⁴⁸⁴ *Ibidem.*

⁴⁸⁵ Arch. dép. Aisne, 8°3177, 1928-1946, lettres pastorales mandements d'Ernest Victor Mennechet.

⁴⁸⁶ Voir la liste des registres de délibérations dans la présentation des sources.

⁴⁸⁷ Arch. dép. Aisne, 8°3177, 1928-1946, lettres pastorales mandements d'Ernest Victor Mennechet.

renforcés par la jeunesse agricole chrétienne, créée en 1929 par des jeunes et des prêtres - notamment les abbés Jacques Ferté et Roger Garnier - sont le fer de lance de la reconstitution agricole. Ces mouvements, essentiellement composés de jeunes, furent une des composantes du syndicalisme agricole⁴⁸⁸. Découle de ces multiples actions une abondante littérature rédigée par l'évêque sur la doctrine théologique, sociale et pastorale ; il traite de la presse dès le lendemain de son sacre : « Il fut toujours prêtre convaincu de la bonne presse et la propagea parmi nous⁴⁸⁹ ». Dès le lendemain de la guerre, *La Croix de l'Aisne* fut de nouveau publiée, alternant parcelles de réconfort aux sinistrés et rappels théologiques⁴⁹⁰. Ce fut un homme à la personnalité complexe :

« Nous ne verrons plus ici bas ce prélat, à l'allure jeune encore, au regard expressif, dont la fine ironie se tempérerait d'une indulgente bonté, vif et ardent, peu expansif peut-être, mais au fond très sensible, si heureux de vivre et qui répandait la vie autour de lui, optimiste par tempérament et voulant l'être en dépit des souffrances, des insuccès ou des inquiétudes, doué d'un courage qui ne se laissait pouvoir abattre par une difficulté ou une épreuve, animé d'un zèle toujours, toujours en mouvement, pour le bien de son diocèse, pour l'honneur de la Sainte Eglise, pour la gloire de Dieu⁴⁹¹. »

Le ton de l'oraison funèbre de Mgr Mennechet souligne combien cet acteur de la reconstruction reste avant tout homme de dieu soucieux de ramener à la spiritualité chrétienne une population fragilisée et désorientée. Cette ultime offensive pastorale, menée par l'évêque, approuvée par le cardinal de Reims et le Vatican, œuvre sur un terrain favorable et réceptif à l'Eglise catholique. L'accueil du retour des prêtres par les populations en témoigne.

4) Le retour des curés de campagne : un réconfort ?

Le curé de campagne, très proche de ses ouailles, est un personnage central de la vie rurale. Son rôle durant la Première Guerre mondiale et parfois sa résistance passive à l'envahisseur en font presque des héros nationaux : « Ce qui réconforta encore les habitants, qui cependant ne passaient pas pour pieux, ce fut le retour du curé, un vieil homme qui n'avait pas quitté son église en 1914 et que les Allemands avaient emmené comme otage⁴⁹² ». Nombreux sont aussi les vitraux les représentant en train de bénir les troupes dans les tranchées (doc. 55).

⁴⁸⁸ Voir le chapitre sur la modernisation agricole, chapitre 6.

⁴⁸⁹ Arch. dép. Aisne, 8°3177, 1928-1946, lettres pastorales mandements d'Ernest Victor Mennechet.

⁴⁹⁰ *Ibidem*.

⁴⁹¹ *Ibid*.

⁴⁹² R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 19.



Doc 55 : un vitrail de l'église de Beaurieux : la messe dans les tranchées, style art-déco⁴⁹³

De retour au pays, ils entreprennent la restauration de la vie paroissiale et suscitent un immense espoir chez les populations. Le retour du curé est synonyme du début de la reconstruction des âmes et du territoire, d'un retour à la normale. Les reliques, tout comme les saints locaux, arrachés de la destruction par des paroissiens zélés, sont réintroduits au sein de la communauté⁴⁹⁴. Elles avaient quitté l'église paroissiale sous les bombes ; elles reviennent, certes dans une église en ruines, mais prête pour la renaissance.

L'Église n'est donc pas en marge du processus de reconstruction mais son but demeure essentiellement la reconquête des âmes à un moment où les fidèles ont besoin de ses œuvres. Le chantier du siècle et la réalisation d'églises neuves ne sont-ils pas une occasion inespérée pour une offensive pastorale camouflée derrière un paravent d'inaugurations et de bénédictions ? Nous l'avons vu, la situation réelle est bien différente d'une paroisse à une autre, d'un diocèse à un autre et entre la campagne et la ville. La déchristianisation a finalement beaucoup moins frappé les campagnes mais le « fléau désacralisant » inquiète tout de même les plus hautes autorités cléricales à un moment où les liens entre religion et fidèles se dégèlent brutalement après une longue période glaciale. Il faut dire que l'Église n'a jamais

⁴⁹³ Coll. du CARHOMT, série R.

⁴⁹⁴ Se référer à la partie sur l'évaluation des dommages des biens communaux, chapitre 1.

été aussi proche du peuple de l'Aisne que durant la guerre et l'immédiat après-guerre. Cette terre martyre accueille tant de croix, tant de deuils, tant de pèlerins. Le malheur des uns fit néanmoins la fortune des autres...

Force est donc de constater l'opportunité que représente le processus de Reconstruction pour ces élites et cadres traditionnels. Nous l'avons vu, participer activement au processus de Reconstruction tout en protégeant la base terrienne du Chemin des Dames sont deux éléments clés permettant à cette élite traditionnelle de se maintenir tout en bénéficiant du feu des projecteurs sur la place parisienne. L'Eglise console, le parlementaire défend un sinistré devenu l'objet de toutes les attentions. Néanmoins, bien qu'assise d'un pouvoir traditionnel, les terres dévastées sont aussi un terreau fertile de contre-pouvoir permettant l'émergence de nouvelles figures sociales. Par ailleurs, l'évènement ruine est aussi l'occasion, pour certains, de faire fortune.

CHAPITRE QUATRIEME

Contre-pouvoirs et nouvelles figures sociales

A cette base traditionnelle vient se greffer de nouvelles figures, pouvant parfois se révéler des contre-pouvoirs efficaces. Ce chapitre vise à étudier le processus de reconstruction comme favorisant l'émergence de nouvelles figures sociales dans des secteurs stratégiques : l'administration, la construction et le commerce. On le verra, la reconstruction façonne, appelle ou promeut des individus et groupes d'individus au cœur d'un événement ruine qu'il faut désormais gommer.

I) Un contre-pouvoir du Peuple administrateur ? Les Coopératives de reconstruction.

Les principes de la reconstruction retenus sont conformes aux promesses faites dès le début des hostilités : tout sinistré recevrait une somme égale au montant de la perte subie, évaluée à la veille de la mobilisation ; entre autres, et s'il décidait de remployer cette indemnité à la reconstruction du bien détruit, il lui serait alloué des allocations supplémentaires substantielles. Mais cette reconstruction devait avoir la même destination que l'ancienne et devait être réalisée dans la même commune. Diverses commissions plusieurs fois remaniées, comprenant magistrats, fonctionnaires, techniciens et élus locaux, étaient chargées des évaluations et de l'arbitrage des conflits. Restait la question des problèmes propres aux sinistrés qui, isolément, pesait peu dans la balance administrative. C'est de cette constatation qu'est née chez les sinistrés l'idée de se liguer et de coopérer ; en un mot, de déléguer leurs pouvoirs à un organisme de gestion. Chaque coopérative de reconstruction locale coiffait un ensemble de villages et d'adhérents, elle-même relayée par des unions de coopératives chapeautées par une fédération départementale.

1) Les coopératives de reconstruction locale

Les coopératives sont une des manifestations de la volonté des populations de voir la vie revenir dans les régions dévastées ; renaissance matérielle mais aussi sociale. Il y a d'un côté

l'Etat qui légifère, ordonne, administre. Mais il ne peut et ne doit tout faire. Car, pour faire face, l'Etat a envahi tous les pans de la vie d'un sinistré. Cette vague de l'Etat doit progressivement se retirer et laisser la société civile se refaire progressivement. La coopérative apparaît donc comme une réponse aux urgences les plus criantes.

A ce propos, on note que le phénomène coopératif n'apparaît pas brusquement et sans antécédents. Une thèse de doctorat, soutenue par Jacques Rodolphe-Rousseau⁴⁹⁵ en juin 1920 sur *Les Coopératives de reconstruction dans les régions libérées* accorde d'ailleurs une large place aux aspects historiques du phénomène. La loi de 1867 semble être le texte précurseur et fondateur. L'auteur insiste néanmoins sur la « législation confuse et disparate régissant les coopératives⁴⁹⁶ ». Toujours est-il que les sociétés coopératives de reconstruction sont des acteurs fondamentaux de la reconstruction. Une autre thèse de doctorat, celle de Pierre Caraud⁴⁹⁷, dresse en 1924 un bilan élogieux de leur action : « sans elles, la plupart des villages ne se seraient jamais relevés⁴⁹⁸ ».

De fait, la reconstruction demandait du temps et les procédures étaient trop complexes pour être facilement comprises par les gens ayant souvent peu de connaissances dans le domaine juridique. Des architectes se jetèrent sur les régions déchirées par la guerre où des sinistrés cherchaient à faire reconstruire leurs maisons. Les pires escrocs envahirent les ruines, promettant tout, prononçant des discours enragés, mais surtout demandant de l'argent avant de repartir vers un nouveau paradis de l'arnaque. *Le Réveil des morts* de Roland Dorgelès donne une idée précise de ce type d'agissement :

« Tous les tripoteurs, les riches comme les claquedents, tout ce que la France comptait d'agents d'affaires marrons, d'ex-huissiers en savates, d'avocats de justice de paix sans pratique, de métreurs sans ouvrage, toute cette lie s'abattit sur l'ancien front avec les gros entrepreneurs qui voyaient poindre la fortune et les courtiers qui venaient rafler les dommages pour le compte des usiniers. On les vit dans les chefs-lieux, les bourgs, les villages et il n'est de trou perdu, avec sa douzaine de sinistrés gîtés dans les caves, qui ne reçut un jour son agent-conseil ou son architecte véreux, dont certains arrivaient comme des charlatans, grimpés dans des camions agencés en bureau, les trois meubles vissés au châssis et une enseigne sur calicot ornant la bâche⁴⁹⁹ ».

⁴⁹⁵ Thèse, soutenue le 19 juin 1920. 120 pages, avec dédicace « à la mémoire de mon père vénéré ». Le doyen Larnaudé a apposé son « vu » sur ce travail, qu'il a pu apprécier en connaisseur du terrain.

⁴⁹⁶ J. R. Rousseau, *Les Coopératives de reconstruction dans les régions libérées*, thèse de Droit, Paris, 1920, p. 22.

⁴⁹⁷ P. Caraud, *L'Oeuvre des sociétés coopératives de reconstruction dans les régions dévastées. Résultats économiques*, thèse, Paris, 1924.

⁴⁹⁸ *Ibidem*, p. 176-177.

⁴⁹⁹ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 84-85.

Cet extrait de roman est confirmé par ces deux citations extraites des débats parlementaires. En juin 1919, le député de l'Aisne Olivier Deguise parle de « populations trop abandonnées à elles-mêmes, et gagnées, par leur fâcheuse situation, à une révolte qui gronde ». Il estime que « le gouvernement a failli au plus haut point à son devoir patriotique, en abandonnant à la veulerie ou à l'inertie d'un certain nombre de fonctionnaires les régions auxquelles il se devait tout particulièrement ». « Les sinistrés de retour sur leur sol natal souhaitent se mettre au travail pour reconstituer leur maison, leur commune détruite. Mais les difficultés sont considérables, aggravées par les difficultés d'organisation de l'Etat. Certains décident même de repartir, irrités par le désordre, l'incohérence du début de la reconstruction. »⁵⁰⁰

Les premières coopératives de reconstruction fournissaient à des groupes de sinistrés le moyen de mettre en commun leurs demandes d'indemnisation et d'engager des avocats, des architectes et des entrepreneurs afin de reconstruire des villages entiers de façon rationnelle et cohérente. La Lorraine lança le mouvement en 1919 puis Blérancourt dans l'Aisne. Malheureusement, les bases juridiques et financières sur lesquelles furent fondées les premières coopératives étaient fragiles. Dans sa thèse, Jacques Rodolphe Rousseau fait en effet un examen très sévère de ces premières coopératives : « 1) Les coopératives de reconstruction n'ont pas de situation juridique définie ; 2) leur organisation administrative et comptable est nulle ; 3) leur crédit auprès des entrepreneurs est inexistant ; 4) elles peuvent servir d'instrument de spéculation⁵⁰¹ ». S'agit-il d'ailleurs de sociétés civiles, de sociétés commerciales, de société de gestion. Louis Pic, professeur à la faculté de droit de Lyon et auteur des « Sociétés » dans le Répertoire Dalloz paru en 1925 avait d'ailleurs classé les coopératives dans l'article 4 concernant les sociétés ambiguës⁵⁰². La loi du 15 août 1920 introduisit une nouveauté sous la forme de « coopératives approuvées », organisées sur des bases plus rigoureuses et moins précaires⁵⁰³. C'est ainsi que se forment légalement de nombreuses coopératives armées d'une reconnaissance juridique et étatique⁵⁰⁴. Le 24 avril 1921, le président de la coopérative de reconstruction de Colligis « a l'honneur, conformément à la décision de l'assemblée générale et de la délibération du conseil

⁵⁰⁰ *Journal Officiel*, débats de la Chambre des Députés, 1919, p.2877.

⁵⁰¹ J. R. Rousseau, *Les Coopératives...*, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁰² *Répertoire pratique, de législation de doctrine et de jurisprudence*, Paris, librairie Dalloz, 1925, tome onzième, 962p. , plus 55 p. de « tables alphabétiques », plus 4 p. d' « additions au mot société », p. 59.

⁵⁰³ *Reconstruction en Picardie après 1918*, exposition, réunion des musées nationaux, 2000, 311p. , p. 121-122.

⁵⁰⁴ Deux dossiers présents aux archives départementales nous permettent de retracer l'histoire des coopératives : celui de la CDR de Chevreigny et celui de la CDR de Colligis, Grandelain et Pancy-Courtecon.

d'administration, en date du même jour, de solliciter l'approbation de l'Etat pour la société coopérative de reconstruction, conformément à l'article 14 de la loi du 15 août 1920⁵⁰⁵ ». L'avis, paru dans *L'Aisne* indique par ailleurs que la nouvelle société devait joindre à son dossier un certain nombre de pièces dont « une demande d'approbation, une évaluation des dommages valeur 1914 des travaux de la coopérative avec indication des sommes reçues pour travaux et fonds de roulement ainsi que du montant des travaux à effectuer, les statuts certifiés conformes par le président de la société et une copie certifiée conforme du récépissé de dépôt des statuts au greffe de la justice⁵⁰⁶ ». Formée le 20 juillet 1919⁵⁰⁷, elle comprenait 77 adhérents de Colligis, Grandelain et Pancy-Courtecon, au nord de l'Ailette et 3 865 992 francs de délégations. La coopérative de reconstruction de Colligis eut comme présidents Messieurs Montaudon, ancien notaire, maire de Colligis, puis Gentil et Tondeux, maires. Les travaux neufs furent exécutés par les entreprises Chouard, Turbil, Pichelin et Levert sous la direction des architectes Fatoux et Savary⁵⁰⁸. Les tablettes de l'Aisne, numéro 1022, du dimanche premier mai 1921 nous renseigne sur les taches des coopératives mais aussi sur le montant des cotisations : « divers propriétaires sinistrés des communes de Beaurieux, ont formé une société coopérative de reconstruction, conformément à la loi du 15 août 1920, et au décret du 9 octobre 1920, pour procéder à toutes les opérations relatives à la reconstruction immobilière, notamment à la préparation des dossiers, à l'évaluation des dommages de guerre, à l'établissement de plans et à tous travaux de réparation et reconstruction des immeubles. Le nombre des sociétaires est illimité et les sinistrés des communes peuvent, moyennant un droit de 50 francs, adhérer à la société dans un délai de trois mois. Passé ce délai, le droit d'entrée sera porté à 100 francs. La société est substituée aux sociétaires pour obtenir le paiement des avances ou comptes dont il peut bénéficier ; un compte personnel lui sera ouvert, à cet effet, au siège de la société⁵⁰⁹ ».

En plus des tâches administratives et comptables évoquées précédemment, les coopératives devaient détailler et motiver l'ordre de reconstruction des édifices en fonction de plusieurs critères. Les réparations étaient prioritaires sur les constructions neuves comme en témoigne la lettre rédigée par Monsieur Parmentier de la coopérative de reconstruction de Chevregny qui demande dès l'exercice de 1923 le rejointoiement de sa maison⁵¹⁰. L'avancement du traitement des dossiers de dommages de guerre par la commission chargée

⁵⁰⁵ Arch. dép. Aisne, 15R 2017 (Dommages de guerre - coopérative - Colligis).

⁵⁰⁶ *Ibidem*.

⁵⁰⁷ Elle devient « coopérative approuvée » le 24 avril 1921.

⁵⁰⁸ M. de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction*, *op. cit.*

⁵⁰⁹ Arch. dép. Aisne, 15R2000 (Dommages de guerre - coopérative - Beaurieux).

⁵¹⁰ Arch. dép. Aisne, 15R2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevregny).

de les étudier était par ailleurs un élément capital dans la chronologie des reconstructions, tout comme les cahiers des charges, marchés qui devaient regrouper les signatures du sinistré, de l'architecte, des entrepreneurs et de la coopérative de reconstruction⁵¹¹. Enfin, le critère de l'âge des sinistrés était un argument de priorité. Ainsi, Monsieur Corez-Chantre « demande la reconstruction immédiate de sa maison pour les raisons suivantes : il a 61 ans, est fatigué de son métier de marinier. Il cède ses bateaux à ses enfants et vient habiter Pargny-Filain, où il travaille aux champs selon les forces qui lui resteront. Cette maison, il l'avait achetée pour abriter sa vieillesse ; elle était avant la Guerre occupée par des membres de sa famille. Il espère que l'Etat tiendra ses engagements et lui rendra l'abri de ses vieux jours, détruit par les allemands sans nécessité, pour le plaisir de dévaster⁵¹² ». Certaines demandes de sinistrés, à priori non prioritaire, sont reclassées et annotées : « Accepté à cause de l'âge du demandeur ». Ce classement demeure néanmoins contestable car il ne tenait pas compte de la présence physique des sinistrés. Le courrier envoyé au préfet par Monsieur Boucher indique que des logements locatifs d'un propriétaire habitant Liesse auraient été classés prioritaires par la coopérative de Reconstruction de Chevreigny, retardant ainsi la reconstruction des maisons des personnes habitant dans des provisoires⁵¹³. Le préfet de l'Aisne répond que l'Assemblée Générale de la coopérative de reconstruction de Chevreigny ayant voté l'ordre de reconstruction étant souveraine, il ne peut pas intervenir dans cette affaire⁵¹⁴. Les coopératives de reconstruction locales avaient donc un rôle particulièrement ingrat devant allier des individualismes forts (sinistrés, architectes, entrepreneurs...) à un mouvement collectif permettant une reconstruction ordonnée, sécurisée par des marchés, contrats et cahiers des charges, démocratique par le vote en Assemblée Générale et Conseil d'Administration, intégrée à l'appareil administratif et garantissant au mieux des prix de construction acceptable par le biais des adjudications.

L'épreuve la plus délicate fut la liquidation, les travaux finis, de l'ensemble de ces coopératives. Deux raisons à cela : la comptabilité et les contentieux. Le rapport du contrôle de la coopérative de Chevreigny du 23 mai 1934 indique que « cette société regroupe 88 adhérents pour un montant d'intérêts engagés de 8 523 999 Francs (le nombre d'adhérents est important car Chevreigny compte 174 habitants en 1921, le chiffre est ici proche de la quasi-totalité des foyers). Tous les comptes de la société sont soldés et le compte de la collectivité

⁵¹¹ *Ibidem*, marché et cahier des charges de la commune de Chevreigny.

⁵¹² Arch. dép. Aisne, 15R1679.

⁵¹³ Arch. dép. Aisne, 15R2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevreigny).

⁵¹⁴ *Ibidem*.

visé par le service a été retourné à la coopérative. Seule une procédure entre la coopérative et l'Etat empêche la dissolution définitive du groupement⁵¹⁵. »

Les difficultés comptables concernaient par ailleurs la coopérative de reconstruction de Colligis. En effet, la liquidation de la société coopérative de reconstruction prévue le 22 février 1935 n'eut lieu effectivement que le 22 décembre 1936. La cause des difficultés est toujours la même. Il fallait que les comptes des particuliers soient apurés pour permettre la liquidation définitive du compte dit collectif de la société⁵¹⁶ :

« [Le président de la coopérative de reconstruction] donne ensuite des explications sur la liquidation de la société qui interviendra officiellement à la date normale de l'expiration de celle-ci, mais qu'il importe de préparer dès maintenant en tant que liquidation des comptes individuels permettant ultérieurement la liquidation du compte collectif. Pour faciliter les opérations de liquidation, l'assemblée décide que les comptes de liquidation seront envoyés à chaque sociétaire sous pli recommandé, avec accusé de réception ou lui seront remis à son domicile contre reçu. Que dans le délai d'un mois, le secrétaire devra retourner le compte de liquidation accepté et signé ou présenter ses réclamations. La même réclamation et les mêmes délais s'appliquent aux architectes sur cette question⁵¹⁷ ».

La société sera « prolongée le temps nécessaire à la fin de la reconstruction⁵¹⁸ » soit jusqu'en 1936.

La liquidation de la coopérative de reconstruction de Chevregny, retardée par un procès de 10 ans engagé contre l'Etat par un entrepreneur, a été prononcée le 31 mars 1936 sur le rapport de l'Union qui tenait la comptabilité. Le dossier de dissolution de la coopérative devait contenir de nombreuses pièces jointes : « Apurement du compte définitif, bilan définitif, compte général des recettes et dépenses, procès verbal de l'assemblée générale de dissolution, récépissé de dépôt à la Préfecture, copie du récépissé de dépôt aux greffes du tribunal, numéro de journal ayant publié les insertions⁵¹⁹ ».

La liquidation des coopératives tenait donc à la capacité des dirigeants d'éviter tout contentieux que, s'ils survenaient, il fallait essayer de régler à l'amiable. Cet idéal est rarement atteint et les exemples de litiges submergent les dossiers des coopératives. Il en existait trois types : étatique, individuel, propre aux coopératives.

Les contentieux avec l'Etat, les plus nombreux, reposent sur un raisonnement simple consistant à considérer que la coopérative se devait de défendre les intérêts des particuliers

⁵¹⁵ Arch. dép. Aisne, 15R2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevregny).

⁵¹⁶ Ce compte dit collectif n'est en réalité rien d'autre que le groupement des comptes délégués par les particuliers.

⁵¹⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 2017 (Dommages de guerre - coopérative - Colligis).

⁵¹⁸ *Ibidem*.

⁵¹⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevregny).

qui lui avaient délégué leurs pouvoirs ; autrement dit, de se défendre soi-même pour faire jurisprudence. Le rapport du contrôle principal du 23 mai 1934 de la société coopérative de Chevregny fournit un exemple intéressant :

« Tous les comptes de la société sont soldés et le compte de la collectivité visé par le service a été retourné à la coopérative. Seule une procédure entre la coopérative et l'Etat empêche la dissolution définitive du groupement. Il s'agit d'un procès intenté contre l'Etat par la coopérative au sujet des travaux de déblaiement exécutés dans la commune. Par arrêt du conseil de la Préfecture interdépartementale de Châlons-sur-Marne, rendu en date du 17 juillet 1933, l'Etat a été condamné à payer à la coopérative de Chevregny la somme de 33 756 francs avec intérêt au taux légal à compter du 27 août 1923. L'Etat ayant fait appel de ce jugement, l'affaire est actuellement soumise au Conseil d'Etat et ce n'est que lorsqu'une décision sera rendue par cette haute juridiction que la coopérative de Chevregny pourra prononcer sa dissolution.⁵²⁰ ».

La procédure n'aboutit qu'un an plus tard :

« Lecture du 28 mai 1935 ; Au nom du peuple français, le Conseil d'Etat statuant au contentieux décide : article 1 : l'arrêt susvisé du Conseil de la Préfecture interdépartementale de Châlons-sur-Marne, en date du 17 juillet 1933 est annulé. Article 2 : L'Etat est déchargé des condamnations prononcées contre lui. Article 3 : Les dépenses de 1ère instance, y compris les frais d'expertise, ainsi que les dépenses exposées devant le Conseil d'Etat, sont mis à la charge de la société coopérative de reconstruction de Chevregny. Article 4 : Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre des Finances. Délibéré dans la séance du 15 mai 1935 où siégeait MM. Pichart, Président [...]»⁵²¹.

Très nombreux, les contentieux avec les adhérents étaient souvent dérisoires rapportés aux difficultés générales. Ils n'en constituaient pas moins un risque pour les coopératives victimes de clans formés en leur sein et aboutissant à des guerres intestines entre adhérents. Une lettre d'Alfred Boucher se plaignant que la coopérative de Chevregny semble ne pas vouloir lancer les travaux de reconstruction de sa propriété en est une illustration⁵²². En réalité, les coopératives étaient tenues de dresser un classement des édifices à reconstruire, privilégiant ainsi les réparations par rapport aux reconstructions intégrales. Il en découle un climat d'incompréhension et bien souvent de mauvaise volonté : Malescot⁵²³ ne comprend pas pourquoi, par exemple, la coopérative lui demande de choisir un ordre d'urgence entre la maison et les bâtiments de ferme⁵²⁴. Certaines affaires révèlent même certains règlements de comptes familiaux. Ainsi, la veuve Lallemand profite-t-elle de la mort de son mari pour

⁵²⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevregny).

⁵²¹ *Ibidem*.

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Certaines exploitations agricoles ont en effet donné la priorité aux bâtiments, munis d'une pièce à vivre, plutôt qu'à une maison ne permettant pas la reprise rapide de leurs activités.

empocher les dommages de guerre sans pour autant faire reconstruire, ni donner la part qui revient légalement à ses fils⁵²⁵. Chaque jour voit de nouvelles dénonciations, de nouveaux règlements de comptes, de nouvelles jalousies, de nouvelles lettres anonymes et la haine se décupler. Ce type d'attitude surgit bien souvent dans les équipes de direction des coopératives de reconstruction. Celle de Colligis a ainsi connu une crise structurelle importante comme l'indique la lettre du président de la coopérative au Préfet en date de 1927 :

« Comme président de la coopérative de reconstruction, je vous serais obligé de faire faire une enquête, au besoin judiciaire, sur les dirigeants de ma coopérative dont les agissements me paraissent contraires aux intérêts de celle-ci. J'aurais pu donner ma démission étant âgé de 85 ans et ayant cédé mes dommages de guerre ; je n'y reste que parce que les adhérents ont exigé ma présence, que je suis chez eux depuis 45 ans, qu'ils m'ont eu comme maire et comme notaire pendant 32 ans et qu'ils ne trouvaient personne pour me remplacer [...] Je ne vois pas comment l'indemnité ou réduction peut remplacer des déficiences telles par exemple que la construction de murs où la chaux est quasiment absente⁵²⁶ ».

La réponse après enquête du service du contrôle à la coopérative et au Sénateur Roussel, mis au courant de l'affaire, révèle bien le climat de délation qui régnait bien souvent dans ce type d'organisme :

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la demande d'enquête de monsieur Montodon, président de la coopérative de Colligis Grandelain et Pancy, qui signale de nombreuses irrégularités qui se produisirent dans la coopérative qu'il dirige. La plainte de monsieur Montodon, ancien Maire de Colligis et président de la coopérative de reconstruction, est surtout dirigée contre M. Fatoux, directeur, Carlier, Secrétaire, Savary, architecte, et Chouard, entrepreneur. M. Montaudon prétend que sa présence est exigée par les adhérents, assertion tout au moins discutable ; il est en effet soutenu par quelques mécontents de la coopérative, qu'il engage ouvertement à attaquer entrepreneur et architecte, leur recommandant même de ne pas accepter leurs mémoires. Le secrétaire, M. Carlier, ayant refusé d'appuyer ces manœuvres, nuisibles à la bonne marche de la coopérative, M. Montaudon mit le conseil d'administration en demeure de choisir entre monsieur Carlier et lui. La proposition, mise aux voix, fut favorable à M. Carlier et, par 6 voix sur 7 votants, il était décidé de conserver monsieur Carlier. M. Montaudon ne donna pourtant pas sa démission⁵²⁷ ».

Cet incident nous indique le rôle prépondérant que jouaient les présidents de coopératives. Ces coopératives locales et finalement trop locales ont gagné à être chapeautées par des unions constituées d'un personnel beaucoup plus efficace, tant sur le plan de la direction que de la comptabilité.

⁵²⁵ Arch. dép. Aisne, 15R 2015 (Dommages de guerre - coopérative - Chevregny).

⁵²⁶ Arch. dép. Aisne, 15R 2017 (Dommages de guerre - coopérative - Colligis).

⁵²⁷ *Ibidem*.

2) Des unions de coopératives à la fédération départementale

À l'initiative de Guy de Lubersac⁵²⁸ et de Louis Brunchant⁵²⁹, sept présidents de coopératives de reconstruction se réunirent à Soissons, le 13 septembre 1919 : Descambres (Soissons), Vassal (Vierzy), Guillemot (Nojant), La-Flize (Chassemy), Loze (Vauxbuin), Besseuille (Bucy-le-long) et le comte Albert de Savigny (Coeuvre). L'assemblée décida de fonder l'Union Soissonnaise des coopératives de reconstruction, avec un programme modeste : l'étude des lois, décrets, arrêtés et circulaires. Vingt-deux coopératives ne tardèrent pas à donner leur adhésion. L'Union nomma comme président Jehan Marie François de Hennezel et l'Union put tenir sa deuxième réunion le 31 janvier 1920. Les participants se fixèrent alors comme but de constituer les dossiers de dommages de guerre et de les défendre devant la commission cantonale.

Vicomte d'Ormois, ce De Hennezel était historien et généalogiste et fut Président de la société historique de Haute-Picardie. La famille Hennezel est connue en Lorraine depuis 1392 et jalonne l'histoire de France⁵³⁰. Le père de Jehan Marie François de Hennezel fut capitaine d'état-major tandis que le père de ce dernier fut inspecteur général des mines en 1865.

⁵²⁸ Voir le chapitre 3.

⁵²⁹ *Ibidem*.

⁵³⁰ Henri de Hennezel fut maître d'hôtel du duc de Lorraine en 1417.

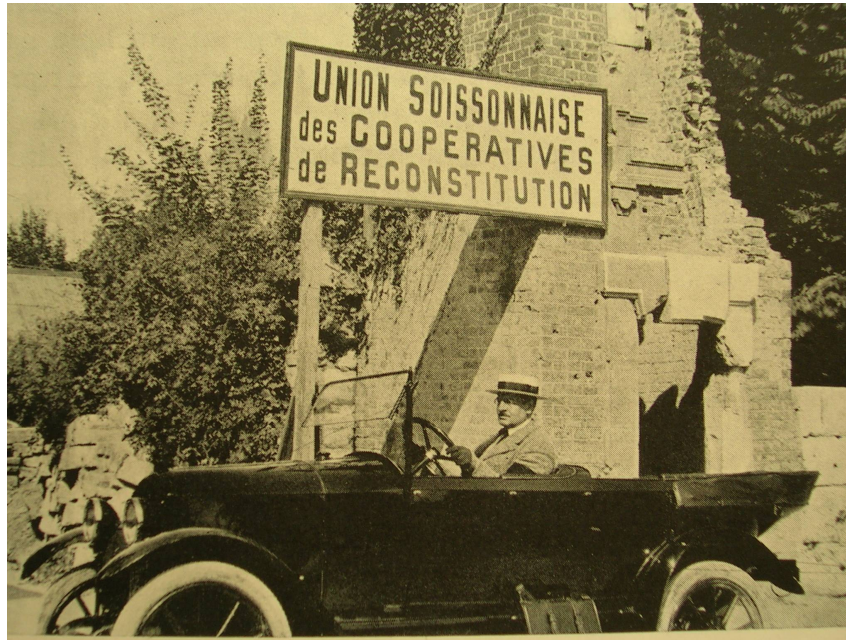
Sociologie des Présidents de coopérative⁵³¹		
Communes	Président	Profession
Craonne	BLANCHARD	MAIRE
Pontavert	GUYART / LECOMPTE	MAIRE / CURE
Beaurieux	NEVEUX	NOTAIRE
Pargnan	ROUSSEAU	?
Bourg et commin	CHAMBERLIN	?
Soupir	BESANCON	MAIRE
Chavonne	DEBRAINE	CULTIVATEUR
Bray en laonnois	HAUTEMONT	CULTIVATEUR
Vailly-sur-Aisne	?	CULTIVATEUR
Cerny en laonnois	THIFFINE	?
Colligis grandelain	MONTAUDON	NOTAIRE
Monampteuil	LETRILLART	CULTIVATEUR
Pargny	FAILLOT	?
Filain	LEDUC	CULTIVATEUR
Chavignon	BOUTEILLE	CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
Chevregny	FISSIAUX	DOCTEUR

De manière générale (tableau ci-avant), les présidents de coopératives sont élus dans les rangs plutôt élevés de la société : profession libérale pour le docteur Fissiaux Président de la coopérative de reconstruction de Chevregny ou notaire tel Monsieur Neveux pour Beaurieux, gros cultivateurs tel Louis Brunehant, agriculteur et premier président de la chambre d'agriculture de l'Aisne, officier de la légion d'honneur et fondateur de l'union des coopératives, hommes politiques tel Guy de Lubersac ou Monsieur Bouteille. Les présidents sont des notables, locaux pour les coopératives de reconstruction locales, départementaux pour les unions.

Le siège de la coopérative, installé à Soissons⁵³², fut transbahuté au gré des événements de la reconstruction.

⁵³¹ Arch. dép. Aisne, 15R..., Dossiers des coopératives de reconstruction.

⁵³² La ville de Soissons fut totalement rasée.



*Doc 56 : lieu d'exercice de l'Union Soissonnaise des Coopératives de Reconstitution*⁵³³

Dès le début de 1920, il s'installa dans un vieil hôtel particulièrement délabré au 10 rue Saint Rémy puis, vers 1921, il prit possession d'une baraque en bois avant de s'installer définitivement treize ans avant sa fermeture dans un immeuble au 13 rue Deflandre. La photographie ci-dessus (doc. 56) illustre la voiture rouge qui fut offerte par les adhérents sur leurs dommages de guerre⁵³⁴.

« Ces déménagements marquèrent les étapes successives d'une organisation qui grandissait en même temps que les services qu'elle rendait. Après le traitement des dossiers de dommages de guerre, le problème à résoudre fut celui de la comptabilité ; l'importance des mouvements de fonds et la complexité des opérations perturbaient les coopératives⁵³⁵. Mais comment trouver un comptable compétent pour chaque coopérative ? De Hennezel offrit de tenir les comptes à Soissons en ne laissant tenir aux trésoriers locaux qu'un registre pour les recettes et les dépenses. Les relevés envoyés périodiquement par les coopératives locales à la coopérative mère étaient accompagnés des pièces justificatives pour permettre une vérification au demeurant souvent très utile. Le nombre d'employés illustre bien le volume de travail qu'entraînait la gestion de tant de coopératives »⁵³⁶ : un président (Brunehant), trois vice-présidents (Bôtier, Bruaux et Descambre), un trésorier (Guillemot), un secrétaire (Coze

⁵³³ Arch. dép. Aisne, bibliothèque, Maxime de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction...* op. cit.

⁵³⁴ Cette voiture fut remboursée par la suite.

⁵³⁵ Voir la partie sur les coopératives de reconstruction locale ci-avant.

⁵³⁶ M. de Sars, *L'œuvre...*, op. cit.

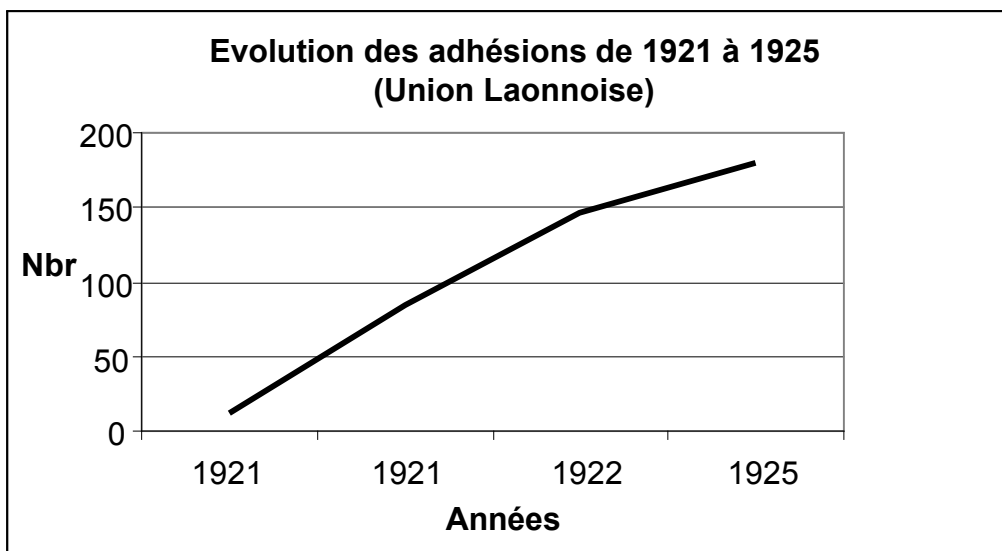
jusque 1925 puis Fontaine), des administrateurs⁵³⁷, un chef de comptabilité, un premier comptable, quatre comptables qui tenaient 72 comptabilités, trois dactylographes et un chauffeur conduisant une voiture rouge offerte par les adhérents sur leurs dommages de guerre et remboursés par la suite. La dissolution, prononcée le 7 septembre 1935, laissa un bilan contrasté : sur 98 communes, le déficit budgétaire allait de 4 000 francs à 109 000 francs⁵³⁸.

Quelques jours avant la fondation de l'Union Soissonnaise, le 31 août 1919, Gaston Héricourt, percepteur à Blérancourt, « frappé comme De Lubersac par les lacunes dont souffrait la gestion des coopératives de reconstruction rurales, réunissait des administrateurs de 13 sociétés voisines et leur proposait de créer, en vertu de la loi de 1901, une organisation centrale : le Consortium des sociétés coopératives civiles de reconstruction du bas canton de Coucy-le-Château. Le besoin de créer une union au chef-lieu se fit sentir dès février 1920. C'est seulement le 21 octobre qu'une assemblée se réunit sous la présidence de Monsieur Rosser, président de la coopérative de Pierrepont. De Hennezel et Jacques Rodolphe-Rousseau, secrétaire général de la fédération, exposèrent le rôle des unions et l'assemblée décida sur-le-champ de fonder l'Union Laonnoise des coopératives de reconstruction »⁵³⁹. Le directeur en fut Louis Clorennec. On retrouve ici une composition sociale des cadres dirigeants identique à celle décrite précédemment. Ils s'installent dans un premier temps au 28 rue Vinchon, dans quelques pièces de l'Union des syndicats agricoles.

⁵³⁷ Administrateurs : Aubineau, Firino, Henry, La-Flize, Marquigny, Maurice, Fouillard, Desprez, De Hennezel, Ferté, Leroux, Langlet, Guyot.

⁵³⁸ Les déficits de l'Union s'expliquent par le cumul des déficits des coopératives de reconstruction locale. A ce sujet, se référer à la partie précédente.

⁵³⁹ M. de Sars, *L'œuvre...*, *op. cit.* Président : Alfred Barbarre jusque 1935 ; Vice présidents : Régnier, le baron de Trétaigne, Hemmery, Héronnelle, Léger, le comte de Brigode, Mignot ; Secrétaires : Héronnelle et Thiérart ; Trésorerie : Héricourt ; Autres administrateurs : Gauchet, Neuveux, Lapostat, Boutroy, Pannier, Bouteille, Auvigny, Olivier, Marchand, Nivoit, Leroux, Rachet, Audeber, Denis, Pourrier, Geffrin, Vieillard, Bouthillier, Wiart, Pommedon.



L'effectif⁵⁴⁰ des adhérents est tout à fait significatif de l'utilité de ces unions : le 13 janvier 1921, on enregistre 12 communes adhérentes puis 85 à la fin de cette même année. En 1922, 146 communes puis 180 en 1925 sont représentées, soit 15 400 sinistrés et 1 milliard et demi de francs de travaux représentant la reconstruction et réparation de 19 500 édifices.

En 1923, l'Union laonnoise des Coopératives de Reconstruction s'installa dans un immeuble plus vaste rue Sainte-Geneviève et 3 bureaux annexes sont créés à Chauny le 25 mars 1921, Guignicourt pour le sud-est en 1921 et la Fère le 1^{er} mai 1922 pour que le traitement des dossiers puisse avoir lieu au plus près des sinistrés. Le nombre des employés atteignit le chiffre maximum de 49 tant pour la direction des services généraux de l'Union que pour les services de comptabilité, du secrétariat et de la liquidation des sociétés adhérentes. L'Union englobait une cinquantaine de coopératives. Cependant, d'autres sociétés préférèrent confier leur secrétariat à un bureau annexe ou au siège social.

La liquidation⁵⁴¹ commença à préoccuper l'Union à partir de 1927. En 1937, 171 sur 183 dissolutions étaient effectuées.

⁵⁴⁰ M. de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction, op. cit.*

⁵⁴¹ Sur la question des liquidations de coopératives, se référer à la partie ci-avant.

Répartition dans les unions des coopératives de reconstruction locale du Chemin des Dames			
Communes	Coopérative de reconstruction locale	Union des CPR du laonnois	Union des CPR du soissonnais
Craonne	Craonne	1	0
Craonnelle	Beaurieux	1	0
Pontavert	Pontavert	1	0
Chaudarde	Pontavert	1	0
Cuiry les chaudarde	Beaurieux	1	0
Beaurieux	Beaurieux	1	0
Jumigny	Beaurieux	1	0
Vassogne	Beaurieux	1	0
Oulches la vallée			
Foulon	Pontavert	0	0
Paissy	Beaurieux	1	0
Moulins		0	0
Cuissy et Geny	Beaurieux	1	0
Pargnan	Pargnan	1	0
Oeuilly		0	0
Bourg et commin	Bourg et commin	1	0
Vendresse		0	0
Moussy verneuil		0	0
Soupir	Soupir	0	1
Chavonne	Chavonne	0	1
Ostel	Vailly	0	1
Braye en laonnois	Bray en laonnois	1	0
Vailly-sur-Aisne	Vailly	0	1
Aizy-Jouy	Vailly	0	1
Bouconville-Vauclaire		0	0
Chermizy-Ailles		0	0
Neuville sur Ailette		0	0
Chamouille		0	0
Pancy Courtecon	Colligis	1	0
Cerny en laonnois	Cerny en laonnois	1	0
Colligis grandelain	Colligis	1	0
Monampeuil	Monampeuil	1	0
Pargny	Pargny	1	0
Filain	Filain	0	1
Chavignon	Chavignon	1	0
Chevregny	Chevregny	1	0

Les Unions avaient donné aux coopératives une aide prudente et méthodique dans le cadre de l'arrondissement. Mais elles s'ignoraient entre elles et n'avaient pas de relations avec le chef-lieu du département, alors que le règlement de la plupart des difficultés et l'obtention des crédits dépendaient de la Préfecture. « De Lubersac décida de remédier à cette situation en

jetant les bases d'une fédération au cours de deux réunions tenues à Laon le 28 juillet et le 9 septembre 1920. Ses statuts devaient être modifiés le 21 juillet 1921.

Sur le plan juridique, c'est une association de type 1901⁵⁴² non reconnue par l'Etat, tandis que les Unions, organisées selon la loi du 15 août 1920, pouvaient être reconnues par l'Etat et avaient droit à une subvention. Pour couvrir ses dépenses, la fédération recourut aux cotisations versées par ses adhérents, proportionnellement au nombre des coopératives qu'elles regroupaient et en fonction du budget global de chacune d'elles. Le nouvel organisme rendit tout d'abord service aux dernières unions constituées en conseillant leurs promoteurs et en les aidant à trouver un directeur. Son rôle normal était double. Il renseignait ses affiliés sur les questions générales (support et actualité juridique notamment) qui les intéressaient, étudiait leurs suggestions ou leurs besoins et les soumettait à l'administration préfectorale avec toute l'autorité que représentait la puissance de 489 coopératives et des 36 000 sinistrés au nom desquels elle parlait. De Lubersac fut élu président de la Fédération, ses vice-présidents étant les présidents d'Unions. A De Lubersac succèdent Barbarre puis, après son décès, Papelard. Le personnel de la Fédération se réduisait à un secrétaire général, qui avait mission de maintenir le contact, par écrit ou personnellement, avec toutes les coopératives, tout au moins au début ; il était aussi le rédacteur en chef et le gérant du bulletin de la Fédération départementale des unions de coopératives de reconstruction de l'Aisne, qui, depuis le 1^{er} février 1921, renseignait mensuellement les sociétés sur toutes les questions qui pouvaient les intéresser, se faisait l'écho de leurs revendications et les tenait au courant de la vie coopérative. Jacques Rodolphe-Rousseau, qui avait consacré sa thèse de doctorat en droit à la société de gestion, en a été le premier secrétaire général ; c'est lui qui fonda le *Bulletin* et, en collaboration avec Clorennec, en fit paraître les premiers numéros. Les assemblées, composées de délégués des Unions et fréquemment réunies au siège social de la Fédération, permettaient de discuter des questions délicates et litigieuses. Comme le Préfet s'y faisait toujours représenter, les solutions étaient souvent proposées et entérinées sur-le-champ⁵⁴³ ».

Au bout de quelques années, ces assemblées nombreuses furent remplacées par des réunions mensuelles où seuls les directeurs d'Unions se rencontraient sous la présidence de

⁵⁴² Loi du 1er juillet 1901 : Titre 1 : Article 1. « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations ».

⁵⁴³ Extraits du texte : M. de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction*, op. cit. Complété par Arch. dép. Aisne, 15R1927.

Héricault, trésorier délégué. Ces modestes colloques eurent une grande influence sur la répartition annuelle des crédits entre coopératives. Ils ont encore permis de préparer l'œuvre de la liquidation et de mettre au point les formalités que les liquidateurs se sont ensuite bornés à suivre.

3) Les réponses de l'Etat

Rappelons préalablement que l'intervention croissante de l'Etat pendant la guerre s'est concrétisée par la naissance d'administrations nouvelles intéressant la reconstruction : en avril 1916, le ministère de l'Intérieur crée un service spécial pour traiter, en liaison avec les autres départements ministériels, des questions touchant à la reconstruction. Quelques semaines plus tard, un comité interministériel pour aider à la reconstitution des régions dévastées est mis en place sous la présidence de Léon Bourgeois. En septembre 1917, le ministère du Blocus et des Régions libérées se voit attribuer les constructions immobilières ainsi que les plans d'alignement, de remembrement et de reconstruction des villes et villages sinistrés. Le 14 mars 1919 enfin, la loi Cornudet, « relative à l'établissement de plans d'extension et d'aménagement des villes de plus de 10 000 habitants » est votée. Au ministère de l'Intérieur, une commission supérieure d'aménagement et d'embellissement des villes examine les projets au nom de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales. En rendant des avis plus ou moins rapides, elle se montre susceptible d'accélérer ou de bloquer tel ou tel projet.

Ces organismes sont donc nombreux, tantôt baptisés comités, commissions, offices ou encore services. Certains sont dits « supérieurs », « centraux », « techniques » ou « consultatifs ». Très rapidement, l'Etat prend conscience de la nécessité de se rapprocher du sinistré. Pour cela, il met en place ce qu'Emmanuel Vézian, dans son article sur « La reconstruction dans l'Aisne », appelle la déconcentration⁵⁴⁴. Selon lui, plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette mesure. « Tout d'abord, la prise de décision se faisant au plus près du terrain, cela permet de réduire les temps de réaction, de réponse, surtout dans les circonstances où l'urgence est souvent la règle. D'autre part, les décisions et les actions sont désormais ordonnées et conduites par des personnes qui sont au contact quotidien, direct, de la réalité des régions dévastées. Ceci étant, la nature même de ce transfert de compétences

⁵⁴⁴ E. Vézian, *La Reconstruction dans le département de l'Aisne après la Grande Guerre*, sous la direction de Denis Varaschin, Université d'Artois, DEA, Archives départementales de l'Aisne, 2000.

n'amoindrit pas le rôle de l'Etat puisque c'est toujours lui, à travers son représentant, qui prend les décisions. Seul le niveau d'intervention change⁵⁴⁵ ».

En réalité, plusieurs arguments permettent de dire aujourd'hui que le changement intervenu ne consistait pas en une déconcentration mais plutôt, comme le montre Patrice Marcillioux dans son article sur « Le défi administratif⁵⁴⁶ », en un changement de méthode. Autrement dit, l'administration préfère désormais laisser faire au départ, se réservant d'exercer son droit de contrôle fondé sur le principe de solidarité. Ce changement de méthode de l'administration aboutit inévitablement à une division du travail entre elle et les acteurs de terrain.

Quinze ans après l'armistice de 1918, l'œuvre de reconstruction était en voie d'achèvement. Les sociétés coopératives de reconstruction avaient bien mérité des sinistrés que sans trêves elles avaient aidés, dirigés, conseillés, secourus. Avec le recul, la relation sinistré-coopératives apparaît très paradoxale. Les coopératives existent par l'adhésion des sinistrés dès lors que ce dernier a pris la décision de reconstruire. Membre d'un tout, le sinistré devient alors membre d'une volonté générale, l'obligeant à rester dans son village, sa décision prise de reconstruire, s'il le faut malgré lui.

II) Un exemple de contre-pouvoir politique et syndical : Le Comité d'Action des Régions dévastées

« **L**a reconstitution des Régions dévastées est-elle compromise ?⁵⁴⁷ », « Justice pour les sinistrés⁵⁴⁸ », « Il est encore temps mais il est grand temps de vous montrer à Paris⁵⁴⁹ », tels sont les gros titres des articles et affiches édités par le Comité d'Action des Régions Dévastées⁵⁵⁰.

Créé par le Congrès des sinistrés tenu à Paris le 22 avril 1921 à l'initiative du sénateur des Ardennes et Maire de Sedan (Charpentier), du Maire de Reims (Roche), du député de la Marne (Poittevin) et du conseiller général du Canton de Vailly-sur-Aisne (Doucedame), le

⁵⁴⁵ *Ibidem*, p. 128.

⁵⁴⁶ P. Marcillioux, « Le défi administratif », *La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 37.

⁵⁴⁷ *L'Ere Nouvelle*, 1922.

⁵⁴⁸ *Ibidem*.

⁵⁴⁹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, affiche du Comité d'Action des Régions Dévastées, 1922.

⁵⁵⁰ Désormais CARD dans le texte.

CARD disposait d'un secrétariat dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, au 58 boulevard Saint-Germain⁵⁵¹. Ce comité rassemblait par ailleurs de nombreux représentants de coopératives de reconstruction. Membre du Parti Républicain Radical et Radical Socialiste, Monsieur Doucedame, secrétaire du CARD ne cache pas ses opinions politiques :

« En face de certains capitalistes et industriels qui veulent continuer leurs bénéfices exorbitants sur le dos des sinistrés ; en face d'un gouvernement trop complaisant pour les privilégiés de la fortune ; en face des groupements de sinistrés qui, par des subtilités et des artifices, ne représentent que la classe possédante et les plus puissants de cette classe, le Comité d'Action des Régions Dévastées se place résolument, soutenu par l'unanime confiance des millions de sinistrés qui réclament la justice⁵⁵². »

Le message du secrétaire du comité est clair : plus de justice dans les régions dévastées. Son discours est souvent très proche de celui d'un syndicaliste. Notons que les congrès des sinistrés ainsi que certains meetings⁵⁵³ (dont celui du 21 mars 1921) étaient d'ailleurs organisés par la CGT, représentée par Marcel Laurent. Une délégation de la CGT avait d'ailleurs parcouru les régions dévastées en janvier 1921⁵⁵⁴. La presse confirme cette visite :

« En janvier 1921, la CGT, avec Marcel Laurent, fit une sérieuse visite des provinces ravagées. Ces bons citoyens, représentants des travailleurs et des techniciens organisés, eurent vite la certitude, comme je l'indiquais plus haut, que rien n'avait été tenté en matière de reconstitution, pour aboutir avec plan d'ensemble et méthode⁵⁵⁵. »

Aux yeux du CARD, qui peut finalement mieux juger d'une reconstruction que des hommes de terrain ? Les représentants du CARD furent d'ailleurs reçus par le président du conseil (Briand). A cette occasion, les objectifs de l'organisation furent rappelés : « 1) La tâche la plus urgente était de constituer, parmi les sinistrés, un organisme national de reconstitution, seul capable de réaliser un programme avec ordre et méthode. Le ministère des régions libérées ne devant être qu'un organe de contrôle et de paiement⁵⁵⁶ ». On retrouve la manifestation d'une constante dans le processus de reconstruction dans cette volonté de limiter l'interventionnisme étatique. Les coopératives de reconstruction furent une réponse. Le CARD en est une autre, moins lisse, plus militant. Le deuxième objectif concerne le règlement de la dette allemande : « 2) que le problème des réparations devait être envisagé

⁵⁵¹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

⁵⁵² *L'Ere Nouvelle*, 1922, article signé F. Doucedame.

⁵⁵³ C. G. T., *Le Meeting du 21 mars 1921. Compte rendu des discussions du meeting des représentants des Régions dévastées*, organisé par la C. G. T., le 21 mars à Paris, salle des sociétés savantes, Paris, C. G. T., 1921, Gr in-8°

⁵⁵⁴ Ce n'est pas un cas isolé d'enquête : C. G. T., *Rapport de la commission d'enquête du Conseil économique du Travail dans les Régions dévastées*, janvier 1921. Une politique de la reconstruction, Villeneuve-Saint-Georges, impr. L'Union typographique, 1921, in-4°.

⁵⁵⁵ *L'Ere Nouvelle*, 1921.

⁵⁵⁶ *Le Temps*, 27 mai 1921.

sous toutes ses formes : l'Allemagne étant appelée à s'acquitter de sa dette non seulement en espèces mais par une fourniture de matériaux et de main-d'œuvre appropriées à nos besoins⁵⁵⁷ ». Dès 1921, le CARD proposa un programme de réception et d'utilisation de matériaux de construction allemand en accord avec la CGT française et les organisations syndicales⁵⁵⁸. Dalbiez, Ancien Ministre des Régions libérées (1924-1925), témoigne, dans une lettre adressée à Doucedame, de la tâche énorme de ce dernier. Dalbiez revient sur la question de l'Allemagne et écrit :

« Si le programme que vous avez présenté au gouvernement dès 1921 avait été accepté, notre pays aurait pu facilement économiser de nombreux milliards. D'ailleurs, c'est vous qui aviez raison puisque le plan Dawes, qui fonctionne correctement depuis 1924, nous fait l'obligation maintenant de recevoir et d'utiliser les matériaux et produits allemands⁵⁵⁹. »

Le CARD et Doucedame, représentants de ce comité sur le Chemin des Dames n'a pourtant pas que des amis. S'il utilise parfaitement la presse dans sa croisade contre l'injustice, cette dernière rappelle, au même titre que le louchisme de monsieur le ministre des Régions Libérées Loucheur (seigneur louchissime), ces dérapages.

« L'honorable M. Doucedame, petit homme rondouillard, a prononcé, au cours de sa harangue de Vailly, des paroles qui ne sortaient pas précisément d'un pot de tabac. Parlant au maréchal Joffre du bel élan qui, le 2 août 1914, porta les français à la frontière, il s'écrie : « Le grand souffle héroïque et révolutionnaire de 1792 a passé dans les âmes ». Monsieur Doucedame a une passion pour la révolution, il la met à toutes les sauces. Nous ne savons pas ce qui pouvait souffler au derrière de M. Doucedame ce jour là mais nous pouvons bien lui assurer que les paysans, les boutiquiers, les artisans en montant dans les trains de mobilisés ne songeaient guère à la révolution de 1792 et après. Dans sa péroraison, M. Doucedame somme le gouvernement : « ...d'instaurer entre les hommes et les peuples une civilisation nouvelle pour l'avènement de la Bonté et de la Fraternité ». Ca, c'est plus facile que de rebâtir Vailly. Mais on pourrait toujours créer un ministère...⁵⁶⁰ ».

Doucedame a l'habitude des attaques, sur son physique certes, mais aussi sur ses origines et ce dès les élections cantonales du 14 décembre 1919. Le secrétaire du CARD est un homme de gauche, très proche, nous l'avons vu, de la CGT. Mais il aime rappeler que c'est aussi un notable, au même titre que d'autre au nom composé. C'est un enfant du pays, marié avec une Vaillysiennne, ayant toujours eu sa résidence à Vailly. Doucedame est un travailleur, peut-être même un besogneux. Il suit des cours de droit et de médecine. Outre le titre d'avocat, il possède le grade de chirurgien dentiste. Quant à la guerre de 1914-1918, il y a

⁵⁵⁷ *Le Temps*, 27 mai 1921.

⁵⁵⁸ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

⁵⁵⁹ *Ibidem*.

⁵⁶⁰ *Le Bulletin de l'Aisne*, Echo du Chemin des Dames, 18-25 août 1921.

laissé son père, pharmacien à Vailly, le 30 octobre 1914, dans l'accomplissement de son devoir professionnel⁵⁶¹. Il sait d'ailleurs rappeler ses titres : avocat, Ancien conseiller de préfecture et Directeur départemental des Retraites ouvrières et paysannes, Ex-Président de commission de contrôle des réfugiés.



Doc 57 : F. Doucedame, conseiller général du canton de Vailly-sur-Aisne⁵⁶²

La presse n'est certes pas tendre mais force est de constater un engagement de tous les jours aux côtés des sinistrés, notamment des sinistrés les plus modestes. Il sera un des acteurs ayant favorisé une réduction rapide de la zone rouge⁵⁶³, rangeant bien souvent à son avis Monsieur Rillart de Verneuil⁵⁶⁴. Néanmoins et contrairement aux coopératives de reconstruction, son action politique liée au Comité d'Action des Régions Dévastées a une vision beaucoup plus large : « Le comité d'action fera prévaloir dans le monde la thèse qui garantira le triomphe des principes d'entraide et de solidarité⁵⁶⁵ ! »

Le CARD fera d'ailleurs frapper une médaille des sinistrés (doc. 58) qui, contrairement au nom qu'elle porte, ne s'adresse pas à tous les sinistrés :

« Ce comité vient de faire frapper un insigne qui sera vendu aux sinistrés qui approuvent son action et sa propagande méritoire ; cet insigne très artistique et qui peut se porter en guise de breloque, consiste en une élégante petite médaille représentant à l'envers la désolation du sinistré devant ses ruines et comportant au revers ce texte : « Comité d'Action des Régions Dévastées. Médaille des sinistrés, pour sceller l'entente entre tous les sinistrés de la Grande guerre, dans la défense de leurs droits imprescriptibles, 1923 » Tous les sinistrés qui approuvent le programme du

⁵⁶¹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

⁵⁶² *Ibidem*.

⁵⁶³ *Après la bataille*, 14 mai 1921.

⁵⁶⁴ Au sujet des prestations en nature, *L'Aisne*, 7 octobre 1922.

⁵⁶⁵ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, texte à publier dans la presse de F. Doucedame.

comité d'action des régions dévastées ont le devoir de porter cet insigne de ralliement dont le prix est d'ailleurs à la portée de tous : bronze 2 fr ; argentée 3 fr ; dorée 4 fr⁵⁶⁶. »



Doc 58 : la médaille des sinistrés, Comité d'Action des Régions Dévastées⁵⁶⁷

Pour défendre ses intérêts spécifiques, la société des sinistrés a su s'organiser et imaginer des possibilités réelles d'influer sur l'action de l'Etat et de l'administration, pour défendre ses intérêts spécifiques. Cette découverte s'est notamment traduite dans le mouvement coopératif et dans celui des comités. L'Etat certes, légifère, homologue, et régit l'administration des dommages de guerre, mais on l'a vu, le peuple citoyen sinistré, regroupé dans ses coopératives a pris pleinement conscience qu'il pouvait la faire évoluer. Et de fait, les sinistrés y sont parvenus dès lors qu'ils ont agi collectivement et solidairement.

III) De nouvelles figures sociales : les hommes de l'art au service du processus de Reconstruction

L'administration de la reconstruction est une chose. Reconstruire au plan matériel en est une autre. De nombreux acteurs travaillent conjointement pour relever physiquement les régions dévastées. La place de chacun des métiers n'est cependant pas toujours bien définie et

⁵⁶⁶ Article publié par *L'éclaireur de l'est, L'éclaireur du nord est, L'Union républicaine, Le Démocrate Soissonnais*.

⁵⁶⁷ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

provoque des rivalités entre les architectes théoriciens et les ingénieurs, voire avec les entrepreneurs, même si généralement, la coopérative de reconstruction s'occupait de répartir les tâches imparties à chacun, évitant ainsi de fâcheux malentendus. Essayons donc de replacer ces hommes de l'art dans leur contexte. Pour ce faire, nous avons choisi d'isoler chaque catégorie professionnelle ou individu. Ne perdons pas de vue cependant que ces professions interagissent, formant en réalité les maillons d'un réseau de relations complexes. Devenus nécessaires au bon fonctionnement du chantier du siècle, ces acteurs deviennent, au lendemain de la guerre, incontournables.

1) Les architectes : un rôle moins innovant qu'espéré... par les architectes

Façonnage, imagination, modélisation, appréciation, appropriation, intégration... Autant de termes qui nous aident à appréhender un acteur essentiel à toute construction. A trop reconnaître la part que l'Etat prend à manier cet outil, l'architecture, pour transformer les sociétés, on risque d'en oublier la personne même de l'architecte. Il ne peut pas être cantonné à un rôle de figuration, celui d'un simple technicien en charge de mettre en œuvre les instructions formulées par les donneurs d'ouvrages. Les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont cependant compris que l'on pouvait changer le monde en changeant l'architecture et par là même ont placé le créateur, l'architecte, à une place éminente si l'objet en valait la peine. Moyennant quoi l'architecte banal reste bien souvent dans l'ombre, perçu de façon péjorative par les lettrés. Ainsi de quelques portraits d'architectes chez Zola : celui qui construit *Au bonheur des Dames*, alias Franz Jourdain, apparaît comme un homme convaincu et plein d'idées, mais il n'en va pas de même de Campardon, l'un des héros de *Pot-bouille* (1884). Pour faire preuve d'intelligence, le personnage se révèle aussi vulgaire : « Un gros garçon blond, note Zola, l'air jovial, une bouche rouge, des yeux bleus, se donnant l'air artiste en taillant sa barbe à la mode Henry IV en pointe : « ces artistes ! » Horriblement bourgeois au fond ! ». Henry Becque dans *Les Corbeaux* parle de l'architecte Lefort comme d'un « charognard »⁵⁶⁸.

Il faut semble-t-il attendre 1921 et la reconstruction pour que Paul Valéry dans son dialogue *Eupalinos ou l'Architecte*⁵⁶⁹, présente l'architecte de façon positive. Cette œuvre a été considérée dès sa parution comme l'un des textes les plus profonds jamais écrits sur l'architecture. Il faudrait cependant savoir si Paul Valéry était vraiment admiratif de cette

⁵⁶⁸ H. Becque, *Les Corbeaux*, Paris, 1882, p. 63.

⁵⁶⁹ P. Valéry, *Eupalinos ou l'Architecte*, Paris, Gallimard, 1944, p. 41 (1^{ère} édition 1921).

architecture « de lumière », telle qu'il l'écrit, la lumière de l'art déco. On sait que le texte avait été commandé à l'homme de lettres par deux architectes, Louis Süe et André Mare, qui publiaient alors un recueil de décoration intérieure. Or Valéry, qui était considéré comme un amateur compétent en matière d'architecture, avait plutôt été formé à la lecture des ouvrages de Viollet-le-Duc et d'Auguste Choisy. Il est probable qu'il préférerait le rationalisme dans l'art de bâtir au néoclassicisme de Süe et Mare. Il aime la petite église rurale, l'architecture vernaculaire, les traditions et les savoir-faire. En bref, il préférerait l'architecture régionaliste à la nouvelle architecture moderne internationale. Ses écrits ne nous renseignent cependant pas sur ce qu'était l'architecte sans prétention à cette époque.

Roland Dorgelès nous suggère dans son roman une clef : la simplicité⁵⁷⁰. Les architectes des villages du Chemin des Dames ne furent cependant pas de simples architectes de campagne, bien que simples et mesurés dans leur architecture. Nous citerons des exemples de réalisations ambitieuses à travers Daniel Beylard⁵⁷¹ (architecte à Paris), Margotin et Roubert (architectes à Reims) et Bastié (architecte municipal de la ville de Reims). Daniel Beylard, architecte de la coopérative de reconstruction de Beurieux, fut à l'origine des plans du grand théâtre de San Salvador⁵⁷². Margotin et Roubert, de leur côté, contribuèrent à la reconstruction de bâtisses considérées aujourd'hui comme des chefs d'œuvre de l'art déco à Reims.

Les publications de l'époque ne font pas mention des conditions dans lesquelles on devient architecte : on n'y parle ni des origines, ni des moyens pour y parvenir. Généralement cela va de soi : on succède à son père, comme dans la famille Margotin. Mais les autres ? Sans doute ont-ils connu la même trajectoire que l'architecte Guimard⁵⁷³, né à Lyon en 1867 d'un père orthopédiste et d'une lingère. Qu'est-ce qui a bien pu le pousser à s'inscrire dès 1882 à l'Ecole nationale des arts décoratifs ? Sans argent, obligé de travailler, élève qualifié par ses professeurs de consciencieux mais laborieux, a-t-il simplement un atout ? Quoi qu'il en soit, la scolarité des architectes n'a rien d'exceptionnel. La différenciation se fera au moment de la mise en pratique de projets, lors de concours tel celui auquel participa Daniel Beylard ou celui d'expositions sur les cités reconstituées telle celle du Jeu de Paume de 1916. Cette exposition sur « La cité reconstituée », à l'initiative de l'Association générale des hygiénistes et

⁵⁷⁰ R. Dorgelès, *Le Réveil des morts*, *op. cit.*

⁵⁷¹ Voir l'œuvre de cet architecte et ses réalisations dans la commune de Vassogne : annexe 7, doc. 10-15.

⁵⁷² <http://www.answer-com/topic/teatro-nacional-de-el-salvador> : La construction de ce dernier débuta le 3 novembre 1911 après un concours de plans débouchant sur deux prix : l'un de 8 000 francs et l'autre de 4 000 francs. Les douze plans étaient d'origines très diverses : 5 venaient de France, 2 des Etats-Unis, 1 de la principauté de Monaco, 1 de l'Italie et 3 de la localité même. L'architecture proposée, une alliance entre un style renaissance empreint de retouches modernes et une structure globale massive, emporta l'adhésion du jury d'ingénieurs.

⁵⁷³ J.-M. Leniaud, *Les Bâisseurs d'avenir : portraits d'architectes XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 177.

techniciens municipaux, a montré combien l'école française d'architecture tient une place importante dans les grands concours internationaux d'urbanisme⁵⁷⁴.

Ces concours, bien que profitables à la profession, ont finalement créé un profond malaise au sein de la communauté des architectes de la reconstruction. C'est précisément l'importance de l'intervention des pouvoirs publics dans l'acte de construire qui provoqua ce malaise, pour ne pas dire ce mal-être. En 1915, après les premières dévastations, les trois grandes associations professionnelles, la Société centrale, la SADG⁵⁷⁵ et l'Association provinciale des architectes français rédigent un vœu qu'elles adressent au gouvernement⁵⁷⁶. Elles souhaitent que les pouvoirs publics s'en tiennent à la jurisprudence existante ; ils faciliteront ainsi plus sûrement la reprise économique. A cette époque, et comme nous l'avons vu, la Chambre des députés vient de voter le projet de loi Cornudet⁵⁷⁷ : « Toute ville de 10 000 habitants et au-dessus sera tenue d'établir dans un délai maximum de trois ans un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » (art. 1) ; « Lorsqu'une agglomération, quel que soit le chiffre de sa population, aura été totalement ou partiellement détruite, par suite de la guerre, de bombardement, d'incendie, de tremblement de terre, la municipalité sera tenue de faire établir, dans un délai de trois mois, un plan de reconstruction, d'aménagement et d'extension ». Le vœu des trois associations était d'essayer d'éviter des lois trop contraignantes pour une reconstruction qu'ils voulaient finalement moderne.

La multiplication des ruines modifie cet état d'esprit. Dès 1916, Jacques Hermant⁵⁷⁸ reconnaît le bien-fondé des plans régulateurs et admet le principe de contrôle de l'Etat, au niveau central ou départemental. Ses réserves ne portent plus que sur les modalités d'application : il faut, selon lui, éviter absolument que l'administration des Ponts et Chaussées n'intervienne dans le domaine de l'architecture. Cette intervention croissante de l'Etat se caractérisera par la naissance d'administrations nouvelles comme nous l'avons vu précédemment⁵⁷⁹.

Dans ce contexte, les architectes plaident pour leur profession. Il ne suffit pas de faire vite, il faut également faire bien car on construit pour longtemps (Auburtin)⁵⁸⁰. Pour l'auteur de *La*

⁵⁷⁴ Se référer à la partie sur l'architecture de la Reconstruction, chapitre 5.

⁵⁷⁵ Société des architectes diplômés par le gouvernement.

⁵⁷⁶ Le 12 juin 1915.

⁵⁷⁷ Le 28 mai et 1^{er} juin 1915

⁵⁷⁸ Il fut élève de Vaudremer et Raulin à l'école des Beaux-arts. 2^{ème} grand prix de Rome en 1880. Il meurt en 1930.

⁵⁷⁹ Su cette question, revenir au chapitre 2.

⁵⁸⁰ A. Alexandre, *Les monuments français détruits par l'Allemagne. Enquête entreprise par ordre de M. Albert Dalinier, sous-secrétaire d'état aux Beaux-arts*, Paris-Nancy, 1918 et *Reconstruction et modernisation. La France après les ruines*, 1918, Paris, Archives nationales, 1991, p. 232-233.

Cité de demain dans les régions dévastées, les garanties de la qualité résident dans une nette distinction des tâches. D'un côté, les donneurs d'ouvrages, administrations et élus sont chargés d'établir des programmes. De l'autre, les travaux d'architecture proprement dits doivent être confiés à des architectes, et non à des officiers du génie, à des géomètres et à des entrepreneurs. Or, nombre d'administrations et de communes ignorent au départ le rôle de l'architecte, sans parler des « faux » architectes qui profitent de la liberté d'exercice de la profession. Ainsi, certaines communes du Chemin des Dames ne prendront que très tardivement conscience de la nécessité de l'architecte ou ne prendront pas ce dernier au sérieux. En réalité, l'appel n'a guère été entendu. Pourquoi ? La guerre n'a guère détruit de grandes agglomérations. La plupart des villages ne se sentent pas concernés par le discours modernisateur tel qu'il pouvait être tenu à Reims, par exemple, par la renaissance des cités et par Georges B. Ford⁵⁸¹. D'où bon nombre de désillusions : les premiers effets de la loi Cornudet ont été modestes. Le zonage, la planification du développement n'intéressent guère. La preuve reste l'absence de résultat qu'enregistra entre 1917 et 1920 l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux en liaison avec l'Association des ingénieurs civils. Par ailleurs, les registres de délibérations ne laissent apparaître cette préoccupation que très tardivement (rarement avant 1922). La question du plan de nivellement, d'extension et d'aménagement eut pour effet de fâcher tout le monde du fait même des multiples procédures d'expropriation à mettre en œuvre. De plus, la personne devant gérer cette option, sa conception et sa réalisation, n'était pas identifiée clairement. Était-ce l'architecte, le géomètre... ? Lors de la séance du conseil municipal du 28 décembre 1919, les élus « demandent la désignation d'une commission pour l'établissement du plan d'alignement de la commune de Bourg et Comin par l'architecte Blondel⁵⁸² ». Pour d'autres, « le conseil municipal décide de confier l'établissement du plan de la commune de Craonne, à Monsieur Bastié, architecte municipal de la ville de Reims, demeurant à Reims, 20 rue Clovis. Le conseil demande par ailleurs que soit procédé par l'Etat au nivellement général du territoire de la commune (comblement des sapes...)»⁵⁸³. Cette délibération témoigne d'une très nette

⁵⁸¹ Dès 1915 des architectes avaient commencé à réfléchir à la reconstruction de la ville de Reims. A la fin du conflit, un premier concours d'architectes fut rejeté par la Commission départementale des Plans des villes et villages. La municipalité élue en novembre 1919 et son maire Charles ROCHE firent appel au major de l'armée américaine Georges B. FORD. Celui-ci élaborait un plan de reconstruction ambitieux qui fut adopté en avril 1920, X. Tassel, *La Reconstruction de Reims après 1918 : illustration de la naissance d'un urbanisme d'Etat*, sous la direction de P. Merlin, Université de Paris VIII, thèse, 1987.

⁵⁸² En réalité coopérative des architectes, 7 rue de la convention à Paris représenté par messieurs A. Blondel, B. Hérante et G. Thuillard. Arch. com. Bourg et Comin, registre de délibération, séance du 28 décembre 1919.

⁵⁸³ Arch. com. Craonne, registre de délibération, séance du 28 novembre 1920.

confusion entre le déblaiement de la commune, acte strictement matériel, et la conception du plan d'aménagement, d'extension et de nivellement de la commune.

Bon nombre d'architectes, dont Bastié, furent confrontés à cette incompréhension de la part des élus, plus intéressés finalement par le déblaiement que par tout plan théorique. Se projeter dans un nouveau plan de village les pieds quotidiennement dans des ruines qui n'en finissent pas d'être déblayées demande un esprit de transposition dont ne disposent pas les sinistrés. Enfin, lors de la réception du plan, l'architecte était confronté aux susceptibilités locales :

« Le Maire de la commune de Soupir propose le 31 octobre 1920 le plan concernant les travaux d'alignement, de nivellement et d'extension de la commune. Le conseil accepte sous réserve que le montant des expropriations nécessitées par l'élargissement des voies nouvelles soit pris en charge par l'Etat et accepté par les personnes concernées sans engager de procédures⁵⁸⁴. »

Finalement, à partir de 1921, la confusion semble laisser place à des instructions beaucoup plus fermes comme le confirme cette lettre adressée au maire de Vassogne en date du 3 juin 1921 par la coopérative des architectes, 7 rue de la Convention à Paris représentée par A. Blondel, B. Hérante et G. Thuillard : « Veuillez trouver, ci-inclus, les pièces comportant l'avant-projet d'aménagement de votre commune conformément aux indices relevés sur place. Vous trouverez un projet d'arrêté que vous signerez et pour compléter le dossier vous aurez à joindre une copie de la délibération du conseil municipal⁵⁸⁵ ». Tout semble désormais très clair. L'architecte se charge de dresser les plans de nivellement, d'aménagement et d'extension après avoir au préalable visité la zone détruite, assisté d'un ingénieur et d'un géomètre. La question du règlement des honoraires est par ailleurs résolue : « Nous joignons également notre note d'honoraires conforme aux barèmes, que nous vous demandons de bien vouloir adresser au service d'architecture de Laon accompagnée de la délibération du conseil municipal dans le but d'obtenir une avance et subvention⁵⁸⁶ ».

L'architecte n'est finalement qu'un maillon dans la chaîne administrative de la reconstruction. Choisi par les coopératives, il était d'une certaine façon imposé aux adhérents. Les projets, soumis par l'architecte aux conseils municipaux des différentes communes, sont la plupart du temps issus d'une correspondance dont voici un exemple de déroulement : Le 14 novembre 1923, l'architecte Daniel Beylard envoie au maire de la commune d'Oulches trois avant-projets pour la reconstruction de la mairie-école :

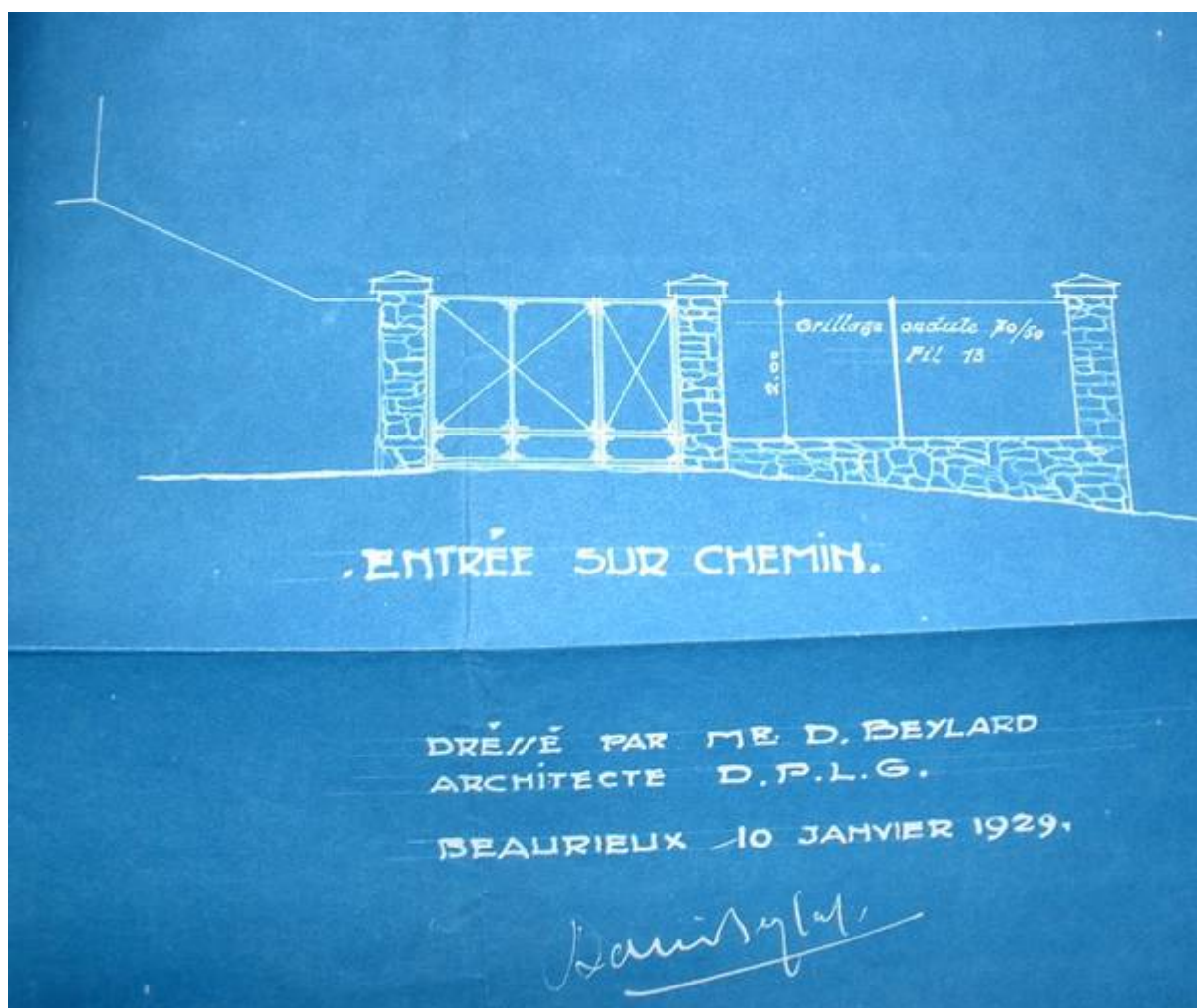
⁵⁸⁴ Arch. com. Soupir, registre de délibérations, 31 octobre 1920.

⁵⁸⁵ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H 10.

⁵⁸⁶ *Ibidem*.

« 1) Reconstitution de l'ancien plan, sur les anciennes fondations ; 2) En face de la rue et sur 3 anciennes fondations ; 3) Projet de trois bâtiments distincts sur le bord de la route : à droite la mairie, à gauche le bâtiment de la pompe et au centre la salle de classe et le logement de l'instituteur. Je vous transmets ces différentes idées qui ne sont que des avant-projets de façon à permettre au conseil d'émettre un avis⁵⁸⁷ ».

Le conseil municipal choisissait alors en fonction du budget dont il disposait pour faire exécuter les travaux. Venait ensuite le projet, note descriptive chiffrée accompagnée de son plan côté (docs. 59-60), puis l'adjudication⁵⁸⁸.

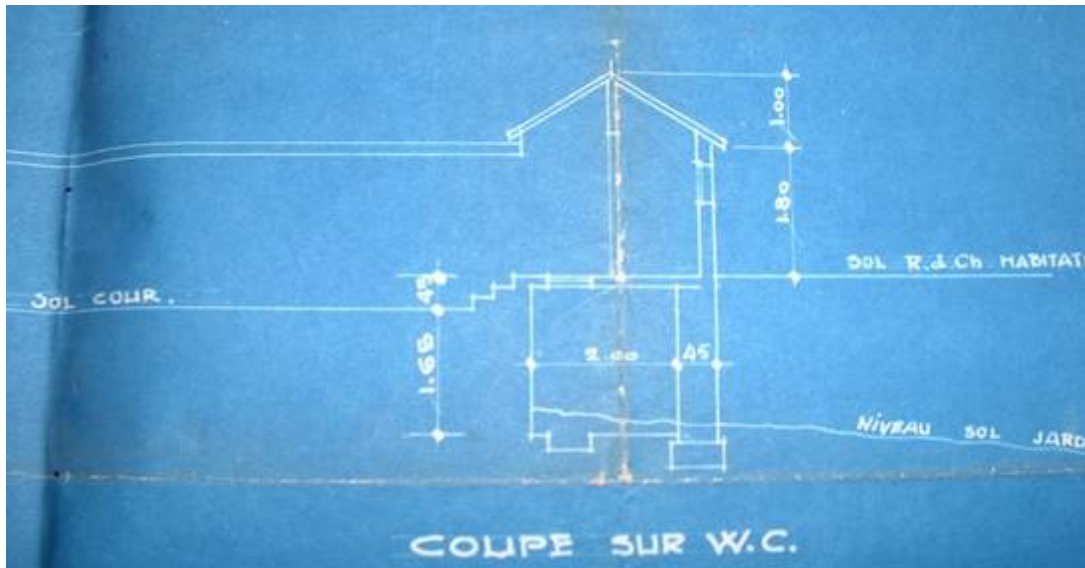


Doc 59 : élévation de la clôture et portail du presbytère de la commune de Vassogne, Daniel Beylard, 1929⁵⁸⁹

⁵⁸⁷ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H 10.

⁵⁸⁸ Voir la partie ci-après sur les entrepreneurs.

⁵⁸⁹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.



Doc 60 : coupe des WC et fosse du presbytère de la commune de Vassogne, Daniel Beylard, 1929⁵⁹⁰

Ces étapes étant franchies, l'architecte n'avait plus qu'

« À remettre le dossier de pièces nécessaires à l'approbation de l'adjudication [du 15 septembre dernier] des travaux de votre Mairie-école. Le dossier comprend le procès verbal d'adjudication, le marché forfaitaire et deux extraits de délibérations approuvant le projet et rendant définitive l'adjudication. Nous vous prions d'apposer votre signature sur les trois exemplaires du marché à forfait et de transmettre le dossier à monsieur le Préfet⁵⁹¹ ».

Le chantier en cours, le rôle de l'architecte se limitait à dresser des situations financières et d'avancée des travaux : « Je vous adresse la troisième situation des travaux en cours pour la reconstruction du groupe mairie-école. Cette situation vous permettra, une fois retransmise aux services compétents d'obtenir un acompte sur les dommages de guerre⁵⁹² ». A la fin du chantier, l'architecte se devait de recevoir provisoirement (doc. 58), au nom de l'administration, le chantier terminé : « Le 2 juillet 1928, nous, membres de la commission de contrôle désignés par le conseil municipal, réceptionnons les travaux après une première inspection du chantier fini⁵⁹³ ».

⁵⁹⁰ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

⁵⁹¹ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H13.

⁵⁹² *Ibidem.*

⁵⁹³ *Ibid.*

Procès-verbal
De
Réception provisoire de travaux

Propriété de la commune de Vassogne
Reconstruction du lavoir
Au lieudit "LE BOUGAT"

Nous soussignés, Daniel Beylard architecte, Monsieur Emile Cabaret entrepreneur

Certifions avoir procédé à la visite des travaux d'entreprise générale faisant l'objet du marché à forfait sur adjudication en date du 23 mars 1926, approuvée le 3 avril 1926.

Relatif à la reconstruction du lavoir communal exécuté pour le compte de la commune propriétaire, et après les avoir examinés avec soin, ayant reconnu que les fournitures offrent toutes les apparences de qualité et de mise en œuvre exigée dans les pièces du marché

Déclarons sous toute réserve et notamment en ce qui concerne la responsabilité qui incombe aux entrepreneurs, que les travaux peuvent être reçus provisoirement.

En foi de quoi, nous avons signé le présent procès verbal.

Fait en double à Vassogne, le 6 novembre 1926

L'architecte	pour la commune, les Délégués
Le Maire	Baudesson L'entrepreneur : Cabaret
	Decq

Doc 61 : procès verbal de réception provisoire de travaux du lavoir de la commune de Vassogne⁵⁹⁴

Ces projets de reconstruction, nécessitant finalement des compétences plus administratives qu'architecturales, donnèrent plus aux architectes l'occasion de gagner de l'argent en proportion de l'ampleur des plans à réaliser que de s'illustrer dans de grands projets comme certains l'avaient espéré.

L'imagination n'était finalement pas de mise : Arras est reconstruite à l'identique, sous la direction de l'architecte en chef des Monuments historiques Pierre Paquet ; à Tergnier, Raoul Dautry construit de 1919 à 1921 une cité jardin pour le compte de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Et surtout la meilleure des solutions paraît être de reconstituer les architectures régionales. L'exemple de l'architecte Tony Garnier⁵⁹⁵ est tout à fait révélateur de ce choix qui fut cause de frustration dans la corporation. Malgré le caractère novateur et hardi de sa pensée, Tony Garnier est resté à l'écart de la politique de reconstruction après la victoire de 1918. Comme tous les autres architectes, il avait pourtant pressenti qu'approchait le moment où il faudrait repenser l'urbanisme des cités détruites sur des bases nouvelles : il avait publié en 1917 la version définitive de *La Cité industrielle*. Mais, force est de constater que ces propositions demeurèrent sans suite en dehors de Lyon.

⁵⁹⁴ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret

⁵⁹⁵ J.-M. Leniaud, *op. cit.*, p. 250.

2) Le chantier du siècle (1919-1939)⁵⁹⁶

a) L'insertion dans le processus de reconstruction : l'exemple de l'entreprise de maçonnerie Maroteaux-Cabaret

Comme nous l'avons énoncé précédemment, la coopérative de reconstruction de Beurieux groupa dès 1919 cinquante et un propriétaires de Beurieux, Craonnelle, Cuiry les chaudardes, Cuissy et Geny, Jumigny, Oulches La vallée foulon et Vassogne. Cette coopérative permit de centraliser les dommages de guerre et de faciliter le travail de l'architecte (voir *infra*) et de l'entrepreneur de maçonnerie. Cette coopérative a été liquidée le 28 mai 1936 après avoir fait exécuter près de 19 millions de travaux aux entreprises Chovet et Cazier⁵⁹⁷, Henri⁵⁹⁸, Guitton⁵⁹⁹ et Cabaret. Nous nous pencherons ici sur cette dernière entreprise en essayant d'en évaluer la représentativité par recoupement avec d'autres exemples. Il faudra pour ce faire élargir de quelques années le champ chronologique en intégrant les années 1940 et 1941. Certes, la reconstruction est achevée en 1941 mais il est impossible de saisir les conséquences de la liquidation de la coopérative, et par là même l'apport des chantiers de la reconstruction, sans étudier les données propres à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

L'entreprise étudiée a laissé de nombreux documents conservés actuellement au Centre d'Archivage et de Recherches Historiques sur l'Outil et le Monde du Travail (C. A. R. H. O. M. T.). Les agendas (doc. 62) occupent une très large place parmi les documents conservés.

⁵⁹⁶ Sur la question des travaux publics : D. Barjot, « Les entreprises du bâtiment et des travaux publics et de la reconstruction », *Reconstructions et modernisations*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives de France, 1991, p. 231-236.

⁵⁹⁷ Entrepreneur à Reims.

⁵⁹⁸ *Ibidem*.

⁵⁹⁹ Entrepreneur à Beurieux.



Doc 62 : agenda de l'entreprise Maroteaux-Cabaret, année 1922⁶⁰⁰

MARS		
31	VENDREDI. S. Acace	90-275
Cabaret	40	Chap. Handry.
Moutard	3	
Deroy	3	
Hautemout	4	
Janfauchier	-	
Patin	8	
Joly.	3.	
Alfred	-	
Christide	5	
Moncoustois	3.	
<p>Handry. 1 jour. 2 chevaux transport char Houillon 1/2 jour 3 chevaux 17. Charles Lusa. 1/2 chevaux transport char 12 a Goulon.</p>		

Doc 63 : extrait d'agenda du 31 mars 1922, entreprise Maroteaux-Cabaret⁶⁰¹

Ils indiquent le nombre des ouvriers ainsi que les heures effectuées journalièrement (doc. 63), les matériaux achetés, les chantiers en cours et l'exploitation des matières premières locales. L'ensemble reste cependant lacunaire et se limite à sept années. Nous disposons d'autre part de deux carnets de comptes pour les années 1929 et 1933 et d'un ensemble de devis et correspondances concernant les chantiers⁶⁰².

- L'explosion de la demande (1919-1933)

On observe de 1919 à 1933 une explosion de la demande dans le secteur du bâtiment : la Reconstruction débute. Cette situation influera sur la localisation des chantiers mais aussi sur le nombre de salariés de ces entreprises. L'entreprise Maroteaux-Cabaret bénéficie

⁶⁰⁰ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁶⁰¹ *Ibidem*.

⁶⁰² Voir la base de données en annexe 2.

directement des avantages de la coopérative de reconstruction de Beaurieux car les chantiers restent très locaux. Ainsi, Cabaret, installé à Vassogne, travaille sur son lieu de résidence, à Jumigny, Oulches, Craonnelle et Bellevue⁶⁰³. La masse locale de travail fait qu'il n'est pas nécessaire de se déplacer et de rechercher des chantiers. Le compte-rendu de la séance du conseil municipal de Vassogne du 6 juillet 1925 consacrée à la reconstruction du lavoir indique

« qu'après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal demande à Monsieur le préfet de l'Aisne l'autorisation de traiter de gré à gré avec Monsieur Cabaret, entrepreneur agréé, résidant en cette commune dont on a pu apprécier les travaux, par lui exécutés, tant avant la guerre qu'actuellement : de plus en évitant ainsi les formalités d'adjudication, on pourrait commencer les travaux à plus bref délai. Il sera fait de même pour l'ensemble des bâtiments communaux⁶⁰⁴ ».

Cette procédure de dérogation, en faveur de l'entrepreneur local pour un marché qui aurait dû normalement être soumis à la mise en adjudication, est courante sans être générale et encore moins lorsqu'il s'agit de la reconstruction d'édifices monumentaux impliquant un financement important. C'est ici qu'entre en ligne de compte le rôle des réseaux de relations. Soulignons en effet que Cabaret est conseiller municipal, ami du sénateur et comte Henri Rillart de Verneuil⁶⁰⁵ et que son oncle⁶⁰⁶ participe à la commission de déblaiement⁶⁰⁷ ; il est lui-même conseiller municipal. L'influence de cet oncle, Auguste Maroteaux, maître compagnon et ancien propriétaire⁶⁰⁸ de l'entreprise, facilita sans doute l'obtention des chantiers (doc. 64).

⁶⁰³ Maison bourgeoise isolée située en amont de l'abbaye de Cuissy. On y accède toujours actuellement par un chemin au milieu des bois.

⁶⁰⁴ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H10.

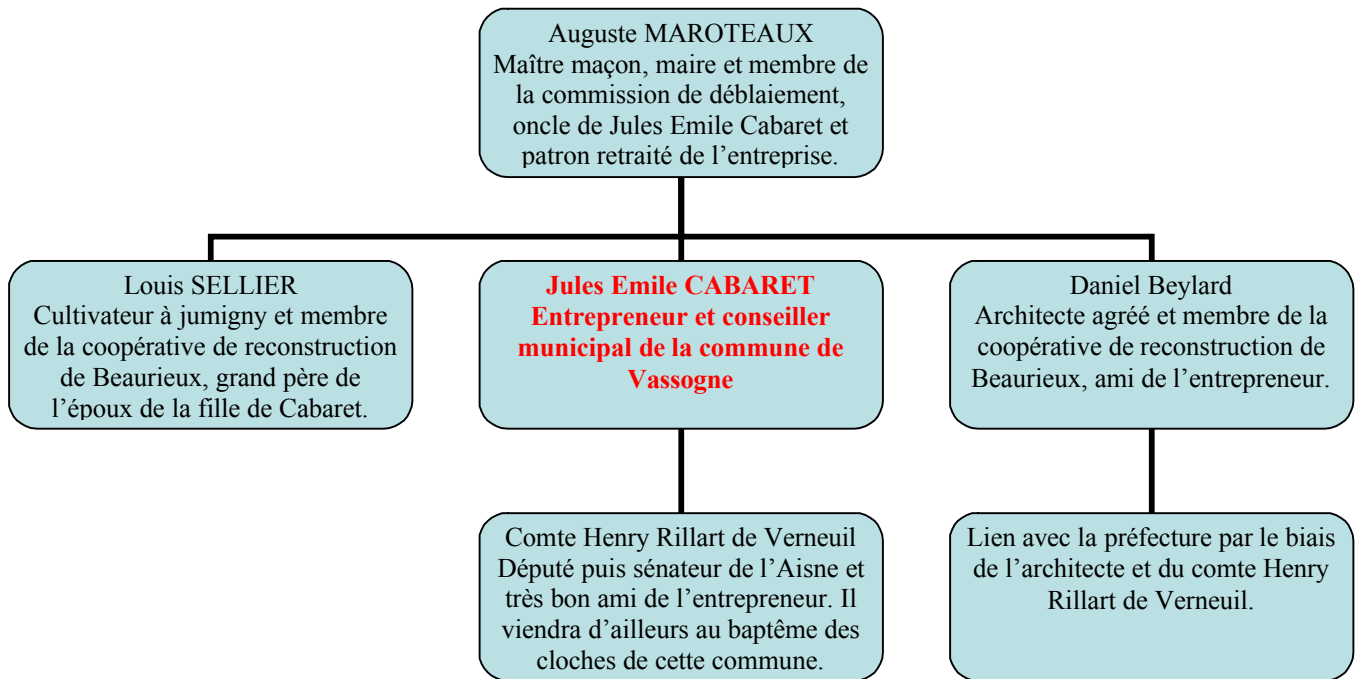
⁶⁰⁵ Se référer à la partie sur les hommes politiques, chapitre 3.

⁶⁰⁶ Auguste Maroteaux, maître maçon.

⁶⁰⁷ Rapport de la commission de déblaiement ayant statué ce jour (17 mars 1920) sur les immeubles du village de Pargnan : « Nous soussignés MAROTEAU ancien entrepreneur à Vassogne, président de la commission de déblaiement, BLONDEL architecte représentant la commune, BONNAUD agent technique principal du génie rural, représentant de l'état délégué de l'ingénieur du Génie Rural. Membre de la commission de déblaiement du village de Pargnan, dûment nommés par monsieur le préfet de l'Aisne le 5 février 1920. Avons statué ce jour sur les immeubles ou parties d'immeubles de cette localité dont la démolition doit être effectuée au frais de l'état ».

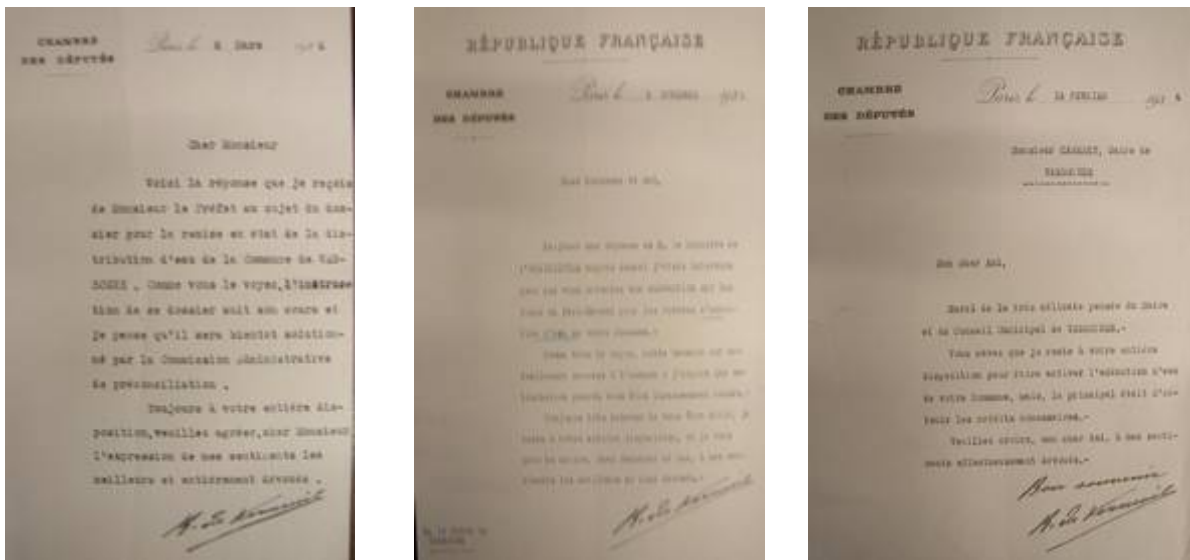
⁶⁰⁸ Cet oncle, faute d'héritier en ligne direct, a en effet cédé son entreprise à son neveu qui travaillait comme maçon chez lui avant 1914.

L'exemple d'un réseau de relations reconstitué par le biais de la généalogie et de la correspondance



Doc 64 : organigramme du réseau de relations constitué d'amitiés et de liens de parentés⁶⁰⁹

Le renforcement au fil du temps de ce réseau de relation est par ailleurs attesté par l'évolution des formules de politesses des courriers d'Henry Rillart de Verneuil : « Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et entièrement dévoués⁶¹⁰ » en 1926, « Veuillez croire, mon cher ami, en l'expression de mes sentiments affectueusement dévoués. Bon souvenir⁶¹¹ » en 1933 (doc. 65).



Doc 65 : lettres du député Rillart de Verneuil adressées à Monsieur Cabaret. On notera l'évolution progressive des formules de politesse⁶¹²

⁶⁰⁹ Reconstitution du réseau grâce aux archives du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁶¹⁰ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne : 4H15.

⁶¹¹ *Ibidem*.

⁶¹² *Ibid.*

La question de la présence d'un probable adjudicataire au sein d'un organisme décisionnel fut soulevée, à la demande de l'intéressé, en 1926. La réponse du Préfet, en date du 31 mars 1926 est sans équivoque : « un conseiller municipal peut prendre part à l'adjudication de travaux communaux, s'il ne s'agit pas de travaux dont l'exécution constituerait un service public communal ; il peut, par conséquent, participer à l'adjudication des travaux de reconstruction d'un immeuble communal. Il devra toutefois, s'il est déclaré adjudicataire, s'abstenir par la suite d'assister aux délibérations du conseil municipal relatives aux travaux dont il a la charge⁶¹³ ». Cette restriction, mineure, n'entame en rien le poids de l'entrepreneur dans les décisions du conseil, du seul fait qu'il emploie la moitié du village. Ce jeu de réseaux familiaux, politiques et hiérarchiques nous éclaire mieux sur les chances de succès des entreprises au moment des « adjudications ».

⁶¹³ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H11.

Du coup, l'explosion du nombre d'ouvriers est fulgurante dans les années 1920.

Liste des ouvriers, nombre d'heures de chacun la première semaine de janvier 1922⁶¹⁴										
	SEMAINE DU 01/01 AU 07/01									
NOMS des ouvriers	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	
CABARET	8	8	8	8	8	8		48	11%	
MEUNIER	8	8	8	8	8	8		48	11%	
BERNIER	8	8	8	8	8	8		48	11%	
MACQUART	8	8	8	8	8	8		48	11%	
LOUGUEMON	8	8	5	8	8	8		45	10%	
AMIOT	8	8	5	8	8	8		45	10%	
BEGUIN	5	0	5	8	8	8		34	8%	
MARCEAU	8	8	8	8	8	8		48	11%	
COLCY		8	5	0	0	0		13	3%	
PATIN			8	8	8	9		33	7%	
LOSSRAUD			8	8	8	9		33	7%	
LENFANT							4	4	1%	
MAROTTEAU								0	0%	
DEROZE								0	0%	
HAUTEMONT								0	0%	
JOLY								0	0%	
CHARPENTIER AL								0	0%	
CHARPENTIER AR								0	0%	
MONTCOURTOIS								0	0%	
COSSART								0	0%	
ROUILLON								0	0%	
HOUDRY								0	0%	
CORREGES								0	0%	
CHARRIEUX								0	0%	
BOURDIN								0	0%	
BERTIN								0	0%	
BELLOT								0	0%	
OISTIEN								0	0%	
DUFRESNOY								0	0%	
OLIVIER								0	0%	
DA SILVA								0	0%	
COUTANT								0	0%	
ANTOINE								0	0%	
SAURETS								0	0%	
CHENIER								0	0%	
LEGER								0	0%	
GANFANCHECHIEN								0	0%	
1 ENFANT								0	0%	
TOTAL	61	64	76	80	80	86	0	447	100%	
%	14%	14%	17%	18%	18%	19%	0%	100%		

⁶¹⁴ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

Nous comptons, en 1922, trente-huit ouvriers embauchables dans l'année (tableau ci-avant).

Calcul du total des heures, du nombre de salariés et de la moyenne horaire semaine et année pour l'année 1922⁶¹⁵			
	TOTAL DES HEURES	Nbre salariés	MOYENNE HORAIRE/SALARIE/SEMAINE
JANVIER	447	12	37,25
FÉVRIER	491	11	44,64
MARS	552	12	46,00
AVRIL	445	16	27,81
MAI	665	14	47,50
JUIN	549	15	36,60
JUILLET	844	17	49,65
AOÛT	893	18	49,61
SEPTEMBRE	795	16	49,69
OCTOBRE	600	12	50,00
NOVEMBRE	375	11	34,09
DÉCEMBRE	472	10	47,20
TOTAUX	7128	164	43,46
MOYENNE HORAIRE/SALARIE POUR L'ANNEE	43,46		

La moyenne mensuelle est de quatorze ouvriers par mois pour l'année 1922 (tableau ci-dessus). Les trois quarts sont originaires de Vassogne ou viennent des villages alentours. Les patrons avaient en effet plutôt tendance à embaucher des ouvriers qu'ils connaissaient. N'ayant aucun moyen de locomotion rapide, ils travaillent bien souvent de manière épisodique, alternant le travail agricole et la maçonnerie quand ils ont besoin d'argent. Ainsi, seuls 2 voire 3 ouvriers sont présents de manière constante pour les années 1922, 1923 et 1929. Le corps des ouvriers semble principalement composé de journaliers. Cette fluctuation du nombre d'ouvriers a une explication : on ne les emploie qu'en cas de forte demande de main d'œuvre. La reprise d'un chantier nécessite en effet le déblaiement des gravats, le creusement des fondations ainsi que le transport des matériaux : pierres, sacs de chaux, sable et briques. L'entrepreneur se plaçait devant chez lui et embauchait à la journée les manouvriers qui se présentaient.

90 % de la masse salariale est donc constituée de manœuvres, voire de manœuvres-journaliers. Ainsi, par exemple, Houdry, Léger et Rouillon, manœuvres, transportent-ils des matériaux avec des chevaux et un ou plusieurs tombereaux. Cette indication mentionnée sur

⁶¹⁵ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

l'agenda de l'année 1922⁶¹⁶ permet de bien cerner l'occupation de la majorité de ces travailleurs qui ne maniaient en aucun cas la truelle. Ajoutons les carriers qui travaillaient à l'extraction de la pierre dans une carrière à extraction horizontale appartenant à l'entrepreneur. Les agendas ne nous permettent cependant pas d'en savoir plus. Le nombre de barres à mine et de lampes à hydrocarbure mentionné permet néanmoins de conclure à un nombre important d'extracteurs. Moncourtois doit sans doute être le tailleur de pierre. Sont-ils plusieurs ? A-t-il un aide ? Autant de questions qui resteront sans réponse. L'étude du corps des ouvriers permet néanmoins de reconstituer le type de travaux engagés trois ans après la fin du conflit. De plus, l'entreprise ayant de nombreux chantiers dans le village, recommandée par le Préfet d'une part et la coopérative de reconstruction de Beurieux d'autre part, encourage les habitants à travailler dans le bâtiment ou dans la remise en état des terres agricoles. Il apparaît très nettement dans le tableau ci-dessous que le nombre de salariés jusque 1929 reste élevé et constant, pour l'essentiel des non spécialistes occupés par les travaux de gros œuvre et de déblaiement.

Nombre et moyenne horaire des salariés		
Années	Nbr de salariés dans l'entreprise	Moyenne horaire par salariés
1922	164	43,46
1923	138	41,62
1929	129	50,25
1933	52	31,63
1937	41	29,32
1939	35	32,64
1940	28	31,46
1941	19	39,53

Une légère baisse des effectifs s'amorce en 1923 et se poursuit en 1929 (les années intermédiaires nous auraient permis d'évaluer la part des causes conjoncturelles et internes à l'entreprise). Il ne faut cependant pas voir dans cette faible baisse de l'effectif le reflet d'une diminution de l'activité. La réalité est beaucoup plus simple : dès 1923, les travaux de déblaiement ont tendance à se restreindre progressivement, d'où la baisse des effectifs journaliers et l'augmentation dans le même temps de la part des ouvriers spécialisés.

L'explosion du nombre d'ouvriers est aussi liée aux types de chantiers obtenus. En effet, l'entreprise obtient le chantier de l'église de Vassogne. Celle-ci, comme les autres

⁶¹⁶ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

églises détruites en 1917, a été financée grâce à l'adhésion des communes à la coopérative de reconstruction des églises dévastées⁶¹⁷ (voir infra)⁶¹⁸. Le maintien d'effectifs importants jusqu'en 1929 s'explique aussi par les lenteurs administratives quant au versement des sommes prévues lors de la validation des dossiers de dommages de guerre. En 1925, les délibérations du conseil municipal de Vassogne évoquent encore la perception des dommages de guerre et le déblaiement des gravats des bâtiments communaux qui, comme nous l'avons dit précédemment, relèvent de l'Etat⁶¹⁹. Dans ce contexte, les entrepreneurs de maçonnerie n'ont d'autre choix que de garder une main-d'œuvre importante tout en différant le règlement des matériaux dans le but de poursuivre la reconstruction.

Cette situation a cependant mis bon nombre d'entreprises dans de graves difficultés. Donnons un exemple précis de contentieux relatif à la reconstruction de la mairie de Cuiry les Chaudardes. Le 1er juillet 1926 paraît dans le journal *L'Aisne* la mise en adjudication des travaux de la mairie-école : « Le maire de la Commune de Cuiry les Chaudardes a l'honneur d'informer que le samedi 10 juillet 1926, à 10 heures, il sera procédé, à Cuiry les Chaudardes à l'adjudication, au rabais, sur soumissions timbrées et cachetées, d'un lot de travaux indiqués ci-dessous : reconstruction de la mairie-école pour 157 510 francs⁶²⁰ ». L'entreprise Pauly remporte le marché sans aucune concurrence mais adresse aux architectes de la commune⁶²¹ une lettre leur indiquant l'impossibilité « absolue de traiter ce chantier pour 170 000 francs⁶²² ». L'entrepreneur ne considère pas le chantier comme rentable, d'autant plus qu'il habite Reims. Le 5 août 1926, on observe un changement d'entrepreneur avec Ernest Del Piccolo de Fismes. Celui-ci affirme : « Après examen minutieux du détail estimatif pour la construction de la mairie-école, je m'engagerai à exécuter les travaux prévus en tenant compte de certaines améliorations ou modifications apportées à l'édifice⁶²³ ». L'accord de gré à gré précise cependant que « si le cas échéant, après signature du marché, les prix des matériaux venaient à augmenter, il en serait tenu compte⁶²⁴ ». L'entrepreneur précise qu'« au cas où mes offres seraient de nature à vous intéresser, je suis prêt à mettre en chantier aussitôt commandement de l'autorité compétente et suivant mode de paiement des acomptes⁶²⁵ ». Dès le 23 août, la Mairie et la Préfecture confirment le choix de l'entreprise Del Piccolo.

⁶¹⁷ Se référer à la partie sur l'Eglise dans la Reconstruction, chapitre 3.

⁶¹⁸ Les travaux ne débuteront à Vassogne que dans le courant de l'année 1926.

⁶¹⁹ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H10.

⁶²⁰ Arch. dép. Aisne, arch. com. Cuiry les Chaudardes, 4H3.

⁶²¹ Lettre des architectes Margotin et Roubert : arch. dép. Aisne, arch. com. Cuiry les Chaudardes, 4H3.

⁶²² Arch. dép. Aisne, arch. com. Cuiry les Chaudardes, 4H3.

⁶²³ *Ibidem.*

⁶²⁴ *Ibid.*

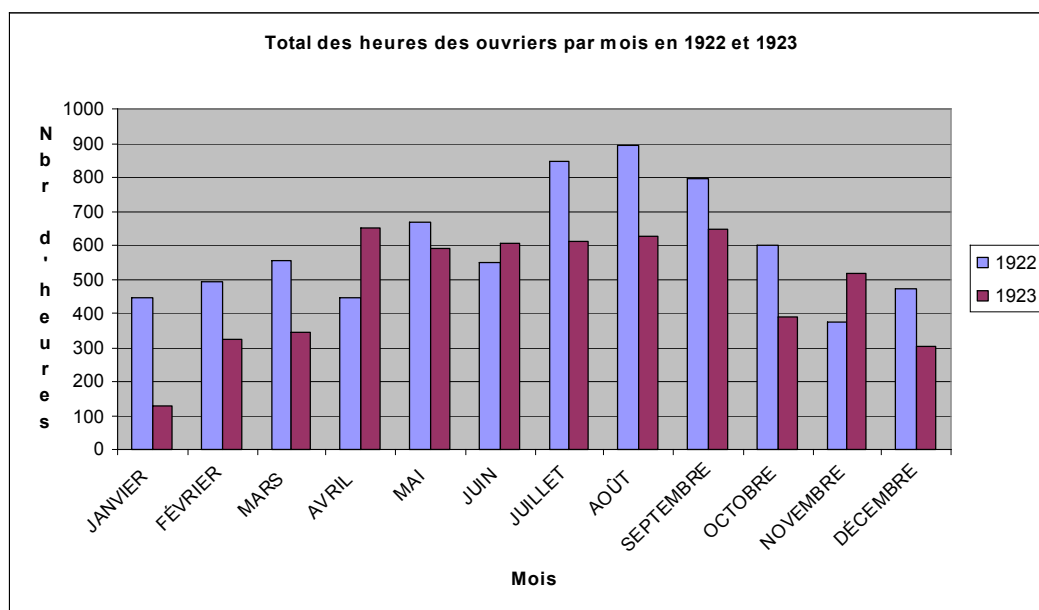
⁶²⁵ *Ibid.*

Cependant, les difficultés commencent dès le 19 décembre 1926 lorsque la mairie ne touche pas les acomptes et ne peut, par conséquent, pas payer l'entrepreneur. S'ensuit une série de contestations épistolaires pour finalement arriver à l'arrêt pur et simple du chantier :

« En réponse à votre honorée en date du 19 décembre, vous m'indiquerez d'attendre encore quelques jours. Dans ce cas que jusqu'aujourd'hui vous n'avez reçu les relatifs fonds, veuillez prendre les mesures les plus énergiques, parce que qui dort n'attrape pas de poisson, et il en y a des centaines d'autres qui sont énergiques, et si nous autres nous dormons, les fonds nous passeront sous le nez⁶²⁶ ».

Etant donné la situation, la mairie dut faire appel, après un délai de 10 jours, à l'arbitrage de la Préfecture. Le marché Del Piccolo fut résilié et un troisième entrepreneur choisi⁶²⁷. La mairie ne fut achevée qu'en 1929. Cet exemple souligne les avantages d'employer une entreprise locale recrutant son personnel sur place. Ceci explique que les maires ont bien souvent préféré traiter de gré à gré, dans la mesure du possible, plutôt que d'effectuer une mise en adjudication permettant à un entrepreneur inconnu d'emporter le chantier. Le choix de l'entreprise et le type de salariés furent bien souvent à l'origine de multiples difficultés. La combinaison des difficultés administratives et du plus ou moins sérieux des entreprises eurent bien souvent raison de l'avancée des travaux.

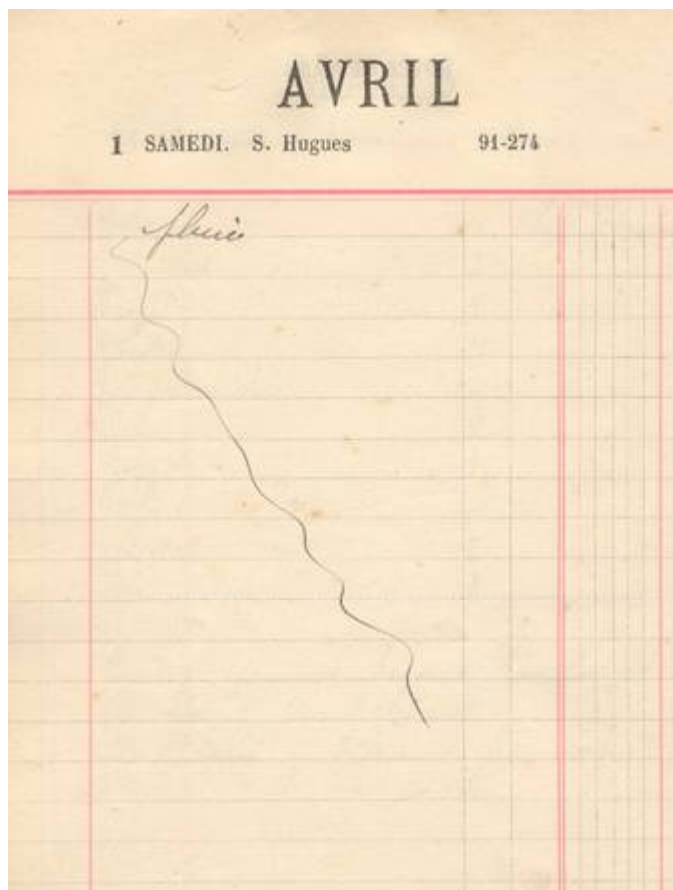
Le travail finalement irrégulier des entreprises de maçonnerie s'accompagne bien souvent d'horaires de travail et d'une durée du temps de travail adaptés aux conditions climatiques. En un mot, lorsque l'on peut travailler, on ne chôme pas. Le graphique ci-dessous permet d'appréhender le phénomène de saisonnarisation du travail.



⁶²⁶ Arch. dép. Aisne, arch. com. Cuiry les Chaudardes, 4H3.

⁶²⁷ Il s'agit de l'entreprise de Pierre Battafort.

En effet, il apparaît très nettement que l'on travaille beaucoup plus l'été que l'hiver et cette observation s'applique particulièrement bien aux années 1922, 1923 et 1929. Le gel, la pluie empêchent toute construction à base d'eau et bloquent toute possibilité de monter des murs ; de plus, la chaux se dilue très facilement à l'eau avant d'être sèche. On travaille 450 heures en janvier (total des heures de l'ensemble des ouvriers en une semaine) et jusqu'à 900 heures en août, soit le double qu'en hiver. La durée du temps de travail s'allonge par ailleurs jusqu'à environ 9 heures par jour. Le phénomène est encore plus net en 1923 où le mois de janvier cumule 160 heures au total tandis que le mois d'août atteint les 650 heures. L'année 1929 le confirme (janvier : 350 heures, août : 700 heures). Les conditions climatiques jouent donc encore à cette époque un rôle important dans l'organisation du travail (doc. 66). Ce type de contrainte existe encore aujourd'hui, notamment lorsqu'il gèle.



Doc 66 : un jour sans travail pour cause de pluie⁶²⁸

Les tableaux statistiques des années 1922, 1923 et 1929⁶²⁹ nous montrent des ouvriers travaillant en moyenne 8 heures par jour et subissant des minimas de 4 heures et des maximas de 11 heures. On travaille en général 4 heures le matin et de regain l'après-midi. Les ouvriers

⁶²⁸ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁶²⁹ Voir la base de données en annexe 2.

étaient nourris par le patron, d'où l'importance des jardins entretenus dès le retour de la guerre par les femmes et un ouvrier nommé Bellot. Certains commis travaillent moins longtemps du fait même de leur activité, tel Rouillon qui n'est embauché en général que le matin (8h-13h) pour le transport des différents matériaux. Dans certains cas, et plus particulièrement pour les maçons, la journée peut durer de 9 à 10 heures selon le travail et l'ouvrage entamé dans la journée. Par ailleurs, les jours de fêtes religieuses et de pluie sont rattrapés, tel le lundi de la Toussaint du 12 novembre 1922.

Calcul du total des heures, du nombre de salariés et de la moyenne horaire semaine et année pour l'année 1922⁶³⁰			
	TOTAL DES HEURES	Nbr de salariés	MOYENNE HORAIRE/SALARIE/SEMAINE
JANVIER	447	12	37,25
FÉVRIER	491	11	44,64
MARS	552	12	46,00
AVRIL	445	16	27,81
MAI	665	14	47,50
JUIN	549	15	36,60
JUILLET	844	17	49,65
AOÛT	893	18	49,61
SEPTEMBRE	795	16	49,69
OCTOBRE	600	12	50,00
NOVEMBRE	375	11	34,09
DÉCEMBRE	472	10	47,20
TOTAUX	7128	164	43,46
MOYENNE HORAIRE/SALARIE POUR L'ANNEE	43,46		

Les ouvriers travaillent en général entre 40 et 60 heures par semaine (voir tableau ci-dessous). Ainsi, les maçons comme Cabaret ou Marceau représentent-ils chacun en moyenne 10 à 12 % de l'activité salariale totale⁶³¹ de l'entreprise. Au contraire, un manœuvre ne représente en général que 4 à 9 % de l'activité salariale totale de l'entreprise et ne fait qu'entre 20 et 30 heures par semaine. D'autre part, si l'on effectue une comparaison entre ces trois années, on observe une stagnation de la moyenne horaire par salarié pour l'année à 43,5 heures par semaine en 1922, 41,5 heures par semaine en 1923 et 50 en 1929. Cette stagnation puis cette nette augmentation s'explique par la baisse du nombre de salariés en 1929 alors que l'activité reste à peu de chose près identique à celle de 1923. Le nombre d'heures individuelles vient donc compenser la baisse du nombre des manœuvres-journaliers. Le

⁶³⁰ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁶³¹ Exemple d'une semaine de janvier 1922.

nombre total d'ouvriers énoncé précédemment est en réalité à relativiser. Pour l'année 1922, seuls 12 ouvriers se présentent au mois de janvier sur 38 ouvriers embauchables, soit 31,5 % des ouvriers disponibles. L'explication est simple : l'ouvrier vient travailler quand il a besoin d'argent, particulièrement en ce qui concerne les journaliers qui affluent lorsque les emplois agricoles diminuent et refluent lorsque les conditions climatiques ne permettent plus de construire. Ces personnes constituent ce que nous appellerons une population flottante de travailleurs qui exclut les ouvriers qualifiés, soit les maçons. Cependant, progressivement, le nombre d'ouvriers tend à se fixer et seuls restent les inamovibles au moment de la réduction de la masse salariale quelques années plus tard. L'année 1923 voit les effectifs chuter à 24 personnes (soit une baisse de 37 % de la masse salariale par rapport à 1922) dont en moyenne 8 travaillent à la semaine. L'entreprise Cabaret s'organise progressivement pour ne pas dépasser un certain plafond de masse salariale. Cette population flottante fut tout à fait adaptée à la situation sans précédent qui toucha le Chemin des Dames. Aucun contrat ne liait à long terme l'ouvrier et le patron ; l'embauche se faisait sur le chantier le matin pour la journée selon les besoins en main d'œuvre et n'était pas forcément reconduite le jour suivant. Ceci explique, dès l'année 1933, la fixation d'un effectif de travailleurs stable, conforme aux besoins de la fin des gros chantiers de déblaiement.

- La rupture d'équilibre (1933-1936)

Les premiers effets de l'essoufflement du marché se font sentir dès l'année 1933 (tableau ci-dessous) où le nombre de salariés diminue de moitié et où les huit heures de travail par jour sont très rarement dépassées.

Liste des ouvriers, nombre d'heure de chacun la première semaine de janvier 1933 ⁶³²									
SEMAINE DU 09/01 AU 15/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
PORTELETTE	8	8	8	8	8	8		48	18%
LOUIS	8	8	8	8	8	8		48	18%
ROGER	8	8	8	8	8	8		48	18%
BOULANGER	8	8	8	8	8	8		48	18%
NARCISSE	8	8	8	8	8	8		48	18%
BELLOT		8	8	8				24	9%
DUFRESNOY								0	0%
ROUILLON								0	0%
HAUTEMONT J								0	0%
CABARET								0	0%
TOTAL	40	48	48	48	40	40	0	264	100%
%	15%	18%	18%	18%	15%	15%	0%	100%	

Les édifices publics tels que les mairies, écoles, lavoirs et églises sont en cours de reconstruction ou sont terminés. Ainsi, la mairie-école de Vassogne est achevée dès 1928, date gravée sur son fronton (doc. 67).



Doc 67 : façade de la mairie-école de Vassogne datée 1928, construction de l'entreprise Maroteaux-Cabaret, architecte Daniel Beylard⁶³³

⁶³² Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁶³³ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

D'autre part, le baptême des cloches de l'église s'est déroulé le 11 novembre 1930. Les chantiers deviennent spécialisés, excluant de fait la grande masse des manœuvres. Il ne s'agit plus à cette époque de déblayer ou de terrasser les parcelles touchées par la guerre. La dissolution de la coopérative de reconstruction de Beurieux le 28 mai 1936 confirme cette explication. Il faut alors souligner que l'économie des relations entre le client et le patron s'inverse. En effet, avant 1936, le client sinistré demandait à la coopérative de reconstruction de se charger des formalités administratives et des opérations financières et techniques auprès des entreprises de maçonnerie. Après cette date, c'est l'entrepreneur qui doit démarcher le client et lui proposer ses services pour d'autres travaux ou exécuter la finition des maisons reconstruites. En outre, tout est neuf. La concurrence entre les différentes entreprises est beaucoup plus importante lorsque prend fin le protectionnisme de la coopérative. De plus, la distribution des dommages de guerre restants se fait désormais beaucoup plus lentement à cause des difficultés financières de l'Etat. Ainsi le nombre de chantiers va-t-il se réduire sévèrement à partir de cette année. De surcroît, la dépression s'amorce dès 1930 en raison de la fin des gros chantiers mais aussi d'une conjoncture économique défavorable. Les années 30 marquent en effet une chute des productions industrielles et agricoles. La crise est moins profonde qu'à l'étranger mais elle dure plus longtemps qu'ailleurs. Alors que dans le monde, la reprise s'amorce dès 1935, la France sort à peine de la crise en 1938. Les principales victimes sont les salariés du secteur privé, les petits patrons, les petits commerçants et les agriculteurs. Les gouvernements successifs s'acharnent à éviter le déficit budgétaire et mènent une politique de déflation se caractérisant par une baisse très importante des prix et des salaires.

Cette combinaison de facteurs économiques locaux et nationaux a des répercussions concrètes et entraîne une restructuration de l'entreprise Maroteux-Cabaret. On ne compte désormais plus que 10 ouvriers se présentant au minimum une fois au travail dans l'année. Le nombre de salariés cumulés par mois pour l'année passe à 52 pour 1933 et à 41 pour 1937⁶³⁴ alors qu'il était de 164 en 1922. Cette baisse indique que le mouvement de recul de la masse salariale s'amorce bien avant la dissolution de la coopérative de reconstruction ; dissolution qui ne sera alors qu'un facteur aggravant de la conjoncture économique déjà difficile. Par ailleurs, sur 10 ouvriers en 1933, seuls 6 travaillent effectivement au mois de janvier et 5 à temps complet. L'entreprise ne conserve dans ces conditions qu'une partie des maçons ou

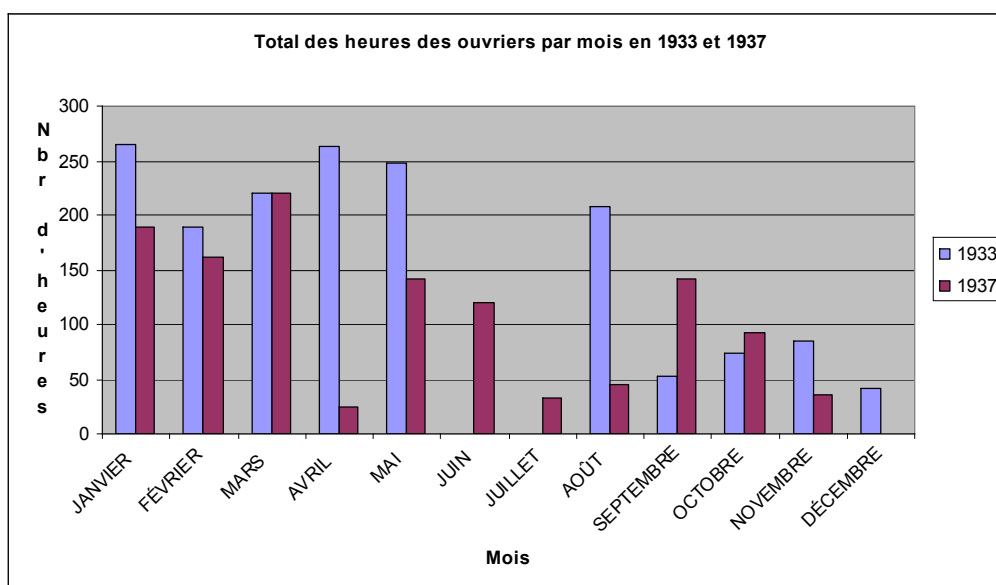
⁶³⁴ Voir tableau page 214.

ouvriers spécialisés et le tailleur de pierre. L'année 1937 est encore plus représentative dans la mesure où 5 ouvriers travaillent à temps complet sur 10.

On voit apparaître à cette époque les noms d'ouvriers chypriotes dans le personnel⁶³⁵. L'arrivée de chypriotes est à mettre en relation avec l'annexion par le Royaume-Uni de Chypre. En 1925, le protectorat est transformé, malgré le vœu des grecs de l'île, en colonie. En 1931, des révoltes éclatent, appelées Oktovriana, elles plongeront Chypre dans une période sombre menant à un pouvoir quasi dictatorial de la part des britanniques : la Palmerokratia. Cette situation politique a conduit de nombreux chypriotes à quitter le pays.

La moyenne horaire chute elle aussi. Les employés ne travaillent plus que 8 heures par jour et le dimanche sera désormais une journée chômée.

Cette baisse du corps des ouvriers s'accompagne d'une forte baisse de la moyenne horaire. L'année 1937 voit par exemple le nombre d'heures de travail quotidien chuter à 7 heures par jour. Ainsi, la moyenne hebdomadaire de durée de travail calculée sur l'année est-elle de 31,63 en 1933 et 29,32 en 1937. Cette baisse, indéniable, doit néanmoins être nuancée par une critique du calcul mis en place. La moyenne fausse légèrement les données parce qu'elle est influencée par les extrêmes ; en l'occurrence les ouvriers présents sur le tableau qui ne travaillent pas. Ainsi, d'une part, un ouvrier présent tous les jours effectue encore en moyenne 42 heures par semaine. D'autre part, la masse de travail effectuée par les employés est mieux répartie puisque chacun représente le même taux d'activité dans l'entreprise⁶³⁶. Les deux facteurs, la fin de la reconstruction lourde et la baisse du nombre d'ouvriers, entraînent la fin du travail saisonnier.



⁶³⁵ En complément, se référer à la partie sur l'apport de la main d'œuvre étrangère, chapitre 4.

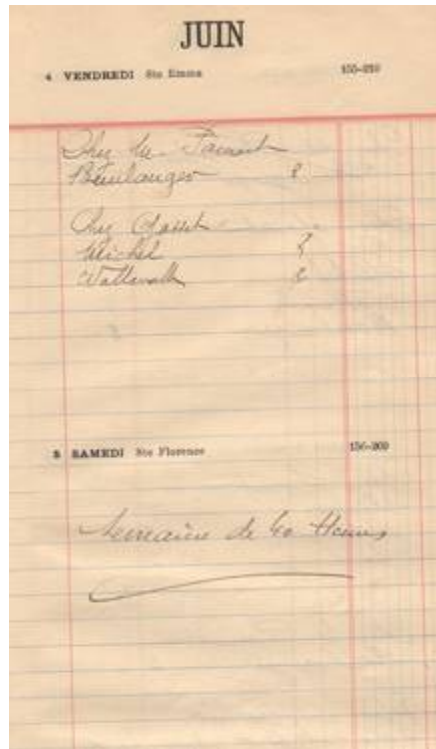
⁶³⁶ Exemple : chaque ouvrier représente un taux d'activité de 18 % pour le mois de janvier 1933.

Notons dès à présent la forte baisse du nombre d'heures par mois, en fonction de l'échantillon d'une semaine par mois, et par année par rapport aux trois dates précédentes. On travaille désormais de la même façon l'été et l'hiver et ceci de manière récurrente pour toutes les années qui suivent. Les travaux sont désormais beaucoup plus diversifiés et ne dépendent plus des conditions climatiques aléatoires. Ainsi, même s'il est notable que le nombre d'heures est toujours plus élevé en été qu'en hiver, le contraste est en général beaucoup moins fort qu'auparavant. On travaille donc en 1933 244 heures en janvier (total des heures effectuées par l'ensemble des ouvriers en une semaine) et un peu moins de 248 heures en mai. Cette fin de la saisonnarisation du travail s'explique, d'une part, par la baisse du nombre de journaliers, devenus inutiles, qui venaient travailler l'été et, d'autre part, par la diversification des activités et la fin des gros travaux. Il s'agit désormais de pose de carrelage, finition des intérieurs, remaniement des couvertures en tuiles ou en tôle.

- De la récession à la crise (1936-1941)

L'année 1936 marque un tournant définitif dans la vie de l'entreprise. Se distinguent alors deux types de structures : celles qui sauront s'adapter aux nouvelles pratiques de construction (outillage, technologies modernes tel que le béton armé vibré...) et qui n'hésiteront pas à se déplacer pour obtenir les marchés ; celles qui, faute de modernisation et de capacité de développement, s'éteindront progressivement. Le marché local étant saturé, les entreprises ressentent un besoin accru d'étendre à la région la prospection des marchés. Le temps du maçon travaillant uniquement dans son village est désormais révolu. Cette reconstruction, si bénéfique sur de nombreux points, aura cependant provoqué bon nombre d'illusions. Beaucoup d'entreprises vécurent sur le moment sans envisager l'avenir ; avenir qui se profilait bien noir à l'horizon, une fois tout remis à neuf. Cet élément se combine avec des lois sociales défavorables au petit patronat. Le 6 juin 1936, Léon Blum est chargé par le président de la République, Albert Lebrun, de former un gouvernement qui sera socialiste. Sans tarder, ce nouveau gouvernement organise une négociation avec le patronat et les syndicats pour relancer l'économie et mettre fin aux grèves qui paralysaient le pays depuis plusieurs semaines. Il prévoit une forte hausse des salaires et la généralisation des conventions collectives et des délégués du personnel dans les entreprises. Deux lois sociales les complètent : l'une accorde 12 jours de congés payés, l'autre la semaine des 40 heures. Les ouvriers reprennent peu à peu le travail, au cours du mois de juin. Cependant, ces lois

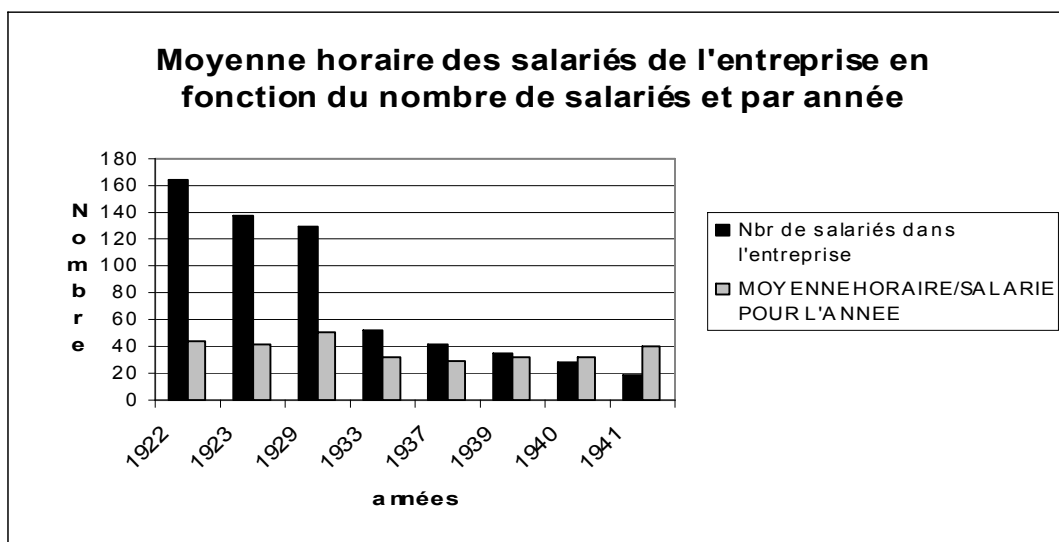
sociales, qui trouvent leur origine dans les nombreux abus du patronat, ont accéléré le déclin de l'entreprise. Sur la page de l'agenda du lundi 5 juin 1937 est indiqué « semaine des 40 heures » (doc. 68).



*Doc 68 : agenda mentionnant la semaine de 40 heures*⁶³⁷

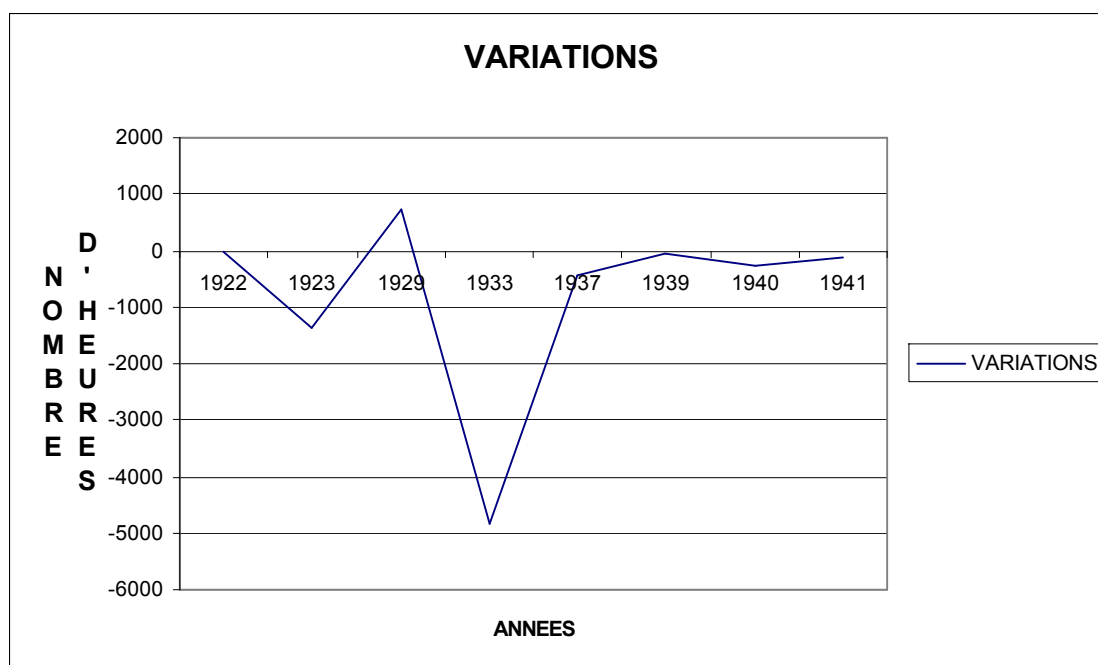
Ainsi, sur 11 ouvriers présents au moins une fois dans l'année 1939, seuls quatre travaillent simultanément, d'autant que les salaires sont revus à la hausse et sont accompagnés des congés payés mentionnés sur l'agenda de 1936. De plus, la loi des quarante heures obligeait le patron à payer tout dépassement en heures supplémentaires. Il est alors désormais très rare qu'un ouvrier dépasse les 45 heures par semaine. Le graphique ci-après (barres des années 1937, 1939, 1940 et 1941) indique une stagnation de la moyenne horaire par salarié pour l'année ainsi qu'une baisse constante du nombre d'ouvriers jusqu'en 1941.

⁶³⁷ Arch. CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.



Il ne faut pas voir dans cette stagnation de la moyenne horaire par salarié pour l'année une augmentation du nombre d'heures effectuées par les salariés mais seulement une meilleure répartition (la moyenne est ici beaucoup moins influencée par les extrêmes des dernières années).

Calcul des variations du nombre d'heures de 1922 à 1941			
ANNEES	TOTAL DES HEURES EFFECTUEES	HEURES CUMULEES CROISSANT	VARIATIONS
1922	7 097,50	7 097,50	0
1923	5 743,00	12 840,50	-1 354,50
1929	6 481,50	19 322,00	738,50
1933	1 645,00	20 967,00	-4 836,50
1937	1 202,00	22 169,00	-443,00
1939	1 146,00	23 315,00	-56,00
1940	881,00	24 196,00	-265,00
1941	751,00	24 947,00	-130,00
TOTAL	24 947,00		



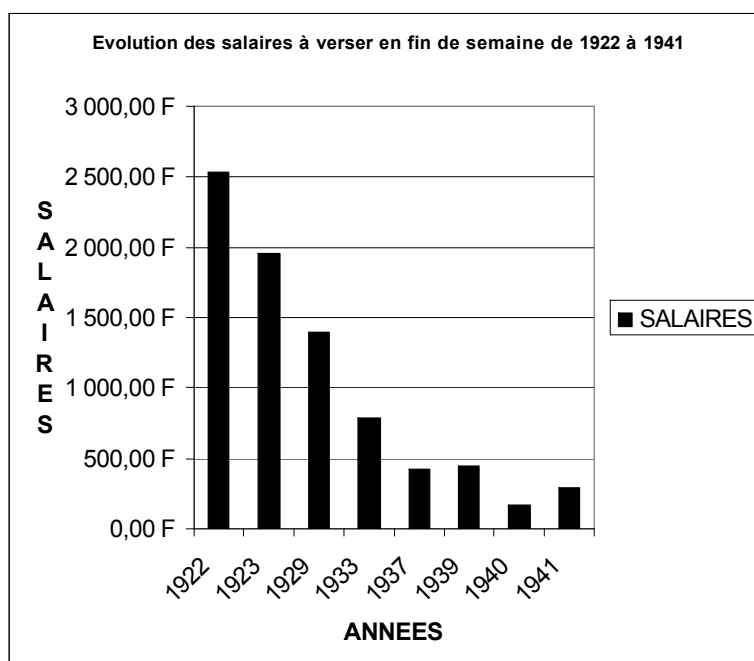
Le tableau statistique et le graphique ci-dessus donnent une lecture différente de la situation, confirmant une chute du nombre d'heures travaillées dès l'année 1933 (Le calcul de cette dernière, bien que caractérisée par une perte d'heures est faussée par les lacunes de l'agenda).

L'entreprise étudiée ferme ses portes pendant la guerre, à la fin de l'année 1941. Les bombardements alliés, précédant la Libération, redonneront du travail à bon nombre d'entreprises dès l'arrêt des hostilités.

L'évolution de l'entreprise de maçonnerie étudiée reflète la transition entre le monde traditionnel d'avant 1914 et celui qui succède à la Seconde Guerre mondiale : le temps de la modernité.

b) La question de la gestion du personnel et des matériaux

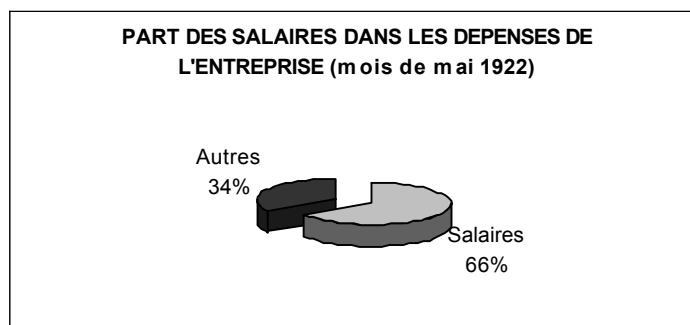
Un devis⁶³⁸ dressé le 4 janvier 1924 permet de connaître les salaires impartis à chaque type d'ouvriers. Un manœuvre terrassier était payé 2,50 francs de l'heure et un maçon 3,50 francs de l'heure. Ainsi, un journalier travaillant à temps plein gagnait en moyenne entre 80 et 90 francs par semaine tandis qu'un maçon pouvait dépasser les 150 francs. Ces tarifs connaissaient cependant des majorations dans le cas d'un travail de nuit ou d'heures spéciales. Les heures à partir de 20 heures et jusqu'à 6 heures du matin étaient payées avec une majoration de 50 %. Les heures spéciales caractérisaient deux types d'activités : l'ouvrier travaillant dans la vase bénéficiait d'une majoration de 50 % tandis que l'ouvrier travaillant dans un four, une citerne, une fosse d'aisances, une chaudière, un puits pouvait bénéficier d'une majoration allant jusqu'à 100 %.



Le graphique ci-avant donne des échantillons d'une semaine représentative par année à une moyenne de 3 francs par heure. La première observation permet de dire qu'il y a entre 1922 et 1941 une forte baisse des salaires à verser en fin de semaine. Ce constat trouve son explication dans la baisse des effectifs énoncée auparavant. La masse salariale des trois premières années, très importante, pèse fortement sur les dépenses de l'entreprise. En l'absence de cotisations obligatoires, le chef d'entreprise n'avait que les salaires à déboursier.

⁶³⁸ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H11.

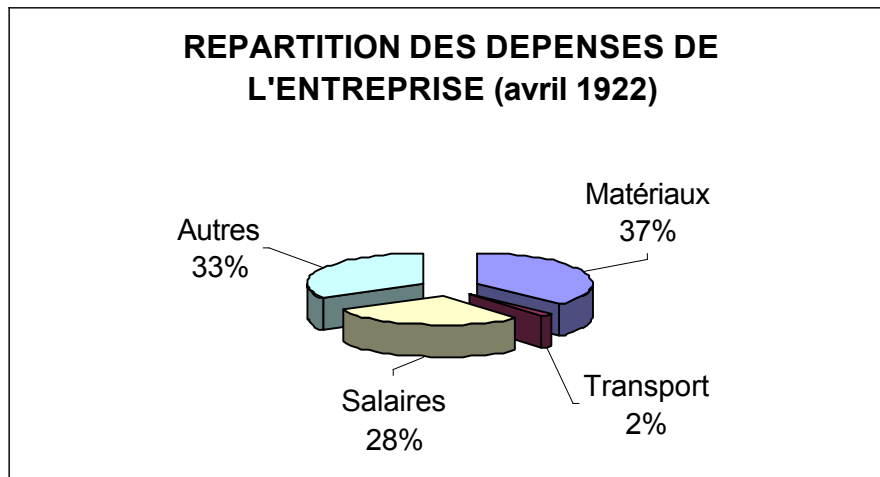
Le mois de mai 1922 nous donne un exemple intéressant d'étude de la part des salaires dans les dépenses totales de l'entreprise.



Les salaires prennent 2 212 francs sur 3 326,9 francs de dépenses générales pour le mois de mai. Le paiement de la masse salariale représente donc 66,4 % des dépenses de l'entreprise. Il est nécessaire de mettre ces chiffres en relation avec le nombre d'employés. Cela dit, cette part des salaires reste étroitement liée aux autres achats (de matériaux par exemple) et ne peut en aucun cas être généralisée aux autres mois qui pouvaient connaître des organisations budgétaires différentes. Le chiffre d'affaire étant pour ce mois-ci de 13 120,45 francs, les salaires ne représentaient que 16,8 % de cette somme. Le bénéfice sur ce mois est donc de 9 793,55 francs. L'entreprise semble donc particulièrement rentable.

Le transport des matériaux se faisait par wagon jusqu'à la gare la plus proche sur demande au Préfet⁶³⁹. Un wagon de 2 000 briques coûtait ainsi 105 francs tandis que 10 000 kilos de chaux ne coûtaient que 101 francs. Le mois d'avril 1922 est propice à une étude approfondie dans la mesure où les différents achats du mois sont détaillés dans nos sources.

⁶³⁹ Sur la demande d'un formulaire.



D'une part, l'achat des matériaux représente 6 123,45 francs, soit 37,4 % des dépenses totales. D'autre part, le transport coûte 263 francs, soit 1,6 % du même total. En effet, il fallait acheminer les matériaux de la gare de Beaurieux aux chantiers avec des chevaux et plusieurs tombereaux. Ainsi, l'addition de ces deux éléments représente 6 386,45 francs, soit 39 % des dépenses totales de l'entreprise. Ces coûts, étaient strictement réglementés par les « Séries de prix » éditées par le ministère des Régions libérées. Ces livres, uniquement destinés aux régions dévastées, se répartissaient en quatre séries correspondant à des régions où les modes de construction et les conditions d'achat et de production des matériaux étaient sensiblement les mêmes. Un volume à part entière concernait les départements de l'Oise et de l'Aisne. Les prix, calculés par la Société centrale des architectes et des architectes diplômés du gouvernement, sont élémentaires : ils s'appliquent à des matériaux rendus à pied d'œuvre, « le chantier étant situé dans un rayon de 2 kilomètres au maximum d'une gare de grand réseau ou d'un port de débarquement⁶⁴⁰ ». Ce calcul des prix était divisé en secteurs incluant le terrassement, la maçonnerie, la plâtrerie, la puisaterie, le carrelage, le pavage et la mise en place de canalisations, le ciment armé, la charpente, la serrurerie et quincaillerie, l'électricité, la couverture, la plomberie, la menuiserie et les parquets, la marbrerie, la fumisterie, la peinture, vitrerie et tenture. L'ensemble de ces professions devaient respecter scrupuleusement cette base de prix lors du calcul des devis ; devis contrôlés par la coopérative de reconstruction et l'architecte. Trois raisons pouvaient entraîner une augmentation ou baisse des prix : un rabais⁶⁴¹, des transports supplémentaires⁶⁴² et des majorations momentanées⁶⁴³.

⁶⁴⁰ Ministère des régions libérées, *Série de prix pour les travaux du bâtiment d'août 1921*, Paris, Imprimerie Crété, 1921.

⁶⁴¹ « Rabais : les prix de règlement sont calculés, par unité de travail, pour des travaux exécutés avec des matériaux de première qualité dans l'espèce indiquée et avec toute la perfection exigée par les règlements de l'art de bâtir. Ils doivent, par suite, être considérés comme des prix maxima. En conséquence, un rabais pourra être

Les prix des séries régionales étaient révisés périodiquement pour tenir compte des évolutions des tarifs de la main-d'œuvre et des fournitures. Ces nouveaux prix étaient portés à la connaissance des intéressés par bordereaux spéciaux permettant d'inscrire les nouvelles bases dans les colonnes laissées en blanc à cet effet. Enfin, le catalogue des tarifs donnait des exemples de devis pré-calculés selon le type de bâtiment à construire⁶⁴⁴ ainsi qu'un ensemble de précisions concernant les devoirs de l'entrepreneur dans le cas de travaux défectueux⁶⁴⁵, de travaux en régies⁶⁴⁶, de l'assurance et de la protection des ouvrages⁶⁴⁷, des matériaux et objets trouvés dans les fouilles et démolition⁶⁴⁸, des frais divers à la charge de l'entrepreneur⁶⁴⁹, des eaux, forces motrices et éclairages⁶⁵⁰, du nettoyage et de l'enlèvement des déchets ou gravois⁶⁵¹, des réparations⁶⁵², des locations⁶⁵³, des factures⁶⁵⁴, des transports⁶⁵⁵, des octrois⁶⁵⁶.

légitimement appliqué pour tous les travaux neufs et d'une certaine importance ». Ministère des Régions libérées, *Série de prix pour les travaux du bâtiment d'août 1921*, Paris, Imprimerie Crété, 1921.

⁶⁴² « Transports supplémentaires : dans le cas où le chantier serait situé à plus de 2 kilomètres des lieux de débarquement des matériaux, il sera ajouté, pour transport supplémentaire et par kilomètre une plus-value fixe calculée d'après des barèmes établis par les Comités techniques départementaux, ou, à leur défaut, suivant justifications fournies par l'entrepreneur. Cette plus-value ne subira pas l'application des rabais ou augmentation ». *Ibidem*

⁶⁴³ « Majorations momentanées : dans chaque département et pour chacune des localités dont la situation le comporte, il sera tenu compte également par des coefficients de majorations appropriés, des difficultés particulières imposées momentanément à l'entrepreneur par la situation de cette localité (condition de travail, emploi de matériaux locaux, difficultés d'approvisionnement, d'accès et, le cas échéant, d'habitabilité) ». *Ibidem*

⁶⁴⁴ Voir la partie sur les dossiers de dommages de guerre, chapitre 2.

⁶⁴⁵ « L'architecte a le droit de s'assurer pendant la durée des travaux et l'année qui suivra leur achèvement, de la qualité et la mise en œuvre des matériaux ; il pourra faire faire aux frais de l'entrepreneur toutes déposes, sondages, etc ». Ministère des Régions libérées, *Série de prix pour les travaux du bâtiment d'août 1921*, Paris, Imprimerie Crété, 1921.

⁶⁴⁶ « Aucun travail ne pourra être compté en régie que sur ordre écrit de l'architecte ; dans ce cas des attachements journaliers constateront le temps passé et les travaux exécutés ; ces attachements dressés en double exemplaire devront être reconnus immédiatement. Il sera tenu compte à l'entrepreneur du double transport de matériel ». *Ibidem*

⁶⁴⁷ « L'entrepreneur doit garantir à ses frais et pendant toute la durée des travaux les matériaux et ouvrages des dégradations, détournements, destructions de toutes natures (incendies ou toute autre cause). Il devra donc contracter toutes assurances et étendre le bénéfice de ces assurances aux risques de voisinage ». *Ibidem*.

⁶⁴⁸ « Tous les matériaux utilisables ainsi que les objets trouvés dans les fouilles appartiennent au propriétaire. Il sera remboursé à l'entrepreneur tous frais de fouille, transport et rangement aux emplacements indiqués ». *Ibidem*.

⁶⁴⁹ « Tous les frais, de quelques natures qu'ils soient, nécessités par l'exécution de l'ouvrage et tels que : tracés, épures, piquetage, pesage, métrage, analyse des matériaux, frais de dépôt, échafaudage, équipage, outillage, etc., seront toujours à la charge de l'entrepreneur ». *Ibidem*.

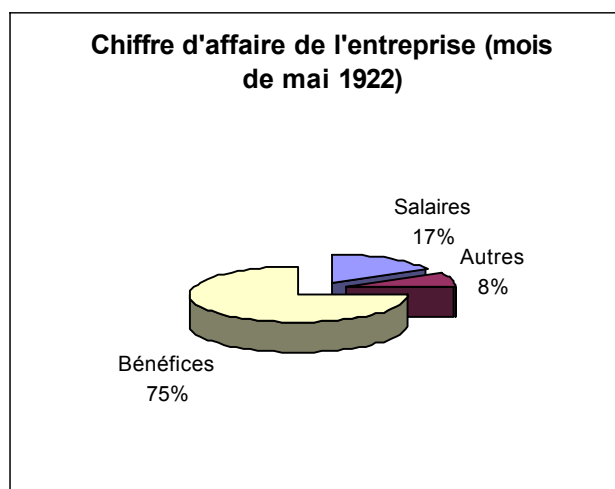
⁶⁵⁰ « Tous les frais résultant de l'amenée ou de la consommation de l'eau, de la force motrice, ou de l'éclairage, sont à la charge de l'entrepreneur. Le propriétaire aura seulement à supporter les frais des installations qui restent sa propriété ». *Ibidem*.

⁶⁵¹ « Tous les prix des ouvrages comprennent le nettoyage et enlèvement aux décharges des déchets ou gravois provenant de l'exécution de ces ouvrages ». *Ibidem*.

⁶⁵² « Le prix de réparation d'un ouvrage ne devra jamais atteindre les trois quarts du prix du même ouvrage neuf ; tout dépassement serait supporté par l'entrepreneur, à moins d'ordres formels écrits reçus à ce sujet ». *Ibidem*.

⁶⁵³ « Le prix de location d'un objet ou d'un appareil ne devra jamais atteindre le prix d'achat de cet objet ou appareil. Si ce fait se produisait, le propriétaire deviendrait de droit possesseur de cet objet ou appareil ». *Ibidem*.

⁶⁵⁴ « L'architecte pourra exiger de l'entrepreneur la fourniture de toutes factures, bons de commandes, lettres de voiture, pour pouvoir en vérifier la qualité et la provenance des matériaux ». *Ibidem*.



Le chiffre d'affaires, pour sa part, était découpé en trois secteurs : les salaires, le fonctionnement (matériaux, transport et autres) et les bénéfices. La répartition du chiffre d'affaire de l'entreprise au mois de mai 1922 s'organise donc comme suit : 17 % de part de salaires, 8 % de part de fonctionnement et 75 % de part de bénéfices. Ce mois est tout à fait représentatif de la répartition des recettes d'une entreprise lors des premières années de la reconstruction ; l'achat des matériaux n'occupe pas une grande place dans le budget étant donné l'exploitation gratuite de matériaux locaux. Ce marché du siècle était d'autant plus intéressant que le patron ne versait aucune charge sociale et les accidents du travail pesaient peu sur les finances.

La première loi relative aux accidents du travail remonte à 1918. Elle fut qualifiée par les juristes de grande innovation législative en matière de droit du travail : jusque-là, la seule protection qui existait en cas d'accident découlait des règles traditionnelles de la responsabilité [article 1382 du code pénal]. La loi de 1898 substituait la notion de risque à celle de faute : sauf le cas de faute intentionnelle commise par l'ouvrier, le patron assumait désormais le risque des accidents dont ses ouvriers étaient victimes. C'est un renversement de la charge de la preuve : le patron devait désormais prouver une faute intentionnelle de l'ouvrier ; auparavant, l'ouvrier devait prouver la faute du patron (souvent lointaine et médiate). En revanche, la loi ne prévoyait pour le patron que le paiement d'une indemnité forfaitaire, en fonction du salaire, quelles que soient les circonstances de l'accident. Puisque le texte de loi stipule le forfait, les patrons pouvaient prévenir le paiement en s'assurant au préalable. L'assurance demeurait cependant facultative.

⁶⁵⁵ « Les frais de transport du matériel, des matériaux et des ouvriers sont à la charge de l'entrepreneur, ainsi que les indemnités de dépaysement qui font partie des prix composés et des majorations momentanées ». *Ibidem*.

⁶⁵⁶ « Les prix composés des ouvrages ne comprennent pas les droits d'octroi et de voirie ; ces droits seront avancés par l'entrepreneur et lui seront remboursés sur production de pièces justificatives ». *Ibidem*.

Visant au départ certaines entreprises industrielles, la loi de 1898 est étendue en 1906 aux ouvriers et employés des entreprises commerciales, tandis que les accidents du travail se multiplient dans toutes les entreprises. Il y avait deux raisons principales à cela : la durée du temps de travail et un matériel de construction archaïque et sans protection⁶⁵⁷. Ainsi, l'entreprise Chovet-Cazier eut-elle 3 déclarations d'accidents du travail en 9 mois. Le 8 octobre 1930, Primo Parties se plaint d'une piqûre dans les reins sur le chantier de l'église ; même chose pour Angelo Zamattio le 2 juin 1930, tandis que René Prévot se casse un doigt en manipulant des perches d'échafaudages. Les entreprises Henri et Cabaret livrent à leur tour trois exemples : Michel Bartola se fait en 1921 un tour de reins en manipulant une pierre de taille sur le chantier Duferté, Louis Charpentier chute d'une échelle sur le côté gauche de deux mètres de hauteur après qu'un barreau se soit cassé, Maurice Portelet de l'entreprise Cabaret se fait écraser les doigts de la main droite derrière un camion le 12 novembre 1924. La procédure est identique et confirmée par les nombreuses déclarations que reçoit la mairie de Jumigny⁶⁵⁸. L'entreprise Chovet écrit au maire de cette commune que « conformément à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, nous avons l'honneur de vous remettre ci-inclus : une déclaration d'accident du travail, le dépôt de certificat médical et le certificat établi par le docteur⁶⁵⁹ ». Cette déclaration d'accident du travail devait parvenir en mairie dans les 48 heures suivant l'incident. L'entrepreneur ne versait cependant qu'une indemnisation forfaitaire à caractère alimentaire, qui ne conduisait pas à une indemnisation intégrale du préjudice subi. Cette loi entendait seulement fournir à l'ouvrier les moyens de se rétablir afin qu'il puisse reprendre rapidement son travail. La durée des arrêts de travail prescrits par le médecin est sur ce point éloquent. Sur les six arrêts de travail cités précédemment, aucun ne dépasse les quinze jours. Du reste, l'ouvrier demandait en général à reprendre le travail le plus rapidement possible pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Nous l'avons évoqué, l'entreprise étudiée fait des bénéfices importants. Reste à savoir ce que cet argent est devenu. Jules Emile Cabaret ainsi que son oncle Auguste Maroteaux vont investir dans trois domaines. Ils vont racheter les dommages de guerre de plusieurs familles ayant décidé de ne pas revenir sur les communes de Vassogne (3 maisons), Jumigny (1 maison) et Glennes (1 maison). Le grand oncle Maroteaux se fera d'ailleurs construire une

⁶⁵⁷ Se référer à la partie sur les techniques de la reconstruction, chapitre 5.

⁶⁵⁸ Arch. com. Jumigny.

⁶⁵⁹ *Ibidem*.

habitation sur mesure et selon ses desideratas : pas ou peu d'emploi de la brique, perron en pierre, entourages de fenêtres en pierre de taille, appuis de fenêtres en pierre blanche du banc de saint Leu, corniche sur la façade, chapiteaux au sommet des piliers se trouvant devant la maison et construction sur l'ancienne cave du XIIIème siècle du vendangeoir se trouvant à l'emplacement de sa nouvelle Maison (doc. 69).



Doc 69 : maison de l'oncle Maroteaux puis de Jules Emile Cabaret. Façade tout en pierre alternant des bandeaux de pierre de taille et moellons. Noter la corniche et les chapiteaux de façade⁶⁶⁰

Le second axe d'investissement est la terre. De 1920 à 1935, pas moins de cinquante actes de ventes (doc. 70) furent signés pour le rachat de parcelles de bois, terres et jardins⁶⁶¹.



Doc 70 : acte de vente entre Crâne et Cabaret, terre sur la commune d'Oulches, chez Lucien Meurant notaire, 17 novembre 1925⁶⁶²

⁶⁶⁰ Phot. Bedhome.

⁶⁶¹ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret, actes notariés.

⁶⁶² *Ibidem*.

Enfin, Jules Cabaret investit dans les emprunts, obligations et actions dans le développement de la caisse autonome des monopoles du Royaume de Roumanie⁶⁶³ (1931), dans la Société immobilière et Hôtelière de Paris⁶⁶⁴ (1924) (doc. 72), dans la compagnie du Chemin de fer de Moscou Kazan⁶⁶⁵ (1922), dans la Société Hydro-électrique du Verdon⁶⁶⁶ (1931), dans l'Industrielle de matériaux (doc. 71)⁶⁶⁷ (1929).



Doc 71 : obligation de L'Industrielle de Matériaux, 1929⁶⁶⁸



Doc 72 : actions de la Société Immobilière et Hôtelière de Paris, 1924⁶⁶⁹

⁶⁶³ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret, obligations et actions.

⁶⁶⁴ *Ibidem.*

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret, obligations et actions.

⁶⁶⁷ *Ibidem.*

⁶⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁶⁹ *Ibid.*

Des milliers d'obligations furent achetées, chaque obligation valant entre 100 francs et 1500 francs à 5-7,5 % au porteur. Il acheta par ailleurs des actions de la banque commerciale du Nord Est en 1923⁶⁷⁰.

Ces investissements lui permirent par ailleurs d'organiser le mariage de sa fille Suzanne Cabaret avec Stéphane Sellier, propriétaire de biens équivalents à ceux de la famille Cabaret⁶⁷¹.

N'ayant pas de fils, les placements devaient lui permettre de cesser son activité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale sans se préoccuper de l'avenir. Malheureusement, l'immobilier perdit toute sa valeur au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les obligations ne furent jamais remboursées ou très partiellement⁶⁷². La dévaluation du franc sous le Général de Gaulle finit de le ruiner. L'ascension sociale permise par sa parfaite intégration dans le processus de reconstruction fut finalement de courte durée. L'absence d'un fils lui fit oublier l'essentiel : investir avant tout dans son entreprise pour la moderniser et répondre présent aux chantiers de la Seconde Guerre mondiale.

IV) De nouvelles figures issues de l'immigration

Les étrangers ont travaillé, et dur, sur le Chemin des Dames. Le phénomène n'est pas nouveau en France⁶⁷³ à cette époque mais la guerre et la reconstruction ont joué un rôle particulier. Pour la population étrangère, déjà très présente en France et particulièrement mobile, l'évolution des moyens de locomotion après la Première Guerre mondiale va accélérer le regroupement familial. Le mouvement tend à s'accélérer au lendemain de la guerre, dans une quête jamais terminée d'un travail moins dur ou mieux payé, que l'on va chercher au-delà des frontières. Le patronat comprend très vite le parti à tirer de cette véritable armée de réserve, vivier de main d'œuvre interchangeable. La guerre marque aussi une rupture avec, désormais, l'intervention directe de l'Etat. Celui-ci conclut des accords avec l'Italie, le Portugal, la Grèce et la Pologne. C'est ce volontarisme étatique, motivé en partie par les besoins de la reconstruction, qui contribue à doubler le nombre des étrangers en France. On ne se contente plus de les attendre mais on va les chercher. Ainsi, les bassins

⁶⁷⁰ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret, obligations et actions.

⁶⁷¹ Arch. du CARHOMT, fonds Sellier. Se référer par ailleurs à la partie sur les dommages de guerre, chapitre 2.

⁶⁷² Sa petite fille, Andrée Sellier, put se faire rembourser les emprunts russes. Témoignage Andrée Sellier, Vassogne, 2011.

⁶⁷³ Sur l'histoire générale de l'immigration en France : G. Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, Seuil, coll. L'univers Historique, 1988 (réédité en collection Point-histoire, Paris, Seuil, 1992) ; G. Noiriel, *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, Paris, éd. du chêne, 2004.

d'immigration traditionnels (Belges...) perdent de l'importance face aux populations des pays sous contrat.

Néanmoins, les Belges⁶⁷⁴ fournirent des contingents importants de saisonniers entre 1850 et 1950, amplifiés durant les années 20 et dans les régions dévastées. On les surnommait les « flemins » (les Flamands), « les popols » (les sujets du roi élu Léopold), les « pot-d'bur » et les « pap-gamel » (les pots de beurre et les gamelles de caillé) ; eux se disaient être les Franschmans. Ils s'engageaient pour l'extraction de la pierre à brique au sortir de l'hiver, pour le binage des betteraves à la mi-mai, pour les moissons de juillet et en août, pour les battages et le ramassage des pommes de terre en fin de l'été, pour l'arrachage des betteraves à l'automne. Ils participaient par ailleurs aux travaux de maçonnerie et de déblaiement. Les Français (cultivateurs, entrepreneurs, marchands...) ne leur réservaient pas toujours un accueil amical. Les conditions d'hébergement étaient souvent déplorables, d'autant plus lorsque les villages étaient totalement rasés, au point que le mot flamand *varkensktoten*, qui désignait les porcheries, s'appliqua vite à certaines baraques. Les « flémins » dormaient sur des paillasses rarement renouvelées ; ils se nourrissaient chichement, de pain et d'oignons, ne buvaient que de l'eau vinaigrée. Ils trimaient de l'aube au crépuscule, sans dimanches ni fêtes, avec seulement deux heures de sieste quotidienne pour reprendre des forces. C'était un chef d'équipe, le *ploegbaas*, qui avait la responsabilité de débattre des embauches et des salaires avec les employeurs. Au milieu des années 30, la situation va progressivement s'améliorer, notamment au niveau des conditions de travail des saisonniers⁶⁷⁵. Dès 1900, l'écrivain flamand Stijn Streuvels publia sur le sujet un roman intitulé *De oogst*⁶⁷⁶, dans lequel il évoquait le départ de Rik Busschaert, un pauvre garçon, qui ne reverra jamais son pays. L'ouvrage obtint un vif succès populaire en Belgique ; sa traduction française, parut sous le titre *L'Août* en 1928. C'est l'époque où les belges renforcent les rangs des équipes d'ouvriers français tant dans le bâtiment que dans l'agriculture sur tout le territoire des régions dévastées. « A la pointe du jour [...] les autres étaient prêts et, le cœur léger, attendaient dans la rue. De nouveaux aoûtérons arrivaient de tous côtés, en sorte que la place toute entière était remplie : des gars vigoureux, carrés fermement sur leurs jambes dans leurs culottes de velours foncé, avec une ceinture rouge, une courte blouse bleue jetée négligemment sur les larges épaules et un vieux feutre à bords rabattus sur la tête. Ils portaient le bissac rayé de bleu,

⁶⁷⁴ Sur la reconstruction en Belgique, consulter notamment : M. Smets (dir.), *Resurgam, La reconstruction en Belgique après 1914*, catalogue de l'exposition organisée par le Crédit communal de Belgique et réalisée par le Centre d'histoire urbaine, Bruxelles, Crédit communal, 1985.

⁶⁷⁵ Se référer à la partie sur les entreprises de la Reconstruction.

⁶⁷⁶ S. Streuvels, *De oogst*, Brugge, Desclée de Brouwer, 1966.

rempli de victuailles et d'effets, sur le dos, et s'appuyaient sur leurs faux ou leurs outils et dévisageant tranquillement ceux qui arrivaient. Le courage et la vigueur leur sortaient des yeux et leurs membres au repos montraient la puissance formidable qu'ils emportaient pour faire des merveilles là-bas. Ils s'entretenaient sérieusement ; quelques-uns s'impatientaient, désireux de partir. [...] La mère Busschaert s'occupait avec fièvre à préparer les effets de Rik. Bon gré mal gré, un pot de beurre frais et un morceau de porc étaient fourrés dans le bissac, pour le début du voyage ; elle lui apporta encore de l'eau bénite et lui suspendit au cou une image de la Vierge et une croix. Alors le courage lui manqua, et les larmes lui coulèrent le long des joues et elle se détourna pour sangloter. [...] On avait à peine dépassé le tournant du chemin que tout le sérieux du départ et les adieux était oublié, et que la joie recommençait. Rommelaere tira son accordéon, les gars marchèrent bras dessous bras dessus, sur le rythme de la musique⁶⁷⁷ » :

« Ca, nous allons
Oui, nous allons
Hors du pays !
Oui, nous sortons du pays.
Avec courage, là-bas, au loin,
Ca nous allons [...] »⁶⁷⁸

La Société Générale d'Immigration, créée en 1924 par les compagnies charbonnières, les maîtres de forges mais surtout par les employeurs ruraux, déverse les ouvriers immigrés sur les régions dévastées. L'afflux des travailleurs étrangers entretient la diversité des métiers : enfourneurs italiens, par exemple, dans les tuileries et les briqueteries, tailleurs de pavés, de rebords de trottoirs et de monuments funéraires dans les exploitations de granit et quartz, fendeurs d'ardoises espagnols et portugais. Le bâtiment est à cette époque de reconstruction le secteur le plus avide de maçons, de menuisiers, de plâtriers.

Comme nous l'avons montré précédemment, la guerre a modifié profondément et durablement la société vivace du Chemin des Dames. Le déficit démographique et les besoins importants de main d'œuvre pour mener à bien la reconstruction furent la cause d'une immigration de Belges, d'Italiens, d'Espagnols, de Portugais, de Polonais puis de Grecs et de Chypriotes. L'agriculture attira les contingents les plus importants en provenance de Pologne alors que les villages accueillèrent en majorité des ouvriers du bâtiment venus de Belgique, d'Italie et parfois de Grèce. Ces populations ne constituèrent jamais plus de 8 % de la

⁶⁷⁷ S. Streuvels, *De oogst*, Brugge, Desclée de Brouwer, 1966.

⁶⁷⁸ *Ibidem*.

population locale, tant l'intégration de ces nouvelles populations fut difficile. Avant la guerre, on recense peu ou pas d'étrangers dans ces campagnes, sinon des travailleurs saisonniers ou des ouvriers spécialisés. Bien que la population ait eu tendance à baisser avant la Première Guerre mondiale, la région reste alors un monde plein. La population locale peina, après guerre, à accepter le changement. L'assemblée générale de la fédération nationale des Associations de Maires du 17 juillet 1924 s'en fit l'écho. De plus, l'étranger fait peur et nombreuses sont les plaintes des conseils municipaux « considérant que les rues ne sont pas sûres à cause des nombreux étrangers qui habitent ou dorment dans la commune⁶⁷⁹ ». Les conseils s'empresent donc d'équiper la voirie de réverbères pour rassurer une population cherchant à trouver un responsable à ses pires cauchemars.

La peur n'incite pas à mieux accueillir cette population mouvante. Le conseil municipal de la commune de Soupir s'indigne pourtant de voir des « baraques provisoires vides alors que les étrangers venus pour la reconstruction du pays sont sans abri⁶⁸⁰ ». Cette situation est surtout celle qui règne à la fin du conflit ; elle tendra à s'améliorer les années suivantes, surtout après 1925. Solange Ruelle Hautemont affirme à ce sujet que « les ouvriers chypriotes étaient plusieurs. Nicolas, Sabat et Kyriacos. Ils passaient le soir boire un coup au café et mangeaient le midi et le soir chez le patron. Ils logeaient dans une maison provisoire juste à côté de la maison Cabaret⁶⁸¹ ». Robert Attal, dans son article sur « L'Immigration dans le Soissonnais », donne quelques chiffres révélateurs du besoin en main d'œuvre. « Le Soissonnais, qui comptait 74 320 personnes avant le conflit, se retrouvait avec 56 019 personnes en 1921, soit une chute de 25 %, au moment même où l'ampleur de la reconstruction nécessitait l'apport d'une main d'œuvre nombreuse⁶⁸² ». L'agriculture a payé un lourd tribut à cette guerre. L'immigration de voisinage traditionnelle ne pouvant suffire, on eut recours à une main d'œuvre disponible, prolifique mais lointaine : les Slaves et plus particulièrement les Polonais. L'immensité de la zone rouge sur le Chemin des Dames et l'ampleur des dévastations auraient sans doute poussé les propriétaires locaux à tout abandonner sans cet apport humain.

Deux cas de figure se distinguent très nettement : des propriétaires locaux trop âgés ou effrayés par l'ampleur de la tâche ont préféré céder leurs droits aux dommages de guerre et

⁶⁷⁹ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

⁶⁸⁰ Arch. com. Soupir, Registre de délibérations.

⁶⁸¹ Témoignage de Madame Solange Ruelle-Hautemont.

⁶⁸² R. Attal, « Des bras pour reconstruire : l'immigration dans le Soissonnais », *Reconstruire en Picardie après 1918*, Réunion des Musées nationaux, 2000, p. 87.

vendre « aux Belges de préférence »⁶⁸³. C'est ainsi que des Flamands achetèrent de nombreuses propriétés entre l'Aisne et l'Ailette et plus particulièrement sur le plateau de Craonne. Robert Attal indique que « 11 % des fermes de plus de quatre cents hectares ont été rachetées par des étrangers⁶⁸⁴ ». Très vite assimilés par un vaste réseau de mariages avec des Françaises, ces propriétaires firent appel massivement à de la main d'œuvre étrangère et bénéficièrent des conventions signées entre l'Etat et certains pays étrangers.

Cette véritable « traite des bras » touche de façon plus secondaire les entreprises. En maçonnerie, le phénomène n'est, une fois de plus, pas nouveau : vers 1900, un étranger sur deux est italien dans ce secteur où les Français sont particulièrement peu nombreux. Les spécialistes du bâtiment sont de plus en plus noyés dans la masse des terrassiers, encore plus insaisissables dans la mesure où, ne sachant rien faire, ils sont capables de tout faire. Ce recours aux travailleurs immigrés présente dans le court terme de multiples avantages : le travailleur immigré n'a rien coûté au pays d'accueil, il est souvent très jeune et immédiatement disponible, il est souple, mobile et tenaillé par le fait qu'il a besoin de travailler. Il est de ce fait peu regardant sur les salaires.

Reste le problème crucial de l'intégration de ces masses laborieuses. L'opinion française doute à cette époque que l'on puisse assimiler ces étrangers comme l'avaient fait l'école et les pratiques religieuses au XIX^{ème} siècle. Ils apparaissent trop nombreux, trop divers, au contraire des Belges et des premiers Italiens. Flamand, dans son essai *Réveil des vivants*, traduit la réticence marquée de nombre de ses contemporains devant l'arrivée massive des étrangers, assimilée à une invasion :

« La France a perdu les meilleurs de ses enfants pendant cette longue guerre ; elle a été obligée de faire appel aux travailleurs étrangers pour les remplacer dans la tâche de la reconstruction ; elle leur donne son or ou ce qui lui en reste. Ils lui donnent en échange leurs bras mais non leurs cœurs. Quand cette population babélique s'en retournera mieux qu'elle n'est venue, avec ses bicyclettes neuves et ses souliers jaunes et les milliards de la reconstitution, c'est à ce moment seulement que je voudrais revoir cette belle vallée. L'invasion pacifique de l'après guerre y produit actuellement les mêmes effets, du point de vue social, que l'invasion guerrière. Elle brise les liens internes qui unissaient entre eux, autrefois, les habitants de ce pays et les empêche de vivre les moments d'une même vie. Les apôtres de l'internationalisme ont transformé le champ de bataille en champ de manœuvre⁶⁸⁵ ».

⁶⁸³ *L'Argus soissonnais*, septembre 1919, in R. Attal, *op. cit.*, p. 91.

⁶⁸⁴ *Ibidem*, p. 92.

⁶⁸⁵ P. Flamand, *Le Réveil des vivants : la bataille de l'Aisne et les régiments de Champagne et du nord-est*, Paris, éd du Nord-Est, 1924, p. 103.

Si la presse se fait également l'écho d'un sentiment xénophobe ambiant⁶⁸⁶, ses propos sont plus mesurés : chacun est conscient – sans forcément l'admettre ouvertement - que les étrangers sont nécessaires à la reconstruction et au repeuplement du pays. L'Etat facilita une intégration rapide sur le plan juridique. La loi de 1889 accordait déjà automatiquement la nationalité française aux enfants d'étrangers dont les parents étaient nés en France ; celle de 1926 permit aux enfants d'étrangers d'acquérir la nationalité française dès 18 ans sauf s'ils la refusaient. Deux facteurs permirent l'accélération de cette assimilation. L'école fut la voie royale qui mena à l'intégration et à la mobilité sociale. L'église ne se heurtait pas autant qu'ailleurs à l'école laïque dans la région et permettait une assimilation totale par les pratiques. En effet, la quasi-totalité des immigrants de l'entre-deux-guerres appartenaient à l'église catholique romaine. Le mariage à l'église restait le moyen le plus courant d'intégrer la société française. Les problèmes d'intégration doivent donc être pondérés. Certains exemples montrent une rapide intégration et ascension sociale : Kyriacos, ouvrier chypriote de l'entreprise Maroteaux-Cabaret se maria avec une fille du village de Vassogne et montera sa propre entreprise de maçonnerie dans les années 50⁶⁸⁷.

Ce brassage des populations permet une rapide germination des commerces et services.

⁶⁸⁶ « Le nationalisme français teinté de xénophobie toucha une grande partie de la presse nationale : « ils viennent semer le désordre chez nous », « ils viennent manger notre pain » » in R. Attal, *op. cit.*, p. 95.

⁶⁸⁷ Témoignage de Micheline Kyriacos-Leroy, Vassogne, 2011.

V) Un terrain favorable à la reprise des affaires

La reprise des affaires est immédiate pour certains, progressive pour d'autres. L'évènement ruine peut apparaître comme le Far-west des régions dévastées : certains vendent, certains achètent, d'autres se servent.

1) **Ceux qui se « servent ». Vols et escroqueries dans les régions dévastées**

L'année 1919 est marquée par de nombreux vols et escroqueries que confirme la presse.

a) La reprise des affaires chez les enfants

Le premier janvier 1919, « des jeunes garnements en rentrant un soir de leur travail s'amuse au jeu de massacre en lançant des grenades qui se trouvent à profusion le long de la route de Laon. Vendredi dernier, un brave cultivateur M. Dessainet qui faillit être victime de ces malandrins, dut les prévenir qu'il déposerait une plainte s'ils ne mettaient pas fin à des plaisanteries aussi stupides que dangereuses. Espérons que la menace suffira sans que la justice ait à intervenir⁶⁸⁸ ». Madame Démoulin confirme dans son témoignage⁶⁸⁹ que les armes laissées le long des voies de communication étaient souvent un jeu pour les adolescents en lien bien souvent avec un pari. Les accidents sont très nombreux : « Crépy en Laonnois : blessé par une fusée : en manipulant une fusée éclairante qu'il venait de trouver le jeune Gaston Lecomte s'est grièvement blessé à la main droite. Il a été transporté à l'hôtel Dieu de Laon⁶⁹⁰ ».

b) Prendre aux uns pour vendre aux autres ?

« Le sieur Robe Noël 44 ans employé à l'entreprise Payer, qui logeait dans un abri de mitrailleuses avec 3 de ses camarades ayant remarqué un camion automobile en station près

⁶⁸⁸ *Tablette de l'Aisne*, novembre 1919, Crépy en Laonnois.

⁶⁸⁹ Témoignage de Madame Démoulin, Paissy, 2005.

⁶⁹⁰ *Tablette de l'Aisne*, novembre 1919, Crépy en Laonnois.

de cet abri, fut pris de soupçon après le départ dudit camion. Il se rendit en son gîte et constata qu'on venait de lui dérober 3 couvertures de laine, 4 paquets de tabac, divers accessoires de propreté. Le camion qui s'est dirigé vers Beaurieux a été signalé à la Gendarmerie qui a ouvert une enquête⁶⁹¹ ». Ce type de vol n'est pas isolé et répond à la forte demande des sinistrés qui manquent de tout, notamment du nécessaire : « Dans le canton de Neufchâtel, la situation est absolument dramatique. Il n'y a personne pour s'occuper de quoi que ce soit. Il n'y a pas de charbon pour se chauffer. L'hiver est à nos portes et nous ne voyons pas qu'on ait tenté le moindre effort pour nous adoucir les rigueurs⁶⁹² ». Les biens volés sont généralement directement en lien avec la demande des sinistrés. La revente de biens volés n'est probablement pas rare. Roland Dorgelès signale d'ailleurs ce type d'agissement⁶⁹³.

c) Les rats de cimetièrè

La mort rapporte sur le Chemin des Dames, comme d'ailleurs sur l'ensemble des régions dévastées. De nombreux escrocs ont très vite compris les profits à tirer du deuil des familles ayant fait le déplacement : « Pris plusieurs fois, cependant à exhumer des corps de militaires, un nommé C..., continue son funèbre travail, qui lui rapporte la forte somme. Mercredi dernier dans le cimetière [de Villers Cotterêts], de la route de Compiègne, une femme en deuil, agenouillée sur la tombe de son mari, fut interpellée par un individu qui lui proposa de la mettre en rapport avec C..., pour livraison d'un cercueil. [...]. L'opération commença mais deux gendarmes qui veillaient mirent fin à cette lugubre cérémonie en dressant un procès-verbal à C... qui ajoutait qu'il s'en moquait que cela n'aurait pas de suite⁶⁹⁴ ». Les civils ne sont pas les seuls à escroquer les familles en deuil. Les détrousseurs des cadavres de Pontavert, après enquête, sont deux caporaux du 45^{ème} RI employés à l'état civil de cette commune. Les caporaux seront condamnés à 2 ans de prison et 200 francs d'amende⁶⁹⁵. Si les escroqueries des rats de cimetièrè sont nombreuses, la mort, sur le Chemin des Dames, fait l'objet d'un commerce légal sans précédent.

⁶⁹¹ *Tablette de l'Aisne*, novembre 1919, Pontavert.

⁶⁹² *Tablette de l'Aisne*, novembre 1919, Neufchatel.

⁶⁹³ R. Dorgelès, *Le réveil des morts... op. cit.*

⁶⁹⁴ *Tablette de l'Aisne*, novembre 1919, Villers Cotterêts.

⁶⁹⁵ Conseil de Guerre d'Amiens, *Tablette de l'Aisne*, novembre, 1919, Pontavert.

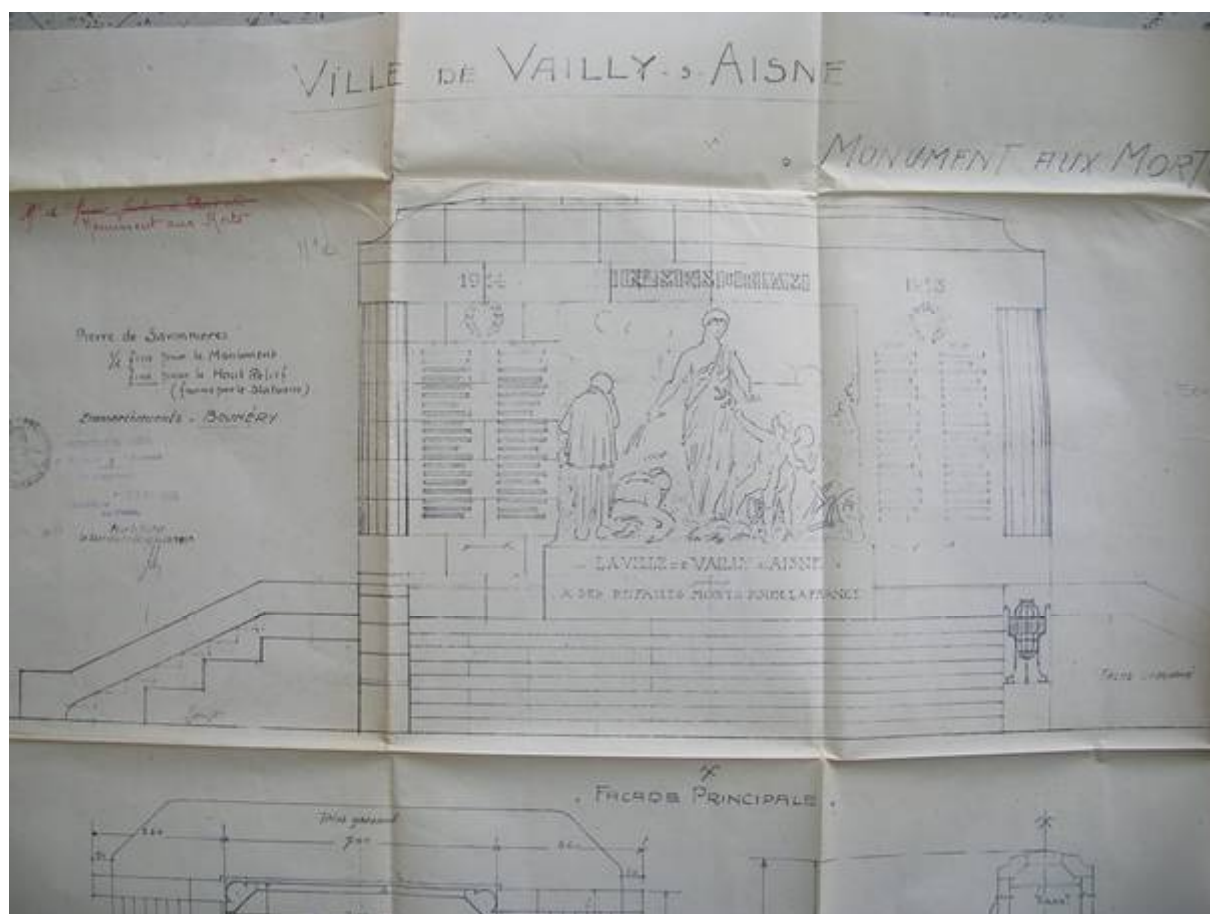
2) Le commerce de la mort

Le tourisme de guerre mis à part, les communes ont eu à cœur de commémorer les morts et de se souvenir du désastre. Si à l'image de toute la France toutes les communes du Chemin des Dames possèdent leur monument aux morts, cette commémoration y est d'une ampleur sans précédent et occupe les conseils municipaux jusqu'à la réalisation et l'inauguration du monument. Elle a cependant connu des précédents. A la suite de la guerre de 1870-1871, quelques grandes villes et cantons organisent des commémorations en l'honneur des héros de cette guerre. L'idée se concrétise après la première guerre mondiale lorsque le monument des Marie-Louise est dressé face à la ferme d'Hurtebise. Il ne s'agit plus uniquement de représenter le sacrifice des soldats de Napoléon premier mais d'y joindre un poilu. Ce sont les familles et conseils municipaux qui demandent à ce que des monuments aux morts soient érigés dans leur commune. En effet, ne pouvant bien souvent pas faire rapatrier le corps, ou l'ayant perdu, ils demandent à disposer d'un lieu de recueillement pour les aider à effectuer leur travail de deuil. L'Etat a tôt fait de réglementer pour canaliser cette question. Il s'appuie sur des textes du XIX^{ème} siècle⁶⁹⁶ et développe un appareil juridique qui encadre les projets de monuments aux morts. Quarante lois ou décrets sont adoptés sur ce sujet entre 1918 et 1925. La loi du 25 octobre 1925 adopte le principe de subventions de l'Etat et la loi de finances du 31 juillet 1920 les organise. Le conseil municipal de Craonne, lors de sa séance du 31 août 1924, « décide de faire une souscription pour élever un monument aux morts de la commune pendant la grande guerre⁶⁹⁷ ». Ces monuments aux morts sont en effet le plus souvent financés essentiellement par des souscriptions (quêtes publiques), par des subventions de l'Etat et des crédits municipaux. 75 % des monuments du Chemin des Dames ont eu un coût inférieur à 10 000 francs et un peu plus d'un tiers ont coûté entre 5 000 et 10 000 francs, somme qui reste finalement assez importante si l'on prend en compte les salaires moyens des habitants et les dépenses colossales liées à la Reconstruction. Dans la majorité des cas, les monuments ne sont pas des chefs d'œuvre. Loin s'en faut. Nombreux sont les simples obélisques surmontés d'une croix de guerre. Quelques communes se démarquent néanmoins à l'image de Craonne, Vailly-sur-Aisne et Chavignon. A Craonne, le conseil accepte, lors de la séance du 1^{er} mai 1927 « les plans et devis établis par monsieur Huécart pour l'érection d'un

⁶⁹⁶ Ordonnance du 10 juillet 1816, article 28 de la loi de séparation de l'église et de l'Etat de décembre 1905.

⁶⁹⁷ Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

monument aux morts à Craonne pour le prix total de 17 000 francs. Le monument sera érigé par monsieur Charpentier entrepreneur à Bruyères et Montbérault.⁶⁹⁸ »



Doc 73 : plan du monument aux morts de Vailly-sur-Aisne⁶⁹⁹

A Vailly-sur-Aisne, le comité d'érection du monument comprend le maire et une partie du conseil municipal. Plusieurs projets ont retenu l'attention de cette commission dont ceux de Marius Léon Cladel le 3 septembre 1923, de Raoul Josset le 12 mai 1922 et de Robert Delandre le 7 mars 1924. Finalement, le conseil choisit les ateliers de Pascal Soull'ard le 17 novembre 1924. Le gros œuvre sera exécuté par l'entreprise Salmon et la sculpture par Soull'art⁷⁰⁰. Le bas relief (doc. 73) met en scène une allégorie de la patrie, debout, victorieuse et prenant place devant la renaissance symbolisée par le soleil levant. Elle garde à ses pieds, comme en mémoire, les soldats morts pour la patrie et les milliers de veuves inconsolables. Le message est toujours le même et doit permettre une communion entre les morts et les vivants.

⁶⁹⁸ Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

⁶⁹⁹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier « monument aux morts

⁷⁰⁰ *Ibidem*.

Près de la moitié des monuments aux morts se trouvent sur la place publique ou dans un espace sacré et délimité spatialement. Le village de Craonne choisit par exemple de construire son monument sur les ruines de l'ancien village. Certains monuments sont situés sur une place publique près de la mairie comme à Chevregny, d'autres près de l'église, ou entre les deux édifices principaux de la commune ; d'autres encore à un carrefour comme à Vassogne, à la sortie du village. Le cimetière peut aussi les recevoir, telle la commune de Jumigny qui a fixé sa plaque sur le mur de clôture. L'emplacement résulte finalement d'un choix politique et d'une stratégie évidente, certains villages allant jusqu'à afficher une volonté communale et une volonté paroissiale. Ces distinctions tenaient en grande partie aux considérations politiques des municipalités. La séparation de l'Eglise et de l'Etat indiquant la voie d'une mort laïque pour la patrie. Chaque famille pouvait néanmoins assurer, en privé, une commémoration religieuse.

La création des cimetières militaires répond à de toutes autres exigences. Il s'agit de donner une sépulture décente à tous les soldats tombés au champ d'honneur. Rappelons qu'au cours du conflit, les belligérants essayèrent de donner des sépultures décentes à leurs morts. Si possible, les corps étaient emmenés vers l'arrière. Mais les dépouilles des soldats frappés par les obus et gisants au milieu d'un trou de marmite ne pouvaient pas toujours être éloignées du front. Lors des accalmies, les ambulances se hâtaient pour récupérer les corps et les ensevelir au mieux, au plus près mais surtout au plus vite. Annette Becker⁷⁰¹ rappelle que l'ensevelissement des corps des défunts répondait à une triple exigence. La première est liée au substrat culturel commun des grandes nations qui prennent part au conflit. En effet, et comme nous l'avons dit précédemment, la Première Guerre mondiale est marquée par un retour à la spiritualité et à la foi. La deuxième exigence, montrée par Stéphane Audoin-Rouzeau dans son ouvrage sur *Cinq deuils de la guerre 1914-1918*⁷⁰², est l'expression de la piété familiale liée à l'inquiétude des familles quant à la sépulture à donner à leurs proches. Enfin, la troisième raison d'enterrer rapidement les corps des défunts relève de la simple hygiène.

Au lendemain de la guerre, les autorités décident donc d'exhumer les corps des soldats ensevelis et de les grouper dans les cimetières militaires et dans des ossuaires. Cette décision correspondait au double intérêt de faciliter l'entretien des tombes et du souvenir des héros tombés au cours du conflit et de rendre à la culture des millions de mètres carrés de terre. Les terrains requis deviennent alors propriété de l'Etat. Quand le cimetière n'est pas français, le

⁷⁰¹ A. Becker, *Les monuments aux morts : mémoire de la Grande Guerre*, Paris, éd. Errance, 1988.

⁷⁰² S. Audoin-Rouzeau, *Cinq deuils de la guerre 1914-1918*, Paris, éd. Noesis, 2001.

terrain est concédé par la France aux différents belligérants. Le terrain bénéficie alors du statut d'extraterritorialité⁷⁰³. L'uniformité des tombes qui symbolise la fraternité de guerre et la présence importante de la nature engendrent une simplicité étonnante. Pour la commission chargée d'organiser les cimetières militaires allemands⁷⁰⁴ créée en 1919, l'ensemble doit dégager une atmosphère austère, d'où l'interdiction formelle d'y faire des plantations de fleurs. Aucune inscription personnelle n'est admise sur ces croix en fer ou en pierre inspirées de la Croix de fer, la plus haute distinction militaire allemande. Ce n'est pas le cas dans les cimetières militaires du Commonwealth où, devant les protestations, le gouvernement britannique autorise chaque famille à graver une épitaphe personnelle sous l'enseigne du régiment, la croix et le nom du défunt. La grande importance accordée aux éléments naturels, tant dans les cimetières allemands qu'anglais, est une référence explicite à la tradition et à la nation. Celle-ci se présente comme immuable. Son rapport avec la nature le démontre. Dans les cimetières allemands, la nature renvoie plutôt au romantisme.

Le Chemin des Dames en compte bien entendu de nombreux. Il existe aujourd'hui dans le secteur⁷⁰⁵ 14 cimetières militaires français, 9 cimetières allemands, 5 cimetières britanniques, un cimetière américain ainsi qu'un cimetière italien à Soupir. De nombreux cimetières communaux conservent en outre une ou plusieurs tombes de soldats français ou britanniques. Seulement la moitié environ des morts des cimetières du Chemin des Dames a pu être identifiée et repose le plus souvent dans des tombes individuelles. Les autres sont inhumés dans des ossuaires ou des tombes collectives. Celui de Soupir, situé au bord de la D925, d'une superficie de 27 733 m², édifié au cours du conflit, contient 7 806 corps dont 2 822 en ossuaires. On y trouve également 266 corps dans quatre fosses collectives (provenant des sites de Vieil-Arcy, Glennes, Pargny-Filain et Athies-sous-Laon), ainsi que la tombe d'un soldat belge et celle d'un russe. Les corps ont donc été plusieurs fois déplacés, fait confirmé par Roland Dorgelès :

« Des morts qu'on avait déterrés quelques mois auparavant pour les amener à Crécy étaient exhumés pour la deuxième fois et l'on racontait que les restants, ceux que leurs familles ne réclamaient pas, allaient être déterrés

⁷⁰³ Cela a conduit l'Etat à restreindre la superficie des cimetières militaires allemands. Dans ceux-ci, il n'est pas rare de voir qu'une seule croix indique la tombe non pas de un ou deux soldats, mais de six soldats. C'est ainsi qu'on recense 0,84 soldat français inhumé au mètre carré contre 3, 22 soldats allemands.

⁷⁰⁴ « Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge »

⁷⁰⁵ Nécropoles militaires françaises de Cerny-en-Laonnois, de Craonnelle, de Berry-au-Bac, de Pontavert, de Soupir (I et II) et de Vailly-sur-Aisne. Nécropoles militaires allemandes de Cerny-en-Laonnois, de Laon ("Bousson" et "Champ de Manoeuvre"), de Montaigu (I et II), de Soupir, de Sissonne et de Veslud. Nécropoles militaires britanniques de Vailly-sur-Aisne, de Sissonne, de Montcornet, de Soupir et de Vendresse.

à leur tour, pour être réunis à Soupir où l'on parlait de créer un cimetière national. Mais de cela, Bouzier ne se plaignait pas : plus on déplaçait les cadavres, plus il gagnait d'argent...⁷⁰⁶ »

Des travaux de regroupement ont commencé dans cette nécropole dès 1920, les corps provenant de divers cimetières du Chemin des Dames, mais, face à la découverte de nouveaux corps, il a fallu créer une autre nécropole, en 1934, de l'autre côté de la route : Soupir n° 2. Située face à Soupir n° 1, cette nécropole de 13 180 m² a été édifiée pour recevoir les corps que l'on continuait de découvrir dans le secteur et alors que le cimetière initial avait atteint sa "capacité d'accueil maximale". Elle contient 2 216 corps, dont 250 en ossuaire, ainsi que les tombes de deux Britanniques, cinq Belges, vingt-sept Russes et un Allemand.

Les monuments et les cimetières militaires, situés le long de la ligne de front, donnent naissance à de véritables pèlerinages privés, parfois organisés, de familles et des anciens compagnons d'armes.

« Si la parfumerie ne vendait pas grand-chose, la clientèle étant réduite aux Parisiens, les Vauroux, se rattrapaient avec des articles mortuaires ; ils avaient maintenant tout un assortiment de couronnes en perles, en étoffe, en porcelaine, et les familles qui venaient en pèlerinage trouvaient de quoi garnir la tombe de leurs soldats. Aux grandes fêtes, les Vauroux s'installaient même à la porte du cimetière, pour tenter les acheteurs. Ces étrangers en noir, ces femmes aux yeux gonflés, avaient parfois voyagé toute une journée pour voir le bout de terre où le petit était couché, connaître son cimetière, savoir comment était sa croix. Cela devait les soulager de venir pleurer près de lui⁷⁰⁷ ».

La mémoire peut aussi prendre la forme du souvenir. Combien de rescapés de l'hécatombe n'ont pas hurlé de peur la nuit lors de leurs pires cauchemars⁷⁰⁸. Certains ont alors fait le choix de revenir sur les lieux « du crime » pour refouler leur angoisse. Certains vont seuls, d'autres participent à des voyages collectifs visant à passer devant les plus célèbres monuments et à visiter la caverne du dragon. Le souvenir des acteurs conduit à symboliser matériellement certains « objets » disparus.

3) Les marchands : des tenanciers de café aux colporteurs-forains

Le retour des commerçants se fait progressivement au rythme du retour des populations. Aussi un sang neuf entre-t-il dans les rangs de cette profession. A Jumigny, pas moins de trois

⁷⁰⁶ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 254-255.

⁷⁰⁷ *Ibidem.*

⁷⁰⁸ Témoignage de Madame Demoulin, Paissy, 2005.

tenanciers demandent l'ouverture d'une « cantine ». De ces trois personnes, seul Duferté est originaire du village. Les autres sont d'origine étrangère. Ainsi, Léonard Ortis affirme-t-il qu'il « réside en France depuis 1908 ». Il nous donne d'ailleurs les grandes étapes de son parcours. De 1908 à 1913, il vit à Verdun puis à Reims de 1913 à 1914. Aucune indication ne nous est donnée quant à son rôle durant la Grande Guerre mais nous savons qu'il revient à Reims de 1918 à 1921 avant d'arriver à Beaurieux de 1921 à 1922 puis à Jumigny en 1922⁷⁰⁹. Il décide alors d'y fonder une cantine. La reconstruction bat alors son plein et, dès la fin de l'année 1922, il est installé dans une baraque-café provisoire. Il souhaite en effet « faire à manger aux ouvriers occupés sur les chantiers⁷¹⁰ ». Il faut dire que cette population de travailleurs fut, de fait, bien souvent à l'origine de la fortune de nombreux cafetiers. Solange Ruelle Hautement, petite-fille de tenanciers à Vassogne⁷¹¹, affirme « que le nombre d'ouvriers leur a permis de faire beaucoup d'argent, et pourtant, ils ne mangeaient chez nous que le midi !⁷¹² ». Roland Dorgelès souligne d'ailleurs la fortune des débits, preuve que le profit à tirer était important. Chaque tenancier tenait un cahier ou carnet indiquant, journallement, les consommations, le consommateur pouvant alors payer à la semaine ou au mois. Dès la remise de la paye, les deux partis vérifiaient le compte avant de passer au règlement. Cette pratique est l'héritière du compte à la baguette de noisetier, où chaque partie détenait une moitié indiquant, à chaque encoche, le type de bien acheté. Cette solution, finalement pratique, fut très fréquente au quotidien dans le monde ouvrier.

Face à cette multiplication des tenanciers ou d'apprentis-tenanciers dans les régions dévastées, et pour éviter tout débordement, le Préfet a réglementé par arrêté les fondations et les distributions. Chaque cafetier devait adresser une demande à la Préfecture. Celle-ci avait pour but de vérifier l'identité du demandeur (nationalité française), mais aussi d'exiger du tenancier un engagement quant à la nature du commerce. Léonard Ortis demande « l'autorisation d'ouvrir une cantine dans un baraquement dans le seul but de faire à manger aux ouvriers occupés sur les chantiers. 1) Je m'engage, ajoute-t-il, à ne vendre que des boissons hygiéniques, vin, cidre, bière, café. 2) Je ne vendrai aucune liqueur ni apéritif titrant plus de 23^o⁷¹³ ». Cette question de l'hygiène et de l'alcoolisme, héritée de la Belle Epoque, prend sur le Chemin des Dames une ampleur toute particulière. Il est vrai aussi que les

⁷⁰⁹ Arch. com. Jumigny, dossier « cantine ».

⁷¹⁰ *Ibidem*.

⁷¹¹ Sources d'approvisionnement en consommables : Maison J. Maillot à Fismes pour les grands vins de champagne et vins mousseux, Alimentation rémoise pour l'épicerie et la mercerie, Maison Laurier pour les vins et spiritueux en gros (dont cidres)

⁷¹² Témoignage de Madame Solange Ruelle-Hautement, Vassogne, 2005.

⁷¹³ Arch. com. Jumigny, dossier « cantine ».

plaintes engendrées par les bagarres à la sortie des établissements de ce type se multiplient. La guerre et la venue de nouveaux étrangers ont exacerbé les tensions dont témoigne encore l'œuvre de Roland Dorgelès⁷¹⁴.

Par ailleurs, la rancune qui sévissait dans les régions libérées était parfois héritée des années d'occupation :

« Ca m'ennuie de refuser à un ancien poilu mais jamais on ne me verra chez les Vauroux... Ils ont servi les Prussiens, ils se sont enrichis avec eux, jamais je ne remettrai les pieds chez ces dégoûtants-là !⁷¹⁵ » Ces remarques amenaient bien souvent à des scènes de ce type : « -Mes deux yeux ont vu ça, hein, mais il n'y en a plus qu'un qui se rappelle... Heureusement, le pousse-café lui redonna du cœur, et il se mit à imiter toutes les sonneries de trompette de son régiment, attirant le patron par ses taratata :

-Alors, on est à la joie aujourd'hui, Canivet, demanda Vauroux. Aigrement, la boisson lui chauffait la tête, le borgne répliqua :

-T'en mêle pas...Tu ne peux pas comprendre, tu n'as pas fait la guerre !⁷¹⁶ »

La violence des propos amenait à des bagarres à la sortie des établissements. C'est pourquoi une circulaire en date du 17 décembre 1921⁷¹⁷ demandait aux maires de bien vouloir faire prendre connaissance aux débitants de boissons de l'interdiction de vendre des bières ou alcools forts sans en contrôler le débit. De plus, les cafés devaient fermer tous les soirs à minuit hormis les jours de fêtes des 25 et 31 décembre⁷¹⁸. Mais ce contrôle de l'Etat, toujours de règle aujourd'hui n'est pas nouveau, il est un héritage des courants hygiénistes du XIXème siècle visant, entre autre, à lutter contre l'alcoolisme précoce, favorisé par la croyance que le vin accroissait la force de l'ouvrier. Le temps où le vin remplaçait la viande n'est pas si loin. Mais face aux obstacles rencontrés par le courant hygiéniste pour s'instaurer comme gestionnaire de la santé à la fin du XIXème siècle, les héritiers de ce mouvement au siècle suivant vont chercher à l'institutionnaliser différemment.

Cette réinstallation des commerces traditionnels s'accompagne d'une forte affluence de colporteurs et de marchands forains venus profiter du tout nouveau tourisme de guerre. Nous appellerons colporteur toute personne se déplaçant de village en village pour vendre des objets ou des services. Le mot colporteur vient en effet du latin *comportare* "transporter". Les colporteurs étaient des marchands ambulants qui transportaient leurs marchandises dans des "balles". La séance du 19 juin 1921 du conseil municipal de la commune de Craonne traite de la demande d' « autorisation du colporteur Coubart de s'installer à Craonne pour faire de la

⁷¹⁴ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 58.

⁷¹⁵ *Ibidem.*

⁷¹⁶ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 60.

⁷¹⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 1227.

⁷¹⁸ *Ibidem.*

photographie, vendre des cartes postales à un emplacement valant la somme de 55 francs⁷¹⁹ ». Les colporteurs envahissent alors les ruines à la suite des touristes désirant acheter un souvenir. Les communes sont d'ailleurs obligées de sévir pour maintenir ces populations « vagabondes » loin des villages en reconstruction. Lors de la séance du 5 novembre 1922, « le conseil de la commune de Craonne décide que les marchands forains de passage dans la commune paieront une taxe variant entre deux et cinq francs suivant l'importance de leur commerce. Par ailleurs, le conseil estime que les romanichels devront stationner à au moins deux cents mètres des habitations⁷²⁰ ». Cette méfiance vis-à-vis des populations flottantes n'est pas neuve non plus mais elle se trouve accentuée par la crainte d'une population éprouvée de se voir en plus dépossédée du peu de profit qu'elle pourrait tirer de la dévastation, celui du tout nouveau tourisme de guerre.

4) Du Tourisme de guerre au Tourisme commémoratif

À la veille de la Première Guerre mondiale, le tourisme est en plein essor mais reste l'apanage des classes aisées. Pour faciliter les voyages, de grandes associations de touristes se sont créées dès la fin du XIX^{ème} siècle : Touring Club de France (1890), Club Alpin Français (1874), Automobile Club de France (1895)... En 1914, lorsque la guerre éclate, le pèlerinage sur les champs de bataille les plus symboliques de l'histoire est une habitude solidement établie dans un contexte de tension nationaliste et de revanche depuis 1870.

Dès 1915, une proposition de loi était faite par le député J. L. Breton en vue de préserver certains de ces incroyables paysages nés des premiers combats : « Dès maintenant, il convient de choisir, le long du front, quelques uns des villages détruits pour conserver pieusement... Il serait également utile de garder dans leur aspect les forêts historiques, les terrains de bataille illustrés par la vaillance de nos troupes et arrosés du sang de nos héroïques soldats... ». Le conflit se prolongeant, la conservation des champs de bataille devient totalement irréaliste et, à la fin de la guerre, on estime que « le choix des vestiges de guerre doit donc se limiter en principe à des témoins isolés dont la conservation ne puisse nuire à l'œuvre de reconstitution générale ni occasionner à l'Etat des expropriations excessives⁷²¹ ».

Les commerçants dépendent inévitablement du tourisme qui se met en place dès la fin du conflit. Des guides touristiques ou acteurs locaux à la recherche d'argent s'empressent alors

⁷¹⁹ Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

⁷²⁰ *Ibidem*.

⁷²¹ Paul Léon, dans *L'Illustration*, 23 février 1918.

d'organiser des visites du Chemin des Dames. Rien ne les arrête. La région n'est pas reconstruite, les habitants ne sont pas rentrés que, déjà, les prospecteurs sont sur le terrain pour tirer profit du champ de bataille. Il faut faire vite et profiter de l'abandon de ce paysage lunaire avant que la reconstruction ne batte son plein. Les éditeurs de guides le savent bien, ce sera un marché éphémère mais un marché qu'il ne faut pas hésiter à saisir d'autant plus que ce « tourisme de guerre » aura une visée duale. Il touchera à la fois les curieux, ceux qui, nourris par la presse de la guerre, désirent à tout prix voir l'inaccessible réalité et ceux qui, frappés par la perte d'un proche, désirent parcourir une terre qui est cause de mort et réceptacle du corps de leur cher défunt. Enfin, un tourisme plus tardif constitué des vétérans qui, bien souvent, Français comme Allemands, voudront revoir le lieu de leurs souffrances⁷²².

a) Tourisme et guides

Le tourisme en France est géré par l'office national du tourisme⁷²³, le Touring-Club de France, les syndicats d'initiative⁷²⁴ et la compagnie française du tourisme⁷²⁵, qui ont très largement contribué au développement des guides de voyage. Le *Guide Michelin* ne publie pas un guide sur les champs de bataille mais un grand nombre. En novembre 1920, 23 guides illustrés Michelin des champs de bataille sont déjà commercialisés et renferment une collection de 3 896 illustrations allant de L'Ourcq à Lille en passant par Le Chemin des Dames (doc. 74).

⁷²² Sur la question du tourisme de guerre en Picardie : N ; Jacquel, *Développement touristique, patrimonialisation et aménagement des sites de la Première Guerre mondiale en région Picardie*, mémoire de maîtrise réalisée sous la direction de J. R. Pitte et de J-P. Amat, Université de Paris-Sorbonne, 2003 ; D. W. Lloyd, *Battlefield tourism : pilgrimage and the commemoration of the Great War in Britain, Australia and Canada, 1919-1939*, Oxford, Berg, 1998.

⁷²³ L'office National du Tourisme, organisme officiel, a été créé par la loi du 6 avril 1910 et réorganisé en 1917. Il coordonne les efforts des groupements et industries touristiques, les encourage dans l'exécution de leur programme, provoque toutes les initiatives administratives et législatives en vue d'améliorer le tourisme en France, favorise les relations entre les administrations publiques, les compagnies de transports, les syndicats d'initiatives, les syndicats professionnels. Il provoque la création de bureaux de renseignements en France et à l'étranger, et organise la propagande en vue de faire connaître à tous les beautés de la France, la valeur curative de ses eaux thermales, de ses stations climatiques et balnéaires. L'O.N.T est l'organisme destiné à réaliser l'union sacrée et permanente de toutes les forces du tourisme.

⁷²⁴ Les syndicats d'Initiative poursuivent les objectifs des moyens, de l'aménagement, de l'amélioration des conditions de séjour, la facilité des exécutions, la conservation et la valorisation des sites et monuments et l'embellissement. Tous les renseignements sont donnés dans leurs bureaux.

⁷²⁵ Organisation des voyages et organisation des transports.

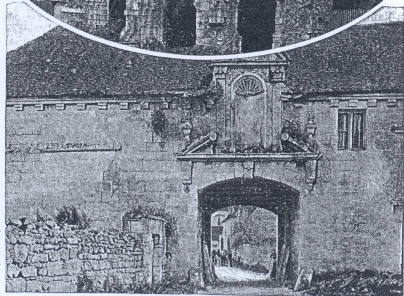
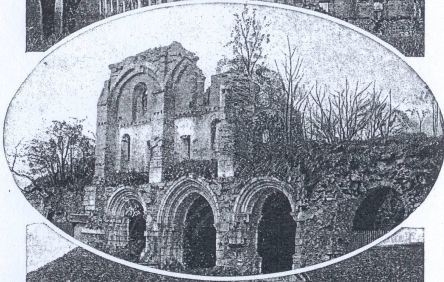
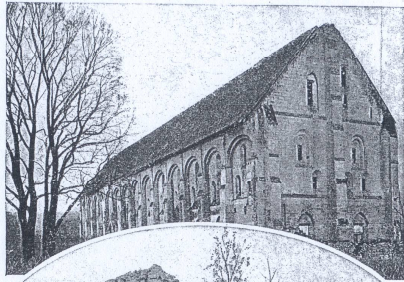


Doc 74 : publicité pour les 23 guides illustrés Michelin des champs de bataille parus en novembre 1920⁷²⁶

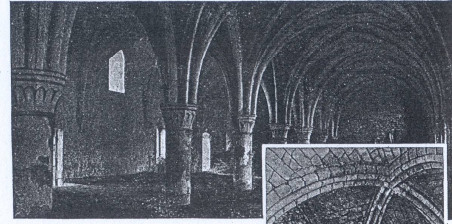
Ces ouvrages donnent aux visiteurs un aperçu géographique et historique en insistant particulièrement sur les grandes étapes du conflit ainsi que sur les destructions. Les textes sont précis, agrémentés de croquis et de photos⁷²⁷. Ils indiquent des circuits, guident le visiteur dans les méandres de l'ancien front. La visite du champ de bataille s'organise en deux journées. La première journée, de Soissons à Laon par Coucy-Le-Château et La Fère, se termine au bout de 68 km par la visite de Laon. La deuxième journée, de Laon à Reims par le Moulin de Laffaux, Vailly-sur-Aisne, la ferme d'Hurtebise, Craonne et Berry-au-Bac, se termine après 115 km par un retour à la civilisation dans la ville de Reims en Reconstruction.

⁷²⁶ *Guides illustrés Michelin des Champs de bataille (1914-1918) : Le Chemin des Dames*, Michelin, Clermont-Ferrand, 1920. Coll. Potier.

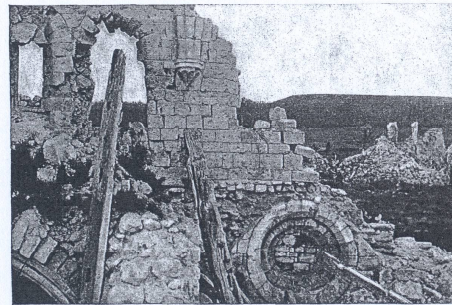
⁷²⁷ Photos et films de guerre des Collections de la Section photographique et cinématographique de l'Armée.



L'ABBAYE DE VAUCLERC AVANT LA GUERRE.

L'ABBAYE DE VAUCLERC AVANT LA GUERRE.
A droite, pilier de la salle capitulaire.
Les restes gigantesques de l'abbaye étaient occupés par une ferme.**L'abbaye de Vaclerc.**

AVANT la guerre, il existait encore de grandes ruines de cette ancienne abbaye du XII^e siècle, derniers vestiges du cloître des Cisterciens, fondé par saint Bernard, en 1134. Les bâtiments étaient considérés comme un chef-d'œuvre de l'art monastique (photos p. 88 et ci-dessus).

LES DERNIERS VESTIGES DE L'ABBAYE DE VAUCLERC.
Au fond, le plateau de Californie.

Doc 75 : visiter les ruines de l'abbaye de « Vaclair » après le bombardement de 1917⁷²⁸

Le guide provoque volontairement à la fois un sentiment de départ à l'aventure et d'une excitante randonnée sur les traces des poilus de 14. Les auteurs prenant soin d'indiquer que « le Chemin des Dames est encore en grande partie impraticable (septembre 1920)⁷²⁹ » et en invitant le visiteur à « se munir de lampes de poche ou de bougies pour visiter la Caverne du Dragon⁷³⁰ » ; ils l'invitent aussi à « emporter le déjeuner pour la deuxième journée car les régions traversées, complètement dévastées, n'offrent aucune ressource⁷³¹ » Les descriptions des points de visite sont étonnantes et finalement identiques à ce qu'on aurait pu écrire à la même époque sur toute autre région n'ayant pas à se reconstruire. Ainsi, arrivé à Vailly-sur-Aisne, le visiteur est poussé à chercher les « ruines de l'Eglise » ; celle-ci en effet était « intéressante, rebâtie au milieu du XII^e siècle, elle avait un imposant clocher à quatre étages avec baies jumelles et plein cintre [...] on remarque encore les chapiteaux de la nef, remarquables par la finesse de leur décoration ; ils comportent, au milieu de rinceaux et de

⁷²⁸ *Le Chemin des Dames*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Michelin, 1920, p. 88-89.

⁷²⁹ *Le Chemin des Dames*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Michelin, 1920.

⁷³⁰ *Ibidem*.

⁷³¹ *Ibid.*

feuillages, de nombreux personnages [...] ⁷³² ». Ailleurs, le texte aborde les « flaques où trempent les pieds des troncs d'arbres décharnés ⁷³³ ». Enfin, le circuit mène à Soupir « où Fénelon, d'après la tradition, sous les ombrages du parc d'un château du XVIème siècle, aurait composé une partie de son Télémaque ⁷³⁴ ».

Sans cesse le texte revient sur la guerre qu'on cherche à faire découvrir à ceux qui ne l'ont pas connue par des descriptions rapides. Rien n'est dit sur l'avenir des villes et villages ni sur les habitants revenus dès la fin de l'année 1919. Le temps semble figé et l'objectif des guides reste clair : montrer le Chemin des Dames comme une image d'Epinal, de ressasser le passé guerrier et le présent ruiné sans jamais envisager l'avenir ni offrir aucune perspective de reconstruction. Les guides avaient néanmoins du succès, ce dont témoignent les observations rédigées dans les registres de délibérations des conseils municipaux. A Craonne, suite aux multiples publications de guide, des centaines de curieux se mettent à arpenter les ruines de l'ancien village ⁷³⁵. Dans une séance de mai 1921, « le conseil municipal demande l'autorisation de placer un tronc dans les ruines de Craonne dans lequel les touristes de bonne volonté pourraient déposer une obole pour la reconstruction du village ». Le 7 décembre 1930, le conseil municipal de Craonne renonce définitivement à réclamer le vieux Craonne ⁷³⁶ et demande que les eaux et forêts le conservent et en fassent un parc qui perpétuera le souvenir de l'ancien village détruit pendant la guerre.

⁷³² *Ibid.*

⁷³³ *Ibid.*

⁷³⁴ *Ibid.*

⁷³⁵ Rappelons que le village a été déplacé pour permettre une « meilleure reconstruction ».

b) Tourisme et monuments

Sur le versant Nord du Chemin des Dames, un petit monument marque l'emplacement d'un village. Il n'y a plus rien, hormis des bois et vertes prairies. Pourtant, il n'y a pas si longtemps se dressait là un village de 150 habitants.



Doc 76 : monument commémoratif « Ici fut Ailles »⁷³⁷

Ce village disparu, rayé de la carte, survit aujourd'hui dans le nom de son voisin, Chermizy, devenu depuis 1923 Chermizy-Ailles. Au lendemain du conflit, les habitants se sont demandés s'ils allaient revenir dans leur village anéanti et vivre au milieu des ruines. Les moins découragés attendent de savoir si l'Etat va exproprier les milliers d'hectares labourés par la guerre. Il le fera et exproprie en 1922. Néanmoins, suite aux pressions des cultivateurs et des propriétaires désireux de reprendre possession de leurs terres, l'Etat rétrocède une partie des terres classées en zone rouge. Le 19 juillet 1929, a lieu à la mairie de Chermizy la vente aux enchères publiques de 279 hectares de l'ancien terroir d'Ailles.

Signé par le Président de la République, le décret du 9 septembre 1923 scelle la mort administrative de six communes du canton de Craonne. Avec Ailles, disparaissent Courtecon, Grandelain et Malval, Vauclair et La Vallée Foulon, Verneuil-Courtonne Vendresse et Troyon qui fusionne avec Beaulne et Chivy. En fusionnant avec Ailles, Chermizy a obtenu les dommages de guerre de la commune disparue. La somme est considérable puisque plus de 400 000 francs sont versés dont 373 000 francs rien que pour l'église. L'église de Chermizy

⁷³⁷ Phot. Bedhome.

ayant déjà été reconstruite, le conseil municipal de cette commune juge qu'il n'est pas nécessaire d'en reconstruire une autre et décide d'ériger une chapelle pour perpétuer le souvenir de l'ancien village d'Ailles et rappeler sa mémoire⁷³⁸. La commune ayant besoin d'argent pour son adduction d'eau et les devis présentés étant trop élevés, la commune décide en 1938 qu'un simple calvaire suffira. Le prix des canalisations d'eau aura finalement raison du calvaire. Le souvenir de l'ancien village est cependant assuré par le Touring-club de France qui avait lancé en 1932 une souscription nationale pour ériger des monuments durables sur l'emplacement des villages détruits pendant la guerre et qui ne seront pas reconstruits. C'est ainsi que, comme dans la Meuse ou dans la Marne, un monument de granit rose se dresse à l'emplacement d'Ailles avec le plan schématique de l'ancien village et une inscription : « ici fut Ailles détruit en 1914-1918 pendant l'invasion allemande ». Une autre inscription, sur la base du monument, précise que « les matériaux qui constituent ce socle sont des reliques du village disparu » (doc. 76).

Le tourisme de guerre est donc multiforme : individuel ou collectif, de mémoire ou de curiosité, il prend, pour le peu qu'on le détaille, des allures tentaculaires. Dirigé et organisé par de grands groupes, tel le Touring-club de France, il est à la fois promoteur des régions dévastées et contribue aussi, par l'argent qu'il rapporte, à la reconstruction et à son souvenir.

⁷³⁸ Arch. com. Chermizy-Ailles, registre de délibérations.

Finalement, ces différents éléments témoignent de ce que la guerre a continué de bouleverser la donne sociale longtemps après la fin des combats. Le sinistré a été objectivé par l'ensemble des acteurs concernés, y compris d'ailleurs, par les sinistrés eux-mêmes en devenant une catégorie administrative et sociale à part entière avec laquelle l'Etat et ses relais doivent désormais compter. Dans le même temps, le regard porté sur les représentants de l'État et sur l'État lui-même a évolué. Le « bon » fonctionnaire n'est plus seulement aux yeux des sinistrés un homme consciencieux dans son travail mais un homme actif et dévoué prenant à bras le corps la destinée du peuple sinistré. Par ailleurs, pour défendre ses intérêts spécifiques, la société des sinistrés a su s'organiser et imaginer des possibilités réelles d'influer sur l'action de l'Etat et de l'administration, pour défendre ses intérêts spécifiques. Cette découverte s'est notamment traduite dans le mouvement coopératif. L'Etat certes, légifère, homologue, et régit l'administration des dommages de guerre, mais on l'a vu, le peuple citoyen sinistré regroupé dans ses coopératives a pris pleinement conscience qu'il pouvait la faire évoluer. Et de fait, les sinistrés y sont parvenus dès lors qu'ils ont agi collectivement et solidairement.

Les romanciers, au premier rang desquels Roland Dorgelès dans *le Réveil des morts*, ont tenté de restituer le choc du retour et la lutte des sinistrés engagés dans le combat de la reconstruction. La plupart sont unanimes sur un point : les composantes, les pratiques et les mentalités de la société du Chemin des Dames évoluent en profondeur au lendemain de la Grande Guerre. Ainsi, voit-on s'opérer un certain brassage social ; d'une part, de nombreux notables locaux quittent la région découragés par la tâche à entreprendre ; d'autre part, des populations étrangères remplacent les absents, ceux qui sont partis, et ceux qui sont morts sur deux plans : les plus démunis fournissent la main d'œuvre indispensable à la reconstruction, les plus riches rachètent des exploitations et terres jugées inutilisables (certains industriels belges par exemple). Dans ce contexte particulier, une nouvelle élite tend ainsi à s'affirmer, composée des acteurs les plus actifs, des dirigeants de la reconstruction (les entrepreneurs, les dirigeants des coopératives). Mais on y retrouve aussi des notables locaux, rescapés de la Grande Guerre, et se servant de leur prestige pour occuper des postes à responsabilités comme le comte Henri Rillart de Verneuil et les nouveaux riches comme les entrepreneurs de maçonnerie. La fusion des deux modèles, par le biais des mariages arrangés n'était pas rare et constitue un objectif à atteindre pour certains d'entre eux (nouveaux riches, immigrants...). Un

subtil mélange s'opère entre les anciens et nouveaux acteurs. Il est même parfois difficile de les distinguer.

Enfin, l'événement ruine est globalement « rentable » pour ceux, souvent de l'extérieur, qui savent en tirer profit : le tourisme de guerre est à ce propos un excellent exemple.

Le propos s'articule donc entre permanence et mutation. Permanence d'une élite et cadres traditionnels qui se mettent en valeur dans le secours et la défense des sinistrés. Mutations amorcées par ces derniers mais sans en exclure les cadres traditionnels auxquels on adjoint les « indispensables » de par leurs connaissances ou leur maîtrise technique à la renaissance des régions dévastées. Cette modification de la donne sociale est liée à la reconnaissance sociale que chaque acteur obtient ou n'obtient pas par son action, dans le processus de Reconstruction. C'est ce nouveau schéma qui forge progressivement une société de la reconstruction, structure sociale la plus éloignée du cœur de l'événement ruine, parce qu'elle intègre de nombreux non sinistrés.



La reconstruction matérielle rend aussi compte des permanences et mutations en marquant physiquement les disparités et inégalités sociales. La reconstruction matérielle est par ailleurs significative des hésitations d'une époque : entre tradition et modernisme.

3^{ème} Partie

La reconstruction matérielle du Chemin des Dames

Une renaissance avortée ?

Lévènement ruine va progressivement laisser la place au chantier du siècle puis aux villages neufs. Cet évènement va s'effacer physiquement pour ne subsister que dans la mémoire des sinistrés des régions dévastées. Les constructions neuves, et notamment la nouvelle architecture, vont donner aux sinistrés un nouvel « habit », sorte de patchwork de tradition et de modernisme.

C'est physiquement, dans l'espace que les différents statuts sociaux de la société de la reconstruction vont se démarquer. C'est aussi dans l'espace que va se jouer le dernier acte de la reconstruction : celui des choix architecturaux et des techniques utilisées pour les « restaurations nécessaires ». Ces choix seront aussi le résultat des souhaits des acteurs du processus de reconstruction (architectes, entrepreneurs, propriétaires) qu'ils soient sinistrés ou technicien et théoricien de l'extérieur.

La reconstruction d'une société du Chemin des Dames sera aussi abordée, notamment par le biais de la construction d'une mémoire villageoise illustrée par le souvenir du don mais aussi par les fêtes et cérémonies qui rythment de nouveau la vie villageoise. Finalement, recherche du passé et volonté d'avenir seront la colonne vertébrale de cette partie.

Nous étudierons donc dans un premier temps l'architecture de la reconstruction en proie aux hésitations d'une époque avant de nous pencher sur la reconstruction comme facteur probable de modernisation dans l'agriculture. Enfin, nous aborderons la question des ferments sur lesquels se bâtissent la mémoire collective de la communauté villageoise

Le Corbusier, convaincu par l'idée de la modernité sociale, pose la reconstruction matérielle des régions dévastées comme une œuvre lisse : « le Nord ne s'est pas reconstruit depuis deux ans. Ces derniers temps seulement, dans les grandes sociétés d'entreprises, les ingénieurs ont pris en main le problème de la maison. Mais les ingénieurs ont été blackboulés. L'opinion publique les a contredits. On n'a pas voulu de leurs solutions. Les usages sont demeurés. On a bâti comme avant, on n'a rien changé. Le Nord n'a pas voulu être la merveilleuse révélation de l'après-guerre⁷³⁹ ». Qu'en est-il ?

⁷³⁹ Le Corbusier, *Vers une architecture*, 1^{re} édition, 1922, rééd. Flammarion, coll. « Champs », 1994, p. 88.

CHAPITRE CINQUIEME

De nouvelles méthodes, de nouveaux outils : vers une nouvelle architecture ?

S'interroger sur la part de la tradition et du modernisme est un lieu commun dans toute étude sur la reconstruction. La doctrine architecturale de la reconstruction des régions dévastées par la Grande Guerre fut celle du régionalisme, particulièrement dans les milieux ruraux. Le régionalisme n'était pourtant pas une doctrine qui dominait alors la pensée architecturale. Les discours théoriques et critiques se partageaient entre la tradition des Beaux-arts, qui professait un classicisme devenu très conventionnel, et un éclectisme qui s'ouvrait à tous les styles occidentaux, et ce, à plus ou moins bon escient. Pour les programmes dits religieux, l'art roman et l'art gothique concurrençaient le vocabulaire puisé dans les traités d'ordre gréco-romain. A l'opposé, on observe un modernisme qui, depuis 1910, s'extirpait de la mode de l'Art nouveau pour une révision critique des valeurs dites classiques ou pour un rationalisme aiguisé par béton armé⁷⁴⁰.

La doctrine régionaliste est apparue dans les dernières décennies du XIXème siècle. Les villas des plages, les pavillons de banlieue, les hôtels de tourisme, les écoles, les gares de chemin de fer qui s'en revendiquaient avaient été bâtis pour répondre aux nouveaux besoins modernes et même aux modes en vogue, mais les architectes restaient persuadés que leurs structures devaient emprunter les formes de ce qu'ils appelaient les vieilles bâtisses paysannes. Jean-Claude Vigato, rappelle qu'un « critique d'art, essayiste et romancier, Léandre Vaillat (1876-1952), sut formuler la thèse fondamentale de la doctrine dans son article publié dans la revue *L'Art et les artistes*. Son titre rappelait ses origines familiales : « La maison en Savoie ». Il écrivit, comme s'il s'agissait d'une évidence : « Des architectes se sont avisés de ce que la maison rurale correspondait à certaines lois constantes de climat, de température, de sol, que ces conditions physiques n'avaient pas sensiblement changé, et que par conséquent ils n'avaient qu'à regarder les modèles que leur proposait l'architecture

⁷⁴⁰ J-C Vigato, *L'Ecole de Nancy et la question architecturale*, Paris, Messene, 1998, 64p.

paysanne⁷⁴¹ ». »⁷⁴² Il est vrai qu'Eugène Viollet-le-Duc avait déjà remarqué que les formes des maisons rurales variaient d'une région à l'autre⁷⁴³.

D) L'architecture de la reconstruction : entre modernité et ruralité

Au début du mois de mai 1917, la *Construction moderne* annonça que le Sous-secrétariat d'Etat aux beaux-arts allait ouvrir, « le 15 mai, entre tous les architectes français, mobilisés ou non un concours pour la création de types [qui seraient] proposés comme modèles pour la reconstruction des habitations rurales dans les régions dévastées⁷⁴⁴ ». Le concours était organisé en deux étapes. Afin que les concurrents du front ne fussent pas défavorisés, ils furent d'abord appelés à soumettre une esquisse rendue à main levée, au crayon, à la plume ou au pinceau, sur des feuilles volantes. En quelques lignes, les concurrents étaient placés au cœur même de la problématique régionaliste :

« Il y a lieu de reconnaître que si toutes ces maisons de paysans nées du sol sur lequel elles s'élevaient, sans le concours d'un architecte, avaient une saveur de terroir toute particulière et un caractère artistique bien à elles, elles étaient en général conçues en dehors de tous les préceptes de l'hygiène la plus élémentaire. Il serait à craindre, lors de la reconstruction, qu'elles ne fussent, en obéissant au désir de faire vite, rebâties sans le moindre souci des progrès et de toutes les améliorations reconnues aujourd'hui si nécessaires, comme, aussi, sans tenir aucun compte de ce sens instinctif de l'art dont elles témoignaient et qui faisait le charme particulier et pittoresque de notre pays si varié et si attirant⁷⁴⁵ ».

⁷⁴¹ L. Vaillat, « L'art décoratif. La maison en Savoie », *L'Art et les artistes*, octobre 1912, t. XVI, p. 21-37.

⁷⁴² J-C Vigato, « L'officialisation de l'architecture régionaliste : le concours de 1917 », *La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, Actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 291-292.

⁷⁴³ E. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle*, t. VI, Paris, Librairies-Imprimeries réunies, Ancienne Maison Morel, s. d.

⁷⁴⁴ J-C Vigato, *op. cit.*, p. 301.

⁷⁴⁵ Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts. Sous secrétariat des beaux-arts, « Concours ouvert entre les architectes français pour la création de types d'habitations rurales. « Renseignements généraux », *L'architecture*, avril 1917, 30^e année p. 50-52. Voir l'annonce du concours dans *La Construction moderne*, 15 avril-1^{er} mai 1917, p. 2 et 3, in J-C Vigato, *op. cit.*, p. 301 et 302.

La doctrine était donc très claire. Il s'agissait de moderniser tout en préservant le plus possible les styles régionaux. La participation au concours était néanmoins aussi désintéressée que patriotique. En effet, la modeste prime attribuée aux lauréats de second degré rendait l'Etat propriétaire de leurs plans destinés à être reproduits et distribués aux sinistrés. Toutefois, le projet devait porter le nom de l'architecte de façon très lisible. La voie du régionalisme était donc ouverte.

1) A nous l'art ? L'architecture de la reconstruction dans le courant artistique national : de Paris au Chemin des Dames

Cette période des années 20 est caractérisée par un style nommé *a posteriori* « Art Déco ». Les souffrances endurées ont atteint les forces vives des nations. Tout semble l'indiquer, de Roland Dorgelès pour la France à Otto Dix pour l'Allemagne. Peu à peu, la vie reprend son cours mais le souvenir de la guerre reste tenace dans les esprits des artistes. Ce n'est qu'en 1925 qu'une nouvelle ère s'ouvre. C'est une ère de sécurité directement liée à l'immense espoir suscité par la création de la SDN. De plus, la reprise économique apparaît aux yeux du monde comme étant solide. Les années 20 n'en sont pas moins marquées par le désordre, avec le bouleversement durable des rapports internationaux, des progrès techniques et l'émergence des idéologies totalitaires. De nouvelles formes d'art apparaissent. Paris devient alors, pour la dernière fois, le centre de toute cette culture ; les grandes villes des Etats-Unis reprendront le flambeau après la Seconde Guerre mondiale. Pendant ces années, trois expositions universelles ont lieu. L'exposition de 1925 concerne les arts décoratifs.

Lors de cette exposition universelle des arts décoratifs de 1925⁷⁴⁶ s'exprime la contradiction de l'ordre et du désordre qui inspire de nombreux artistes. Pour certains, il faut montrer et mettre en scène le chaos, pour d'autres, il faut revenir à la tradition de l'art. Nous sommes bien dans une période de reconstruction. Si cette nouvelle esthétique ne touche qu'une minorité de personnes, bon nombre d'étrangers, amoureux de Paris, vont faire de la capitale française le centre de toutes les séductions artistiques. La femme devient objet d'art à part entière et pour se faire, elle se met en quête d'une liberté jamais égalée. Nombreux sont les exemples, à cette époque, où se mêlent cette nouvelle femme et l'œuvre d'art comme *La femme au collier* de Van Dongen. Dans cette ambiance, les lieux de vie évoluent telle la

⁷⁴⁶ Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes, Paris, Larousse, 1925.

maison de verre rue Saint Guillaume à Paris qui symbolise le nouvel habitat conçu comme un ensemble total, qui laisse entrevoir les futures réalisations de Le Corbusier. C'est en ce sens que l'architecture répond aux exigences du nouveau style Art déco ; Art déco qui prône le groupement de tous les talents s'attaquant à tous les sujets. L'Etat favorise d'ailleurs les artistes en leur laissant la liberté de créer. De fait, dès le début des années 20, ces derniers affluent à Montparnasse et s'installent dans les cafés tels le Dôme ou la Coupole. Paris reste donc le cadre de vie des artistes mais le noyau quitte Montmartre. On y trouve Max Ernst, Paul Eluard, Aragon, Dali et Magritte⁷⁴⁷.

Cette dualité ordre/désordre se reflète lors de l'exposition de 1925 où toutes les formes de l'art et de l'industrie sont représentées. De la place de la Concorde au pont de l'Alma, elle occupe une superficie de 30 ha, au centre même de Paris. Les artistes s'approprient les produits de l'industrie et les pratiques de l'ingénierie (Fernand Léger est par exemple un artiste ouvrier). Mais il s'agit en même temps que « les œuvres [soient] originales et tendent à renouveler l'art de la forme⁷⁴⁸ ». C'est grâce à ce projet que l'exposition remporte l'adhésion du conseil municipal de Paris et de la Chambre de commerce.

Un contraste apparaît alors dans cette exposition universelle entre des ensembles décoratifs surchargés d'objets de couleur comme la grille d'entrée de la bibliothèque Carnegie près de la porte de la Concorde et le purisme des formes prôné par *l'Esprit nouveau*. Certains artistes comme Le Corbusier, Fernand Léger, Amédée Ozenfant s'intéressent au nouvel ordre social et économique fondé sur la science et les techniques qu'ils voient « surgir partout ». Refusant les déconstructions cubistes qu'ils estiment décoratives, ils prônent la rigueur des formes, la simplicité du dessin, l'économie de la couleur. Ozenfant et Le Corbusier élaborent une esthétique à résonance morale et rationnelle qu'ils nomment « purisme » et dont les principes sont expliqués dans la revue mensuelle qu'ils ont créée, *L'Esprit Nouveau*. Le pavillon construit par Le Corbusier était donc l'antithèse de ce qu'on pouvait voir dans cette exposition Art-Déco.

La reconstruction rémoise s'inscrit dans cette lignée. La Rue du Temple, reconstruite durant les années vingt, offre une remarquable illustration des contradictions de l'exposition de 1925. D'un côté, plusieurs immeubles sont couverts d'une exceptionnelle « peau » décorative, certains notamment de mosaïques polychromes de la maison Gentil et Boudet. De l'autre, la structure et le matériau brut l'emportent dans les halles du boulingrin. Dans la

⁷⁴⁷ S. Buisson, C. Parisot, *Paris-Montmartre : les artistes et les lieux, 1860-1920*, Paris, Terrail, 1996.

⁷⁴⁸ Cycle court de conférences sur « L'Art déco de Reims à New-York » organisé par le Musée des beaux-arts de la ville de Reims en 2006-2007.

même rue, deux discours se côtoient et pourraient faire écho aux débats significatifs de l'exposition universelle de 1925 : l'ornement appliqué est assumé d'un côté de la rue et, de l'autre, très largement combattu.

C'est donc dans un contexte architectural particulièrement mouvementé qu'intervient la reconstruction des villages du Chemin des Dames.

La solution jugée la meilleure pour la reconstruction est la voie de l'architecture régionale. Il n'y va pas vraiment de l'orgueil nationaliste, mais de l'équilibre psychologique des habitants, de la défense des sites, de réflexion architecturale conduite depuis Viollet-le-Duc. Les architectes Auburtin et Blanchard vont dans ce sens : l'exposition de La cité reconstituée présente le résultat de concours de villages, des séries de plans types de constructions publiques, de maisons et de fermes ; la SADG organise une exposition d'architecture régionale dans les provinces envahies qui propose elle aussi des plans types et présente les relevés d'André Vaillat, rédacteur au *Temps* et rapporteur général de l'exposition. Elle recommande de se tourner vers l'architecture locale plutôt que de s'inspirer des formes de l'architecture savante. Puis le Sous-secrétariat d'Etat aux beaux-arts ouvre un concours pour la création de types d'habitations paysannes en fonction des provinces. En somme, la priorité, du point de vue du ministère de l'Intérieur comme des professionnels, vise la reconstitution des paysages et le respect des sites. Il s'agit de rendre la vie, en les modernisant, aux campagnes qui ont souffert et d'éviter ainsi d'ingérables transferts de population vers les villes. Les expériences hardies resteront donc au placard. Les représentants les plus prestigieux de la Société française des architectes urbanistes, Léon Jaussely, Henri Prost, Pierre Remaury, Jacques Greber et Jean Royer ne sont pas sollicités, mais, grâce à la création de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris en septembre 1919, ils forment des élèves à la science de l'aménagement urbain, tel André Gutton et Robert Auzelle.

Tout semble donc contradictoire. Contradiction au sein même de l'Art déco : entre tenants de l'ordre ou du désordre, l'architecture décorative ou de l'architecture machiniste. Mais aussi contradiction au sein du processus de reconstruction entre plusieurs options : valorisation de l'architecture régionaliste telle qu'elle fut appliquée sur le Chemin des Dames, reconstruction à l'identique sur le modèle des monuments historiques ou de la ville d'Arras, ou s'inspirer du modèle architectural de la ville de Reims aboutissant à une fusion des modèles. Ces différentes formes d'expressions architecturales et artistiques aboutirent à ce que nous appelons aujourd'hui l'architecture de la reconstruction, notion néanmoins bien difficile à définir. Essayons d'en dresser un bilan.

2) Le bilan architectural

« Ces deux chantiers, encore en déblaiement, ne l'occupant pas assez, Jacques [architecte] passait le reste de ses journées penché sur sa planche à dessin et il étudiait en s'amusant des maisons bourgeoises, des fermes, une mairie, toutes dans ce style curieux du Soissonnais qui dresse vers le ciel ses pignons à redans, comme d'insolites escaliers où grimpe le soleil⁷⁴⁹ » (R. Dorgelès, *Le réveil des morts*).

Il s'agit ici de dresser un tableau architectural afin d'en évaluer les apports. Trois types d'édifices peuvent-être distingués : les habitations particulières, les bâtiments communaux et le cas particulier des monuments historiques.

a) Les habitations particulières

L'architecture des habitations particulières, bien que très diverse, présente quelques traits communs.



Doc 77 : une maison à appareillage de brique rouge (DZ) et moellons recouverts d'un enduit⁷⁵⁰



Doc 78 : maison à appareillage de briques à couleurs variées (selon la cuisson oxydante ou réductrice) et de pierres de taille⁷⁵¹

⁷⁴⁹ R. Dorgelès, *op. cit*, p. 14.

⁷⁵⁰ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁷⁵¹ *Ibidem*.



Doc 79 : maison en moellons apparent sur pignon
type soissonnais⁷⁵²



Doc 80 : le château de la Bôve en 1933⁷⁵³

Les pignons et façades des maisons sont la plupart du temps en moellons (doc. 79), plus rarement en pierres de taille (doc. 78). L'utilisation de la brique rouge ou blanche est le plus souvent réservée aux motifs ou aux entourages de portes, lucarnes et fenêtres (doc. 77). Les façades sont généralement rythmées par des bandeaux bien distincts séparant les différents niveaux de la construction (doc. 78). Ce type de séparation se trouve sur les pignons reconstruits selon les normes traditionnelles du Laonnois (droit) (doc. 78) ou du Soissonnais (en escalier) (doc. 79). Doit-on parler de reconstruction ou de reconstitution des architectures régionales ? N'assiste-t-on pas plutôt à la naissance d'une nouvelle architecture ?

Une réponse peut-être esquissée en prenant plusieurs exemples d'architecture de maisons sur le Chemin des Dames. Ainsi la ferme de Suzanne Chrétien est bâtie dans le bas du village de Vassogne dans une architecture bien différente de celle d'avant-guerre⁷⁵⁴. Le corps de ferme s'organise en « L » face à la maison qui fut reconstruite en dernier. En entrant, sur la gauche, se trouve le logement des propriétaires habité jusqu'à la reconstruction de la maison et adossé à deux étables. Un escalier disposé au sud du bâtiment permet d'accéder au premier étage. S'ouvre alors un volume permettant le stockage du grain, du foin et de la paille. Au rez-de-chaussée, deux étables et un logement utilisé avant la reconstruction de la maison. L'ordre de reconstruction de la ferme indique que l'outil de production (abri pour les vaches à lait permettant la traite matin et soir) fut jugé prioritaire à la reconstruction de la maison familiale. Ce logement est aujourd'hui transformé en laiterie.

⁷⁵² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁷⁵³ Commune de Bouconville-Vauclair, coll. Potier, Bucy-le-Long.

⁷⁵⁴ Témoignage Solange Ruelle-Hautemont, Vassogne, 2005. Nous ne possédons pas de cartes postales de la ferme chrétien avant la guerre de 1914-1918.



Doc 81 : ferme de Suzanne Chrétien⁷⁵⁵

Extérieurement, le bâtiment présente une architecture particulièrement soignée (doc. 81). Le pignon nord (celui de l'habitation) fait alterner pierres de taille et briques polychromes. Le bandeau de base, composé de pierres de taille, est cerné par les deux arêtes du pignon vertical composé par un croisement de briques. Le premier bandeau de pierres, celui du rez-de-chaussée, est percé par deux fenêtres entourées de briques déclinant toutes les nuances de l'orange. Elles furent placées de façon à créer un dessin sur la partie supérieure arrondie. L'entourage de fenêtre est couronné par des briques en relief, disposées de champ, entouré par un second relief de briques rompant la monotonie du bandeau séparant le rez-de-chaussée du premier étage. L'entourage de la fenêtre du premier étage est identique à celui du rez-de-chaussée et s'intègre dans un triangle de briques accentué par les rives du toit. La façade du bâtiment prolonge les dessins du pignon sur l'ensemble de sa longueur. Deux petits pignons perçant la toiture à la façon de chiens assis, percés de portes, permettent d'enranger les récoltes au premier étage. Le second bâtiment, perpendiculaire au premier, est un hangar. Seule la façade nord est ouverte et offre un exemple intéressant de charpente. La toiture est

⁷⁵⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

soutenue par des piliers de 25 cm x 25 cm, montant jusqu'à la panne d'arête du toit. L'ensemble, très symétrique, contraste avec les charpentes tortueuses d'avant-guerre. La maison d'habitation, au centre de la cour, est l'édifice le moins intéressant sur le plan architectural. Construite en dernier, tout laisse à penser qu'il ne restait plus beaucoup d'argent à cet effet. De forme rectangulaire, la façade de l'habitation se compose de deux bandeaux. Le premier est en pierre de taille et correspond au niveau de la cave. Le second, celui du premier étage, est composé de moellons recouverts d'un enduit de sable et de chaux. Les entourages de fenêtres sont en briques jaunes. Contrairement aux autres bâtiments, cette maison a mal vieilli. Les enduits se sont effrités progressivement et de nombreuses fissures sont apparues sur les murs. Il semble que la qualité des constructions ait baissé à la fin du chantier du siècle. L'utilisation conjointe de la brique et de la pierre (moellons ou pierre de taille) demeure le choix d'architecture extérieure le plus fréquent sur l'ensemble du Chemin des Dames. Plus on s'éloigne vers le nord et plus la brique domine sur la pierre. Le choix tient plus à la disponibilité des matériaux qu'à un choix architectural affirmé.



Doc 82 : maison de l'entrepreneur Cabaret aujourd'hui⁷⁵⁶

⁷⁵⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.



Doc 83 : la maison de l'entrepreneur Maroteaux-Cabaret vers 1922. On notera la présence d'un crépi et d'un toit en tuilettes plates (aujourd'hui tuiles mécaniques H14)⁷⁵⁷

Certaines exceptions notoires sont néanmoins présentes. Ainsi, la maison de l'entrepreneur Cabaret ne comprend-elle pas de briques (docs. 82 et 83). Elle est entièrement bâtie en pierres d'une dureté variable, en fonction de leur place sur l'édifice. Plusieurs bandeaux se distinguent. Le soubassement est constitué de pierres dures appelées pierres à nummulites, extrêmement résistantes au gel et à l'extraction difficile⁷⁵⁸. Elles sont disposées en opercules d'abeille. Le dessin présente un relief mettant en valeur la qualité naturelle de la pierre. Le bandeau supérieur, constitué de moellons recouverts d'un crépi, joue le rôle de tampon entre la naturalité des pierres de base et le relief géométrique des appuis de fenêtres et des corniches. Les pierres en relief sont choisies parmi les plus dures et non gélives. Celles des appuis de fenêtre, de couleur blanche, sont aussi dures que du granit. Les entourages de fenêtres en pierres sont rehaussés par une clef trapézoïdale en relief. L'ensemble se termine par un faîte de pignon en moellons recouverts de crépi et chapeauté par une rive en béton armé. La façade, particulièrement soignée, prolonge les motifs décrits sur le pignon. Le mur de clôture (d'environ 1m) est, à l'est, recouvert de tuiles et, au sud, d'un chapeau en béton. Surmonté d'une grille, chaque ensemble s'enchaîne par un pilier alternant des cubes de briques jaunes et de pierres taillées et surmonté d'un chapeau de pierre sculptée⁷⁵⁹. La finesse

⁷⁵⁷ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁷⁵⁸ Carrière de Pierre de l'entreprise Cabaret, Vassogne.

⁷⁵⁹ *Ibidem*.

des détails et l'emploi systématique de la pierre ou de la brique jaune contrastent avec les maisons environnantes.

A l'opposé, certaines maisons sont reconstruites intégralement en briques. On en trouve à Vailly-sur-Aisne et dans les villages les plus proches de Soissons. Il s'agit le plus souvent de maisons très proches des semi-provisoires. L'utilisation de la pierre se limite alors aux soubassements ou à quelques bandeaux décoratifs rompant l'unité des briques. Cette monotonie est parfois brisée par des bandeaux de briques jaunes disposées de champ ou en relief dans les transitions de niveaux ou dans les entourages de fenêtres.

Enfin, certaines maisons offrent d'étonnantes compositions. On y distingue une première construction, souvent en pierres, à laquelle on a ajouté une seconde bâtisse, le plus souvent en briques. Ces « rajouts » sont souvent postérieurs aux années 20. Les propriétaires décidaient, par exemple, d'ajouter une pièce comme ce fut le cas au café Hautemont (doc. 84).



Doc 84 : café épicerie de Vassogne, maison Hautemont. Construction de la maison centrale en premier, du bâtiment de gauche en second et d'un rajout en brique jaune à droite de la maison en dernier (fin des années 30)⁷⁶⁰

Dans d'autres cas, il s'agit d'une reconstruction partielle suite à la Seconde Guerre mondiale comme chez Anon⁷⁶¹. Les villages les moins touchés par la guerre offrent au regard ce type de composition. La maison d'avant-guerre était réparée et parfois agrandie quelques années après la reconstruction. Roland Dorgelès a souligné les réactions provoquées par ces

⁷⁶⁰ Arch. du CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

⁷⁶¹ Au 3 rue de la fontaine à Vassogne. La partie supérieure droite de la maison a été intégralement reconstruite en briques suite à la destruction par un obus durant la Seconde Guerre mondiale.

maisons à moitié détruites ou intactes. Au départ jalouxés par les sinistrés moins bien lotis, ces chanceux devinrent à leur tour jaloux de ceux qui prenaient possession d'une maison flambant neuve⁷⁶². Il faut donc étudier avec d'extrêmes précautions cette architecture bien souvent modifiée au gré des aléas de l'Histoire.

Trois observations se dégagent pourtant, de ces différents exemples : d'une part les constructions baissent en qualité au fur et à mesure de la reconstruction ; ensuite l'architecture met nettement en valeur le statut social des personnes, enfin la problématique consistant à s'interroger sur la part de tradition et de modernisme s'avère finalement contestable.

La médiocre qualité des dernières constructions tient à plusieurs raisons. En premier lieu, au fil des années, l'argent nécessaire à la reconstruction vient à manquer. Les dernières maisons construites ont été difficiles à payer. De fait, la qualité des constructions et la masse des matériaux employés diminuent d'année en année. Ainsi, Michel Kyriacos affirme qu'il secouait des sacs de chaux vides au dessus des tas de sable⁷⁶³. Face à une concurrence toujours plus rude qui les contraint à consentir des rabais plus importants, les entrepreneurs économisent sur les matériaux employés, ce qui explique le vieillissement prématuré des crépis et autres joints. Des observations récentes de certains entrepreneurs indiquent que les matériaux exploités localement étaient de médiocre qualité⁷⁶⁴. Le sable, par exemple, est composé d'impuretés diverses telles que l'argile ou la terre. Mélangées à la chaux, ces impuretés conduisent à accélérer la dégradation des joints des bâtiments⁷⁶⁵. Par ailleurs, la pierre de la reconstruction n'est pas celle d'avant 1914. Les bancs d'exploitation sont différents pour des raisons de coût. Le banc de Saint-Leu, composé du calcaire *Detrupa strangulata* (pierre dure), est abandonné pour le banc royal et franc (pierre tendre). La profondeur d'extraction n'est pas la même puisque l'entrepreneur gagnait entre 10 et 20 mètres⁷⁶⁶. La pierre, dans ces conditions, est constituée différemment : elle craint le gel, l'abondance d'eau ; parfois le simple contact avec l'air suffit à la disloquer. La baisse de qualité des constructions a donc des raisons conjoncturelles mais aussi structurelles.

Par ailleurs, l'architecture des habitations met nettement en valeur le statut social des personnes. Logiquement, les maisons devaient correspondre à ce qu'elles étaient avant la guerre. L'émergence de nouveaux acteurs durant cette période vient néanmoins contrevenir à cette règle. L'architecture des édifices constitue un excellent « baromètre social » et un signe

⁷⁶² R. Dorgelès, *op. cit.*

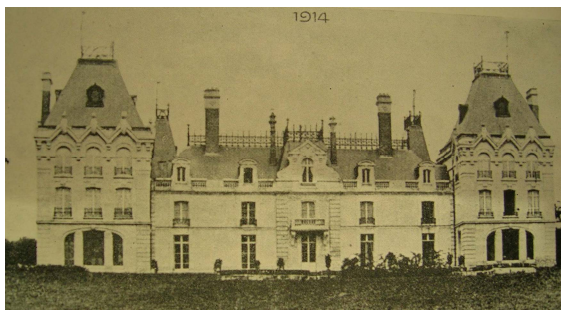
⁷⁶³ Témoignage de Monsieur Kyriacos, entrepreneur retraité de la SARL Kyriacos à Laon.

⁷⁶⁴ *Ibidem.*

⁷⁶⁵ Au contact de l'eau, l'argile gonfle et crée une cloque dans le ciment. Après un hiver, de multiples trous apparaissent dans les joints, signe d'un prochain éclatement.

⁷⁶⁶ L'extraction est alors beaucoup plus aisée car la pierre pèse moins lourd.

de distinction sociale. Il semble que l'utilisation de la brique non décorative soit perçue comme un signe de manque de moyens. Au contraire, une maison entièrement en pierres ou présentant des bandeaux décoratifs successifs constitue un indice de prospérité. Il est un autre signe de différenciation sociale : l'utilisation du carrelage rouge vif était commun et imposé aux personnes n'ayant pas assez touché de dommages de guerre pour choisir dans les gammes des carreaux à motifs. Cette différenciation sociale, bien qu'évidente avant-guerre, prend une tournure toute particulière durant ces années. Vient en effet s'ajouter à la différenciation par type d'édifices (maison ouvrière, maison particulière, ferme, château) une différenciation « décorative » probablement héritée de l'affirmation de l'Art déco à Reims car bon nombre d'architectes viennent de Reims et de Paris⁷⁶⁷. Il est néanmoins nécessaire de nuancer ce propos car certains exemples prouvent que le caractère des bâtisses d'après guerre est moins ostentatoire que celui d'avant guerre. L'exemple du château de la Bôve, demeure du Comte Henry Rillart de Verneuil est un exemple intéressant.



Doc 85 : le château de la Bôve à la veille de la Première Guerre mondiale⁷⁶⁸



Doc 86 : le château de la Bôve en 1933⁷⁶⁹

Force est de constater dans ce cas (docs. 85 et 86) une reconstruction bien loin de l'identique. L'ajout d'éléments architecturaux successifs au fil des siècles sur le château d'avant 1914 (doc. 85) n'a pas été retranscrit dans l'architecture du nouveau château (doc. 86). Mieux, la nouvelle bâtisse est beaucoup plus petite⁷⁷⁰. Certes le caractère ostentatoire du château persiste, mais amoindrie par sa reconstruction.

Enfin, s'interroger sur la part de la tradition et du modernisme au niveau architectural se révèle être une fausse question. On serait plutôt tenté d'essayer d'isoler dans cette architecture permanences et mutations. La tradition se perpétue uniquement dans les types

⁷⁶⁷ Se référer à la partie sur les architectes, chapitre 4.

⁷⁶⁸ Arch. du CARHOMT, série R.

⁷⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁷⁰ Nous n'avons pas d'informations sur les raisons de cette reconstruction à minima du château. La première hypothèse consiste à penser que les dommages de guerre n'ont pas couvert les frais de reconstruction d'un château identique, au moins en volume. La seconde hypothèse serait le transfert d'une partie des dommages de guerre du château dans un autre édifice, notamment dans la ferme attenante.

d'édifices mais disparaît dans la nouvelle architecture. Certes, les fermes restent des fermes, mais elles n'ont plus de points communs avec celles de l'avant-guerre⁷⁷¹.



Doc 87 : ferme de la maison Bleue à Braye-en-Laonnois : tourelle, petites ouvertures, accès étroite⁷⁷²



Doc 88 : ferme de la Malmaison à Chavignon : grands bâtiments à petites ouvertures. On notera la présence d'un pèdiluve au milieu de la cour⁷⁷³



Doc 89 : fermes de Vassogne après la Première Guerre mondiale : Hangars au premier plan, étables, écuries. L'ensemble spacieux. On notera la présence d'un pigeonnier sur la gauche de la carte postale (signe de richesse)⁷⁷⁴.

Les architectures sont très différentes, les volumes s'agrandissent, les ouvertures se multiplient et les bâtiments sont rendus fonctionnels et adaptés à la modernité agricole. La

⁷⁷¹ Certaines exceptions sont à noter, notamment dans l'existence de grandes fermes sur le plateau ayant fait construire avant la guerre des bâtiments plus adaptés à la pré-modernité agricole (grands attelages...). La ferme d'Hurtebise demeure une exception : rebâtie sur les fondations de la ferme d'avant guerre.

⁷⁷² Arch. du CARHOMT, série R.

⁷⁷³ *Ibidem*.

⁷⁷⁴ *Ibidem*.

Pierre de taille disparaît au profit des moellons, la tuilette plate est remplacée par de la tuile mécanique DZ tandis que les planchers de bois sont bien souvent remplacés par des dalles en béton à porteur IPM.

Pour autant, l'audace tant espérée par des architectes comme Le Corbusier, et vérifiée en zone urbaine, ne se donne pas libre cours en milieu rural. Est-ce pour autant le signe d'une permanence ? Les architectes des communes du Chemin des Dames ont été mesurés dans leur audace, lorsqu'il s'agissait d'édifices privés, propriétés de « ruraux »⁷⁷⁵. Tentons d'aller plus loin dans l'analyse en traitant des édifices communaux qui offrent des exemples d'architecture plus audacieuse.

b) Les biens communaux⁷⁷⁶

Les églises et les mairies constituent les édifices les plus significatifs du parti-pris moderniste. La direction des coopératives diocésaines⁷⁷⁷ ne s'est pas contentée de jouer un rôle financier. Elle a voulu exercer un contrôle technique dans la mesure du possible ; la plupart des communes avaient déjà pris, au moment de leur affiliation à la nouvelle société, des engagements avec des architectes et des entrepreneurs. Des comités composés des hommes de l'Art les plus qualifiés furent créés dans chaque société, avec un comité central qui jouait un rôle d'appel. L'examen de ces projets par les techniciens permit d'arrêter « les fautes de construction les plus grossières et les erreurs liturgiques les moins acceptables⁷⁷⁸ ».

Le bilan artistique de la coopérative des églises dévastées⁷⁷⁹ est aussi vaste que complexe. Guidée par les architectes des Beaux-Arts, elle a reconstitué avec une scrupuleuse fidélité des monuments historiques, tels que les églises de Grandelain, d'Urcel, et de Trucy. Pour un certain nombre d'autres monuments, la moitié environ, l'indemnité ne permettait d'élever que des sanctuaires « adaptés à leur simple rôle d'églises de village⁷⁸⁰ ». L'architecture est très inégale. Il fallait tenir compte des servitudes imposées par les municipalités et de la peur de certaines formes modernes de bâtir. Le comte Maxime de Sars estime que « quelques architectes sont tombés dans un modernisme échevelé et leurs œuvres pourraient servir à tout autre usage qu'au culte. Mais d'autres églises sont dignes d'admiration

⁷⁷⁵ Se référer à la partie sur la base paysanne, chapitre 3.

⁷⁷⁶ Sur les bâtiments publics dans l'Aisne : I. Blanc, La reconstruction des bâtiments publics dans l'Aisne après la Grande Guerre, sous la dir. de N-J. Chalaine, Thèse de Doctorat, Université de Picardie, 2006.

⁷⁷⁷ Se référer à la partie sur les coopératives de reconstruction des églises dévastées, chapitre 3.

⁷⁷⁸ M. de Sars, *op. cit.*, p. 134.

⁷⁷⁹ Se référer à la partie sur les coopératives de reconstruction des églises dévastées, chapitre 3.

⁷⁸⁰ M. de Sars, *op. cit.*, p. 135.

et elles ont ajouté un précieux apport au patrimoine artistique d'une province qui a derrière elle un si riche passé⁷⁸¹ ». En dehors des églises reconstituées à l'identique et celles restaurées car peu touchées par la guerre, les nouvelles églises ne laisse transparaître aucune volonté de reconstruction à l'identique. La confrontation des cartes postales des églises avant 1914 et les photographies ou cartes postales postérieures à 1918 est édifiante :



Doc 90 : église romane d'Oulches avant 1914⁷⁸²



Doc 91 : l'église d'Oulches actuelle⁷⁸³



Doc 92 : église romane de Vassogne avant 1914⁷⁸⁴



Doc 93 : église de Vassogne actuelle⁷⁸⁵

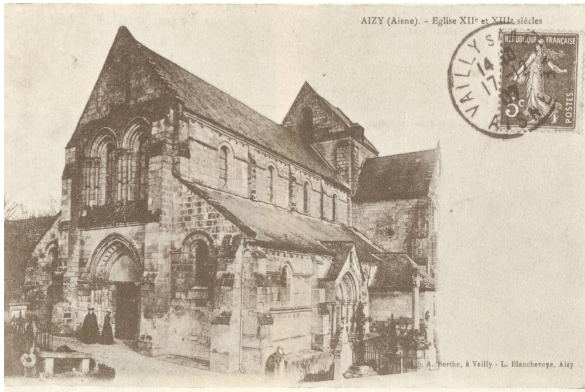
⁷⁸¹ Ibidem p. 135.

⁷⁸² Arch. du CARHOMT, série R.

⁷⁸³ Commune d'Oulches, phot. Bedhome.

⁷⁸⁴ Coll. Adam, Vassogne.

⁷⁸⁵ Arch. du CARHOMT, série R.



Doc 94 : église romane d'Aizy avant 1914⁷⁸⁶



Doc 95 : église actuelle d'Aizy, sans doute la plus osée du Chemin des Dames⁷⁸⁷

Le cas de l'église de Craonne (doc. 96) constitue un cas intéressant. Comme de nombreuses autres églises du Chemin des Dames, elle emprunte certaines caractéristiques à l'Art déco et au géométrisme. L'architecte, Bastié⁷⁸⁸, est le principal auteur de cette reconstruction pour la somme de 800 000 francs. Le conseil municipal lui demande dans un premier temps de « rappeler autant que possible l'ancienne église⁷⁸⁹ ». Il n'en fut rien. Située dans l'axe d'une rue, l'église se dégage très nettement du paysage par sa finesse.



Doc 96 : l'église de Craonne⁷⁹⁰

Le bâtiment se caractérise par sa sobriété, en harmonie avec les habitations environnantes. Ses dimensions relativement modestes – elle s'inscrit sur une surface de 120 m² – font d'elle un édifice de village. Des pierres issues du bourg détruit ont été réutilisées

⁷⁸⁶ Arch. du CARHOMT, série R.

⁷⁸⁷ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

⁷⁸⁸ Se référer à la partie sur les architectes de la reconstruction, chapitre 4.

⁷⁸⁹ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

⁷⁹⁰ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

pour la partie basse, tandis que le reste de la bâtisse a été construit en béton. Cette base large, trapue, symbolise l'enracinement dans la foi, le clocher effilé l'élan vers le ciel. L'entrée s'effectue par un portail monumental (doc. 97) de pierres décorées de motifs géométriques rappelant l'église du village français de l'exposition universelle de 1925.



Doc 97 : le portail de l'église de Craonne⁷⁹¹

Le béton armé est utilisé à l'extérieur comme à l'intérieur de l'édifice. La charpente en béton armé est apparente dans l'église et offre au visiteur une impression de hauteur démesurée. Dès le passage du seuil, on est frappé par la qualité des vitraux et des ornements. La lumière est filtrée par une série de baies aux dimensions réduites. Si les vitraux de la nef sont d'intérêt secondaire, ceux du chœur méritent un commentaire.



Doc 98 : vitraux du chœur de l'église de Craonne⁷⁹²



Doc 99 : Vitraux du chœur de l'église de Craonne⁷⁹³

⁷⁹¹ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

⁷⁹² *Ibidem.*

⁷⁹³ *Ibid.*

De gauche à droite, ils représentent Saint Joseph muni de son équerre de menuisier et l'enfant Jésus, Saint Pierre portant deux clefs (doc. 98, Sainte Thérèse de L'enfant Jésus et enfin Saint Martin (doc. 99. La disposition des verres, l'organisation des formes et des couleurs nous invitent à les rapprocher des réalisations de l'atelier Hébert-Stevens lors de l'exposition universelle de 1925. Les couleurs sont vives, les formes géométriques et la symbolique simple. Alors que les années 1880 ont vu dans les églises proliférer des décorations Saint-sulpiciennes assez grossières et bien souvent de mauvais goût, de nombreux mouvements artistiques vont profiter de la reconstruction pour pénétrer dans les églises. A la fin de la Première Guerre mondiale apparaît un rejet du « style sulpicien » au bénéfice de la doctrine thomiste qui prône un retour à la simplicité des formes et des symboliques.

Dans le chœur et au-dessus de la galerie surplombant le porche d'entrée, trois scènes en ciment moulé se distinguent nettement :



Doc 100 : bas-relief droit du chœur de l'église de Craonne⁷⁹⁴

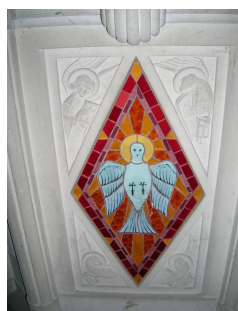
Le premier bas-relief (doc. 100) celui de gauche, représente le Christ assis au sol et regardant l'ancienne église de Craonne sur sa colline. Derrière lui, une mère et son fils semblent quitter le village, la tête basse et portant un baluchon (?) à la main. Le village, placé sous la protection du fils de Dieu semble prospère, prospérité rappelée par les courbes adoucies de la représentation.

⁷⁹⁴ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

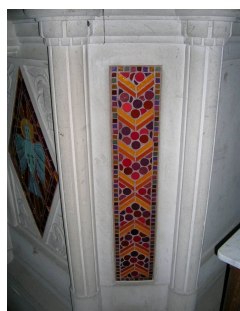


Doc 101 : bas-relief gauche du chœur de l'église de Craonne⁷⁹⁵

Celui de droite (doc. 101) illustre le retour au village. Le Christ est toujours présent mais à genoux, en train de bénir la tombe d'un soldat mort au combat. La femme et son enfant reviennent (il est probable que l'homme est mort) et affrontent le choc des ruines. Mais déjà, en arrière plan, la nouvelle église se dresse et semble symboliser la reconstruction en marche. Le troisième bas-relief, au-dessus de la galerie surplombant le porche, présente une croix renaissante sur un fond rappelant les représentations rayonnantes du Saint-Esprit. La lumière se dégageant des vitraux éclaire la terrible réalité mais aussi la renaissance des régions dévastées.



Doc 102 : motif disposé sur la face de la chaire à prêcher de l'église de Craonne⁷⁹⁶



Doc 103 : motif disposé sur pan coupé droit de la chaire à prêcher de l'église de Craonne⁷⁹⁷



Doc 104 : motif disposé au-dessus du tabernacle de l'autel de l'église de Craonne⁷⁹⁸



Doc 105 : partie supérieure de l'autel de l'église de Craonne⁷⁹⁹

Les objets et le mobilier liturgique sont décorés et constituent un exemple caractéristique du retour à l'antique de l'Art déco. Les motifs, tout comme les compositions-mosaïques, l'illustrent par une simplification des formes. Pillard-Verneuil s'affirme comme étant le théoricien de ce style géométrique stylisé. Selon lui, l'artiste doit s'inspirer de la nature, de préférence « antique », sans pour autant la reproduire à l'identique. L'étude

⁷⁹⁵ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

⁷⁹⁶ *Ibidem.*

⁷⁹⁷ *Ibid.*

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ *Ibid.*

suppose donc une transposition adaptée au support et à l'usage de l'objet. On représente donc des formes simplifiées, sans trop de détails, à l'image du poisson de l'autel (doc. 104) ou de la colombe de la chaire à prêcher (doc. 102). La stylisation, inspirée par la fantaisie individuelle, modifie les formes naturelles dont on supprime obligatoirement l'imitation et le pittoresque. L'approche doit être analytique et le sens doit être flagrant. Le retour à la mosaïque illustre cet état d'esprit.

L'architecture et la décoration de l'église du petit village de Craonne forment un ensemble cohérent et harmonieux, orchestré par l'architecte rémois Bastié qui a su traduire en actes ce qu'attendaient les « renovateurs de l'art sacré », dont Maurice Denis. Aucun détail n'a été négligé dans cette église, du mobilier aux œuvres, sans oublier les vitraux et le matériel liturgique.

Les églises reconstruites, plus ou moins décorées, présentent cependant un style identique. Peu de points de comparaison néanmoins entre la minuscule église de Colligis et le monument que constitue celle d'Aizy-Jouy, remarquable notamment par son clocher (doc. 106) en partie en béton armé, ces vitraux (doc. 107) et son agencement intérieur art déco. Elle demeure l'exemple le plus osé du Chemin des Dames.



Doc 106 : clocher de l'église d'Aizy-Jouy alternant pierre de taille et béton armé⁸⁰⁰

⁸⁰⁰ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

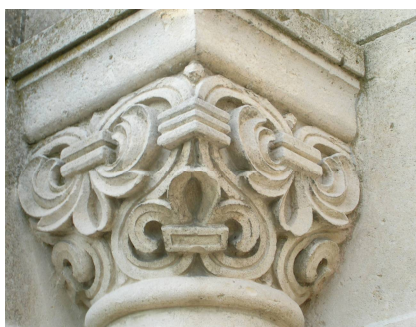


Doc 107 : vitraux de l'église d'Aizy-Jouy composés d'un assortiment de verre de couleurs variées montés de façon géométrique⁸⁰¹

L'architecture extérieure choisie reste néanmoins globalement très sobre : pierre de taille, chapiteaux à décors de végétaux (doc. 109), vitraux à motifs géométriques (docs. 108 et 111) ou verres blancs...



Doc 108 : fragments des vitraux de la reconstruction à l'église de Vassogne : assortiment de verres de couleurs montés de façon géométrique, vue de l'extérieur en doc 99⁸⁰²



Doc 109 : un chapiteau de l'église de Vassogne, chapiteau végétalisé rappelant certaines réalisations art-déco⁸⁰³



Doc 110 : le porche d'entrée de l'église de Vassogne mettant en perspective des figures géométriques⁸⁰⁴



Doc 111 : fragments des vitraux de la reconstruction à l'église de Vassogne : assortiment de verres de couleurs montés de façon géométrique⁸⁰⁵

⁸⁰¹ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

⁸⁰² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

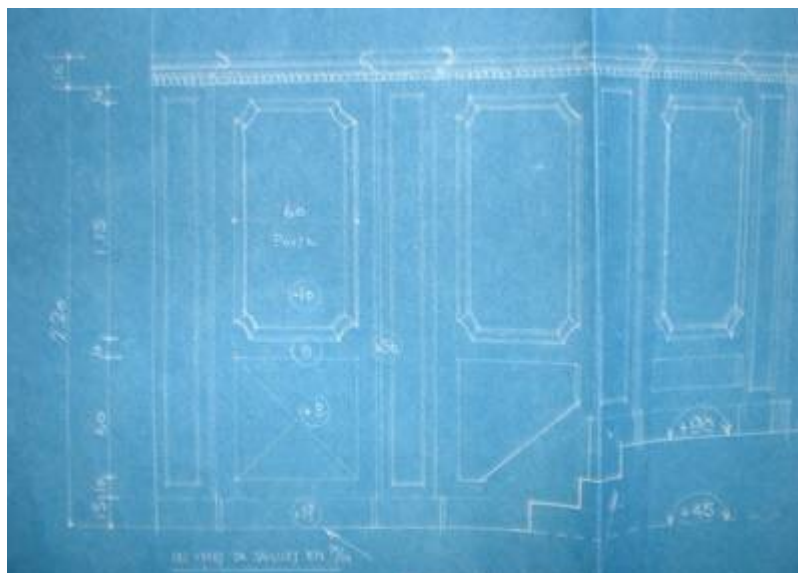
⁸⁰³ *Ibidem.*

⁸⁰⁴ *Ibid.*

Les intérieurs d'église sont aussi globalement très sobres, peu orné : intérieur en pierre de taille (église de Paissy par exemple) ou plâtre (doc. 112). Le mobilier est parfois en Pierre. Les chemins de croix viennent rappeler la mode de l'art religieux des années 20.



Doc 112 : intérieur de l'église de Vassogne : mur recouvert de plâtre, voute en plâtre, chapiteaux en pierre, boiseries dans le cœur⁸⁰⁵



Doc 113 : dessin en élévation des boiseries du cœur de l'église de Vassogne, Daniel Beylard⁸⁰⁷

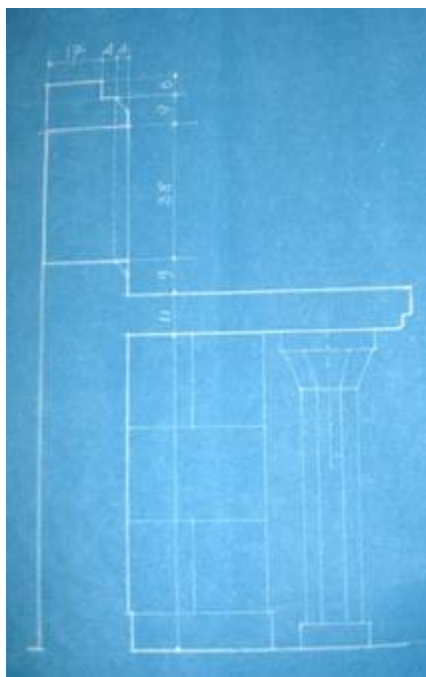
⁸⁰⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁸⁰⁶ *Ibidem.*

⁸⁰⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.



Doc 114 : autel en pierre de taille de l'église de Vassogne⁸⁰⁸



Doc 115 : dessin de l'élévation de l'autel de l'église de Vassogne, Daniel Beylard⁸⁰⁹



Doc 116 : colombe se trouvant au dessus de la chaire à prêcher (cette dernière est en pierre) offerte par le tailleur de pierre de l'entreprise Maroteaux-Cabaret à la fin du chantier de l'église⁸¹⁰



Doc 117 : un des tableaux du chemin de croix de l'église de Vassogne. On notera la pureté du trait ainsi que l'absence de relief, peinture sur plâtre, exécuté sur la demande de Daniel Beylard par Gaudin et Compagnie⁸¹¹

Nous l'avons vu, malgré les différences de taille, les disparités de style, de mobilier, les églises confirment toute l'apparition d'une nouvelle architecture religieuse. Certes moins visible que dans une ville comme Reims⁸¹², le renouveau de l'art sacré est incontestable. Cette

⁸⁰⁸ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁸⁰⁹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

⁸¹⁰ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁸¹¹ *Ibidem*.

⁸¹² Voir l'église Saint-Nicaise de Reims à cet effet. Voir *Années folles, années d'ordre : l'Art déco de Reims à New-York*, catalogue d'exposition, musée des beaux-arts de la ville de Reims, Paris, éd. Hazan, 2006, p. 178.

période d'entre-deux-guerres voit se développer une campagne de construction de nouvelles églises en région parisienne comme Notre-Dame du Raincy (1922-1923)⁸¹³. Ce renouveau de l'art religieux se ressent jusque dans les plus petites communes rurales à la façon d'un écho perdant de l'intensité. « Ils ont le souci de se rattacher à l'art chrétien du passé, mais ils entendent agir comme les vieux maîtres en usaient eux-mêmes à l'égard de leurs prédécesseurs. Ils emploient les techniques de leur temps ; ils louent Dieu avec le langage que parlent leurs contemporains ; ils ne répudient pas leur style personnel, condition nécessaire de leur sincérité⁸¹⁴ ». L'astucieuse recette mêlant tradition et modernisme aboutit à un met artistique original, novateur et offrant, sous le couvert d'une apparente diversité, une unité de style, aux églises des villages dévastés.

Les mairies des villages ne pouvaient pas se permettre autant de décors. Rares sont néanmoins celles qui n'évoquent pas le style du temps. Trois types d'édifices se distinguent. La mairie dite traditionnelle ne se remarque pas dans le paysage des bourgs. Il est parfois difficile de la trouver. Certains villages ont reconstitué leurs anciennes mairies. Rebâties en pierres de taille, elles présentent une surface lisse dénudée de tout décor rappelant les courants artistiques de l'époque. Les mairies de Beurieux, Oeuilly et Jumigny offrent au regard ce type d'architecture. Dans d'autres communes, le dénuement des façades s'explique par les faibles moyens dont disposait la municipalité pour reconstruire le symbole local du pouvoir municipal.



*Doc 118 : mairie-école d'Oeuilly réparée au lendemain de la Première Guerre mondiale*⁸¹⁵

Le décor de certaines mairies rappelle pourtant l'Art déco. Un premier groupe se caractérise par des édifices architecturalement classiques mais ornés d'incrustations de

⁸¹³ L'architecture : les Frères Perret.

⁸¹⁴ J. Pichard, *L'Art sacré moderne*, Paris, Grenoble, Arthaud, 1953, p. 50.

⁸¹⁵ Commune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

céramiques à motifs. Les bandeaux de la mairie-école de Chevregny (doc. 119) entourant les portes et fenêtres ainsi que le bandeau supérieur sont incrustés de céramiques déclinant des dégradés de turquoise. Des céramiques cubiques (doc. 121) ont permis de renforcer l'aspect géométrique du bâtiment et de rompre la monotonie de l'alternance de briques, pierres et béton armé pour les linteaux de portes et fenêtres. Le bandeau supérieur, composé en briques rouge vif et blanches, fut complété par une incrustation à intervalle régulier de céramiques cubiques représentant un motif végétal stylisé (doc. 120). Ces décorations de façade mettent en valeur la finesse de l'ensemble sans pour autant surcharger l'allure de cette mairie de campagne.



Doc 119 : mairie-école de Chevregny se rapprochant architecturalement du style art-déco⁸¹⁶



Doc 120 : détail de la façade de la mairie-école de Chevregny : faïence à décor végétal art-déco⁸¹⁷



Doc 121 : détail de la façade de la mairie-école de Chevregny : assemblage de carreaux de faïence à dégradés de bleu et vert de façon géométrique (cubes)⁸¹⁸

Ailleurs, certaines mairies rappellent les formes de l'architecture antique plus ou moins exacerbées en fonction de la taille des villages et des financements mis en œuvre pour la reconstruction de l'édifice. Nous prendrons trois exemples.

⁸¹⁶ Commune de Chevregny, phot. Bedhome.

⁸¹⁷ *Ibidem.*

⁸¹⁸ *Ibid.*



Doc 122 : mairie de Vassogne⁸¹⁹



Doc 123 : mairie de Craonne⁸²⁰



Doc 124 : mairie de Vailly-sur-Aisne⁸²¹

La mairie-école de Vassogne arbore une façade percée au rez-de-chaussée par trois fenêtres offrant une grande prise à la lumière et une géométrie parfaite. La partie supérieure est percée d'une porte-fenêtre débouchant sur un balcon de pierre (doc 122). Strictement géométrique, l'étage est composé d'arêtes et de fenêtres entourées en pierres de taille. Entre les deux, un assortiment de briques jaunes, symétriques de part et d'autre de la fenêtre, se prolonge par l'ultime bandeau soutenant la toiture. Celui-ci, composé de briques rassemblées en cube, alterne des dispositions horizontales ou verticales et offre un exemple intéressant de géométrisme. Cette rigidité des formes est adoucie par le fronton surplombant le cintre de la porte-fenêtre.

La mairie de Craonne (doc 123) est un cas étonnant par sa démesure due à son financement⁸²². Très dépouillée, elle présente au regard une architecture massive très proche de celle de la mairie de Vailly-sur-Aisne (doc. 124) et de Chavignon. Au rez-de-chaussée, réservé à la mairie, vient s'ajouter un premier étage regroupant des salons de réception spacieux. L'architecture extérieure est toujours très géométrique. Les arêtes peuvent être soulignées par des pierres disposées en relief de façon à ce que se dégagent des stries horizontales. Les corniches et ruptures angulaires de corniches – comme les mairies de Vailly-sur-Aisne et Chavignon - offrent des espaces propices aux décors végétaux. On y trouve des frises de vigne (emblème du vigneron et de la fécondité), ou de feuillages sculptés en haut-relief tels que des feuilles de chêne, de laurier, de liseron et parfois de chardon, venant orner les lignes d'impostes ou les frontons (Vailly-sur-Aisne).

⁸¹⁹ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁸²⁰ *Ibidem.*

⁸²¹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

⁸²² Se référer à la partie sur l'aide suédoise au village de Craonne, chapitre 7.

Le géométrisme des décors végétaux a pris ses sources principalement en Angleterre après l'exposition universelle de Londres en 1851. La *Grammaire de l'ornement*⁸²³ d'Owen Jones était destinée à aider les artistes à donner une certaine cohérence à leurs productions. Il contient un ensemble de propositions intéressantes à relever. La première d'entre elles est la prééminence de l'architecture sur les arts décoratifs. Le décor doit tendre vers le repos de l'âme. Les ornements qui le composent devront être suffisamment ressemblants à leur modèle pour en rappeler le souvenir, mais assez artificiels pour ne pas saboter l'unité de l'ensemble architectural. Dans tous les cas, l'ornement « doit être basé sur une construction géométrique⁸²⁴ ». Les exemples architecturaux développés précédemment le montrent. Le géométrisme Art déco est chose acquise jusque sur les édifices des plus petites communes. L'architecture des édifices reconstruits est donc moderne et héritée des architectes travaillant à Reims et à Paris.

Geste trop large et exagéré, pourtant, que cette reconstruction du Chemin des Dames, car la lente hémorragie qui dépeuple les campagnes depuis près d'un demi-siècle s'est aggravée avec la guerre. On reconnaît aisément cette architecture. Semblable recherche expressive et formelle, mise en œuvre au profit de bâtiments communaux ou commerciaux se déploie sur les façades. Enfantée dans un enfer de feu et de sang sur les champs de bataille de la Grande Guerre, « l'expression artistique qui traverse la première reconstruction rejaillit sur l'ensemble des œuvres de l'entre-deux-guerres⁸²⁵ ». Elle s'inscrit dans une architecture massive, rigoureuse, typée, qui induit manifestement un style nouveau.

L'art du temps intervient donc, proportionnellement aux types d'édifices et à la taille des communes. Cette nouveauté ne signifie cependant pas que le souvenir n'est pas présent. Il se matérialise dans l'architecture et dans les représentations artistiques. La reconstitution des monuments historiques contribue à entretenir la mémoire d'un passé désormais révolu.

⁸²³ O. Jones, *Grammaire de l'ornement illustrée d'exemples pris dans divers styles d'ornements*, Londres, Day & Son, 1856. L'auteur associe une méthode de composition en 37 propositions (formes, proportions, couleurs) et un vaste choix d'ornements extraits de l'histoire des civilisations et de l'humanité.

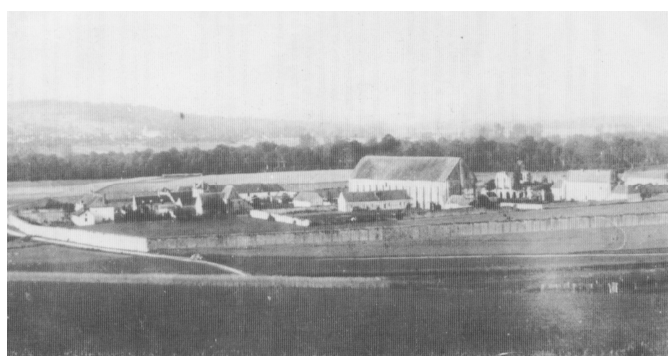
⁸²⁴ Ibidem, p. 5.

⁸²⁵ J. Danysz, « Reconstruction des églises dans le diocèse de Soissons », *Mémoire de la fédération d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XLIV, Soissons, 1999, p. 102.

c) Le devenir des monuments historiques

Si la loi du 17 avril 1919 entérinait le principe de la réparation intégrale des dommages, elle appliquait aux édifices publics le principe de réparation selon la forme et le caractère qu'avait le bâtiment avant la guerre. Le rappel constant de cette indispensable reconstitution, autant que possible à l'identique, allait dominer le débat sur l'architecture de la reconstruction. Quelques mois avant le déclenchement de la guerre fut promulguée la loi sur la protection juridique des monuments dits historiques (31 décembre 1913). Les destructions de la Grande Guerre vont donc constituer, de fait, un champ d'expérimentation à grande échelle de cette loi mais aussi en montrer les limites. Jean-Charles Capronnier indique, dans son article sur « Les églises reconstruites après la Grande Guerre », que la Picardie comptait 256 édifices classés monuments historiques, dont 82 dans l'Aisne⁸²⁶. La politique mise en place par la Commission spéciale et la Commission des monuments historiques, est de reconstituer de façon ultra majoritaire les monuments historiques. Notre secteur a néanmoins connu deux exemples de déclassement : ceux de l'église de Laffaux en limite de notre secteur et de Cerny-en-Laonnois. Ces déclassements furent imposés par l'anéantissement total des églises et par le déplacement des villages.

L'abbaye de Vauclair, fut elle aussi laissée à l'abandon car classée en zone rouge en 1918. Cet ensemble cistercien resta relativement intact⁸²⁷ jusqu'en 1914. A l'intérieur de l'immense mur d'enceinte entièrement debout, ils abritaient les habitants d'un véritable petit village appelé Vauclair (doc. 125).



Doc 125 : Vauclair avant 1914, vue générale. On repère aisément le grand mur d'enceinte⁸²⁸

⁸²⁶ J.-C. Capronnier, « Les églises reconstruites après la Grande Guerre », *Reconstruire en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, 2000, p. 150.

⁸²⁷ A part les églises démantelées à la Révolution, les autres bâtiments monastiques restèrent relativement intacts jusqu'en 1914 dans l'Aisne.

⁸²⁸ R. Courtois, Groupe Source, *Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire (1966-1981)*, 1981, p. 2.

Placés sous le feu de l'artillerie pendant la Grande Guerre, notamment lors de l'offensive Nivelles en avril 1917, la plupart des bâtiments furent profondément mutilés et même souvent détruits (docs. 126 et 127).



Doc 126 : Vaclair avant 1914, façade est du bâtiment des converses⁸²⁹



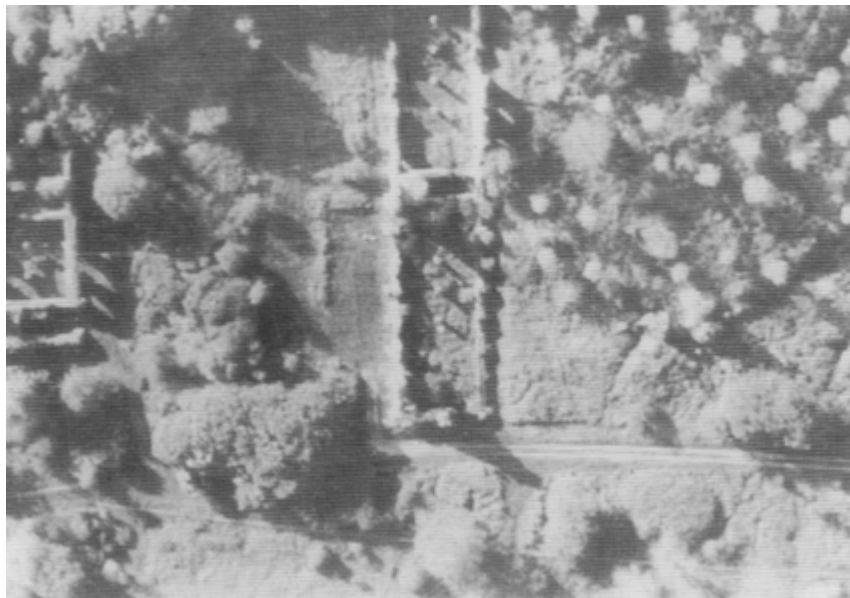
Doc 127 : Vaclair en 1918, la même façade est du bâtiment des converses⁸³⁰

Classées en zone rouge, les ruines laissées à l'abandon furent envahies par la végétation (doc. 128) et servirent à plusieurs reprises de carrière de pierres. En 1930, par

⁸²⁹ R. Courtois, Groupe Source, *Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vaclair, bilan provisoire (1966-1981)*, 1981, p. 3.

⁸³⁰ R. Courtois, Groupe Source, *Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vaclair, bilan provisoire, op. cit.*, p. 4.

exemple, à l'initiative des Eaux et Forêts, une cinquantaine de chômeurs furent engagés à Vauclair pour démanteler les vestiges éboulés depuis la Grande Guerre et utiliser les pierres récupérées à la réfection des chemins forestiers. On comprend difficilement cette exploitation dans la mesure où le bâtiment des convers était classé depuis 1911.



Doc 128 : Vauclair en 1965, vue aérienne générale des lieux après un demi-siècle d'abandon⁸³¹

Ce ne sera donc qu'à l'initiative de Père Dimier et du Comité départemental du Tourisme de l'Aisne, qu'une remise en état du site fut décidée en 1965. Après des travaux de dégagement, les recherches archéologiques ne commencèrent qu'en 1966 et aboutirent à un bilan des fouilles archéologiques de Vauclair en 1981 rédigé par René Courtois⁸³².

En dehors des exceptions citées précédemment, deux cas de figures sont à distinguer entre les églises endommagées et les églises rasées. Les églises endommagées bénéficient de restaurations financées par les dommages de guerre. Ainsi l'église de Vailly-sur-Aisne sera restaurée. On notera néanmoins la disparition des sculptures du tympan de la porte principale (docs. 129 et 130). Pour autant, ces cas de restauration ne concernent pas forcément des églises classées. Ainsi, l'église d'Oeuilly est-elle restaurée car très peu endommagée. On notera la disparition d'une partie des bas côtés, du mur de clôture du cimetière qui sera d'ailleurs déplacé et la modification du clocher (docs. 131 et 132). Les restaurations des

⁸³¹ R. Courtois, Groupe Source, *Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire, op. cit.*, p. 4

⁸³² Sur la question des fouilles archéologiques de l'abbaye de Vauclair par le Groupe Sources, consulter : R. Courtois, Groupe Source, *Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire, op. cit.*

églises anciennes, en dehors des édifices classés, tiennent plutôt à l'état global de l'édifice au sortir de la guerre⁸³³.



*Doc 129 : église de Vailly-sur-Aisne avant 1914*⁸³⁴



*Doc 130 : église de Vailly-sur-Aisne reconstituée par le service des monuments de France*⁸³⁵



*Doc 131 : église d'Oeuilly avant 1914*⁸³⁶



*Doc 132 : église d'Oeuilly actuelle*⁸³⁷

Concernant les églises classées et fortement endommagées de l'Aisne, Emile Brunet fut un acteur essentiel à leur reconstitution. Il fut à l'origine de la résurrection de la basilique de Saint-Quentin et de la cathédrale de l'abbaye de Saint-Jean-des Vignes de Soissons. On lui

⁸³³ Se référer à la partie concernant les commissions de déblaiement des communes, chapitre 1. Se référer par ailleurs aux modalités de calcul des dommages de guerre (chapitre 2) et au classement des priorités par les coopératives de reconstruction en fonction des réparations les plus urgentes à réaliser (chapitre 4).

⁸³⁴ Arch. du CARHOMT, série R.

⁸³⁵ Commune de Vailly-sur-Aisne, phot. Bedhome.

⁸³⁶ Arch. com. Oeuilly.

⁸³⁷ Comune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

doit l'emploi novateur du béton armé pour la restitution des charpentes et la consolidation des maçonneries anciennes.

Cette quête de la reconstitution fut cependant illusoire et ne manqua pas d'alimenter une sévère polémique entre historiens, archéologues et architectes. Il en va ainsi de celles des églises d'Urcel, Soupir et Grandelain.



*Doc 133 : façade et clocher de l'église reconstituée de Grandelain*⁸³⁸

L'église de Grandelain (doc. 133) se dresse, massive, au milieu d'un hameau. Cette disproportion ne peut qu'étonner le visiteur. Bien que l'ensemble respecte scrupuleusement les formes de l'ancienne église, de nombreux détails révèlent le caractère illusoire de cette reconstitution. La pierre de taille employée n'est pas la même que celle de la construction originelle. Beaucoup moins dure, elle n'a pas vieilli de la même façon. Les sculptures des chapiteaux, bien que préservant l'esprit du XIIème siècle, n'ont pas l'archaïsme des figurations originelles. Géométriques, elles trahissent l'esprit des sculpteurs du moyen âge. De plus, le béton a été abondamment utilisé pour renforcer les fondations anciennes et les structures porteuses neuves. Enfin, cette église est « isolée » de son contexte originel car les quelques maisons qui l'entourent sont des constructions neuves. Sans pour autant négliger la sauvegarde des ruines, n'aurait-t-il pas fallu reconstruire une église adaptée à la nouvelle

⁸³⁸ Commune de Colligis-Grandelain, phot. Bedhome.

structure villageoise ? Parmi les débats les plus animés, il convient de rappeler les virulentes prises de position d'Achille Carlier, dans sa revue *Les pierres de France*, au sujet de la restauration-reconstruction de l'église romane d'Urcel. Il n'hésitera pas à déclarer que celle-ci avait été « frappée par le double fléau de la guerre et de la restauration ». Ces reconstitutions apparaissent comme des reflets d'un passé n'ayant plus aucun sens dans ces régions. Il n'y a, semble-t-il, pas eu de volonté d'intégration de ces reconstitutions à l'œuvre architecturale générale. Est-ce une incapacité à la reconstitution à l'identique ou au contraire un manque de volonté lié à l'influence presque « inconsciente » de la nouvelle architecture ?

3) Entre théâtralité et réalité.

Analyser l'architecture de la Reconstruction conduit inévitablement à se perdre dans de multiples détails, certes intéressants, mais qui ne permettent pas de saisir la mentalité d'une époque et encore moins d'en saisir les mutations. Ce bilan architectural invite à se demander s'il ne faut pas considérer ces différents élans architecturaux comme des mises en scène. Mieux, est ce que « tout ce qu'on regarde [n'] est [pas] faux⁸³⁹ ? »

Peut-on dire que l'emploi majoritaire de la brique DZ, du calcaire du Laonnois et du Soissonnais est une concession aux traditions architecturales éprouvées ? Assurément, les architectes reconstruisent selon un plan et avec des matériaux évoquant ou « reconstituant » l'édifice antérieur. Pourtant, le fait même de modifier les composantes et les décorations de la construction, de simplifier le plan, constitue une rupture avec l'héritage parfois encombrant des monuments disparus. On rappelle les édifices passés en intégrant des moignons symboliques aux nouveaux bâtiments ou en y ajoutant des œuvres commémoratives sans pour autant reconstituer les édifices disparus comme le préconisait la loi sur les dommages de guerre. Cette architecture s'ajuste par ailleurs aux nouvelles conditions locales. La baisse démographique est avérée dès la veille de la guerre, mais cette dernière opère une coupe sombre dans les effectifs de la population des villages. A quoi bon, dans ce cas, reconstruire des bâtisses désormais disproportionnées ? L'exemple de l'église reconstituée de Grandelain n'en est-elle pas une illustration ?

Ces questions posent en définitive celle de la perception de ces nouveaux édifices par la population. Il semblerait que son attitude ait connu trois phases bien différenciées. Dans un premier temps, le rôle de la mémoire fut primordial. On souhaitait se rappeler comme

⁸³⁹ F. Gugelot, « « Tout ce qu'on regarde est faux » : modernité et reconstruction », *La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais*, actes du colloque d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, p. 469.

l'indiquent les inscriptions sur les cloches, les discours d'inauguration, mais aussi l'acharnement à faire renaître les édifices disparus, « que les chrétiens d'aujourd'hui soient aussi bons que ceux d'hier, je rappelle la mémoire de ma commune⁸⁴⁰ ». Madame Adam ainsi que Madame Rufenach indiquent dans leurs témoignages le peu d'intérêt porté par les habitants à l'architecture, car on se préoccupait d'abord de retrouver son toit : « On était déjà satisfait de retrouver une maison neuve⁸⁴¹ ». Selon Madame Adam, les habitants souhaitaient aller de l'avant, mais il est probable qu'une prise de conscience suivit la reconstruction ou surgit pendant qu'elle s'achevait. Aucune source ne permet de l'affirmer et les quelques pistes de réflexion qui suivent ne constituent que des hypothèses. Peut-on imaginer, ne serait-ce qu'un instant, ce que signifie vivre dans un village flambant neuf et entouré d'une nouvelle architecture parfois même un peu clinquante, alors que les familles habitaient depuis des générations dans des villages pour le moins rustiques ? Nous connaissons par ailleurs le poids des traditions en milieu rural. Du jour au lendemain, tout un pan de l'histoire locale disparaît et les quelques édifices censés rappeler ce passé ne s'intègrent plus dans le paysage. Il est probable néanmoins que l'âge des personnes et le milieu social ont joué un rôle important dans l'assimilation plus ou moins difficile de la nouvelle architecture, comme le prouve la construction pour le moins démonstratrice de la maison de l'entreprise Cabaret-Maroteaux.

Pour autant, la troisième phase, celle de l'assimilation du décor nouveau, vint vite et fut renforcée par les sinistres, certes limités, de la Seconde Guerre mondiale : « notre belle église a été endommagée. Je suis allée ramasser les vitraux et les ai placés dans une caisse pour les préserver⁸⁴² ». Enfin, la toute récente reconnaissance patrimoniale, encore très parcellaire et ponctuelle, érige au rang de la considération historique les œuvres de l'architecture de la première Reconstruction, si longtemps enfouie au fond de la mémoire négative de la population régionale. Elle ne pouvait en effet être dissociée de la destruction qui en expliquait l'existence. La tradition renvoie donc à la mémoire tandis que le modernisme serait plutôt un heureux compromis entre cette mémoire, la ruralité de la région, les nouvelles données conjoncturelles et structurelles et les aspirations artistiques d'une époque. Le binôme tradition et modernisme prend néanmoins tout son sens lorsqu'on aborde les techniques de la reconstruction.

⁸⁴⁰ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H 14.

⁸⁴¹ Témoignage de Madame Rufenach, Troyes, 2005.

⁸⁴² Témoignage de Madame Adam, Vassogne, 2005.

II) Les conditions matérielles de la Reconstruction : la question des matières premières et des outils

Traiter de l'outil, du bâtir, n'est pas anecdotique. Nous évoquons en effet la Reconstruction en essayant de saisir la part de la tradition et du modernisme mais aussi de permanence et de mutation. Les métiers, tout comme leurs outils, offrent une approche intéressante des mutations techniques à cette époque. Bien que très nombreux, les métiers de la reconstruction concernent un secteur d'activité très limité : les métiers de la terre⁸⁴³ et de la pierre, les métiers du bois et ceux du métal, ensemble d'activités que nous appelons aujourd'hui les métiers du bâtiment et des travaux publics.

1) Extraire et produire la matière première

Toute construction implique une exploitation naturelle. Les métiers se décomposent alors en ardoisiers, tuiliers, briquetiers, scieurs et carriers.

La modernisation des techniques d'extraction de l'ardoise n'est pas une idée neuve lorsque débute la Reconstruction des régions libérées. En effet, dès 1897, à Charleville, paraît le livre de Nicolas Watrin : *Les ardoisières des Ardennes*. C'est l'œuvre technique, documentée, d'un ingénieur des mines dont l'autorité fut incontestée et l'influence sur les patrons des fosses considérable. L'exploitation en damier, jugée ancienne, coûteuse et dangereuse, est abandonnée au profit des tailles chassantes⁸⁴⁴ et gradins renversés, projet retenu par Jules Lévêque, patron de « Bacara⁸⁴⁵ » à Fumay, qui retient toute l'attention du contrôleur principal des mines. A propos de Jules Lévêque, technicien compétent et soucieux de rentabilité, il convient de noter le petit ouvrage d'une cinquantaine de pages qu'il a consacré en 1923 aux Ardoisières du Bassin de Fumay. Ce document est le reflet d'une expérience qui est loin d'être négligeable et révélatrice du besoin en matière première de cette époque.

Partie de la galerie chassante (celle de base et la première), équipée ou non d'une voie ferrée, l'équipe de mineurs réalisait d'abord un forage préparatoire d'une quinzaine de mètres de longueur, c'est-à-dire jusqu'à la limite du pilier longitudinal qui devait border le

⁸⁴³ Nous entendons le travail de l'argile.

⁸⁴⁴ Taille « chassante » : pratiquée en s'éloignant de la galerie d'accès. Expression contraire : taille rabattante.

⁸⁴⁵ Exploitation d'ardoises.

« derrière » de la future taille. Cette petite galerie était établie près du mur de la veine et sa section était réduite⁸⁴⁶. Elle permettait l'attaque du « crabotage ». Ce dernier, ou « havage », était assimilable à un « sous-cavage » dont la longueur était, tout au plus, celle de l'ouvrage. « Craboter » était une spécialité payée au mètre carré d'avancement. Le travail était pénible et relativement dangereux. Il est relaté dans les ouvrages de Watrin et de Lévêque, tant en ce qui concerne l'adaptation de l'attaque aux linéations des schistes ardoisiers qu'à propos de l'emploi des explosifs et du labeur des adolescents, les « gamins », chargés d'évacuer les débris résultant du travail au pic et des tirs de mines utilisés dans les années 20 pour accélérer les rendements. L'abattage d'une masse rocheuse au plafond de la première cavité suivait le « crabotage ». Il s'agissait d'abord de couper « devant » et « derrière » de façon à libérer aux deux extrémités la dalle à faire tomber. Dès les années 20, cette opération est réalisée au marteau-burin. Notons qu'en cas de chute inopinée du bloc coupé, le coupage « derrière », en raison même de l'inclinaison du toit de la cavité où se tient le mineur, était très dangereux. C'est pourquoi, en cas de double opération « devant » et « derrière », on commençait par le coupage « derrière » en profitant du moindre ébranlement de la roche. En général, un « crabotage » de longue portée nécessitait un soutènement, soit sous forme de piliers provisoires, soit à l'aide d'étais en bois. La chute des blocs pouvait être obtenue par la seule gravité. Il fallait pour cela que le « crabotage » correspondant soit arrêté sur une fracture importante. L'emploi des explosifs va néanmoins rapidement se généraliser. Il conditionnait la rapidité des résultats malgré les mécomptes engendrés : fracturation exagérée de la roche, saturation en CO₂ et en poussière à forte teneur en silice, chute retardée de blocs ébranlés. Une première fragmentation se produisait souvent lors de la chute elle-même. Cependant, la division des masses abattues en éléments plus petits portables à dos et transportables dans les wagonnets nécessitait l'emploi du marteau-piqueur, des explosifs et de coins tenus avec de longues pinces et frappés à la masse. Dès le début du XX^{ème} siècle et suite au passage des allemands dans les ardoisières, la remontée proprement dite des blocs ne se faisait plus à l'échelle et dans l'obscurité à peu près totale. L'usage des berlines sur rails, poussées à la main le long des ouvrages puis treuillées sur les plans inclinés jusqu'à la surface, constituait une amélioration sensible. Cependant, entre le chantier d'abattage et l'extrémité des voies ferrées posées dans les galeries chassantes, il fallait toujours porter des charges pouvant peser jusqu'à 80 kg. L'importance de l'effort physique consenti était telle que le portage ne pouvait s'appliquer qu'aux charges utiles, c'est-à-dire à la pierre de qualité suffisante pour donner un

⁸⁴⁶ 1,30 m x 1,30 m.

nombre acceptable d'ardoises. L'exploitation remontante par gradins renversés donnait au mineur la possibilité de laisser au fond la totalité des débris dus à l'abattage des grands blocs et à leur débitage en morceaux portables, c'est-à-dire la moitié du volume abattu.

L'ardoise est une roche naturellement feuilletée. Les dalles subissaient dès leur remontée le quernage, qui consistait à découper à la scie des blocs de 10 à 20 centimètres d'épaisseur. Le fendeur posait ensuite un burin, appelé « douge ou dougé », pour séparer des plaques d'ardoise de plus en plus minces : les répartons. Ceux-ci étaient ensuite refendus en plaques, de 2 à 5 millimètres d'épaisseur : les fendis. Ces derniers étaient alors taillés aux dimensions désirées par l'équarisseur, ou rondisseur, à l'aide du couperet. Cette machine simple, à pédale, servait à tailler et à chanfreiner les ardoises. La plaque de bois montée en oblique sur le bâti jouait le rôle de toboggan évacuant les débris. Les ardoises rectangulaires sont très courantes sur l'ensemble des communes du Chemin des Dames. On taillait aussi des plaques en demi-cercle, qui donnaient aux toits un motif en écailles de poisson. Avant leur mise en caisse pour l'expédition, les ardoises subissaient une dernière opération, le perçage, à l'aide d'une machine à picot.

La fin du XIXe siècle montre un premier ralentissement d'activité au sein des ardoisières, du fait de la diminution de la demande sur le marché français. Les besoins de la Reconstruction en facilitent la relance et leur modernisation comme nous l'avons montré précédemment. Mais, après 1925, la demande sur le marché français ralentit de nouveau. La crise du marché de l'ardoise, liée à la fin de la Reconstruction et à l'absence de diversification, s'intensifie après 1928, fragilisant les exploitations locales, déjà soumises à la concurrence au sein du bassin. Aussi, la crise économique sera-t-elle fatale aux ardoisières du bassin de Fumay/Haybes. En 1937, deux cents personnes, contre un millier dix ans plus tôt, travaillent encore dans les deux ardoisières en activité : Saint-Joseph et La Renaissance.

L'ardoise ardennaise fut transportée par wagons entiers pour recouvrir les maisons. Elle est facilement reconnaissable par sa couleur très caractéristique : « Ces diverses teintes d'ailleurs, lorsqu'elles sont uniformes, rendent plus particulièrement le schiste propre à certains usages ; l'ardoise noire, par exemple, est plus spécialement réservée dans les exploitations pour les écoles et les bureaux et l'ardoise violette pour les toitures⁸⁴⁷ ».

L'utilisation de l'ardoise avait cependant un coût bien supérieur à celui de la tuile. Ainsi, il n'est pas rare de lire dans les registres de délibérations que « la couverture de l'église

⁸⁴⁷ A. Velter, M.-J. Lamothe, *op. cit.*, p. 378.

de Vendresse verra un remplacement de l'ardoise par de la tuile (sauf le clocher)⁸⁴⁸ ». La plupart des toits d'avant-guerre étaient d'ailleurs couverts de tuileaux rouges, parfois vernissés et surmontés dans certains cas d'un épi de faîtage⁸⁴⁹. L'ardoise était déjà réservée aux édifices de prestige comme les châteaux, églises, ou parfois était imposée par l'inclinaison des toitures qui interdisait la tuile⁸⁵⁰. C'est donc tout naturellement que les architectes ont fréquemment privilégié la tuile à l'ardoise pour les maisons particulières tandis que les édifices publics étaient le plus souvent recouverts du matériau noble. Le choix de l'architecte, le goût ou la pratique de l'entrepreneur ainsi que la somme remboursée par les services des dommages de guerre comptaient dans la solution adoptée. Malgré tout, la tuile reste le matériau le plus courant sur le Chemin des Dames.

Le coût entre bien entendu en ligne de compte. Chaque ardoise recouvre en effet aux deux tiers celle du dessous, ce qui garantit l'étanchéité. Ce système de pose par recouvrement aux deux tiers implique dix rangs d'ardoises par mètre. En revanche, dans le cas d'utilisation de la tuilette ou tuileau, imitation des toitures de pierre et d'ardoise, l'étanchéité est obtenue par simple chevauchement des tuiles l'une sur l'autre. Elle est plus légère que la tuile canal (60 kg au mètre carré). Les tuiles rectangulaires représentaient l'essentiel des toitures du Chemin des Dames avant la guerre. On ne peut utiliser une tuile plate sur une pente de toit inférieure à 35°. La tuile en forme d'écaille de poisson, qui permet des dessins de couverture élaborés est d'un usage exceptionnel. Quelques maisons furent recouvertes de tuileaux après la guerre. Seuls les maîtres-compagnons pouvaient se permettre ce matériau. Elles devinrent les ancêtres des tuiles mécaniques, ou tuiles à emboîtement, inventées au XIX^{ème} siècle, avec un système de cannelures ou de rainures qui permet aux tuiles de s'emboîter les unes dans les autres. Elles permettent des gains de temps de pose pour un ensemble très allégé (30 kg au m²). Trois types de tuiles mécaniques furent dûment employées lors de la reconstruction : La tuile de la Loire (doc. 135), la tuile losangée (surtout utilisée pour recouvrir les murs de clôture) (doc. 136) et la tuile mécanique DZ⁸⁵¹ (doc. 134). Celle-ci, d'utilisation très aisée, fut employée

⁸⁴⁸ Arch. com. Vendresse, registre de délibérations, séance du 27 mai 1934.

⁸⁴⁹ On appelle communément épi de faîtage un élément architectural destiné essentiellement à protéger la pièce maîtresse de la charpente d'un toit à quatre pentes, le poinçon ; cet élément de bois, recevait une protection de plomb, de zinc, de pierre parfois, mais principalement de terre cuite vernissée. Cet épi coiffait donc la partie de bois qui émergeait du toit de tuiles ; l'exemple type est celui du pigeonnier à couverture pyramidale. Mais il arrive que cet élément soit situé aux deux extrémités du faîte, ce qui est fréquemment le cas pour les maisons bourgeoises.

⁸⁵⁰ Par exemple certains types de pigeonniers à déclivité prononcée.

⁸⁵¹ La tuile DZ est actuellement remplacée par la tuile H14.

massivement. Des wagons entiers arrivaient dans les gares de marchandises (Beaurieux, Soupir...) de la fabrique DZ.



Doc 134 : tuile
mécanique DZ⁸⁵²



Doc 135 : tuile
mécanique importée des
tuileries de la Loire pour
la reconstruction⁸⁵³



Doc 136 : tuile
mécanique losangée⁸⁵⁴



Doc 137 : tuile
mécanique Wardrecque⁸⁵⁵

Cette maison, fondée vers 1875 par Lombard et Bastin produisait aussi des briques en terre (rouge) et en sable (jaune)⁸⁵⁶. La société devient Lombard Frères et Cie au début du XXe siècle, puis peu après Tuileries et Briqueteries de la Marne, dont le siège se situe à Dizy⁸⁵⁷. Les bâtiments, dévastés pendant la Première Guerre mondiale, furent totalement reconstruits vers 1920 afin de « redonner un toit aux régions dévastées⁸⁵⁸ ». Les techniques de production se modernisent face à la demande mais aussi parce que les anciennes fabriques du nord-est ont bien souvent été détruites. Néanmoins, la plupart de ces tuileries ont commencé à se mécaniser dès la fin du XIXème siècle, en s'équipant progressivement de broyeurs et de malaxeurs à terre, de mouleuses à filières, pour la fabrication de briques creuses, de presses à tuiles mécaniques. Le véritable progrès concerne les fours avec l'apparition du four à tunnel en continu. Cette commercialisation des tuiles à emboîtement dès la fin de la Première Guerre mondiale fut une initiative de la tuilerie industrielle Gilardoni, implantée à Wolfersdorf dans le Haut-Rhin. Si les produits ont gagné en qualité, ils ont perdu les nuances de couleur des anciennes tuiles.

Le cas particulier de la panne reste à étudier (doc. 137). Plus légère que la tuile plate ou qu'une tuile mécanique classique, la panne peut-être utilisée sur des charpentes de faible consistance. Fabriquée en terre cuite, la panne offre des couleurs vives aux toits de l'Aisne.

⁸⁵² Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

⁸⁵³ *Ibidem.*

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ Se référer à la partie sur les briqueteries ci-après.

⁸⁵⁷ D'où la marque DZ

⁸⁵⁸ La cessation d'activité intervient dans les années 1970 et l'usine sert actuellement de solderie. 200 ouvriers sont employés avant la Première Guerre mondiale. Site desservi par embranchement ferroviaire.

Elles peuvent être vernies au sel et prennent des tons bleu-violet, orange ou rouge, selon l'argile employée. Rappelons que la panne flamande, en forme de S, à emboîtement, est une évolution de la tuile romaine composée d'une tuile plate (tegula) et d'un couvre-joint en demi-cylindre (imbrex). Celle de l'Artois et de la Picardie est plus plate et l'un de ses rebords est plus petit que l'autre. Elle apparaît dès le moyen âge en Flandre et est utilisée sur la majorité des toits du Nord de la France, après l'ordonnance de 1787, pour remplacer les couvertures traditionnelles en chaume. Les pannes ont d'abord été utilisées sur trois ou quatre rangs pour former les coyaux et éviter les ruissellements de la pluie sur les murs. Largement supplantée par la tuile mécanique au lendemain de la Première Guerre mondiale, la panne n'en demeure pas moins un des matériaux utilisés (doc. 138) sur de nombreuses maisons, particulièrement lorsqu'elles sont en briques (Vailly-sur-Aisne par exemple).



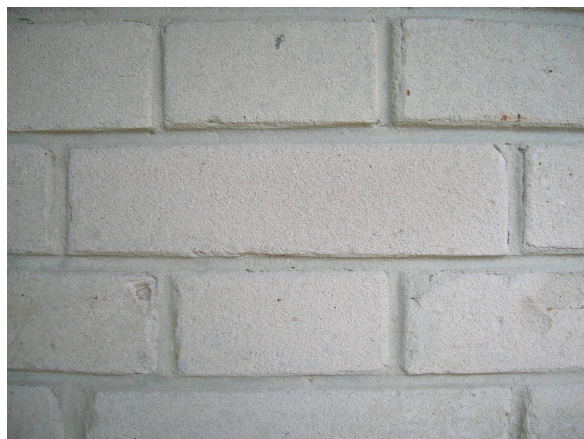
Doc 138 : préau de la commune de Vassogne recouvert de Pannes. On notera la finesse de la charpente, notamment des poteaux⁸⁵⁹

La brique est massivement employée pour la reconstruction de l'Aisne, même si cela se vérifie moins sur le Chemin des Dames. La brique de sable, constituée d'argile claire et de sable mélangés est dure et imperméable. Utilisée au préalable uniquement pour les bâtiments de prestige elle s'est répandue par la suite dans les villages. Deux modèles de briques jaunes existent sur le Chemin des Dames : le modèle DZ, très résistante aux intempéries et un modèle plus fragile utilisé notamment pour la construction des clapiers et settes à l'abri des intempéries.

⁸⁵⁹ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.



Doc 139 : brique jaune DZ⁸⁶⁰



Doc 140 : brique jaune, non marquée (provenance inconnue). Cette brique fond au contact de l'eau⁸⁶¹

Les briques dites rouges se développent au milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'explosion de la houille. Les briqueteries industrielles s'accroissent et la production s'uniformise. Fabriquées en grande quantité, les briques sont économiques et servent surtout à la construction de maisons en série, de type coron. Après la guerre 14-18, la brique a été abondamment exploitée pour la construction des maisons d'habitation et des fermes qui gardent la même structure. On l'utilise pour les soubassements, les trottoirs où elle est posée de champ, pour les murs bien sûr, seule ou combinée à d'autres matériaux. La Ferté Milon dans l'Aisne fut un grand centre de production de briques ainsi que l'usine DZ à Dizy. Une brique commune faisait vingt-deux centimètres de longueur, onze de largeur, cinq et demi d'épaisseur. Sa réduction au séchage était d'un dixième environ. On taillait la terre à brique quand on la découpait en tranches peu épaisses. L'argile était pétrie puis enfournée selon la même méthode que les tuiles. Notons que l'apparition de la brique creuse et du parpaing en ciment au lendemain de la Première Guerre mondiale fit disparaître la plupart des briqueteries artisanales. Pour autant, il n'est pas rare de trouver des briques en terre rouge de ces factures sur de nombreux bâtiments de la reconstruction, notamment dans les murs de refend ou dans les murs des bâtiments agricoles (écurie ou grange), la brique industrielle étant réservée aux façades car plus régulière et donc plus aisée d'utilisation.

⁸⁶⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

⁸⁶¹ *Ibidem*.



Doc 141 : brique DZ sur la façade d'une maison⁸⁶²



Doc 142 : brique rouge, non marquée (provenance inconnue). Sur un mur de grange. Probablement un modèle de brique déclassé et donc moins onéreux à l'achat⁸⁶³

La question des hauts fourneaux et fonderies est difficile à appréhender devant l'importance des matériaux produits⁸⁶⁴. Cette industrie demeure néanmoins incontournable, l'industrie des métaux fournissant les matériaux de base des nouveaux modes de construction. Les matériaux mis en œuvre étaient l'acier, l'aluminium, l'argent, le bronze, le cuivre, l'or, le plomb. Le minerai ferreux de première fusion était apporté par wagons, en lingots, depuis les hauts fourneaux de Lorraine. Chacune de ces « Gueuses » pesait vingt kilos. Le métal était mélangé à la fonte de récupération, la « brocaille », fournie par les ferrailleurs. Les fonderies industrielles vont privilégier pour leurs moulages un sable siliceux, blanc et fluide, qu'elles importent de la région de Nemours. Le sable est lié à une argile du midi. Cette évolution de la technique de moulage permettait d'obtenir des fontes et métaux sans défauts, n'admettant aucun risque de cassure. La chauffe s'opérait dans un four à creuset – le « cubilot » - dont la cuve, de forme cylindrique, mesurait un mètre de largeur. La paroi intérieure était chemisée d'argile réfractaire. Les « tuyères », des événements percés à trois mètres du socle, activaient la fusion du contenu.

« Au matin, dès l'embauche, le four était gavé de coke, puis allumé au gaz. Quand l'incandescence du combustible atteignait le niveau des tuyères, on enfournait huit cents kilos de fonte raffinée et un dixième de coke. On y versait une brouettée de castine, pierre calcaire qui, concassée, favorisait la formation d'une couche superficielle constituée d'impuretés, le « laitier ». Ainsi allégées, les scories de toute sorte – mâchefers, rouilles,

⁸⁶² Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

⁸⁶³ *Ibidem*.

⁸⁶⁴ Quelques articles réalisés pour l'aménagement domestique : les chenets, les cuisinières, les fourneaux, les marmites, les plaques foyères. Pour le bâtiment : les appuis de fenêtre, les garde-corps de balcon, les rambardes d'escalier, les vases de portail, les IPN. Pour l'équipement urbain : les bancs publics, les bornes d'incendie, les colonnes d'affichage, les grilles de square, les fontaines, les panneaux indicateurs, les plaques d'égouts, les regards de caniveau, les réverbères.

cendrées – remontaient à la surface du métal en fusion. On les éliminait aussitôt. Après une demi-heure d'une ignition attisée par les ventilateurs, l'alliage était prêt à la coulée. En se liquéfiant, la fonte avait pris une couleur saumon. Elle s'éclaircissait au fur et à mesure que sa température s'élevait. Elle pouvait monter à mille cents degrés et présenter une teinte jaune pâle. La masse incandescente était recueillie dans des « poches » garnies d'argile à l'intérieur et munies d'un bec verseur. On les maniait à deux. La fonte liquide s'écoulait dans une poche, puis dans une autre, et dans d'autres encore, jusqu'à ce que le laitier commence à s'échapper. Alors, le cubilotier rebouchait la bonde avec une pelletée de sable, et la fusion continuait dans l'attente du soutirage suivant. Une poche mélangeuse, que l'on vide régulièrement, se glisse sous le fourneau. Sa contenance est de quatre à cinq tonnes. La fonte y coule en permanence, du matin au soir. En principe le métal devait reposer une dizaine de minutes avant d'être coulé dans une forme. « Les moules sont généralement posés à l'horizontale pour une meilleure stabilité⁸⁶⁵. »

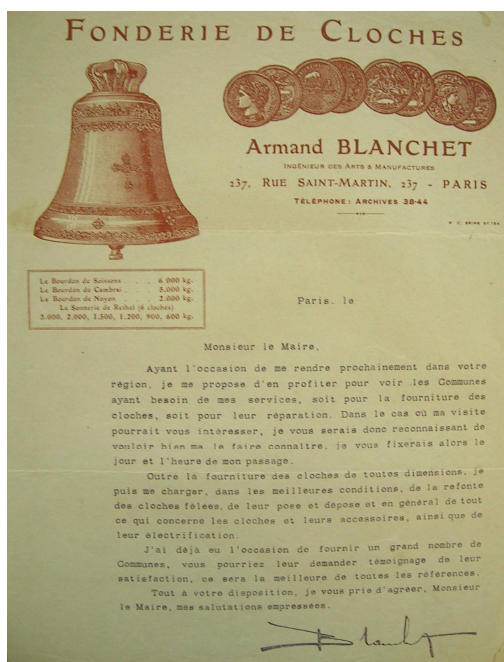
Les fondeurs accordaient aux objets coulés plusieurs jours de repos. Le mûrissement de la fonte se faisait lentement, sans subir un coup de fraîcheur qui en aurait altéré la qualité. La dernière façon consistait à ébarber la pièce, à limer les bavures et les masselottes. La grande innovation en ce début de XXème siècle consiste en une mécanisation des systèmes de coulées autour d'appareils de levage permettant une production de masse : fabrication des tracteurs, des locomotives, des machines-outils, des moteurs de mastodontes, de treillage et d'IPM ou HPM de construction.

Les saintiers ou fondeurs de cloches méritent une mention spécifique. L'alliage utilisé pour la réalisation d'une cloche est le bronze, appelé aussi « Airain ». On obtient un matériau de claire sonorité quand la composition, au quintal, est de vingt-deux kilos d'étain pour soixante-dix de cuivre rouge. Une cloche à remplacer entraîne toujours une refonte, uniquement pour réduire le coût de l'œuvre. En effet, les préceptes religieux n'accordent au métal aucun attachement particulier. Par ailleurs, la cloche fait partie du domaine public. Elle chante effectivement pour Dieu et la Patrie. Néanmoins, de nombreuses cloches avaient disparu au lendemain de la Première Guerre mondiale, bien souvent refondues pour des raisons militaires. Certaines furent retrouvées dans les tas de décombres, comme ce fut le cas sur la commune de Vassogne où le bourdon fêlé fut refondu. Ainsi, de nombreux saintiers se ruent sur les régions dévastées pour proposer leurs services en écrivant des courriers à chaque maires des communes dévastées⁸⁶⁶. La fonderie Armand Blanchet (Paris) et la fonderie

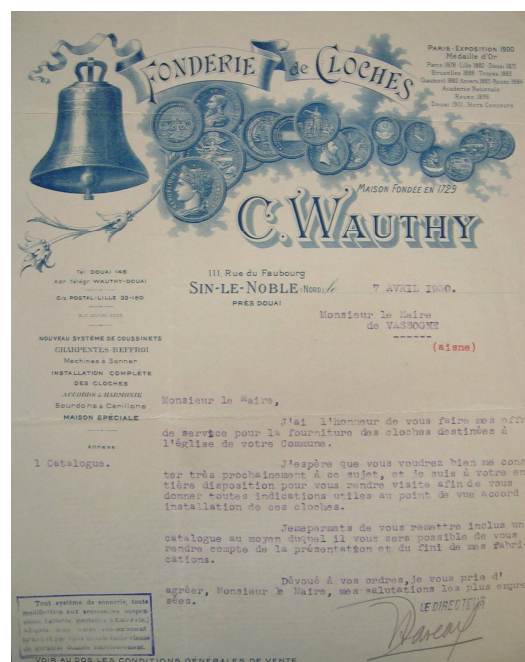
⁸⁶⁵ G. Boutet, *Les Gagne-misère*, tome 8, *La bonne franquette*, Paris, éd. Jean-Cyrille Godefroy, 1997, p 176.

⁸⁶⁶ Lettres types présentes dans les fonds communaux.

Wauthy (Sin le Noble, près de Douai) sont deux grandes maisons qui se partageaient le marché du Chemin des Dames (docs. 143 et 144).



Doc 143 : lettre proposant les services de la fonderie de cloches Armand Blanchet, vers 1930⁸⁶⁷



Doc 144 : lettre proposant les services de la fonderie Wauthy, 1930⁸⁶⁸

L'ouvrage commence par le traçage, à l'aide d'un pantographe, d'un triple calibre sur une planche de hêtre. Ce « moule » est fixé sur un axe vertical, « l'efforce ». La découpe du premier contour permet de construire le noyau, un entassement de briques recouvertes d'une couche de boue, lissée et saupoudrée de cendre pour éviter toute adhérence du métal lors de la coulée. Ce noyau correspond au volume intérieur du timbre ; la seconde découpe détermine le contour extérieur. L'intervalle, la fausse cloche, équivaut à la masse de bronze. Après avoir été rempli d'une grosse terre soigneusement surfacée, ce factice est imprégné de suif liquide, toujours à l'aide du calibre, puis décoré d'ornements, de cordons et d'inscriptions. Ces motifs sont reproduits en relief sur des lamelles de cire, lamelles ramollies dans un bain d'eau tiède et gravées grâce à des matrices de buis. A ce stade, la fausse cloche préfigure ce que sera le timbre. Cette façon de procéder s'appelle le moulage à la trousse. Le chemisage de la fausse cloche exige beaucoup de délicatesse, afin que l'empreinte du moindre détail ne disparaisse pas. Entre-temps, on prépare les semblants des anses de tête, en cire, dans des formes en aluminium. Ces fausses anses seront adaptées sur le cerveau de la fausse cloche qu'elles couronneront ; la boucle du battant positionnée, on les réunira à l'ensemble par une chape semblable à celle qui enveloppe le timbre. En poussant le feu au centre du noyau, la cire et le

⁸⁶⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H14.

⁸⁶⁸ *Ibidem*.

suif ne tardent pas à fondre sous l'action de la chaleur. Ce qui apparaissait en relief sur la fausse cloche, s'imprime aussitôt en creux sur la chape qui se décolle maintenant du reste. On la soulève au palan et on la dépose à côté, tandis que la fausse cloche est retirée et cassée. On replace alors la chape sur le noyau, l'espace les dissociant étant destiné à recueillir le métal en fusion. Les moules ainsi encastrés sont descendus dans de larges fosses fouillées au pied des fours. Une fosse peut contenir une douzaine de cloches étagées sur plusieurs niveaux, les plus volumineuses au fond. Le nombre de pièces à couler varie évidemment en fonction de la capacité du four et de l'importance des pièces. Le point de fusion se situe à 1200 degrés centigrades. La chauffe du four ne peut se faire qu'au charme et au chêne (parce que la combustion de ces bois participe à l'épuration du cuivre). La masse de métal fondu est constamment touillée avec de longues perches de bois vert, brassage indispensable pour augmenter la purification du cuivre rouge. On débonde l'ouvreau du four, d'un coup de marteau, juste avant que l'airain n'atteigne cette température fatidique, qui, selon la croyance, « invite le diable à venir y réchauffer ses vilaines pattes crochues [...] »⁸⁶⁹ »Le bronze ardent se déverse immédiatement dans les rigoles qui communiquent avec les orifices des moules. En un rien de temps, le serpent lumineux s'insinue dans les veines de la fosse, tandis que les événements crachent des langues de gaz enflammées et que des trous de coulée rejettent leurs ultimes scories. « Il y a quelque chose de fantastique dans ce spectacle. Et c'est dans le secret des profondeurs du sol que s'accomplit déjà la métamorphose des carillons qui, demain, feront vibrer les rues, consécration de l'union de la terre et du ciel⁸⁷⁰. »

Le démoulage de la cloche s'effectue une demi-journée plus tard, quand elle n'est pas totalement refroidie. On vérifie la sonorité. Enfin, le battant d'acier doux est accroché. Le transport des cloches s'effectuait grâce au chemin de fer. Elle finissait son voyage en camion avant d'être déposée sur une charpente de chêne provisoire dans l'église pour recevoir sa bénédiction⁸⁷¹.

Les bois de la reconstruction provenaient de toute la France, de zones très proches telles Villers-Cotterêts à des zones plus lointaines comme les Vosges (Celles-sur-Plaine, Le Syndicat, Ramonchamp, Saulxures-sur Moselotte, Xertigny), les Landes (Escource) et d'Allemagne. Un banc de sciage à chariot diviseur permettait de débiter des grumes en batterie. Les rouliers entassaient les grumes des marchands de bois devant le chantier de

⁸⁶⁹ G. Boutet, *Les Gagne-misère, tome 5, Le geste et la parole, Paris, éd. Jean-Cyrille Godefroy, 1990, p. 116.*

⁸⁷⁰ *Ibidem.*

⁸⁷¹ Se référer à la partie sur le baptême des cloches.

scierie. Le scieur débitait à la demande ou en série des pièces de charpente : des poutres, des madriers, des bastaings, des solives et solivettes, des chevrons. Il était le plus souvent payé à la tâche. « Scier au lançoir », dans les Vosges, était une méthode de débitage qui consistait à engager un arbre entier sous la lame, après ébranchage, en le présentant par la cime. Au lendemain de la Grande guerre, les forêts martyrisées furent abandonnées aux marchands de bois. L'exploitation ne se fit pas sans difficultés. Les troncs étaient tellement grêlés de mitraille, déchiquetés par les éclats d'obus, qu'au sciage les lames s'y cassaient les dents. La majorité des bois de la reconstruction (sapin, pin, chêne et châtaignier) furent donc importés.

Il a fallu faire venir de nombreux matériaux pour une reconstruction rapide. Si les bois, tuiles, briques, carrelages, chaux, ciment et ferrailles⁸⁷² arrivaient par wagons sur les quais de déchargement, les matériaux disponibles localement étaient extraits par les entreprises de la Reconstruction.

Les carrières de pierre, exploitée sur le Chemin des Dames depuis le XVIIIème siècle, furent remises en exploitation pour l'occasion (doc. 145).



Doc 145 : photographie de l'entrée de la carrière de pierre de Vassogne vers 1950⁸⁷³

Il est essentiel de connaître la composition des sols du Chemin des Dames pour comprendre les qualités successives de pierres employées lors de la Reconstruction et les coûts d'extraction. Pour cela, un bref rappel est nécessaire. La première grande coupe géologique complète du Lutétien sous Paris a été dressée par Héricart de Thury, Inspecteur Général des Carrières en 1814. Cette "Coupe oryctognostique" fut réalisée au puits dit "le Bain de pieds des carriers" près des Catacombes de la Tombe-Issoire. Cette succession des bancs dans les carrières parisiennes a été définitivement fixée en 1908 par Emile Gérard, Ingénieur à l'Inspection Générale des Carrières. La datation des roches sédimentaires donne un ordre de grandeur, admettant une variabilité de 3 à 5 %. Le sondage de Paris, "le

⁸⁷² En particulier les poutres métalliques IPM.

⁸⁷³ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

stratotype", ne possédant pas tous les horizons géologiques du Lutétien, une colonne stratigraphique complète mais synthétique fut réalisée en utilisant, dans le cadre de la strate géologique basse, une coupe de la carrière de Saint Leu d'Esserent et, dans la partie haute, une coupe de la carrière de Saint Vaast-les-Mello. Cette synthèse fut appelée un "néostratotype". Une grande majorité des bancs du Lutétien sont des formations marines ou laguno-marines. Cette pierre, d'un travail aisé, fut utilisée en voirie mais aussi en construction. Plus surprenant, cette strate entre dans la confection de mortier comme la chaux : les pierres tendres entrent dans la composition de chaux pour les enduits fins. Les pierres fermes et dures permettent de produire une chaux plus rustique utilisée en maçonnerie⁸⁷⁴. La composition des différents bancs permettait de réaliser plusieurs types de travaux : les caillasses sans coquilles, Tripoli de Nanterre, utilisées pour la voirie ; les caillasses coquillières ou Rochette, pierre de voirie ; la roche de Paris pour la construction ferme ou dure ; Banc franc, appelé parfois aussi "haut banc" en raison de son épaisseur, pierre ferme pour la construction ; le Cliquart, pierre dure, cassante ; le Banc vert, de médiocre qualité car sa coloration provient de la présence d'une argile ferrugineuse, la glauconie grossière qui peut aussi colorer des bancs de pierre ferme ou dure ; le banc de Saint Nom, parfois nommé banc de son⁸⁷⁵, donne des pierres tendres, assez friables, maigres mais peu gélives ; le Banc Royal, pierre à bâtir très tendre et fine, convenant aux sculptures d'intérieurs, sous-abri et sur soubassement à l'extérieur ; le Vergelé et Lambourde en raison de la présence de "vers", nom que les carriers donnaient aux fossiles (Ce banc de pierre à bâtir est plus coquillier, il porte aussi le nom de banc franc, légèrement plus lourd et plus ferme que le banc royal) ; le Banc à Verrains, pierre tendre, souvent trop coquillière et n'ayant pas une tenue au gel permettant son utilisation ; le Banc de Saint-Leu, resté jusqu'au XIX^{ème} siècle la pierre reine tendre à bâtir du Lutétien ; le Banc à Nummulites ou la "pierre à liards" composée de nummulites ressemblant à des petites pièces de monnaie, la "monnaie de Saint Pierre". La qualité est très variable, inconsistante mais parfois silicifiée, lourde et dure, convenant parfaitement pour la voirie et les fondations de maçonneries. Les entrepreneurs abandonnent le banc de saint Leu, trop profond, parfois épuisé pour extraire les pierres du banc royal. Les avantages de cette exploitation étaient importants. En effet, la faible profondeur de ce banc évitait des coûts d'extraction trop élevés et permit d'accélérer les rendements. Par ailleurs, le débitage à la scie était beaucoup plus

⁸⁷⁴ Marc Viré, *Le nom des bancs exploités dans le calcaire grossier à Paris, Etymologie et Géologie, Pierres et Carrières*, Paris, éd. Association des Géologues du Bassin de Paris. A.E.D.E.H., pages 183 et 184.

⁸⁷⁵ *Ibidem*

rapide : cette pierre, encore humide, se découpait aisément. Restée à l'air libre quelques mois, elle devenait alors beaucoup plus dure en surface, la rendant plus difficile à entreprendre.

L'entreprise Maroteaux-Cabaret a exploité une carrière en amont du village de Vassogne. Cet exemple n'est pas isolé. Lors de la séance du conseil municipal de Vendresse, le 26 juin 1921, « le président communique une demande de Turbil et Laroche, entrepreneurs de la coopérative de reconstruction de Verneuil-Courtonne et environs, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'extraire des pierres de taille et des moellons pour reconstruire, dans un terrain (zone rouge) appartenant à la commune au lieudit la croix Lemaire. Acceptation pour 3 francs le mètre cube de pierre de taille et 0,50 centimes le mètre cube de moellons⁸⁷⁶ ».

De grands rassemblements d'artisans se forment sur les lieux de la carrière. Le carrier se servait avant tout de marteaux de tailles et de poids divers (doc. 146).



Doc 146 : ensemble de masses et massettes de carrier, entreprise maroteaux-Cabaret. On notera l'usure de certaines masses et notamment le sens de l'usure (à droite)⁸⁷⁷

Il employait des coins et barres à mines dont certaines pouvaient atteindre plusieurs mètres de longueur. Dans quelques cas, preuve d'un archaïsme certain en ce début de XXème siècle, l'extraction se faisait à la lance. Accrochée au ciel de la carrière par une chaîne, cette grande barre de fer, équipée en son extrémité d'un bougon, venait, par un subtil balancement, creuser des saignées sur les quatre faces de la pierre à sortir (doc. 147).

⁸⁷⁶ Arch. com. Vendresse, Registre de délibérations.

⁸⁷⁷ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, carrier, entreprise Maroteaux-Cabaret.



Doc 147 : installation de la lance à l'intérieur d'une carrière de Pierre. Zone d'extraction des blocs. Les deux personnages font la pause, carrière de Bonneuil-en-Valois ?⁸⁷⁸

Des rouleaux de bois, utilisés pour le déplacement des blocs de pierre puis les crics permettaient au carrier de « dresser » le bloc. Les crics sont des matériels courants de levage employés pour des utilisations très diverses dans les travaux de carrières où leur rôle est essentiel dans le bardage des blocs extraits. Après le détachement du bloc de la masse de pierre, il faut le relever. Les crics sont équipés d'une crémaillère qui se termine en son sommet par une tête et à la base par une patte. La fonction fondamentale, mais non exclusive des crics, est d'exercer une poussée proche de la verticale. Les levrettes qui n'ont pas de patte à la base de la crémaillère et qui ont généralement une démultiplication plus faible, conviennent mieux pour les poussées latérales. Généralement la démultiplication des crics est effectuée par un seul engrenage. En raison de la dureté de la matière travaillée, tous les outils du tailleur de pierre sont en fer et particulièrement lourds à manipuler. Certaines masses pouvaient atteindre jusqu'à vingt kilos. Le bloc détaché était transporté par un astucieux système de wagonnets à plateforme permettant l'acheminement de plusieurs tonnes de roche. Néanmoins, il n'était pas rare que le bloc de pierre soit découpé sur place, rendant ainsi le déplacement de la matière moins pénible. Dans certains cas, le bloc est découpé à proximité du chantier comme c'est le cas chez Maroteaux-Cabaret. Les blocs sont alors posés au sol et découpés en plein cœur du village (doc. 148).

⁸⁷⁸ Coll. Association Roches et Carrière.



Doc 148 : aire de découpe de la pierre sur la commune de Vassogne. Le bloc descendu de la carrière de pierre est débité en morceaux adaptés aux constructions appelés parpaings. Entreprise Maroteaux-Cabaret⁸⁷⁹

Les scies manuelles peuvent être classées en deux catégories : Les scies à pierres tendres et demi-fermes équipées de dents et les scies à pierres fermes et dures, sans dent, le sciage étant réalisé par l'usure de la pierre.

La lame des scies à pierre dure était une bande de fer rectangulaire très allongée d'une largeur constante. L'épaisseur de cette lame était par ailleurs supérieure à l'épaisseur des lames de scies à pierre tendre. La partie active des scies à pierre dure était entrecoupée tous les 39 millimètres par une petite pièce métallique perpendiculaire destinée à entraîner un mélange, le "service", composé d'eau additionnée à une poudre abrasive. Cette poudre était souvent un sable, de préférence assez blanc et pur⁸⁸⁰, ou de grès pilé et tamisé. L'adjonction de 10 % d'émeri (corindon granulaire) augmentait la puissance abrasive et la vitesse de sciage qui pouvait atteindre un cm par heure avec un seul scieur. La longueur du trait de scie et la dureté de la pierre étaient deux autres facteurs importants qui conditionnaient la vitesse du sciage. Exceptionnellement il n'y avait parfois qu'un seul scieur à pierre dure. Dans ce cas, l'emplacement du chantier de sciage était soigneusement choisi. Il devait permettre d'utiliser comme ressort la branche d'un arbre à bois souple, généralement un frêne. Le bout de la scie était attaché à cette branche, ce qui facilitait le mouvement de va et vient de la lame. En aucun cas le sciage ne devait être interrompu sous peine de laisser la trace d'une oxydation de lame sur le bloc.

⁸⁷⁹ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁸⁸⁰ Les sables blancs ou très clairs, contrairement aux sables fortement colorés ne risquent pas de tâcher la pierre. A Bonneuil-en-Valois, ce sont les sables bartonien de Beauchamp avec le faciès dit "de Fleurines" qui conviennent à cet usage. Les sables de Cuise géologiquement plus bas et les sables de Fontainebleau plus hauts sont, dans le Valois, trop argileux.

Les lames des scies à pierre tendre ont une forme comparable aux passe-partout à bois. Elles présentent des dents importantes allant de 11 mm pour les plus petites à 47 mm pour les plus grandes. Les évidements entre les dents étaient larges afin de permettre l'évacuation de la poudre de sciage⁸⁸¹.

Les moellons, pour leur part, étaient récupérés dans les ruines ou dans les « débris d'extraction ». Le sable, extrait à ciel ouvert par tombereaux entiers, était déposé au pied des chantiers.

Nous l'avons vu, l'extraction ou la fabrication des matériaux du chantier du siècle est à l'image des réalisations : entre traditions et modernisme. Certains secteurs se sont certes modernisés dès le XIX^{ème} siècle, notamment dans la métallurgie, mais les techniques d'extraction de la pierre, à l'opposé, reste traditionnelle, parfois archaïque. Ainsi, les matériaux de la Reconstruction sur le Chemin des Dames sont pour certains issus de fabrications en séries tandis que d'autres sont différents les uns des autres. Ainsi, les matériaux dits traditionnels (brique rustique, pierre de taille) côtoient des matériaux plus « modernes » (poutrelles métalliques, treillage de béton armé...). De fait, et notamment parce que la pierre domine sur le Chemin des Dames, nous assistons à un approvisionnement en matériaux permettant une reconstruction sur mesure.

⁸⁸¹ Des formes convexes plus larges au milieu réalisaient un sciage rectiligne formant une surface très plane. Ces scies en raison de leur largeur peuvent présenter des trous, des « lumières », dans leur lame pour mieux débarrasser la poudre de sciage.

Des formes concaves nettement plus étroites au milieu avaient une grande souplesse. Elles pouvaient ainsi réaliser un trait de scie présentant une courbure. Cela permettait de passer entre deux tracés. Ces scies portent parfois le nom de "baleine". Pour un usage voisin, il existe aussi des scies étroites à profil droit.

Dans la pierre tendre, la différence de hauteur des dents résulte d'une usure plus importante dans la partie centrale.

Toutes ces scies étant anciennes, aucune ne comporte de pastille au carbure de tungstène ni de partie diamantée. Ces matériaux qui représentent l'ultime escalade dans l'échelle de la dureté sont utilisés dans les scies actuelles. L'aspect de ces scies s'en trouve modifié et leurs performances de sciage sensiblement accrues.

2) Les techniques de la Reconstruction

La question des matériaux de la reconstruction réglée, reste celle de leur mise en œuvre. Les techniques de construction, tout comme celles de l'extraction, ont peu évolué depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Seule la Reconstruction permettra de renouveler les techniques des métiers du bâtiment.

Tailler la pierre reste l'activité la plus importante dans un « pays » où toutes les maisons (à quelques exceptions près) sont rebâties en pierres de taille et moellons. Le métier de tailleur de pierre recouvre des activités très variées. La différence est grande, en effet, entre le tailleur qui façonne les pierres pour la maçonnerie courante et le tailleur sculpteur. De même, la qualité et la dureté de la pierre influent de manière décisive sur le travail et le type d'outillage utilisé. La pierre du Chemin des Dames est un calcaire tendre qui se débite à la scie et se façonne quasiment comme du bois. Les pierres des appuis de fenêtres et endroits exposés aux intempéries exigent un outillage robuste travaillant essentiellement par percussion.

Pour l'essentiel, l'outillage à tailler la pierre tendre se compose de scies rappelant la scie à bois : grandes scies à une main, proches de l'égoïne, scies à deux mains, similaires au passe-partout de bûcheron et parfois ajourées pour permettre d'évacuer la poussière et petites scies ou « sciottes » ; du marteau taillant, ou « laye » et de la brettelle, dentelée, pour parer les faces de la pierre, puis régulariser la surface par enlèvement de petits éclats ; de guillaume à deux ou quatre lames, pour lisser la pierre ; de rabotins dits « chemin de fer » pour la raboter, la nettoyer et creuser des moulures. La pierre dure, moins courante dans la Reconstruction, se travaille aux « marteaux têtus », aux burins. La panoplie est complétée par la boucharde, la patente, le peigne, qui permettaient de travailler la pierre par frappes successives de plus en plus fines. Le banc du tailleur de pierre, placé en sortie de carrière ou sur le lieu de construction devait permettre de tailler et de sculpter. Certains outils, beaucoup plus fins, permettaient de réaliser les décors des églises, des frontons et des chapiteaux de piliers. Les profils des rifloirs de sculpteurs variaient en fonction du travail à effectuer (doc. 149).



Doc 149 : banc de tailleur de pierre. Du premier plan vers le fond : 10 rabotins ou chemins de fer (bois et fer), 1 marteau taillant (fer), 1 brettüre (fer), sur la pierre : 1 tire ligne (fer) et une massette (fer), coins sous la pierre pour la relever et assurer une prise (bois), outils de l'entreprise Maroteaux-Cabaret⁸⁸²

Trois grands types de pierres taillées se distinguent : un modèle de pierre angulaire, appelé aussi parpaing, utilisé pour monter les angles des murs, angles parfois mis en relief ; un modèle de type corniche, pierres taillées en longueur permettant de faire des bandeaux successifs sur les façades et pignons des maisons et enfin les sculptures sur commandes, en fonction du type d'édifice. Nous trouvons alors les chapiteaux, colonnes, frontons et sculptures fines comme la colombe fixée au dessus de la chaire à prêcher de l'église de Vassogne (doc. 152) ou certaines figurations de personnages incrustées dans les murs des habitations (doc. 150). Le tailleur de pierre signait parfois une des pierres au nom de l'entreprise (doc. 151).

⁸⁸² Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, photographie des réserves, tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret.



Doc 150 : tête et chapeau dans le mur de la maison Joly à Vassogne. Œuvre de tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret⁸⁸³



Doc 151 : signature d'entreprise « A. FASSEY » (?) dans le mur de la ferme Chrétien à Vassogne. Héritage d'une tradition des constructeurs⁸⁸⁴



Doc 152 : colombe de la chaire à prêcher, église de Vassogne. Œuvre de tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret⁸⁸⁵

L'organisation des chantiers distribuait donc un rôle précis à chacun des intervenants. On distinguait nettement le bardeur du poseur, le tailleur du sculpteur. Finalement, la différence entre le tailleur et le sculpteur réside moins dans la finesse d'exécution que dans la méthode. L'un et l'autre peuvent déployer des habiletés comparables. La sculpture se détache de la taille au moment où l'ouvrage se définit non plus par des plans, mais par des dessins d'ordre artistique.

Le tailleur de pierre connaît un statut à part, intemporel, comme le rapporte Lamartine en 1851 : « Ce qui m'a toujours retenu [au métier], c'est qu'on le fait tout seul. On peut, sans que ça vous dérange, siffler, chanter, penser, rêver, prier le bon Dieu. L'ouvrage va toujours sous la main, pendant que le cœur et l'esprit vont de leur côté, là où ils veulent. Voilà l'agrément de l'état de tailleur de pierres. Ensuite, c'est un joli état pour l'oreille. Quand je suis à genoux devant ma pierre bien équarrie, portée sur deux rouleaux de sapin qui m'aident à la remuer à ma fantaisie ; quand dans un coin de la carrière, bien au soleil l'hiver, bien à l'ombre l'été, j'ôte ma veste et je retrouse mes manches de chemise ; que je prends le ciseau de ma main gauche, le maillet de ma main droite ; que je me mets à creuser ma rainure ou à arrondir ma moulure à petit coups égaux, comme l'eau qui tombe goutte à goutte, en sonnant, du haut de la source du bassin, il sort de ma pierre, si elle est bien franche, une musique perpétuelle qui endort le cœur et la tête...⁸⁸⁶ » Ce texte permet une réflexion sur le caractère même du tailleur de pierre, l'homme qui s'est voulu Homme en se rendant Faber, mais ne doit

⁸⁸³ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁸⁸⁴ *Ibidem*.

⁸⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁸⁶ Lamartine, Alphonse de, *Les nouvelles confidences*, Paris, Le livre de Poche, 2008.

pas nous faire oublier la dialectique du repos et de l'expansion infinie propre à Lamartine. Une telle vision n'aurait pas été possible dans le cadre d'une étude sur le maçon.

Le travail de ce dernier est divers et commence par la fouille des fondations par les terrassiers (doc. 153), puis vient l'assemblage des murs les plus variés, du moellon à la pierre de taille, le jointement et l'enduit des murs. Ce métier et son action sont sans doute les éléments qui permettent le mieux de saisir les permanences et mutations de l'après-guerre.



Doc 153 : terrassiers de l'entreprise Maroteaux-Cabaret prenant la pose. Pelle, piochon à la main. Un bras de brouette dépasse sur la gauche de la photographie⁸⁸⁷

Depuis l'invention de la brique⁸⁸⁸, le maçon l'utilise aussi bien que la pierre et mélange parfois les deux matériaux pour faire des motifs et donner une plus grande diversité aux façades⁸⁸⁹. L'assemblage des murs se fait au simple sable, puis à la chaux. Le maçon se sert de pelles et de seaux pour préparer son mortier, et d'auges pour le transporter. La truelle et la taloche lui permettent de mettre sa chaux ou son ciment sur la pierre. Le fil à plomb lui sert à vérifier l'exactitude de la verticale et le niveau lui permet de contrôler l'horizontalité de son ouvrage. Il a encore besoin de brouettes et d'échafaudages lorsque le mur s'élève. La technique d'échafaudage n'a pas changé depuis le XIXème siècle puisqu'elle consiste à l'érection de jeunes troncs d'arbres solidement liés entre eux (les boulins) et reposant pour leurs parties horizontales sur le mur en construction auquel on enlève une pierre⁸⁹⁰.

⁸⁸⁷ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

⁸⁸⁸ Chez les Assyriens.

⁸⁸⁹ Le mélange des matériaux est prôné par les promoteurs du style art-déco.

⁸⁹⁰ Le mur terminé, le trou est bouché à l'aide d'une brique.



Doc 154 : équipe de maçons prenant la pose, écoles Saint-Waast. Echafaudage en boulines. Les trous pour l'étage suivant est prévu au dessus du niveau des fenêtres. L'échafaudage monte en même temps que la construction, d'où la grande échelle⁸⁹¹

Les traditions dans la méthode de construction subsistent manifestement. En effet, Les maçons scellaient les pierres d'angle au mortier de chaux mais pour le reste, ils n'employaient que de la terre blanche et du sable mouillé. Ils choisissaient leurs moellons, les facettaient à la smille afin de leur donner une bonne assise, une belle apparence ; et ils les alignaient en lits réguliers, tous retailés selon le même gabarit. Les présentables se trouvaient à l'extérieur, en deux parements accolés, la pierraille et les éclats récupérés dans les décombres se trouvaient placés au milieu du mur. L'épaisseur faisait en moyenne entre 40 et 60 centimètres, plus large à la base et se rétrécissant au sommet. Cette méthode traditionnelle, utilisée dans toutes les constructions de la reconstruction, nécessitait la pose de pierres de lien dès que la bâtisse atteignait les deux mètres de haut. Ce sont les balèvres qui dépassent de certains pignons. Les pierres de lien ne constituaient un ancrage efficace qu'à la condition de barrer le mur dans sa largeur. Elles étaient donc volumineuses, pesantes, et leur installation coûtait autant de sueur que d'argent. A leur nombre, on évaluait l'aisance pécuniaire du propriétaire. Celui-ci se devait en effet de rincer le gosier des ouvriers à chaque fois que ceux-ci en avaient posé une. Les maçons le savaient ; plus ils en mettaient, plus ils buvaient et plus le mur risquait de perdre en aplomb ce qu'il gagnait en solidité. Les assoiffés, nombreux dans le métier, remplaçaient quelquefois ces fameuses entretoises par deux pierres ordinaires mises bout à

⁸⁹¹ Coll. Potier, Bucy-le-Long.

bout. D'en bas, le chef d'entreprise ne soupçonnait pas ce subterfuge d'ivrogne et y allait du traditionnel canon⁸⁹².

La mutation réside néanmoins dans la généralisation de l'utilisation du béton armé. Déjà employée avant la Première Guerre mondiale, cette technique, jointe à l'utilisation d'IPM ou HPM⁸⁹³, permit d'économiser la pierre et le bois. On le retrouve partout, des linteaux de portes aux charpentes des plus grands édifices. La technique est très simple mais sa pratique demande de l'expérience. Elle consiste en un ferrailage de coffre à béton. Autrement dit, le maçon construisait un coffre ou des cintres qui se voyaient remplis d'une alternance de ferrailles et de béton (mélange de grève plus ou moins épaisse et de ciment). Certains artisans pratiquaient l'injection de béton pour renforcer les constructions nécessitant une reconstitution à l'identique. Une injecteuse était alors employée. La dalle en béton armé vient progressivement remplacer les antiques planchers en bois. Une armature métallique porteuse est constituée à partir d'IPM doublé, voire dans certains cas triplé. Vient ensuite l'armature secondaire formée d'IPM isolés à la façon de poutres et reliés entre eux par des briques creuses faisant office de coffrage (doc. 155).



Doc 155 : structure porteuse de la dalle en béton vue du dessous. Porteurs IPM et briques creuses. Au dessus béton. Modèle à simple porteur ici⁸⁹⁴

L'opération se termine par le remplissage de la structure par le béton qui se faufile dans les moindres interstices de l'armature. La solidité de ce type de dalle, bien qu'ayant tendance à rebondir, ne fait aucun doute.

Les charpentes n'étaient pas fabriquées sur place. Les poutres arrivaient aux dimensions standards des charpentes de la Reconstruction. On utilisait l'épicéa, l'eucalyptus, l'orme, le peuplier, le pin maritime, le pin sylvestre, le sapin et le châtaignier dont l'essence repousse naturellement les insectes et les vers (on le trouve principalement dans les

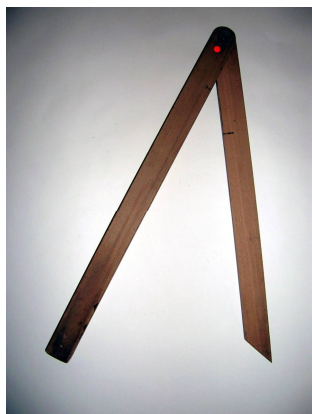
⁸⁹² *C'était comme ça dans nos campagnes*, 1989, réédition 2003.

⁸⁹³ Poutrelles métalliques en forme de I ou de H.

⁸⁹⁴ Coll. du CARHOMT, techniques de la reconstruction, fonds photographique.

charpentes des clochers sur le Chemin des Dames). Tout arbre de haute futaie résistait mieux aux parasites s'il avait été abattu en période de basse sève, durant l'automne ou l'hiver. On trouve le chêne dans les tronçons verticaux principaux et dans les éléments porteurs.

Sur un vaste terrain, aplani au besoin, on établissait un plancher provisoire sur lequel on traçait, à la craie, le dessin des fermes, principales structures d'une charpente. Ensuite, on taillait chaque pièce, en vérifiant au fil à plomb, au cordeau et à la fausse équerre (doc. 156) la régularité des embrèvements (assemblages obliques), puis on assemblait le tout, à la manière d'un gigantesque puzzle. Il ne restait plus qu'à cheviller et ajuster l'ensemble à l'aide de boulons et d'écrous. Cette technique du boulonnage des charpentes de sapin se généralise au moment de la Reconstruction et constitue, avec le pré-usinage, la principale innovation. Toujours au sol, la charpente devait alors être montée au sommet des murs porteurs à l'aide d'une chèvre. Il s'agissait d'un appareil de levage constitué de deux poutres attachées en triangle, solidement haubanées et supportant une poulie. Une corde ou chaîne, liée à la ferme et passant sur la poulie, était hâlée par un cabestan à bras. Une fois parvenue au sommet des murs, la ferme était posée à son emplacement définitif, souvent à l'aide de crics à crémaillères, puis calée. La deuxième ferme était hissée à son tour (une charpente de maison d'habitation moyenne ne comporte que deux fermes). De plus, l'abandon des matériaux de couverture lourds permit aux charpentiers d'alléger les structures porteuses. L'ensemble était alors relié par le faîtage et les pannes, poutres maîtresses horizontales. La dernière opération consistait à poser les chevrons avant que les couvreurs prennent le relais. L'outillage était simple : l'herminette (doc. 158), pour parachever l'équarrissage des poutres pré-usinées ; la bisaiguë, utilisée pour creuser les mortaises d'assemblage ; les tarières, pour percer les trous des chevilles ; les rainettes, pour tracer des lignes sur le bois ; des ciseaux ; des maillets ; des marteaux... Sans oublier le bondieu, coin à écarter les bois, et son contraire, le chasse-bondieu, qui servait à expulser les coins. Souvent, on n'hésitait pas à récupérer les madriers provenant de constructions démolies ou d'échafaudages endommagés pour créer des solivages ou des pannes. Ainsi, il n'est pas rare de retrouver dans les maisons neuves de la Reconstruction des matériaux vieux de plusieurs siècles.



Doc 156 : fausse équerre ou sauterelle de charpentier : instrument utilisé pour reporter les mesures⁸⁹⁵



Doc 157 : compas de charpentier : outil compagnonnique⁸⁹⁶



Doc 158 : herminette de charpentier : outil utilisé pour « rattraper » le bois au moment de l'assemblage⁸⁹⁷



Doc 159 : hachette arrache clous de charpentier⁸⁹⁸



Doc 160 : ragasse de charpentier⁸⁹⁹



Doc 161 : serre poutre de charpentier : outil de montage des charpentes⁹⁰⁰

Les charpentiers de la Reconstruction faisaient bien souvent office de couvreurs. Le travail du couvreur-zingueur est rapide. Une toiture peut être terminée en quelques jours. Les liteaux cloués, il ne lui reste plus qu'à emboîter les tuiles les unes dans les autres et de zinguer les rives et entourages de cheminées (solin). Le couvreur d'ardoises fixe ses pierres à l'aide de clous-crochets enclenchés sur la volige (liteaux). Le lignolet, ligne d'ardoises placée au faîtage du toit, peut-être simple ou double. Le couvreur pouvait lui donner un caractère décoratif par la découpe de l'ardoise. Si le couvreur de tuiles n'a pas besoin d'outils spécifiques, le couvreur d'ardoises pouvait disposer d'un marteau à tête carrée et panne pointue, muni d'un arrache-clous, d'un tire-clous à lame de fer en partie crantée pour arracher les clous de fixation, d'une enclumette d'ardoisier (doc. 164) utilisée pour retailler les ardoises sur les charpentes à couvrir et d'une hachette « façon Angers » à arrache-clous (doc. 162) pour retailler les ardoises.

⁸⁹⁵ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

⁸⁹⁶ *Ibidem.*

⁸⁹⁷ *Ibid.*

⁸⁹⁸ *Ibid.*

⁸⁹⁹ *Ibid.*

⁹⁰⁰ *Ibid.*



Doc 162 : hachette façon Angers de couvreur : pour retailer les ardoises sur le toit⁹⁰¹



Doc 163 : hachette de couvreur d'ardoises⁹⁰²



Doc 164 : enclumettes de couvreur : piquées dans un chevron, elles permettaient de retailer les ardoises⁹⁰³

La maison couverte voyait alors arriver les « habits blancs » : les plâtriers staffeurs, les carreleurs et les peintres en bâtiment. Ces professions ont souvent été laissées de côté, pour ne pas dire méprisées par les études techniques. Pourtant, elles sont essentielles à la finition des habitations. Le plâtrier se sert de la pierre pour les enduits intérieurs et les plafonds, sur une surface lattée de bois. Il obtient un travail d'une grande précision. Le plâtre est une pierre calcaire, cuite et réduite en poudre. Son pouvoir adhésif est très grand et permet une finition dans le travail. Mais il se prend vite en masse, passant de l'état liquide à l'état solide en quelques quarts d'heure. Il faut donc le malaxer dans d'immenses auges en bois à l'aide d'un jésus. Le fixer au plafond et le lisser demandaient une grande expérience et une maîtrise du durcissement. Un plâtre trop liquide, le gobetis, ne se lisse pas tandis que, trop solide, il ne se lisse plus. L'acidité du plâtre exigeait l'utilisation de truelles en laiton ou en bronze, évitant ainsi toute oxydation.

Le carreleur, parfois maçon à ses heures, intervenait alors sur une chape de sable déjà coulée par les équipes de construction précédentes. Les pavés vernissés employés, collés les uns à côté des autres, ne nécessitaient pas de joints. Selon le type de remboursement, la personne pouvait choisir un motif (docs. 166-170) ou, au contraire, devait se contenter de simples carreaux rouges (doc. 165).

⁹⁰¹ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret.

⁹⁰² *Ibidem.*

⁹⁰³ *Ibid.*



Doc 165 : carrelage rouge sans motif (type le plus courant)⁹⁰⁴



Doc 166 : carrelage à motifs de feuillages stylisés (quatre carreaux sont nécessaires pour obtenir un décor complet)⁹⁰⁵



Doc 167 : carrelage à motifs représentant une fleur stylisée⁹⁰⁶



Doc 168 : carrelage à motifs représentant une fleur entourée d'un octogone (quatre carreaux sont nécessaires pour former un motif)⁹⁰⁷



Doc 169 : carrelage à motifs représentant du laurier⁹⁰⁸



Doc 170 : carrelage à motifs représentant quatre trèfles blancs sur fond bleu⁹⁰⁹

Enfin, le menuisier et le peintre en bâtiment venaient « figoler » l'édifice. Grâce à la Reconstruction, le métier de peintre se développa considérablement. La fabrication industrielle du papier peint lui fournit une nouvelle source d'activité. Il est également chimiste, préparant ses peintures en les broyant à l'huile d'œillette ou à l'huile de lin. Il les pilonne dans un mortier de fonte, puis dans un tamis tambour, la protégeant ainsi des poussières. Certaines couleurs nécessitaient un triple broyage. Les ayant dosées, il les détrempeait à la colle, au vernis, à l'alcool, à l'huile ou à l'essence. Des représentants de commerce passaient régulièrement dans les villages, à bicyclette ou en automobile ; ils proposaient ces ingrédients dans une malette à casier. Pour que sa peinture brille davantage, il passe une couche de vernis une fois celle-ci séchée. Son outillage se composait de brosses : brosses à quartier, qui sont les plus grosses, brosses à main, brosses d'apprêts ou taupettes. Il utilisait aussi les couteaux à enduire, à reboucher, à mastiquer, à feuillures, à palettes, les grattoirs et les fers à dégager. Pour imiter le bois en peinture, on se servait de peignes en cuir

⁹⁰⁴ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

⁹⁰⁵ *Ibidem.*

⁹⁰⁶ *Ibid.*

⁹⁰⁷ *Ibid.*

⁹⁰⁸ *Ibid.*

⁹⁰⁹ *Ibid.*

ou en bois. Cependant, les peintures sont, dans la plupart des cas, déjà préparées avec l'ère Ripolin et Valentine et la variété est réservée à des personnes ayant les moyens de se l'offrir.

Le menuisier se consacrait à la fabrication des ouvrages dits « dormants » (lambris, parquets, escaliers) ou « mobiles » (portes, fenêtres, portails, volets...). Le menuisier utilisait le bouleau (carcasses de meubles), le chêne (portes et fenêtres, mobilier rustique, parquets, lambris), le frêne, le hêtre (meubles en bois blanc), le noyer (meubles), l'orme (marches et limons d'escalier), le peuplier (fonds de meubles), le pin maritime (menuiserie d'intérieur), le sapin (plinthes, moulures). Les ateliers sont mécanisés et capables de produire de grandes quantités de matériaux. L'outillage mécanique fut providentiel pour une reconstruction rapide : scies circulaires et à ruban, dégauchisseuses, mortaiseuses, toupies à moulurer, perceuses et raboteuses. Ces machines firent néanmoins payer un lourd tribut à la profession. L'inhalation répétée des poussières taniques fines causait la « sinusite des menuisiers » ; il s'agissait d'une inflammation cancéreuse de la muqueuse nasale. Par ailleurs, les menuisiers entretenaient une fière réputation de francs buveurs. Il ne s'agissait pas d'un vice mais plutôt d'une conséquence de leur métier. A œuvrer dans la poussière et les copeaux de bois, ils avaient tôt fait d'avoir la gorge asséchée et d'être assoiffés, certains artisans étant surnommés « Bois sec ».

L'outillage à main n'était utilisé qu'au moment de l'ajustage. Les menuiseries de la reconstruction peuvent néanmoins être considérées comme artisanales car elles furent toutes différentes d'un ensemble à l'autre.

Les techniques de construction ont donc profité du chantier du siècle pour se moderniser sur certains points très spécifiques afin de réduire les coûts. Le pré-usinage des matériaux de construction et le remplacement de nombreuses structures traditionnelles par le béton en sont le signe⁹¹⁰. Mais les techniques restent souvent encore anciennes et similaires à celles en cours à la fin du XIX^{ème} siècle.

3) La reconstruction mobilière : le raz de marée des meubles et objets manufacturés

S'il est un domaine dans lequel la modernisation a le plus frappé, c'est bien celui des meubles et objets de la vie quotidienne. De nombreux catalogues proposent aux communes et

⁹¹⁰ Le remplacement des charpentes en chêne est flagrant.

aux particuliers des meubles dits modernes qui viennent remplacer ceux des provisoires en bois blanc. Lors de la visite de la semi-provisoire de Solange Ruelle-Hautemont, nous découvrièmes un mobilier resté en place et servant de perchoir à poules pour la table et d'abri pour l'armoire. « Ces meubles là sont bons pour une remise mais pas pour une maison⁹¹¹ ».



Doc 171 : armoire en bois blanc, 1920⁹¹²

Lors de la livraison des maisons définitives, les sinistrés choisissent leur nouveau mobilier en fonction des dommages de guerre mobilier touchés. Nous l'avons dit, les meubles ayant été choisis dans les mêmes catalogues, les mobiliers sont très proches d'une maison à une autre : une chambre à coucher, parfois à motifs floraux peints, une table de toilette en bois blanc et son marbre, une salle à manger composée d'un buffet appelé bahut, d'une table et ses chaises, d'une table de cuisine et cuisinière à bois et charbon pour l'essentiel.

Les objets de la vie domestique sont tous manufacturés. Le tableau ci-après présente quelques objets domestiques sélectionnés à titre d'exemple et permettant la comparaison d'objets du XIXème siècle et d'objet du XXème siècle dans une même localité.

⁹¹¹ Témoignage Solange Ruelle-Hautemont, Vassogne, 2005.

⁹¹² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

Exemple avant 14	Objets des années 20		
 <p><u>Doc. 172 : assiette à motifs de cerise peinte à la main, Vassogne, XIXème siècle (faïence)⁹¹³</u></p>	 <p><u>Doc 173 : assiette à motifs de roses, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence)⁹¹⁴</u></p>	 <p><u>Doc 174 : assiette à motifs de fleurs, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence)⁹¹⁵</u></p>	 <p><u>Doc 175 : assiette à motifs de feuillages, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence)⁹¹⁶</u></p>
 <p><u>Doc 176 : saloir en terre cuite. Nombreuses imperfections sur l'ensemble de sa surface. Produit artisanal. Vassogne, XIXème siècle (terre cuite)⁹¹⁷</u></p>	 <p><u>Doc 177 : petits pots à saindoux en terre cuite, produits manufacturés. Vassogne, XXème siècle (terre cuite)⁹¹⁸</u></p>		 <p><u>Doc 178 : pot à soupe, produit manufacturé. Vassogne, XXème siècle (terre cuite)⁹¹⁹</u></p>
 <p><u>Doc 179 : verre à pied. Bulles et déformations. Produit artisanal. Vassogne, XIXème siècle (verre)⁹²⁰</u></p>	 <p><u>Doc 180 : ensemble de verres domestiques et de café. Régularité et motifs par moulages. Vassogne. XXème siècle (verre)⁹²¹</u></p>		

⁹¹³ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

⁹¹⁴ *Ibidem.*

⁹¹⁵ *Ibid.*

⁹¹⁶ *Ibid.*

⁹¹⁷ *Ibid.*

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ *Ibid.*

⁹²⁰ *Ibid.*

⁹²¹ *Ibid.*

En fonction de l'objet recherché, plusieurs fournisseurs existent plus ou moins éloigné des villages du Chemin des Dames. Pour le chauffage, ménage et éclairage, Baudoux⁹²², présent à Saint-Erme et Beaurieux, fournit l'essentiel. Thirion⁹²³ à Beaurieux s'occupe de l'ameublement, au sens le plus large du terme : verres, faïences, meubles... Les objets plus rares sont acheminés de Reims⁹²⁴.

Enfin, le réaménagement des écoles est un marché juteux. Certains guides expliquent d'ailleurs aux maires comment meubler son école, notamment le catalogue de mobilier scolaire de Fernand Nathan⁹²⁵. On y explique comment choisir la meilleure armoire, le banc le plus confortable ainsi que le bureau de classe le plus spacieux, le tout présentant un bon rapport qualité prix. Comble de la facilité, les commandes se font par correspondance.



Doc 181 : armoire de l'école de Vassogne. Portes pleines. XXème siècle⁹²⁶



Doc 182 : bibliothèque de l'école de Vassogne. Portes vitrées. XXème siècle⁹²⁷



Doc 183 : bibliothèque de l'école d'Oeuilly offerte par l'Enfant de France en 1923. Portes vitrées⁹²⁸

Le tableau ci-dessus compare les différents types d'armoires existants (docs. 181-183). La menuiserie est très sobre et relativement fragile de part la faible épaisseur du bois des montants. Ces armoires sont présents sur le catalogue Nathan de 1920⁹²⁹. Les livres et

⁹²² Arch. du CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

⁹²³ *Ibidem*.

⁹²⁴ *Ibidem*.

⁹²⁵ F. Nathan, *Comment meubler son école ? Mobilier scolaire moderne*, Paris, 1920. Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, H14.

⁹²⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

⁹²⁷ *Ibidem*.

⁹²⁸ Commune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

⁹²⁹ F. Nathan, *Comment meubler son école ? Mobilier scolaire moderne*, Paris, 1920. Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, H14.

fournitures sont commandés chez Michaud à Reims⁹³⁰. D'autres communes se fournissent à la Librairie Générale des écoles basée à Meaux⁹³¹.

Nul doute donc que le modernisme, manufacturé, remplace les intérieurs détruits du XIX^e siècle. Les commandes par correspondance se multiplient tandis que les publicités et autres catalogues envahissent les régions dévastées du milieu des années 20.

La reconstruction matérielle est donc globalement symptomatique des hésitations d'une époque. L'ordre et le désordre, les permanences et mutations, la tradition et le modernisme sont autant d'oppositions et de contradictions qui ont nourri les projets architecturaux mais aussi le chantier du siècle. L'architecture de la reconstruction est toute emprunte d'un régionalisme qui n'en est plus un, les méthodes de construction sont un curieux mélange de techniques traditionnelles et de procédés de construction en marge dans le passé que l'on voit se généraliser (on pense ici au béton). Malgré ces contradictions, la modernité est rentrée dans toutes les maisons : les objets de la vie quotidienne en sont le signe. On s'attend alors à trouver cette modernité dans les champs.

⁹³⁰ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, H14.

⁹³¹ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, Vendresse, Oeuilly...

CHAPITRE SIXIEME

La guerre, un facteur de modernisation agricole ?

L'éparpillement des sources sur l'agriculture a rendu l'étude sur ce secteur d'activité particulièrement difficile. Les archives départementales de l'Aisne offrent peu de documents concernant le Chemin des Dames. La Maison de l'agriculture conserve essentiellement les archives des syndicats agricoles. Cette partie est donc le fruit de multiples recoupements entre les témoignages oraux, les documents du syndicalisme agricole, les archives communales (en particulier les cadastres) et les articles et mémoires de maîtrise traitant de la reconstitution agricole dans le Nord Pas-de-Calais⁹³², en Picardie et dans l'Aisne. L'objet « Chemin des Dames », trop précis spatialement, ne permet pas sur ce thème une étude strictement monographique.

Cela dit, la reconstitution agricole toucha particulièrement cette zone dévastée et labourée. La remise en état des terres ainsi que la reconstitution des cadastres est une priorité aux yeux des exploitants et de l'administration. Le retour aux rendements d'avant guerre ainsi que la consolidation des structures de production en est une autre. Enfin, l'équipement agricole et l'approche départemental du progrès agricole demeure deux composantes essentiels à la compréhension des mécanismes de modernisation agricole.

D) Réparer les terres dévastées

Le principe de réparation intégrale des dommages causés par faits de guerre s'applique aussi à l'agriculture. Au nom de la solidarité nationale, les dommages résultant de la guerre, en l'occurrence les dégâts causés aux terres de culture, les destructions d'instruments aratoires et de bâtiments agricoles, les pertes de cheptel, doivent faire l'objet de dommages de guerre à la charge de l'Etat ou, par son intermédiaire, de l'Allemagne. La reprise de l'activité sur le Chemin des Dames apparaît comme une priorité dans la mesure où,

⁹³² Sur cette question : P. Carpentier, La Reconstruction agricole des champs de bataille de l'Artois (1915), mémoire de maîtrise, université d'Artois, dir. D. Varaschin, 2000. F. Kukula, La reconstitution de l'espace agricole dans le canton de Cambrin au lendemain de la Première Guerre mondiale, mémoire de maîtrise, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999. E. Pruvost, La reconstitution agricole dans le canton de Vimy après la Première Guerre mondiale, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999. S. Trupin, La reconstitution agricole du canton de Bapaume de 1919 à 1929, mémoire de maîtrise, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999. La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, Arras, archives départementales du Pas-de-Calais, 2000.

avant la guerre, la zone s'illustre dans la production de céréales et de betteraves⁹³³. Une raison vitale domine toutes les autres : il faut que le secteur subvienne à ses besoins alimentaires et cesse de dépendre des autres départements. C'est dans ce contexte que prend place la réparation des terres dévastées.

Nous aborderons ici les aspects strictement techniques de la remise en état des sols bouleversés⁹³⁴, ayant étudié précédemment les acteurs de l'agriculture. Une fois les combats terminés, rendre la terre à la production se révéla une tâche trop lourde pour être confiée à la seule initiative privée. L'Etat mit en place des organismes capables de régler énergiquement cette question. Créé un mois après l'armistice, le Service des Travaux de Première Urgence (STPU) eut pour mission de constituer des équipes pour repérer les obus non explosés, retirer les matériaux dangereux, remblayer tranchées et cratères et niveler dans un premier temps les sols. Lors de la séance du conseil municipal de Vendresse, le 22 décembre 1921, il est « demandé au Préfet de l'Aisne d'envoyer des entreprises pour nettoyer les sols. En effet, les propriétaires peuvent difficilement le faire et le morcellement des parcelles laisserait de nombreux îlots incultivables et dangereux⁹³⁵ ». En mars 1919, le STPU permit de concentrer 18 000 travailleurs dans l'Aisne dont plusieurs groupes de Chinois⁹³⁶. Ils furent cependant vivement critiqués par les maires⁹³⁷ et les propriétaires terriens locaux. *Le Réveil des morts* de Roland Dorgelès illustre à quel point les travailleurs du S.T.P.U étaient incompétents et mal dirigés :

« Les Chinois, quand ils avaient sorti un corps, le plaçaient dans une grande toile de tente, dont ils nouaient les coins au milieu d'un bâton, et, l'un à chaque bout, ils emportaient leur charge d'os, comme ils le faisaient dans leurs rizières. –Mais regardez cria Jacques à Didier Roger [cultivateur]. Ils n'ont même pas fini de fouiller cette fosse-ci. En effet, dans la terre remuée, on apercevait des morceaux d'ossements, des lambeaux de capote. On avait jeté sur le bord de la fosse un gros porte-monnaie, mais on l'avait vidé⁹³⁸. »

De plus, les ouvriers étaient payés au mètre de tranchée rebouchée. Par conséquent, il n'était pas rare de voir les fosses recouvertes de tôle et de terre pour aller plus vite.

⁹³³ Département de l'Aisne : deuxième rang pour la production de betteraves, sixième pour les céréales.

⁹³⁴ Sur la question des cultivateurs propriétaires et exploitants, se référer au chapitre 3.

⁹³⁵ Arch. com. Vendresse, Registre de délibérations.

⁹³⁶ H. Clout, « La reconstruction rurale en Picardie », *Reconstruction en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, 2000, p. 117.

⁹³⁷ Se référer à la partie sur les maires, chapitre 3.

⁹³⁸ R. Dorgelès, *op. cit.*, p. 32.

En août 1919, les activités du STPU seront transférées au Service des Travaux d'Etat (STE), dépendant de la préfecture et ayant les mêmes missions. Le Service de la motoculture, dirigé par l'Etat, avait été fondé au printemps 1917 avec la mission de rendre à la culture les terres arables abandonnées. Ce service est l'aile technique d'exécution du STE. Des groupes de tracteurs furent donc déployés sur les terres préalablement nettoyées par le STPU. On vit ce service œuvrer sur les grandes parcelles du plateau mais le morcellement des exploitations sur le Chemin des Dames ne permit pas de les y utiliser de façon rentable. Ce Service fut d'ailleurs taxé d'incompétence et dissous en 1921. Il fut de toute façon supprimé après que le plus gros de la remise en état des sols ait été terminé.

Après la remise en état du milieu physique, la seconde étape est celle de la restauration du milieu biologique qui nécessitait la réalisation de labours dits de défrichement là encore pris en charge par l'Etat. Le premier labour de défrichement a pour but de remuer, d'ameublir et d'aplanir la terre avant que soient commencées les opérations de culture proprement dites. Dans de nombreuses communes du Chemin des Dames et faute de moyens, « les cultivateurs sont invités à effectuer eux-mêmes ces travaux⁹³⁹ ». L'Etat met alors en place un dédommagement par type d'opération effectuée sur les champs. Le formulaire est très clair : « Afin de faciliter la vérification et l'établissement des dossiers de déclaration des premières façons culturales, il est instamment recommandé de remplir le dossier de façon lisible. Un feuillet devra être déposé par commune selon le modèle joint et d'y indiquer le type d'opération effectuée. Il est nécessaire que le cultivateur exploitant obtienne la renonciation des propriétaires⁹⁴⁰ des parcelles pour pouvoir bénéficier des remboursements⁹⁴¹ ». Les recommandations sur le remboursement des premières façons culturales sont reçues en mairie et se résument en quatre points : « 1) Les terres doivent être restées incultes au moins un an par conséquence directe des faits de guerre 2) Les terres doivent avoir reçu au moins un labour, 2 hersages et 2 scarifiages 3) Les terres qui étaient incultes en 1914 n'ont pas droit à l'indemnisation des façons culturales 4) chaque intéressé devra établir un dossier par commune. » Le point deux dévoile le travail gigantesque à fournir pour obtenir le paiement des façons culturales. Il est à mettre en relation avec le témoignage de certains cultivateurs, descendants des contemporains de l'événement, qui indique que le

⁹³⁹ Arch. com. Bouconville, Registre de délibérations.

⁹⁴⁰ Tous les exploitants de l'Aisne ne sont pas propriétaires des terres. Sur cette question, se référer à la partie sur les cultivateurs, chapitre 3.

⁹⁴¹ Arch. com. Craonnelle, boîte 1922.

simple labour d'une petite parcelle pouvait mettre des semaines. Noël Genteur précise : « la charrue s'emmêlait dans des barbelés enterrés. On dételait, tirait la charrue, creusait à la main pour enlever les barbelés. On attelait de nouveau. Un mètre plus loin, la charrue était encore prise au piège des barbelés. On dételait... Sans parler des éboulements de boyaux... » De plus, ces petits exploitants n'avaient pas de main d'œuvre pour les aider et prenaient bien souvent en charge seuls la remise en état des terres dévastées. Le point trois pose question. Cette précision semble indiquer que certains propriétaires exploitants aient voulu profiter de la remise en état des terres pour défricher de nouvelles parcelles et se faire indemniser ce défrichage et cette mise en culture. Le déclarant devait par ailleurs indiquer son nom puis la superficie des parcelles, le nombre et prix des façons culturales (labour, scarifiage et hersage) et le coût de revient⁹⁴². L'ensemble de ces opérations effectuées et les déclarations faites, le champ pouvait être remis en culture. Monsieur Rillart de Verneuil émettra le vœu que « les premières façons culturales à la bêche soient payées immédiatement aux petits cultivateurs. Le maximum de 25 ares est absolument arbitraire ; les maraîchers et les familles nombreuses d'ouvriers sont lésés, car il est de toute justice de rémunérer le travail de remise en état des terrains de ceux qui n'ont que leurs bras pour la reconstitution de leur bien de famille⁹⁴³. » Ce vœu met en valeur l'immense écart entre les petits et gros exploitants et entre les petits et gros propriétaires.

II) Le remembrement des terres

Avec l'arrivée de nouveaux engins agricoles, l'Etat dut prendre en main la question des remembrements⁹⁴⁴. Il faut dire que le moment était bien choisi : avec ses millions de paysans mobilisés, le pays en guerre était confronté à de graves problèmes de ravitaillement⁹⁴⁵. Un sénateur de la Côte d'Or⁹⁴⁶ formule alors un raisonnement : pour produire plus, il faut faire appel à ce qu'on nomme à l'époque la « culture mécanique ». Cependant, la taille des propriétés rend l'opération impossible. Les partages successoraux, de génération en génération ont subdivisé ce qui était déjà trop divisé. Donc, pas de mécanisation sans remembrement. En 1916, le sénateur fait paraître un premier volume consacré à *La*

⁹⁴² *Ibidem*.

⁹⁴³ *Délibérations du Conseil général de l'Aisne, op. cit.*, p. 413.

⁹⁴⁴ Le terme n'apparaît dans la langue française qu'en 1909 (*Le Robert*).

⁹⁴⁵ Se référer à la partie sur le ravitaillement des régions dévastées, chapitre 2.

⁹⁴⁶ Claude Chauveau est le père de la première loi française sur le remembrement. Docteur en médecine, il entre au Sénat en 1900.

France agricole dans la guerre. La même année, il dépose une loi « tendant à faciliter le remembrement de la propriété rurale⁹⁴⁷ ». Deux ans après cette opération, le texte devient loi et sera pour la première fois expérimenté dans les régions dévastées. Les démarches de remembrement sont longues et complexes : les propriétaires intéressés doivent d'abord constituer une association syndicale⁹⁴⁸. C'est elle qui établit le périmètre de l'opération et décide de l'établissement de nouveaux chemins. Une commission, composée de représentants de l'administration, de juges de paix, d'un notaire du canton et de quatre propriétaires élus rend en dernier ressort les ultimes arbitrages. La procédure est donc longue. Dans l'Aisne, les opérations ne commencent que vers 1929-1930.

De plus, la reconstitution précipitée des cadastres va bloquer le processus. En effet, la Reconstruction, au sens générique du terme, « exige » la reconstitution rapide des cadastres. Ainsi, dans bon nombre de communes, le parcellaire reste identique à celui d'avant la guerre. Un service de reconstitution foncière et du cadastre est créé à cet effet par la loi du 4 mars 1919. Il est amené à procéder, aux frais de l'Etat, à la reconstitution des propriétés dans les trente six communes étudiées et au rétablissement des documents cadastraux dans environ la moitié de celles-ci⁹⁴⁹. Il est également chargé de délimiter la zone rouge⁹⁵⁰ avec le concours du Génie rural. Il faut dire qu'à cette opposition majoritaire des propriétaires et des communes vient s'ajouter un cadre législatif n'imposant pas le remembrement. La loi du 4 mars 1919 prévoit que le rétablissement des anciennes limites communales et le lotissement doivent être confiés à une commission communale pour recueillir un accord majoritaire des propriétaires sur les orientations de la réorganisation foncière si cette opération nécessite un abornement général des propriétés. Le conseil municipal de Craonne demande à trois reprises (1920-1921 et 1923) à ce que les terres⁹⁵¹ de la commune soient rebornées⁹⁵². Les géomètres et techniciens de l'administration furent happés par les reconstitutions et les demandes pressantes des propriétaires et des communes voulant retrouver leurs bornes. Les remembrements auront lieu bien plus tard avec la loi du 9 mars 1941.

Ces remembrements devaient permettre à chaque propriétaire de retrouver des surfaces identiques aux anciennes mais à des endroits différents. De plus, l'Etat prenait à sa charge l'ensemble des opérations financières. Malgré cela, la plupart des communes du Chemin des

⁹⁴⁷ Déposée au Sénat en 1916, elle devient loi en 1918.

⁹⁴⁸ Se référer à la partie sur le syndicalisme agricole, chapitre 3.

⁹⁴⁹ De nombreux cadastres furent sauvés par des habitants soucieux de préserver quelques archives de la commune et ayant conscience de l'importance de ce document. Rappelons que nous sommes en présence d'un monde rural resté pour le moins traditionnel. Par conséquent, le lopin avait toute son importance.

⁹⁵⁰ Se référer à la partie sur le classement des terres, chapitre 2.

⁹⁵¹ En dehors des expropriations nécessaires à la reconstruction du village de Craonne (village déplacé).

⁹⁵² Arch. com. Craonne, registre de délibérations.

Dames opposèrent un refus à la réorganisation de la propriété foncière. En 1923, le Conseil général de l'Aisne émet le vœu que la loi sur le remembrement des terres soit appliquée dans l'esprit qui a guidé le législateur, que son application soit restreinte aux cas imposés par la stricte nécessité, et que la procédure engagée soit suspendue toutes les fois que la preuve, faite par l'expérience, appuyant le vœu des populations, en a démontré l'inutilité ». S'ensuit une discussion : « M. Cavallier : j'appuie d'autant plus les conclusions de rapport, que nous avons des exemples fâcheux des difficultés créées par ce remembrement [...] Certains propriétaires ont voulu profiter de la loi pour s'adjuger des terres qui leur plaisaient, ce qui a failli amener une petite révolution dans le pays et occasionnera des haines terribles. J'ai la protestation de 37 cultivateurs sur les 40 [...] »⁹⁵³ ». Le texte de loi confirme d'ailleurs le « bon vouloir » des propriétaires dans ces remembrements. L'assemblée du Conseil général de l'Aisne admet que « le remembrement, s'il peut rendre service au point de vue des cultures, doit être laissé à l'initiative privée des intéressés qui préféreront sans doute garder leurs terres »⁹⁵⁴. »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le remembrement visait à aider en priorité les petits propriétaires pour leur permettre de se moderniser. Les grandes exploitations du plateau connaissaient déjà « l'agriculture mécanique ».

III) La modernisation et ses limites

Pour le préfet Sainte, « l'emploi des machines mues par moteur doit se généraliser de plus en plus, et il faut tendre à réformer les anciennes pratiques pour leur substituer des dispositions nouvelles appliquées à la culture moderne (moteur électrique, labourage électrique...) »⁹⁵⁵. La modernisation des exploitations se développe considérablement pendant les années 20 et 30. La mécanisation permet en effet une plus grande productivité que la traction animale. L'Etat encourage les agriculteurs à se moderniser pour augmenter les rendements et ceci quelle que soit la taille des exploitations. Il s'agit bien sûr de remettre les terres le plus rapidement possible en cultures mais surtout de redonner à la région son rang d'avant guerre. Pourquoi un tel engouement pour la modernisation ?

La guerre a montré que l'agriculture française, dans son ensemble, était incapable de répondre aux besoins du pays en temps de crise – d'autant qu'une grande partie des cultures

⁹⁵³ *Délibérations du Conseil général de l'Aisne, op. cit.*, p. 400-401.

⁹⁵⁴ *Ibidem.*

⁹⁵⁵ Véziat E., *La Reconstruction dans le département de l'Aisne après la Grande Guerre*, sous la direction de Denis Varaschin, Université d'Artois, DEA, Archives départementales de l'Aisne, 2000, p. 173.

du Nord est inutilisable – et reposait sur des structures archaïques. Après la guerre, la situation n'est guère meilleure. La nation a dû recourir massivement aux importations pour satisfaire ses besoins, renonçant au protectionnisme en croyant que la paix rétablirait le retour naturel de l'autosuffisance. Dans l'euphorie de la victoire, la plupart des politiques (de la droite conservatrice aux modérés de la gauche radicale et socialiste) vont finalement, quelles que soient leurs divergences, s'accorder sur l'idéologie des « agrariens⁹⁵⁶ ».

Si la France rurale a consenti un tel sacrifice, n'est-ce pas le signe que le véritable salut dépend d'un retour aux vraies valeurs de la petite et moyenne propriété agricole ? Les milieux dirigeants cherchent à conserver le soutien électoral d'un corps social encore prédominant sans réaliser que le mythe de la petite et moyenne propriété est incompatible avec la modernisation de l'agriculture. Peu d'hommes politiques veulent tenir compte de l'avertissement lucide d'un historien, Henri Hauser, qui conclut en 1917 une « Enquête sur la production française et étrangère⁹⁵⁷ » dans les termes suivants : « Le temps est passé où la France pouvait rester seulement un pays agricole. Nous n'avons plus le choix. C'est seulement par une activité industrielle intense que nous réparerons nos pertes, que nous pourrons alimenter nos budgets. Nous sommes engagés dans la voie industrielle, nous y entrerons plus encore après la guerre. Notre agriculture elle-même n'est-elle pas en face de ce dilemme : s'industrialiser ou mourir⁹⁵⁸ » ?

Cette modernisation du monde rural en général passe par l'électrification des villages et des fermes. Il faut permettre aux agriculteurs d'utiliser des moteurs électriques qui les aident à pallier le manque de main d'œuvre. Poincaré fait financer un vaste plan d'électrification qui permettra à la quasi-totalité des communes d'être desservies en 1937.

Une circulaire du ministre de l'Agriculture, en date du 19 octobre 1919, précise « qu'il importe que la distribution de l'énergie électrique soit réalisée de manière que, non seulement

⁹⁵⁶ Il y a trente ans, Pierre Barral publiait un important ouvrage, *Les Agrariens français de Méline à Pisani* (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Armand Colin, 1968). L'auteur proposait une grille de lecture des politiques rurales, agraires et agricoles, à travers le prisme de l'agrarisme qu'il se proposait de saisir « sans exclusive [à travers] toutes les formes de cet effort puissant quoiqu'irrégulier, qu'elles aient été violentes, sages ou diffuses, qu'elles aient exprimé une aspiration d'ensemble ou le désir d'une catégorie, qu'elles aient obtenu l'échec ou le succès » ; il poursuivait, qu'« au-delà des événements concrets, [il avait] cherché en outre à atteindre les mentalités et à définir les images, les jugements, les représentations qui ont opposé le monde rural au monde citadin et réciproquement ». En 1969, Pierre Barral récidivait en dirigeant une livraison de la revue *Le Mouvement social* consacrée aux *Aspects régionaux de l'agrarisme français avant 1930*. Ces travaux ont fortement influencé les recherches, en histoire et dans toutes les disciplines préoccupées du rural.

⁹⁵⁷ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 299.

⁹⁵⁸ *Ibidem*.

dans les centres urbains et les régions industrielles, mais aussi dans les agglomérations rurales et les fermes isolées, la force motrice soit mise largement à la disposition⁹⁵⁹ ». Une fois le réseau établi, il est exploité par une société anonyme. On y trouve la Compagnie Electrique du Nord⁹⁶⁰ qui alimente le Chemin des Dames grâce à son usine de production électrique de Beautor équipée de quatre turbo-alternateurs (46 000 watts au total) et reliée aux communes par un réseau de fils dont l'épine dorsale est constituée par une ligne à haute tension (54 000 volts).

L'Etat finança cette électrification et, d'une certaine façon, ne perdit jamais le contrôle de la distribution. Les registres de délibérations développent abondamment cette question électrique. La séance du conseil municipal de la commune de Vendresse confirme la nécessité de l'électrification. « Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, reconnaît que l'électrification de la commune est désirable dans le plus bref délai possible et qu'il y a lieu de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour l'obtenir⁹⁶¹ ». A Soupir, l'examen de la proposition d'électrification de la commune par la Société Electrique du Nord débute le 16 novembre 1922. Dès 1928, les travaux d'électrification de la commune commencent grâce à une subvention du ministère de l'Agriculture⁹⁶².

En revanche, amener l'eau courante dans les villages a pris beaucoup plus de temps, faute de crédits suffisants. Les communes ont en effet eu de grandes difficultés à trouver les financements des adductions d'eau, souvent réalisées au détriment d'autres postes budgétaires⁹⁶³. De plus, la réalisation d'un réseau d'eau ne signifiait pas forcément avoir l'eau à l'évier. Le plus souvent, il s'agissait de placer quelques bornes fontaines dans les villages où les habitants pouvaient venir se servir. La grande majorité des ruraux devaient encore se plier à la corvée de l'eau⁹⁶⁴. En 1924, une note du service de reconstitution de distribution d'eau des régions libérées du département de l'Aisne parvient à la mairie de Vassogne. Il s'agit du décompte définitif des fournitures faites et des travaux exécutés pour la remise en état de la distribution d'eau dans la commune de Vassogne. La répartition des travaux se fait comme suit : maçonnerie par l'entreprise Cabaret et tuyauterie par l'entreprise « eau et assainissement ». Le procès verbal de réception définitive est signé le 15 novembre 1924, « Nous soussignés maire de la commune de Vassogne accompagné de monsieur Cabaret et Rouillon conseillers municipaux nous sommes transportés sur la canalisation d'eau pour

⁹⁵⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 1270.

⁹⁶⁰ Arch. com. Soupir, Registre de délibérations.

⁹⁶¹ Arch. com. Vendresse, Registre de délibérations.

⁹⁶² Arch. com. Soupir, Registre de délibérations.

⁹⁶³ Arch. com. Bouconville, Registre de délibérations.

⁹⁶⁴ Bornes fontaines, pompes de réservoirs.

examiner et vérifier les travaux exécutés par la société Eau et Assainissement pour la remise en état de la distribution d'eau en vertu du marché approuvé le 4 octobre 1924. Nous avons reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du marché ». Cette première phase de travaux sera suivie d'une seconde phase consistant à raccorder une source aux réservoirs d'eau. Le captage était soumis à autorisation. Ainsi, le ministère de l'Agriculture écrit au maire de Vassogne que « lorsque les travaux de captage seront terminés, il sera procédé aux essais de débit dont le nombre ne sera pas inférieur à quatre, échelonnés sur une période de douze mois, ainsi qu'aux analyses chimiques et bactériologiques et à la consultation de la commission sanitaire et du conseil départemental d'hygiène. Les avis de ces assemblées et les résultats des essais de débit et des analyses seront joints au projet d'utilisation des eaux, dont les dispositions recevront les modifications qui auront pu être reconnues nécessaires ; l'ensemble du dossier me sera ensuite adressé, après avoir été soumis à l'examen du service chargé du contrôle. Les travaux définitifs d'adduction d'eau ne peuvent commencer qu'en 1935 pour s'achever en 1936, soit dix-huit ans après la fin du Premier Conflit mondial.

Un office de reconstitution agricole (ORA), créé par la loi du 3 août 1917, est chargé de promouvoir la restauration de l'agriculture et de procurer aux sinistrés des moyens pour une reprise effective et rapide des activités de production : semences, engrais, matériels, animaux de traits, pour la culture et un cheptel pour une relance de l'élevage⁹⁶⁵. Il se substitue à partir de 1918, au service de la culture des terres du ministère de l'Agriculture. La logique n'est pas celle de l'assistance car l'accent est mis sur le développement de la coopérative : « Agriculteurs des pays libérés ! Groupez-vous ! Associez-vous !⁹⁶⁶ ». Gilbert Noël, dans son article sur « La restauration des structures agricoles dans le Nord Pas-de-Calais » souligne l'échec, dans cette région, du mouvement coopératif : « Malgré les efforts déployés par la Direction des Services Agricoles (DSA), cette incitation donne des résultats limités : en janvier 1918, il n'existe des coopératives de culture ou de production et des entreprises de travaux en commun que dans 28 communes du Pas-de-Calais. Cette tendance se confirme dans les années suivantes. Dans les régions dévastées, pour les années 1919-1920, Tribondeau mentionne la constitution de six sociétés coopératives de culture et trois de battages. » L'ORA se cantonne donc très vite à fournir aux agriculteurs sinistrés les moyens d'action nécessaires pour la reprise de l'ensemble des activités. Gilbert Noël arrête son analyse en 1924, date de

⁹⁶⁵ H. Clout, *After the ruins...*, op. cit., p. 125-147.

⁹⁶⁶ Brochure de propagande de l'ORA : *Agriculteur des pays libérés ! Groupez-vous ! Associez-vous !*, 1^{er} janvier 1919.

dissolution de l'ORA. S'il est vrai que le mouvement coopératif agricole se développe peu dans les années 20, les circonstances faisant sans doute que les cultivateurs étaient submergés par d'autres tâches, on ne peut pas dire que le message de l'ORA n'a pas été entendu. En effet, dès le début des années 30, plusieurs coopératives agricoles se constituent, souvent composée de petits propriétaires, telle celle du Chemin des Dames. Cette société coopérative agricole du Chemin des Dames fut constituée le 23 mai 1934 par un ensemble de petits exploitants n'ayant pas les moyens de se moderniser seul. Les fermes les plus importantes du plateau du Chemin des Dames avaient les moyens de se moderniser sans association. Les statuts furent rédigés par maître Meurant, notaire à Beurieux, un des promoteurs de la coopérative de reconstruction de Beurieux. Cette coopérative agricole regroupe un ensemble de cultivateurs sur les communes de Cerny-en-Laonnois, Oeuilly, Muscourt, Pargnan, Moulins, Vassogne, Bourg et comin, Serval, Merval, Beurieux, Cuissy-et-Geny, Oulches La Vallée Foulon et Moussy-Verneuil. L'article 3 des statuts précise que cette coopérative a pour objectif « La réception, la conservation, le conditionnement, l'utilisation, le warrantage, le report et la vente de blé⁹⁶⁷ provenant exclusivement des exploitations associées⁹⁶⁸ ». En outre, cette association de propriétaires avait pour objectif de mettre des outils en commun tels que machines agricoles, hangars et magasins de stockage. Le capital social était constitué au moyen de parts souscrites par chacun des sociétaires. Le capital initial était de 10 000 francs par sociétaire divisé en parts de 100 francs. Ce type de structure a permis à des petits exploitants de s'offrir du matériel en commun d'autant que les ravages de la guerre ont poussé au recours massif aux machines, engrais (doc. 184) et à la sélection de meilleures semences dans la mesure où les bras manquaient.



Doc 184 : confier l'avenir de l'agriculture aux techniciens et biologistes : Acheter des engrais composés Saint-Gobain. Comment passer des faibles rendements à l'abondance. Publicité de 1934⁹⁶⁹

⁹⁶⁷ Article en lien avec la crise des années 30 dans le secteur agricole.

⁹⁶⁸ Arch. du CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemontn statut de la coopérative agricole du Chemin des Dames.

⁹⁶⁹ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 304.

La mécanisation, en particulier liée à l'électricité, s'impose petit à petit pour produire plus avec moins de bras. Par exemple, une moissonneuse mécanique fait en une journée le travail de douze faucheurs tandis que les machines à battre remplacent dix manieurs de fléau pour un coût de location deux fois moins élevé que le salaire à verser aux journaliers. Mieux, un double locomoteur électrique, disposé à chaque extrémité d'un champ, pouvait permettre de labourer, grâce à sa charrue encablée, plus de 7 ha par jour sur les grandes surfaces dégagées du plateau (elles furent utilisées dans les grandes exploitations du plateau et dans le Soissonnais). Aux dires des cultivateurs rencontrés lors de cette étude⁹⁷⁰, la plupart des exploitations de plus de cinq hectares ont ainsi fait le pas vers une mécanisation minimale : des charrues brabant (doc. 185) plus efficaces que l'araire ou la charrue archaïque, des faneurs, des râteaux, des faucheuses tractées par des chevaux. L'ancien matériel agricole ayant été anéanti, on voit même apparaître dans certaines exploitations des semoirs mécaniques et des moissonneuses-lieuses à traction animale.



Doc 185 : vanter les mérites des nouveaux modèles de charrues réversibles à avant-train : publicité pour les charrues fondeur à Chauny (Aisne)⁹⁷¹

⁹⁷⁰ Monsieur Démoulin et Madame Adam.

⁹⁷¹ *L'illustration économique et financière*, 1^{er} novembre 1924, coll. du CARHOMT.

Certes, la modernisation ne fut pas à la hauteur des attentes de l'Etat. Malgré des solutions de paiement offertes par le Crédit Agricole et la volonté étatique de changer les habitudes traditionnelles du monde agricole, le bilan demeure contrasté et ce, faute d'un véritable remembrement exigé pour la mécanisation et l'industrialisation des cultures. Pour rendre plus cohérent le fonctionnement des diverses caisses agricoles, le gouvernement fit voter en 1920 la création de l'Office national de Crédit agricole (doc. 186). C'est bien grâce au soutien actif des pouvoirs publics que les prêts à court ou long terme concernent de plus en plus d'agriculteurs dans les années 1920-1930, mais la plupart empruntent pour acquérir des hectares supplémentaires, plutôt que pour moderniser les exploitations et augmenter leur productivité. A la veille de la seconde guerre mondiale, les deux tiers des emprunts concernent des achats de terres. La majorité des agriculteurs ouvrent des comptes au Crédit agricole comme s'ils prenaient un livret de caisse d'épargne. Cette mentalité d'épargnants, plutôt que d'investisseurs explique largement le retard en matière de modernisation.

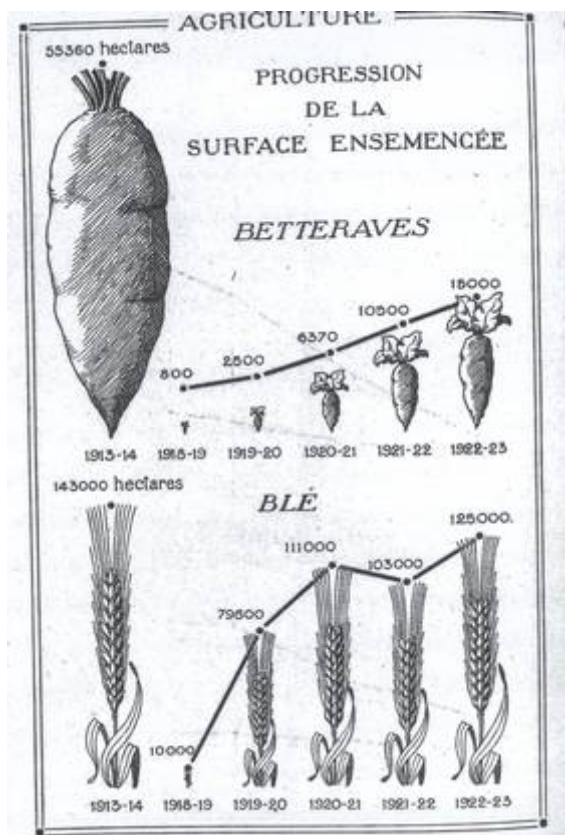


Doc 186 : publicité pour un système de bons émis par le Crédit Agricole, illustration d'Eric, vers 1930⁹⁷²

De plus, les mentalités paysannes évoluent peu. Deux types d'attitudes se dégagent : celle des petits propriétaires qui se modernisent un minimum et celle des nouveaux arrivants, le plus souvent Belges, qui profitent de la Reconstruction pour moderniser les exploitations

⁹⁷² J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 326.

qu'ils viennent d'acheter à des propriétaires désarmés face à l'ampleur de la tâche à accomplir⁹⁷³.



Doc 187 : progression de la surface ensemencée en betteraves et en blé de 1918 à 1923. Extrait du rapport du préfet au conseil général de l'Aisne, Laon, 1923⁹⁷⁴

Malgré tout, la production agricole retrouve rapidement son niveau d'avant-guerre et le dépasse. On note une tendance à la hausse en termes de surface ensemencée. Dès 1923, on atteint 87 % de la surface d'avant guerre cultivée en blé (doc. 187). La priorité fut en effet donnée à cette céréale pour contenir l'augmentation des cours de la farine et celle des prix du pain. Il en va du ravitaillement des régions dévastées⁹⁷⁵. En revanche, la betterave sucrière ne retrouve pas sa place d'avant guerre. En 1923, on atteint difficilement le seuil des 27 % de la surface cultivée avant guerre. Ce produit revêt néanmoins un caractère moins essentiel que le précédent produit utile à une alimentation de base. La modernisation des techniques culturales, bien que parcellaire, a permis de restaurer et de dépasser rapidement des rendements d'avant guerre. Deux modèles de cultures se côtoient sans s'affronter. Un modèle est composé des petites exploitations de la vallée qui, nous l'avons vu, n'ont pas les moyens de se moderniser (absence de remembrement, manque de moyen, temps passé à la remise en

⁹⁷³ Se référer à la partie sur l'immigration, chapitre 4.

⁹⁷⁴ Arch. dép. Aisne.

⁹⁷⁵ Se référer à la partie sur le ravitaillement des régions dévastées, chapitre 2.

état des terres). Ces petites exploitations s'associeront en coopératives pour se donner les moyens de la modernisation. L'autre modèle est celui des grandes exploitations, déjà en proie à la modernisation avant la Première Guerre mondiale, qui ont les moyens financiers et humains de poursuivre cet élan modernisateur. L'iconographie prouve que les premiers tracteurs apparaissent dans les grandes exploitations des plaines du soissonnais (docs. 188 et 189).



Doc 188 : tracteur « Gerbe d'or » tirant une charrue réversible à trois socs dans le Soissonnais vers 1920⁹⁷⁶



Doc 189 : tracteur de marque Lanz tirant une charrue vers 1920⁹⁷⁷

Il faudra attendre l'après Seconde Guerre mondiale et les premiers remembrements d'importance pour observer une mécanisation massive des exploitations du Chemin des Dames⁹⁷⁸. De plus, le prix des machines, bien plus fiables, va baisser. Il faudra attendre la « révolution agricole » des années 50 pour voir apparaître la volonté paysanne de se moderniser. Les régions dévastées avaient néanmoins acquis 20 ans d'avance sur les autres régions de France, notamment parce que les exploitants, y compris les plus petits, avaient été préparés et initiés à cette modernité.

⁹⁷⁶ Arch. du CARHOMT, série R.

⁹⁷⁷ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 261.

⁹⁷⁸ La question de l'élevage ne sera pas traitée dans ce mémoire, le Chemin des Dames n'étant pas une grande zone d'élevage.

IV) Jardins, vergers et vignes ou la question des marges de l'agriculture

Reste le problème des marges de l'agriculture. Y a-t-il eu reconstitution des parcelles ? Que devint la ferme traditionnelle et enfin quel fut le sort des forêts et bois ?

1) Les ruraux et leurs « lopins »

Notre perception des jardins et vergers est considérablement biaisée par l'idée de loisirs qu'on leur associe. Le lopin – petite parcelle que toutes les familles en milieu rural possédaient – est avant tout un lieu de travail géré méthodiquement au fil des saisons pour obtenir un complément alimentaire indispensable. L'esthétique n'avait donc pas sa place dans l'esprit de ces hommes de la terre même si le jardin apparaît de plus en plus aujourd'hui comme faisant partie de notre patrimoine⁹⁷⁹.

Le 18 octobre 1918, un soldat écrit à sa famille :

« Chère Marthe et chère Gisèle : Voici la nomenclature de mon voyage aujourd'hui. Je suis parti à cheval pour faire ce que je t'avais dit hier. Je suis passé par Lierval : les maisons sont presque toutes démolies. La maison Tiercelin, frère du musicien, n'est pas tombée mais traversée de part et d'autre ; la maison du maire est pareille et enfin quelques maisons qui sont restées comme ça. L'église est démolie, enfin au pays plus loin, c'est-à-dire à notre pays. Le gros chêne est abattu et tombé sur la maison Chopart, la maison Bombard Edouard est encore debout mais assez ébréchée. [...] J'arrive au petit jardin, il reste le petit pommier du côté Borgnard et le gros charlotte, l'arbre a été déraciné par un obus. Quelques cassissiers restent ; j'ai été plus loin et je suis dans le grand jardin, il reste à peu près tous les pommiers excepté le dixième en montant vers le cyprès de la mère Octaire qui est aussi déraciné [...] Bons souvenirs⁹⁸⁰ ».

Cette lettre, riche par les informations qu'elle contient, illustre combien ces petits propriétaires pouvaient être perturbés par les ravages occasionnés dans les jardins. Il faut dire que chacun d'entre eux possédait quelques arbres parmi lesquels des pommiers, des pruniers, quelques quetschiers et parfois des poiriers (souvent poires de curé). Ces arbres étaient très différents de ceux que l'on connaît actuellement : de très grande taille, ils offraient à leurs propriétaires des fruits rustiques capables de se conserver l'hiver. Leur perte signifiait devoir

⁹⁷⁹ Voir les nombreuses reconstitutions et publications sur le jardin : G. Pellerin, *Outils de jardin*, Paris, France Loisirs, 1998 ; D. Naert, *Le jardin monastique médiéval : la métaphore du paradis*, Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière, Paris, « La renaissance », 2005.

⁹⁸⁰ Arch. com. Trucy, dossiers du Maire.

attendre des années avant de retrouver les mêmes arbres. Madame Démoulin affirme ne « jamais avoir retrouvé la qualité des fruits d'avant-guerre⁹⁸¹ ».



Doc 190 : poirier rustique, dit localement « Piores de curés » replanté au lendemain de la Première Guerre mondiale sur la base des variétés d'avant guerre⁹⁸²

Certes, les sensations gustatives du passé sont toujours idéalisées. Cependant, les variétés d'après-guerre ne sont pas les mêmes. On voit disparaître par exemple les pommiers Ontario, Court pendu (doc. 191), Reinette clochard (doc. 192) et De l'estre des vergers. Les variétés qui restent sont issues de la reconstitution des arbres d'avant guerre comme ce fut probablement le cas de la famille de Trucy évoquée plus haut.



Doc 191 : pommier Court Pendu, déjà signalé au XVème siècle⁹⁸³



Doc 192 : pommier Reinette Clochard⁹⁸⁴



Doc 193 : pommier De l'Estre⁹⁸⁵

⁹⁸¹ Témoignage de Madame Démoulin.

⁹⁸² Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 3.

⁹⁸³ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 5.

⁹⁸⁴ *Ibidem.*

⁹⁸⁵ *Ibid.*

Les jardins furent pour leur part rapidement nettoyés et remis en culture. L'exemple de Canivet entourant son jardin avant même de réparer sa maison en est une illustration. Les « nouveaux jardins » délimités par des bornes de granit toute neuves voit une diversification des légumes cultivés. Cette évolution correspond à un profond changement des habitudes alimentaires. On ne se contente plus d'un champ de pommes de terre mais on apprécie beaucoup plus qu'auparavant les produits frais du potager (tomates, salades, haricots, radis, artichauts, asperges...) de même que les champignons. Les recettes de la ville font par ailleurs leur entrée sur la table des ruraux. A cela deux raisons : d'une part, le rachat intégral du mobilier a permis de s'équiper de cuisinières à plusieurs feux. D'autre part, l'apparition des techniques de conservation telle que la conserve ou « bocaux » vont permettre de diversifier les repas toute l'année.

La reconstitution des vergers et des potagers va donc de pair avec une évolution des pratiques alimentaires caractérisée par une diversification des produits consommés. Cette mutation, immédiate sur le Chemin des Dames, touchera progressivement toute la France avant 1940.

2) La question de la viticulture⁹⁸⁶

La culture de la vigne, sans disparaître, connaît elle aussi une profonde mutation après la guerre. En recul depuis un siècle, le vignoble avait été détruit par les ravages du phylloxéra en 1890 et en partie replanté. En 1852, il s'étendait encore sur plus de 9000 hectares dans l'Aisne mais ne représentait plus que 4000 hectares en 1890 au moment de l'arrivée de l'insecte « américain »⁹⁸⁷. Le vignoble de Craonnelle était réputé et représentait une part considérable du terroir de cette commune. Après la guerre, une bonne partie des vignes sont replantées sur une installation composée de piquets de bois en acacia ou en chêne⁹⁸⁸, en général à l'emplacement des anciennes vignes. La destination du précieux liquide tiré de ces plantations n'est cependant plus la même. Depuis 1908, l'appellation Champagne⁹⁸⁹ est reconnue à 82 communes de l'Aisne. Le Chemin des Dames est exclu. De fait, le jus ne

⁹⁸⁶ Reconstitution et replantation forestière : voir l'article de J. Buridant, « La forêt mutilée : La reconstitution forestière dans l'Aisne après la Grande Guerre », *Graines d'histoire : La mémoire de l'Aisne*, n°17, janvier 2003, p. 13-24.

⁹⁸⁷ G. Marival, *D'hier à aujourd'hui : l'agriculture dans l'Aisne*, Laon, Société des Editions Techniques Agricole de l'Aisne, 2001, p. 30.

⁹⁸⁸ Les cavaliers permettant de tenir les fils guides supportant la vigne rentraient difficilement dans l'acacia. Le chêne convenait mieux.

⁹⁸⁹ G. Marival, *op. cit.*, p. 36.

pourra jamais y être champagnisé et par conséquent restera un vin de table consommé sur place.

Chaque villageois avait quelques ares de vignes disséminés en fines bandes de terre autour du village. Le témoignage de Madame Adam nous a permis d'en savoir un peu plus sur les replantations. Une source aurait pu nous permettre de connaître les variétés. En effet, lors des remembrements des années 1970, toutes les parcelles de vignes (à quelques exceptions près) furent arrachées. Un certificat d'arrachage fut dûment rempli par les propriétaires et envoyé aux impôts. Malheureusement, cette documentation a disparu. Notre témoin indique qu'elle a eu en sa possession trois variétés : le Bacco (noir) (docs. 194 et 195), le Noah (blanc) (docs 196 et 197) et le maréchal Foch.



Doc 194 : un pied de Bacco (noir)⁹⁹⁰



Doc 195 : fruit du Bacco : une grappe noire⁹⁹¹



Doc 196 : un pied de Noah (blanc)⁹⁹²



Doc 197 : fruit du Noah : une grappe blanche⁹⁹³

⁹⁹⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 2.

⁹⁹¹ *Ibidem.*

⁹⁹² Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 1.

⁹⁹³ *Ibidem.*

La première variété, très rustique, fut plantée dans de nombreuses parcelles jusqu'à la fin des années 30. Elle fut cependant prohibée par la Préfecture car le tanin rendait les consommateurs parfois malades. Les pieds furent donc arrachés dans les années 50. De fait, nous avons aujourd'hui perdu la trace de ce fruit à la chair épaisse n'ayant rien de comparable avec le raisin dit classique. Le Noah est une variété particulièrement vigoureuse. Les brins pouvaient atteindre 10 mètres en l'espace d'une saison. On les repère encore facilement aujourd'hui dans les taillis laissés à l'abandon. Les armatures les supportant étaient massives (piquets en chênes) et ne comportaient pas de fil palisseur : « On se contentait de l'attacher avec des ficelles⁹⁹⁴ ». La dernière variété a aujourd'hui disparu. Il s'agissait du Maréchal Foch qui fut planté dans plusieurs communes du Chemin des Dames jusqu'en 1942. Produite par le pépiniériste Malet Botton, elle se rapprochait des vignes dites de Champagne. Dans certains villages, le Pinot fait son apparition, venant de la Champagne. Le contraste est saisissant entre les vignes rustiques héritées de l'avant-guerre et « les nouvelles variétés » issues des régions à appellation Champagne. Alors que les premières sont difficilement maîtrisables et taillées à trois brins, les secondes sont moins vigoureuses et taillées selon la tradition champenoise permettant l'élimination par la maturation de tous les grains verts. Ces dernières, bien que plus productives, sont plus capricieuses et nécessitent des traitements réguliers.

Les communes n'ayant pas été remembrées, les parcelles de vignes retrouvent en général leur emplacement d'origine. Certains plants sont importés par des réseaux de relations de la zone Champagne tandis que d'autres sont les fils des plants d'avant-guerre. Il y eut donc reconstitution des parcelles de vignes jusque dans les années 50. A partir de cette date, la pratique de la vinification personnelle tombe en désuétude. L'arrachage systématique des années 70 n'a donc pas été suivi d'un regroupement des parcelles.

L'Etat s'efforce de donner un certain nombre d'impulsions pour orienter l'activité agricole dans le sens, globalement, d'une plus grande productivité, d'une plus grande rationalité des structures. La reconstruction se présente en effet comme une période d'opportunités qu'il faut saisir pour modifier les anciennes structures agricoles (remembrement) et les moderniser (mécanisation et engrais).

⁹⁹⁴ Témoignage de Madame Adam.

Cependant, cette « offensive étatique » dans le domaine agricole s'est heurtée à de nombreuses résistances dans un monde rural encore tout empreint de traditions. Un très net fossé se creuse alors entre la culture « intensive », que l'on trouve sur les grands plateaux agricoles, et les multiples petites exploitations paysannes qui n'ont pas les moyens de se moderniser. Cette situation va entraîner, plus rapidement qu'ailleurs, la disparition des petites structures paysannes au cours des années 1930⁹⁹⁵, mouvement qui s'accéléra après la seconde guerre mondiale⁹⁹⁶. L'évolution des mentalités se poursuit sur un autre terrain, celui de la solidarité nationale et des fêtes de la reconstruction.

⁹⁹⁵ Les grandes grèves de la main d'œuvre agricole vont entraîner une accélération du processus de mécanisation dans les grandes exploitations.

⁹⁹⁶ La guerre ne fait qu'accélérer un processus qui avait déjà commencé avant la première guerre mondiale par « l'industrialisation de l'agriculture » du Soissonnais.

CHAPITRE SEPTIEME

De la solidarité extérieure à la célébration de la communauté retrouvée : une clôture de l'évènement ruine en trompe l'oeil

Le réconfort de la solidarité nationale et internationale entre dans le processus de la reconstruction psychologique. La grande Reconstruction, aidée par l'article 1 de la charte des sinistrés, va promouvoir et valoriser concrètement le thème de la solidarité nationale. Rappelons que « La République déclare l'égalité et la solidarité de tous les citoyens devant les charges de la guerre⁹⁹⁷. » Comme nous l'avons montré précédemment, l'Etat intervient en faveur des réfugiés au nom de cette notion de solidarité nationale face aux dévastations des guerres. Cette solidarité, désormais due aux sinistrés-citoyens, doit être distinguée des nombreux dons touchant la majorité des communes du Chemin des Dames. Nous verrons en premier lieu en quoi cette distinction est nécessaire avant d'étudier les fonctions du don dans la reconstruction (a-t-il permis une quelconque reconstruction psychologique, au même titre que les fêtes de la reconstruction ?). Enfin nous nous pencherons sur la question de la réciprocité commémorative.

I) « Dons » et reconstruction : l'exemple communal

« Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y-a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donateur la rend ?⁹⁹⁸ »

Le don, émanation du concept de solidarité et du sentiment de fraternité, va se manifester dans toutes les communes du Chemin des Dames à plus ou moins grande échelle. Nous retenons trois exemples parmi les plus significatifs de ce type d'aides : la commune de Vassogne (exemple classique), celle de Vailly-sur-Aisne (exemple intermédiaire) et enfin celle de Craonne (exemple exceptionnel). Trois exemples, trois réalités bien différentes. L'un illustre un processus classique de donation, l'autre valorise la deuxième plus grande ville de France. Enfin le dernier résulte de la passion commémorative des Suédois au lendemain du conflit.

⁹⁹⁷ *Journal officiel* : loi du 18 avril 1919, titre premier, article 1.

⁹⁹⁸ M. Mauss, *Essai sur le don*, Paris, PUF, coll. Quadrige Grands textes, 2007, pp. 124.

1) Les dons à Vassogne

La commune de Vassogne a reçu en cinq fois un total de 9 105 francs provenant de trois sources différentes (Tunisie, Puy-de-Dôme, œuvres privées). Notons que ces dons ne furent pas adressés à cette commune en particulier. Ce fut d'ailleurs le cas pour la majorité des villages du Chemin des Dames. Dès le 20 septembre et le 6 novembre 1923, cette commune reçoit 2 240 francs lors des deux répartitions provenant du don de 600 000 francs de la Tunisie au département de l'Aisne : « le premier don de 2 000 F fut adressé au titre de l'une des « 120 communes environ dont le coefficient de destruction varie de 90 à 100% et n'ayant bénéficié que de subsides insignifiants ou même n'ayant reçu jusqu'à présent aucun don particulier⁹⁹⁹ ». Ces sources remettent en cause les dires de certains témoins affirmant que cette commune bénéficiait d'un financement important de la part de la Tunisie suite au décès de coloniaux sur son sol. Il n'en est rien : cette modique somme fut une redistribution d'un don global offert au département de l'Aisne. Cette commune n'ayant pas de spécificité ou de lien avec l'étranger ou le monde des colonies, rien ne la destinait à recevoir de quelconques subsides. Le 4 février 1924 la Préfecture de l'Aisne attribue une somme de 44 francs, don du département du Puy-de-Dôme au profit de 19 communes du canton de Craonne. Cette décision fut la conséquence de la campagne d'adoption, véritable devoir pour les départements « indemnes », sous l'égide de l'Union des Grandes Associations pour l'Essor national à partir de novembre 1920. Puis, le 25 mars 1924, le conseil municipal de Ceyrat (Puy-de-Dôme) accorde « 100 F à titre de secours pour dommages causés par la guerre¹⁰⁰⁰ ». Ce cruel manque de dons pousse le Maire, Jules Cabaret, à écrire au Comité de l'œuvre du « Village blessé » le 14 février 1931. Il obtint le versement de la somme de 6 721 francs. Il s'agit alors du couronnement d'une démarche entreprise auprès de la Présidente du Comité, Mme Charles de Cerjat. Cette dernière répond le 24 décembre 1930 : « J'ai trouvé votre lettre au retour d'un voyage et je n'ai pu y répondre voulant consulter notre trésorière et le Comité du village blessé. Hier seulement, j'ai enfin réussi à voir les Dames qui seront très heureuses pour clôturer l'œuvre, nos fonds étant épuisés, de vous envoyer le reliquat de ce qui reste en caisse (4 ou 5 000 F peut-être quelques francs de plus). Cette petite somme pourra vous être utile et l'œuvre pour clôturer son exercice est heureuse de venir en aide à une voisine de Vendresse.¹⁰⁰¹ ». Ce dernier don permet l'inscription au budget de 1924 de 6 200 F. Il fut

⁹⁹⁹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Aisne, 4H10.

¹⁰⁰⁰ Arch. com. Vassogne, registre de délibérations.

¹⁰⁰¹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Aisne, 4H10.

affecté à l'électrification du village et à l'installation de l'électricité dans les bâtiments communaux. Il est nécessaire de mentionner ces dons non spontanés qui touchent une partie non négligeable des communes en reconstruction. Le plus souvent redistribués, parfois sollicités, toujours indirects, ces dons sont très éloignés de ceux dont bénéficièrent certaines communes exemplaires ; exemplarité tournant parfois à une certaine démesure.

2) Le parrainage de la commune de Vailly-sur-Aisne par Lyon : un exemple de solidarité nationale

La première séance du conseil municipal de Vailly-sur-Aisne, après la fin de la guerre, indique que « tous les bâtiments communaux sont détruits. Ils comprennent les écoles de garçons et filles, l'église, la mairie, le presbytère. Un architecte départemental est désigné pour en faire l'estimation¹⁰⁰² ». Quelques semaines après cette estimation, un comité est créé « pour être mis en relation avec la ville d'Enghien¹⁰⁰³ ». Ce premier parrainage, dont on ne sait pas grand-chose, aboutit le 22 décembre 1919 lorsque le maire de la commune de Vailly-sur-Aisne remercie

« Monsieur le maire de la municipalité et les membres du Comité de la ville d'Enghien. En effet, la ville d'Enghien-les-Bains, dans sa séance du 22 décembre 1919 dernier sur proposition de monsieur Hélyary Maire, par un esprit de dévouement, de solidarité, et de fraternité, adoptait comme filleule la ville de Vailly. Aussitôt, les membres du Comité créé pour les œuvres de bienfaisances désignées à cet effet passaient immédiatement aux actes, portaient à nos premiers concitoyens rentrés, les premiers secours en literie et objets de ménages, facilitaient la rentrée des cultivateurs par des abris, des semences, de la volaille et s'engageaient à participer au relèvement de notre infortuné pays¹⁰⁰⁴ ».

Cette aide est représentative des premières actions au lendemain de la guerre. Cependant, Vailly-sur-Aisne avait été adoptée par la commune d'Enghien les Bains à l'époque où celle-ci avait un casino de jeux. Or, la suppression des casinos, dans un périmètre de 100 kilomètres autour de Paris, a tari les ressources d'Enghien. De ce fait, la commune de Vailly-sur-Aisne ne reçut que quelques biens matériels de récupération. Dès 1923 donc, une deuxième ville marraine prend le pas sur la première. Il s'agit de la ville de Lyon. Les dommages sont tels et le remboursement si lent que Vailly-sur-Aisne accueille à bras ouverts le soutien de cette

¹⁰⁰² Arch. com. Vailly-sur-Aisne, Registre de délibérations.

¹⁰⁰³ *Ibidem.*

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*

grande ville. Le 11 octobre 1923, une lettre adressée par le maire de Lyon à Vailly-sur-Aisne rend compte de son engagement.

« Au retour du voyage qu'il a effectué dans votre ville avec M. Million, M Gérard, directeur du service municipal des cultures de Lyon, m'a rendu compte du bon accueil dont il a fait l'objet. Ainsi que nous vous l'avions promis, nous avons cherché à rendre compte de l'état de la question à savoir le parrainage du canton ou de la commune de Vailly-sur-Aisne. Cependant, on ne discute plus l'octroi d'une somme de 50 000 francs et l'envoi d'une bibliothèque intercommunale de 10 000 francs. En dehors des 60 000 francs cités plus haut, il n'est actuellement rien prévu d'autre. L'adoption du canton de Vailly en entier me paraît rencontrer des résistances. Je rédige en ce moment le rapport concernant mon voyage et vais dire au maire le spectacle désolant que j'ai eu sous les yeux¹⁰⁰⁵ ».

Le 8 novembre 1923, le conseil municipal de Lyon votait les crédits promis. Dès le 15 février 1924, la mairie de Lyon offrait des tables scolaires déclassées aux écoles de Vailly. La réponse du maire de la petite ville est sans appel.

« Nous nous trouvons dans une situation si pitoyable que sans secours extérieurs il nous serait impossible d'assurer avec nos dommages de guerre, la reconstitution de nos bâtiments communaux. [...] Par suite de la destruction totale de Vailly-sur-Aisne, l'administration préfectorale nous demande de réaliser notre plan d'alignement ; ce qui est tout à fait urgent là où la circulation est rendue dangereuse du fait de maisons en ruines. Or, pour cette réalisation il nous faut compter environ 600 000 francs. En admettant que l'Etat accepte (ce qui n'est pas certain) de contribuer pour les 2/3 à la dépense totale, c'est au moins 200 000 francs que nous devons trouver [...] Au nom du conseil municipal de Vailly-sur-Aisne, je sollicite donc aujourd'hui du conseil municipal de Lyon une subvention qui notamment nous aiderait pour la reconstruction de nos écoles et nous permettrait la réalisation de notre plan d'alignement¹⁰⁰⁶ ».

Le maire de Lyon envoie alors une commission, dirigée par l'adjoint au maire Monsieur Gorjus, pour vérifier sur place les besoins exacts de Vailly-sur-Aisne.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous m'aviez chargé auprès de la municipalité et du maire de Vailly-sur-Aisne, afin de vérifier si les raisons invoquées par monsieur le maire de Vailly, pour solliciter une nouvelle subvention de la ville de Lyon sur les fonds destinés à la reconstruction des régions dévastées, étaient exactes. Je suis resté plusieurs heures à Vailly et j'ai pu constater qu'en effet, les écoles étaient misérablement installées dans des baraquements et que la maison servant provisoirement de mairie était dans des conditions misérables. [...] Vailly-sur-Aisne est donc de toutes les communes du Chemin des Dames, la plus à plaindre et je vous avais demandé de me laisser promettre, au cas où l'enquête que je ferais justifierait une nouvelle subvention, de prendre sur les 340 000 francs restant du fonds des régions dévastées, la somme de 40 000 francs, laissant encore 300 000 francs pour Saint-Quentin¹⁰⁰⁷ ».

¹⁰⁰⁵ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier Parrainage de la ville de Lyon.

¹⁰⁰⁶ *Ibidem.*

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*

Le 29 avril 1925, le maire de Lyon informe sa filleule que la subvention de 40 000 francs a été votée.

L'aide de Lyon fut considérable et sans commune mesure sur tout le Chemin des Dames. Aussi, l'inauguration du monument aux morts fut-elle l'occasion de souder définitivement le lien entre les deux villes¹⁰⁰⁸. En effet, « le maire de Vailly-sur-Aisne rappelle aux habitants que le lendemain dimanche (26 juillet 1927) M. Edouard Herriot¹⁰⁰⁹, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, maire de Lyon, assisté de MM. Roquere, Directeur Général des Régions Libérées, Bruyas et Barboyon, adjoints au maire de Lyon, Bégue, Préfet de l'Aisne, présidera à 14 heures 30 l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Vailly-sur-Aisne morts pour la France¹⁰¹⁰ ». Dès la fin de cette cérémonie, la commission des musées de la ville de Lyon enverra un certain nombre de tableaux¹⁰¹¹ à la commune de Vailly-sur-Aisne pour orner les principales salles et notamment le salon de « Lyon ». L'hôtel de ville fut inauguré le 17 août 1930 par M. Paul Doumer¹⁰¹², président du Sénat et du Conseil Général de l'Aisne. 70 ans après, ce parrainage et cette inauguration furent de nouveau fêtés. Ce fut l'occasion de rappeler à la mémoire des habitants des deux villes les liens noués par leurs ancêtres.

¹⁰⁰⁸ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier Parrainage de la ville de Lyon.

¹⁰⁰⁹ Complément sur l'œuvre de M. Edouard Herriot dans les régions dévastées : « Nous avons exposé plus haut dans un article où nous commentons l'adoption de Laon, Saint-Quentin, Vailly-sur-Aisne par la grande ville de Lyon, le rôle primordial rempli par l'honorable maire de Lyon, M. Edouard Herriot, dans cette tâche noble et méritoire entre toutes. Ici, où nous nous sommes donné mission d'établir à l'usage de la génération présente comme des générations futures, le tableau d'ensemble des actions en faveur des régions dévastées, nous nous faisons un devoir de dire bien haut que M. Edouard Herriot fut, parmi les Maires des grandes villes de France, le premier qui songea à inviter son Conseil Municipal à voter des centimes dans l'intention de porter aide aux habitants des pays saccagés. (*L'Encyclopédie des Régions Libérées*).

¹⁰¹⁰ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier Parrainage de la ville de Lyon.

¹⁰¹¹ Dont des tableaux signés par Eugène Froment.

¹⁰¹² *L'Encyclopédie des régions libérées* nous a permis de retrouver un certain nombre d'acteurs de parrainage : « Véritable somme de tous les actes et de tous les faits accomplis de l'année 1918 à l'année 1930 pour aboutir à la renaissance totale des provinces françaises dévastées au cours de la Grande Guerre », note sur Paul Doumer : « Le Comité d'Action des Régions Dévastées veut très simplement, mais avec une conviction qui anime tous ses adhérents, exprimer à Monsieur Paul Doumer, Président du Sénat, Président du Conseil Général de l'Aisne, son infinie gratitude pour l'appui précieux qu'il lui a donné en acceptant que cet ouvrage, « *L'Encyclopédie des Régions Libérées*, écrit en hommage aux villes marraines françaises et étrangères, soit placée sous son patronage. La Commission d'Etude qui fut chargée de trouver dans les milieux politiques et littéraires, puis dans les cadres de l'activité économique et jusque dans plusieurs pays étrangers, les collaborations de talent mérite qui étaient nécessaires pour la réalisation d'une pareille œuvre, n'a pu mener sa tâche à bonne fin qu'avec le soutien et la recommandation de Monsieur Doumer. »

3) Le financement de la mairie de Craonne : un exemple de solidarité internationale

Situé sur le versant sud du Chemin des Dames, Craonne est un village rasé. Les cartes postales diffusent l'image d'un champ de ruines où ne se distinguent même plus les rues du village, un paysage lunaire où seules les marches des caves émergeaient du chaos. Cette triste célébrité lui vaut les dons généreux de la ville de Stockholm, au titre de l'aide aux belligérants.

a) Ce que permettent de penser les sources françaises

Une lettre du ministre des Régions libérées datée du 18 décembre 1920, « porte à la connaissance de la municipalité que l'Amitié franco-suédoise de Stockholm, présidée par le baron Théodor Adelswärd, a recueilli dans cette ville des souscriptions s'élevant à 550 000 francs pour la reconstruction de la mairie-école¹⁰¹³ ».



*Doc 198 : Mairie-école de Craonne*¹⁰¹⁴

¹⁰¹³ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹⁰¹⁴ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

La somme est considérable, presque disproportionnée, d'autant plus que la situation démographique de Craonne est alors catastrophique¹⁰¹⁵. Dès le 28 mai 1918, quelques personnalités de Stockholm cherchent à rassembler des « amis de la France » dans le but de faire des actions qualifiées dans les historiques de l'Amitié franco-suédoise, de « Positives ». Le choix du chef-lieu de canton va beaucoup plus loin que la simple image du village martyr symbole. L'aide accordée par les Suédois est à mettre avant tout en relation avec les fils de la ville de Stockholm morts pour la liberté sur le plateau. Engagés volontaires dans la Légion Etrangère, des fils d'intellectuels, parfois encore des étudiants, donnèrent leurs vies pour l'idée qu'ils se faisaient de la liberté. Les familles endeuillées, ont versé de l'argent pour que Craonne, symbole de la férocité des combats ne disparaisse pas et s'orne d'un monument marquant les sacrifices d'une nation étrangère.

Selon le registre de délibérations, le conseil municipal aurait apprécié que la reconstruction de l'édifice soit confiée aux Suédois en signe de reconnaissance. Dès le 4 septembre 1921, « le conseil municipal de Craonne a le grand honneur d'adresser au gouvernement suédois ses plus vifs et très chaleureux remerciements pour le nouveau chèque de 162 101 francs que vient de lui faire parvenir le ministre de Suède à Paris¹⁰¹⁶ ». La mairie-école ne sera cependant pas construite par les Suédois. Néanmoins, dès que l'emplacement du nouveau Craonne fut trouvé, le conseil invita les architectes suédois à se mettre en rapport avec l'architecte français (Bastier) chargé de la reconstruction des édifices communaux¹⁰¹⁷. L'architecture s'en ressentira et de nombreux détails indiquent encore aujourd'hui l'origine de cette construction. Les volets sont, par exemple, placés à la mode suédoise à l'intérieur du bâtiment. Cette mairie apparaît aujourd'hui plus comme un monument du souvenir que comme faisant partie intégrante du village. Le conseil municipal de la commune l'avait d'ailleurs bien compris puisque, lors de sa séance du 4 juillet 1926, il « décide d'employer les 1500 francs provenant de la vente de la baraque mairie-école à l'érection d'une plaque commémorative dans l'hôtel de ville portant l'inscription suivante : « La Suède en souvenir de ses fils tombés au service de la France dans les environs de Craonne a offert cet hôtel de ville à la commune héroïque de Craonne¹⁰¹⁸ ». La disproportion du bâtiment ne manqua pas d'effrayer le ministre des Régions libérées, Louis Loucheur, et lorsqu'il intervint au Sénat sur le budget des Régions libérées le 31 mai 1921, ce fut pour s'exclamer : « on a amené la

¹⁰¹⁵ Les maisons ne se reconstruisent pas et le centre du village reste vide.

¹⁰¹⁶ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹⁰¹⁷ *Ibidem.*

¹⁰¹⁸ *Ibid.*

commission des finances pour voir cela, nous avons reculé un peu effrayés¹⁰¹⁹ ». La place de la mairie reste un centre vide avec son hôtel de ville démesuré. Le conseil municipal s'apercevra un peu plus tard de cette vacuité et prendra la décision de construire des « maisons ouvrières¹⁰²⁰ » pour combler les vides.

b) L'apport des sources suédoises ou l'épineuse question de Craonne

Cette version des faits, basée essentiellement sur des sources françaises peu nombreuses, doit être complétée par les nouveaux éléments issus de plusieurs enquêtes tournées vers des sources suédoises, enquêtes permettant de mieux comprendre le sens profond de ces dons. Finalement, quelles furent les véritables motivations ayant conduit une partie non négligeable de l'élite de Stockholm à participer à ce don sans commune mesure dans l'histoire de la Reconstruction. Un premier travail et recueil de sources, bien que n'aboutissant à aucune conclusion significative, fut réalisé par le suédois Karl-Erik Lenell, dans les années 2000¹⁰²¹. Ce travail fut mené à bien grâce à des sources réunies en Suède. C'est seulement après Pâques 2004 que les premiers résultats de ces travaux furent déposés à la bibliothèque nordique sans réel désir de poursuivre le travail entrepris. La consultation des sources fut effectivement rendue difficile suite à une inondation des archives nationales de Suède. Grâce au travail des conservateurs des Archives Nationales, ce fonds¹⁰²², est aujourd'hui consultable sous forme de copies plus ou moins lisibles¹⁰²³.

- Un don désiré par la communauté suédoise de France...

Dès mai 1917¹⁰²⁴, le *Dagens Nyheter* titre sur Craonne et le Chemin des Dames. On distingue sur le document deux images en noir et blanc représentant pour la première les ruines de Craonne tandis que la seconde montre les restes de l'église du village sur fond de Chemin des Dames, tant disputé pendant la guerre. Sous la rubrique du *Dagens Nyheter*, « Craonne, la ville des ruines¹⁰²⁵ » on peut lire « Tout le plateau de Craonne contrôle l'accès

¹⁰¹⁹ Extrait du débat au Sénat sur le budget des régions libérées le 31 mai 1921, arch. dép. Aisne.

¹⁰²⁰ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹⁰²¹ Recueil de textes déposés à la Bibliothèque Nordique de Paris.

¹⁰²² 64F 1, Collecte pour la ville de Craonne, volume F 1 : 183b.

¹⁰²³ Elisabeth Dahlbäck aux Archives Nationales Suède.

¹⁰²⁴ La date manque sur le document originel. Nous pouvons néanmoins la situer autour de mai 1917.

¹⁰²⁵ *Dagens Nyheter*, mai 1917, trad. du suédois par Ingela Guerien.

de l'Île-de-France et consiste en un point d'appui et de concentration stratégique important. La grande offensive du 16 avril 1917 avait comme premier objectif de s'emparer les forteresses créées naturellement dans ce territoire. Cependant, des conditions climatiques défavorables ont rendu les choses difficiles et c'est seulement le 3 mai que Craonne fut capturée par les Français. La ville fut prise en 10 minutes seulement. Les quelques ruines qui restaient de la ville furent balayées par un déluge de grenades allemandes, mais l'endroit où se situait Craonne fut consolidé par les Français par une série de contre attaques comme rempart important vis à vis de la plaine fertile de Champagne¹⁰²⁶ ».

Le *Dagens Nyheter* (DN) publie ensuite quelques impressions personnelles des luttes à Craonne dont ceux de Pierre Jarillon, pasteur de l'Assemblée réformée française¹⁰²⁷. Il œuvrait durant la grande offensive de printemps en tant que pasteur auprès du régiment des Chasseurs Alpins :

« Le 15 avril. Nous avons achevé l'attroupement en vue de la grande offensive censée faire exploser la partie centrale du Chemin des Dames. L'attaque doit avoir lieu au lever du jour demain. Pendant dix jours les canons ont attaqué sans cesse les fortes positions allemandes. Depuis quatre jours nous marchons sous la pluie et sous la neige et sur des routes sans fonds de boue. Les chasseurs, désignés à diriger l'attaque, doivent demain approcher de la ligne de bataille et dans 48 heures nous serons à l'intérieur du four brûlant. Ce soir nous sommes installés dans un champ transformé en un marécage. Comme campement de nuit quelques pailles mouillées ou le sol entre les roues d'une charrette¹⁰²⁸ ».

« Le 16 avril, à 5 heures. La foudre des canons redouble. L'heure de l'attaque approche.

A 8 h 30. Le tonnerre des canons s'éloigne. L'attaque qui a eu lieu autour de 6 h, semble s'être déroulée comme prévue. Depuis ce matin tôt nous avons été en route vers la ligne de bataille.

A 21 h, A 7 h¹⁰²⁹ nous avons reçu l'ordre d'installer notre campement sur place. Personne n'a été empêché par des circonstances défavorables ; les nuages étaient bas et ont empêché la reconnaissance des avions et la direction du feu de l'artillerie, les routes ramollies par la pluie. On dit que la division ne doit pas avancer avant quelques jours. En attendant nous devons rester dans un village tout près, où nous serons mieux que dans le plein champ¹⁰³⁰ ».

¹⁰²⁶ *Dagens Nyheter*, mai 1917, Trad. du suédois par Ingela Guerien.

¹⁰²⁷ Eglise suédoise de Paris.

¹⁰²⁸ Carnet de guerre de Pierre Jarillon. Dans *Dagens Nyheter*, mai 1917, trad. du suédois par Ingela Guerien.

¹⁰²⁹ La date n'est pas indiquée.

¹⁰³⁰ Carnet de guerre de Pierre Jarillon. Dans *Dagens Nyheter*, mai 1917, trad. du suédois par Ingela Guerien.

« Le 5 mai. Nous avons conquis Craonne et tout le système de défense.

Le 7 mai. La relève s'est passée sans trop de pertes.....

Le 8 mai. Je reviens juste de Craonne. Une balade peu agréable par ailleurs....
Craonne n'est plus qu'un tas de ruines. Avec le maximum de précautions j'ai pu approcher ce qui fut l'église autrefois... En chemin, j'ai aussi vu l'Hôtel de Ville, maintenant complètement détruit...

Quels efforts, quelles sommes d'argent, quel amour fraternel et chrétien ne seront pas nécessaires pour ressusciter ces petits villages et petites villes... Une tâche sacrée pour ceux qui vont survivre à la tempête et pour ceux qui n'ont pas soufferts eux-mêmes de la guerre¹⁰³¹ ».

Ces publications permettent de mieux comprendre l'origine des dons. Les engagements volontaires, nous y reviendrons, n'expliquent pas tout. La communauté suédoise protestante parisienne est, avant la Première Guerre mondiale, particulièrement bien implantée. Les publications dans le *Dagens* ainsi que l'intérêt que porte ce pasteur aux destructions n'est sans doute pas étranger aux actions d'après guerre. Preuve en est une lettre adressée à « Son Excellence Prince Eugène, Comte de Nerke¹⁰³² » le 14 novembre 1918¹⁰³³ : « J'ai l'honneur d'adresser à Son Excellence une demande laquelle – j'en suis pleinement conscient – est d'une nature délicate, mais laquelle, j'ose l'espérer, attirera toute l'attention de Votre Excellence. Dans la colonie¹⁰³⁴ suédoise ci-présente, une proposition a surgi concernant l'organisation d'une collecte pour contribuer à la reconstruction d'une des agglomérations françaises ravagées par la guerre, un petit village.

La proposition a été reçue par la colonie avec la plus grande sympathie et déjà des moyens non négligeables ont afflué (environs 25 000 francs). Etant donné que la collecte ne fait que commencer, on peut supposer que cette somme sera bien plus importante à la fin. Un comité a été créé à cet effet dont j'ai¹⁰³⁵ été élu président, le pasteur Börjeson vice-président. Notre tâche première est d'œuvrer en vue d'un appel pour une collecte en Suède ainsi que la création d'un comité à Stockholm. C'est notre souhait que la liste des personnes qui voudraient signer cet appel soit aussi représentative que possible et surtout qu'elle comprenne

¹⁰³¹ Carnet de guerre de Pierre Jarillon. Dans *Dagens Nyheter*, mai 1917, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰³² Arch. Nat. de Suède, 1902, 64F 1, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰³³ Arch. Nat. de Suède, 1902, 64F 1, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien. Sans signature de son auteur.

¹⁰³⁴ Comprendre communauté suédoise en France.

¹⁰³⁵ Très probablement l'Ambassadeur de Suède en France

des personnes de toutes les classes sociales et de tous les horizons politiques à l'exception uniquement de personnes ayant pris des positions trop germanophiles.

Je suis particulièrement sensible au fait que l'appel ne soit pas signé uniquement par ceux qui ont manifesté une attitude pro-Entente ou qui ont représenté les deux partis politiques qui se sentent attirés, de manière générale, vers les puissances de l'Ouest. Afin que la collecte puisse attirer un maximum de personnes, le Comité de Paris vous sollicite à travers ma personne, de signer le premier l'appel que nous avons l'intention de lancer et dont vous trouverez ci-joint une proposition de formulation. Je comprends que cela puisse être délicat pour un membre de la Maison Royale de prendre part officiellement à cette collecte. On pourrait interpréter cela comme « une démarche non neutre¹⁰³⁶ »¹⁰³⁷ ».

La signature de cette lettre n'est pas lisible et ne présente aucun caractère officiel. Le ton du propos ainsi que son contenu « diplomatique » semble indiquer qu'elle fut rédigée par un membre de l'ambassade de Suède en France, peut-être même par l'ambassadeur lui-même ; ambassadeur ayant pu occuper la présidence du comité français. Cette hypothèse est confortée par une autre source, du même auteur anonyme, cette fois ci adressée à « mon bon Théodor¹⁰³⁸ » qui serait le baron Théodor Adelswärd (1860-1929), personnalité figurant par ailleurs dans le registre de délibérations de Craonne¹⁰³⁹ au titre de sa présidence de l'amitié franco suédoise. Ce nouvel élément nous permet alors d'identifier le Ministre de Suède à Paris Ehrenswärd comme auteur des courriers. Cette nouvelle lettre, de nouveau datée du 14 novembre 1918, vise à alerter le baron Adelswärd de la demande adressée à la Cour. Ce dernier est effectivement bien intégré à la vie politique de son pays à laquelle il participe.

Il fut en effet parlementaire, ministre des finances de 1911 à 1914 et président de l'Union parlementaire¹⁰⁴⁰. « J'ai écrit au Prince, simultanément, à toi et aux messieurs Trygger¹⁰⁴¹ et Branting¹⁰⁴² et je te prie de te mettre en relation, au plus vite, avec un de ces messieurs, surtout Branting, qui doit être très intéressé par cela [illisible]. Nous avons souhaité rallier des personnes de toutes les classes sociales et métiers, de toutes les opinions politiques (en excluant seulement des sympathisants pro-allemands trop marqués) ainsi que, si possible, venant de toutes les régions du pays. L'armée et la marine sont assez largement représentées, essentiellement par des anciens attachés militaires et marins à Paris. Justement

¹⁰³⁶ ...mais devant respecter la position neutre de l'Etat suédois.

¹⁰³⁷ 1902, 64F I, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰³⁸ Théodor Adelswärd (1860-1929).

¹⁰³⁹ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹⁰⁴⁰ Personnage influent en suède.

¹⁰⁴¹ Membre du cabinet Social-Démocrate.

¹⁰⁴² « Dès mars 1920, le gouvernement Eden dut céder sa place à un cabinet Social-Démocrate, dans lequel Hjalmar Branting occupait le poste de Premier Ministre.

parce que nos militaires sont considérés comme étant de forts sympathisants avec l'Allemagne, il m'a semblé souhaitable d'en rallier autant que possible. Le clergé est représenté par plusieurs anciens pasteurs de l'Eglise suédoise à Paris...¹⁰⁴³ ». Le préambule introductif accompagnant la liste des donateurs annonce par ailleurs l'enjeu humanitaire, semble-t-il prioritaire, qui anime l'amitié franco-suédoise : « Plus durement que jamais probablement les souffrances qui sont inséparables de chaque guerre, causées par celle qui vient de s'achever, ont frappé la population civile. Des hommes et des femmes de toutes les classes sociales ont vu leurs maisons ravagées et les fruits d'un long travail laborieux pour toujours anéanti, là où la guerre s'est déroulée. Ces souffrances ont certainement frappé le Nord-est de la France le plus durement, contrées autrefois si florissantes, lesquelles, durant 4 longues années ont été la principale scène de la guerre. Plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'Armistice des villes et des villages s'y trouvent en ruines ou sont complètement rayés de la surface de la terre, les forêts se composent essentiellement de troncs d'arbres secs, fusillés, les champs cultivés depuis des temps immémoriaux n'ont pu être labourés, une partie étant détruite à tel point qu'ils ne pourront servir pendant longtemps. Il est clair aujourd'hui, que l'Etat français, même dans le meilleur des cas, ne saura remplacer qu'une infime partie de ce que les habitants ont perdu directement ou indirectement. Devant un tel état des choses, à l'intérieur de différents pays et parmi des classes sociales diverses, la pensée est née qu'il devrait être du devoir de l'humanité entière de prendre part et de soutenir le travail de reconstruction qui s'impose. Ce sentiment devrait particulièrement se faire sentir chez les peuples qui n'ont pas souffert directement des ravages de la guerre. Chez beaucoup d'entre nous la gratitude pour cela se joint à un désir d'aider d'une façon ou une autre ceux qui n'ont pas eu notre chance. L'essentiel ne réside pas dans le montant de la contribution. Grand ou petit il sera une partie infime du coût immense. L'essentiel est de donner une expression concrète à la compassion devant le malheur subi de personnes innocentes. Dans plusieurs pays, parmi lesquels la Norvège, des conglomérations ou des associations ont réuni des sommes importantes afin de financer la reconstruction d'une petite ville française, d'un bâtiment, etc. détruits par la guerre. Nous soussignés adressons par la présente un appel chaleureux à nos concitoyens pour qu'ils organisent également une collecte afin que de notre part également soit donnée une contribution, si modeste soit-elle au travail de reconstruction des parties de la France qui ont été détruites par la guerre. Une telle contribution sera en même temps une expression de la sympathie chaleureuse qui lie, depuis longtemps les peuples

¹⁰⁴³ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

de Suède et de France. Parmi nos concitoyens à Paris cette pensée s'est déjà concrétisée depuis longtemps puisque une somme d'environ 50 000 francs y a été réunie. Un appel a été lancé par ces Suédois de France aux Suédois de Suède afin qu'ils s'associent à cette cause et organisent la collecte dont nous nous faisons le porte-parole¹⁰⁴⁴ ». Le ferment de cette entreprise étant posé, reste la question de la chronologie des dons et l'étude des facteurs explicatifs.

Les contributions furent pour la plupart signées chez les personnes représentant l'amitié franco suédoise ainsi qu'auprès de la plupart des bureaux de banque dans le pays. Les listes et les moyens collectés furent ainsi comptabilisés dès le 1 mars 1920 auprès du trésorier de l'Association, Monsieur Gösta Lindberg¹⁰⁴⁵.

Le 11 novembre 1920, c'est à dire deux ans après l'Armistice, une réunion a eu lieu à la Mairie de Craonne, présidée par M. Rillart de Verneuil, en présence de M. Durin, maire de Craonne et M. Hauthion, maire de Craonnelle. Il fut décidé de « remercier le Gouvernement de la République en apposant une plaque commémorative sur le nouvel Hôtel de Ville qui sera construit grâce à la générosité de la Suède en souvenir des soldats courageux de cette nation, soldats qui sont tombés sur notre champ de bataille glorieux en défendant le droit et la liberté¹⁰⁴⁶ ».

Le 16 août 1921 la Préfecture de l'Aisne adresse une lettre à l'Ambassadeur suédois de Paris par laquelle « il reconnaît la réception d'un chèque de 162.101 francs demandant son transfert au Maire de Craonne. Le Préfet promet de le transmettre et remercie les donateurs de la part de la population souffrante¹⁰⁴⁷ ».

Le 23 août 1921 le Maire de Craonne « accuse réception du chèque et remercie à son tour le peuple suédois pour sa grande générosité. Dans la lettre adressée à l'Ambassadeur de la Suède à Paris, des remerciements sont prononcés pour l'offre de la contribution d'architectes suédois afin de construire l'Hôtel de Ville, mais la décision de l'emplacement du nouvel Hôtel de Ville n'est pas encore prise »¹⁰⁴⁸.

Le 4 septembre 1921, le conseil municipal est convoqué par le Maire, M. Blanchard. Il est décidé d'accepter l'offre d'aides d'architectes suédois¹⁰⁴⁹.

¹⁰⁴⁴ Arch. Nat. De Suède, 1902, 64F 1, préambule à la liste des souscripteurs, 1^{er} mars 1920, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁴⁵ Regeringsgatan 30, Stockholm.

¹⁰⁴⁶ Arch. Com, Craonne, Registre de Délibérations.

¹⁰⁴⁷ Arch. Nat. De Suède, 1902, 64F 1, correspondance, 16 août 1921, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁴⁸ Arch. Com, Craonne, Registre de Délibérations.

¹⁰⁴⁹ *Ibidem*.

Le 29 décembre 1921 le Consul Général Ljungberg adresse une lettre à Monsieur le Comte A. Ehrensvärd dans laquelle il confirme une conversation récente concernant une somme de cinq (ou huit) mille francs qu'un concitoyen anonyme aurait voulu transmettre pour « couvrir une partie des dépenses nécessaires pour réaliser la route de Craonne à Pontavert¹⁰⁵⁰ ». Le mystérieux donateur est en réalité le Président Directeur Général de la Banque de Bergslagen¹⁰⁵¹, Monsieur Herman Stenberg.

Le 30 décembre 1921 on peut lire dans une lettre difficilement déchiffrable à « Monsieur Stenberg » : « J'ai par l'intermédiaire du Consul Général Ljungberg reçu votre beau cadeau de 5000 francs pour la reconstruction des provinces ravagées dans le Nord de la France, et [illisible]. Comme vous le savez peut-être une collecte a été initiée en Suède destinée à la reconstruction de la petite ville de Craonne, totalement détruite, dans la proximité de laquelle plusieurs jeunes Suédois, volontaires dans la guerre, sont tombés ou ont été blessés. Il m'a semblé servir votre intention au mieux en transférant votre donation à la petite ville de Craonne. L'argent collecté, environ 800 000 francs doit en premier lieu servir à la reconstruction de l'Hôtel de Ville qui doit rappeler pour toujours le cadeau de la Suède. Son coût s'évalue à 550 000 francs. Le restant doit [illisible], tel que la construction d'une école ou d'autres bâtiments officiels, la construction de routes¹⁰⁵² ».

Le 4 février 1925 le Maire de Craonne a écrit à son Excellence, l'Ambassadeur de Suède à Paris : « Votre pays a bien voulu aider Craonne, totalement détruite par la guerre. Nous vous remercions de votre grande bonté et vous prions encore de nous fournir de l'aide. Notre architecte M. Bastié qui a reconstruit notre commune et notre Hôtel de Ville grâce à votre soutien, s'est rendu à votre Ambassade pour préciser nos vœux. Le monument qui nous tient davantage au cœur, car il nous rappelle notre passé, n'a pas encore été construit : il s'agit de notre Eglise. L'Etat français a consacré une somme de 850 000 francs à sa reconstruction mais cette somme ne peut être payée autrement que divisée en trois ou quatre paiements annuels. Ainsi nous ne sommes pas en mesure de reconstruire ce bâtiment si nous ne recevons pas de l'aide. Il s'agit de nous prêter cette somme contre nos « titres de créance de l'Etat français », lesquels vous rembourseraient au lieu de nous payer à nous. Le cadeau que vous nous feriez serait « l'intérêt de la somme indiquée ». Nous avons dans notre commune une entreprise laquelle, par manque de travail, doit nous quitter, à moins que nous ne puissions la

¹⁰⁵⁰ 1902, 64F 1, Arch. Nat. de Suède, correspondance, 29 décembre 1921, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁵¹ Région de la moyenne Suède où se trouve une grande partie des entreprises liées à l'exploitation du bois et celles liées à l'extraction du minerai de fer.

¹⁰⁵² 1902, 64F 1, Arch. Nat. de Suède, correspondance, 30 décembre 1921, trad. du suédois par Ingela Guerrien. Sans signature.

garder pour la reconstruction si possible au mois de mars. Nous vous sollicitons, vous, Ambassadeur de Suède afin de savoir si la Suède qui jusqu'ici nous a aidés grandement, pourrait nous aider encore une fois et mener à bout un travail initié par la Suède¹⁰⁵³ ».

Ainsi, deux facteurs explicatifs du don à Craonne ressortent des différents courriers et de la reconstitution de cette chronologie. Le premier consiste à observer que le mouvement n'est pas originaire de Suède mais provient de la communauté Suédoise de Paris, groupée autour des représentants de l'Eglise de Suède en France et du ministre de Suède. La Communauté suédoise¹⁰⁵⁴ comprenait au moins trois catégories distinctes : ouvriers-artisans, hommes d'affaires et artistes. Les informations trouvées à leur sujet sont sporadiques et incomplètes. En 1886 il y avait, selon les documents de l'Eglise suédoise, environ 1000 artisans et ouvriers à Paris et les préparatifs de l'Exposition Universelle y attirèrent un certain nombre d'autres personnes à la recherche d'un travail. A la même époque, les artistes suédois créèrent une association « à la tête de laquelle se trouvait Ernst Josephson, un opposant artistique et politique à l'Académie des Arts et inspirée par l'Association artistique créée par les impressionnistes français dix ans auparavant. Une vingtaine d'artistes suédois vivaient à Paris en 1887-1888, parmi lesquels Anders Zorn et Carl Larsson : certains à Montparnasse, d'autres à Montmartre. D'après Wrangel, lui-même membre de cette « colonie » d'artistes, les « Nordiques » avaient une tendance à se regrouper dans des coteries plus ou moins vastes sans chercher à entrer en contact avec les Français. Il mentionne un café, nommé Jésus Syrach, comme étant un point de rencontre important pour des peintres nordiques et « le Café de la Régence, Place du Théâtre, pour les Scandinaves ». Au commencement du XXème siècle toute la communauté comprenait sept à huit milles personnes, pour la plupart des hommes d'affaires (surtout des agents de l'industrie du bois et du fer) mais aussi d'un certain nombre de kinésithérapeutes et apprentis tailleurs. Nathan Söderblom se souvient que « chaque hiver quelques centaines de jeunes hommes et jeunes femmes résidaient à Paris pour des études linguistiques ou musicales¹⁰⁵⁵. » Un renouvellement du recrutement à la communauté suédoise eut lieu autour de 1908, année où une grande quantité d'artistes suédois se rendirent à Paris pour « vivre sur place le renouveau révolutionnaire que représentaient l'Ecole de Matisse et le cubisme ». Cette génération d'artistes avait une attitude plus ouverte à l'international, selon Wrangel, que la génération des 80. Après avoir fréquenté le Café de

¹⁰⁵³ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 30 décembre 1921, trad. du suédois par Ingela Guerrien. La lettre est signée par le Maire de Craonne (M. Michou).

¹⁰⁵⁴ « Svenskt i fransk musik », Anders Edling, Thèse de doctorat, 1982, pp. 14-15

¹⁰⁵⁵ Söderblom, N., Vid Pariskyrkans trehundraårsjubileum. Minnesskrift vid svensk-lutherska Parisförsamlingens 300-årsjubileum. Utg. F.G. Wrangel. Stockholm 1926, s. 1 –11

Versailles, le Café de la Rotonde devint un lieu pivot (fréquenté surtout en 1913 – 1914 et après la guerre), lieu où les Nordiques se mélangeaient avec les artistes et poètes français et étrangers. Un certain nombre d'artistes rentrèrent en Suède au moment de la déclaration de la guerre. Parmi ceux qui restèrent, dont des étudiants en économie, nombreux étaient ceux qui s'engagèrent du côté français dans la guerre¹⁰⁵⁶. En dehors des cafés de rencontre suscités il y avait des centres suédois plus traditionnels. La Communauté de l'Eglise Suédoise était sans doute la plus importante. L'Eglise avait été construite en 1878 au Boulevard Ornano puis, en 1913, une nouvelle église fut construite rue Médéric.

En 1891 fut créée l'Association Suède-Norvège (plus tard intitulée le Club Suédois) devenue un centre associatif pour la bourgeoisie de la communauté suédoise à Paris, laquelle organisa des concerts pour ses membres jusqu'au milieu des années 90.

L'esprit d'association de cette communauté suédoise n'est pas nouveau et la constitution d'un premier comité sur le sol français entraîne un essaimage en Suède au sein de l'élite de Stockholm, très souvent francophile ne serait-ce que par l'origine de la famille des Bernadotte. Il était par ailleurs de bon ton de faire ses études en France et d'être « parrainé » par un notable suédois. L'Amitié Franco-Suédoise, cheville ouvrière de la collecte à Stockholm, fera d'ailleurs perdurer cette pratique bien après la guerre en offrant des bourses aux étudiants les plus valeureux pour qu'ils puissent partir en France. Une Brochure de 1925 évoque le Lycée de garçons Champollion à Grenoble qui fut le théâtre de nombreux échanges entre la France et la Suède¹⁰⁵⁷. Une Lettre du 2 janvier 1956 envoyée à Herr Lindberg à Stockholm par un étudiant confirme cette pratique : « Cher monsieur, Permettez moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 1956 ainsi qu'à Madame Lindberg et à vos enfants. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer dans un avenir proche lors d'un de vos prochains voyages en France. En faisant la connaissance dernièrement d'un étudiant de l'Université de LUND, je me rappelais avec plaisir les deux excellents séjours que j'ai fait il y a quelques années en Suède grâce à votre bienveillance et celle de tous les membres de votre association¹⁰⁵⁸ »¹⁰⁵⁹.

Un texte de Sven Peterson confirme l'attrait de la France dans l'esprit de cette jeunesse étudiante : « ceci n'est qu'un rêve, mais un rêve fait de souvenirs et plein de douceur : l'autre jour j'ai cru me réveiller à Grenoble. J'étais arrivé de Lyon la veille. J'avais

¹⁰⁵⁶ Strömberg, Kjell, *Svenskarna i Frankrike*, Stockholm, 1953

¹⁰⁵⁷ Kunglia Biblioteket, *Fonds de l'amitié Franco-Suédoise*, 1925.

¹⁰⁵⁸ Kunglia Biblioteket, *Fonds de l'amitié Franco-Suédoise*, correspondance, 1956

¹⁰⁵⁹ Documentation de l'Amitié Franco-Suédoise conservée à la Kunglia Biblioteket, Stockholm, Suède, voyage d'étude de 2009.

quitté la vallée du Rhône. J'étais entré dans les Préalpes qui viennent finir vers la plaine comme les vagues d'une mer immense, gelées, en déferlant contre le rivage. Une année passée dans une ville laisse beaucoup de traces dans votre mémoire. On a déjeuné ensemble : du bon chocolat parfumé et des petits pains exquis, apportés tout à l'heure par le boulanger et encore tout chauds. Devant ces splendeurs j'ai fait un mouvement comme si je voulais tout embrasser, et je me suis éveillé dans mon lit, en Suède¹⁰⁶⁰. »

Enfin, un dernier document tend à conforter l'idée selon laquelle les engagés volontaires étaient déjà présents en France avant l'ouverture des hostilités. Une conférence fut donnée le 24 mars 1924 lors de la distribution des prix au lycée de Grenoble en présence du ministre de Suède en France, le comte Ehrenswärd, qui le présida et tint le discours de fin d'année. Le même homme qui était à l'origine des courriers pour la reconstruction de Craonne. « Mais, demanderiez vous enfin : pourquoi envoyons nous nos fils en France ? Pour apprendre le français ? Oui, mais pas seulement pour cela. Un futur homme d'affaires peut en Suède dans un institut commercial, apprendre le français. Un an de séjour en France et il en aura assez pour connaître la langue. Mais quand il s'agit de relations d'affaires, il est surtout important de connaître les habitudes, les goûts et les conditions de vie de ses futurs clients. J'ai entendu dire : mais vous faites de nos fils des français ! J'avais l'habitude de dire à mes élèves : rappelez-vous que vous êtes venus en France pour apprendre ce que la plupart des suédois ignorent. Vous contribuerez de cette façon au progrès de votre pays. Vous êtes venus ici pour devenir de plus utiles et de meilleurs suédois¹⁰⁶¹. »

L'étude de la liste des donateurs¹⁰⁶² nous permet par ailleurs d'en connaître la constitution sociale. Pour l'essentiel, elle se compose d'intellectuels et d'hommes d'affaires.

¹⁰⁶⁰ Kunglia Biblioteket, Fonds de l'amitié Franco-Suédoise, correspondance, 5 juin 1950.

¹⁰⁶¹ Kunglia Biblioteket, Fonds de l'amitié Franco-Suédoise, discours, 24 mars 1924.

¹⁰⁶² Adelswärd, Adolf, colonel, gentilhomme, Lettström, Harald, directeur de banque, Adelswärd, Theodor, baron, L.F.K., Lindberg, Gösta, grossiste, Alkman, Edvard, rédacteur, Linder, Vilhelm, directeur général, Andersson, Gunnar, professeur d'université, L.F.K., Lindhagen, Anna, inspectrice de la petite enfance, André, Harald, metteur en scène, Opéra Royal, Lindhage, Carl, maire, L.F.K., Bendixson, Ivar, professeur d'université, Mannheimer, O., Juge, Bergman, Signé, comptable, Medin, O., professeur d'université, Bildt, Ax. R., directeur, Moberg, Ludvig, Dr. med., maître de conférence, Blanek, Anton, Maître de conférence, Mohn, Alf, chancelier, Mortensen, Johan, maître de conférence, Branting, Hjalmar, rédacteur, L.A.K., Möller, Gustav, secrétaire de parti, L.F.K., Neiglick, Sixten, maire, Bratt, Ivan, Dr. Méd., Nordström, Carl, mire, Nordwall, A.R., Nylander, Erik, directeur, L.A.K., Ossiannilsson, K.G., auteur, Rohnström, Otto, lecteur, Röing, Erik, grossiste, L.A.K., Sachs, Joseph ; consul général, Schönmeyr, Gunnar, directeur de banque, Segerstedt, Torgny, rédacteur, Sirén, Osw., professeur d'université, Sjögren, Hjalmar, professeur d'université, Staaff, Erik, professeur d'université, Stadener, S., pasteur, Stenhagen, Alfred, lecteur, Stenström, K., préfet, Stjernstedt, Marika, auteure, Svedberg, Jesper, directeur, Söderberg, Hjalmar, auteur, Söderblom, Nathan, archevêque, Thyren, J.C.W., professeur d'université, Trägardh, banquier, Vising, Joha, professeur d'université, Wahlberg, E., professeur d'université, Wahlgren, Ernst G., maître de conférence, Wallenberg, Marc, vice juge, Wigfors, Ernst, lecteur, L.F.K., Wijk, Hjalmar, commerçant, L.F.K., Winquist, Sven, directeur, Akerman, Jules, professeur d'université, Broomé, Emilia, Österman, Bernh., artiste, Broström, Dan, armateur, Buhre, S., directeur général, Bäckström, Helge, professeur d'université, L.F.K., Dahl, Robert, médecin, Dymling, Richard, anc. vice consul, Ehrenswärd, J.J.A.,

Le second facteur explicatif consiste à penser l'intérêt diplomatique évident que la Suède devait tirer de cet acte. En effet, l'étude de la lettre envoyée par le Ministre de Suède en France permet de distinguer plusieurs séries d'arguments qui invitent la couronne suédoise à parrainer et financer la Reconstruction. Le premier consiste à faire remarquer que, « depuis que la guerre s'est achevée - maintenant de fait, sinon formellement, - un tel point de vue [celui de la neutralité] a perdu beaucoup de son importance. Par ailleurs, que nous ne nous dirigeons pas contre l'Allemagne et la manière de faire la guerre allemande, mais que nous avons voulu, pour des raisons humanitaires aider la population française qui, durant quatre ans a enduré des souffrances terribles¹⁰⁶³ ». Cet argument, de premier degré vise à encourager l'aide humanitaire auprès d'un roi à sensibilité française. Le ministre renforce son argumentation en soulignant que le Roi d'Espagne, après la signature de l'Armistice, s'est empressé de présenter ses félicitations, dans des termes très chaleureux, plein d'admiration pour l'armée française au Président Poincaré. Quoique Souverain, il a estimé qu'une telle action n'était pas contraire à la politique de neutralité menée par son pays pendant la guerre. Par conséquent je pense que l'action proposée doit encore moins prêter à critique de la part de Votre Excellence¹⁰⁶⁴ ». Il ajoute : « j'ai vu de mes propres yeux¹⁰⁶⁵ les ravages que les Allemands ont provoqué dans le Nord de la France et comme cela pourrait intéresser Votre Excellence de lire ce rapport que j'ai présenté au Ministre des Affaires Etrangères je vous le joins¹⁰⁶⁶. Il est destiné à renforcer la motivation de ma demande. Je suppose que – beaucoup de personnes¹⁰⁶⁷ - vont avoir des choses à redire par rapport à cette proposition du fait que, vue l'issue de la guerre, la France obtiendra une pleine compensation de l'Allemagne¹⁰⁶⁸. Que ce dédommagement sera très grand, je n'en doute pas – on entend ainsi parler de sommes qui, à cette heure, sont davantage basées sur des suppositions et des on-dit. Mais ce que j'entends souligner c'est que à côté de cela la bienfaisance privée a un champ d'action large. La

comte, envoyé diplomatique, Ehrenswärd, Aug., comte, Ekström, A., commandant, Eldh, Carl, sculpteur, Ericson, Carl, gentilhomme, lieutenant général, Eriksson, Christian, sculpteur, Essén, A., rédacteur, Febverel Edmond, directeur de banque, v. Friesen, Otto, professeur d'université, Frisk, Carl, directeur de banque, Fränkel, Carl, directeur, Gyldén, O., commandant capitaine, Hagborg, August, artiste, Hedberg, Tor, écrivain, Heidenstam, O.G., von, chambellain, Hellberg, M., rédacteur, L.F.K., Holmgren, Ann Margret, née Tersmeden, épouse de professeur d'université, Holmgren, Israel, professeur d'université, Key, Ellen, auteur, Kindberg, Olof, médecin en chef, Klefbeck, E.A., pasteur, L.F.K., Kobb, G., professeur d'université, Lagerlöf, Selma, auteure, Lallerstedt, Erik, professeur d'université, Lamm, Herm., grossiste, L.F.K.

¹⁰⁶³ 1902, 64F I, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁶⁴ *Ibidem.*

¹⁰⁶⁵ Il ne nous reste rien des probables visites du Ministre.

¹⁰⁶⁶ Aucune trace non plus de son rapport.

¹⁰⁶⁷ Se référer à la position de la Croix Rouge Suédoise ci-après.

¹⁰⁶⁸ Cf Traité de Versailles

destruction de fond en comble de tout – maisons, jardins, équipement, etc. – il est difficilement pensable que tout cela sera remplacé¹⁰⁶⁹ ».

Arrivent ensuite les arguments visant à renforcer les relations diplomatiques entre la France et la Suède : « Pour terminer, je souhaite présenter à Son Excellence un autre point de vue encore : Nous ne pouvons pas occulter que plusieurs actions et démarches¹⁰⁷⁰ du côté suédois ainsi que l'amitié pro-allemande criante manifestée par une grande partie de notre presse et par certaines personnes a eu pour conséquence une ambiance assez réservée vis à vis de notre pays. Ceci s'est amélioré par rapport à la phase antérieure de la guerre, mais il en reste assez pour souligner l'importance de chaque entreprise, même apparemment insignifiante destinée à souligner les sympathies entre la Suède et la France. Je n'ai pas besoin de déployer beaucoup d'éloquence pour illustrer l'importance pour la Suède de détenir la sympathie de la France en ce moment. La question d'Aland devrait difficilement trouver sa solution sans le soutien bienveillant de la France. Aussi en ce qui concerne d'autres questions nous avons besoin de la France. De sorte que, je plaide auprès de Son Excellence, non seulement pour une action humanitaire, mais aussi patriotique¹⁰⁷¹ ». Cet argument est essentiel pour comprendre le geste du parlement suédois en faveur de la France suite à la première collecte organisée par L'amitié Franco Suédoise. Rappelons que la révolution bolchevique de novembre 1917 en Russie déclencha en Finlande un mouvement de libération qui dégénéra en guerre civile. Le gouvernement finlandais « blanc » ayant demandé l'aide de la Suède contre les « rouges » et leurs alliés russes. La Suède reconnut en mai 1918 la Finlande comme un Etat indépendant, mais ne jugea pas pouvoir faire davantage, craignant de mettre en péril sa neutralité et d'être entraînée dans la guerre. D'ailleurs, les sociaux démocrates et en particulier ceux de l'aile gauche, réservant leurs sympathies au gouvernement finlandais « rouge » qui s'était constitué fin janvier, s'opposaient catégoriquement à l'octroi d'une aide à ses adversaires. Par contre, de nombreux membres de la bourgeoisie exigeaient l'octroi d'un appui sans réserve au gouvernement « blanc », jugeant ainsi qu'on risquait de graves dissensions intérieures, voire une guerre civile en livrant à la Finlande les armes qu'elle demandait. Le gouvernement Edén¹⁰⁷² se contenta de faciliter le rapatriement en Finlande des chasseurs qui avaient été formés en Allemagne. Un certain nombre de Suédois s'engagèrent néanmoins comme volontaires en Finlande et participèrent à des combats particulièrement violents. C'est dans ce cadre que se glissa l'incident des îles

¹⁰⁶⁹ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁷⁰ Se référer à l'admiration des Bernadotte pour l'empire Allemand.

¹⁰⁷¹ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 14 novembre 1918, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁷² Nils Edén.

d'Aland¹⁰⁷³ qui contribua à complexifier une affaire déjà passablement délicate sur le plan diplomatique. En 1918, une expédition navale suédoise fut envoyée aux îles d'Aland pour protéger contre les Russes les habitants qui avaient envoyé à Stockholm des délégués réclamant le rattachement de ces îles à la Suède. Dans l'archipel, la situation était complexe car, outre certains effectifs russes, il s'y trouvait également un corps finlandais blanc bientôt rejoint par un corps expéditionnaire rouge. Par voie de négociations, le commandement suédois obtint que toutes ces forces fussent évacuées par ses soins. Puis, dans le cadre de l'aide accordée par le Reich à la Finlande, une escadre allemande arriva dans l'archipel et les forces suédoises s'en retirèrent. Cet épisode eut des conséquences néfastes dans les relations entre la Finlande et la Suède. Celle-ci fut en effet soupçonnée d'avoir envoyé une expédition aux îles d'Aland en vue de les annexer. Voilà pour le contexte nous permettant de comprendre les prises de décisions survenues au sommet même de l'Etat.

- ... et relayé au sommet de l'Etat

Cette question des îles d'Aland devait ressurgir en 1920 et 1921, dates auxquelles les différents courriers mentionnés précédemment furent envoyés.

Les réformes constitutionnelles successives amenèrent en Suède des revirements politiques. Dès mars 1920, le gouvernement Edén dut céder sa place à un cabinet social-démocrate, dans lequel Hjalmar Branting, destinataire d'un des courriers du baron Adelswärd, devint premier ministre. Cependant, à l'automne de cette même année, les élections générales marquèrent un revirement de l'opinion. Un retour furtif de la droite eut donc lieu. Cependant, dès 1921, après les élections de la seconde chambre, Branting revint au pouvoir à la tête d'un nouveau ministère social-démocrate. Après de violentes discussions au Riksdag et malgré l'opposition de la droite du parti démocrate de gauche, la Suède adhéra à la Société des Nations en 1920, où elle eut bientôt l'occasion de témoigner de son respect pour cette organisation en acceptant la décision concernant les îles d'Aland. La demande de la population de l'archipel de son rattachement à la Suède provoqua de vives discussions et c'est en 1921 que la S.D.N. se prononça en faveur de la Finlande. C'est dans le cadre des débats au sein même de cette institution que la Suède eut besoin de l'appui de la France, favorisant ainsi

¹⁰⁷³ Territoire constitué de l'archipel comprenant environ 6500 îles situées entre la Finlande et la Suède, à l'entrée du golfe de Botnie. D'une superficie totale de 1527 m², l'archipel compte quatre-vingt îles habitées à cette époque. D'un point de vue géographique, l'archipel est relié à la Finlande par une chaîne d'îlots alors que le golfe de Botnie le sépare plus nettement de la Suède.

plus sûrement une éventuelle annexion, et partant du principe que le pays des libertés aurait plutôt tendance à se ranger du côté de la volonté des peuples et par la même du côté suédois.

On ne sera donc pas étonné d'observer, côté suédois, une grande disponibilité pour aider la France, si durement ravagée par la guerre, l'Etat prenant en effet le relais de l'initiative privée. Le 27 février 1920 l'ambassadeur de Paris envoie une lettre au Ministère Royal des Affaires Etrangères de Stockholm : « Ainsi que Votre Excellence doit le savoir, fut adressé récemment l'appel ci-joint à partir de Stockholm, à l'initiative de quelques Suédois résidant à Paris, pour la collecte de moyens permettant la reconstruction des provinces françaises ravagées par la guerre. Déjà fut entamée parmi les Suédois de Paris et de France une collecte ayant le même objectif, réunissant environ 50 000 francs. Le but est de donner les moyens collectés à la petite ville de Craonne, actuellement en ruines. Ce lieu fut choisi spécialement car des Suédois volontaires ont participé à la guerre et y ont reçu leur baptême du feu. Plusieurs d'entre eux y sont tombés. Les moyens sont destinés, en premier lieu, à la construction de l'Hôtel de Ville où une plaque devrait commémorer à la fois les Suédois volontaires qui y sont tombés et la lourde souffrance qui était celle de la France pendant la guerre. Lors d'une réunion tenue il y a quelques jours avec le Comité de Paris, son attention fut attirée sur la subvention demandée par Sa Majesté le Roi auprès du Parlement dans le but de soulager la souffrance dans les pays ravagés par la guerre dont une somme de 100 000 couronnes devait incomber à la France. Le Comité de Paris est d'avis qu'il serait particulièrement intéressant que cette somme s'ajoute aux moyens réunis par la collecte évitant que la somme demandée par Sa Majesté le Roi soit dispersée en une quantité de contributions mineures mais au contraire, en s'ajoutant aux moyens collectés bénévolement, et pourrait être consacrée à une seule cause pour plus d'utilité, permettant ainsi que l'attention soit attirée sur le cadeau de la Suède. Etant donné que la teneur précise de la proposition royale est inconnue du Comité de Paris, il ignore s'il existe un empêchement dû à sa formulation pour l'utilisation des moyens de la manière indiquée ci-dessus. A condition qu'un tel empêchement n'existe pas... D'après l'appel émis en Suède les contributions suédoises devaient être signées avant le 1 mars 1920. Le comité croit savoir cependant que, puisque l'officialisation dudit appel a été retardé, ce délai sera prolongé d'un mois ou deux. D'après un appel que le Comité de Paris émettra dans les jours qui viennent, les moyens promis en France devraient arriver avant le 1^{er} juin de l'année courante. Ainsi la donation volontaire

devrait pouvoir être transmise à peu près en même temps que la subvention demandée à l'Etat¹⁰⁷⁴ ».

Il est alors évident que l'ambassadeur de Paris et la Croix Rouge Suédoise, qui avait au même moment besoin de moyens financiers pour réaliser des programmes de grande envergure dans le nord de la France, avaient des intérêts divergents. L'Ambassadeur souhaite vivement concentrer les différents moyens sur Craonne dans l'optique de construire un monument à la hauteur du sacrifice d'une nation et répondant par ailleurs aux exigences diplomatiques de son temps. La Croix Rouge Suédoise souhaitait néanmoins prendre soin des enfants souffrants dans la région de Lille. Lena Animmer¹⁰⁷⁵, conservatrice aux archives nationales de Suède laisse entendre que « les subventions d'Etat destinées à la France semblent avoir servi dans la lutte contre la tuberculose. La Croix Rouge suédoise ne souhaitant pas contribuer à la construction du nouvel Hôtel de Ville de la ville de Craonne¹⁰⁷⁶ ». C'est en ce sens que le Conseil d'Administration de la Croix Rouge Suédoise (CRS) adresse une lettre au Ministère Royal des Affaires Etrangères, datée du 10 avril 1920 : « Le Conseil d'Administration préconise que la subvention soit affectée en faveur d'enfants tuberculeux ou affaiblis [illisible] la ville de Lille et alentours [illisible] et souligne que la distribution précise de la subvention devrait incomber à un Comité de Paris composé du Ministre Suédois du lieu dit, de représentants de la Croix Rouge Suédoise, du Docteur Calmette et d'un représentant du Conseil d'Administration de la CRS. [...] Il n'y a pas de raison d'abandonner cette proposition et de consentir à la demande du Comte Ehrensvärd. Le Conseil d'Administration maintient que cette proposition est d'une autre nature que l'action humanitaire parce qu'elle ne correspond pas au but fixé par les subventions de l'Etat : la subvention destinée à la population française souffrante serait destinée à la reconstruction de Craonne ou plutôt à la reconstruction de son Hôtel de Ville selon ce qu'indique le Comte Ehrensvärd dans sa lettre [illisible]. Le représentant du Conseil d'Administration sera probablement [illisible] F. Block [illisible] qui doit immédiatement se mettre en relation avec Paris et réaliser son action d'aides particulièrement désirées et, dans la mesure où celle-ci vise un séjour pour les enfants à la campagne durant l'été, ne pourra être reporté plus longtemps¹⁰⁷⁷ ». La subvention accordée par l'Etat Suédois se montait à 1 000 000 de couronnes. Le Ministère des affaires étrangères préconisa « ... que l'expédition en Russie

¹⁰⁷⁴ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 27 février 1920, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁷⁵ K-E. Lenel, recueil de document : correspondance avec les Archives Nationales de Suède.

¹⁰⁷⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷⁷ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 10 avril 1920, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

(Petrograd) soit prioritaire d'autres subventions¹⁰⁷⁸ ». C'est en ce sens que Le Prince Carl proposa, en remplacement de l'expédition envisagée en Estonie, finalement annulée, qu'une somme supplémentaire de 100 000 couronnes soit affectée, en plus de la somme déjà proposée pour l'aide sanitaire de Petrograd. 100 000 autres couronnes dans la subvention globale de 1 000 000 destinées aux pays souffrants de l'Europe furent attribuées à la France. Cette action d'aides « s'est concentrée dans la lutte contre la tuberculose de la ville de Lille et alentours... Selon la proposition du comité d'aide franco-suédois l'action d'aide suédoise qui devait d'une part soigner et éduquer pendant trois à quatre années des enfants gravement atteints de tuberculose et aussi leur permettre de passer deux ou trois mois à la mer ou à la campagne... La nécessité de ne pas éparpiller son action sur trop de tâches ainsi que la neutralité politique que doit observer la CRS a obligé le Conseil d'Administration à refuser certaines actions, mêmes valables¹⁰⁷⁹. »

Un dernier document rédigé par la CRS et destiné à l'Ambassadeur Ehrenswärd, daté du 6 mai 1920 lui demande de « veiller à l'utilisation correcte de la subvention et de garantir l'utilisation humanitaire destinée au Nord de la France uniquement¹⁰⁸⁰ ».

Etrangement, un nouveau chèque de 100 000 francs fut adressé quelques mois plus tard à la municipalité de Craonne. S'agit-il d'une fâcheuse coïncidence ou d'un détournement d'une partie des fonds destinés à la Croix Rouge Suédoise ? Les visées diplomatiques de l'ambassadeur de Suède pourraient alimenter l'explication des mouvements financiers.

Fort heureusement, et face à l'ampleur des dépenses dans un village où les bâtiments communaux sont presque plus nombreux que ceux des particuliers, Craonne reçoit aussi des subsides du Canada. Comme à Beaurieux, le comité canadien a versé une somme de 17 000 francs à la commune de Craonne pour ses travaux urgents d'adduction d'eau potable¹⁰⁸¹. Cette aide canadienne est liée au parrainage de la ville de Beaurieux avec celle de Winnipeg en souvenir du père Marquette¹⁰⁸². Ce parrainage « France-Amérique » paya dans un premier temps la nouvelle adduction d'eau de Beaurieux. Le 19 février 1921 l'« Intermédiaire de la France dévastée » fut constitué d'un comité de parrainage composé du maire de Beaurieux (M. Neveu), du curé de Beaurieux (M. Gargominy), de l'instituteur public (M. Geiswiller), du notaire (M. Meurant), de la présidente de la croix rouge française (Mme de Hédouville), de la

¹⁰⁷⁸ Carnet de guerre de Pierre Jarillon. Dans *Dagens Nyheter*, mai 1917, trad. du suédois par Ingela Guerien.

¹⁰⁷⁹ *Ibidem*.

¹⁰⁸⁰ 1902, 64F 1, Arch. Nat. De Suède, correspondance, 6 mai 1920, trad. du suédois par Ingela Guerrien.

¹⁰⁸¹ Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹⁰⁸² Arch. com. Beaurieux, boîte parrainages.

présidente du comité de l'Union des femmes de France (Mme Neveu). La lettre du 8 avril 1920 indique que « la plus grande partie des secours dont nous pouvons disposer pour Beaurieux provient d'une section de la Croix-Rouge canadienne qui exige que, dans la répartition des dons, intervienne la Croix-Rouge¹⁰⁸³ ». Les financements concernèrent donc principalement des installations mettant en cause l'hygiène publique. Beaurieux, tout comme Craonne, furent intégrés dans la carte de l'aide apportée par le Canada.

Il semble donc que ces dons soient à différencier pour plusieurs raisons de la notion de solidarité étatique, qu'elle soit nationale ou internationale. L'Etat français se doit de financer la reconstruction en veillant à maintenir une juste proportion entre l'intérêt national et celui des sinistrés. Certains montants ne peuvent pas être dépassés. C'est ainsi que le principe de proportionnalité est en théorie appliqué lors des remboursements. Les dons sont de natures différentes. Ils acceptent l'excès, proportionnel aux souffrances, aux capacités des donateurs et parfois aux ambitions. Une très nette rupture s'opère alors entre un Etat se devant de parer au plus pressé et des donateurs poussant les communes à mettre tout en œuvre pour valoriser au mieux la somme, l'objet et l'auteur du don. Lorsque le ministre des régions libérées envisageait des maisons définitives en bois - « la chambre a réduit singulièrement les crédits nécessaires à l'édification de maisons provisoires. Nous avons pensé sortir du provisoire pour entrer dans le définitif. J'ai alors demandé à l'Allemagne d'étudier la fourniture non pas de 25 000, mais d'un certain nombre de maisons définitives », il ne pouvait qu'être effrayé devant le symbole que pouvait représenter l'immense mairie de Craonne rappelant les proportions de celle d'avant guerre. Le sens de cette construction, issue d'un don suédois, était simple : la reconstruction ne sera peut-être pas celle envisagée par le ministre.

Il est bien évident que ces dons touchent le groupe communal dans son ensemble ; chaque commune ayant une individualité propre favorisant ou non l'excès de dons. Ainsi, la commune de Craonne, tout comme celle de Beaurieux, furent de remarquables catalyseurs de dons parce qu'elles en avaient les moyens. En effet, tout comme le village de Craonne saisit très bien les raisons profondes du financement de sa mairie, Beaurieux fait de son passé la justification du don. Qu'aurait représenté Vailly-sur-Aisne pour la ville de Lyon dans un autre contexte ? Mais Vailly-sur-Aisne, suite aux destructions de la guerre, devient vite un symbole. La petite ville se situe sur le Chemin des Dames, la presse évoque la lente et difficile

¹⁰⁸³ Arch. com. Beaurieux, boîte parrainages.

reconstruction des régions dévastées dont souffre la population. Ce contexte précis pousse Herriot à financer une partie de la reconstruction, à redonner aux malheureux enfants des tables et des chaises pour leur école et de couronner l'ensemble par le don de tableaux pour les salons de l'hôtel de ville. Le geste fut récompensé, lors de l'inauguration du monument aux morts de Vailly-sur-Aisne, par la présidence de la cérémonie.

Les souffrances des habitants ne s'éteignent pas pour autant. Cependant, les sources montrent à quel point les villageois étaient heureux de ne pas se sentir totalement seuls au milieu de la désolation. Le « sacrifice » financier de la ville de Lyon induit donc la notion de réciprocité commémorative. Le récepteur reçoit en même temps que le don un devoir de mémoire vis-à-vis de l'émetteur. C'est en ce sens qu'il ne faut pas négliger les « intérêts » que peuvent en tirer les donateurs. Quel que soit l'acteur, le but mémoriel est *a posteriori* essentiel¹⁰⁸⁴. Cette analyse ne suffit pas à expliquer les dons de la reconstruction car nous n'avons pas à faire à un don « traditionnel » en ce sens que les attentes des deux parties ne sont pas les mêmes.

Une troisième approche est possible et l'on peut se demander si la reconstruction aurait été possible s'il n'y avait pas eu le don. Mieux, la reconstruction disproportionnée des édifices n'a-t-elle pas redonné espoir aux réfugiés ; espoir favorisant alors une reconstruction matérielle de plus grande envergure¹⁰⁸⁵ ? Les apports extérieurs favorisent une cristallisation d'opérations reconstructrices débouchant sur un appel d'air financier : financer et en se finançant se financer. Les dons rendent, d'une certaine façon, la reconstruction immesurable. Finalement, les dons nationaux et internationaux tracèrent d'une certaine façon la voie de la reconstruction.

Voilà pour l'essence même du don. Reste la question de son organisation. Il est nécessaire de noter l'erreur qui consisterait à penser que les dons que nous étudions se répartissent de façon linéaire. Ils sont en réalité le résultat d'échanges complexes de dons, contre dons et de nouveaux dons, à différentes échelles géographiques et hiérarchiques.

¹⁰⁸⁴ Dans son *Essai sur le don* Mauss voit dans l'échange de biens un moyen de résoudre les antagonismes, en établissant un lien de réciprocité entre le récepteur et l'émetteur du don. Le don se manifeste donc au travers d'un ensemble d'obligations (donner, accepter, rendre) qui contraignent les individus à échanger et à affirmer par cet échange la force de l'ensemble. Mauss M. « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, 1923-1924, t. 1, p. 30-186 ; rééd. Dans Idem, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950 ; rééd. Avec *Introduction de Claude Lévi-Strauss*, Paris, PUF, 1968, p. 143-279, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 1995, p. 143-279 (7^e éd. 1997).

¹⁰⁸⁵ Lévi-Strauss estime que Mauss n'est pas parvenu à rendre véritablement compte des raisons profondes du don parce qu'il ne disposait pas de l'idée selon laquelle un ensemble de règles inconscientes déterminent de façon sous-jacente les comportements humains. Il semble qu'il ne faille pas comprendre le don par le social mais le social par le don.

Acteurs/échelles	Don		Contre Don
	Matériel	Immatériel	
Donateur politique (Etat, institutions, villes, villages)	Argent	Message diplomatique ou politique sous-jacent	Mémoire du don, assouvissement d'ambitions
Etat	Transfert ou transformation des fonds	Recommandation	Reconnaissance nationale, appuis politiques éventuels
Ville Village (bénéficiaires)	Construction	Importance du lieu	Commémoration et reconnaissance
Communauté	Lieux communaux	Aspects mémoriels	Sentiments
Individu	Confort	Aspects mémoriels	Impressions, transmission de la mémoire

Le don remodèle donc les perceptions des individus dans le respect des hiérarchies et de la chronologie au travers des intentions profondes du donneur. La réalisation issue du don (en l'occurrence une mairie, un monument...) est le lieu où se rencontrent l'intérêt conscient et inconscient du donneur et celui du bénéficiaire ; la rencontre peut alors donner lieu à excès et provoquer une remise en cause des projets de l'Etat. Consciemment et inconsciemment, la démesure des réalisations est la réponse aux intentions commémoratives ou mémorielles du donneur tandis que la reconstruction d'un nouvel édifice guide et amplifie l'élan reconstituteur des villages. Les fêtes de la reconstruction seront d'ailleurs une des multiples manifestations de cet élan reconstituteur.

II) La communauté retrouvée : les fêtes de la Reconstruction

Toute reconstruction psychologique semble appeler la fête. La fête est ce moment privilégié, toujours attendu avec impatience, qui se trouve moins à l'intérieur du temps social qu'à ses marges. Soustraite au temps de la production, elle aura lieu la nuit ou bien à ces dates du calendrier qui, marquant la jonction de deux périodes bien déterminées, n'appartiennent en

propre à aucune. Aussi est-elle propice à la mise en relation de ce qu'il faut ordinairement séparer : les classes sociales, les sexes, les âges, voire les vivants et les morts, l'humain et le divin, le social et la nature. Seulement, il y a finalement là moins confrontation, rencontre, dialogue, que dissolution provisoire. L'individu lui-même, plus ou moins libéré de son rôle social, est davantage sommé de s'étourdir et de se fondre dans l'indivis que de s'exprimer. Oscillant entre le rituel et l'anarchie, la fête n'annonce pas un ordre nouveau, elle n'est pas la révolution. Elle est plutôt une parenthèse à l'intérieur de l'existence sociale et du règne de la nécessité. Elle est aussi ce qui peut conférer une raison d'être à la quotidienneté, d'où la tentation de multiplier les occasions de fêtes, au point, note Jean Duvignaud, que «certaines nations, certaines cultures se sont englouties dans la fête¹⁰⁸⁶». Nous n'irons pas si loin mais il est vrai que l'achèvement du gros œuvre de la reconstruction a entraîné une frénésie festive dans les communes du Chemin des Dames. Il est vrai que la France toute entière se réjouit durant les années folles. Le mouvement semble même gagner la campagne et le village. Il s'agit alors d'appréhender les grandes caractéristiques de ces fêtes de la reconstruction, leur sens et leur impact social.

1. Inaugurations et bénédictions : deux occasions festives

Les inaugurations de mairies-Ecoles sont nombreuses sur le Chemin des Dames car peu d'entre elles ont pu être restaurées. Par mesure d'économie et parce que les personnalités politiques sont très sollicitées, elles ont lieu pour la moitié d'entre elles le même jour que l'inauguration et la bénédiction du monument aux morts. Les maires ne manquent alors pas de rappeler le contraste entre les cérémonies, comme le maire de Vassogne¹⁰⁸⁷. De nombreuses personnalités sont présentes lors de ces célébrations. Le Préfet est convié ainsi que l'inspecteur de l'école primaire et le clergé. Rappelons que l'Eglise connaît alors un regain d'influence. Généralement, un homme politique, ou plusieurs, se joignent à la cérémonie. Ainsi, le comte Rillart de Verneuil assiste-t-il à l'inauguration des bâtiments communaux de Vassogne. Mieux, le ministre de l'Instruction publique se déplace à Vailly-sur-Aisne. Le clergé n'est cependant plus officiellement convié car, contrairement aux monuments aux morts, les bâtiments publics ne donnent pas lieu à une bénédiction. L'inauguration est d'ailleurs dépourvue de rites particuliers. Elle se résume à deux ou trois discours suivis d'un vin d'honneur. Bien parler est alors pour les maires une impérieuse nécessité. Pour ne pas

¹⁰⁸⁶ J. Duvignaud, *Le Don du rien, Essai d'anthropologie de la fête*, Paris, Stock, 1977.

¹⁰⁸⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H7.

rester court, ils se servent des manuels d'éloquence classiques¹⁰⁸⁸. C'est là qu'ils trouvent les formules à succès de leurs discours¹⁰⁸⁹. A charge pour eux d'adapter le discours au contexte. Le maire fait référence aux ruines de 1918, à la précarité de la vie dans les bâtiments provisoires. Il se réjouit de la reconstruction de la mairie en rappelant éventuellement son importance et sa symbolique. Mais dans toutes les allocutions, l'accent est surtout mis sur la nouvelle école. En effet, les écoliers présents constituent la génération qui relèvera la France : « C'est sur vous tous, écoliers, que la France compte pour boucher les trous béants de la Grande Guerre¹⁰⁹⁰ ».

Le clergé, bien que généralement laissé à l'écart lors de ces grandes inaugurations, connaît son heure de gloire lors des bénédictions d'églises et des baptêmes des cloches. Lors de la séance du 11 octobre 1936, le maire de Vendresse résume une lettre de l'abbé Dejoie « qui désirerait donner un peu d'éclat à l'occasion de la 1^{er} messe du dimanche 8 novembre 1936 qui serait célébrée à l'église de Vendresse¹⁰⁹¹ ». L'évêque du diocèse, Monseigneur Mennechet, préside le plus souvent ces cérémonies très populaires. Les reconstructions ou les restaurations des églises furent en général un peu plus tardives que celles des mairies-écoles, d'où le décalage des inaugurations. A Vendresse, par exemple, l'église ne sera inaugurée qu'en 1936 tandis que l'ensemble des lieux publics seront inaugurés dès 1932 à Vassogne. Le cérémonial est partout le même. A travers les rues décorées de feuillages, de drapeaux, de guirlandes¹⁰⁹², le chef du diocèse est amené en cortège à l'église où il est accueilli par le maire. Ce dernier, à l'entrée de l'édifice, prononce un discours plus ou moins chaleureux en fonction de ses convictions religieuses et politiques (doc. 199).



Doc 199 : discours du Maire (Mr Cabaret) devant l'église de Vassogne¹⁰⁹³

¹⁰⁸⁸ Code officiel du cérémonial, Paris, Librairie spéciale, 1894.

¹⁰⁸⁹ Témoignage de Madame Andrée Sellier, Vassogne, au sujet de son arrière grand-père, 2011.

¹⁰⁹⁰ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H7.

¹⁰⁹¹ Arch. com. Vendresse, Registre de délibérations.

¹⁰⁹² Témoignage de Madame Rufenach.

¹⁰⁹³ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

Les archives des communes ne nous permettent cependant pas d'en dire plus, les manuscrits de discours ayant bien souvent disparu. Le maire remet alors solennellement les clefs de l'église à l'évêque qui répond au discours. Ensuite, les autorités religieuses procèdent à la bénédiction des murs de l'église en faisant le tour puis elles pénètrent dans l'église pour en bénir l'intérieur. La bénédiction achevée, une messe est dite.

Les baptêmes des cloches, contrairement aux bénédictions d'églises, se déroulaient dans toutes les paroisses. Il n'est pas rare de voir se dérouler les deux en même temps. Le jour du baptême, les personnalités les plus en vues sont l'évêque ou son représentant, le prêtre desservant ainsi que les parrains et marraines de chaque cloche. Les donateurs les plus généreux ont souvent cet honneur mais cette fonction coûte cher. Ainsi, lors du baptême des cloches de l'église de Vassogne, chaque parrain et marraine a offert aux habitants une boîte de dragées (doc. 200). Ailleurs, on offre des cloches et broches miniatures en souvenir de l'évènement (docs. 201 et 202).



Doc 200 : boîte à dragées offerte aux habitants par les marraines des cloches le 11 novembre 1930¹⁰⁹⁴



Doc 201 : petite cloche de Bucy le Long¹⁰⁹⁵



Doc 202 : petite broche en forme de cloche offerte lors du baptême des cloches de Bucy le Long¹⁰⁹⁶

¹⁰⁹⁴ Coll. Adam, Vassogne.

¹⁰⁹⁵ Coll. Pottier, Bucy-le-Long

¹⁰⁹⁶ *Ibidem.*

Cette manifestation débute par un cortège emmenant l'officiant, les parrains et marraines du presbytère au seuil de l'église. Il est assez souvent accueilli par le maire qui prononce un discours dans lequel il rappelle le rôle des cloches tout en insistant parfois sur leur symbolique allant bien au-delà de leurs simples fonctions religieuses. Elles sont en effet associées à l'horloge communale présente dans presque tous les clochers reconstruits. La liturgie d'un baptême des cloches, très longue, comprend plusieurs étapes. L'officiant se rend à son fauteuil installé devant les cloches qui sont suspendues sur une charpente provisoire de manière à ce qu'on puisse se déplacer autour. Il commence, selon le rituel romain, par la récitation de psaumes et la lecture des prières propres à la bénédiction. Les robes de baptêmes, à la charge des parrains et des marraines, sont ensuite relevées. Il les bénit, les encense et les marque d'onctions. Après une allocution de circonstance, l'évêque termine la cérémonie en tirant trois fois sur le battant de chaque cloche et invite les parrains et les marraines à faire de même. Les spectateurs peuvent alors découvrir les nouvelles locataires de leur tout nouveau clocher et lire les inscriptions.



Doc 203 : les cloches de la commune de Vassogne sur leur charpente provisoire¹⁰⁹⁷



Doc 204 : bénédiction des cloches de Vregny, 15 août 1929. On notera la présence de nombreuses femmes lors de cette cérémonie¹⁰⁹⁸

¹⁰⁹⁷ Arch. du CARHOMT, série R.

¹⁰⁹⁸ Coll. Pottier, Bucy-le-Long.

Aux inscriptions courantes et répandues dans toute la France : « L'an de grâce 1932, bénie par l'évêque Mennechet évêque de Soissons, je m'appelle Lucienne Marguerite et sonne en l'honneur de la Nativité de la sainte Vierge¹⁰⁹⁹ » s'ajoutent des formules qui rappellent la guerre et ses tragédies : « Je sonne en l'honneur des défunts de Bray-en-Laonnois morts pour la France. Je m'appelle Clovis Hautemont, Aimé Charpentier et Cochon-Fayolet et Hautemont¹¹⁰⁰ ». Parfois, les ambitions municipales vont beaucoup plus loin comme à Craonne où, lors de la séance du 5 janvier 1930, le conseil décide que « le nom des militaires morts pour la France seront inscrits sur une cloche. Il choisit comme parrains et marraines de la grosse cloche M. Michon et Mme Hédouville, deuxième cloche Mr de Verneuil et Mme Renty, troisième cloche M. Meunier et Mme Durin¹¹⁰¹. La cérémonie du baptême aurait lieu le 10 août 1930¹¹⁰² ». La formule fut sans doute considérée comme inadaptée dans la mesure où dès la séance suivante (26 janvier 1930),

« Le conseil annule la délibération précédente au sujet des cloches : « En l'an de grâce 1930 sous le pontificat de S. S. le pape Pie XI, j'ai été baptisée le 10 août 1930 par sa grandeur Monseigneur Mennechet, Evêque de Soissons, Monsieur l'abbé Petit étant curé de la paroisse et monsieur Michon maire de la commune de Craonne. 1) Je m'appelle Martine Anne Marie Henriette. Mon parrain a été M. Maurice Michon, ma marraine madame Anne Marie de Hédouville. Je chante la victoire. 2) Je m'appelle Jeanne Henriette. Mon parrain a été M. Rillart de Verneuil député de l'Aisne. Ma marraine Mme Jeanne de Renty. Je pleure les morts de la guerre. 3) Je m'appelle Lucie Georgette. Mon parrain a été Georges Meunier. Ma marraine madame Lucie Durin, je prêche l'union¹¹⁰³ ».

La note d'espoir n'est cependant pas oubliée lorsque la commune de Vassogne, après avoir rapatrié une cloche fêlée et l'avoir fait refondre, fait inscrire :

« Je suis une mutilée de guerre. Bénite le 2 novembre 1884 par M. le curé Lacambre, et ayant eu pour parrain Auguste Hubert, maire de Vassogne, et pour marraine Marie-Appoline Vinet, j'ai dû passer à nouveau par les mains du fondeur Blanchet. Mon nouveau baptême m'a été donné le 2 septembre 1932 par M. l'abbé Gargominy, curé doyen de Beurieux. Je m'appelle Appoline-Marie-Jeanne, car j'ai retrouvé ma marraine d'avant guerre Marie-Appoline Vinet, veuve Paruelle et l'on m'a donné un nouveau parrain Jean Beaudesson. Ma seconde naissance est due à Mr Cabaret, maire de Vassogne. Reliant le présent au passé, je rappelle les vieux souvenirs de cette paroisse. Ma voix demande au Seigneur que les chrétiens demeurent dignes de ceux d'hier¹¹⁰⁴ ».

¹⁰⁹⁹ Inscription de la petite cloche de Bray-en-Laonnois.

¹¹⁰⁰ Inscription du bourdon de Bray-en-Laonnois.

¹¹⁰¹ Rillart de Verneuil... Se référer au chapitre sur la restauration et perpétuation d'un ordre social..., chapitre 3.

¹¹⁰² Arch. com. Craonne, Registre de délibérations.

¹¹⁰³ *Ibidem*.

¹¹⁰⁴ Arch. dép. Aisne, arch. com. Vassogne, 4H14.

Les inaugurations et bénédictions terminées donnent prétexte à des banquets, des concours et des bals.

2. La fête : une impérieuse nécessité ?

Les fêtes de la reconstruction et du XXème siècle en général ne sont cependant plus ce qu'elles étaient au XIXème siècle. Olivier Ihl, dans *La Fête républicaine*¹¹⁰⁵, explique ce processus par l'évolution du concept même de la fête. En effet, deux processus se mêlent étroitement. En se déroband à toute doctrine de salut, la fête se laïcise. L'église est certes bénie, les cloches sont certes baptisées, mais le retour du coq sur son char provoque une émotion considérable, parfois supérieure à la vue des objets réellement sacrés. Les personnes interrogées, présentes aux cérémonies, se remémorent beaucoup plus facilement le retour du coq que des cérémonies officielles. Eva Rufenach¹¹⁰⁶ insiste particulièrement sur le char recouvert de lierre offrant un trône au curieux animal de fer forgé. Le fait que ce volatile soit matinal lui a valu, dès la plus haute antiquité, d'être considéré comme celui qui faisait lever le soleil. Cette constance à chanter tôt le matin a contribué à parer le coq des qualités de vigilance et d'obstination. Puis sa combativité dans les combats de coqs l'a paré de courage, tandis que son assiduité à "honorer" toutes les poules de son secteur lui a valu une réputation d'ardeur sexuelle très enviée. L'oiseau-girouette de nos clochers mérite une place à part, tant il est répandu dans le monde chrétien. L'aspect religieux bien vite oublié, on tire dessus lors des fêtes, on le fait tourner, tant sa supériorité d'altitude le rend dominateur. L'animal n'est donc plus un emblème religieux mais ne semble pas non plus repris dans son sens le plus laïque. Reprenant l'expression même des observateurs, « l'ouvrier le plus valeureux n'avait donc plus qu'à monter l'installer à la cime du clocher, et il en avait du courage celui-là !¹¹⁰⁷ ». S'ensuivaient commentaires, ripailles et parfois bals. Conséquence de cette observation : participer à une célébration, quelle que soit finalement sa nature, contribue avant tout à resserrer les liens sociaux passablement ébranlés par la guerre, en dehors de tous sentiments républicains ou religieux. La fête est l'occasion de multiplier les rencontres avec ceux à qui l'on n'a jamais à faire ou que l'on n'a pas vu depuis longtemps. Elle est alors la condition du sentiment d'appartenance à une même communauté. Mais elle permet aussi de changer la tonalité de nos relations, souvent très formelles, avec ceux-là mêmes que nous fréquentons

¹¹⁰⁵ O. Ihl, *La fête républicaine*, Paris, éd. Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1996.

¹¹⁰⁶ Témoignage de Madame Rufenach.

¹¹⁰⁷ Ibidem

quotidiennement. Peu importe d'ailleurs que l'on ne retrouve pas le même lien après, l'on a du moins fait partie d'une foule, l'on s'est approché du cœur vivant de la communauté.

L'adoption du 11 novembre comme fête nationale a cependant d'autres raisons. Pour son promoteur, le député Delaroche-Vernet, le 11 novembre était le « jour du triomphe de la justice et du Droit dans l'univers entier ». Il appelle d'ailleurs la jeunesse à le glorifier « avec autant de ferveur qu'elles célébreront le 14 juillet, jour de l'émancipation du peuple français¹¹⁰⁸ ». Peut-on parler de fête ? Cette fête commémorative ne fait-elle pas écho aux citoyens en armes ? N'est elle pas finalement en évidente contradiction avec son époque ?

3. Des fêtes pour panser les plaies de la guerre ?

Mais est-ce bien « une fête, ces rassemblements où des rescapés se rencontrent dans un cimetière noyé de pluie, face à la blanche robe des monuments aux morts, pour enterrer chaque année une génération décimée ?¹¹⁰⁹ » Nous devrions plutôt parler de rites. Marqué par une volonté d'expiation, l'anniversaire consiste en une cérémonie de deuil. Il est un moyen de transformer le champ d'horreur en champ d'honneur ; d'occulter le fait que, ni fraîche ni joyeuse, la guerre faucha une France rurale en pleine fleur de l'âge. Funéraire plus que patriotique, le 11 novembre appartient, comme l'a montré Antoine Prost¹¹¹⁰, aux sociétés d'anciens combattants. Il est le fait de camarades chaque année plus rares mais qui pour rien au monde ne manqueraient le rendez-vous fixé avec les leurs, ceux que les monuments qualifient d' « enfants morts pour la France ».

L'ensemble de ces fêtes républicaines sont finalement très diverses. Nous retiendrons la définition donnée par Olivier Ihl¹¹¹¹. Néanmoins, la fête est encore ce temps où la spontanéité est non seulement permise, mais obligatoire. Sa tonalité bonne enfant indique qu'elle n'abolit l'ordre social que pour mieux permettre au groupe de se retrouver, indépendamment des rôles constitués. La proximité physique va de pair avec une certaine ambiance fusionnelle. Elle est plutôt de l'ordre de ce que Sartre appelait l' "adhérence". Tous sont censés participer d'un même élan, être emportés. La fête est un tourbillon qui semble abolir provisoirement les personnalités, mais donne pourtant à chacun l'occasion d'exprimer

¹¹⁰⁸ Proposition de loi du 13 novembre 1918, Journal Officiel, Document de la chambre des députés, 1918.

¹¹⁰⁹ O. Ihl, *op. cit.*, p. 178.

¹¹¹⁰ *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, t. III, *Mentalités et idéologies*, Paris, Presses de la F. N. S. P., 1977, p. 35.

¹¹¹¹ O. Ihl, *op. cit.*

des désirs habituellement réprimés, serait-ce sur le mode de la farce. L'ensemble des regards se rivent sur l'objet de la fête, qu'il soit matériel (un coq) ou vivant (une visite).

Fêter cette nouvelle ère n'est par ailleurs pas assimilable à une quelconque volonté de panser les blessures de la guerre. La fête n'est finalement qu'une conclusion aux rites de la reconstruction. Inaugurer, bénir sont à la source de la fête. C'est en ce sens que ces rites consacrent l'effacement des conséquences de la guerre. Cet acharnement à aller de l'avant entre apparemment en contradiction avec les commémorations. Rien n'est moins sûr. Sans en avoir conscience, l'ensemble de ces fêtes furent un très adroit mélange de commémorations et d'adoptions du nouveau. Elles ne firent que commémorer les villages d'avant guerre dans le tout nouveau cadre de vie enfin reconstruit et en cours d'appropriation. L'évènement ruine se disloque ainsi sous les coups de la Reconstruction : un monde nouveau, tout emprunt de relents passéistes est en train de naître. On ne peut pas soigner, alors on se souvient.

La reconstruction matérielle est finalement significative des hésitations d'une époque : entre tradition et modernisme. L'architecture, bien que régionaliste, se heurte à une époque prônant la modernité. Les façades des habitations rurales restent finalement traditionnelles, à une époque où les architectes-théoriciens osent tout en milieu urbain. Pour autant, il est aujourd'hui incontestable que le style « Reconstruction » se démarque nettement dans l'histoire de l'Architecture. La même question se pose quant à l'agriculture : la voie de la modernité était bien ouverte malgré les résistances héritées d'un passé révolu.

Les conditions de réalisation du programme reconstituteur posent à leur tour les questions de la réception, de l'identité, de la mémoire et des mentalités collectives. Les catégories socioprofessionnelles n'échappent pas à la problématique de l'acceptation et de la réévaluation tout à la fois des statuts et des images dans ce nouveau décor. Vient se greffer le concept de *trauma* qui voit ici une application collective. Cette problématique s'applique aux fêtes de la reconstruction qui ne sont pas sans nous rappeler les fêtes révolutionnaires. On décore, on sacralise, on inaugure, on discourt pour finalement promouvoir l'œuvre de la reconstruction. Les dons, finalement très nombreux dans les régions dévastées sont autant de bienfaits qui scandent les pages des registres de délibérations. Parfois bien intégré, accepté, reconnu, le don peut aussi être « posé » au milieu de rien, augmentant ainsi la sensation de vide, parfois de malaise lorsqu'on se trouve devant (La mairie-école de Craonne est un bon exemple).

De manière générale, on observe une volonté des populations, parfois inconscientes, de relier le présent au passé et d'essayer, dans la mesure du possible, de recréer ce passé. L'opposition majoritaire des propriétaires aux remembrements en est le signe. Les fêtes sont aussi un instant où l'on rappelle le passé, allant parfois jusqu'à inscrire dans le bronze l'importance de cet avant-guerre que l'on ne veut pas oublier.

Force néanmoins est de constater que malgré ces nombreux relents du passé dans les esprits, l'avant-guerre n'est plus qu'un pâle fantôme : on ne reconstruit pas en dix ans ce que des générations de ruraux ont pu construire. C'est probablement de ces générations dont le Chemin des Dames aura besoin pour poursuivre sa reconstruction. Poursuivre car, comme le

montre Pascal Dibie¹¹¹², « l'homme est toujours en retard sur son temps et, quand il le rattrape, il est tout étonné de découvrir qu'il ne correspond pas ou plus à ce qu'il avait imaginé¹¹¹³ ».

¹¹¹² P. Dibie, *Le village métamorphosé. Révolution dans la France profonde*, Paris, coll. Terre Humaine, Plon, 2006.

¹¹¹³ P. Dibie, *le village...*, *op. cit.* p. 10.

Conclusion générale

L'échelle adoptée lors de cette étude nous a permis d'étudier une société rurale donnée, délimitée spatialement et temporellement, et d'observer son évolution face à l'événement. La décomposer strate par strate, action par action, fut rendu possible par l'abondante documentation dont nous disposions.

L'ampleur globale des destructions sur le Chemin des Dames est incontestablement sans précédent et justifie une étude à part entière sur sa reconstruction. L'iconographie, les descriptions se trouvant dans les dossiers de dommages de guerre et les témoignages vont dans le même sens : le Chemin des Dames d'avant 1914, n'est plus qu'un immense champ de ruines, un pays aplati. C'est de ce champ de gravats que va naître l'événement ruine caractérisé par un paysage, une société et une chronologie. Dès 1919 va naître de ce chaos et dans ce chaos une société des ruines composée des sinistrés et des acteurs non sinistrés présents sur le terrain de la Reconstruction à venir. Etre « sinistré », c'est avant tout chercher rapidement les moyens de survivre : avoir un toit provisoire, pouvoir semer sur un lopin de terre pour se nourrir et enfin, reconstituer une communauté capable d'agir pour améliorer une situation immédiate déprimante. A l'inverse, les « sinistrés de l'extérieur », eux, ont la capacité de mesurer toute l'ampleur du désastre. Avec l'effet de la distance, ils ne se sentent d'ailleurs pas tant « sinistrés » que « victimes » de l'événement-Ruine. En revanche, pour ceux qui sont revenus, l'événement-Ruine est une réalité tout autant matérielle qu'une construction mentale issue des multiples représentations qu'il provoque, où s'entremêlent émotions, sentiments d'urgence et une grande attente. Comme le montrent presque toutes les parties de cette thèse, l'intervention de l'Etat se fit souvent tatillonne du fait des procédures des dommages de guerre qui, nous l'avons vu, provoquèrent de nombreux retards et surcoûts liés à la lenteur du versement des indemnités. Malgré ces difficultés, l'Etat est présent sur tous les fronts et révèle certains traits de l'Etat Providence. La réparation intégrale des dommages constitue d'ailleurs une véritable nouveauté en droit français. Par ailleurs, les principes de la reconstruction sont assez largement conformes aux promesses faites par l'Etat : tout sinistré recevrait une somme égale au montant de la perte subie, évaluée à la veille de la mobilisation ; entre-autre, et s'il décidait de remployer cette indemnité à la reconstruction du bien détruit, il lui serait alloué des allocations supplémentaires substantielles. Mais à

condition que cette reconstruction reçoive la même destination que l'ancienne et soit réalisée dans la zone sinistrée. Cette période voit la naissance d'une administration nouvelle, souvent provisoire, mais globalement capable d'absorber et de digérer le flux des demandes des sinistrés. Notons que plusieurs raisons expliquent les difficultés ressenties par les sinistrés. La masse de dossiers à traiter est considérable et demande une étude d'autant plus minutieuse qu'ils sont souvent mal remplis ou incomplets. L'intervention de lettrés est tout à fait déterminante et révélatrice de l'importance que prend l'écrit dans la résolution de ce défi administratif. L'instruction, tout comme le savoir-faire de fonctionnaires lettrés, ont permis de cerner très rapidement les lacunes des dossiers que l'administration des dommages de guerre ne pouvait expliquer à chaque sinistré. Les difficultés ne proviennent donc ni de l'administration, ni du sinistré déjà passablement éprouvé par ses conditions de vie mais de l'absence d'un maillon essentiel dans la chaîne administrative de gestion des dossiers. Un maillon intermédiaire, connu et proche des populations locales, aurait pu servir de correspondant entre l'administration et le sinistré qui, en fait, ne se comprenaient pas. Par ailleurs, l'étude en masse des dossiers de dommages de guerre laisse apparaître des niveaux de remboursement globalement conformes aux pertes subies en 1914. Néanmoins, force est de constater un certain nombre d'abus dans les remboursements, abus bien souvent liés aux statuts sociaux des sinistrés. Roland Dorgelès évoque ces abus, la presse en fait ses gros titres et l'étude des chiffres confirme cette inégalité.

Par ailleurs, la guerre a continué de bouleverser la donne sociale longtemps après la fin des combats. Le sinistré a été objectivé par l'ensemble des acteurs concernés, y compris d'ailleurs, par les sinistrés eux-mêmes en devenant une catégorie administrative et sociale à part entière avec laquelle l'Etat et ses relais doivent désormais compter. Dans le même temps, le regard porté sur les représentants de l'État et sur l'État lui-même a évolué. Le « bon » fonctionnaire n'est plus seulement aux yeux des sinistrés un homme consciencieux dans son travail mais un homme actif et dévoué prenant à bras le corps la destinée du peuple sinistré. Par ailleurs, pour défendre ses intérêts spécifiques, la société des sinistrés a su s'organiser et imaginer des possibilités réelles d'influer sur l'action de l'Etat, et de l'administration. Cette découverte s'est notamment traduite dans le mouvement coopératif. L'Etat certes, légifère, homologue, et régit l'administration des dommages de guerre, mais on l'a vu, le peuple citoyen sinistré regroupé dans ses coopératives a pris pleinement conscience qu'il pouvait la faire évoluer. Et de fait, les sinistrés y sont parvenus dès lors qu'ils ont agi collectivement et solidairement.

Avec le recul cependant, la relation sinistrés-coopératives apparaît très paradoxale. Les coopératives existent par l'adhésion des sinistrés dès lors que ce dernier a pris la décision de reconstruire. Membre d'un tout, le sinistré devient alors membre d'une volonté générale, l'obligeant à rester dans son village, sa décision prise de reconstruire, s'il le faut, malgré lui. C'est probablement de ce paradoxe et de cette tension qu'est en grande partie issue la renaissance des villages du Chemin des dames. Les coopératives ont donné les moyens et en même temps obligé les sinistrés à tenir dans la durée ; chose qu'ils n'auraient probablement pas su tenir de façon individuelle.

Par ailleurs, les romanciers, au premier rang desquels Roland Dorgelès dans *le Réveil des morts*, ont tenté de restituer le choc du retour et la lutte des sinistrés engagés dans le combat de la reconstruction. La plupart est unanime sur un point : les composantes, les pratiques et les mentalités de la société du Chemin des Dames évoluent en profondeur au lendemain de la Grande Guerre. Ainsi, voit-on s'opérer un certain brassage social ; d'une part, de nombreux notables locaux quittent la région, découragés par la tâche à entreprendre ; d'autre part, des populations étrangères remplacent les absents, ceux qui sont partis, et ceux qui sont morts sur deux plans : les plus démunis fournissent la main d'œuvre indispensable à la reconstruction, les plus riches rachètent des exploitations et terres jugées inutilisables (certains industriels belges par exemple). Dans ce contexte particulier, une nouvelle élite tend ainsi à s'affirmer, composée des acteurs les plus actifs, des dirigeants de la reconstruction (les entrepreneurs, les dirigeants des coopératives). Mais on y retrouve aussi des notables locaux, rescapés de la Grande Guerre, et usant de leur prestige pour occuper des postes à responsabilités comme le comte Henri Rillart de Verneuil et les nouveaux riches comme les entrepreneurs de maçonnerie. La fusion des deux modèles, par le biais des mariages arrangés n'était pas rare et constitue un objectif à atteindre pour certains d'entre eux (nouveaux riches, immigrés...). Un subtil mélange s'opère alors entre les anciens et nouveaux acteurs. Il est même parfois difficile de les distinguer.

Enfin, l'événement ruine est globalement « rentable » pour ceux, souvent de l'extérieur, qui savent en tirer profit : le tourisme de guerre en est un excellent exemple.

Le propos s'articule donc entre permanence et mutation. Permanence d'une élite et cadres traditionnels qui se mettent en valeur dans le secours et la défense des sinistrés. Mutations amorcées par ces derniers mais sans en exclure les cadres traditionnels auxquels on adjoint les « indispensables » de par leurs connaissances ou leur maîtrise technique à la renaissance des régions dévastées. Cette modification de la donne sociale est liée à la

reconnaissance sociale que chaque acteur obtient ou n'obtient pas par son action, dans le processus de Reconstruction. C'est ce nouveau schéma qui forge progressivement une société de la reconstruction, structure sociale la plus éloignée du cœur de l'événement ruine, parce qu'elle intègre de nombreux non sinistrés.

La reconstruction matérielle est elle aussi significative des hésitations d'une époque : entre tradition et modernisme. L'architecture, bien que régionaliste, se heurte à une époque prônant la modernité. Les façades des habitations rurales restent finalement traditionnelles, à une époque où les architectes-théoriciens osent tout en milieu urbain. Pour autant, il est aujourd'hui incontestable que le style « Reconstruction » se démarque nettement dans l'histoire de l'Architecture. La même question se pose quant à l'agriculture : la voie de la modernité était bien ouverte malgré les résistances héritées d'un passé révolu.

Les conditions de réalisation du programme reconstruteur permettent d'aborder à leur tour les questions de la réception, de l'identité, de la mémoire et des mentalités collectives. Les catégories socioprofessionnelles n'échappent pas à la problématique de l'acceptation et de la réévaluation tout à la fois des statuts et des images dans ce nouveau décor. Vient se greffer le concept de *trauma* qui voit ici une application collective. Cette problématique s'applique aux fêtes de la reconstruction qui ne sont pas sans nous rappeler les fêtes révolutionnaires. On décore, on sacralise, on inaugure, on discourt pour finalement promouvoir l'œuvre de la reconstruction. Les dons, finalement très nombreux dans les régions dévastées sont autant de bienfaits qui scandent les pages des registres de délibérations. Parfois bien intégré, accepté, reconnu, le don peut aussi être « posé » au milieu de rien, augmentant ainsi la sensation de vide, parfois de malaise lorsqu'on se trouve devant.

De manière générale, on observe une volonté des populations, parfois inconsciente, de relier le présent au passé et d'essayer, dans la mesure du possible, de recréer ce passé. L'opposition majoritaire des propriétaires aux remembrements en est le signe. Les fêtes sont aussi un instant où l'on rappelle le passé, allant parfois jusqu'à inscrire dans le bronze l'importance de cet avant-guerre que l'on ne veut pas oublier.

En définitive, la gestion et la digestion de l'événement ruine apparaissent fortement contrastées et ne se laissent pas saisir aisément. L'immense machine administrative digère plutôt bien tous les cas particuliers grâce à ses formulaires et répond aux besoins les plus pressants confirmant une tendance à un changement de nature de l'Etat sur le Chemin des

Dames. Les inégalités demeurent néanmoins bien présentes confirmant ce que certains appellent dès 1921 « Le scandale des régions libérées ». De cette interaction des cultures, des droits, des techniques ; de ce subtil mélange de tradition et modernisme, permanence et mutation ; de cette confrontation à un milieu, va naître la différence. Cette hybridation laisse transparaître une intéressante marge d'autonomie, de liberté mais aussi de coercition à la forme parfois inattendue.

Le Corbusier ouvre le débat dès 1922 lorsqu'il écrit que « le Nord ne s'est pas reconstruit depuis deux ans. Ces derniers temps seulement, dans les grandes sociétés d'entreprises, les ingénieurs ont pris en main le problème de la maison. Mais les ingénieurs ont été blackboulés. L'opinion publique les a contredits. On n'a pas voulu de leurs solutions. Les usages sont demeurés. On a bâti comme avant, on n'a rien changé. Le Nord n'a pas voulu être la merveilleuse révélation de l'après-guerre¹¹¹⁴ ».

¹¹¹⁴ Le Corbusier, *Vers une architecture*, 1^{re} édition, 1922, rééd. Flammarion, coll. « Champs », 1994, p. 88.

Sources

1) Sources publiques

a) Aux archives nationales

Assemblées nationales, onzième législature, 1914-1919

- C6821-7179 : Elections générales, onzième législature, 1914-1919.
- C7561 Commission du budget : dossier 2299 : auditions de MM. Lebrun, Mauclain et Reibel sur le ravitaillement des Régions libérées, 7 décembre 1919. (un cahier).
- C 7600 : commission du budget : dossier 2795 : régions libérées.
- C 7616 : commission du budget : dossiers 2982 : baraques Adrian.
- C 7706 : commission des dommages de guerre : dossier 6091 : procès verbaux des séances (huit registres).
- C 7707 : Commission des dommages de guerre : dossier 6103 : audition du groupe parlementaire des départements envahis.
- C 7710 : Commission des dommages de guerre : dossiers 6157-6163 : Remembrement des propriétés. Etudes et projets émanant des ministères, correspondance, divers. Dossiers 6164 : Comité interministériel pour aider à la Reconstitution des Régions envahies : séances, rapport Revault et Messine, sous commission économique.
- C 7711 : dommages de guerre : dossier 6166-6173 : Commission des dommages, impressions, rapports. Dossiers 6174 : comité interministériel.
- C 7712 : dommages de guerre : dossier 6181-6182 : commissions cantonales : fonctionnement, acomptes. Dossier 6184 : Reconstitution foncière, agricole et industrielle. Dossier 6186-6187 : reconstitution des immeubles d'habitation, monuments historiques, plans d'alignement. Dossier 6188 : Groupe des départements envahis : séances.
- C 7713 : Dommages de guerre : Dossier 6194 – 6195 : Fédération des associations départementales de sinistrés : dossiers agricoles, commerciaux et industriels.
- C 7742 : Marchés de la guerre (commission des), commission d'enquête 1915-1923.

- C 7762 : dossier 7545 : monuments commémoratifs, propositions. Dossier 7559 : morts au champ d'Honneur, hommages.
- C 7768 : commission des Régions libérées : dossier 8406 : régions dévastées, reconstitution foncière, réquisition des matériaux de construction. Dossier 8408 : régions libérées (commission des) : procès verbaux des séances, 1919.
- C 7769 : Commission des Régions libérées : dossier 8409 : sous-commission de l'administration générale, procès verbaux des séances (un registre). Dossier 8410 : sous-commission des finances, procès verbaux des séances (un registre). Dossier 8411 : sous-commission du commerce et de l'industrie, procès verbaux des séances (un registre). Dossiers 8412 : Organisation des sous commission et du contrôle (trois dossiers). Dossiers 8413 : correspondance, reconstitution industrielle, sous-commission de l'administration générale. Dossiers 8414 : Sous-commission de l'agriculture, sous-commission d'hygiène publique. Dossiers 8414 2 : secours, reconstitution, documentation (3 dossiers). Dossier 8415 : sous-commission des finances, sous-commission du commerce et de l'industrie, secrétariat (quatre dossiers). Dossier 8416 : dommages de guerre (un dossier). Dossiers 8417 à 8448 : Régions libérées : projets de lois : avances aux industriels, commissions communales, immunités fiscales, porteurs de coupons Russes, abandon de ruines, listes électorales (57 pages).
- C7770 : Résidus non côtés provenant des commissions et relatifs aux Régions Libérées (enregistrement du courrier au départ, du 24.04.1919 au 14.03.1926, à l'arrivée, du 03.04.1919 au 30.03.1925, marchés de guerre, crédits des ministères, projets divers.
- C 7772 : dossier 8612 : coopératives de reconstruction, 1 page.

Le ministère de l'Intérieur, section administration départementale puis administration départementale et communale : F

- F1b I 579-586 : dossiers individuels des fonctionnaires de l'administration préfectorale. Préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, chefs de cabinet et conseillers de préfecture ayant quitté leurs fonctions entre 1905 et 1930.
- F1b I 693-608 : dossiers individuels de fonctionnaires de l'administration préfectorale ayant cessé leur activité entre 1926 et 1946.
- F1b I 709-864 : dossiers individuels de fonctionnaires de l'administration préfectorale ayant cessé leur activité entre 1921 et 1946.
- F1c III 1125 : rapports des préfets sur l'esprit public et la vie économique, 1918-1924.
- F1d III 303 : Légion d'honneur : propositions du ministre de l'intérieur. Dossiers individuels classés alphabétiquement dans le cadre du département de l'Aisne, 1880-1932.

- F1d III 445-464 : Légion d'honneur : propositions du ministre de l'intérieur. Dossiers individuels classés alphabétiquement, 1933-1935.
 - F2 2003 à 2010 : Voirie urbaine, vicinale et rurale, 1813-1940.
 - F2 2048 : Marchés, adjudications, syndicats des communes, 1916-1934.
 - F2 2067 : Correspondance avec les parlementaires, la Cour des Comptes et le Ministère des Finances, 1844-1937.
 - F2 2068 à 2071 : Situation financière des départements, 1897-1934.
 - F2 2078 : Subventions. Loterie des régions libérées, 1937-1938.
 - F2 2082 : Emprunts départementaux, 1853-1939.
 - F2 2099 à 2101 : Administration financière des communes, dommages de guerre, 1914-1920.
 - F2 2102 à 2103 : Administration financière des communes, Régions Libérées, 1914-1921.
 - F2 2104 à 2106 : Questions écrites des parlementaires, 1920-1940.
 - F2 2107 : Renseignements statistiques, 1924-1934.
 - F2 2112 : affaires communales diverses (?), 1921-1940.
 - F2 2122 : Dépenses communales, sépultures militaires, exhumations, transports de corps, 1914-1922.
 - F2 2126 à 2127 : dépenses communales, habitations à bon marché, 1906-1936 (dans l'optique d'une comparaison).
 - F2 2137 : dossier départemental de l'Aisne (Circonscriptions territoriales, changement de nom des communes, voirie, déclarations d'utilité publique, personnel départemental et communal, questions d'administration communale, administration foncière des communes).
 - F2 2949 : vicinalité, voirie, lotissements, Comité consultatif de la vicinalité, 1886-1933.
 - F2 2957 à 2960 : Subventions pour les dépenses d'application immédiate des plans d'alignement, 1919-1943.
 - F7 (police générale) 12951-12961 : notes confidentielles concernant l'activité des partis et des hommes politiques, 1918-1936.
 - F7 12967-12969 : synthèse mensuelles sur la situation politique, 1920-1934.

- F7 12970 : Rapports des préfets, commissaires spéciaux et commissaires de police sur l'esprit public et la situation politique, économique et sociale dans le département de l'Aisne, 1919-1929, 1936.
- F7 13030 : Rapports mensuels des préfets et des commissaires spéciaux. Aisne et Alpes-Maritimes, 1931-1936.
- F7 13243 : Associations de mutilés et victimes de la guerre, 1918-1925.
- F7 13253 Elections, 1901-1934.
- F7 13356-13369 : Usines de guerre, 1914-1919.
- F7 13357 : Surveillance des usines de guerre, activité syndicale, Ain, à Aveyron, 1915-1919.
- F7 13470 : Polonais en France, 1925-1929.
- F7 13520-13566 : Chômage : statistiques, 1921-1927.
- F7 13567-13623 : Mouvements syndicalistes, 1891-1935.
- F7 13624- 13837 : Fédérations et syndicats corporatifs, 1852-1936.
- F7 13 624-13629 : Fédérations et syndicats de l'agriculture, 1904-1936.
- F7 13630-13634 : Fédérations et syndicats de l'alimentation, 1903-1936.
- F7 13647-13657 : Fédérations et syndicats du bâtiment, 1905-1936.
- F7 13659 : Fédérations et syndicats de céramistes, carriers et tailleurs de pierre, 1912-1921.
- F7 13660-13692 : Fédérations et syndicats de cheminots, 1894-1936.
- F7 13694-13696 : Fédérations et syndicats de commerçants, 1920-1936.
- F7 13714-13715 : Fédérations et syndicats de l'éclairage, 1913-1929.
- F7 13717 : Fédérations et syndicats d'électriciens, 1910-1921.
- F7 13718-13723 : Fédérations et syndicats d'employés, 1900-1936.
- F7 13724-13738 : Fédérations et syndicats de fonctionnaires, 1901-1936.

- F7 13771-13787 : Fédérations et syndicats de métallurgistes, 1898-1936.
- F7 13819-13824 : Fédérations et syndicats de travailleurs du textile, 1905-1929.
- F7 13825-13832 : Syndicats des transports, 1900-1929.
- F7 13838-13935 : grèves, 1898-1936 : grèves des ouvriers agricoles, 1910-1934 ; grèves des ouvriers du bâtiment, 1909-1934 ; grèves des métallurgistes, 1910-1935 ; grèves des travailleurs du textile, 1919-1934 ; grèves des transports, 1908-1934 ; coopératives, 1890-1922 ; lutte contre la vie chère, 1919-1926.
- F9 3883-3900 : Cimetières militaires allemands en France (guerre de 1914-1918), 1919-1939.
- F9 3901-5563 « Livre d'Or » de la première Guerre Mondiale. Liste des « morts pour la France (1922-1935) : 3901-4493 : victimes de la guerre de 1914-1918 : correspondance avec les communes pour la préparation du livre d'Or, 1929-1930. 4494-5563 : Registre d'Etat civil (décès) des régiments, ambulances et hôpitaux militaires.
- F10 (Agriculture, Génie rural et hydraulique agricole) 2227 : subventions accordées aux communes pour travaux d'alimentation en eau potable. Aisne A6F, 1913-1927.
- F10 2228 : subventions accordées aux communes pour travaux en eau potable. Aisne, G-V, 1904-1942.
- F10 4363-4373 : Associations syndicales agricoles, 1837-1936.
- F10 4400 : Service de l'hydraulique et des améliorations agricoles. Projets de grands travaux d'hydraulique agricole, 1914-1928.
- F10 (agriculture, Forces hydrauliques et concessions d'Usines hydro-électriques) 4405-4417 : organisation et législation, 1903-1920.
- F10 4418 : Commission des forces hydrauliques, études et projets de loi, 1917-1921.
- F10 4419-4435 : Comité consultatif des forces hydrauliques, 1920-1936.
- F10 4438 : Etat des usines concédées, 1921-1933.
- F10 (agriculture, électricité, distribution et transport d'énergie électrique) 4491 Lois, 1917-1918.

- F10 4492 Cahiers des charges-types (1927-1936), transport des réserves d'énergie électrique (1930-1932).
- F10 4497 : Décrets de concessions de distribution d'énergie électrique, 1922-1937.
- F10 4498 : Décrets de concessions de transport d'énergie électrique, 1922-1937.
- F10 4500-4508 : Concession de transport et distribution d'énergie électrique, avis du ministère de l'agriculture, 1911-1946.
- F10 4509-4511 : électrification rurale, 1919-1941.
- F10 5390-5426 : produits nécessaires à l'agriculture, engrais, 1916-1954.
- F12 (commerce et industrie) 7657 : renseignements sur les services créés pendant les hostilités, 1914-1918.
- F12 7658 : Organisation générale des services techniques, 1916-1918.
- F12 7663-7683 : 1^{ère} section, métaux, bois combustibles, 1915-1919.
- F12 7684 : 2^{ème} section : textiles, 1916-1919.
- F12 7698-7711 : «3^{ème} section : produits chimiques, chaux, ciments, 1914-1920.
- F12 7712 : 4^{ème} section : cuirs, 1917-1918.
- F12 7713-7714 : 5^{ème} section, automobile, cycles, caoutchouc, 1916-1919.
- F12 7715-7720 : 6^{ème} section : pétrole, 1917-1919.
- F12 7717-7720 : 7^{ème} section : matières grasses et produits résineux, 1916-1920.
- F12 7721-7752 : 9^{ème} section : transports commerciaux, 1914-1919.
- F12 7753-7759 : 12^{ème} section, papier, 1917-1922.
- F12 7793 : commission des achats à l'étranger, service des approvisionnements à l'étranger, 1918-1919.
- F12 7861-7874 : Maisons suspectes en France, 1915-1920.
- F12 7933-7962 : informations économiques provenant de différentes sources, 1915-1921.

- F12 8015-8019 : Service des stocks et réquisitions. Mobilisation civile, vie chère, 1914-1919.
- F12 8020-8028 : Difficultés provoquées par les hostilités, 1914-1919.
- F12 8020 – 8022 : Loyers, 1914-1919.
- F12 8023-8024 : Agitation ouvrière, 1915-1918.
- F12 8027-8028 : Affaires diverses, 1914-1919.
- F12 8029 : Régions envahies, reconstruction industrielle, 1916-1920.
- F12 8030 : Régions envahies, reconstitution agricole, 1916-1920.
- F12 8031-8032 : dommages de guerre, législation, 1916-1921.
- F12 8033 : Evaluation des ressources de la France, réponses des préfets à la circulaire du 15.03.1918.
- F12 8035 : Etudes diverses, 1918-1919.
- F12 8036 : Réorganisation industrielle, journée de huit heures, 1915-1919.
- F12 8038-8039 : réorganisation économique, 1915-1919.
- F12 8040 : Politique économique d'après-guerre, 1915-1918.
- F12 8041 : Problèmes économiques d'après guerre, 1917-1919.
- F12 8042 : Questions financières, change, banques, 1914-1919.
- F12 8043 : Concentration, 1917-1920.
- F12 8045-8062 : Comité consultatif des arts et manufactures, 1917-1920.
- F12 8063-8102 : Armistice, conseil économique suprême, 1919-1920.
- F12 8103-8133 : Armistice et traité de paix, dossiers du ministère du Commerce, 1916-1920.
- F12 8164 : Crédit foncier, Crédit national, 1920-1934.
- F12 8492-8759 : Nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur sur proposition du ministre de l'Industrie et du Commerce, dossiers des candidats et des bénéficiaires, 1890-1939.

- F12 8767 : projet de loi tendant à accorder des prorogations d'échéances à des militaires démobilisés dont le domicile est situé dans les Régions Envahies, 1919-1920.
- F12 8767 : « Les Etats-généraux des régions dévastées », L'Echo du Nord, 4 septembre 1919.
- F12 8768-8774 : Transports par chemin de fer, 1918-1923.
- F12 8778 : Canaux intérieurs et navigation fluviale en France, 1912-1922.
- F14 (Travaux publics) 11327 : Réfection des ponts détruits : dossiers individuels des ponts sur l'Oise, L'Aisne, la Marne et la Somme, 1914-1916.
- F14 11332 : Main d'œuvre dans les carrières militaires et les chemins de fer, 1916-1920.
- F14 11334 : Conférence interministérielle de la main d'œuvre, 1917.
- F14 11335 : Main d'œuvre dans les chemins de fer, 1917-1918.
- F14 12668-12686 : projets de constructions de lignes. Dossiers techniques et administratifs. Réseaux de l'Est et d'Alsace Lorraine, 1846-1941.
- F14 12687-12669 : projets de constructions de lignes. Dossiers techniques et administratifs. Réseaux du Nord, 1867-1941.
- F14 12844-12853 : dommages de guerre concernant essentiellement les voies ferrées d'intérêt local (1914-1933). Reprise de l'exploitation des grands réseaux par les compagnies, régime transitoire (1919-1921). Projets de lignes nouvelles (1915-1924).
- F17 (Instruction publique) 12752-12761 : Livre d'Or de la guerre 1914-1918, rapports des recteurs.
- F17 12764-12766 : Fiches du Livre d'Or classées par ordre alphabétique pour les morts et blessés de l'enseignement secondaire.
- F17 12767-12789 : Fiches du Livre d'Or classées par ordre alphabétique pour les morts et blessés de l'enseignement primaire.
- F17 12790-12808 : Fiches du Livre d'Or classées par ordre alphabétique pour les citations.
- F21 (Beaux-arts) 5722 : concours pour la construction des habitations rurales dans les provinces envahies en 1914-1918, organisation, jury, candidats, résultats, 1920-1923.

- F21 5725 : Projets de la 2^{ème} région (Seine et marne, Oise, Aisne, Marne, Ardennes).
- F21 5727-5729 : Plans et croquis, esquisses servant de concours préliminaire, 1920-1923.
- F21 5682 : Circulaires adressées aux architectes sur la reconstruction des villes et villages dévastés (1916-1918), sur l'évaluation des dégâts causés à certains édifices (1918-1919).
- F22 (travail et sécurité sociale) 401-428 : Durée du travail, 1919-1936.
- F22 565 : Inspection du travail : enquêtes sur l'activité économique (1914-1919), Office de reconstruction industrielle (1920).
- F22 566 : Enquête sur l'activité économique, 1919-1923.
- F23 (service extraordinaire des temps de guerre, guerre de 1914-1918, service des réfugiés, 1914-1920) 1 : Commission interministérielle constituée au Ministère de l'Intérieur pour étudier les questions relatives aux réfugiés, rapatriés, internés civils, 1916-1918.
- F23 2 Office de renseignements pour les familles dispersées fonctionnant sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur. Organisation générale et travaux, 1914-1918.
- F23 3 : réfugiés, circulaires et instructions, 1914-1919. Service de renseignement sur les réfugiés et les rapatriés, 1917-1919. Evacués de la zone de combat et de celle des armées, 1918. Libérés et récupérés, 1917-1919.
- F23 4 Collection incomplète de journaux : La Picardie, 1917-1919.
- F23 5 Prisonniers de guerre civils et militaires, internés civils français et étrangers, 1916-1918, Conférence de Berne, 1918.
- F23 6 Internés civils français en Allemagne et en Autriche Hongrie, 1915-1919.
- F23 7-9 : internés civils français en suisse, 1916-1918.
- F23 12 : rapatriement : généralités, service des rapatriés, 1915-1920.
- F23 14 : renseignements fournis par les rapatriés venant des Régions envahies ou des camps allemands, 1917. Rapatriements consécutifs à l'Armistice, centres de rapatriement de Nancy, Roubaix, Rouen, Français évacués en hollande, 1915-1919.

- F23 17 : Envois d'argent dans les Régions envahies, échange de monnaie et de bons dans ces régions, 1917-1918. Vêtements, 1918-1919. Service de recherche des bagages, 1918-1919. Documents sur les dommages de guerre et reconstitution des Régions libérées, 1915-1919.
- F23 18-19 : Service de la correspondance avec les départements envahis, organisation générale, 1915-1919.
- F23 (Service du ravitaillement civil, 1914-1920, cabinet du directeur) 23-25 : coupures et analyse de presse, 1915-1920.
- F23 26 : Lois, décrets, arrêtés mis en exécution dans les départements, 1917-1918.
- F23 28 : « Le service du ravitaillement civil au Ministère du commerce », une brochure, 1917.
- F23 (service administratif) 100 : Dossiers classés par départements, 1914-1918.
- F23 186 : Dossiers du service statistique, 1914-1920. Politique du prix du pain.
- F23 187 : Dossiers du service de statistique, 1914-1920. Population.
- F23 188 : Cherté de la vie : notes, rapports, tableaux concernant la hausse des prix au détail, enquêtes dans les départements, cours des denrées, 1914-1918.
- F23 189 : Dossiers du service de statistique, commission scientifique interalliée du ravitaillement, 1918-1919.
- F23 190-192 : Dossiers du service de statistique, 1914-1920. Denrées.
- F23 193 : Dossiers du service de statistique, 1914-1920, céréales.
- F23 213-214 : comité de reconstitution des Régions envahies. Procès-verbaux de conférences, 1916. Enquête sur les marchandises tombées aux mains de l'ennemi, 1915-1917.
- F30 (Administration centrale du ministère des finances) 1262 : préliminaires de l'armistice. Evaluation des dommages subis par la France, 1919.
- F30 1267-1270 : traité de Versailles, 1919-1934.
- F30 1278-1301 : Plan Dawes, 1921-1930.
- F30 1302-1327 : Plan Young, 1919-1939.

- F30 2142-2143 : Emission d'emprunts d'Etat, textes législatifs, souscription, résultats, 4%, 1918.
- F30 2142-2150 : Emission d'emprunts d'Etat, textes législatifs, souscriptions, résultats, 4%, 1925.
- F30 2151-2153 : Emission d'emprunts d'Etat. Textes législatifs, souscription, résultats, 4%, 1925.
- F30 2154 : Emission d'emprunts d'Etat, textes législatifs, souscription, résultats, 6%, 1927.
- F30 2161-2167 : Obligations de la Défense nationale, bons du Trésor, émission, souscription, remboursement, 1914-1923.
- F30 2168 : obligations de la Défense nationale, bons du Trésor, émission, souscription, remboursement, 6%, 1921.
- F30 2170-2171 : obligations de la Défense nationale, bons du trésor, émission, souscription, remboursement, 6%, 1922.
- F30 2170-2171 : obligations de la Défense nationale, bons du trésor, émission, souscription, remboursement, 6%, 1923.
- F30 2170-2171 : obligations de la Défense nationale, bons du trésor, émission, souscription, remboursement, 6%, 1924.
- F33 (enregistrement, domaine et timbre) 259-265 : Indemnités pour pertes de loyers (loi du 9 mars 1918), 1918-1925.

Le Ministère de la Justice : BB30

- BB18 (correspondance générale de la division criminelle) 2531-2639 : Rapports des procureurs généraux au ministre de la Justice, 1914-1920.
- BB18 2530-2639 : dossiers de la division criminelle classés chronologiquement, 1914-1920.
- BB18 2640-3170 : dossiers de la division criminelle classés chronologiquement, 1921-1938.
- BB30 1530 à 1588 : Dommages de guerre, 1914-1924 [...].

Organismes et établissements divers : AJ

- AJ4 (Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (décret 23.09.1914) 1-2 : dossiers constitués pour la visite par la commission des communes libérées par la retraite allemande de 1914. Département de l'Aisne.

- AJ4 3-31 : témoignages reçus par l'administration judiciaire et diverses autres administrations.
- AJ4 32-41 Originaux des témoignages imprimés à la suite des rapports.
- AJ4 43 Photographies des villes et villages endommagés pour faits de guerre (Asine).
- AJ4 44-48 : Dossiers de travail non utilisés : témoignages non utilisés dans les rapports ; relevés des meubles et objets pillés par les troupes allemandes à Villers-Cotterêts.
- AJ4 49-52 : mélanges : photographies, documents, coupures de presse, rapports sur la conduite des Allemands.
- AJ5 (Délégation française à la commission des réparations, 1920-1929) 1-2 : enregistrement à l'arrivée et au départ, mars 1920-juin 1921.
- AJ5 3-41 : Comité des garanties, mai 1921-septembre 1924.
- AJ 42-61 : Elaboration du traité de paix, 1878-1924.
- AJ5 81-85 : Service des évaluations, 1919-1924.
- AJ5 86-102 : dommages de guerre en France et évaluations, préparation de la loi du 17 avril 1919, doctrine allemande sur les réparations, évaluation de dommages subis par la France, relations du service des évacuations avec les différents ministères français et renseignements que ceux-ci ont fournis, dommages subis dans les Régions libérées, 1916-1921.
- AJ5 113 : Instruments législatifs : Lois françaises, 1917-1919.
- AJ5 114-167 : Archives du service des évaluations, 1920-1921.
- AJ5 227-230 : Evaluations des dommages : principes et études générales.
- AJ5 231-241 : évaluations des dommages de la France : correspondance, rapports, observations des ministères, dommages subis par l'Etat, la Ville de Paris, les communes, dommages aux biens et aux personnes, dommages industriels.
- AJ5 309-311 : dommages, fixation de la dette allemande. Evaluation des dépenses de la France, 1919-1929.
- AJ5 312-313 : travaux publics à faire exécuter en France par l'Allemagne, main d'œuvre allemande, 1919-1927.
- AJ6 (Commission interalliée des réparations, 1919-1930) 1734-1825 : Matériel industriel.

- AJ6 1826-1851 : Valeurs, mobilier, baraquements.
- AJ62179-2182 : Main d'œuvre.
- AJ6 2190-2198 : Prêts, produits agricoles, plants et semences.
- AJ6 2199-2200 : Renseignements commerciaux et offres faites par des maisons allemandes.
- AJ6 2222-2267 : Matériel de chemin de fer.
- AJ6 2268-2295 : Liquidation du matériel de guerre allemand.
- AJ6 2295-2349 : Matières premières diverses.
- AJ6 2408-2427 : Matériel d'électricité.
- AJ6 2428-2434 : Fer, fonte, acier.
- AJ6 2234-2442 : Chaudières, machines à vapeur, à gaz, pétrole et essence.
- AJ6 2442-2457 : Produits textiles, matériel et machines.
- AJ24 (Office de reconstitution industrielle des Régions envahies (ORI)) 1-123 : courrier au départ, 1918-1932.
- AJ24 124 : comptabilité, 1921.
- AJ24 125-131 : Groupement d'industriels sinistrés, 1919-1929.
- AJ24 132-134 : affaires diverses, dossiers d'entreprises, 1926-1929.
- AJ24 135-136 : Circulaires des ministères du Blocus et des Régions Libérées, 1920-1929.
- AJ24 137-138 : Contentieux, 1920-1927.
- AJ24 162 : Stocks du Génie, 1929.
- AJ24 171-173 : approvisionnements en machines, 1920.
- AJ24 182-183 : Comptoir central d'achats : comptabilité et programme, 1922-1924.
- AJ24 184-185 : Commandes différées ou refusées, 1920-1926.
- AJ24 186-199 : Affaires particulières diverses, 1921-1934.

- AJ24 200-201 : comptoir régional d'achats et Comptoir central d'achats : comptabilité et liquidation, 1924-1927.
- AJ24 202-274 : Dossiers des industriels sinistrés, 1921-1931.
- AJ24 275-282 : Contentieux, 1919-1936.
- AJ25 (Office de reconstitution agricole des Régions envahies (ORA)) 1-2 : Organisation, circulaires, notes de service, 1917-1924.
- AJ25 3-4 : Procès-verbaux de la commission permanente, 1917-1923.
- AJ25 47 : correspondance et circulaires aux préfets, aux directeurs des services agricoles, 1918-1923. Correspondance avec les directeurs des centres de réparation. Courrier des parlementaires des Régions libérées, 1919-1921.
- AJ25 48-52 : Sociétés tiers mandataires, statuts-types de sociétés et conventions types avec tiers mandataires, 1919-1924.
- AJ25 53 : Secours immédiats, dons des pays alliés pour le relèvement des pays dévastés, 1918-1922.
- AJ25 59-79 : Bétail, 1919-1932.
- AJ25 80-118 : Matériel, 1917-1937.
- AJ25 119-124 : Contentieux, 1919-1935.
- AJ25 125-126 : Statistiques, 1919-1922.
- 71AJ (Musée pédagogique) 71-72 : Enquête prescrite par circulaire de 1918 sur les œuvres de guerre dans chaque école, par département.
- AJ28 (Dommages de guerre, 1914-1918).

Fonds privés relatifs au XXème siècle

- Fonds Louis Marin (1871-1960), député de Meurthe-et-Moselle et ministre d'Etat : AP 317 (dans l'optique d'une comparaison avec le Comte H. Rillart de Verneuil).
 - 19-22 Correspondance adressée à Louis Blaison, ami de Louis Marin, entre les deux guerres, 1918-1940.
 - 109-113 Questions parlementaires, 1906-1939.
 - 119-132 Réparations des dommages de guerre et reconstruction, 1915-1951.
 - 135-139 Activités de Louis Marin au sein de la Société d'ethnographie, 1935-1939.
 - 140-158 Activités de Louis Marin au sein de diverses autres sociétés (Société franco-polonaise, Les amis de la Roumanie), 1915-1958.
 - 256 Ministre des régions libérées et des pensions.

- 222 Ministre de la Santé publique et de l'Education physique dans le Gouvernement Doumergue.
- 213, 218-219, 227,254 Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.
- 226, 249, 251, 264 Traité de Versailles et dettes interalliées après 1914-1918.
- 206-208, 210, 214,263 Défense nationale.
- 248 Questions d'éducation nationale.
- 250, 257 Correspondance (non classée).
- 223-225, 229 Documentation pour une biographie.
- 268-269 Journal de Louis Marin, 1940-1943.

b) Aux Archives de la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture

- Fonds TROUVELOT, architecte en chef des monuments historiques (chargé de l'Aisne).

c) Au Service des Archives économiques et financières du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

- B42.184 (Réparation des dommages de guerre causés par la guerre 1914-1918. Versement du 02.11.1972, 1918-1946). Questions de principe, modèles ou types de conventions, commission extra-parlementaire du crédit pour les Régions envahies, notes pour le ministère, correspondance avec le Crédit national, 1918-1921.
- B42.185 : Idem, 1922-1934.
- B42.186 : Admission en dépôt de garantie des obligations du Crédit national, 1926-1927, indemnités pour dommages de guerre allouées aux communes à l'occasion du paiement des contributions de guerre, 1928, agrément de banques ou établissements agréés comme dépositaires du produit des emprunts, 1921-1923, situation au 01.05.1920 pour les départements de l'Aisne, de la Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, brochure, correspondance et notes sur la réparation, 1921-1926.
- B42.189 : Groupement des industriels privés de l'Aisne et du Pas-de-Calais, déblocage des emprunts, 1930-1933.
- B42.190 : Groupement pour la reconstitution par l'industrie nationale de l'outillage sinistré, déblocage des emprunts, 1930-1931.
- B42.191 : Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées, déblocage du 1^{er} emprunt, 6%, 1922-1931.
- B42.192 : Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées, déblocage du 2^{ème} emprunt, 6,5%, 1923-1927.
- B42.193 : Correspondance diverse sur cet emprunt, 1923-1943.

- B42.194 : Registre, répertoire numérique des conventions passées par les départements, localités, entreprises ou établissements sinistrés en indiquant le numéro de leur convention.
- B42.195-42.198 : Registre, répertoire numérique des conventions passées par les départements, localités, entreprises ou établissements sinistrés en indiquant la date de la signature, le nom du titulaire, le capital initial, l'annuité initial, 1921-1946.
- B8978 (Dommages de guerre, 1919-1960, versement des 18, 20 et 25 juillet 1972) : Dommages de guerre, textes afférents, 1919-1939.
- B8979 : Circulaires diverses sur les dommages de guerre 1914-1918, 1922-1945.
- B8980 : Dossier de principe.
- B8981 : Loi du 17 avril 1919. Etat de paiement, statistiques, évaluation du montant des dommages de guerre par département et par catégorie, 1929-1939.
- B8984 : Groupement des propriétaires sinistrés du Nord de la France. Application de la loi du 31 juillet 1920.
- B8985 : Emprunts des sinistrés.
- B8986 : Mouvement général des fonds, crédit agricole, moyen terme.
- B8987 : loi du 11 juillet 1933, groupement de l'outillage national, 1933-1935.
- B8989 : prêts aux collectivités locales, 1935-1941.
- B8997 : Groupement des industriels sinistrés, 1935-1938.
- B902-9137 : Direction du mouvement général des fonds, application de l'article 152 et suivant de la loi de finance du 31 juillet 1920, de la circulaire interministérielle N°500 du 06 septembre 1920, de l'article 7 de l'instruction du 4 novembre 1920, tendant à obtenir le paiement par annuité conformément aux dispositions des textes cités ci-dessus, du montant de certificats provisoires de dommages de guerre, chaque dossier comprend l'original de la convention signée par le ministre, les avenants éventuels, la correspondance avec l'ORI, le montant des indemnités et annuités.
- B9138-9143 : Direction du trésor, dommages de guerre 1914-1918, application des articles 152 à 159 de la loi du 31 juillet 1920, remboursement des emprunts, dossiers des conventions de remboursement anticipé, des titres d'annuité de l'Etat constitués en gage d'emprunt, 1921-1928 : B9139 : Convention n°12, remboursement de l'emprunt 4% 1931 émis par le groupement d'Energie électrique et d'éclairage du Nord Est, en remboursement

de l'emprunt, 6%, 1922 ; B9140 : Convention n°23, remboursement de l'emprunt 6,5%, juin 1923, par la Confédération générale des Coopératives de reconstruction des Régions dévastées ; B9141 : Convention n°30, remboursement de l'emprunt 6,5%, juin 1923, par la Confédération générale des Coopératives de reconstruction des Régions dévastées ; B9141 : Convention n°35, remboursement de l'emprunt 6%, 1922, par l'Union sucrière de l'Aisne ; B9142 : Convention n°38, remboursement de l'emprunt 6%, 1922, au moyen des fonds de l'emprunt 4,5%, novembre 1932, de l'Outillage sinistré de l'Union soissonnaise ; B9142 : Convention n°53, remboursement de l'emprunt, 7%, 1927, par le département de l'Aisne ; B 9143 : Convention n°55, remboursement de l'emprunt, 6%, 1928, par le groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées ; B9143 : Convention n°59 : remboursement de l'emprunt, 6,5%, 1923, par le Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées ; B9143 : Convention n°61, remboursement de l'emprunt, 6%, 1927, par le Groupement pour la reconstitution immobilière dans les régions sinistrées.

- B9144-9161 : Direction du Trésor, emprunts de divers groupement ou coopératives de reconstruction, églises dévastées, industriels sinistrés : B9145 : Département de l'Aisne ; B9158 : Groupement des industriels sinistrés ; B9159 : Groupement des industriels sinistrés ; B9160 : Groupement pour la reconstitution de l'industrie nationale de l'outillage sinistré ; B9161 : Groupement des sinistrés du Nord et de l'Aisne.
- B33.351 : budget du ministère des Régions libérées, 1919-1929.
- B33.352 : Budget du ministère des Régions libérées, 1930-1932.
- B33.243 : Crédit national, bilans, rapports, 1919-1934.
- B18.199 : Loi du 10 octobre 1919 portant création d'une société destinée à faciliter la réparation des dommages causés par la guerre, 1919-1939.
- B3493 : Banques populaires des Régions libérées.
- B33.489 : Loterie des Régions libérées, 1935-1938.

d) Service historique de l'armée de terre, ministère de la Défense

- 4N14 : Conseil supérieur de Guerre, correspondance reçue du ministère du Blocus et des Régions libérées, 1917-1918.
- 5N262 : Cabinet du ministre. Régions libérées, personnel, main d'œuvre, organisation, destruction des munitions, service automobile, transports, 1918-1919.
- 5N279 : Occupation allemande du nord de la France, commission neutre de ravitaillement, 1914-1918.

- 7N2042 : E.M.A., 4^{ème} bureau, réseaux du Nord et de l'Est. Transport de troupes, destructions de voies ferrées dans le nord, carte du réseau de l'est, exploitation et reconstruction, 1890-1919.
- 7N2047 : E.M.A., 4^{ème} bureau, remise en état du réseau ferré, reconstitution d'installations dans les Régions libérées, travailleurs, grèves, 1919-1923.
- 7N2257 E.M.A., Bureau spécial franco-américain, œuvres charitables américaines, aides aux Régions libérées, inhumations, tombe du lieutenant Roosevelt, 1917-1919.
- 10N195 : Réparation des dommages causés par la guerre, réglementation et reconstitution. Commission d'enquête des marchés de l'Etat, rapports relatifs aux services et aux opérations relevant du ministère des Régions libérées, réglementation relative à la réparation des dommages causés par la guerre, 1920-1928.
- 10N196 : Réparation des dommages causés par la guerre. Réglementation et reconstitution, commission d'enquête des marchés de l'Etat, spéculations sur les dommages de guerre, reconstitution des routes, chemins et ouvrages d'art des Régions libérées, 1920-1925.
- 10N197 : Réparation des dommages causés par la guerre, réglementation et reconstitution, Commission d'enquête des marchés de l'Etat, reconstitution du canal Aisne-Marne, dommages agricole, dommages de guerre, 1919-1928.
- 13N12 : Commissariat général des affaires de guerre franco-américaine, collection Tardieu, questions politiques et générales diverses : aide aux Régions libérées, discours, adresses, 1917-1920.
- 16N846 : G.Q.G. 1^{er} bureau, Génie, reconstitution des centrales et lignes de distribution d'énergie électrique dans les Régions envahies, procès verbal des séances du comité exécutif de reconstitution, 1919.
- 16N847 : G.Q.G., 1^{er} bureau, Génie, distribution de l'énergie électrique dans la zone des armées, 1914-1918.
- 16N1538-1539 (G.Q.G. 2^{ème} bureau, Service spécial, Affaire politique): Documentations reçues du ministère de l'Intérieur, rapport des préfets et rapports mensuels de la sûreté général, 1917-1918.
- 16N1540-1542 : Comptes rendus de la sûreté et de la gendarmerie, rapports divers sur le moral de la population civile, notamment dans la zone des armées, influence de l'état d'esprit de l'intérieur sur celui des troupes, bruits alarmistes, propagande ennemie et française (à propos de l'Alsace Lorraine), surveillance exercée dans les cantonnements de troupes au repos et dans les trains de permissionnaires, tracts et brochures pacifistes saisis, rapports sur l'opinion à l'intérieure et la propagande pacifiste, 1917-1918.

- 16N1462 (G.Q.G., 2^{ème} bureau, Section des relations avec les administrations civiles) : Rapport des commissions de contrôle postal, correspondance civile et militaire, Laon, décembre 1918-février 1919.
- 16N1655-1656 : Affaires civiles, correspondance reçue des ministères, des préfetures et des particuliers concernant les demandes et les plaintes de la population, les mesures d'intérêt général et les réfugiés, mai 1918-octobre 1919.
- 16N1657-1658 : Correspondance et pièces de principe relatives à des questions diverses (sépultures, monuments commémoratifs, etc...), 1914-1919.
- 16N1659-1660 : Correspondance reçue du comité interministériel pour aider à la reconstitution des Régions envahies ou atteintes par les faits de guerre, travaux préparatoires, ordre du jour, rapports et procès verbaux des séances, documents divers concernant la réoccupation des Régions libérées, 1916-1918.
- 16N1661-1663 : Comptes-rendus des séances et correspondances diverses concernant la commission ministérielle des villes bombardées, le comité spécial pour la reconstitution des moyens d'habitation, le comité spécial de reconstitution des Régions envahies, le comité consultatif d'action économique, les comités du Secours national et du « Village reconstitué », documents de principe et documents divers concernant les Régions libérées et la réorganisation des territoires reconquis, aide apportée aux populations, liste d'habitants récupérés, ravitaillement, 1916-1919.
- 16N2356-2359 (G.Q.G. Direction de l'arrière) : Travaux des champs : compagnie agricole, sursis et permissions, personnels à la disposition de l'agriculture, rémunération des travaux agricoles, mise en culture des terres abandonnées, intensification des battages dans la Somme, le Nord, le Pas de calais, l'Oise et l'Aisne, 1915-1919.
- 16N2395-2499 : Questions diverses, transports, remise en état, ravitaillement des populations civiles dans les régions réoccupées, 1916-1919.
- 16N2439-2451 : Main d'œuvre et travailleurs, 1916-1919.
- 16N2452-2666 : Prisonniers de guerre : organisation, 1915-1919.
- 16N2452-2454 : Documents concernant les prisonniers de guerre, renseignements divers, organisation, 1916-1919.
- 16N2457-2458 : Etats hebdomadaires des prisonniers fournis par les armées, 1916-1919.
- 16N2459 : Evacuation de prisonniers de guerre (essentiellement des malades et des blessés), emploi des P.G. dans les Zones Armées, P.G. mis à la disposition des particuliers, 1915-1919.

- 16N2462-2463 : Etat et mouvements des prisonniers de guerre, décembre 1916-janvier 1919.
- 16N2464-2465 : Statistiques, 1916-1918.
- 16N2513 : Section de la navigation, destructions, évacuations et inondations, 1915-1919.
- 16N2870 : Direction de la télégraphie, réglementation après l'armistice, ressources télégraphiques et téléphoniques en régions occupées, 1915-1919.
- 16N2874-2880 : Direction de la télégraphie, correspondance échangée avec les directeurs départementaux, questions diverses classées par départements (Aube, Aisne, Doubs, Marne, Haute Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas de Calais, Seine maritime, Somme), 1915-1919.
- 17N47-48 (Mission militaire française auprès de l'armée américaine, 2^{ème} Bureau) : Relations avec les populations civiles, instructions, suspects, rapatriés et réfugiés, déserteurs et réfractaires, circulation dans la zone américaine, état d'esprit des civils, censure et presse, 1917-1919.
- 17N77 : Armistice, pièces de principes et moyens divers ; aide américaine à la reconstruction des Régions libérées, novembre 1918-avril 1919.
- 17N197-198 : Service de récupération et de la reconstitution, matériel abandonné par l'ennemi, main d'œuvre (italiens), plan d'enlèvement éventuel des usines, reconstitution des Régions dévastées, reconstruction, relations avec les autorités civiles, 1917-1919.
- 17N394 (Mission française auprès de l'armée britannique) : Aide apportée par les troupes britanniques à la population libérée pendant l'avancée d'octobre-novembre 1918 ; mission militaire auprès des britanniques ; évacuation et réfugiés, 1916-1919 ; administration de la zone britannique.
- 17N395 : Réquisition, réclamations, dommages de guerre, accords sur litiges, 1914-1918.
- 17N446 : Agriculture, organisation générale du service agricole, récoltes et battages, concours de l'armée, tracteurs, reconstitution des sols, cartes agricoles, 1915-1919.
- 18N28 (Groupe d'armées du Nord) : Récupération des métaux et des matériels, reconstruction industrielle, divers, 1915-1918.
- 19N548 (III^{ème} armée, 2^{ème} bureau) : Feuilles de renseignements sur les territoires occupés, origines diverses : informateurs, évadés, réfugiés, etc..., 1916-1919.
- 19N549 : Renseignements sur les départements envahis (Aisne), 1916-1917.

- 19N550 : Extraits de carnets de renseignements sur les départements envahis (Aisne), 1916-1917.
 - 19N551 : Organisation des Régions libérées ; notes et instructions, rapport des 10 jours sur l'aide apportée par l'armée à l'administration civile dans les territoires reconquis, 1916-1919.
 - 19N669 (IV^{ème} armée, 2^{ème} Bureau) : Renseignements sur les départements envahis, et les Régions libérées ; notices sur les habitants des pays envahis, listes de suspects ou de personnes de confiance dans le département de l'Aisne, 1915-1918.
 - 16N670 : Renseignements sur les départements envahis, et les Régions libérées. Evacuation des populations menacées et réoccupation des territoires envahis, 1917-1919.
 - 19N882-883 (V^{ème} armée, 2^{ème} Bureau) : Réoccupation du territoire envahi : évacuations, ravitaillement des populations civiles, recensement ; renseignements sur les départements envahis, personnes sûres et suspects (département de l'Aisne), renseignements sur les localités détruites, 1916-1918.
 - 19N1035 (VI^{ème} armée, 2^{ème} Bureau) : Réoccupation des territoires envahis, instructions, notes sur les localités, rapports sur la participation des troupes de la VI^{ème} armée à la reconstitution des territoires réoccupés, août 1917-mai 1918.
- e) **Etablissement cinématographique et photographique des armées, ministère de la Défense**
- A1259 : La remise en culture des terres.
 - A1302 : Le ravitaillement des Régions libérées.
- f) **Musée d'Orsay**
- ARO1982 : Fonds Marcel Guillemainault, concours d'urbanisme pour la ville de Chauny, 1919.
- g) **Historial de la Grande Guerre**
- Affiches : « Que votre aide à nos frères malheureux soit généreuse. Journée des Régions libérées », affiche de Steinlen, 1,20x0,80m, 1919, Affiche d'une œuvre de charité qui représente une croix de bois abîmée, surmontée par un oiseau chantant sur fond de soleil levant, 14AFF, 27.1.
 - Fouqueray, « Songez aux foyers détruits. Journée des Régions libérées », 1,20x0,80m, 1919, Mère avec enfant devant les ruines fumantes, 11AFF2.1.
 - Caulu, « Pour la renaissance de notre pays, souscrivez à l'emprunt 1920, Crédit du Nord », 1,20x0,80m, 1920, un ouvrier est assis sur un tas de ruines. Il regarde

l'horizon où se trouve un village intact avec des arbres fruitiers en fleurs, le tout éclairci par un arc en ciel, 1AFF53.1.

- Reconstruction du foyer. Affiche française pour inciter à la collecte de vieux meubles ou autres objets ménagers, 14AFF19.1.
- Delame-Nouvellière, « Emprunt pour la reconstruction des églises dévastées, 6% net d'impôts présents et futurs, garanti par des annuités de l'Etat », 1,14x0,78m, 1921, Affiche pour un emprunt représentant une église en reconstruction avec de nombreux ouvriers sur un échafaudage, 1AFF46.1.

h) A l'ambassade de Suède en France

Après prise de contact avec l'Ambassade de Suède en France : Nordisk familjebok. Uggleupplagan. 35. Supplement. Cambrai – Glis – A digital facsimile edition from Project Runeberg : <http://runeberg.org/nfco/0107.html> – pp. 181-182.

i) A la bibliothèque royale de Stockholm

Kunglia Biblioteket, Box 5039, 10241 Stockholm, Sällskapet Amitié Franco-Suédoise, Arkivbildare SE/KB1/REA000139061, dépôt.

j) Aux archives départementales de l'Aisne

Administration générale : M

- 1M2 (Correspondance générale) : Papiers confidentiels, interventions de parlementaires, 1919-1925.
- 1M3 : Service de reconstitution foncière, registre de correspondance, 1922-1936.
- 1M9 (Réformes et circonscriptions administratives) : Bornes de la frontière franco-belge, 1922.
- 1M10 : Changement de limites de communes, partages des dommages de guerre entre les sections de l'ancienne commune de Vauclair et la Vallée-Foulon, 1927-1940.
- 1M12 (Affaires politiques) : Parti communiste : agitation dans le département, 1921-1934.
- 1M119 (Affaires diverses traitées par le cabinet du Préfet) : Dommages de guerre, règlements d'avances et acomptes sur indemnités au département, communes et établissements publics, instructions ministérielles, 1923.
- 1M120 : Comptes de guerre : régularisation des dépenses payées pour le compte du département par les communes envahies, instructions ministérielles, 1926.
- 14496 (Voyages officiels et cérémonies) : Cérémonies et voyages officiels ; dommages de guerre ; correspondances diverses, 1919-1958.

- 14540 : Remise de la Légion d'honneur à la ville de Soissons, 19 février 1920.
- 14539 : Remise de la Croix de Guerre aux communes du Chemin des Dames, 7 août 1921.
- 14490 : Cérémonies et voyages officiels ; expéditions ; correspondance, 1924, 1937-1939.

Elections : 3M

- 3M1 : Registre récapitulatif des résultats des élections, notices sur les députés et sénateurs, 1914-1937.

Elections législatives

- 3M2 : Elections législatives du 11 mai 1924, rapports du préfet et des sous-préfets, commissaires, instructions, coupures de presse.

Elections sénatoriales

- 3M9 : Elections de 1921, résultats.
- 3M10 : Elections de 22 mars 1925.
- 3M11 : Election de quatre sénateurs en 1929.
- 3M13 : Election du 10 juillet 1932 (Lubersac décédé).

Elections cantonales

- 3M16 : Elections de 1919 : résultats.
- 3M17 : Elections de 1922.
- 3M18 : Elections de juillet 1925.

Elections municipales

- 3M23 : Elections de 1929.

Population, économie, statistiques : 6M

Immigration, naturalisation

- 6M1 : Algériens en résidence dans la métropole, instructions ministérielles, 1921-1940.

Contrôle de l'économie

- 6M21 : Produits laitiers : réglementation de la vente, prix illicites, réclamations et enquêtes, 1920-1926.
- 6M22 : Viandes, fixation des prix, barèmes, instructions, 1921-1930.
- 6M36 : Mesures prises contre la vie chère, instructions, circulaires, arrêtés, 1920-1936.
- 6M37 : Lutte contre la vie chère, 1926-1934.
- 6M40 : Conseil des consommateurs du département de l'Aisne : composition, comptes rendus, correspondance, 1920.
- 6M41 : Création d'une commission départementale pour l'application de la loi du 15 juillet 1922 sur une meilleure utilisation des blés et farines, 1922-1928.

Subsistances

- 6M68 : Entrepôts et magasins généraux d'alimentation, 1917-1940.
- 6M69 : Farines, contrôle des cours, ravitaillement, relevé des moulins en activité dans le département, 1924-1934.

Statistiques

- 6M78 : Statistiques industrielles du département de l'Aisne, an IX-1921.

Agriculture : 7M

Affaires générales, réglementation

- 7M1 : Glanage, réglementation, arrêtés municipaux, correspondance, 1920-1930.

Chambre d'agriculture

- 7M7 : Chambre départementale : création et organisation (loi du 25 octobre 1919), 1919-1939.

Associations, syndicats agricoles

- 7M10 : Liste des associations agricoles du département, 1920-1923.
- 7M11 : Médailles accordées aux associations agricoles, 1922-1937.
- 7M12 : Subventions, concours agricoles du département, 1923-1940.

Enseignement agricole

- 7M14 : Ecole d'agriculture de Crézancy, remise en état du domaine après la Grande Guerre, correspondance, 1921-1922.
- 7M28 : Cultures maraîchères aux abords des villes, sociétés des jardins ouvriers de Saint Quentin, Soissons, statuts, subventions et primes, 1921-1939.
- 7M29 : Echardonnage, destruction du gui et échenillage : instructions, plaintes, rapports de gendarmerie, 1920-1939.

Equipement rural

- 7M41 : Reconstitution foncière (loi du 4 mars 1919) : opérations de remembrement et de lotissement des propriétés foncières, dossiers communaux, 1922-1937.
- 7M48 : Adduction d'eau potable, instructions, 1904-1939.
- 7M49 : Montant des subventions attribuées pour les travaux d'adduction d'eau, coefficient de destruction des immeubles bâtis des communes, 1923-1932.
- 7M50-7M97 : Projets d'adduction d'eau potable, 1922-1939.

Lutte contre les calamités

- 7M98 : Précautions contre les incendies de récolte et de forêts, arrêtés préfectoraux et municipaux, 1920-1939.

Eaux et forêts

- 7M109 : Rapport au conseil général, reboisement, défrichage, 1932-1939.
- 7M112-7M118 : Forêts domaniales, 1921-1940.

Travail : 10M

Organisation, réglementation, généralités

- 10M1 : Instructions diverses relatives au travail, 1913-1939.
- 10M11 : Comité de patronage du travail et commissions départementales de surveillance du travail dans l'industrie, 1919-1929.

Salaires

- 10M14 : Etablissement de salaires dans diverses professions artisanales, 1920-1938.

Grèves et conflits du travail

- 10M42 : Grèves, instructions ministérielles, 1920-1926.

Syndicats

- 10M60 : Syndicats professionnels, correspondance, 1919-1939.

Personnels administratifs

- 14068 : Personnels de la sous-préfecture de Soissons, divers, 1921-1950.
- 104472 : Personnels de la préfecture, Gens du bureau, 1917-1924.
- 14923 : Conseil d'arrondissement, registre de délibérations, Soissons, 1919-1935.

Administration et comptabilité départementales : N

- 14919 : Comptes-rendus des sessions des Conseils d'arrondissement, sous-préfecture de Soissons, 1915-1926.
- 4838 : Emprunts, 1920-1935.
- 4841 (10) : Comptes de guerre, 1921-1940.
- 4841 (6) : Avances aux collectivités, 1921-1940.
- 4855 : Situation financière du département, 1919-1938.
- 83774 : Vœux exprimés par le Conseil Général, 1920-1932.
- 3N179-190 : Emprunts des Régions libérées, 1926-1928.

Administration et comptabilité communales : O

Circulaires et instructions

- 9567 : Communes, instructions sur la liquidation des dommages de guerre 1914-1918, s.d.
- 8377 (1) : Affaires communales, reprise de la vie municipale dans les Régions libérées, 1919.
- 14620 : Correspondances diverses, changement de nom et modification des limites des communes de la sous-préfecture de Soissons, 1923-1946.
- 6M652 : Changement de dénomination des communes, 1918-1942.

Finances, cadastre, poste, eaux et forêts : P

Postes et télécommunications et télégraphe

- 7225 : Extension des lignes téléphoniques, 1924-1932.

Eaux et forêts

- 5189.9 : Vauclair avant 1950.
- 51925 : Reboisement, 1934-1938.

Les dossiers de dommages de guerre : 15R (Le détail des dossiers se trouve dans la base de données).

- 15R974 : Commune de Chaudardes.
- 15R764 : Commune de Bourg et Comin.
- 15R764 : Commune de Bray-en-Laonnois.
- 15R876 : Commune de Pontavert.
- 15R874 : Commune de Paissy et d'Oulches La Vallée Foulon.
- 15R1579 : Commune de Pargny et de Filain.
- 15R918 : Commune de Vendresse.
- 15R917 : Commune de Vassogne.
- 15R974 : Commune de Chevregny et Chermizy-Ailles.
- 15R1653-1658 : Commune de Vailly-sur-Aisne.
- 15R1268 : Commune d'Aizy-Jouy.
- 15R806 : Commune de Cuiry-les-Chaudardes.
- 15R756 : Commune de Beaurieux.
- 15R858 : Commune de Monampeuil.
- 15R866 : Commune de Moussy-Verneuil et de Moulin.
- 15R835 : Commune de Jumigny.
- 15R803.2 : Commune de Craonne.
- 15R803.1 : Commune de Craonnelle.
- 15R1574 : Commune d'Ostel.
- 15R1649 : Commune de Soupir.

- 15R1289 : Commune de Chavonne.
- 15R763 : Commune de Bouconville.
- 15R768 : Commune de Cerny en Laonnois et de Chamouille.
- 15R915 : Commune de Trucy.
- 15R796 : commune de Colligis et de Grandelain.
- 15R1300-1302 : Commune de Chavignon.

Réglementation des dommages de guerre : 15R

- 15R2107-2108 : Cabinet des dommages de guerre, *Guide pratique pour la réparation des dommages de guerre*, Paris, 1920, 2^{ème} éditions.
- 15R2017 : - Comité de liquidation des dommages de guerre, *La Liquidation des dommages de guerre*, avec préface de M. Paul Hayez, président du groupe interparlementaire des régions dévastées, de M. Georges Baillet, président de la fédération des Associations départementales et unions de sinistrés, avant-propos de M. Albert Croquez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Paris, Editions du « Sinistré », 1932.
 - Delattre A. (ingénieur), *Guide pour l'utilisation des dommages de guerre* (mis à jour jusqu'au 20 juillet 1922) : *Le emploi, la reconstitution mobilière, le réinvestissement*, Paris, 14 rue Monge, 1922.
 - *Revue des dommages de guerre*, organe mensuel d'information législative, judiciaire, administrative et technique, numéros de février et de mars 1922, 44 rue de Lisbonne, Paris VIII^e.
- 15R2110 : Circulaires du ministre des régions libérées de 1919 à 1930.

Les coopératives de reconstruction (Constitution, fonctionnement, liquidation) des Communes du Chemin des Dames : 15R

- 15R2000 : Coopérative de reconstruction de Beaurieux et villages alentours.
- 15R2015 : Coopérative de reconstruction de Chevregny.
- 15R2017 : Coopérative de reconstruction de Colligis-Grandelain-Pancy-Courtecon.
- 15R2019 : Coopérative de reconstruction de Pargny et Filain.

Dossiers communaux (étant entendu que la plupart des communes ont conservé leurs archives en mairie, voir plus loin).

- Commune de Pontavert : 4H1 : Reconstitution foncière.
- Commune de Cuiry les Chaudardes : 4H1 : Reconstruction de l'église ; 4H2 : Reconstitution des archives communales et de l'état civil par les archives départementales (1927-1936) ; 4H3 : Reconstruction de la mairie école ; 4H4 : Reconstruction effective de l'église ; 4H5 : Reconstruction du lavoir ; 4H6 : Reconstruction du mur du cimetière.
- Commune de Pargnan : 4H2 : dommages de guerre et reconstruction : Dossier 1 : Dommages de guerre de 1919 à 1926 ; Dossier 3 : Dossier de dommages de guerre particuliers de 1920 à 1961 ; Dossier 4 : Reconstruction de la mairie école ; Dossier 5 : Lavoir de 1921 à 1954 ; Dossier 6 : Reconstruction de l'église et du presbytère ; Dossier 7 : Canalisation d'eau ; Dossier 8 : Reconstitution des archives communales ; Dossier 9 : Dommages de guerre en agriculture de 1920 à 1951 ; Dossier 10 : Dommages de guerre de la commune de Pargnan.
- Commune de Vassogne : 4H8 : Le problème des provisoires ; 4H9 : mémoire de travaux de l'entreprise Cabaret-Maroteau pour les particuliers ; 4H10 : Dons à la commune de Vassogne, mise en place et dissolution de la commission cantonale de Laon, règlement des dommages de guerre, déblaiement de la commune en 1924 ; 4H11 : dossier de dommages de guerre de la commune, problème de l'entrepreneur conseiller, adhésion à la coopérative des églises dévastées, obligations des maires en ce qui concerne le règlement des indemnités ; 4H13 : Reconstruction de la mairie école ; 4H14 : reconstruction de l'église de Vassogne ; 4H15 : Reconstruction du presbytère, bac, calvaire et poste de police ; 4H16 : reconstruction du lavoir et de l'abreuvoir communal.

Travaux publics : S

Transport

- 7112 : Voies ferrées d'intérêt local, conventions et avenants, ligne Asfeld-Montcornet, 1918-1944.
- 7113 : Voies ferrées d'intérêt local, conventions et avenants (Compagnie secondaire du Nord-est), 1921-1936.

- 7115 : Voies ferrées d'intérêt local, conventions et avenants (Compagnie secondaire du Nord-est), 1918-1919.
- 7116 : Voies ferrées d'intérêt local, Compagnie du Sud de l'Aisne, 1920-1936.
- 7117 : Voies ferrées d'intérêt local, affaires diverses, 1919-1926.
- 7125 : Voies ferrées d'intérêt local, réclamations, 1920-1924.
- 7126 : Voies ferrées d'intérêt local, Autorisations, Nord-est, 1920-1932.
- 7135 : Voies ferrées d'intérêt local, reconstitution de la ligne Soissons-Rethel, 1931-1933.
- 7153 : Voies ferrées d'intérêt local. Autorisations, Nord-est, 1919-1944.
- 7160 : Voies ferrées d'intérêt local, amélioration et extensions, 1925-1933.
- 7160 (2) : Voies ferrées d'intérêt local, acquisition de dommages de guerre, 1925-1933.
- 7165 : Voies ferrées d'intérêt local, intérêts du département, 1922-1934.
- 7166 : Voies ferrées d'intérêts local, améliorations et extensions, 1920-1922.
- 7191-7195 : Transports et autobus, Réseau du Nord, gares, 1919-1945.
- 7217 : Transport et autobus, Région Est, reconstitution des lignes, 1920-1945.
- 7220 : Transports et autobus, embranchements et raccordements, 1918-1928.
- Ponts et chaussées, correspondance avec les communes du canton de Craonne (7045-7046), Vailly-sur-Aisne (7063).
- 11359 : Ponts et chaussées, instructions, 1920-1938.
- 6833 : Routes nationales, voies ferrées sur route, 1922-1944.
- 6852 (1) Ponts et Chaussées, personnel des ingénieurs, service général : nominations, 1914-1944.
- 6852 (2) Ponts et Chaussées, personnel des ingénieurs, service général : mutations, 1914-1944.

Reconstitution foncière après 1914-1918

- 6850 : Service vicinal, reconstitution des chemins vicinaux, 1919-1936.

- 6905 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, circulaires, instructions, correspondance, 1921-1928.
- 6930 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, arrêtés préfectoraux par commune portant approbation des plans généraux d'alignement, 1922.
- 6935 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, arrêtés d'enquêtes, 1938-1930.
- 6999 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, circulaires et instructions, 1915-...
- 7010 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, registre de correspondance, 1921-1933.
- 7014 : Reconstitution foncière et cadastre, instructions et correspondance, 1922-1933.
- 7015 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, statistiques, 1924-1939.
- 7018 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, demandes de subventions, correspondance, 1921-1930.
- 7019 : Reconstitution foncière et cadastre. Alignement, arrêtés préfectoraux par commune portant approbation des plans généraux d'alignement, 1922-1923.
- 7022 : Reconstitution foncière et cadastre. Alignement, arrêtés préfectoraux par commune portant approbation des plans généraux d'alignement, 1922-1925.
- 7024 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, arrêtés préfectoraux par commune portant approbation des plans généraux d'alignement, 1922.
- 7026 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, instructions et correspondance, 1921-1932.
- 70271 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, subventions, 1922-1926.
- 70272 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, arrêtés ministériels, 1922-1936.
- 70273 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, crédits, 1922-1926.
- 7028 : Reconstitution foncière et cadastre, alignement, subventions, correspondance, 1922-1936.
- 11065 : Alimentation en eau potable, instructions ministérielles, 1904-1949.
- 14622 : Correspondances diverses, distribution d'eau, 1921-1924.

- 9802.1 : Adduction d'eau, instructions, 1916-1939.
- Travaux d'adduction d'eau potable pour les communes de : Cerny-en-Laonnois (4959.2), Chavignon (4961.3).

Instruction publique, sciences et arts : T

- 3T54-119 : Anciens combattants, pupilles de la Nation :
 - 3T54 : Registres des délibérations de Laon, 1921-1926.
 - 3T61 : Registres de délibérations de Soissons, 1921-1926.
 - 3T91 : Délibérations des commissions permanentes, 1920-1931.
 - 3T93 : Délibérations des commissions permanentes, 1919-1934.
 - 3T96 : Sections cantonales, congrès, rapports, arrondissements de Laon, Soissons et Château-Thierry, 1920-1931.
 - 3T99 : Rapports, 1920-1933.
 - 3T102 : Correspondance, 1920-1942.
 - 3T104 : Brochures, 1922-1937.
 - 3T105 : Adoptions, 1920-1935.
 - 3T119 : Bulletins mensuels, 1919-1939.
- 3T38 : Monuments aux morts, 1922-1946.
- 15080 : Glorification des morts pour la patrie, 1920-1930.
- 15073 : Monuments commémoratifs, inaugurations, 1920-1939.
- 15001 : Adoptions de villages, 1921-1923.
- 15072 : Décorations et remise de croix de guerre à des communes, 1921-1922.
- 104803 : Emplacement de l'ancien monument d'Hurtebise.

Justice : U

- 42U1-34 : Tribunal de première instance de Laon ; affaires civiles, jugements sur requêtes, 1860-1932.
- 43U1-22 : Tribunal de première instance de Laon, affaires civiles, référés, 1903-1932.
- 43bisU1-30 : Tribunal de première instance de Laon, affaires civiles, rapports d'experts, 1907-1937.
- 50U1-256 : Tribunal de première instance de Laon, affaires correctionnelles, jugements correctionnels, 1865-1948.
- 51U1-50 : Tribunal de première instance de Laon, affaires correctionnelles, dossier d'instruction, 1919-1948.
- 60U1-54 : Tribunal de première instance de Laon, affaires commerciales, dossiers de faillites et liquidations, 1890-1931.
- 71U1-46 : Tribunal de première instance de Laon, tribunal des dommages de guerre (jugements de cessions de dommages de guerre), 1919-1938.
- 123U1-17 : Tribunal de première instance de Soissons, affaires civiles, rapports d'experts, 1841-1930.
- 130U1-24 : Tribunal de première instance de Soissons, affaires correctionnelles, jugements correctionnels, 1890-1927.
- 200U1 : Cour d'Assises de l'Aisne, jugements, 1901-1944.
- 201U1-94 : Cour d'Assises de l'Aisne, dossiers d'instruction, 1920-1940.

Archives religieuses : peu de documents ont été conservés. Il semble qu'ils aient été perdus au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale : V

- 8°3177 : Lettres pastorales mandements d'Ernest Victor Mennechet, évêque de Soissons, 1928-1946.

Sous-préfectures : Z

- 3Z5 (Sous préfecture de Soissons) : Hommages publics, érection de monuments aux morts de la Grande Guerre, 1920-1930.
- 3Z6 : Adoption de villages sinistrés, instructions, secours alloués par les villes et associations marraines, 1919-1923.

- 3Z7 : Visite d'A. Millerand, président du Conseil et Ogier, ministre des Régions libérées, 16 août 1920.
- 3Z8 : Visite de L. Loucheur, ministre des Régions libérées, 19 février 1921.
- 3Z9 : Visite de la Légion américaine, 23 août 1921.
- 3Z10 : Remise de la croix de guerre, 18 septembre 1921.
- 3Z11 : Visite de M. Reibel, ministre des Régions libérées, 22 mai 1922.
- 3Z13 : Voyage du Président Herriot, novembre 1934.
- 3Z143 : Dossiers des syndicats agricoles de l'arrondissement de Soissons, 1920-1930.

Documents iconographiques : Fi

Fonds Vergnol : plaques photographiques de M. Vergnol, photographe à Soissons.

- 13Fi 4 : Ruine de l'église de Vasseny.
- 11 : Cathédrale de Soissons en travaux.
- 21 : Soissons, ruines et baraquements.
- 28 : Soissons, Saint-Jean des Vignes.
- 39 : Soissons, rue de la Buerie, ruines, rue en cours de réfection, voie de 0,60m pour le déblaiement.
- 43 : Soissons, rue du beffroi, ruines, toits recouverts de papier goudron, voie de 0,60m.
- 63 : Soissons : cathédrale.
- 70 : Soissons, port, deux péniches, tas de sable, poutres, maisons abîmées, toits déjà réparé (ardoise, tôle).
- 75 : Baraquement et ruines de la Société générale.
- 82 : Soissons, place F.Macquigny, ruines, baraquements, abris en tôle, ruines des halles.
- 115 : Carrière.
- 133 : Ruines.
- 147 : Voûte du portail de Saint Jean des Vignes.

- 184 : Concert, voiture, vélos, motocyclettes, années 1920.
- 209 : Cloches exposées dans la cathédrale de Soissons, 22 juin 1924.
- 234 : Ferme en cours de reconstruction, toiture refaite.
- 248 : Nanteuil-la-Fosse, ruines de fermes.
- 256 : Village en ruines.
- 267 : Eglise de Nanteuil pavoisée par Sainte Jeanne d'Arc.
- 276 : Laffaux en ruines.
- 335 : Ferme de la reconstruction, rentrée de foin.
- 366 : Fête du 20 juillet 1924 à Blérancourt (tribune et foule).
- 367 : Foule devant le château de Blérancourt.
- 370 : Foule dans le parc du château.
- 371 : Cortège en route vers le château.
- 373 : Cortège vers le château pompiers et fanfare en tête.
- 373 : Tribunes pendant les hymnes nationaux.
- 375 et 376 : Foule dans le parc.
- 377 : Foule dans les tribunes.
- 378 : Miss E. Walker.
- 379 : Cortège.
- 380 : Tribune.
- 381 : Enfants des écoles en cortège.
- 382 : Harmonie dans le cortège.
- 383 : Cortège.
- 384 : Tribune.
- 385 : Ann Morgan.

- 398 : Soissons, palais du vêtement dans les ruines.
- 400 : Soissons, terrassiers.
- 401-402 : A. Vergnol dans son laboratoire.
- 404-408 : Pont de Soissons.
- 409 : Soissons, standard de la poste.
- 412, 417-418 : Soissons, magasin Vergnol après guerre.
- 419-420 : Soissons, magasin Vergnol avec tas de ruines au premier plan.
- 469 : Rue, poteau électrique.
- 491 : Baraquements, hangars.
- 492 : Baraquements provisoires, toits en tuiles, cheminée provisoire.
- 552 : Ferme de la reconstruction et pigeonnier.
- 553 : Maison urbaine, reconstruction.
- 579 : Intérieur bourgeois des années 1930.
- 582-583 : Bibliobus des années 1930.
- 612 : Veegnol avec son fils en voiture devant des maisons de la reconstruction et quelques ruines.
- 613 : Vergnol et son fils devant « Réouverture de l'Hôtel Bellevue ».
- 614-616 : Vergnol avec son fils en voiture.
- 620 : Construction d'une écluse, voie de 0,60m de fond, wagonnets, maison de l'éclusier.
- 620-641 : construction d'un pont-écluse.
- 719 : Gare de Vailly-sur-Aisne reconstruite.
- 720 : Voie ferrée de déchargement.
- 722 : Baraquement.
- 724 : Gare de Vailly-sur-Aisne, côté voie ferrée.
- 725 : Pont.

- 728-730 : différents types de pont sur l'Aisne.
- 731-738 : Reconstruction d'un pont avec canalisation.
- 739-745 : Différents ponts sur l'Aisne.
- 751-759 : Différents ponts sur l'Aisne.
- 764 : Fond d'un canal.
- 779-780 : Passage de péniches dans les écluses, travaux sur les rives.
- 785-791 : Péniche sur le canal, voie ferrée le long du canal.
- 787-788 : Voie ferrée le long d'un canal, ligne électrique.
- 790-792 : Déchargement de cailloux le long du canal.
- 795-796 : Travail dans le fond de l'écluse.
- 801-804 : Ecluse en cours de construction.
- 821 : Maison de la reconstruction.
- 822-825 : Machines agricoles (fâneuse, faucheuse, chenillettes...).
- 827-830 : Machines agricoles.
- 826-863 : Intérieur d'une maison (salle à manger, papier peint, buffet, table, cheminée).
- 885-891 : Fonderie Piat à Soissons, intérieur.
- 892 : Construction d'un hangar (ouvrier sur le toit, grue...).
- 893-894 : Echafaudage sur un plafond.
- 895-898 : Intérieur d'un hangar, sacs en stockage, claies, baraquement à l'intérieur.
- 900 : Même hangar, vu de profil, grue au premier plan.
- 918 : Cour de ferme en reconstruction. Au fond, hangar, étable, portes coulissantes, voiture, charrettes.
- 919 : Même ferme, maison d'habitation, voiture.

- 920-921 : Betteraves à la pesée. Au premier plan, camion et charrettes. Chargement de wagonnets.
- 922 : Cour de ferme de la reconstruction. Etables avec portes coulissantes, tas de fumier, vaches, bœufs, chevaux, camion avec remorque, pendule sur la grange.
- 925 : Betteraves, déversement dans les wagonnets.
- 926 : Boîtes de différentes sortes de blé (alliés, Paix, Wilhelmine...).
- 938, 940, 942 : Tracteurs.
- 937-944 : Herse rotative.
- 947-951 : Silo à grains, livraisons venant de Grande Bretagne.
- 954 : Batteuse.
- 955-956 : Fenaison.
- 957 : Betteraves dans une benne.
- 959 : Tas de paille.
- 960 : Coopérative de Soissons. Déchargement de sacs depuis une péniche.
- 962 : Champ en fenaison.
- 963 : Blé.
- 964 : Ramassage du foin. Tracteurs et bœufs.
- 965 et 967 : Tas de paille.
- 966 : Ramassage du personnel en camion à la fin de la moisson.
- 987 : Village en reconstruction. Vue de la cour, hangar en tôle.
- 1025 : Ferme de la reconstruction (chariots, électricité, étables avec portes coulissantes, bœufs).
- 1033 : entrée d'une ferme détruite.
- 1040 : Ferme dans un vallon, hangar, toiture neuve.
- 1085 : Vergnol et son appareil photographique.
- 1133 : Pont détruit.

- 1132, 1134, 1135 : Eglises.
- 1147, 1149 : Cathédrale de Soissons à différentes étapes de sa reconstruction, restes de pierres, voie de 0,60m, camions, charrettes, personnages, poteaux électriques.
- 1197-1198 : Restes de statues.
- 1227 : Tailleurs de pierre dans un édifice, Ouvriers africains. Compteur électrique.
- 1249 : Cathédrale de Soissons en ruines. Tas de pierres, piquet, voie de 0,60M.
- 1252-1256 : Tailleurs de pierre.
- 1263-1272 : Cathédrale de Soissons : tailleurs de pierre.
- 1263-1272 : Cathédrale de Soissons, échafaudage, maçons.
- 1290, 1312 : Cathédrale de Soissons, ouvriers, linteau de pierre.
- 1414-1415 : Echafaudages.
- 1429, 1430 : Déblaiement, ouvriers, sacs.
- 1466 : Maison de la reconstruction.
- 1517 : Village de baraquement en bois.
- 1521 : Ruines, maisons en reconstruction, baraquements.
- 1524 : Baraquements.
- 1539 : Test de charge sur un pont de Soissons, baraques en arrière plan.
- 1549 : Monument à la gloire de Lubersac et des copératives de reconstruction.
- 1569-1572 : Pont effondré dans l'Aisne, voie ferrée pour le déblaiement.
- 1573 : Pont en reconstruction.
- 1576 : Passerelle.
- 1646 : Port de Soissons, tas de bois, hangars en tôle sur les quais.
- 1704 : Terrassiers.
- 1712-1721 : Pont de Soissons en construction, baraquement au fond.

- 1724 : Palais du Vêtement à Soissons totalement refait, nombreuses ruines.
- 1742-1748 : Pont de Soissons.
- 1749 : Standard téléphonique de la poste.
- 1750-1753 : Bureau de poste.
- 2005-2031 : Ferme reconstruite.
- 2069-2070 : Bibliothèque circulante de l'Aisne.
- 2432 : Halle de Soissons.
- 2680 : Prêtres dans les ruines.
- 2681 : Procession dans les ruines, baraquements.
- 2900 : Moulin.
- 2953 : Tracteur et charrue.
- 2955 : Moisson, hangar de tôle.
- 3001 : Femmes conduisant un véhicule automobile.
- 3095-3096 : Mairie-école en construction, classe, baraquements, poteau République française.
- 3101-3103 : Vue d'ensemble du village d'Aizy refait à neuf, vers 1930.
- 3154 : Bureau du maire, intérieur de la mairie d'Aizy, le 13 mai 1931.
- 3161 : Pigeonnier de la reconstruction.
- 3186 : Mairies, baraque en tôles.
- 3189 : Baraques, chemin de fer, enfants.
- 3190 : Rue en reconstruction.
- 3193 : Village en ruine, usine et gare en cours de construction.
- 3202 : Poteau électrique, borne à eau.
- 3203-3204 : Voirie ancienne.
- 3207 : Soissons, voie de chemin de fer, équipements électriques (pylônes).

- 3208 : Hangar, locomotive.
- 3214 : Construction d'une église.
- 3215 : Eglise de Coucy-la-Ville, matériaux de remploi.
- 3217 : Chassemy, mairie-école neuve.
- 3219-3220 : Eglise neuve de Pargny-Filain.
- 3259 : Halles de Soissons.
- 3275-3278 : Nanteuil-la-fosse.
- 3282 : Eglise de la reconstruction.
- 3320 : Moulin sans ailes avec toiture des années 1920.
- 3407 : Ferme en reconstruction.
- 3409 : Ferme en ruine avec tas de pierres devant.
- 3414 : Mangeoires à paille.
- 3437 : Eglises.
- 3438 : Eglise de Laffaux.
- 3441-3442 : Chemin de croix en mosaïque.
- 3444 : Laffaux.
- 3445 : Intérieur d'une maison, chauffe eau, électricité.
- 3450 : Cabinet médical.
- 3483-3484 : Pont en charge.
- 3600 : Moisson (tracteur et attelage).
- 3602 : Equipe de carriers.
- 3603 : Carriers au travail.
- 3612 : Travaux sur un trottoir.
- 3618 : Travaux sur une écluse.

- 3625-3626 : Rigole et conduite forcée d'eau.
- 3629 : Arrivée de la rigole sur le canal.
- 3631-3632 : Tunnel, canal et voie de 0,60m.
- 3633-3634 : Travaux sur un canal.
- 3644 : Grue de chantier.
- 3648 : Chantier du canal.
- 3650 : Entré du tunnel.
- 3652 : Construction d'un pont.
- 3656 : Baraquements et maison en construction.

Fonds Henrard : vues aériennes de communes et monuments de l'Aisne sous forme de négatifs : 14Fi.

Fonds du Comité départemental du tourisme : monuments, sites et évènements concernant l'Aisne pour l'essentiel entre 1920 et 1950.

- 16Fi 192 : Eglise en reconstruction, échafaudages, personnes âgées.
- 452 : Eglise en reconstruction, taille de pierres, ouvriers, Urcel.
- 687 : Mairie.

Collection de cartes postales : 18Fi

Fonds dits de la Reconstruction industrielle de l'Aisne : plaques de verre représentant des sites industriels détruits après la Grande Guerre : 20Fi.

Fonds Mangin : photographies aériennes du front 1914-1918 : 24Fi.

Fonds Jean Hallade : Vues aériennes du front de l'Aisne (1918-1919) : 28Fi.

Fonds Lefèvre : plaques de verre. Guerre 1914-1918 : 30Fi.

k) Aux Archives départementales de la Marne

Archives religieuses (l'aide de l'Eglise sur le Chemin des Dames : Le cardinal Luçon) : V

- 7J 27 : Lettre de l'Office national du tourisme au cardinal Luçon.

- 7J 27 : Notes manuscrites sur l'assemblée annuelle des évêques de la province ecclésiastique de Reims du 5 avril 1921.

L) Les archives communales

- Les communes du sud

- **Commune de Jumigny** (Mme Pamart) ; Jumignyacois, 149 ha : Les archives ne sont pas classées et se trouvaient sous l'escalier du logement de l'ancienne école. Madame le maire ayant accepté de les déplacer, il m'a été possible de trier ce qui m'intéressait. Il m'a manqué le registre de délibérations du conseil municipal. Voici la liste des archives concernant la reconstruction après classement :
 - Questions militaires
 - Adduction d'eau et canalisations, électrification
 - Allocations pour personnes âgées
 - Réglementation pour les HBM
 - Statistiques trimestrielles
 - Mémoire des travaux de maçonnerie exécutés pour la commune de jumigny
 - Décision du conseil municipal
 - Problème du personnel employé
 - Assemblée générale de l'association des maires des régions dévastées le 17 juillet 1924
 - Dommages de guerre de Jumigny
 - Adhésion à la coopérative de reconstruction de Beurieux
 - La question du ravitaillement des civils et de leur bien être
 - Remise en place du parcellaire
 - Déblaiement des bâtiments communaux démolis en 1924
 - La question des provisoires de 1919 à 1929
 - Reconstitution mobilière
- **Commune de Vendresse Beaulne** (Mr Calliez) ; Vendressois, 871 ha : Il ne m'a été possible que de consulter le registre de délibérations de 1919 à 1939. Les autres archives sur la question ont disparu (?).

- **Commune de Craonne** (Mr Genteur) ; Craonnois, 862 ha : Il ne m'a été possible que de consulter le registre de délibérations de 1919 à 1939 et le cadastre napoléonien de la commune. Les autres archives ont disparu (Peut-être par faits de guerre ?).
- **Commune de Craonnelle** (Mr Agoutin) ; Craonnellois, 591 ha : Le registre de délibérations est consultable de 1919 à 1939. Le maire a par ailleurs procédé au classement des archives communales en adoptant un plan chronologique. Le tout est conservé dans un local adapté. Les archives m'ont cependant paru fortement lacunaires (?). Les années 1922, 1924-1930, 1932, 1934-1936, 1938-1939 présentent quelques documents par boîtes.
- **Commune de Soupir** (Mr Libregs) ; Soupirois, 1020 ha : Il ne m'a été possible que de consulter le registre de délibérations de 1919 à 1939. Les autres archives sur la question ont disparu (?). Le maire m'a cependant photocopié un certain nombre de documents sur l'histoire du village dont : un plan de la mairie école, une affiche du souvenir du baptême des cloches et un livret de cartes postales de la commune.
- **Commune de Beurieux** (Mr Lecreps) ; Beurivois, 969 ha : Les archives sont entassées au deuxième étage de la mairie dans un grenier, favorisant la destruction des documents par l'humidité mais aussi par les rongeurs (souris). Leur quantité est considérable parce que ce grenier concentre les documents municipaux mais aussi scolaires. Trois liasses ont pu être récupérées après plus d'une heure de recherche. Les armoires de la salle du conseil contenaient quelques liasses dont le contenu (après classement) est mentionné ci après. Les registres de délibérations ont disparu.
 - Transfert du canton
 - Pompiers
 - Société de tir
 - Baraquements provisoires
 - Parrainage de Beurieux
 - Remise en état de la Musique de Beurieux pour l'année 1921
 - Note sur l'historique de Beurieux dans le cadre du parrainage
 - Dossier pour l'adduction d'eau avec différentes études

- **Commune de Bray-en-Laonnois** (Mr Dagry) ; Brayois, 809 ha : Seules quelques archives subsistent de cette période (la mairie a brûlé en 1945) : Plans de la mairie école, des logements jumelés, du lavoir et devis de l'architecte. L'ancien cadastre napoléonien est encore disponible tandis que le registre de délibérations a, lui aussi, brûlé.
- **Commune de Cuiry les Chaudardes** (Mr Noha) ; Cuiryens, 515 ha : Extraits du registre de délibérations de 1919 à 1939 ; registre du cadastre napoléonien.
- **Commune d'Oeuilly** (Mr Boulanger) ; Uliacois, 286 ha : Le registre de délibérations est conservé pour les années 1919-1939. Cependant, les archives courantes de cette période ont disparu. Nombreuses cartes postales issues d'une exposition sur le village.
- **Commune de Vassogne** (Mme Bedhome) ; Vassognais, 293 ha : Consultation du registre de délibérations de 1919 à 1939 (Parfait état).
- **Commune de Vailly-sur-Aisne** (Mme Venet) ; Vaillyriens, 997 ha : Il m'a été possible de consulter des extraits du registre de délibérations de 1919 à 1939. Par ailleurs, les archives sur la reconstruction sont très nombreuses :
 - Adjudications des entrepreneurs pour l'hôtel de ville le 27 septembre 1925 et pose de la première pierre le 14 juillet 1927
 - Lettres de Henry Gorjus
 - Monument aux morts (Inauguration par le président du Conseil)
- **Commune de Chavignon** (Mr Gard (Député)) ; Chavignonnais, 1155 ha : Le registre de délibérations est disponible de 1919 à 1939.
- **Commune de Bourg et Comin** (Mme D'Almeida) ; Bourg et cominois, 512 ha : Il m'a été possible de consulter les registres de délibérations des années 1919 à 1939. Aucune autre archive n'était disponible en mairie (?).
- **Commune d'Oulches La vallée foulon** (Mme Barrat) ; Oulchois, 445 ha : Il n'y a plus de documents en mairie.

- **Commune de Moulins** ; Mouloinois, 160ha : L'ensemble des archives se trouve aux archives départementales de l'Aisne mais ne sont pas classées (non consultables).
- **Commune de Paissy (Mr Béroudiaux)** ; Paissyacois, 708ha : Registre de délibération de 1920 à nos jours. Quelques plans de la reconstruction sont encore en mairie.
- **Commune d'Ostel** ; Ostelois, 910ha : Archives dans un grenier (inexploitable).
- **Commune d'Aizy-Jouy** ; Aizyacois, 1463ha : Archives dans un grenier (inexploitable).
- **Commune de Chavonne** ; Chavonniens, 362ha : Rien avant 40, liasse de dommages de guerre dont un dossier sur l'église.
- **Commune de Cuissy et Geny** ; Cuissyacois, 497ha : Extrait du registre 1876-1960.
- **Commune de Chaudardes** ; Chaudardais, 470ha : Délibérations de 1919 à 1921 puis de 1921 à 1940.
- **Commune de Moussy-Verneuil** ; Moussyacois, 643ha : plus d'archives.

- Les communes du Nord

- **Commune de Bouconville-Vauclair** ; Bouconvillois, 1304ha : délibérations depuis 1919.
- **Commune de Chermizy-Ailles** ; Chermizyacois, 1095ha : délibérations depuis 1919 et les séries classées dans les boites selon le classement officiel.
- **Commune de Neuville sur Ailette** ; Neuvillois, 445ha : délibérations depuis 1919 et plans vers 1927 dans un coffre.

- **Commune de Chamouille** ; Chamouillais, 334ha : délibérations de 1882 à 1919. L'enfant de France de 1924.

2) Les archives privées

a) **Archives privées de l'entreprise de maçonnerie Maroteaux-Cabaret (C.A.R.H.O.M.T)**

- Les agendas (années 1922, 1923, 1929, 1933, 1937, 1940 et 1941), remplis chaque jour, indiquent le nombre d'ouvriers ainsi que les heures effectuées, les matériaux achetés, les chantiers en cours et l'exploitation des matières premières. Les autres agendas ont été malheureusement brûlés lors de leur transmission par héritage. Les années 1933 et 1941 ont été endommagées (feuilles arrachés). L'année 1940 a pris l'eau mais reste cependant parfaitement lisible.
- Les registres de comptabilité des années 1929 et 1933
- Quelques devis et factures
- Documents relatifs au fonctionnement de l'entreprise

b) **Archives privées de Mr DEMOULIN à Paissy**

- Cartes postales de la commune de Paissy avant et après la première guerre mondiale

c) **Archives privées de Mr POTIER à Bucy le Long**

- Cartes postales de l'avant et après première guerre mondiale des communes de Bucy le Long, Nanteuil la Fosse (village du *Réveil des morts*) et Soissons.
- Objets souvenirs du baptême des cloches de Bucy le Long (petite cloche et broche en forme de cloche)
- Fond d'histoire locale très important (Voir les sources imprimées)

d) **Collection privée de cartes postales de la commune de Craonnelle de Mr POTTIER à Craonnelle (Société vinicole)**

- Craonnelle, le château, série guerre 1914-1918
- Craonnelle, canton de Craonne, 2^{ème} vue
- Campagne de l'Aisne 1914-1916, château de Craonnelle
- Campagne 1914-15-16, écurie du château de Craonnelle
- Environ de Laon, château de Craonnelle, avant 1914
- Craonnelle, la grande rue

- Craonnelle, canton de Craonne, 1^{ère} vue
- Photos de la reconstruction du château, les charpentiers sont à l'œuvre.
- Vue aérienne du village actuel
- Craonnelle après 1918, Mairie, école et monuments aux morts
- Craonnelle, les ruines et chemin des Coureurs
- Craonnelle, les ruines du château
- Campagne de l'Aisne, 1914-1916, photo du château
- Le château de Craonnelle reconstruit
- Craonnelle, entrée du château reconstruite
- Les ruines de la grande guerre, Craonnelle, les ruines du château
- Craonnelle, les ruines, vue vers le plateau de Californie
- Craonnelle, vue générale après la reconstruction
- Craonnelle, les communs du château
- Craonnelle, vue générale ?
- Craonnelle, ancien emplacement de la tuilerie, provisoire
- Craonnelle, vue panoramique avant 1914
- La campagne de 1914-1915, un barrage dans Craonnelle
- Craonnelle, le café et tabac
- Craonnelle, la place de la fontaine avant 1914
- Craonnelle, la reconstruction est en marche
- Craonnelle, les ruines de l'église
- Craonnelle, les ruines de l'église vue de l'intérieur
- Campagne de l'Aisne 1914-1916, extérieur de l'église de la commune.
- Campagne de l'Aisne, bas côté de l'église
- Craonnelle, ruines de l'église : le chœur
- Craonnelle, église chœur et nef au début de la guerre
- Craonnelle, vue sur l'église et une ferme avec charrette
- Craonnelle, les ruines de l'église
- Craonnelle, route de Craonne après la guerre
- Craonnelle, entrée du pays vers le Chemin des Dames
- Craonnelle, l'église actuelle
- Craonnelle, vue sur l'église et le village en ruine
- Craonnelle, intérieur du chœur en ruine

- Craonnelle, entrée du pays avant la guerre
- Craonnelle, le chœur de la nouvelle église
- Craonnelle, maison Dollée en ruine et carrefour
- Craonnelle, la grande rue, vue sur les ruines du début de la guerre
- Craonnelle, Aisne, Panorama pendant la guerre
- Vue sur le Chemin des Dames et Craonnelle pendant la guerre
- Vue générale sur Craonnelle au lendemain de la guerre
- Craonnelle, coquet village à 2 Km de Craonne, vignoble renommé, entrée du village
- Environ de Laon, panorama de Craonnelle
- Craonnelle, vue générale des ruines
- Craonnelle, la fontaine actuelle
- Craonnelle, cimetière du poste de secours
- Craonnelle, château du blanc Sablons
- Craonnelle, vue d'ensemble du nord du village au début de la reconstruction
- Craonnelle, cimetière national
- Craonnelle, cimetière national
- Craonnelle, vue d'ensemble et la place
- Textes divers sur le vin à Craonnelle

e) Archives privées de la famille ADAM de Vassogne

- Cartes postales de l'avant et après première guerre mondiale pour les communes de Vassogne, Vendresse, Craonne et Oulches.
- Lettres de membres de cette famille lors du retour sur les ruines des villages de Vassogne et Craonne.
- Documents familiaux sur la reconstruction de la ferme et des différentes maisons leur appartenant.

f) Archives privées de la famille Brisfert

- Devis de reconstruction de la ferme par l'entreprise Maroteaux-Cabaret.

g) Archives privées de Mr Bièrre Pascal

- Cartes d'état major des années 1917 et 1918

- Documents personnels sur la reconstruction de la ferme et le rationnement des années 1919-1921
- Cartes postales des communes de Bray-en-Laonnois, Ostel, Chavonne, Vailly-sur-Aisne, Chevreigny, Oulches, Craonne et Moussy avant la première guerre mondiale.

h) Archives privées du café de Mme Ruelle-Hautemont Solange (C.A.R.H.O.M.T)

- Factures et documents illustrant le fonctionnement du café durant la période de reconstruction.
- Cartes postales de la commune de Vassogne après la reconstruction.

3) Sources orales recueillies en 2005-2006 (déposées au Centre Historique du Monde du Travail du Chemin des Dames)

- Mme **ADAM**, demeurant à Vassogne, cultivatrice.
- Mme **DEMOULIN**, demeurant à Paissy, cultivatrice.
- Mme **RUFENACH**, demeurant à Vassogne, actuellement en maison de retraite à Troyes, cultivatrice.
- Mme **RUELLE-HAUTÉMONT**, demeurant à Vassogne, tenancière de café.
- Mme **LARUELLE**, demeurant à Vailly-sur-Aisne, femme de charpentier.
- Mme **PETIT**, demeurant à Paris, Nièce de Reine DEPREZ.

4) Sources imprimées sur la Reconstruction (aux Archives départementales de l'Aisne et au C.A.R.H.O.M.T.)

Grande Guerre : occupation et opérations militaires

- Billon, « Attichy pendant la Grande Guerre », dans *Bulletin de la Société Historique de Haute Picardie*, t. II. Soissons, 1924, in-8°.

- Calippe C., *La Guerre en Picardie*, Paris, Tequi, 1916, in-12.

- Giran E., *Sous le joug. Placards et avis de l'armée allemande dans les Régions envahies*, Paris, éd. G. Bertrand, 1919, in-8°, 93P.

- Hanotaux G., *L'Aisne pendant la Grande Guerre*, Paris, F. Alcan, 1919, in-12.

- Hennezl d'Ormois (Comte de), *Souvenirs de l'occupation allemande à Bruyères et Montbérault*, Reims, typogr. Matot-Braine, 1931, in-12.

-Landouzy E., *Les tortures des Régions dévastées sous l'occupation allemande pendant la guerre 1914-1918*, Laon, impr. Des tablettes de l'Aisne, 1926, in-8°.

- Mera G., *Histoire de Vervins, 1914-1920*, Nancy, Vagner, in-8°.

- Pechenard P.L., *La Grande Guerre. Le martyre de Soissons (août 1914 – juillet 1918)*, Paris, G. Beauchesne, 1918, in-4°.

- Perreux G., « Régions occupées et villes martyres », dans *Historia*, hors série n°7, p. 168 à 183.

- Saint-Réne-Taillandier M., *En France et en Belgique envahies. Les soirées de la CRB*, Paris, Alcan, 1919, in-16, II, 176p., 7pl.h.t.cou. ill. [collection « La France dévastée, Série II, Les Faits »].

- Thiery M., *La guerre en 1917. Les crimes allemands dans la Picardie dévastée*, Paris, de Boccard, 1918, in-8°.

- *Visite aux Régions envahies par la délégation du Conseil Général de la Loire Inférieure. Rapport de M. L. Jamin. Séance du 25 avril 1918*, S.l.n.d., in-8°, Dépôt légal 1919.

Généralités sur l'entre-deux-guerre et la Reconstruction

Dans l'ensemble des Régions dévastées

- « La fréquentation dans les écoles du front », dans *La revue pédagogique*, n°119, septembre 1918.

- « Un regard sur l'école d'après guerre », dans *La Revue pédagogique*, n°119, septembre 1918.

- Bidaux F., *Le rôle de l'Etat et l'initiative privée dans la reconstruction des Régions dévastées*, Paris, 1922.

- Bugnicourt A., *Rapport sur la visite faite dans la région du Nord-Est (Aisne, Marne, Oise) par une délégation de l'Union*, Paris, impr. Marin, s.d., in-8 (Union des Comités Centraux des Réfugiés des Départements Envahis).

- C. G. T., *Rapport de la commission d'enquête du Conseil économique du Travail dans les Régions dévastées*, janvier 1921. Une politique de la reconstruction, Villeneuve-Saint-Georges, impr. L'Union typographique, 1921, in-4°.

-C. G. T., *Le Meeting du 21 mars 1921. Compte rendu des discussions du meeting des représentants des Régions dévastées*, organisé par la C. G. T., le 21 mars à Paris, salle des sociétés savantes, Paris, C. G. T., 1921, Gr in-8°.

- Comité d'action des Régions dévastées, *Notices*, S.l., 1926, in-fol.

- *Comité interministériel pour aider à la reconstitution des Régions envahies ou atteintes par les faits de guerre*, Paris, impr. Nationale, 1916, in-8°.

- Cuminal P., *De la reconstruction des régions ruinées par la guerre*, S.l.n.d.
- Debus J-S., *La Grande leçon. La rénovation du Nord de la France*, Lille, Mercure de Flandre, 1928, in-16.
- Demangeon A., *Le Déclin de l'Europe*, Paris, Payot, 1920.
- Deschamps G., *De Noyon à Strasbourg...*, Paris, 1921, III.
- Douzal E., *Adaptation du matériel de guerre au déblaiement et à la reconstitution des Régions dévastées et transformation chimique et mécanique sur place des décombres*, Paris, 1919, in-8°.
- Ford G.B., *First interallied town planning*, conférence held in Paris, 1919.
- Ford G. B., *Out of the ruins*, New York, the Century Co, 1919, in-16.
- Francq L., *Rapport sur les mesures à prendre en vue de hâter la reconstitution des Régions libérées et la reprise de la vie économique rapide par les restitutions et remplacements en nature*, Paris, impr. Commerciale du Petit Journal, 1919, in-8°, 12p, Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, commission industrielle, réunion du 24 janvier 1919.
- Garet M., *Impressions de Picardie dévastée*, S.l.n.d., in-8°.
- Gavelle E., *Les droits et les exigences du présent dans la reconstitution de nos villages et villes*, communication faite au comité flamand de France, le 15 décembre 1919, Blois, 1920, in-8°.
- Gouge R., *Les Etats généraux des Régions dévastées* (septembre – octobre 1919), rapport général, 1920, in-8°.
- Guichard et Maitrot, *Terres des Régions dévastées*, résumé par A. Musset dans les *Annales de géographie*, 1922.
- Hartke W., *Kulturgeographische Wandlung in Nordrest-Frankreich seit dem kriege, der Wiederaufbau der zerstörten Gebiete*, Egenhorns, Stuttgart, 1932, in-8°.
- Inghels A. (Député du nord), *Le panorama des Régions dévastées*, [Préface de Paul Faure, secrétaire général du Part. Socialiste S.F.I.O.], Paris, impr. De la Brochure républicaine, s.d., in-8°.
- Javal M., *Dans les Régions libérées*, communication faite le 30 avril 1919, Paris, impr. Long, Blanchong, 1920, in-16.
- Krop F.J., *Naar de fransche loopgraven en de verwoeste strecken achter de gevechtslinie* [à travers les tranchées françaises et les Régions dévastées derrière la ligne de feu], Rotterdam, s.d.

- *La reconstitution des régions libérées*, Ligue des Droits de l'Homme, congrès de 1921, p. 120 à 170.
- Lavollée R., « Aux pays dévastés. Comment on vit dans les villages libérés », dans *Référence sociale*, janvier 1920, p. 16 à 35.
- *Le retour au foyer*, S.l.n.d. in-8° [Société hollandaise affiliée à la Société française du même nom et ayant pour but de reconstituer le mobilier des habitants sinistrés].
- *Les champs de bataille de France*, photographie de Moreau, Chemin de Fer du Nord et de l'Est, S.l.n.d.
- *Les dévastations dans les Régions envahies*, Extraits des rapports de la commission d'enquête, Paris, s.d.
- Mac Donald W., *Reconstruction in France*, London, 1922, in-16.
- Michel E., *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, préface de Louis Marin, Paris, Berger Levrault, 1932, gr in-8°.
- Ministère des Régions libérées, *Circulaires*, in-fol, dactyl. Et in-4°, imprimés n°1 du 08.12.1919 au n°1152 du 22.02.1923. A1503.
- Ministère des Régions libérées, *L'œuvre de la reconstitution statistique au 01.10.1922*, Paris, 10 fascicules in-fol, ronéotypés.
- Ministère des Régions libérées, *Service de la reconstitution foncière et du cadastre, Notice pour les commissions communales et départementales de reconstitution foncière*, Paris, impr. Hallet, 1920.
- Ministère des travaux publics, Service des Régions libérées, *La reconstitution de la France dévastées. Statistique générale*, S.l.n.d.
- Ministère des travaux publics, Service des Régions libérées, *La reconstitution de la France dévastées. Statistique générale*, S.l.n.d, in-fol. Dactyl.
- Nanquette L., *L'œuvre de la municipalité républicaine, 1919-1929*, Laon, impr. Libr. De l'Aisne ; 1929, in-12.
- Perrotin L., « Les ruines », dans *La revue pédagogique*, n°119, Août 1918.
- Pilon E., *Villes du laonnois et d'Ile de France*, Paris, Van Oest, 1919.
- *Quatre années de reconstitution dans les Régions dévastées*, Le Monde illustré, Paris, s.d.
- *Rapport du préfet de l'Oise sur la reconstitution des Régions libérées*, Compiègne, Conseil Général de l'Oise, 1924-1925.

- Reibel C., *La reconstitution des régions libérées*, conférence, Boulogne, impr. D'études sociales et politiques, 1924, in-8° [Comité national d'études sociales et politiques, séance du 17 mars 1924. fasc. N°249].

- *Renaissance (La) des régions libérées, je sais tout*, Paris, in-8°.

- Schneider E., *La France au printemps 1920*, discours prononcé le 28 juin 1920, dans le grand amphithéâtre de la sorbonne, Paris, Nevers, Fortin, 1920, in-8°.

- Smith C., Hill C., *Rising above the ruins in France. An account of the progress made since the armistice in the devastated regions in re-establishing industrial activities and the normal life of the people*, New York, London, Putman, The knickerbocken press, 1920, in-8°.

- Toussaint A., *Pauvres Régions dévastées. Qu'allez vous devenir ?*, Pont-à-Mousson, 1922.

- Villemin A., *Rapport sur le déblaiement et la reconstruction des cités dans les régions dévastées*, Paris, impr. J. Mersh, 1923, in-8° [Office du bâtiment et des travaux publics pour l'étude de la reconstruction des immeubles détruits dans les Régions libérées.

- *Visite des Régions dévastées du Nord de la France*, Paris, Langlois, 1919.

Périodiques sur la Reconstruction publiés dans l'ensemble des Régions dévastées

- *Bulletin des Régions libérées*.

- *Bulletin mensuel de la Fédération des coopératives de la région du Nord* (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne).

- *Le foyer de demain*, Paris, 1916-1917, in-fol. (32x25).

- *Le journal des Régions dévastées. Pour la défense des sinistrés du Nord et de l'Est*, Directeur Lucien Hubert, 1919-1923, n°1 à 216, in-4° puis Gr. In-fol., hebdomadaire.

- devenu : *Le journal des Départements Dévastés. Dommages de guerre et impôts, législation agricole, commerciale, industrielle, militaire et sociale*, Lille, 1923, 1924, n°217 à 244. Gr. In-fol.

- devenu : *L'Essor nouveau des Départements Dévastés. Dommages de guerre, impôts*, Lille puis Lambersart, 1924, n°245. Gr. In-fol.

- *Le Nord et l'Est reconstitués*. Revue bimensuelle immobilière, industrielle et commerciale, Directeur A. Hubau – Pichon, rédacteur en chef, René Lefebvre, Paris, 1919-1920, in-4°.

- *Le Reconstructeur du Nord et de l'Est (Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Pas-de-Calais)*, Bulletin spécialisé pour les questions de reconstitution.

Département de l'Aisne

- Bicking M., *Saint-Quentin la ressuscitée*, conférence, 1924, Saint-Quentin, « Le Guetteur de l'Aisne », 1924, in-8°.

- Bonnefoy-Sibour A., *La reconstitution dans l'Aisne*, Rapport, Laon-Paris, impr. De l'Aisne, s.d., in 8°.

- Conseil général de l'Aisne, *Sessions*, Paris, impr. Administrative centrale, [1914-1939].

- Hericault G., *Terres assassinées, devant les dévastations (1914-1933)*, Paris, Recueil Sirey, 1934.

- Nanquette L., *L'œuvre de la municipalité républicaine, 1919-1929*, Laon, impr. Libr. De l'Aisne, 929, in-12.

- Nanquette L., *L'œuvre de la municipalité républicaine, 1919-1929*, Laon, impr. Libr. De l'Aisne, 1929, in-12.

- Pilon E., *Villes du Laonnois et d'Ile de France*, Paris, Van Oest, 1919.

- Roussel E., *Le Département de l'Aisne après cinq ans de reconstitution*, Paris, Nancy, Strasbourg, Berger-Levrault, 1920.

- Saint L., *La reconstitution de l'Aisne. Exposé présenté au Conseil Général de l'Aisne*, Paris, Nancy, Strasbourg, Berger-Levrault, 1920.

- Spitzmullze G., *Château-Thierry délivré*, Paris, éd. Rouff, 1919, in-4°.

- Taylor H. A., *Good-bye the battlefields. Today and yesterdays on the Western front. With a foreward by Field Marshall, Viscount Allenby*, London, Stanley, 1931, in-8°.

Périodique sur la Reconstruction dans le département de l'Aisne

- « La reconstitution des Régions dévastées, L'Aisne, 1918-1922 », *Le Monde illustré*, Paris, t. VI, 1922, in-fol.

- *Bulletin de l'Union des Sinistrés et contribuables de l'Aisne.*

- *Bulletin départemental de la Reconstitution du département de l'Aisne* (n°1-3) puis, *Bulletin départemental de la Reconstitution et des communes de l'Aisne.*

- *L'Argus soissonnais.*

- *L'Illustration économique et financière* (le département de l'Aisne. Reconstitution après la guerre de 1914-1918), Paris, impr. De l'Illustration économique et financière, 1924, in-4°.

- *Le courrier de l'Aisne.*

- *Le Républicain de La Fère.*

- *Les Tablettes de l'aisne*, Bi-hebd., dir. Ch. Westercamp.

Constatations et statistiques des dommages et de leurs conséquences humaines et matérielles

- Alexandre A., *Les monuments français détruits par l'Allemagne. Enquête entreprise par l'ordre de M. Dalinier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-Arts*, Paris, Nancy, Strasbourg, impr. Berger-Levrault, 1918.

- Catalan de la Sarra, *1914-1918, le livre d'or des communes. La guerre dans le canton de Ribemont*, Saint-Quentin, impr. Moderne saint-quentinoise, 1931, in-8°.

- Cléanthe, *Conséquences de la guerre*, 2^{ème} éd., s.l.n.d., GR in-fol.

- Comité d'Action des Régions Dévastées, *L'œuvre de Reconstitution et la Solidarité Française*, Paris, édité par le Comité d'Action des Régions Dévastées, 1925.

- Dubois P., Lorgnier L., *Au cœur de la Picardie meurtrie*, Paris, Arthaud, 1943.

- Ford G-B., "*Dévastation in France*", in *The Survey*, February 1918.

- Gide C., Oualid W., *La Guerre et la vie sociale. Le Bilan de la guerre pour la France*, Paris, P.U.F., 1931, in-8°, XIII.

- Héricault G., *Terres assassinées durant les dévastations (1914-1933)*, Paris, éd. Recueil Sirey, 1933.

- Hugues F., *Au sortir des ruines (guerre 1914-1918)*, Saint-Quentin, impr. P. Lebrault, 1920, in-8°.

- *La Preuve du Sang. Livre d'Or du Clergé et des Congrégations, 1914-1922*, Paris, Rome, 1925, 2 vol., 1099 et 1286p. pl. .h.t., couv. Ill.

- La Sizeranne R. de, *L'art pendant la guerre 14-18 : ce qu'ils n'ont pas détruit*, S.l. 1919.

- Le Verdier, *Voyage aux pays délivrés ; ce que nous avons vu, compte rendu*, Rouen, Gallier, 1918.

- *Les dévastations allemandes dans les départements envahis, mars-avril 1917*, Paris, 1917.

- *Les Villes martyres*, lithographies originales par A. Robida, Paris, E. Baudelot, 1914, fasc. in-fol.

- Livre d'or des agents des voies ferrées d'intérêt local « morts pour la France » (1914-1918), Paris, 1921.
- Malot H., *Villes de Picardie, Villes meurtries*, Paris, Bruxelles, Van Oest et Cie, 1920.
- Marcq A., Renty J. de, *Journal et lettres de guerre*, Montaignu, Association sauvegarde et mémoire, 2002.
- Marin L., « Rapport sur le bilan des pertes en morts et en blessés des nations belligérantes ». Chambre des députés, session extraordinaire, *Journal Officiel*, 1920, t.2, annexe 633, p. 32 et suivantes.
- Mirman L., Simon G., Keller G., *Leurs crimes*, Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-8°.
- Michel E., *La Valeur immobilière du territoire français envahi, guerre 1914-1918 et la reconstitution des régions libérées*, communication faite à la Société de statistique de Paris le 20 octobre 1920, Nancy-Paris-Strasbourg, éd. Berger-Levrault, 1920.
- Normand R., *Destruction et dévastation au cours des guerres*, Paris, éd. Berger-Levrault, 1927.
- Orgier E., "Une tâche gigantesque : la reconstitution des régions envahies en France", in *Le Monde Illustré*, Paris, 25 septembre 1920.
- Vachon M., *Les villes martyres de France et de Belgique. Statistique des villes et villages détruits par les allemands dans les deux pays*, Paris, 1915.
- « La reconstitution des Régions Libérées », *Le Monde Illustré*, le 25 septembre 1920.

Population, immigration, main d'œuvre

- Ferry J., « Statuts de la société générale d'immigration agricole et ouvrière », dans *La Population de l'Aisne, ses mouvements, l'exode rural, essai de démographie locale*, Laon, impr. du Courrier de l'Aisne, 1945.
- Hubert M., *La population de la France pendant la Guerre*, Paris, Publications pour la dotation de Carnegie, P.U.F., 1931, XII.
- Lorbert A., *La France au travail. Le Nord*, Paris, Roger, 1926.
- Maugo G., *Les étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*, Paris, Colin, 1932, in-8°.
- Ministère du travail, *Statistique de la France. Mouvement de la population*, t. III, 1914-1919, Annexe 1 : renseignements recueillis sur le mouvement de la population, de 1914 à 1919 dans les dix départements envahis.

- Ville-Chabrolle (de), « La Population active des Régions libérées en 1916 et en 1921 », dans *Bulletin de la statistique générale de la France*, 1925, 1 vol. relié, 1925-1926.

- Wou P., *Les travailleurs chinois et la Grande Guerre*, Paris, Pedone, 1939, in-8°.

Réfugiés

- « Service des rapatriés, (1914-1919) », dans : *Rapport présenté au Ministre de l'Intérieur par l'Inspection générale des Services administratifs*, 1920.

- American Red Cross in France. Department of Civil Affairs. *Report for May 1918 of the bureau of refugees and relief*, Paris, American Red Cross in France, 1918, in-8°.

- *An international adventure. What the American Red Cross is doing for the civilians of France, July 1917-May 1918*, Paris, American Red Cross, s.d., in-8°.

- Benjamin R., *Les Rapatriés*, Paris-Nancy-Strasbourg, Berger-Levrault, 1918.

- Bordeau H., *Le retour des innocents* (croquis d'après nature de A. Dick Dumas), Paris-Nancy-Strasbourg, Berger-Levrault, s.d.

- Comité central des réfugiés de l'Aisne, *Le Comité central des réfugiés de l'Aisne. Son organisation, ses ressources, son action*, préface de G. Hanotaux, S.l.n.d., in-12.

- Comité général des réfugiés français, *Rapport général sur les opérations du comité*, (1^{er} juillet 1922).

- Gobert L., *Rapport relatif au retour des réfugiés dans leurs communes d'origines*, Paris, 1920, in-8° [Union des comités centraux des Réfugiés des Départements envahis].

- *La Croix-Rouge américaine et la population civile française*, Paris, Croix Rouge américaine, s.d. in-8°.

- Levailant M., *Le Guide du réfugié et du rapatrié. Statut des réfugiés. Allocations. Réparation des dommages. Secours. Retour en France libérée. Réfectoire du réfugié*, Paris, Grasset, in-16.

- Pillet R., *Réfugiés* [figures de réfugiés], Lyon, Maison des deux collines, [1919], petit in 16.

- Présidence du Conseil, Commission interministérielle des Régions libérées, « Ce que tout réfugié et sinistré doit savoir », Paris, impr. National, 1919, in-8°.

- *Série de la Propagande des Idées*, Paris, Comité d'édition de la bibliothèque de la renaissance des Cités, in-8° [Documents de l'Office d'étude des problèmes des réfugiés et de la reconstruction, Croix Rouge américaine].

- Valloton B., *Leur calvaire : ceux de Cambrai, Noyon, Lille, Saint-Quentin*, Paris, Nancy, Strasbourg, Berger-Levrault, 1918, in-16.

La question des réparations (Dommages de guerre...)

- Adresse à Messieurs les Députés et sénateurs. Messieurs, nous ne croyons pas possible de modifier sur des points essentiels la loi de « dommages de guerre » du 17 avril 1919, Amiens, impr. Du Progrès, 1922, in-4°.

- Arexy L., *Répertoire analytique des textes législatifs concernant le remploi des indemnités sde dommages de guerre, d'après les documents parus jusqu'au 15 novembre 1923*, Strasbourg, Librairie Istra, 1923, in-8°, IX.

- Ambruster L. (avocat à la cour d'appel de Paris), *Réparation des dommages causés par la guerre. Réquisitions. Pensions. Valeurs mobilières détruites. Constatation et évaluation des dommages matériels résultant des faits de guerre. Restauration des maisons. Abris provisoires. Reconstruction des cités*, Paris, Berger-Levrault, 1916, in-16.

- Association des notaires des départements envahis, *Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 1918*, s.l., in-4°.

- Bayard P., *La réparation des dommages de guerre. Commentaire théorique et pratique de la loi du 17 avril 1919*, Lille, Giard, s.d., in-8°.

- Begongne de Juniac J., *Le remploi au point de vue industriel en matière de dommages de guerre*, Paris, Rousseau, 1919, gr. In-8°.

- Brechat G., François Dupont H., *La Révision des dommages de guerre. Commentaire de la loi du 2 mai 1924*, avec une préface de Jammy Schmidt, Paris, éd. Scientifique françaises, s.d., in-16.

- Brun J.L., *Résumé analytique des diverses dispositions contenues dans la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, suivi d'un tableau récapitulatif des délais divers à observer pour l'application de la loi. Texte de la loi du 17 avril 1919. Renseignements généraux pour les habitants des Régions libérées sur les formalités ou demandes à remplir près des administrations publiques en vue de la solution des questions se rattachant aux dommages de guerre*, Amiens, impr. Du Progrès de la Somme, 1919, in-16.

- Cabinet des dommages de guerre, *Guide pratique pour la réparation des dommages de guerre*, Paris, 1920, 2^{ème} édition.

- Calmette G., *Recueil de documents sur l'histoire de la question des réparations (1919-1921)*, Paris, éd. A.Costes, 1924.

- Comité de liquidation des dommages de guerre, *La Liquidation des dommages de guerre*, avec préface de M. Paul Hayez président du groupe interparlementaire des régions dévastées, de M. Georges Baillet président de la fédération des Associations départementales et unions de sinistrés, avant-propos de M. Albert Croquez avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, Paris, Ed. du « Sinistré », 1932.

- Damade A., *Les scandales des dommages de guerre et les parlementaires*, Paris, A. Teillon, 1924, in-16.

- Delattre A. (ingénieur), *Guide pour l'utilisation des dommages de guerre* (mis à jour jusqu'au 20 juillet 1922) : Le remploi, la reconstitution mobilière, le réinvestissement, Paris, 14 rue Monge, 1922.

- Delattre A., *Etude du dossier des dommages de guerre causés par la guerre à un agriculteur*, Paris, l'Auteur, 1920, in-fol.

- Ducros L., *De la réparation des dégâts autres que les dommages de guerre causés aux personnes et aux propriétés privées par les troupes françaises en campagne*, Paris, 1920, in-8°.

- *Guide pour l'utilisation des indemnités de dommages de guerre* (mis à jour jusqu'au 20 juillet 1922). *Le remploi. La reconstitution mobilière. Le réinvestissement*, Paris, 1922, in-8°.

- *Les dommages de guerre à la portée de tous*, Roubaix, Agence générale du Nord, s.d., in-8°.

- Loucheur L., *La Reconstruction de l'Europe et les problèmes des réparations*, Discours prononcé à Lyon le 20 février 1922 à l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole, Paris, Imprimerie Commerciale, 1922.

- Michel E., *Contribution à l'étude des dommages de guerre*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1915, in-4°.

- Michel E., *La reconstitution des Régions libérées et les dommages de guerre (au point de vue immobilier). Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de statistique de Paris le 16 novembre 1921.

- Michel E., *La réparation des dommages de guerre. Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de statistique de Paris le 21 février 1923.

- Michel E., *La Restauration des Régions dévastées et la question des réparations. Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de Statistiques de Paris le 19 novembre 1924.

- Michel E., *La situation financière et l'achèvement de la reconstitution des Régions dévastées au 31 décembre 1925. Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de Statistiques de Paris le 21 avril 1926, Nancy-Paris-Strasbourg, 1926.

- Michel E., *La valeur du territoire français envahi au 15 novembre 1914*, 1915.

- Michel E., *La valeur immobilière des Régions libérées. Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de statistiques de Paris le 15 décembre 1920, Nancy-Paris-Strasbourg, s.d.

- Michel E., *La valeur immobilière du territoire français envahi ou compris dans la zone de feu envahie en juillet 1918*, communication faite à la société de statistiques de Paris le 18 juin 1919.

- Michel E., *La valeur immobilière du territoire français envahi. Guerre 1914-1918 et la reconstitution des Régions libérées*, communication faite à la société de statistiques de Paris le 20 octobre 1920.

- Michel E., *Les dommages de guerre et la reconstitution des Régions libérées. Contribution à l'étude des dommages de guerre*, communication faite à la société de statistiques de Paris le 17 mai 1922.

- Michel E., *Les Dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, éd. Berger-Levrault, 1932.

- Monsarrat G., *Les Dommages de guerre : constatation et évaluation*, Paris-Nancy, éd. Berger-Levrault, 1918.

- *Notice sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre*, Paris, Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1919, in-16, Bulletin des Droits de l'Homme n°4, juin 1919.

- *Revue des dommages de guerre*, organe mensuel d'information législative, judiciaire, administrative et technique, numéros de février et de mars 1922, 44 rue de Lisbonne, Paris VIII^{ème}.

- Roman R., *Code des dommages de guerre, Revue des dommages de guerre*, Paris, 1924.

- Romanet J., *L'Indemnité de dommages de guerre, son évaluation, son emploi, son paiement*, Paris, éd. Ernest Sagot et Cie, 1925.

- Saint-Quentin L., *Les Dommages de guerre, règlement et paiement des indemnités pour dommages causés aux biens mobiliers*, Nancy, éd. Berger-Levrault, 1919.

- Sars M. de, *Les Sociétés coopératives de reconstruction*, Paris, Compagnie française d'Éditions Artistiques, 1937.

- Souplet M., *Les incapables et la loi du 17 avril 1919*, Laon, impr. De l'Aisne, 1923, in-8°.

Financement de la reconstruction

- Bœuf R., *Le crédit national*, Paris, P.U.F., 1923, Gr in-8°.

- Bros M., *L'Effort financier de l'Etat français dans l'œuvre des réparations*, Meulan, impr. Réty, 1924, in-8°.

- Crédit national pour faciliter la réparation des dommages créés par la guerre, *Comptes rendus des assemblées générales*, Paris, 1921-1939.

La question des sinistrés

- Altermann, *Origine et conséquence du mécontentement dans les Régions libérées*, Paris, Union de défense des sinistrés contre les abus d'application de la loi de révision du 2 mai 1924, septembre 1926, in-4°.

- Clerc C., *Après la décision de la commission cantonale. Guide pratique du sinistré*, Tourcoing, Duvivier, 1921, in-16.

- Lubersac G. de, *Le nouveau Calvaire des sinistrés*, Paris, impr. Des journaux officiels, 1926, in-8°.

- Lubersac G. de, *Les Parias des Régions dévastées*, Château-thierry, impr. Moderne, 1926, in-8°.

- Thouny M., « Laissez-vous plus longtemps et davantage spolier les sinistrés ? », Amiens, impr. Du progrès, 1923, in-4°.

- Thouny M., *Adresse à Messieurs les Députés et Sénateurs sur l'application de la loi sur les dommages de guerre*, Amiens, impr. Du Progrès, 1922, in-4°.

Les coopératives et les associations de sinistrés

- Baillet G., Gouge R., *Rapport général au Comité directeur de la Fédération départementale de sinistrés, par M. Baillet, et considérations et conclusions sur les travaux des rapporteurs des associations départementales de sinistrés, par M. Gouge*, Paris, Fédération des Associations départementales de sinistrés, 1915.

- Brethe J., *Les Sociétés coopératives de reconstruction immobilière des Régions dévastées*, Paris, 1923.

- Delaisi F., *La coopérative de construction. Pourquoi les sinistrés doivent s'associer ?*, Paris, Comité d'édition de la bibliothèque de la Renaissance des cités, 1919, in-8°.

- Garaud P., *L'œuvre des sociétés coopératives de reconstruction dans les Régions dévastées. Résultats économiques*, Coulommiers, impr. Brodard, 1924, in-8°, [Thèse de sciences politiques et économiques, Faculté de Droit, Université de Paris].

- *La défense des droits des sinistrés*, Les représentants autorisés des chambres de commerce des dix départements dévastés par la guerre, d'Alsace et de Lorraine réunis à Lille le 21 octobre 1925, Lille, impr. Danel, 1925, in-4°.

- *Les coopératives de reconstruction en France, notes documentaires et études*, n°824, Série française CLVXVI, 7 janvier 1948.

- *Les sociétés coopératives de reconstruction*. Lois des 15 août 1920 et 12 juillet 1921, Paris, impr. Choix, in-4°.

- Rodolphe-Rousseau J., *Association des Sinistrés de l'Aisne*, Conférence faite au cours de l'assemblée générale du 10 octobre 1915, Paris, impr. Roberge, 1915, in-8°.

- Rodolphe-Rousseau J., *Les coopératives de reconstruction dans les Régions libérées*, Paris, Rousseau et Cie, 1920, in-8°.

Associations nationales, locales et internationales

- *Alianza franco-americana para auxiliar a los regiones devastadas de francia*, enero 9 de 1919, Habana, 1919, in-16.

- Atterbury G., *A American clearing house as an aid to self restoration in war stricken countries*, New York, the Alexander Press, 1918, in-8°.

- *British League of Help for the devastated areas of France*, London, British League of Help, s.d., in-8°, 2p jointes.

- Comité protestant d'entraide pour les Régions envahies, *Où nous en sommes nous ?*, Paris, impr. De Vaurard, 1915, Gr. In-8.

- Comité d'action des Régions dévastées, *L'œuvre de reconstitution et la Solidarité française*, Paris, 1925.

- *Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, Appel, vœux et manifestes. Extraits*, Paris, impr. Commerciale du Petit Journal, 1922, in-8°.

- Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés ar la guerre, *Assemblées générales*, Paris, impr. Ch. Cousin, s.d., in-8°.

- Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, *Création du Comité national d'action : son but, ses statuts, ses organes, ses travaux, ses publications, membres d'honneur, membres bienfaiteurs*, Paris, octobre 1917, in-8°.

- Gaines R., *Helping France : the Red Cross in the devastated area*, New York, Dutton, 1919, in-16.

- Oeuvre d'entraide solidaire pour les enfants des Régions libérées, *L'école pour l'école*, Paris, Ligue de l'enseignement, 1918, in-8°.

- Œuvre d'entraide scolaire pour les enfants des Régions libérées, *L'école pour l'école. Compte-rendus*, Paris, impr. A. Coyart, 1920-1925, in-8°.

- Œuvre de la mission de la société des amis en France, *Reconstruction. Pictures of the work of the Friends war victims relief expedition in France*, Letchworth, Garden city press, s.d., in-8°, oblong.

- Stephens D., *With Quakers in France*, London, L. W. Daniel, 1921, in-8°.

- Tardieu A., *Devant l'obstacle : l'Amérique et nous*, Paris, éd. Emile-Paul Frères, 1929.

- *The Appeal of the United Protestant churches of the Great Britain and Ireland on behalf of the homeless and the ruined families in the devastated regions. A statement of the need*, London, British auxiliary of French United Protestant Rehousing Committee, s.d., in-8°.

- Union des Grandes Associations françaises pour l'essor national [circulaire sur l'adoption des communes des Régions dévastées, 8 décembre 1920], Paris, impr. Lang, Blanchong et Cie, 1920, in-4°.

Infrastructures

Le chemin de fer

- Chemin de Fer de l'Est, *Livret-guide officiel*, Paris, E. Baudelot, 1923, in-8°.

- Chemin de Fer du Nord, *Livret-guide officiel*, Paris, Baudelot, 1923, in-8°.

- Javary M., *L'Effort du Réseau du Nord pendant la guerre et après la guerre*, Conférence faite à la société industrielle du Nord de la France, à Lille, le 16 janvier 1921, Lille, Danel, 1921.

Ouvrages d'art

- « Reconstruction d'une arche du pont en béton fretté de Vic-sur-Aisne », planche, p. 508-509, dans *Le Génie civil*, n°25, décembre 1920.

- Leinekugel Le Coq M., *Les progrès techniques et d'exécution réalisés dans la reconstruction des ouvrages d'art du Nord et de l'Est par les ingénieurs civils français*, Paris, Société des Ingénieurs civils de France, 1921, in-8°.

- Menu A., *Le Pont de Guignicourt sur Aisne*, Reims, typogr. Matot Braine, 1927, in-16.

L'architecture de la reconstruction

- Auburtin J-M., *Comment reconstruire nos cités détruites : notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand-Colin, 1915.

- Auburtin J-M., *La reconstruction des agglomérations rurales dans les Régions dévastées par la guerre, Association amicale des élèves et anciens élèves de l'Ecole spéciale des travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie*, Paris, 1916, in-8°.

- Auburtin J-M., Blanchard H., *La Cité de demain dans les Régions dévastées*, Paris, Colin, 1917, Gr in-8°.

- Abriq R., *Une Oeuvre nécessaire et urgente. Reconstruction des villages détruits, maisons bourgeoises, ouvrières et agricoles. Hygiène. Confortable. Solidarité.*, Paris, 1917.

- Barruad J-A., « La Cité future », dans *L'ingénieur constructeur*, n°120, avril-mai 1919.

- Baudot A. de, *l'Architecte, le passé, le futur*, Paris, éd. Henri Laurens, 1916.

- Berthelemy H., « La renaissance des cités détruites par la coopération des sinistrés, rapport présenté à la section législative et juridique de la Renaissance des Cités », dans *La Renaissance des Cités*, assemblée générale du 27 novembre 1918.

- Brion S. *Les Transformations du village rural dans la zone dévastée de la Meuse*, Nancy, impr. Berger-Levrault, 1935, in-4°.

- Cellerier F., *Le Remploi dans la construction des vieux matériaux provenant des villes et villages détruits par la guerre*, Nancy, s.d., in-16 [Ministère de la Guerre, Sous Secrétariat d'Etat des inventions, études et expériences techniques, Mission d'essais, vérifications et expériences techniques, Laboratoire d'essais du Conservatoire National des Arts et Métiers].

- Commission d'étude pour les Régions dévastées par la guerre, [1^{ère} partie : travaux de la commission. 2^{ème} partie : conférence de J. Hermant sur la reconstruction des villes détruites], Paris, Société des architectes diplômés par le gouvernement, s.d., in-8°.

- Dassonville J., *Pour relever les ruines : maisons et mobilier, villes et villages, églises et mobilier sacré, le monument aux morts, la cathédrale*, Paris, Perrin, 1919, in-16.

- Daude-Bancel A., *La reconstruction des cités détruites*, Paris, Bureaux de la Presse Sociale, s.d., in-8°.

- Dutruel E., *La reconstitution d'une ferme dévastée*, Lille, impr. Desclée, De Brouwer et Cie, 1922, [Thèse agricole soutenue en 1922 à l'institut agricole de Beauvais].

- Espitalier G., *Pour rebâtir nos maisons détruites, abris provisoires, reconstructions définitives*, Paris, Dunod et Pinat, 1917, in-8°.

- *Exposition de l'architecture régionale dans les provinces envahies*, janvier 1917, organisée par le sous-secrétariat des Beaux-Arts et la société des architectes diplômés, Paris, Goupil, 1917.

- Ford G-B. , *Aide mémoire de l'Urbanisme*, Paris, La Renaissance des cités, 1916.

- Forster G., « Des maisons fabriquées d'avance en série et montées en quelques jours » dans *La science et la Vie*, décembre 1917-janvier 1918.

- Grunebaum-Ballin P., *Les Offices publics d'habitations à bon marché et leur rôle dans la restauration des Régions envahies*, Paris, Giard et Brière, 1917, in-8°.

- Keller-Dorian G., *Reconstruire : oui, mais comment ? Principe d'urbanisme*, Lyon, l'Auteur, 1919, in-8°.

- *La cité renaissante*, Paris, Larousse, 1918, in-16.

- *La reconstruction*, Revue d'information, travaux publics, bâtiment, industrie, technique.

- *La Renaissance des cités 1916-1935, Son utilité, ses travaux, sa fin active, sa continuité morale*, Gap, impr. Jean, 1936, Gr. In-8°.

- *Le logis et la maison des champs*, Exposition de l'architecture régionale dans les provinces envahies (1^{er} janvier-10 février 1917) [conférence de M. Hermant, Joseph Reinach, Paul Léon, Louis Renault] et compte rendu par Henri Blanchard, Paris, société des architectes diplômés par le gouvernement, Paris, Goupil, s.d., in-4°.

- *Le village reconstitué, Secours et soin aux habitants des villages détruits par l'ennemi. Reconstitution de l'habitation régionale*, Sous le patronage des trois sociétés de la Croix-Rouge française, Paris, impr. Berthelemy, 1917, in-8°.

- Léon P., *La Renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, Laurens, 1918.

- Léon P., « Les constructions rurales après la guerre », dans *Les Arts français*, n°23, 1918.

- Lestronne C., *Murs et toits pour le pays de chez nous*, S. I., 3 tomes de 1923 à 1926.

- Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Fermes et habitations rurales, projets primés au concours ouvert entre les architectes français, 2^{ème} région : Seine et Marne, Oise, Aisne, Marne, Ardennes*, Paris, Ch. Massin, Librairie générale de l'Architecture et des Art Décoratifs, s.d., in F°, 3 vol.

- Ministère des régions libérées, *Notice sur les constructions en terre, pisé, carreaux de terre, torchis* (publication en vue de la reconstruction après la guerre 14-18 en champagne), mars 1919.

- Ministère des Régions libérées, Direction des services de reconstitution définitive, *Notice sur les questions à examiner et sur la documentation réunie en vue de l'établissement des projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des agglomérations urbaines et tableau guide pour l'établissement du dossier devant servir à la rédaction du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de ces agglomérations*, Paris, 1919, in-8°.
- Ministère des Régions libérées, Région B, Oise et Aisne, *Série de prix pour les travaux du bâtiment*, août 1921, Paris, Crete, 1921.
- Normand R., *Destructions et dévastations au cours des guerres. Réparations*, Paris, Berger-Levrault, 1927, in-8°.
- Œuvre de secours aux églises dévastées, *les Progrès de la reconstruction des églises, deux jours dans les Régions Libérées*, Paris, avril 1924.
- Quenedy (Commandant), *La reconstruction des maisons après la guerre. Les anciens types des pays dévastés*, Rouen, 1920, in-8°.
- *Rapport sur la construction des cités détruites, juin 1915*, Courbevoie, la cotypographie, 1915, in-4°.
- *Reconstitution foncière et plans de villes. Cahier des clauses et conditions générales et des charges particulières relatives aux différents travaux topographiques confiés à l'entreprise dans les Régions libérées*, S.l.n.d., 1921, in-8°.
- *Reconstructions, réparations et réfections de maisons et de fermes*, Paris, impr. Et libr. Larousse, 1921, in-16.
- Reinach J., *L'Urbanisme de demain. La reconstruction des villes et villages dévastés*, Paris, typ. Renonard, 1917, in-4°.
- Reinach J., *Le village reconstitué*, Bruxelles-Paris, van Oest, 1917, in-16.
- Ringelmann M., *Habitations rurales et bâtiments de la ferme des Régions libérées*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1920, in-16.
- Rosenthal L., *Villes et villages français après la guerre. Aménagement, restauration, embellissement, extension*, Paris, payot et Cie, 1918.
- Santo J., *Pour rebâtir la maison française*, Paris, 1918, in-16.
- Société française des habitations à bon marché, *La question de la reconstruction des villes et villages détruits par la guerre*, Rapports présentés par Messieurs G Risler, G. Depinay et M. Dufourmantelle et discussion, Paris, Société française d'habitations à bon marché, 1916, in-8°.
- Union industrielle du crédit pour la reconstitution, *Groupement pour la reconstitution immobilière dans les Régions sinistrées (reconstitution de la propriété bâtie urbaine et rurale)*, S.l. 1922, in-8°.

- Vaillat L., *La Maison des pays de France. Les provinces dévastées*, Flandres, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace, Paris, Flammarion, 1919.

- Whitakere C-H., Ackermann F-L., Childs R-S., Wood E-E., *The housing problem in war and in peace*, Washington, The Octogon, 1918, in-4°.

- Wybo G., *Réflexions et croquis sur l'architecture au pays de France*, Paris, Hachette et Cie, 1918, in-4°.

Hygiène et hygiénistes

- *Congrès interallié d'Hygiène sociale pour la reconstitution des Régions dévastées par la guerre*, Paris, 1919, 4 volumes.

- Gaultier L., *Rapport général des hygiénistes et des techniciens municipaux*, Paris, imprimerie centrale de la bourse, 1917.

- Ministère des Régions libérées, Mission sanitaire et d'hygiène sociale, *L'Application des lois d'hygiène à la reconstitution améliorée des Régions libérées. Lois sur la protection de la santé publique, les plans d'extension et d'aménagement, l'expropriation, le remembrement, la protection des sites*, Nancy, Berger-Levrault, 1920, in-8°.

- Paquet (Docteur), « Situation sanitaire dans les communes rurales des Régions libérées », dans *Revue pratique d'hygiène municipale*, novembre-décembre 1920.

La reconstruction agricole, forestière et rurale

- *Bulletin de l'Union des Syndicats agricoles de l'Aisne*.

- Cambon M-L., *Le Remembrement de la propriété foncière dans les communes dévastées*, Beauvais, impr. Centrale administrative, 1921.

- Comice et union des sociétés agricoles de l'arrondissement de Château-Thierry. *Concours et fêtes de Neuilly-Saint-Front en 1920 et de Château Thierry en 1921*, Château-Thierry, imprimerie commerciale, 1921, in-8°.

- Commission des réparations, *Restitution et récupération du cheptel. Commission supérieure. Instructions pour les présidents de commissions de réception*, Paris, Lavauzelle, 1920, in-8°.

- Croix-Rouge américaine, Office d'étude des problèmes des réfugiés et de la reconstitution, *Reconstitution*, Brochure, Croix Rouge américaine, in-8 :

- N°1 « Agriculteurs des pays envahis, associez-vous » (1^{er} août 1918).

- N°2 « L'eau potable dans les fermes et dans les agglomérations rurales » (1^{er} septembre 1918).

- N°3 « L'assainissement dans les fermes et dans les agglomérations rurales » (1^{er} septembre 1918).

- N°4 « Questionnaire enquête. Agriculture », 1^{er} fascicule (septembre 1918).

- N°6 « Le pisé : où et comment l'employer ? » (septembre 1918).

- N°7 « Constructions rurales. Standardisation. Le fumier et la fosse à purin » (15 décembre 1918).

- N°8 « Constructions rurales. Logement des animaux. Généralités » (15 décembre 1918).

- *For France. Come to the aid of the peasants of France* [articles par Paul Bouget et René Bazin], Paris, impr. Draeger, s.d., in-4°.

- Gouge R., *La reconstitution agricole des Régions libérées*, Paris, Comité d'organisation du Congrès de l'agriculture française, s.d. in-8°.

- Guichard J., Mailhot C., « La terre des Régions dévastées », dans *Journal d'Agriculture pratique*, n°34, 1921.

- Hitier H., « La situation agricole des régions récemment libérées » dans *Comptes-rendus de l'académie d'agriculture française*, 1917.

- *La défense agricole des régions sinistrées et départements limitrophes*, Compiègne, 1920.

- *La reconstitution des limites, le remembrement et le lotissement dans les Régions libérées. Loi du 4 mars 1919. Notice pour les commissions communales et les commissions départementales de reconstitution foncière*, Paris, impr. Hallu, 1920, in-8°.

- Laurent F., *L'Agriculture de demain. Des Moyens juridiques de favoriser son développement*, Paris, 1919.

- Meunier A., *Pour les cultivateurs des régions envahies*, Impr. Valin, Caen, 1918, in-8°.

- Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Agriculture, *Reconstitution agricole des départements victimes de l'invasion*, Paris, typ. Firmin Didot, in-8°, 1917. N°1 : Notice à l'usage des agriculteurs. N°2 : Les coopératives pour la mise en culture des terres abandonnées.

- Ministère de l'agriculture, Direction de l'Agriculture, *Compte rendu des travaux effectués par les offices agricoles régionaux et départementaux en 1919 et 1920*, Paris, La Maison rustique, 1923.

- Mission des associations agricoles, « Agriculteurs des Pays libérés !, groupez vous, associez vous. Etudiez ces quelques formules de groupement si vous voulez vous associer », Paris, impr. G. Bureau, in-8°.

- Nanot J., *Reconstitution des plantations fruitières dans les Régions libérées et évaluation des dommages causés aux arbres*, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 1920, in-8°.

- *Notice à l'usage des experts chargés de l'examen des demandes d'indemnités déposées par les agriculteurs sinistrés*, Paris, impr. Nationale, 1922, in-8°.

- Pointier A., *Rapport général de la commission agricole sur les moyens propres à assurer la reprise immédiate de la vie agricole dans les régions envahies*, Paris, Fédération des associations départementales de sinistrés, 1916, in-8°.

- *Rapport au président de la république sur le service de la mise en culture des terres*, Paris, impr. Des Journaux officiels, 1917, in-fol.

- Ratineau J., Gaillot M., *L'agriculture dans l'Aisne en 1928*, Office agricole départementale de l'Aisne, s.d.

- Romanet, *Les dommages de guerre agricoles. Leur révision, leur évaluation (étude juridique et technique)*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1927, in-8°.

- Roussilhe H., *Travaux géodésiques effectués depuis 1918 dans les Régions libérées*, Ministère des Régions libérées, direction du service de la reconstitution foncière et du cadastre, Paris, impr. Nationale, 1922, in-4°.

- Sars M. de, *Soixante ans de syndicalisme agricole dans le département de l'Aisne*, S.l.n.d.

Reconstruction industrielle

- *Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les Régions envahies, Rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 1928, L'œuvre de l'association*, 1915-1927, Paris, 1928, in-4°.

- Bargemont E., « La reconstitution industrielle des Régions libérées », dans *La Science et la Vie*, n°42, décembre 1918-janvier 1919.

- Bernot P., *La reconstitution de l'industrie sucrière dans les Régions dévastées*, Paris, Rousseau, 1930, in-8°.

- *Bulletin de la reconstitution industrielle du 3^{ème} secteur (Aisne, Oise, Marne). Organe officiel de la reconstitution industrielle*, Laon, in-4°, dactyl., puis imprimé à partir du n°4 du 15/10/1919.

- C.I.M., *Organe mensuel de la fédération Nationale des Commerçants et Industriels mobilisés de France et des Colonies*, Paris, 1918, in-4°.

- Comptoir central d'achats industriels pour les Régions envahies, Commission technique des sociétés d'énergie électrique, « Reconstitution des réseaux de transmission d'énergie électrique dans les Régions envahies. Le réseau de l'Etat », dans *Revue générale de l'Electricité*, Paris, 1923, Gr. In-8°.

- Duchene A., *Pour la reconstruction des cités industrielles. Etude économique et sociale*, Paris, bibliothèque de la Renaissance des Cités, 1919, in-8°.

- Dureau G., *Lettre ouverte à M. Clémenceau, Ministre de la Guerre, Président du conseil des ministres. La reconstitution des sucreries et distilleries françaises*, Clermont, impr. Thirou et Franjou, 1919, in-4°.

- Grabau T., *Industrial Reconstruction in France after the World War I*, Indiana University, 1976.

- *Les Régions libérées de France et de Belgique. Organe d'intérêt général. Reconstruction, Industries diverses, commerce, finance, assurances, informations*, Paris, 1921, Gr in-fol.

- Ministère de la Reconstitution industrielle, Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion, *Instructions générales sur le fonctionnement des services de l'Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion*, Paris, juin 1919, in-8°.

- Ministère des Régions libérées, Office de reconstitution industrielle, *Rapport sur le fonctionnement de l'Office de reconstitution industrielle jusqu'à fin décembre 1919 adressé par le secrétaire général de l'ORI à M. le Ministre de la Reconstitution industrielle et à M. le Président de l'Office*, S.l.n.d., in-8°, graph.

- Ministère des Régions libérées, *Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion, direction des services techniques. Service des évaluations. Composition des commissions centrales d'experts spécialisés, le 15 octobre 1921*, Paris, impr. Nationale, 1921, in-8°.

- Watterbled F., *Sur la fabrication rationnelle des briques en terre cuite. Conditions techniques préconisées par la commission technique des produits céramiques et réfractaires pour la fourniture des briques diverses, tuiles, etc...* Préface de F. Cellierier, Paris, Chapelot, 1918, in-8°.

Reconstruction des esprits

- « Le ministre dans les écoles voisines du front », dans *La Revue pédagogique* n°119, août 1918.

- Ajalbert M., *Comment glorifier les Morts pour la Patrie ?*, Paris, Crès, 1916, in-16.

- *L'Union sacrée, Organe de l'association patriotique, la Renaissance nationale*, 1918, n°1, in-48°.

- *Le souvenir français, Organe périodique de l'Association nationale pour l'édification et l'entretien des monuments et tombes militaires*, Paris, 1921, in-8°

- *Le Souvenir, Published by Fund for War devastated Villages*.

- *Reconstruction morale, suprême nécessité de l'après guerre*, Paris, 1919, in-8°.

Reynel J-B., *Quelques discours. Distributions de prix, fêtes scolaires, cérémonies diverses, obsèques*, Paris, Gedalge, 1923, in-16.

Monuments commémoratifs

- *L'Art funéraire et commémoratif*, Paris, 1919, in-fol.

- Rombaux-Roland E., *Monuments commémoratifs*, s.l., 1923, in-4°.

La question de l'Eglise et de la religion

- *Au secours des églises dévastées*, Paris, l'Art catholique, s.d., in-16, port. Et pl. h.t., couv. III.

- Brunet E. « La restauration de la cathédrale de Soissons », dans *L'Architecture*, vol. XLV, n°2, 15 février 1932.

- Brunet E., *Les Edifices classés de l'Aisne*, Paris, 1929, in-fol., paginé 207 à 306.

- Cochin H., *L'œuvre des Eglises dévastées*, Paris, Librairie de l'Art catholique, 1916, in-8°.

- Denis M., « Décadence ou renaissance de l'art sacré », dans *L'Art et les Artistes*, n°3, novembre 1919, p. 94-95.

- Douillet E., *L'œuvre des coopératives diocésaines. La reconstruction des églises dévastées. L'architecture religieuse nationale*, Amiens, Degouy, s.d., in-16°.

- Douillet E., *Labor pro Patria. Pour les plus humbles églises de village des Régions dévastées. Projets de reconstruction. Une solution, une méthode*, Amiens, impr. Yvert et Tellier, in-8°.

- Doyen H., *La cathédrale de Soissons, son histoire, ses blessures, sa résurrection*, Soisson, 1931.

- Favier J., « Eglise de Mont-Notre-Dame (Ainse) », dans *La Construction moderne*, 10 février 1935.

- *La Reconstruction des églises dévastées*, Paris, Librairie de l'Art catholique, 1916, in-8°.

- *Mandatement et circulaires des évêques de Soissons à Laon de 1803 à 1946*, Soissons, in-8°, 12 vol.

- Œuvre de secours aux églises dévastées, *Les progrès de la reconstruction des églises, Deux jours de voyage dans les Régions libérées*, Paris, 1923, in-8°.

Vallery Radot, *L'Arche. Les conférences de 1919. L'Eglise et la renaissance des cités*.

Roman et lettres traitant du problème de la reconstruction au niveau local

- Dorgelès R., *Le Réveil des morts*, Paris, éd. Albin Michel, 1923.

- Neusy R., *Journal et lettres de guerre de Louis, Alphonse Marcq et de Jeanne De Renty, Montaigu*, édité par l'Association Sauvegarde et mémoire, 11 novembre 2002.

Presse (articles spécifiques)

- *Le Monde illustré* du 25 octobre 1924

- *L'Ere Nouvelle* du 3 octobre 1922, janvier 1921, 28 avril 1921

- *L'Oeuvre* du 3 octobre 1922, 7 octobre 1922

- *L'Aisne* du 7 octobre 1922, 26 février 1921, 6 et 8 octobre 1921, 7 octobre 1922

- *Le Peuple* du 23 avril 1921, 19 avril 1921, 3 octobre 1922

- *Le Temps* du 10 août 1921, 37 mai 1921, 10 avril 1921, 10 avril 1922, 8 octobre 1922

- *L'Union Républicaine* (Châlons sur Marne) du 10 août 1921

- *La Presse* du 3 septembre 1921

- *Le Réveil de l'Aisne* du 4 décembre 1923

- *Le Réveil du Nord* du 27 octobre 1922

- *Neptune* (journal belge) du 26 novembre 1922, 16 novembre 1922

- *Echos du Chemin des Dames* du 18 au 25 août 1921

- *Le Journal de l'Aisne* du 5 octobre 1922

- *Le Petit Journal* du 24 novembre 1919

- *L'Avenir de l'Aisne* du 9 janvier 1924

- *Le Petit Ardennais* de novembre 1923
- *Le Démocrate Soissonnais* du 4 septembre 1921, 12 juin 1921, 21 décembre 1919
- *L'Humanité* du 13 août 1921
- *Le Populaire* du 26 mai 1921
- *Le Petit Parisien* du 22 mai 1921, 22 mars 1921
- *Le Démocrate de Vervins* du 15 mai 1921
- *Le Quotidien* du 25 novembre 1923, 30 septembre 1924
- *La Tribune* du 22 décembre 1923
- *Le Guetteur* du 26 septembre 1923
- *Après la Bataille* du 14 mai 1921
- *Le Rappel* du 1^{er} octobre 1922

Bibliographie

1) Outils de travail et de réflexion

- En philosophie, épistémologie, anthropologie, sociologie, géographie et histoire

- Bachelard G., *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, bibliothèque des textes philosophiques, 2004.

- Comte A., *Le Cours de philosophie positiviste*, Paris, Flammarion, 1995.

- Dilthey W., *Critique de la raison historique, introduction aux sciences de l'esprit et autres textes*, Paris, éd. du Cerf, Passages, 1992.

- Dilthey W., *L'Edification du monde historique dans les sciences de l'esprit*, Paris, éd. du Cerf, 1988.

- Dilthey W., *Conception du Monde et analyse de l'Homme depuis la Renaissance et la réforme*, Paris, éd. du Cerf, Passages, 1999.

- Durkheim E., *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988.

- Flatrès P., *Atlas et géographie du Nord et de la Picardie*, Paris, Flammarion, 1980.

- Furet F., M. Ozouf, *Terminer la révolution française*, colloque de Vizille, Grenoble, Presse Universitaires de Grenoble, 1998.

- Keck F., *Claude Lévis-Strauss, une introduction*, Paris, Agora, Pocket, 2005.

- Kant E., *La Critique de la raison pure*, Paris, Gallimard, Folio essais, 1980.

- Lévis-Strauss C., *Race et histoire*, Paris, Denoël, Folio essais, 1987.

- Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

- Ozouf M. *L'Homme régénéré : essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1989.

- Rousseau J-J., *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001.

- Sur l'histoire générale de la France, notamment sur la France rurale

- Agulhon M., *La République au village*, Paris, Plon, coll. Civilisation et mentalités, 1970.

- Augé-Laribé M., *La Révolution agricole*, Paris, A. Michel, 1955.

- Barral P., *Les Agrairiens français, de Meline à Pisani*, Cahiers de la FNSP, A. Colin, 1968.
- Bernstein S., *Dictionnaire historique de la France contemporaine*, Tome I : 1870-1945, Paris, éd. Complexes, 1995.
- Blanc M., *Les paysanneries françaises*, Paris, Delarge, 1977.
- Cahiers du CEVIPOL, *Les organisations professionnelles en Europe*, Paris, FNSP-CNRS, 1989.
- Canevet, C., *Le modèle agricole breton*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1992.
- Chapuis R., Brossard T., *Les ruraux français*, Paris, Masson, 1986.
- Chavagne Y., *L'agriculture industrielle en crise*, Paris, Syros, 1984.
- Cholvy G., Hilaire Y-M, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. 2, 1880-1930, Toulouse, Privat, 1986.
- Corbin A., *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1986.
- Coulon P., Nallet H., *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, INRA, 1980.
- Delorme H., Tavernier Y., *Les paysans français et l'Europe*, Paris, A. Colin, FNSP, 1969.
- *Dictionnaire des Eglises de France : Champagne, Flandre, Artois, Picardie*, Paris, 1969.
- Duby G., Wallon A., *Histoire de la France rurale*, Tome 4 : De 1914 à nos jours, Paris, Seuil, coll. Point histoire, 1998.
- Garneret J., *Vie et mort du paysan*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Garrigues J., *La France de 1848 à 1941*, Paris, Seuil, Mémo histoire, 1997.
- Gavignaud-Fontaine G., *Les campagnes en France, XIXème et XXème siècles*, Apt, Ophrys, 1990, 2 tomes.
- Gavignaud-Fontaine G., *La Révolution rurale dans la France contemporaine (XVIIIème-XXème siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Gratton P., *Les paysans français contre l'agrarisme*, Paris, Maspéro, 1972.
- Heffer J., Serman W., *Le XIXème siècle, des révolutions aux impérialismes 1815-1914*, Paris, Hachette supérieur, Histoire université, 2001.

- Houée P., *Les étapes du développement rural*, Paris, éd. Ouvrières, 1972, 2 tomes.
- INRA-SCEES, *Grand Atlas de la France rurale*, Paris, Monza, 1989.
- Klatzmann, *L'Agriculture française*, Paris, Le Seuil, 1978.
- Lambert B., *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Le Seuil, 1970.
- Lecat J-M., *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale 1850-1950*, Paris, éditions de Lodi, 2005.
- Moulin A., *Les paysans dans la société française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1989.
- Nora P., *Les Lieux de mémoire : la République, la Nation, la France*, Paris, Gallimard, Coll. Quarto, 1997.
- Olivesi A., Nouschi A., *La France de 1814 à 1914*, Paris, Nathan université, Fac. Histoire, 1997.
- Prugnaud L., *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Paris, éd. De l'Epi, 1963.
- Rioux J-P., Sirinelli JF., *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : dictionnaire critique*, Paris, Hachette littéraire, 1999.
- Renaudeau P-M., *La IIIème République*, Paris, Seuil, Mémo histoire, 1998.
- Samaran C., *l'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la pléiade, Paris, Gallimard, 1961.
- Vaillat L., *Les Maisons des pays de France, Champagne, lorraine, Alsace*, Paris, Flammarion, 1969.
- Vigarello G., *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1985.
- Vigarello G., *Le Corps redressé*, Paris, Delarge, 1978.
- Wayne N-J., *Atlas for the great war*, Avery Publishing Group, INC, 1986.
- **Sur les techniques, matériaux et outils comme base de la Reconstruction**
- Blondel J-F., *Les Outils et leurs symboles*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 2004.
- Bona C. et J., *Les Outils du Bois*, Paris, Flammarion, coll. La maison rustique, 1997.
- Boucard D., *Dictionnaire des outils*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 2006.

- *Catalogue des collections de la Maison de l'outil et de la pensée ouvrière*, Paris, Hachette, 2004.
- *Catalogue des outils Goldenberg*, éd. 1927, rééd. Mars 1998.
- Chopin H., *Métiers d'antan, Les métiers d'autrefois à travers la carte postale ancienne*, Paris, éd. HC, 2007.
- Comte H., *Des outils et des hommes : une étude de l'homme et de l'outil : la main et la matière*, Paris, Jean Cyrille Godefroy, 1997.
- Comte H., *Outils du monde*, Paris, France Loisirs, 1997.
- Dubouchet G., *Le musée des campagnes : Mon folklore éternel*, Les amis du musée de Saint-Didier-en-Velay, 2007
- Feller P., Tourret F., *L'Outil*, Paris, EPA, 2004.
- Humbert J. et R., *Métiers oubliés*, Paris, France Loisirs, 2003.
- Launay Guy, *La vie de la pierre, l'extraction à la lance*, HS n°5, octobre 2009.
- Mergnac M-O., *Les métiers de nos ancêtres*, Paris, éd. Archives et culture, coll. Vie d'autrefois, 2007.
- Mouret J-N., *Les Outils de nos ancêtres*, Paris, France Loisirs, 1994.
- Nessi L., *Outils et instruments anciens*, Paris, 5 continents, 2004.
- Novarino A., *Dictionnaire des métiers oubliés de la ville et de la campagne*, Paris, Omnibus, 2006.
- Peretz J-C., *L'Outil et le compagnon*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 2004.
- Robert J-F., *Outils et machines des métiers du bois*, Tomes 1 et 2, Turin, éd. Vial, 2006.
- Roland D., *Architectures rurales en Picardie, Le Soissonnais*, Nonette, éd. Créer, 1998.
- Russel D., *Antique woodworking tools*, Cambridge, J. Adamson, 2010.
- Velter A., Lamothe M-J., *Le Livre de l'outil*, photos de Jean Marquis avec avant-propos de René Char, Paris, Phébus, 2003.

- Ethnologie des paysans à la veille de la première guerre mondiale

- Univers et mentalités

- Anglade J., *Mémoires paysannes*, Paris, De Borée, 1995.

- Clément P., Sherrer C., *Objets traditionnels de nos campagnes*, éd. Jean Pierre Gyss, 2005.
- Cuisenier J., *L'héritage de nos pères, un patrimoine pour demain*, Paris, éd. De la Martinière, 2006.
- Cuisenier J., *L'art populaire en France*, Paris, Arthaud, 1975.
- Delamarre M., *La vie agricole et pastorale dans le monde : technique et outils traditionnels*, Paris, Glénat, 1999.
- Glémas P., *Les outils de la campagne*, Paris, Flammarion, La maison rustique, 1998.
- Haudricourt A., Delamarre M., *L'homme et la charrue à travers le monde, géographie humaine*, Paris, Gallimard, 1955.
- Herman Robert, *Anciens outils de la vigne et de la tonnellerie*, Paris, Glénat, 1996.
- Lefébure C., *Trésors du patrimoine rural d'Ile-de-France : moulins, pigeonniers, lavoirs, fermes et granges*, Paris, Parigramme, 2006.
- Mayaud J. L., *Gens de la terre : la France rurale de 1880 à 1940*, Paris, éd. Du Chêne, 2002.
- Mayaud J. L., *Gens de l'agriculture : la France rurale de 1940 à 2005*, Paris, éd. Du Chêne, 2005.
- Mouret J-N., *Les objets de nos campagnes*, Paris, éd. France Loisirs, 1994.
- *Objets usuels de création populaire*, cat. exp., Maison de la Culture André Malraux de Reims, 1970.
- Pellerin G., *Outils de jardin*, Paris, Flammarion, La Maison Rustique, 1997.
- Pons A., *La maison des jours d'autrefois*, Paris, éd. Joël Guénot, 1980.
- Willemin V., *La France des croyances paysannes*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005.

- Mouvements paysans :

- Porchnev B., *Les soulèvements populaires en France, de 1623 à 1648*, Paris, Sevpen, 1963.
- Walter G., *Histoire des paysans de France*, Paris, Flammarion, 1963.
- Roupnel G., *Histoire de la campagne française*, Paris, Plon, 1932.
- Blum J., *Histoire des paysans*, Paris, Berger Levrault, 1982.

- Weber E., *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale de 1870 à 1914*, Paris, Fayard, 1983.

- Sur le don et la fête

- Augé M., Duby G., Godelier, M., Veyne P., «Pour une histoire anthropologique : notion de réciprocité », *Annales*, 1974, p. 1358-1380.

- Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972.

- Bourdieu P., « L'économie des biens symboliques », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, Points Essais, 1994, p. 173-212.

- Caillé A., Godbout J., *L'Esprit du don*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1992.

- Ihl O., *La Fête républicaine*, Paris, éd. Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1996.

- Lévi-Strauss C. « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950.

- Marais J-C., *Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1991.

- Mauss M. « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, 1923-1924, t. 1, p. 30-186 ; rééd. Dans *Idem, Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950 ; rééd. Avec *Introduction de Claude Lévi-Straus*, Paris, PUF, 1968, p. 143-279 ; éd., Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 1995, p. 143-279 (7^e éd. 1997).

- *Obligation de donner. La découverte sociologique capitale de Marcel Mauss, Recherches, Revue de MAUSS semestrielle*, n°8 (2nd semestre 1996).

- Ozouf M., *La Fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1976.

- Ouvriers et représentation ouvrière

- Histoire

- Loffler P., *Chronique de la littérature prolétarienne française, de 1930 à 1939*, Subervie, Paris, 1967.

- Poulaille H., *Nouvel Age littéraire*, Paris, Valois, 1930.

- Ragon M., *Les écrivains du peuple*, Paris, Vigneau, 1937.

- Ragon M., *Histoire de la littérature ouvrière*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1953.

- Ragon M., *Histoire de la littérature prolétarienne en France*, Paris, Albin Michel, 1974.

- Dictionnaire :

- Maitron J., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Les Editions Ouvrière, 23 vol. , 1984.

- Anthologies :

- Depresle G., *Anthologie des écrivains ouvriers*, préface de H. Barbusse, Paris, éd. Aujourd'hui, 1925.

- *Douze Poètes* (F. André, Ayguesparse, L. Bourgeois, M. Martinet, T. Rémy, V. Serge, etc.), Paris, E.S.I., 1931.

- Ragon M., *L'Art et le peuple. La jeune littérature d'expression populaire*, Gap, Ophrys, 1948.

- Fourastié F. et J., *Les écrivains témoins du peuple* (le peuple vu par les écrivains, du Moyen Age à Alphonse Daudet ; mais aussi Rutebeuf, Perdiguier, Nadaud, Eug. Le Roy, Guillaumin), j'ai lu, 1964.

- Ranciere J., *La nuit des prolétaires*, Archives du rêve ouvrier, Paris, Fayard, 1981.

- Littérature générale :

- Reynier G., *Les origines du roman réaliste et le roman réaliste au XVIIème siècle*, Paris, Hachette, 1912.

- Chevalley A., *Thomas Deloney, le roman des métiers au temps de shakespeare*, Paris, Gallimard, 1941.

- Senechal C., *Les Grands Courants de la littérature française contemporaine*, Paris, Malfère, 1941.

2) La guerre 14-18

- Généralités en histoire militaire et sur la guerre 14 :

- Amat J-P, « L'inscription de la guerre dans les paysages ruraux du Nord de la France », *Les Sociétés européennes et la guerre 1914-1918*, Paris, université de Paris X-Nanterre, 1990.

- Amat J-P., « La forêt du stratège et du soldat dans les batailles de Morhange et de la Trouée de Charmes », *Forêt et guerre*, Paris, L'Harmattan, 1994.

- Audoin-Rouzeau S., *1870 La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989.

- Audoin-Rouzeau S., *A travers leurs journaux : 14-18, les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Audoin-Rouzeau S., Becker A., *La Grande guerre*, Paris, Gallimard, 1998.
- Audoin-Rouzeau S., Becker A., *La Politique et la guerre. Pour comprendre le XXème siècle européen*, Hommage à Jean-Jacques Becker, Paris, éd. Agnès Viénot-Noésis, 2002.
- Audoin-Rouzeau S., Becker J-J., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Fayard, 2004.
- Becker J-J., *La France en guerre : 1914-1918, la grande mutation*, Bruxelles, éd. Complexe, 1996.
- Blancpain M., *La Vie quotidienne dans la France du nord sous les occupations : 1814-1944*, Hachette, 1983.
- Boniface X., « L'Eglise devant le service militaire XIXe-XXe siècle », in *Historiens et géographes*, n° 390, avril 2005, p. 183-192.
- Boulanger P., « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », in *La population dans la Grande Guerre, Annales de démographie historique*, 2002, n°1, p. 11-34.
- Bouloc F., « L'union sacrée des aveyronnais », in *Annales du Midi*, revue de la France méridionale, tome 112, n°232, octobre-décembre 2000, p. 447-462.
- Bouloc F., *Les profiteurs de guerre 1914-1918*, Bruxelles, éd. Complexe, 2008.
- Burollet T., *Les mots de la Grande Guerre*, Paris, éd. Paris musée / Actes Sud, 2005.
- Canini G. (dir.), *Mémoire de la Grande Guerre, témoins et témoignages*, Actes du colloque de Verdun (12, 13, 14 juin 1986), Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989.
- Capdevila L., Rouquet F., Virgili F., Voldman D., « Le genre à l'épreuve des guerres (France 1914-1945) », in *Historiens et géographes*, n°394, mai 2006, p. 157-165.
- Caucanas S., Cazals R. (dir.), *Traces de 14-18*, actes du colloque de Carcassonne (24-27 avril 1996), Carcassonne, éd. Les Audois, 1997.
- Cazals R., Picard E., Rolland D., *La Grande Guerre, Pratiques et expériences*, actes du colloque international de Craonne et Soissons (12 et 13 novembre 2004), Toulouse, éd. Privat, 2005.
- Cazals R., *Les mots de 14-18*, Toulouse, PUM, coll. Les mots de, 2003.
- Cazals R., Rousseau F., *14-18 : le cri d'une génération*, Toulouse, éd. Privat, 2001.

- Cochet F., *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, éd. 14-18, 2005.
- Corvisier A., *Histoire militaire de la France, de 1871 à 1940* (tome 3), Paris, Quadrige-PUF, 1992.
- Crocq L., *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, éd. Odile Jacob, 1999.
- Darmon P., *Vivre à Paris pendant la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2002.
- Delaporte S., *Gueules cassées de la Grande Guerre*, Paris, éd. Agnès Vienot, 2004.
- Diacono C., *La propagande de guerre à travers l'Illustration (août 1914-août 1915)*, mémoire de DEA, Montpellier, Université Paul-Valéry – Montpellier III, 1991.
- Doise J., Vaisse M., *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire (1871-1991)*, Paris, Seuil, coll. Point histoire, 1992.
- Duroselle J-B., *La Grande Guerre des Français : l'incompréhensible*, Paris, éd. Perrin, 1994.
- Duroselle J-B., *La France et les Français 1914-1920*, Paris, éd. Richelieu, 1972.
- Duval E-J., *Regards sur la conscription 1790-1997*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, coll. Perspective stratégique, 1997.
- Ferro M., *la Grande Guerre, 1914-1948*, Paris, éd. Folio-Histoire, n°29, 1990.
- Hudemann R., Walter F., *Villes et guerres mondiales en Europe au XX^{ème} siècle*, Paris, éd. de l'Harmattan, coll. Villes, histoire, culture et société, 1997.
- Kleff P., *Ceux de Verdun, les écrivains et la grande guerre*, Paris, GF Flammarion, coll. Etonnants Classiques, 2001.
- « La France dans la Grande Guerre », dossier, in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°179, 1995.
- « La littérature et la guerre de 1914-1918 », dossier, in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°175, juillet 1994.
- Maurin J., Jauffret J-C., *La Grande Guerre 1914-1918, 80 ans d'historiographie et de représentations*. Actes du colloque de Montpellier (20, 21 novembre 1998), Montpellier, Université Paul-Valéry – Montpellier III (ESID), 2003.
- Miquel P., *14-18. 10 000 photographies inédites*, Paris, éd. Du Chêne, 1998.
- Morel O., Pazery D., *Visages de la Grande Guerre, des survivants de 14-18 à travers le monde*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1998.

- Pearce Cyril, *Comrades in conscience : the history of english community's opposition to the Great War*, London, Francis Boutle Publishers, 2001.
- Pourcher Y., *Les jours de guerre, la vie des français au jour le jour entre 1914 et 1918*, Paris, Plon, 1994.
- Prochasson C., Rasmussen A. (dir.), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, L'espace de l'histoire, 2004.
- Prost A., Winter J., *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Le Seuil, 2004.
- Prost A., *La Grande Guerre expliquée à mon petit-fils*, Paris, Seuil, 2005.
- Rousseau F., *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, coll. points histoire, 2003.
- Rousseau F., *La Grande Guerre en temps qu'expériences sociales*, Paris, Ellipses, coll. Mondes contemporaines, 2006.
- Rousseau F., *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton-Cru*, Paris, Seuil, 2003.
- Rousseau F. (dir.), *Guerres, paix et sociétés 1911-1946*, Paris, Atlande, Clefs concours en histoire contemporaine, 2004.
- Schor R., *La France dans la première guerre mondiale*, Paris, Nathan université, 1997.
- Winter J., Bagget B., *14-18 : le grand bouleversement*, Paris, éd. Presse de la cité, 1997.
- www.association14-18.org : recensement de sites Internet consacrés à la Grande Guerre.
- www.annuaire14-18.fr : recensement de sites Internet consacrés à la Grande Guerre.
- www.chtimiste.com : site consacré à l'histoire de la Grande Guerre et à l'armée.
- www.1914-1918.org : 14-18, La Der des der.
- <http://iabem.free.fr> : site consacré à l'infanterie pendant la première guerre mondiale.
- www.crid14-18.org : site consacré à la première guerre mondiale.
- En Picardie :**
- Hallade J., *1914-1918, de l'Aisne, on bombardait Paris*, imp. de l'Aisne Nouvelle, 1987.

- *La Picardie dans la Grande Guerre : 1914-1918*, Centre régional de documentation pédagogique, 1986

3) L'après guerre :

- Généralités :

- Abbad F., *La France des années vingt*, Paris, Armand Colin, 1994.
- Agulhon M., Nouschi A, Schor R, *La France de 1914 à 1940*, Tours, éd. Nathan, coll. Série histoire, 1993.
- Bonny A. (dir.), *Les Années 20*, 2 tomes, Paris, éd. Du Regard, 1989.
- Crubellier M., *La Mémoire des Français : recherche d'histoire culturelle*, Paris, Veyrier, 1991.
- Desplantes A., *Les Grands réseaux de chemin de fer français pendant et après la première guerre mondiale 1914-1921*, thèse de Paris X, 1995.
- Duby G., Ariès P., *Histoire de la vie privée*, Tome V, Paris, Seuil, 1987.
- Fohlen C. *La France de l'entre deux guerres 1917-1939*, Paris, Casterman, 1972.
- Faveton P., *Les Années 20*, Poitiers, Temps Actuels, 1982.
- *Les années 25*, Catalogue d'exposition, Musée des Arts décoratifs, Paris, 1966.
- Mann C., *Paris Années Folles. La vie artistique*, Paris, Somogy éd. D'Art, 1996.
- Nora. P., *Les Lieux de mémoire*, Volume 1 : *La République*, Paris, Gallimard, 1984.
- Sirinelli J-F. (dir.), *La France contemporaine, Les années 20* par Frédéric Monier, Le livre de poche, coll. Références, 1999.

- L'économie :

- Asselain J-C., *Histoire économique de la France*, tome 2, De 1919 à la fin des années 1970, Paris, éd. Du Seuil, 1984.
- Braudel F. Labrousse E., *Histoire économique et sociale de la France*, Tome IV, vol. 2, Paris, PUF, 1980.
- Caron F., *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1981.
- Gallotti P., *L'Entrepreneur à travers les âges*, Paris, Hermeu, 1921.
- Gueguin A., *l'Etat, l'économie et la société française XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette Supérieure, 1992.

- *L'Histoire*, « Les Français et l'argent », n°204, Novembre 1996, p. 25-77.
- Kuisel R-F., *Le Capitalisme et l'état en France : modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984.
- Levy-Leboyer M. (dir.), *Entre l'Etat et le marché : l'économie française des années 1880 à nos jours*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1991.
- Sauvy A., *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Tome 1 : 1918-1931, *De l'armistice à la dévaluation de la Livre*, Paris, Fayard, 1965.
- Schnerb R., *Deux siècles de fiscalité française, XIXe-XXe siècle, histoire, économie, politique*, Paris, Mouton, 1973.
- Wolff J., « Fiscalité et développement en France entre 1919 et 1939 », *Revue de science financière*, 1970.
- Wolikow S., *Le Front populaire*, Paris, éd. complexes, 1996.

- **L'Administration**

- Bec C., *L'Assistance en démocratie*, Paris, Belin, 1998.
- Bock F. « L'exubérance de l'Etat en France de 1914 à 1918 », *Vingtième siècle*, n°3, juillet 1984.
- Bock F. « Des fonctionnaires temporaires durant la Grande Guerre », dans Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique et administrative de la France, 1875-1945*, Paris, La découverte, 2000.
- Dawson G., *L'évolution des structures de l'administration locale déconcentrée en France. L'exemple du département du Pas-de-Calais et de la région Nord*, Paris, Librairie générale de droit et jurisprudence, 1969.
- Ewald F., *Histoire de l'Etat providence. Les origines de la solidarité*, Paris, Librairie générale française, 1996.
- Pinet M. (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, t. III, les XIXe et XXe siècle, Paris, Nouvelle librairie de France, 1993.
- Thuillier G., *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.

- **Immigration et aides étrangères**

- Attal R., *Un demi-siècle d'immigration étrangère dans le Soissonnais (1918-1970)*, Cuffies, Ecole de métiers E.D.F., 1971, in-4°.
- Careme C., *Les étrangers dans l'arrondissement de Vervins, 1815-1939*, in-4°.

- Duroselle J-B., *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1990.
- *L'Immigration italienne dans les années vingt*, Actes du colloque franco-italien, Paris, octobre 1987, Ed. du CEDEI, 1988.
- Normand B., *L'Aide étrangère à la reconstitution du Pas-de-Calais (1915-1924)*, mémoire de maîtrise en histoire dirigé par Eric Bussière, université d'Artois, 1998.
- Ponty J., *Les Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.
- Schor R., « Les travailleurs allemands et la Reconstruction de la France au lendemain de la Grande Guerre (1919-1923) », dans *Revue historique*, n°551 de juillet-septembre 1984, p. 113 à 130.
- Schor R., *L'Opinion française et les étrangers (1919-1939)*, publication de la Sorbonne, 1985.

- Femmes et années folles

- Bard C., *Les Garçonnes. Modes et fantasmes des Années folles*, Paris, Flammarion, 1998.
- Bard C. (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.
- Desanti D., *La femme au temps des Années Folles*, Paris, Stock, 1984.
- Goldmann A., *Les années Folles*, Paris, Casterman, 1994.
- Musée Galliéra, *Les années Folles. 1919-1929*, Catalogue de l'exposition du 20 octobre 2007 au 29 février 2008, Paris, Actes sud, 2007.

4) La reconstruction

- Sur le plan international :

- Artaud D., *La Question des dettes interalliées et la Reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Lille, Atelier de reproduction de thèses de l'Université de Lille III, 1978, 2 volumes.
- Seydoux J., *De Versailles au plan Young : répartitions, dettes interalliées, reconstruction européenne*, Plon, 1932.
- Smets M., *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, Brussels, Crédit Communal, 1985.

- En Allemagne (guerre et reconstruction)

- Beckmann M., *Briefe im kriege*, Munich, 1955.

- Breuer Gerda, Wagemann I., *Ludwig Meidner 1884-1966. Zeichner, Maler, Literat.* Cat. d'exp. Mathildenhöhe Darmstadt, Stuttgart, 1991.

- Collectif, *Allemagne les années 20. La nouvelle Objectivité*, catalogue d'exposition, musée de Grenoble, 2003.

- Conzelmann O. (éd.), *Otto Dix. Handzeichnungen*, Hanovre, 1968.

- Conzelmann O., *Der andere Dix – Sein Bild vom Menschen und vom Kriege*, Stuttgart, 1983.

- Dagen P., *Le silence des peintres, les artistes face à la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1996.

- Dückers A., George Grosz. *Das druckgraphische Werk*, Francfort-am-Main, 1979.

-Eberle M., *Der weltkrieg und die Künstler der Weimarer Republik. Dix, Grosz, Beckmann*, Stuttgart, Schlemmer, 1989.

- Grosz G., *Ein kleines ja und ein grosses Nein*, Hambourg, 1955.

- Grosz G., *Briefe 1913-1959*, Reinbek, 1979.

- Hofmaier J., Beckmann. *Catalogue Raisonné of his Prints*, Berne, 1990.

- Jünger E., *In Stahlgewittern* [Orages d'acier], publié à compte d'auteur en 1920, 44ème éd., 2006.

- Jürgens-Kirchloff A., *Schreckensbilder. Krieg und Kunst im 20. Jahrhundert*, Berlin, 1993.

- Karsch F. (éd.), *Otto Dix. Das graphische Werk* (Texte de Hans Kinkel), Hanovre, 1970.

- Knust H. (éd.), *George Grosz, Briefe 1913-1959*, Reinbek, 1979.

- Leistner G., Die grossstadt Berlin als Krisenherd der Expressionisten, in Hülsewig-Johnen Jutta, *O mein Zeit ! So namenlos zerrissen...*, cat. d'exp. De la Kunsthalle Bielefeld sur la vision universelle de l'expressionisme, Bielefeld, 1985.

- Löffler F., *Otto Dix 1891-1969. Œuvre de Gemälde*, Recklinghausen, 1981.

- Löffler F., *Otto Dix und der Krieg*, Leipzig, 1986.

- Lorquin B., Vogel A., Wilderotter H., *Allemagne : les années noires*, cat. d'exp. De la Fondation Dina Vierny – Musée Maillol, Paris, Gallimard, 2007.

- Meidner L., *Im Nacken der Sternenmeer*, Leipzig, 1918.

- Pillep R. (éd.), *Die Realität der Träume in der bildern*. Schriften und Gesprächen 1911 bis 1950, Munich, 1990.

- Reimertz S., *Max Beckmann*, 1995.

- Roters E., *Grossstadt-Expressionismus*. Berlin und der deutsche Expressionismus, in Vogt Peter (éd.), *Deutscher Expressionismus 1905-1920*, éd. Allemande augmentée du catalogue de l'exposition de New York et San Francisco 1980-1981, Munich, 1981.

- Rother Rainer (éd.), catalogue de l'exposition *Die Letzen Tage der Menschheit*. Bilder des ersten Weltkrieges, Deutsches Historisches Museum, Berlin, 1994.

- Sabarsky S. (éd.), *Otto Dix*, cat. d'exp. De la Kunsthalle Berlin, Stuttgart, 1987.

- Sabarsky S. (éd.), Georges Grosz. *Die Berliner Jahre*, cat. d'ex. Du Museum Villa Stuck, Munich, 1985.

- Schmidt Diether, *Otto Dix im Selbstbildnis*, Berlin, 1978.

- Spies Werner, *Mode d'emploi*, coll. « Art et Artistes », Gallimard, 1998.

- Vallier D. *L'intérieur de l'Art*, Paris, Seuil, 1982.

- Sur le plan régional et local :

- Amat J-P., « Nettoyer, restaurer, réaffecter le champ de bataille : la zone rouge », dans *Finir la guerre. Les cahiers de la paix*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2000, n°7.

- Bedhome S., « Hommes de Dieu et Reconstruction : une ultime offensive pastorale ? », *Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, Tome 125, Châlons en Champagne, 2010, p. 253-263.

- Bedhome S., « Formation et dynamiques sociales d'une identité : les « sinistrés » du Chemin des Dames (1919-1939) », *Identités troublées*, Toulouse, éd. Privat, 2011, p. 369-381.

- Bedhome S., « 1919, le logement des sinistrés à leur retour sur les zones du front de Picardie », *Les Chemins de la Mémoire*, ministère de la Défense, n°191, février 2009, p. 7-10.

- Blanc I., *La Reconstruction dans le Saint-Quentinois après la première guerre mondiale*, sous la direction de Nadine-Josette-Chaline, université de Picardie-Jules-Verne, mémoire de maîtrise d'histoire, 1999.

- Brunet E., « La restauration de la cathédrale de Soissons », *L'architecture*, vol. XLV, n° 2, 15 février 1932, p. 59-68.

- Bussière E. (dir.), *La Grande reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la grande guerre* : actes de colloque d'Arras, archives départementales du Nord-pas-de-Calais, 2002.

- Clout H., *After the ruins : resorting the countryside of Northern France after the Great War*, University of Exeter, Exeter University Press, 1996.
- Clout H., "Rebuilding Northern France after the Great War", *Construction History Society Newsletter*, n°70, 2004, p. 7-10.
- Clout H., "The great reconstruction of towns and cities in France 1918-1935", *Planning Perspectives*, n° 20, 2005, p. 1-33.
- Clout H., "The reconstruction of Reims1919-1930", *Planning Outlook*, n°32, 1989, p. 23-24.
- Clout H., "Rural reconstruction in Aisne after the Great War", *Rural History*, n°4, 1993, p. 165-185.
- Collet A-L., *La Reconstruction des villages de la ligne de front dans la Marne après la première guerre mondiale*, sous la direction de M-C. Genêt-Delacroix, Université de Reims mémoire de maîtrise d'histoire, CEHRIC, 2001.
- *Des Américains en Picardie : au service de la France dévastée : 1917-1924*, exposition, Péronne, Historial de la Grande Guerre, 3 mai-31 août 2002.
- Dufour A-C., *Les fêtes de la renaissance ou de la reconstruction dans le Pas-de-Calais au lendemain de la première guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université d'Artois, dir. E. Bussière, 1999.
- Duménil A., Nivet P. (dir.), *Les Reconstructions en Picardie : actes des colloques*, Amiens, 27 mai 2000 et 12 mai 2001, Encrage, 2003.
- Guillau L., Klein R., Mamou-Guillaud H., Oger-Laurent A., *Bailleul, ville reconstruite, 1919-1934*, Paris, Itinéraire du patrimoine, 1999.
- Hardier T., *Les Villages du canton de Noyon de 1914 à 1940*, Société archéologique, historique et scientifique de Noyon, 1990.
- *L’Affiche et l’Emprunt : La reconstruction en 1920*, Mulhouse, Faculté des lettres et sciences humaines, 1980.
- Lavalard R., *La Reconstruction après 14-18 dans la Somme et les régions dévastées*, Société archéologique de la région de Péronne, 1996.
- *Les Monuments français détruits par l’Allemagne*, enquête entreprise par M.A. Dalimier, sous secrétaire d'état aux Beaux arts, Paris-Nancy, éd. Berger-Levrault, 1918.
- Michel E., *Les Dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, éd. Berger-Levrault, 1932.
- Monnier M., *Le financement de la reconstruction dans le Pas-de-Calais*, sous la direction de D. Varaschin, Université d'Artois, mémoire de maîtrise, 2001.

- *Reconstruction en Picardie après 1918*, ouvrage publié à l'occasion des expositions présentées aux Archives départementales de l'Aisne, Réunion des musées nationaux : Association des amis du musée de Blérancourt, 2000.

- *Reconstruction et modernisation : la France après les ruines : 1918-1945*, catalogue de l'exposition organisée par la Direction des Archives de France, ministère de la Culture, de la Communication et des grands Travaux à l'Hôtel Rohan, janvier-mai 1991, Paris, Archives Nationales, 1991.

- Sars M. de, *L'Œuvre des coopératives du département de l'Aisne*, Paris, Cie française éd. artistique, 1937.

- Sousa D., *La Reconstruction et sa mémoire dans les villages de la Somme*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau, Université de Picardie-Jules-Verne, mémoire de maîtrise d'histoire, 1997.

- Tassel X., *La Reconstruction de Reims après 1918 : illustration de la naissance d'un urbanisme d'Etat*, sous la direction de P. Merlin, Université de Paris VIII, thèse, 1987.

- Véziat E., *La Reconstruction dans le département de l'Aisne après la Grande Guerre*, sous la direction de Denis Varaschin, Université d'Artois, DEA, Archives départementales de l'Aisne, 2000.

- Questions d'urbanisme, art et architecture

- Ache J-B., *Eléments d'une histoire de l'art de bâtir*, Paris, éd. du Moniteur des travaux publics, 1970.

- Agulhon M., "le langage des façades", *Centenaire de la reconstruction de l'hôtel de ville : 1882-1982*, Paris, 1982.

- Aigrain R. (dir.), *Liturgia*, Paris, Librairie Bloud et Gay, 1930.

- André P. (dir.), *L'art sacré au XXème siècle en France*, Thonon-les-Bains, éd. De l'Albaron, 1993.

- Barjot D., « Les entreprises du bâtiment et des travaux publics de la reconstruction », *Reconstruction et modernisation*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives nationales, 1991, p. 231-236.

- Baudoui R., « La reconstruction de Tergnier », *Reconstruction et modernisation*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives nationales, 1991, p. 245-247.

- Becker A., *Les Monuments aux morts : mémoire de la Grande Guerre*, Paris, éd. Errance, 1988.

- Becker J.J., « Les destructions de la guerre de 1914-1918 : coût, ampleur, conséquences démographiques », *Reconstruction et modernisation*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives nationales, 1991, p.17-22.

- Bedhome S., « Architecture et Reconstruction sur le Chemin des Dames (1919-1939) : un résultat moins innovant qu'espéré », *Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, tome 125, Châlons en Champagne, 2010, p. 265-298.

- Bedhome S., « De Reims au Chemin des Dames : architecture et reconstruction (1919-1939) », *Regards sur notre Patrimoine*, Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims, Reims, n°25, juin 2010, p. 12-22.

- Benton C., Benton T., Wood G., *Art Déco : 1910-1939*, Londres, V&A Publications, 2003 ; trad. Franç. *L'art déco dans le monde, 1910-1939*, Roubaix, La Renaissance du Livre, 2003.

- Blin J-P., *Le Vitrail dans les églises de la première reconstruction en Picardie après 1918*, sous la direction de Nadine-Josette-Chaline, Université de Picardie-Jules-Verne, mémoire de Maîtrise d'histoire, 1999.

- Bouillon J-P., Rinuy P-L., Baudin A., *L'art du XXème siècle (1900-1939)*, Paris, Citadelles et Mazenod, 1996.

- Bréon E. *L'Art des années trente*, Paris, Somogy éd. D'Art, 1997.

- Bureau S., *La Société des Grands Travaux en Béton Armé : des entrepreneurs au service de la France*, sous la direction de D. Barjot, université de Paris IV-Sorbonne, mémoire de Maîtrise, 2000.

- Busscher De J.M., *L'architecture des dommages de guerre : aspects de la reconstruction des régions dévastées de la première guerre mondiale*, Paris, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Direction de l'Architecture, Secrétariat de la Recherche Architecturale, 1983.

- Cabanne P., *Encyclopédie de l'Art déco*, Paris, Somogy éd. D'Art, 1996.

- Cachin F. (dir.), *L'art du XIXème siècle (1850-1905)*, Paris, Citadelles et Mazenod, 1993.

Chaline N-J. (dir.), *Le Vitrail en Picardie et dans le Nord de la France, aux XIXème et XXème siècle*, Amiens, Encrage Edition, 1995.

- Chanoine Gustave Arnaud d'Agnel, *L'Art religieux moderne*, Grenoble, Arthaud, 1936, 2 vol.

- Chevalier J., Gheerbrant A., *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont / Jupiter, Bouquins, 1982.

- Claude V., *Les Projets d'aménagement, d'extension et embellissement des villes (1919-1940), sources et questions*, Paris, Ministère de l'équipement, 1990.

- Cohen J-L., « L'architecture du béton », dans S.Goldeberg (dir.), *1900-2000 : un siècle de construction*, Paris, Editions du Moniteur, 1999, t. 1.

- Collomb B., « L'industrie européenne du ciment au XXème siècle », *Entreprises et histoire*, n° 3, 1993, p. 97-111.
- D'Agnel A., *L'Art religieux moderne*, Grenoble, Arthaud, 1936.
- Danysz J., « La reconstruction des églises dans le diocèse de Soissons : années vingt-Années trente », *Mémoire de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XLIV, 2001, p. 85-103.
- Delhumeau G., Gubler J., Legault J., Somonnet C., « Le béton en représentation », *La Mémoire photographique de l'entreprise Hennebique (1890-1930)*, Paris, Hazan, 1993.
- Demangeon A., *La Définition et le classement des maisons rurales*, Paris, Denoël, 1937.
- Durliat M., *L'art roman*, Paris, Citadelles et Mazenod, 1993.
- Dufournet P., « Comment se sont construits les villages picards », *Technique et Architecture*, n°11, 1943, p. 313-323.
- Erlande-Brandenburg A., *L'art gothique*, Paris, Citadelles et Mazenod, 1993.
- Fillipetti H., *Maisons paysannes de l'ancienne France, France septentrionale*, Paris, Berger-Levrault, 1979.
- Fontaine R., *La Maison de pays*, Paris, Seghers, 1977.
- Fréal J., *L'Architecture paysanne en France : la maison*, Ivry, Serg, 1977.
- Garcia V., *Architecture et urbanisme à Arras après la première guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université d'Artois, dir. D. Varaschin, 2002.
- Gaston-Breton T., *Des hommes et des routes (1928-1998)*, Paris, SCR-Beugnet, 1998.
- *Images de la reconstruction : Arras 1918-1934*, photographie du fonds Paul Decaux, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1997.
- Jacquemin J., « La Craie de construction, du matériau noble au matériau populaire », *Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Science et Arts du Département de la Marne*, Châlons sur Marne, 1983.
- *La Course au moderne : France et Allemagne dans l'Europe des années vingt : 1919-1933*, bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 1992.
- *L'Art sacré au XXème siècle en France*, Musée de Boulogne-Billancourt, 1993.
- *Léger et l'esprit moderne, 1918-1931*, catalogue d'exposition, Musée d'Art moderne de la ville de Paris, Paris, 1982.

- Lemoine S., *L'Esprit nouveau : le purisme à Paris de 1918 à 1925*, Grenoble, Réunion des Musées Nationaux, 2001.

- Leniaud J-M., *Les Bâisseurs d'avenir : portraits d'architectes XIXème et XXème siècle*, Paris, Fayard, 1998.

- Lesaffre O., *Théâtre et architecture. Louis Marie Cordonnier, architecte (1854-1940)*, Lille, Ecole d'architecture de Lille, 1985.

- Marrey B., « Les progrès des matériaux et des structures », dans S. Goldberg (dir.), *1900-2000 : Un siècle de construction*, Paris, Editions du Moniteur, 1999, t. 1, p. 32-37.

- Minart J., "Du rôle social de l'architecte", *l'Architecture Française*, juillet 1941.

- Monnier G., *Architecture et culture en France de 1918 à 1950*, Lille, ANRT, Lille III, 1988.

- Rendu P., *L'Appareil juridique de la planification urbaine, lois et décrets d'urbanisme de 1919 à 1943*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1977.

- Vaughan W., *L'Art du XIXème siècle (1780-1850)*, Paris, Citadelles et Mazenod, 1993.

- Vigato J-C., « L'architecture du régionalisme : les origines du débat 1900-1950 », *Dossiers et Documents de l'Institut Français d'Architecture*, n° 4, 1983, p. 33-38.

- Vigato J-C., *l'Architecture régionaliste, France 1890-1950*, Paris, éd. Norma, 1994.

- La reconstitution agricole et forestière

- Amat J.P., « Guerre et milieux naturels : les forêts meurtries de l'Est de la France, 70 ans après Verdun », *L'espace Géographique*, n°16, 1987, p. 217-233.

- Amat J.P., « La forêts et la guerre, un exemple de sylvofaciès sur les champs de bataille de la Grande Guerre en Argonne », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°65, 1988, p. 191-201.

- Bach M., « Les forêts mirailées en Lorraine » *Revue Forestière Française*, n°27, 1975, p. 217-222.

- Boussard I., « L'agriculture au lendemain des guerres de 1914 et 1939 », *Reconstruction et modernisation*, Direction des Archives de France, Paris, éd. Archives nationales, 1991, p.187-193.

- Buridant J., *La forêt dans l'Aisne*, Société Historique de Haute-Picardie, éd. Dominique Guéniot, 2007

- Carpentier P., *La Reconstruction agricole des champs de bataille de l'Artois (1915)*, mémoire de maîtrise, université d'Artois, dir. D. Varaschin, 2000.

- Gouttin P., « Les forêts mitraillées soixante ans après », *Revue Forestière Française*, n°31, 1979, p. 318-322.

- Huin F., « L'évolution des forêts ruinées d'Argonne », *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, n°77, 1962, p. 159-166.

- Kukula F., *La Reconstitution de l'espace agricole dans le canton de Cambrin au lendemain de la première guerre mondiale*, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999.

- Petit O., *La naissance et le développement du syndicalisme et de la mutualité agricole dans le département de l'Aisne entre les deux guerres*, Thèse de Docorat, Université Paris IV, 1986.

- Pruvost E., *La Reconstitution agricole dans le canton de Vimy après la première guerre mondiale*, mémoire de Maîtrise, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999.

- Schmerber J.M., *La réorganisation foncière en France : le remembrement rural*, Cahors, Coueslant, 1949.

- Trupin S., *La Reconstitution agricole du canton de Bapaume de 1919 à 1929*, université d'Artois, dir. E. Bussière et G. Noël, 1999.

5) Le chemin des Dames et la vallée de L'Aisne et de l'Ailette

- Le Chemin des Dames dans la guerre :

- Castex H., *L'Affaire du Chemin des Dames : les comités secrets*, Paris, Imago, 1998.

- Nobecourt R-G., *Les Fantassins du Chemin des dames*, Paris, Bertout, 1983.

- Carlier E., *Mort ? Pas encore ?*, éd. Société Archéologique de Douai, 1993.

- Chévat E., *Le Passage de l'Aisne de 1880 à 1916*, Paris, Grasset, 1921.

- Defente D., *Le Chemin des dames 1914-1918*, Paris, Somogy éd. d'art, 2003.

- Lachaud G., *1917, la Bataille du Chemin des dames*, Chavignon, CHAV, 1997.

- Lachaud G., *1918, Dernière batailles de l'Aisne*, Chavignon, CHAV, 1998.

- Marival G. , Pilleboue F. , Courtois R. , “*La caverne du Dragon*“, *graine d'histoire*, numéro 5, 1999.

- Marival G., *Le Chemin des dames*, guide découverte, Clermont-Ferrand, éd. Chamina, 2004.

- Miquel P., *Le Chemin des dames*, Paris, éd. Perrin, 1997.

- Miquel P., *Le Chemin des Dames : enquête sur la plus effroyable hécatombe de la Grande Guerre*, Paris, Pocket, 1998.

- Offenstadt N. (dir.), *Le Chemin des Dames, de l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004.

- Rondeau G., *Les Fantômes du chemin des dames : le presbytère d'Yves Gibeau*, Paris, Seuil, 2003.

- Données sur la vallée de l'Aisne :

- Bertrand M., *La Vallée de l'Aisne de Berry-au-Bac à Compiègne : étude régionale*, Mémoires pour le D.E.S de géographie de la Faculté des Lettres de Paris, Centre Départementale de Documentation Pédagogique du Département de l'Oise, 1951.

- Delattre D., *L'Aisne, les 816 communes*, imprimerie Houdeville, 1996.

- Dumas G., Martinet S. , *L'Histoire de l'Aisne vue à travers les richesses des Archives Départementales et de la bibliothèque de Laon*, Imp. du Courrier de l'Aisne, 1971.

- Eck F., *Il était une fois des châteaux dans l'Aisne*, Graine d'histoire, L'Aisne Nouvelle, 2005.

- Garel J., *Cités fortifiées et châteaux forts à travers l'histoire du département de l'Aisne*, ELTA, 1977.

- Garel J., *Les Fondations monastiques et les abbayes du département de l'Aisne : histoire et architecture*, ELTA, 1976.

- Marival G., *D'hier à aujourd'hui : l'agriculture de l'Aisne*, Société des Editions Techniques Agricoles de l'Aisne, Laon, 2001.

- Données sur le Chemin des Dames :

- *La lettre du Chemin des Dames*, Bulletin d'information édité par le Conseil Général de l'Aisne, numéros 1 à 23.

- Courtois R., *Le Chemin des Dames*, Paris, Tallandier, Guides Historia, 1992.

- Monographies de villages du Chemin des Dames

- Colas A., *Comme si c'était hier*, Pleine vie, Le temps d'écrire, 1998.

- Sars M. de, *Histoire de Beaurieux*, Imp. de la Manutention Mayenne, 1980.

- Sars M. de, *Histoire de Chaudarde*, Imp. de l'Aisne, 1936.

- Sars M. de, *Les Vendangeoirs du Laonnois*, société historique de Haute-Picardie, imp. De la Manutention Mayenne, 1986.

- Maroteaux R-J., *Beaurieux, village de mon enfance*, CAF, 1995.
- Mulot M., *Beaurieux : 6000 ans d'histoire : mémoire d'un village et de son environnement*, Laon, Imp. Recto-Verso, 2001.
- Sureau J-Y., *Saint-Erme Outre et Ramecourt*, Muizon, éd. William Thery, 1984.

Annexes

Annexe 1 : Tableau de relevés des données contenues dans les dossiers de dommages de guerre.

Commune	Nom	Profession	catég	Etat aproximatif de l'édifice avant 14	Type de maison	Etat aproximatif de l'édifice après 1914	Nombre de pièces	Mobili er classi que	Mobili er de style	Art et déco	Livres et cultur e	March andise s	Outils	Perte subie valeur 1914	Somme demandée valeur 1919
Aizy	CARPENTIER	Carrier (association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie)	2	1	Carrière, bureau, forge	2	3	1	0	0	0	1	*	250,00	1 100,00
Aizy	CARPENTIER	Carrier (association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie)	3	1	Carrière, bureau, forge	2	*	*	*	*	*	*	1	41 703,00	153 263,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	2	1	Ferme	4	?	1	0	1	0	1	*	17 390,00	61 486,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Commerce	4	?	*	*	*	*	*	1	20 806,00	88 167,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	8 386,00	33 446,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	16 411,00	69 541,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	0	9 973,00	36 751,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	7 310,00	30 980,00
Aizy	Veuve BLANCHEVOYE	Cultivatrice	3	1	Murs	4	*	*	*	*	*	*	0	849,00	4 113,00
Aizy	TORDEUR- BAILLY	Cultivateur	2	1	Ferme	3	23	1	1	1	1	1	*	49 387,00	187 073,00
Aizy	TORDEUR- BAILLY	Cultivateur	3	1	Ferme	3	23	*	*	*	*	*	1	60 373,00	202 249,00
Aizy	LELEU-DUFOUR	Cultivateur	2	1	Ferme	4	?	1	0	0	0	1	*	5 091,00	19 718,00
Aizy	LELEU-DUFOUR	Cultivateur	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	37 033,00	262 797,00
Aizy	Veuve SABATIER	Apicultrice	2	1	Habitation	4	?	1	0	1	1	1	*	6 047,00	21 978,00
Aizy	Veuve SABATIER	Apicultrice	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	1	31 884,00	198 850,00
Aizy	LECANT	Sabotier	2		Habitation	4	7	1	0	0	0	0	*	2 010,00	8 040,00
Aizy	LECANT	Sabotier	3	2	Habitation	4	7	*	*	*	*	*	0	12 502,00	69 091,00
Aizy	LECANT	Sabotier	3	2	Habitation	4	7	*	*	*	*	*	0	8 408,00	46 464,00
Beaurieux	COUTURIER- VOIZELLE	Cultivateur	3	2	Ferme	2	*	*	*	*	*	*	0	10 080,00	46 800,00
Beaurieux	COLAS	Monteur- Ajusteur	2	?	?		?	1	0	0	0	0	*	1 770,00	5 310,00
Beaurieux	MEURANT	Notaire	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	68 000,00	129 200,00
Bouconville- Vauclaire	CHEDEVILLE	Cultivateur	2	2	Ferme	4	?	1	0	0	0	1	*	5 312,00	20 102,00
Bouconville- Vauclaire	CHEDEVILLE	Cultivateur	3	2	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	26 148,00	123 822,00
Bouconville- Vauclaire	Veuve HURBLAIN- BOUTIN	Boulangère	3	2	*	4	*	*	*	*	*	*	0	27 143,00	123 203,00
Bouconville- Vauclaire	LEJEUNE	Serrurier	2	*	*	*	?	1	1	1	1	1	*	7 182,00	23 248,00
Bouconville- Vauclaire	LEJEUNE	Serrurier	3	*	*	*	?	*	*	*	*	*	1	5 886,00	16 011,00
Bouconville- Vauclaire	CHAMBERLIN- DESIGNE	Cultivateur	3	1	Bois	4	*	*	*	*	*	*	*	6 870,00	25 253,00

Bouconville-Vauclaire	Veuve REMY-SIO	Ménagère	2	1	Habitation	4	?	1	0	1	0	0	*	1 204,00	4 258,00
Bourg et commin	Veuve LEGRAND-MACHET	Négociant en cycle	2	1	Habitation	1	?	1	0	1	0	1	*	7 739,00	28 014,00
Bourg et commin	Veuve LEGRAND-MACHET	Négociant en cycle	3	1	Habitation	1	?	*	*	*	*	*	0	2 898,00	13 254,00
Bray en laonnois	Veuve DOFFEMONT MICHEL	Couvreur	2	1	Habitation	4	?	1	0	0	0	1	*	6 000,00	21 075,00
Bray en laonnois	Veuve DOFFEMONT MICHEL	Couvreur	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	1	7 200,00	21 882,00
Chamouille	DEVULF VAN FLETEREN	Cultivateur	2	1	Ferme	4	?	1	0	1	0	0	*	4 714,00	17 578,00
Cerny en laonnois	DEVULF VAN FLETEREN	Cultivateur	3	1	Terres	4	*	*	*	*	*	*	1	9 137,00	20 069,00
Cerny en laonnois	DROT	Sous directeur	3	1	Habitation	3	?	*	*	*	*	*	0	9 813,00	61 683,00
Cerny en laonnois	DROT	Sous directeur	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	0	21 853,00	128 207,00
Chaudarde	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR
Chavignon	LEROY-BOUDEAUX	Cultivateur	2	1	Ferme	4	?	1	0	1	0	1	*	94 003,00	369 081,00
Chavignon	LEROY-BOUDEAUX	Cultivateur	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	1	100 031,00	412 987,00
Chavignon	HORDE	Percepteur	2	?	Habitation	?	8	1	1	1	1	0	*	19 980,00	74 546,00
Chavignon	BEAURAIN	Charronage	2	?	Habitation	?	5	1	0	0	0	1	*	7 811,00	28 888,00
Chavignon	BEAURAIN	Charronage	3	?	Habitation	?	5	*	*	*	*	*	1	2 818,00	11 711,00
Chavignon	BLATTIER	Coiffeur	2	?	?	?	?	1	0	0	0	0	*	4 581,00	18 094,00
Chavignon	TYNGRY-LACROUTE	Carrier	2	1	Habitation	?	5	1	0	0	0	0	*	4 247,00	10 316,00
Chavignon	TYNGRY-LACROUTE	Carrier	3	1	Habitation	4	5	*	*	*	*	*	1	18 614,00	?
Chavignon	GARIN	Boucher	2	1	Habitation	3	4	1	0	0	0	1	*	4 847,00	16 881,00
Chavignon	GARIN	Boucher	3	1	Habitation	3	4	*	*	*	*	*	1	22 069,00	131 536,00
Chavignon	GAUTIER	Marchand de bois	2	1	Habitation	3	?	1	1	1	1	1	*	21 925,00	76 057,00
Chavignon	GAUTIER	Marchand de bois	3	1	Habitation	3	?	*	*	*	*	*	1	3 672,00	15 372,00
Chavignon	Société de musique	*	2	*	*	*	?	1	0	1	0	0	*	5 088,00	10 371,00
Chavignon	SAGANNE	Négociant en grain	2	1	Habitation	4	11	1	1	1	0	1	*	23 703,00	80 936,00
Chavignon	SAGANNE	Négociant en grain	3	1	Habitation	4	11	*	*	*	*	*	0	89 774,00	552 760,00
Chavignon	Saganne	Négociant en grain	3	1	Habitation	3	5	*	*	*	*	*	0	70 532,00	139 039,00
Chavignon	LEMOINE	Instituteur	2	1	Habitation	4	?	1	1	1	1	0	*	8 309,00	26 731,00
Chavignon	COUILLETTE	Maréchal	2	1	Habitation	3	4	1	0	1	0	1	*	6 324,00	23 335,00
Chavignon	COUILLETTE	Maréchal	3	1	Habitation	3	4	*	*	*	*	*	0	14 964,00	86 196,00
Chavignon	COUILLETTE	Maréchal	3	1	Habitation	4	7	*	*	*	*	*	1	30 811,00	172 797,00
Chavignon	DELTEIL	Quincaillier	2	1	Habitation	4	4	1	0	1	0	1	*	61 801,00	208 166,00
Chavignon	DELTEIL	Quincaillier	3	1	Habitation	4	4	*	*	*	*	*	0	17 524,00	104 309,00
Chavignon	DELTEIL	Quincaillier	3	1	*	4	0	*	*	*	*	*	0	17 559,00	104 521,00
Chavonne	Société NORMAND Frère	Brasserie	2	1	Brasserie	4	11	1	0	0	0	1	*	17 848,00	50 819,00
Chavonne	Société NORMAND Frère	Brasserie	3	1	Brasserie	4	11	*	*	*	*	*	1	30 462,00	210 984,00
Chavonne	FOUILLART-RETIF	Régisseur	2	1	Habitation	4	10	1	1	1	1	1	*	18 929,00	70 760,00
Chavonne	FOUILLART-RETIF	Régisseur	3	1	Habitation	4	10	*	*	*	*	*	0	64 647,00	380 129,00
Chermizy-Ailles	Veuve HUBERT-ROUILLON	Manouvrière	2	?	?	?	?	1	0	0	0	0	*	2 886,00	8 658,00
Chevregny	TETART	Peintre en bâtiment	2	2	Habitation	4	?	1	0	1	0	1	*	4 675,00	21 736,00

Chevregny	TETART	Peintre en bâtiment	3	2	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	1	1 480,00	5 251,00
Colligis	Veuve GAUGER-SORRIETTE	Sans profession	2	*	*	*	10	1	1	1	1	0	*	80 771,00	191 911,00
Colligis	Veuve DEBACK-TOUCHE	Sans profession	2	1	Ferme	4	?	1	0	1	O	1	*	13 903,00	34 734,00
Colligis	Veuve DEBACK-TOUCHE	Sans profession	3	1	Ferme	4	*	*	*	*	*	*	1	13 106,00	52 013,00
Colligis	Veuve Jobertise-Anceaus	Boulangère	3	1	Commerce	3	*	*	*	*	*	*	1	62 011,00	256 248,00
Grandelain	LAMBOT	Maréchal Ferrand	3	1	Habitation/forg e	4	?	*	*	*	*	*	1	17 767,00	57 589,00
Craonne	HAUTAVOINE	Notaire	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	45 000,00	115 000,00
Craonne	Veuve GENARD-SERRIOT	Maraîchère	2	1	Habitation	4	?	1	0	1	O	0	*	5 000,00	15 000,00
Craonne	Veuve GENARD-SERRIOT	Maraîchère	3	1	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	0	8 240,00	35 020,00
Craonnelle	Veuve ANDRIEUX-EVRARD	Cultivatrice	2	2	Ferme	4	?	1	0	0	O	1	*	8 850,00	26 550,00
Craonnelle	Veuve ANDRIEUX-EVRARD	Cultivatrice	3	2	Ferme	4	*	*	*	*	*	*	0	27 548,00	119 754,00
Cuiry les chaudarde	COUTURIER-VOIZELLE	Cultivateur	3	1	Ferme	3	*	*	*	*	*	*	0	20 625,00	89 375,00
Cuissy et Geny	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR
Pargny-Filain	COREZ-CHANTRE	Marinier	2	1	Habitation	4	?	1	0	1	1	0	*	2 000,00	7 800,00
Pargny-Filain	COREZ-CHANTRE	Marinier	3	1	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	1	3 500,00	13 698,00
Pargny-Filain	BROUTIN-BROUTON	Marinier	2	1	Habitation	4	?	1	0	0	0	0	*	3 102,00	9 806,00
Pargny-Filain	BROUTIN-BROUTON	Marinier	3	1	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	0	?	?
Pargny-Filain	Abbé VAROQUEAUX	Curé	2	1	Habitation	4	?	1	1	1	1	0	*	9 816,00	39 080,00
Jumigny	Veuve SELLIER-DEPRE	Cultivatrice	2	2	Ferme	2	?	1	0	0	0	1	*	4 300,00	12 900,00
Jumigny	Veuve SELLIER-DEPRE	Cultivatrice	3	2	Ferme	2	*	*	*	*	*	*	0	62 738,00	334 242,00
Monampteuil	Veuf GOHIER	Charpentier	2	1	Habitation	3	?	1	0	0	0	1	*	3 358,00	7 245,00
Monampteuil	Veuf GOHIER	Charpentier	3	1	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	1	10 285,00	51 173,00
Monampteuil	Veuve MATTIER-GARNIER	Cultivatrice	2	2	Ferme	3	?	1	0	1	1	1	*	7 933,00	15 867,00
Monampteuil	Veuve MATTIER-GARNIER	Cultivatrice	3	2	Ferme	3	*	*	*	*	*	*	1	33 744,00	137 081,00
Moulins	Veuve LAVIDIERE	Régisseuse	2	?	?	?	?	1	0	0	0	0	*	2 900,00	5 800,00
Moussy verneuil	Veuve RILLART	Veuve de Député de l'Aisne	1	1	Domaine forest	4	*	*	*	*	*	*	*	213 753,00	?
Neuville sur Ailette	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR
Oeuilly	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR
Ostel	ROGE	Directeur	2	1	Château/ferme	3	20	1	1	1	1	O	*	18 765,00	396 295,00
Ostel	ROGE	Directeur	3	1	Château/ferme	3	*	*	*	*	*	*	0	219 615,00	1 160 190,00
Ostel	PAGNON-LEFEVRE	Cultivateur	2	2	Ferme	4	?	1	0	0	0	O	*	6 471,00	21 642,00
Ostel	PAGNON-LEFEVRE	Cultivateur	3	2	Ferme	4	*	*	*	*	*	*	0	42 937,00	244 743,00
Oulches la vallée Foulon	BOULANGER-COLLET	Cultivateur	2	2	Ferme	4	?	1	0	1	0	1	*	2 300,00	6 500,00
Oulches la vallée Foulon	BOULANGER-COLLET	Cultivateur	3	2	Ferme	4	*	*	*	*	*	*	1	7 130,00	35 210,00
Paissy	Veuve BEGUIN-CATON	Cultivatrice	2	1	Ferme	2	?	1	0	1	0	1	*	6 837,00	16 857,00

Paissy	Veuve BEGUIN-CATON	Cultivatrice	3	1	Ferme	2	*	*	*	*	*	*	1	21 900,00	97 790,00
Paissy	PREVOT	Cultivateur	3	1	Ferme	4	?	*	*	*	*	*	*	?	16 120,00
Pancy Courtecon	MERICE BERTHAUT	Instituteur	3	?	Habitation	?	?	*	*	*	*	*	*	1 780,00	4 140,00
Pargnan	DROMAIN	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	DROMAIN	?	3	?	Bâtiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	COLAS-CHARPENTIER	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	CHARPENTIER	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	CHENU	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	JEAN	?	3	?	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	JEAN	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	JEAN	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	HABANG	?	3	?	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	PORTELETTE	?	3	?	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	LESSUEUR	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	HANOTEAU	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	HANOTEAU	?	3	?	Batiments	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MOLLET	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MOLLET	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MOLLET	?	3	?	Batiments	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BERGE	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BOULANGER	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	ROUSSEAU	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	ROUSSEAU	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	ROUSSEAU	?	3	?	Batiments	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	ROUSSEAU	?	3	?	Batiments	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	CRELET	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	LEFEVRE	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	FAYON	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BERGER	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	RIGOT	?	3	?	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	CHABLET-LOR	?	3	?	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	SAPICOURT	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	SAPICOURT	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	SAPICOURT	?	3	?	Batiments	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	SAPICOURT	?	3	?	Batiments	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	CADET	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	NANTY	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	NANTY	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	NANTY	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	DOUCELLIER	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BREBANT	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	FOURNIER	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	FOURNIER	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BOUCHER	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	BOUCHER	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	RIDON	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	POTEAU	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	PHILIPPOT	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MONCIER	?	3	?	Habitation	3	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MONCIER	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MULETTE	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?

Pargnan	MULETTE	?	3	?	Batiments	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	DURIN	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	DUBIN	?	3	?	Habitation	4	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	GATEAU	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	ARMOCHY	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	LOTHELIN	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pargnan	MEXIERES	?	3	?	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	?	?	?
Pontavert	COLLET	Bourellier, sellier	2	1	Habitation	4	?	1	0	0	0	1	*	10 530,00	?
Pontavert	COLLET	Bourellier, sellier	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	1	27 227,00	158 796,00
Pontavert	THANDART-REISS	Chef de bataillon	2	?	Habitation	4	8	1	0	1	1	0	*	50 402,00	121 902,00
Pontavert	BATTEUX	Colonel d'artillerie	2	1	Habitation	4	?	1	1	1	1	0	*	6 306,00	19 378,00
Pontavert	BATTEUX	Colonel d'artillerie	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	0	21 232,00	113 686,51
Pontavert	CHAVANCE	Médecin	2	?	?	?	9	1	1	1	1	0	*	50 402,00	121 902,00
Soupir	PELTIER	Géomètre expert	2	1	Bourgeoise	4	?	1	0	0	1	0	*	2 960,00	7 561,00
Soupir	PELTIER	Géomètre expert	3	1	Bourgeoise	4	*	*	*	*	*	*	0	62 252,00	319 334,00
Soupir	SIMON	Garde-chasse	2	?	?	?	?	1	0	1	1	0	*	20 412,00	67 012,00
Soupir	FOUILLART-RETIF	Régisseur	3	1	Habitation	4	?	*	*	*	*	*	0	?	?
Vailly-sur-Aisne	Veuve LEPICIER	Antiquaire à Paris	2	1	Bourgeoise	1	12	0	1	1	1	0	*	204 940,00	509 335,00
Vailly-sur-Aisne	Veuve LEPICIER	Antiquaire à Paris	3	1	Bourgeoise	1	*	*	*	*	*	*	0	51 397,00	121 597,00
Vailly-sur-Aisne	Veuve LEPICIER	Antiquaire à Paris	3	1	Habitation	1	*	*	*	*	*	*	0	3 831,00	13 109,00
Vailly-sur-Aisne	Veuve LEPICIER	Antiquaire à Paris	3	1	Habitation	2	*	*	*	*	*	*	0	87 519,00	300 237,00
Vailly-sur-Aisne	STE IMMOBILIERE	Sté immobilière	3	1	Ouvrière	1	*	*	*	*	*	*	0	8 193,00	45 997,00
Vailly-sur-Aisne	STE IMMOBILIERE	Sté immobilière	3	1	Ouvrière	1	*	*	*	*	*	*	0	6 592,00	36 621,00
Vailly-sur-Aisne	STE IMMOBILIERE	Sté immobilière	3	1	Ouvrière	2	*	*	*	*	*	*	0	14 529,00	79 569,00
Vailly-sur-Aisne	CARPENTIER	Carrier (association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie)	2	2	Port-Habitation	2	2	1	0	0	0	1	*	2 100,00	4 400,00
Vailly-sur-Aisne	CARPENTIER	Carrier (association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie)	3	2	Port-Habitation	2	*	*	*	*	*	*	0	169 658,00	382 600,00
Vailly-sur-Aisne	MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC ET PNEUMATIQUES	Manufacture	3	1	Industrie	3	*	*	*	*	*	*	1	?	?
Vailly-sur-Aisne	STE CIVILE DE L'ABATTOIR	Sté civile des abattoirs	3	1	habitation-boucherie	3	*	*	*	*	*	*	0	60 438,00	342 040,00
Vailly-sur-Aisne	GENDARMERIE	Gendarmerie	2	1	Caserne	3	?	1	0	0	1	0	*	?	?
Vailly-sur-Aisne	GENDARMERIE	Gendarmerie	3	1	Caserne	3	?	*	*	*	*	*	0	75 300,00	565 021,00
Vailly-sur-Aisne	STE IMMOBILIERE	Sté immobilière	3	1	Ouvrière	4	*	*	*	*	*	*	0	26 830,00	145 948,00
Vailly-sur-Aisne	DELORME	Boucher	2	?	?	?	?	1	1	1	0	1	*	12 000,00	56 000,00
Vailly-sur-Aisne	DELORME	Boucher	3	?	?	?	*	*	*	*	*	*	1	14 981,00	45 145,00
Vailly-sur-Aisne	ROHART-LAMBOT	Boulangier	2	?	?	?	8	1	0	1	0	1	*	20 716,00	76 108,00

Vailly-sur-Aisne	ROHART-LAMBOT	Boulangier	3	?	?	?	*	*	*	*	*	*	1	13 293,00	45 983,00	
Vailly-sur-Aisne	SECOURS MUTUEL	Secours mutuel	2	?	?	?	1	1	0	0	1	0	*	2 056,00	6 168,00	
Vailly-sur-Aisne	BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	Bibliothèque	2	?	?	?	1	1	0	0	1	N	*	?	?	
Vailly-sur-Aisne	JUSTICE DE PAIX	Justice de Paix	2	1	?	?	1	?	1	0	0	1	0	*	367,00	1 102,00
Vailly-sur-Aisne	JUSTICE DE PAIX	Justice de Paix	3	1	?	?	1	*	*	*	*	*	*	0	0,00	0,00
Vailly-sur-Aisne	SOCIETE DES ARCHERS	Société des Archers	2	1	Terrain de Jeu	?	2	?	1	0	1	0	0	*	?	968,00
Vailly-sur-Aisne	SOCIETE DES ARCHERS	Société des Archers	3	1	Terrain de Jeu	?	2	*	*	*	*	*	*	0	9 133,00	52 995,00
Vailly-sur-Aisne	DOCTEUR LOUVERY	Sté de Gymnastique les coquelicots	2	1	Hangar	?	2	1	0	0	1	1	0	*	3 861,00	14 129,00
Vailly-sur-Aisne	DOCTEUR LOUVERY	Sté de Gymnastique les coquelicots	3	1	Hangar	?	2	*	*	*	*	*	*	0	2 460,00	14 763,00
Vailly-sur-Aisne	UNION SPORTIVE	Union Sportive	2	1	Habitation	?	1	?	1	0	1	1	0	*	6 304,00	18 912,00
Vailly-sur-Aisne	UNION SPORTIVE	Union Sportive	3	1	Habitation	?	1	*	*	*	*	*	*	0	0,00	0,00
Vailly-sur-Aisne	SOCIETE CANTONALE DE TIR ET PREPARATION MILITAIRE	Sté cantonale de tir et préparation militaire	2	1	Local avec cible	?	3	1	0	0	1	0	0	*	?	2 000,00
Vailly-sur-Aisne	SOCIETE CANTONALE DE TIR ET PREPARATION MILITAIRE	Sté cantonale de tir et préparation militaire	3	1	Local avec cible	?	3	*	*	*	*	*	*	0	17 000,00	50 000,00
Vassogne	Veuve LEVENT-ANDRIEUX	Cultivatrice	3	1	Ferme	?	4	*	*	*	*	*	*	1	42 265,00	209 270,00
Vendresse	Veuve FOVET-DUBOIS	Cultivatrice	2	2	Ferme	?	4	5	1	0	0	0	0	*	11 900,00	31 000,00
Vendresse	Veuve FOVET-DUBOIS	Cultivatrice	3	2	Ferme	?	4	*	*	*	*	*	*	1	42 265,00	158 635,00
Vendresse	SIR	Cordonnier	2	1	Habitation	?	4	5	1	0	1	0	1	*	3300	9650
Vendresse	SIR	Cordonnier	3	1	Habitation	?	4	*	*	*	*	*	*	1	6 000,00	14 000,00
Trucy	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR	DTR

Annexe 2 : Tableau de relevés des données contenues dans les agendas de l'entreprise Maroteaux-Cabaret : relevés des heures effectuées par les ouvriers (CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret)

ANNEE 1922									
	SEMAINE DU 01/01 AU 07/01								
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
CABARET	8	8	8	8	8	8		48	11%
MEUNIER	8	8	8	8	8	8		48	11%
BERNIER	8	8	8	8	8	8		48	11%
MACQUART	8	8	8	8	8	8		48	11%
LOUGUEMON	8	8	5	8	8	8		45	10%
AMIOT	8	8	5	8	8	8		45	10%
BEGUIN	5	0	5	8	8	8		34	8%
MARCEAU	8	8	8	8	8	8		48	11%
COLCY		8	5	0	0	0		13	3%
PATIN			8	8	8	9		33	7%
LOSSRAUD			8	8	8	9		33	7%
LENFANT						4		4	1%
MAROTTEAU								0	0%
DEROZE								0	0%
HAUTEMONT								0	0%
JOLY								0	0%
CHARPENTIER AL								0	0%
CHARPENTIER AR								0	0%
MONTCOURTOIS								0	0%
COSSART								0	0%
ROUILLON								0	0%
HOUDRY								0	0%
CORREGES								0	0%
CHARRIEUX								0	0%
BOURDIN								0	0%
BERTIN								0	0%
BELLOT								0	0%
OISTIEN								0	0%
DUFRESNOY								0	0%
OLIVIER								0	0%
DA SILVA								0	0%
COUTANT								0	0%
ANTOINE								0	0%
SAURETS								0	0%
CHENIER								0	0%
LEGER								0	0%
GANFANCHECHIEN								0	0%
1 ENFANT								0	0%
TOTAL	61	64	76	80	80	86	0	447	100%
%	14%	14%	17%	18%	18%	19%	0%	100%	

SEMAINE du 03/04 au 09/04									
NOMS	L	M	M	J	V	S	D	S/T	%
CABARET		5	10	10	7,5		2,5	35	8%
MEUNIER								0	0%
BERNIER								0	0%
MACQUART								0	0%
LOUGUEMON								0	0%
AMIOT								0	0%
BEGUIN								0	0%
MARCEAU								0	0%
COLCY								0	0%
PATIN			10	9,5	7,5		2,5	29,5	7%
LOSSRAUD								0	0%
LENFANT								0	0%
MAROTTEAU		5	10	5	7,5		2,5	30	7%
DEROZE			10	9,5	7,5		2,5	29,5	7%
HAUTEMONT			10	9,5	7,5		0	27	6%
JOLY			10	9,5	7,5		2,5	29,5	7%
CHARPENTIER AL			0	9,5	7,5		2,5	19,5	4%
CHARPENTIER AR		5	0	9,5	7,5		2,5	24,5	6%
MONTCOURTOIS		10	10	9,5	7,5		2,5	39,5	9%
COSSART								0	0%
ROUILLON								0	0%
HOUDRY		4	9	4	4			21	5%
CORREGES		3	10	9,5	7,5		11	41	9%
CHARRIEUX							2,5	2,5	1%
BOURDIN			5,5	10	7,5		10	33	7%
BERTIN								0	0%
BELLOT					6		11	17	4%
OISTIEN								0	0%
DUFRESNOY								0	0%
OLIVIER								0	0%
DA SILVA								0	0%
COUTANT								0	0%
ANTOINE								0	0%
SAURETS								0	0%
CHENIER		5	10	9,5	0			24,5	6%
LEGER		4						4	1%
GANFANCHECHIEN			10	9,5	7,5		11	38	9%
1 ENFANT								0	0%
TOTAL	0	41	114,5	124	100	0	65,5	445	100%
%	0%	9%	26%	28%	22%	0%	15%	100%	

SEMAINE du 01/05 au 07/05								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
10	10	0	10	10	10		50	8%
							0	0%
							0	0%
5	10	0	10	10	10		45	7%
				10	10		20	3%
10	10	0	10	10	10		50	8%
10	10	10	10	10	10		59,5	9%
10	10	0	10	10	10		50	8%
10	10	0	5	10	10		45	7%
10	10	0	10	10	10		50	8%
							0	0%
							0	0%
		4	4	4			12	2%
10	10	0	10	10	10		50	8%
10	10	0	10	10	10		50	8%
	10	10	10				29,5	4%
5		10	5	10	10		39,5	6%
10	5	10	10	10	10		54,5	8%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
110	115	52	124	134	130	0	665	100%
17%	17%	8%	19%	20%	20%	0%	100%	

SEMAINE du 12/06 au 18/06								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
0	10	5	10	10	10		45	8%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
		5	10				15	3%
							0	0%
							0	0%
0	10	0	10	10	10		40	7%
							0	0%
0	10	5	10	10	10		45	8%
0	10	7					17	3%
0	10	7	10	10	10		47	9%
0	10	9	10	10	10		49	9%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
0			10	10			20	4%
0	10	9	10	10	10		49	9%
0	10	9	10	10	10		49	9%
0		5					5	1%
0	10	5	10	10	10		45	8%
		7	10		10		27	5%
0	10	5	10	10	10		45	8%
		4	10		10		24	4%
		7	10		10		27	5%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
0	100	89	140	100	120	0	549	100%
0%	18%	16%	26%	18%	22%	0%	100%	

SEMAINE du 3/07 au 9/07									
NOMS	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
CABARET	10	10	10	10	10	10	6	66	8%
MEUNIER								0	0%
BERNIER								0	0%
MACQUART								0	0%
LOUGUEMON								0	0%
AMIOT								0	0%
BEGUIN								0	0%
MARCEAU								0	0%
COLCY								0	0%
PATIN	10	10	10	8	10	10		58	7%
LOSSRAUD								0	0%
LENFANT								0	0%
MAROTTEAU	10	10	10	10	10	10	3	63	7%
DEROZE								0	0%
HAUTEMONT		10	10	10	10	10		50	6%
JOLY	10	10	10	10				40	5%
CHARPENTIER AL	10		10	8	10	10		48	6%
CHARPENTIER AR	10		10	7	10	10		47	6%
MONTCOURTOIS								0	0%
COSSART								0	0%
ROUILLON		4						4	0%
HOUDRY		4		4		4		12	1%
CORREGES	10	10	10	10	10	10	10	70	8%
CHARRIEUX	10	10	10	10	10	10		60	7%
BOURDIN	10	10	10	2	10	10		52	6%
BERTIN		10	10	10	10	10		50	6%
BELLOT	10	10	10	8	10	10		58	7%
OISTIEN		10	10	7	10	10		47	6%
DUFRESNOY								0	0%
OLIVIER	10	10	10	2	10	10		52	6%
DA SILVA	10	10	10	7	10	10		57	7%
COUTANT							10	10	1%
ANTOINE								0	0%
SAURETS								0	0%
CHENIER								0	0%
LEGER								0	0%
GANFANCHECHIEN								0	0%
1 ENFANT								0	0%
TOTAL	120	138	150	123	140	144	29	844	100%
%	14%	16%	18%	15%	17%	17%	3%	100%	

SEMAINE du 07/08 au 13/08								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
10	8	10	10	10	10	5	63	7%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
10	8	10	10	10	10		58	6%
							0	0%
							0	0%
10	8	10	10	10	10	5	63	7%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	7%
10	7	10	10	10	10	5	62	7%
10	8	10	10	10	10	5	63	7%
10	8	10	10	10	10	5	63	7%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
4	3						7	1%
10	3	10	10	10	10	5	58	6%
10	3			10	10		33	4%
		10	10	10	0		30	3%
9	10	10	10	10	10		59	7%
10	7	10	10	10	10	5	62	7%
10	10	10	10	10			50	6%
							0	0%
	3	10	10				23	3%
							0	0%
							0	0%
10	8	10	10	10	10		58	6%
10	8	10	10	10	10		58	6%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
	3	10	10				23	3%
143	115	160	160	150	130	35	893	100%
16%	13%	18%	18%	17%	15%	4%	100%	

SEMAINE du 04/09 au 10/09								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	8%
10	10	10	10	10	10		60	8%
10	10	10	10	10			50	6%
10	10	10	10	10			50	6%
							0	0%
							0	0%
			4	7			11	1%
			4				4	1%
10	10	10	10	10	10		60	8%
10	10	10	10	10			50	6%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
							0	0%
10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
10	10	10			10		40	5%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
10	10	10	10		10		50	6%
140	140	140	138	127	110	0	795	100%
18%	18%	18%	17%	16%	14%	0%	100%	

SEMAINE du 09/10 au 15/10									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
CABARET	10	10	10	10	10	10		60	10%
MEUNIER								0	0%
BERNIER								0	0%
MACQUART								0	0%
LOUGUEMON								0	0%
AMIOT								0	0%
BEGUIN								0	0%
MARCEAU								0	0%
COLCY								0	0%
PATIN	10		10	10	10			40	7%
LOSSRAUD								0	0%
LENFANT								0	0%
MAROTTEAU				10		10		20	3%
DEROZE								0	0%
HAUTEMONT	10	10	10	10	10			50	8%
JOLY	10	10	10	10	10			50	8%
CHARPENTIER AL	10	10	10	10	10	10		60	10%
CHARPENTIER AR	10	10	10	10	10	10		60	10%
MONTCOURTOIS								0	0%
COSSART								0	0%
ROUILLON								0	0%
HOUDRY								0	0%
CORREGES	10	10	10	10	10	10		60	10%
CHARRIEUX								0	0%
BOURDIN	10				10			20	3%
BERTIN								0	0%
BELLOT	10	10	10	10	10	10		60	10%
OISTIEN								0	0%
DUFRESNOY								0	0%
OLIVIER	10	10	10	10	10	10		60	10%
DA SILVA								0	0%
COUTANT								0	0%
ANTOINE								0	0%
SAURETS	10	10	10	10	10	10		60	10%
CHENIER								0	0%
LEGER								0	0%
GANFANCHECHIEN								0	0%
1 ENFANT								0	0%
TOTAL	110	90	100	110	110	80	0	600	100%
%	18%	15%	17%	18%	18%	13%	0%	100%	

SEMAINE du 06/11 au 12/11								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
4,5	5	5,5	9			8	32	9%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
9	9	9		9	9	8	53	14%
							0	0%
							0	0%
4,5	9			9		8	30,5	8%
							0	0%
			4,5	9		8	21,5	6%
4,5	9	9		9	9		40,5	11%
		5,5	9	9		8	31,5	8%
		5,5	9	9		8	31,5	8%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
	4						4	1%
4,5	9	5,5	9	9		8	45	12%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
4,5	9	5,5	9	9		8	45	12%
							0	0%
							0	0%
	9	5,5	9	9		8	40,5	11%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
							0	0%
32	63	51	59	81	18	72	375	100%
8%	17%	14%	16%	22%	5%	19%	100%	

SEMAINE du 04/12 au 10/12												
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	NOMS	TOTAL Ann	%ann	
8	8	8	8	8	8			48	10%	CABARET	623	9%
								0	0%	MEUNIER	102	1%
								0	0%	BERNIER	102	1%
								0	0%	MACQUART	102	1%
								0	0%	LOUGUEMON	99	1%
								0	0%	AMIOT	99	1%
								0	0%	BEGUIN	88	1%
								0	0%	MARCEAU	102	1%
								0	0%	COLCY	49	1%
8	8	8	8	8	8			48	10%	PATIN	498,5	7%
								0	0%	LOSSRAUD	60	1%
								0	0%	LENFANT	4	0%
8	8	8	8	8	8			48	10%	MAROTTEAU	436,5	6%
								0	0%	DEROZE	98,5	1%
8	8	8	8	8				40	8%	HAUTEMONT	439,5	6%
8	8	8	8	8	8			48	10%	JOLY	465,5	7%
8	8	8	8	8	8			48	10%	CHARPENTIER AL	461,5	7%
	8	8	8	8	8			40	8%	CHARPENTIER AR	459	6%
								0	0%	MONTCOURTOIS	133,5	2%
								0	0%	COSSART	49	1%
								0	0%	ROUILLON	37	1%
	4				4			8	2%	HOUDRY	110	2%
8	8	8	8	8	8			48	10%	CORREGES	481	7%
								0	0%	CHARRIEUX	244,5	3%
								0	0%	BOURDIN	229,5	3%
								0	0%	BERTIN	193,5	3%
8	8	8	8	8	8			48	10%	BELLOT	431,5	6%
								0	0%	OISTIEN	142	2%
								0	0%	DUFRESNOY	24	0%
8	8	8	8	8	8			48	10%	OLIVIER	310,5	4%
								0	0%	DA SILVA	57	1%
								0	0%	COUTANT	10	0%
								0	0%	ANTOINE	58	1%
								0	0%	SAURETS	158	2%
								0	0%	CHENIER	24,5	0%
								0	0%	LEGER	4	0%
								0	0%	GANFANCHECHIEN	38	1%
								0	0%	1 ENFANT	73	1%
72	84	80	80	80	76	0		472	100%	TOTAL	7097,5	100%
15%	18%	17%	17%	17%	16%	0%		100%				

ANNEE 1923									
SEMAINE DU 08/01 AU 14/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
MAROTEAUX	8		8	8	8	4		36	28%
BELLOT	8	8	8	8	8	8		48	38%
CABARET		8	8	8	8	4		36	28%
ANONYME						8		8	6%
HAUTEMONT								0	0%
JOLY								0	0%
CHARPENTIER AR								0	0%
CHARPENTIER AL								0	0%
BERGER								0	0%
ROUILLON								0	0%
DUFRESNOY								0	0%
TACHERON								0	0%
PATIN								0	0%
ZAVNOS								0	0%
NICOLAS								0	0%
CORREGES								0	0%
OLIVIER								0	0%
LAURENT								0	0%
RENE								0	0%
ROGER								0	0%
CHAGNEUX								0	0%
PORTELETTE								0	0%
PICACELLI								0	0%
TAILLEFUMIER								0	0%
TOTAL	16	16	24	24	24	24	0	128	100%
%	13%	13%	19%	19%	19%	19%	0%	100%	

SEMAINE DU 05/02 au 11/02									SEMAINE du 05/03 au 11/03								
L	M	Me	J	V	S	D	TOTAL	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
8							8	2%								0	0%
8	8	6,5	8	8	8		46,5	14%	9	10	9	9	9	9		55	16%
8	8	8		8	8		40	12%								0	0%
				9			9	3%								0	0%
8	8	6,5	8	8	8		46,5	14%	9	10	9	9	9	9		55	16%
8	8	6,5	8	8	8		46,5	14%		10	9	9	9	9		46	13%
8	8	2,5	8	8	8		42,5	13%	9	10	9	9	9	9		55	16%
8	8	6,5	8	8	8		46,5	14%	9	10	9	9	9	0		46	13%
8							8	2%				4				4	1%
	4			4			8	2%						9		9	3%
		6,5	8	8			22,5	7%								0	0%
							0	0%	9							9	3%
							0	0%				9	9	9		27	8%
							0	0%					9	9		18	5%
							0	0%					9	9		18	5%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
64	52	43	48	69	48	0	324	100%	45	50	45	58	72	72	0	342	100%
20%	16%	13%	15%	21%	15%	0%	100%		13%	15%	13%	17%	21%	21%	0%	100%	

SEMAINE du 09/04 au 15/04									SEMAINE du 07/05 au 13/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
		10	10	10	10		40	6%	10	10	10			10		40	7%
10	10	10	10	10	10		60	9%		10	10		6	10	5,5	41,5	7%
10		10	10				30	5%	10	10	10		6	10	5,5	51,5	9%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10			50	8%	10	10	10		5	10		45	8%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10		5	10	5,5	50,5	9%
10	10	10	10	10			50	8%	10	10	10		6	10		46	8%
10	10		10				30	5%	10	10	10		6	10		46	8%
							0	0%								0	0%
	4	9					13	2%						9		9	2%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10		6	10		46	8%
	10	10	10	10	10		50	8%	10	10	10		6	10		46	8%
	10	10	10	10	10		50	8%	10	10	10		6	10		46	8%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10		6	10	5,5	51,5	9%
	10	10	10	10	10		50	8%								0	0%
	10	10	10	10	10		50	8%	10	10	10		5	10	5,5	50,5	9%
							0	0%					6	10	5,5	21,5	4%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
80	114	129	130	110	90	0	653	100%	110	120	120	0	69	139	33	591	100%
12%	17%	20%	20%	17%	14%	0%	100%		19%	20%	20%	0%	12%	24%	6%	100%	

SEMAINE du 04/06 au 10/06									SEMAINE du 02/07 au 08/07								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
10							10	2%								0	0%
10	8	10	10	10	10		58	10%		10	10	10	10	10		50	8%
	8	10	10		10		38	6%		10	10	10	10	10		50	8%
							0	0%								0	0%
10		10	10	10	10		50	8%		10	10	10	10	10		50	8%
10	8	10	10	10	10		58	10%	10	10	10	10	10	10		60	10%
4,5	3,5	4,5	10	10	10		42,5	7%								0	0%
10	4,5	10	10	10	10		54,5	9%	10							10	2%
							0	0%								0	0%
4		4			8		16	3%		4		4	4			12	2%
							0	0%		10	10	10	10	10		50	8%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
10	8	10	10	10	10		58	10%	10	10	10	10	10	10		60	10%
10	8	10	10	10	10		58	10%	10	10	10	10	10	10		60	10%
10	8	10	10	10	10		58	10%	10	10	10	10	10	10		60	10%
							0	0%								0	0%
10	8	10	10	10	10		58	10%								0	0%
10	8	5,5	10	4,5	10		48	8%								0	0%
							0	0%	10	10	10	10	10	10		60	10%
							0	0%	10	10	10	10	10	10		60	10%
							0	0%				10	10	10		30	5%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
109	72	104	110	95	118	0	607	100%	70	104	100	114	114	110	0	612	100%
18%	12%	17%	18%	16%	19%	0%	100%		11%	17%	16%	19%	19%	18%	0%	100%	

SEMAINE du 06/08 au 12/08									SEMAINE du 03/09 au 09/09								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
							0	0%								0	0%
10	10	5	10	10	10		55	9%	10		10	10	10	10		50	8%
	10	5	5	10	5		35	6%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%							4	4	1%
10	10	10	10	10	10		60	10%	8	10	10	10	10	10		58	9%
10	10	10			10		40	6%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
		4					4	1%		4		4		8		16	2%
10	10	10	10	10	10		60	10%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	10%	10	10	10	10	10	10		60	9%
10	10	10	10	10	10		60	10%	10	10	10	10	10	10		60	9%
10	10	10	10	10	10		60	10%	10	10	10	10	10	10		60	9%
			10				10	2%								0	0%
							0	0%								0	0%
	10						10	2%								0	0%
10		10	10	10	10		50	8%			10	10	10	10		40	6%
10	10	10	10	10	10		60	10%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	10%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%								0	0%
100	110	104	105	100	105	0	624	100%	98	94	110	114	110	118	4	648	100%
16%	18%	17%	17%	16%	17%	0%	100%		15%	15%	17%	18%	17%	18%	1%	100%	

SEMAINE du 08/10 au 14/10									SEMAINE du 05/11 au 11/11								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
					9		9	2%				9		9		18	3%
4,5	9	9	9	9	9		49,5	13%	9	9	9	9	9	9		54	10%
		4,5					4,5	1%	9	9	9	9				36	7%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
	4,5	8	7	9	9		37,5	10%	9	9	9	9	9	9		54	10%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
	4			4			8	2%	4	4		4	4	8		24	5%
4,5	4,5	8,5		9	9		35,5	9%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
9	9	9	2	9	9		47	12%	9	9	9	9	9	9		54	10%
8	9	9	7	9	9		51	13%	9	9	9	9	9	9		54	10%
9	4,5	9	8	9	9		48,5	12%	9	9	9	9	9	9		54	10%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
4,5	9	9	7	9			38,5	10%	9	9	9		9	9		45	9%
							0	0%								0	0%
8	9	9		9	9		44	11%	9	9	9	9	9	9		54	10%
	9	9					18	5%	9	9	9			9		36	7%
							0	0%		9	9		9	9		36	7%
47,5	71,5	84	40	76	72	0	391	100%	85	94	90	76	76	98	0	519	100%
12%	18%	21%	10%	19%	18%	0%	100%		16%	18%	17%	15%	15%	19%	0%	100%	

SEMAINE du 10/12 au 16/12											
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	NOMS	TOTAL Ann	%ann
							0	0%	MAROTEAUX	161	3%
8	8	8	8	8	8		48	16%	BELLOT	616	11%
							0	0%	CABARET	381	7%
							0	0%	ANONYME	21	0%
							0	0%	HAUTEMONT	415	7%
8	8	8	8	8	8		48	16%	JOLY	561	10%
							0	0%	CHARPENTIER AR	236	4%
							0	0%	CHARPENTIER AL	233	4%
							0	0%	BERGER	12	0%
		8					8	3%	ROUILLON	127	2%
							0	0%	DUFRESNOY	228	4%
							0	0%	TACHERON	9	0%
							0	0%	PATIN	133	2%
8	8	8	8	8	8		48	16%	ZAVNOS	501	9%
8	8	8	8	8	8		48	16%	NICOLAS	505	9%
8	8	8	8				32	11%	CORREGES	484	8%
							0	0%	OLIVIER	60	1%
							0	0%	LAURENT	159	3%
							0	0%	RENE	79,5	1%
8		8	8	8			32	11%	ROGER	266	5%
							0	0%	CHAGNEUX	120	2%
8		8	8	8	8		40	13%	PORTELETTE	288	5%
							0	0%	PICACELLI	114	2%
							0	0%	TAILLEFUMIER	36	1%
56	40	64	56	48	40	0	304	100%	TOTAL	5743	100%
18%	13%	21%	18%	16%	13%	0%	100%		%		

ANNEE 1929									
SEMAINE DU 07/01 AU 13/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
NICOLAS	8	8	8	8	8	8		48	13%
MICHEL	8	8	8	8	8	8		48	13%
BOULANGER	0	0	0	0	0	0		0	0%
BELLOT	8	8	8	8	8	8		48	13%
JOLY	8	8	8	8	8	8		48	13%
PORTELETTE	8	8	8	8	8	8		48	13%
NARCISSE	8	8	8	8	8	8		48	13%
EMILE	8	0	8	8	0	8		32	9%
LOUIS	8	8	8	8	8	8		48	13%
ZAVNOS								0	0%
PLATRIER								0	0%
GOSSET								0	0%
RENE								0	0%
HUET								0	0%
BRISFERT								0	0%
DUPLESSIS								0	0%
LEON								0	0%
TOTAL	64	56	64	64	56	64	0	368	100%
%	17%	15%	17%	17%	15%	17%	0%	100%	

SEMAINE DU 07/02 au 13/02									SEMAINE du 01/03 au 07/03								
L	M	Me	J	V	S	D	TOTAL	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
				8	8		16	5%	8	8	8	8	8	8		48	10%
				8	8		16	5%	8	8	8	8	8	8		48	10%
8	8	0	0	8	8		32	11%	8	8	8	8	8	8		48	10%
4	8	8	8	8	8		44	15%	8	8	8	8	8	8		48	10%
8	8	8	8	8	8		48	16%	8	8	8	8	8	8		48	10%
8	8	8	8	8	8		48	16%	8	8	8	8	8	8		48	10%
8	8	8	8	0	0		32	11%	8	8	8	8	8	8		48	10%
							0	0%								0	0%
8	8	8	8	8	8		48	16%	8	8	8	8	8	8		48	10%
				8	8		16	5%	8	8	8	8	8	8		48	10%
							0	0%	8	8	8	8	8	8		48	10%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
44	48	40	40	64	64	0	300	100%	80	80	80	80	80	80	0	480	100%
15%	16%	13%	13%	21%	21%	0%	100%		17%	17%	17%	17%	17%	17%	0%	100%	

SEMAINE du 02/04 au 08/04									SEMAINE du 05/05 au 11/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	10	10	10	10	2,5	62,5	10%
10	10		10	10	10		50	11%	10	10	9	10	0	0	3,5	42,5	7%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	10	10	10	10	3	63	10%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	10	10	10	10	2,5	62,5	10%
10	10	6	10	10	10		56	12%	10	10	10	10	10	10	3,5	63,5	10%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	9	10	10	10	2,5	61,5	10%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	10	10	10	10	2,5	62,5	10%
							0	0%								0	0%
10	10	5	10	10	10		55	12%	10	10	9	10	10	10	1,5	60,5	9%
			10	10	10		30	6%	10	10	9	10	10	10	2,5	61,5	10%
							0	0%								0	0%
							0	0%	10	10	7	10	10	10	2,5	59,5	9%
							0	0%			7	10	10	10	2,5	39,5	6%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
80	80	36	90	90	90	0	466	100%	100	100	100	110	100	100	29	639	100%
17%	17%	8%	19%	19%	19%	0%	100%		16%	16%	16%	17%	16%	16%	5%	100%	

SEMAINE du 01/06 au 07/06									SEMAINE du 03/07 au 09/07								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	10	10	10	10	10	10		60	9%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	10	10	10	10	10	10		60	9%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	0	10	10	10	10	5		45	7%
10	8	10	10	10	10		58	8%	10	10	10	10	10	10		60	9%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	10	10	10	10	10	10		60	9%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	0	5	10	10	10	10		45	7%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	0	10	10	10	10	10		50	7%
							0	0%								0	0%
10	8	10	10	10	10		58	8%	0	3	10	10	10	10		43	6%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	10	10	10	10	10	10		60	9%
							0	0%								0	0%
9,5	8	10	10	10	10		57,5	8%	0	10	8	10	10	10		48	7%
							0	0%								0	0%
9	8	10	10	10	10		57	8%	0	10	10	9	10	10		49	7%
9,5	7	10	10	10	10		56,5	8%	0	10	10	10	10	10		50	7%
		10	10	10	10		40	5%	0	10	10	10	10	10		50	7%
							0	0%								0	0%
115	95	130	130	130	130	0	730	100%	50	118	128	129	130	125	0	680	100%
16%	13%	18%	18%	18%	18%	0%	100%		7%	17%	19%	19%	19%	18%	0%	100%	

SEMAINE du 04/08 au 10/08									SEMAINE du 05/09 au 11/09								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
0	10	10	10	10	10		50	7%	10	10	10	10	10	10		60	8%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10	10	10	10		60	8%
5	10	10	5	10	10		50	7%	10	5	10	10	10	10		55	8%
0	10	10	10	10	10		50	7%	10	10	10	10	10	10	5	65	9%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10	10	10	10	5	65	9%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10	10	10	10	5	65	9%
5	10	10	10	10	10		55	8%	10	10	10	10	10	10	5	65	9%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10	10	10	10	5	65	9%
10	10	10	10	10	10		60	9%	10	10	10	10	10	10		60	8%
							0	0%								0	0%
0	0	10	0	10	10		30	4%	10	10	0	10	10	10		50	7%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
5	10	0	10	10	10		45	6%	10	10	10	10	10	10		60	8%
10	10	10	10	10	10		60	9%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	9%	0	0	10	10	10	10	5	45	6%
85	120	120	115	130	130	0	700	100%	110	105	110	120	120	120	30	715	100%
12%	17%	17%	16%	19%	19%	0%	100%		15%	15%	15%	17%	17%	17%	4%	100%	

SEMAINE du 05/10 au 11/10									SEMAINE du 02/11 au 08/11								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
0	0	0	0	0	0		0	0%	9	9	9	9	9	9		54	11%
10	10	10	10	10	5		55	10%	9	9	9	9	9	9		54	11%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	11%	9	9	9	9	9	9		54	11%
0	0	0	0	0	0		0	0%	9	9	9	9	9	9		54	11%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	11%								0	0%
10	10	10	10	10	10		60	11%								0	0%
90	90	90	90	90	85	0	535	100%	81	81	81	81	81	81	0	486	100%
17%	17%	17%	17%	17%	16%	0%	100%		17%	17%	17%	17%	17%	17%	0%	100%	

SEMAINE du 03/12 au 09/12												
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	NOMS	TOTAL Ann	%ann	
8	6	8	8	8	8			46	12%	NICOLAS	617	10%
8	6	8	8	8	8			46	12%	MICHEL	542	8%
8	5	0	0	0	0			13	3%	BOULANGER	527,5	8%
8	6	8	8	8	8			46	12%	BELLOT	650,5	10%
8	8	0	8	8	8			40	10%	JOLY	660	10%
8	8	8	8	8	8			48	13%	PORTELETTE	650	10%
8	8	8	8	8	8			48	13%	NARCISSE	635	10%
								0	0%	EMILE	32	0%
8	8	8	8	8	8			48	13%	LOUIS	647,5	10%
8	8	8	8	8	8			48	13%	ZAVNOS	495	8%
								0	0%	PLATRIER	48	1%
								0	0%	GOSSET	245	4%
								0	0%	RENE	39,5	1%
								0	0%	HUET	106	2%
								0	0%	BRISFERT	211,5	3%
								0	0%	DUPLESSIS	210	3%
								0	0%	LEON	165	3%
72	63	56	64	64	64	0		383	100%	TOTAL	6481,5	100%
19%	16%	15%	17%	17%	17%	0%		100%				

ANNEE 1933									
SEMAINE DU 09/01 AU 15/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
PORTELETTE	8	8	8	8	8	8		48	18%
LOUIS	8	8	8	8	8	8		48	18%
ROGER	8	8	8	8	8	8		48	18%
BOULANGER	8	8	8	8	8	8		48	18%
NARCISSE	8	8	8	8	8	8		48	18%
BELLOT		8	8	8				24	9%
DUFRESNOY								0	0%
ROUILLON								0	0%
HAUTEMONT J								0	0%
CABARET								0	0%
TOTAL	40	48	48	48	40	40	0	264	100%
%	15%	18%	18%	18%	15%	15%	0%	100%	

SEMAINE DU 06/02 au 12/02									SEMAINE du 06/03 au 12/03								
L	M	Me	J	V	S	D	TOTAL	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
7	7	7	7	7	7		42	22%	4	8	8	8	8	8		44	20%
7	7	7	7	7	7		42	22%	4	8	8	8	8	8		44	20%
7		7	7	7	7		35	19%								0	0%
							0	0%		8	8	8	8	8		40	18%
7	7	7	7	7	7		42	22%	4	8	8	8	4	8		40	18%
	7	7		7	7		28	15%	4	8	8	8	8	8		44	20%
							0	0%	4							4	2%
							0	0%	4							4	2%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
28	28	35	28	35	35	0	189	100%	24	40	40	40	36	40	0	220	100%
15%	15%	19%	15%	19%	19%	0%	100%		11%	18%	18%	18%	16%	18%	0%	100%	

SEMAINE du 03/04 au 09/04									SEMAINE du 01/05 au 07/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
8	8	8	8	8	8		48	18%	8	8	8	8	8	8		48	19%
8	8	8	8	8	8		48	18%	8	8	8	8	8	8		48	19%
							0	0%	8	8	8	8	8	8		48	19%
8	8	8		8	8		40	15%	8	8	8	8	8	8		48	19%
8		8	8	8	8		40	15%	8	8	8	8	8	8		48	19%
8	8	8	8	8	8		48	18%	8							8	3%
	3,5						3,5	1%								0	0%
	4						4	2%								0	0%
8	8	8	8				32	12%								0	0%
							0	0%								0	0%
48	48	48	40	40	40	0	263,5	100%	48	40	40	40	40	40	0	248	100%
18%	18%	18%	15%	15%	15%	0%	100%		19%	16%	16%	16%	16%	16%	0%	100%	

Vendredi 01 et samedi 02/10											
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	NOMS	TOTAL Ann	%ann
				7	7		14	33%	PORTELETTE	356	22%
							0	0%	LOUIS	262	16%
							0	0%	ROGER	131	8%
				7	7		14	33%	BOULANGER	287	17%
							0	0%	NARCISSE	262	16%
				7	7		14	33%	BELLOT	251	15%
							0	0%	DUFRESNOY	7,5	0%
							0	0%	ROUILLON	12	1%
							0	0%	HAUTEMONT J	32	2%
							0	0%	CABARET	44	3%
0	0	0	0	21	21	0	42	100%	TOTAL	1645	100%
0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%	100%		%		

ANNEE 1937									
SEMAINE DU 04/01 AU 10/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
CABARET	4	3		2	4			13	7%
KYRIAKOS	7	6	2	7	7	7		36	19%
BOULANGER	7	6	2	7	7	7		36	19%
BELLOT	7	6	2	7	4	7		33	17%
NOLLEVALLE	7	4	3	7	7	7		35	19%
BACHELEZ	7	5	3	7	7	7		36	19%
RUFENACHT								0	0%
PAMART								0	0%
BOQUET								0	0%
ROUILLON								0	0%
TOTAL	39	30	12	37	36	35	0	189	100%
%	21%	16%	6%	20%	19%	19%	0%	100%	

SEMAINE DU 01/02 au 07/02									SEMAINE du 01/03 au 06/03								
L	M	Me	J	V	S	D	TOTAL	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
							0	0%								0	0%
7	7	7	7	7	5		40	25%	6	8	8	7	8	8		45	20%
7	7	7	7	7	5		40	25%	6	8	8	7	8	8		45	20%
7	7	7	7	7	7		42	26%	6	8	7	7	8	7		43	20%
7	7	7	7	7	5		40	25%	6	8	8	7	8	8		45	20%
							0	0%								0	0%
							0	0%	4	8	8	6	8	8		42	19%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
28	28	28	28	28	22	0	162	100%	28	40	39	34	40	39	0	220	100%
17%	17%	17%	17%	17%	14%	0%	100%		13%	18%	18%	15%	18%	18%	0%	100%	

SEMAINE du 05/04 au 11/04										SEMAINE du 03/05 au 09/05							
L	M	M	J CP	V CP	V CP	D	S/T	%	L	M	Me	J ASCENSION	V	S	D	S/T	%
							0	0%	6				4	4		14	10%
	8	8					16	67%		8	8		8	8		32	23%
							0	0%	8	8	8		8	8		40	28%
							0	0%		8	8			8		24	17%
							0	0%		8	8		8	8		32	23%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
8							8	33%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
8	8	8	0	0	0	0	24	100%	14	32	32	0	28	36	0	142	100%
33%	33%	33%	0%	0%	0%	0%	100%		10%	23%	23%	0%	20%	25%	0%	100%	

SEMAINE du 07/06 au 13/06									SEMAINE du 05/07 au 11/07								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
							0	0%								0	0%
8	8	8	8	8			40	33%			8	8	8	8		32	100%
8	8	8	8	8			40	33%								0	0%
							0	0%								0	0%
8	8	8	8	8			40	33%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
24	24	24	24	24	0	0	120	100%	0	0	8	8	8	8	0	32	100%
20%	20%	20%	20%	20%	0%	0%	100%	0%	0%	25%	25%	25%	25%	0%	100%		

SEMAINE du 23/08 au 29/08									SEMAINE du 13/09 au 19/09								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
							0	0%		7	1	3	6	6		23	16%
	8	8	8	8	8		40	91%	8	8	3	7	8	6		40	28%
							0	0%								0	0%
							0	0%	8	1,5	7	8	6			30,5	22%
							0	0%	8	8	1,5	4	8	6		35,5	25%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
			4				4	9%								0	0%
							0	0%		4		4		4		12	9%
0	8	8	12	8	8	0	44	100%	16	35	7	25	30	28	0	141	100%
0%	18%	18%	27%	18%	18%	0%	100%	11%	25%	5%	18%	21%	20%	0%	100%		

SEMAINE du 11/10 au 17/10									SEMAINE du 08/11 au 14/11								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
	7	7	7	8			29	32%	8	6	4					18	50%
		8					8	9%								0	0%
							0	0%								0	0%
	8		7	8			23	25%			4					4	11%
	8	8	8	8			32	35%	8	6						14	39%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
0	23	23	22	24	0	0	92	100%	16	12	8	0	0	0	0	36	100%
0%	25%	25%	24%	26%	0%	0%	100%	44%	33%	22%	0%	0%	0%	0%	100%		

Mois de décembre absence de relevé									NOMS		
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	CABARET	TOTAL Ann	%ann
							0	###	KYRIAKOS	97	8%
							0	###	BOULANGER	329	27%
							0	###	BELLOT	201	17%
							0	###	NOLLEVALLE	199,5	17%
							0	###	BACHELEZ	273,5	23%
							0	###	RUFENACHT	36	3%
							0	###	PAMART	42	3%
							0	###	BOQUET	8	1%
							0	###	ROUILLON	4	0%
							0	###	TOTAL	12	1%
0	0	0	0	0	0	0	0	###	%	1202	100%
###	###	###	###	###	###	###	###	###			

ANNEE 1939									
SEMAINE DU 02/01 AU 08/01									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
BELLOT	8	8	8	8	8			40	100%
BOULANGER								0	0%
MOREAUX								0	0%
KYRIAKOS								0	0%
CABARET								0	0%
NOLLEVALLE								0	0%
ROUILLON								0	0%
PARUELLE								0	0%
PAMART								0	0%
DUFRESNOY								0	0%
HAUTEMONT									
TOTAL	8	8	8	8	8	0	0	40	100%
%	20%	20%	20%	20%	20%	0%	0%	100%	

SEMAINE DU 20/02 au 26/02										SEMAINE du 06/03 au 12/03								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%		L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
							0	0%		8		1	2	6	8		25	17%
8	8	8	7	4	8		43	55%		8	8	8	8		8		40	27%
4	8	8	7		8		35	45%		8	8	8	8		8		40	27%
							0	0%		8		8	8	9	8		41	28%
							0	0%						1			1	1%
							0	0%									0	0%
							0	0%									0	0%
							0	0%									0	0%
							0	0%									0	0%
							0	0%									0	0%
12	16	16	14	4	16	0	78	100%		32	16	25	26	16	32	0	147	100%
15%	21%	21%	18%	5%	21%	0%	100%			22%	11%	17%	18%	11%	22%	0%	100%	

SEMAINE du 03/04 au 09/04										SEMAINE du 01/05 au 07/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%		L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
8		8	8		8		32	22%		8	8	8		8			32	11%
							0	0%		8	8	8	8	8	8		48	16%
8	1	8	8	8	8		41	28%		8	8	8	8	8	8		48	16%
8	1	8	8	8	8		41	28%		8	8	8	8	8	8		48	16%
							0	0%									0	0%
8	1	8	8	0	8		33	22%		8	8	8	8	8	8		48	16%
							0	0%		8	8	8					24	8%
							0	0%		8	8	8					24	8%
							0	0%		8	8	8					24	8%
							0	0%									0	0%
32	3	32	32	16	32	0	147	100%		64	64	64	32	40	32	0	296	100%
22%	2%	22%	22%	11%	22%	0%	100%			22%	22%	22%	11%	14%	11%	0%	100%	

SEMAINE du 05/06 au 11/06									SEMAINE du 03/07 au 09/07								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
							0	0%		8	8	8	8	8		40	17%
8	8	8	8	8	8		48	27%		8	8	8	8	8		40	17%
8	8	8	8	8	8		48	27%	8	8	8	8	8			40	17%
8	8	8	8	8	8		48	27%	8	8	8	8	8	8		48	20%
							0	0%	6	7	7			2		22	9%
8	8			8	8		32	18%	8	8	8	8	8	8		48	20%
							0	0%					4			4	2%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
			4				4	2%								0	0%
			4														
32	32	24	28	32	32	0	180	100%	30	47	47	40	44	34	0	242	100%
18%	18%	13%	16%	18%	18%	0%	100%	12%	19%	19%	17%	18%	14%	0%	100%		

SEMAINE du 07/08 au 13/08									SEPTEMBRE SANS TRAVAIL								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
	8						8	50%								0	###
	8						8	50%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
							0	0%								0	###
0	16	0	0	0	0	0	16	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	###
0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	####	####	####	####	####	####	####	###		

ANNEE 1940									
JANVIER SANS TRAVAIL									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
GERMAIN								0	###
BOULANGER								0	###
NOLLEVALLE								0	###
CABARET								0	###
KYRIACOS								0	###
1 PRISONNIER								0	###
ANDRE K								0	###
BELLOT								0	###
PAMART								0	###
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	###
%	###	####	###	###	###	####	###	####	

FEVRIER SANS TRAVAIL									SEMAINE du 18/03 au 24/03								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
							0	####	8	8	8	8	8	8		48	87%
							0	####							7	7	13%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
0	0	0	0	0	0	0	0	####	8	8	8	8	8	8	7	55	100%
###	####	####	####	####	####	###	####		15%	15%	15%	15%	15%	15%	13%	100%	

SEMAINE du 08/04 au 14/04									SEMAINE du 06/05 au 12/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
8	8	8	8	8	8		48	36%	8	8	8	4	2	8		38	29%
8	8	8	4	8	8		44	33%	8	8	8	4	8	8		44	34%
4	8	8					20	15%	8	4	8	8	10	8		46	35%
5	4	2		6	4		21	16%				3				3	2%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
							0	0%								0	0%
25	28	26	12	22	20	0	133	100%	24	20	24	19	20	24	0	131	100%
19%	21%	20%	9%	17%	15%	0%	100%		18%	15%	18%	15%	15%	18%	0%	100%	

SEMAINE du 02/12 au 08/12												
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%		NOMS	TOTAL Ann	%ann
							0	0%		GERMAIN	134	15%
8	4	8					20	71%		BOULANGER	200	23%
							0	0%		NOLLEVALLE	246	28%
							0	0%		CABARET	96	11%
							0	0%		KYRIACOS	102	12%
							0	0%		¹ PRISONNIER	8	1%
							0	0%		ANDRE K	53	6%
							0	0%		BELLOT	34	4%
			8				8	29%		PAMART	8	1%
8	4	8	8	0	0	0	28	100%		TOTAL	881	100%
29%	14%	29%	29%	0%	0%	0%	100%					

ANNEE 1941									
SEMAINE du 27/01 au 02/02 (Pas de travail avant cette date.)									
NOMS	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
PORTELETTE	7	4	8	8	8	4		39	100%
NOLLEVALLE								0	0%
BOULANGER								0	0%
CABARET								0	0%
TOTAL	7	4	8	8	8	4	0	39	100%
%	18%	10%	21%	21%	21%	10%	0%	100%	

FEVRIER SANS TRAVAIL									SEMAINE du 17/03 au 23/03								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	ST	%
							0	####								0	0%
							0	####		8	8	8	8	8		40	100%
							0	####								0	0%
							0	####								0	0%
0	0	0	0	0	0	0	0	####	0	8	8	8	8	8	0	40	100%
####	####	####	####	####	####	####	####	####	0%	20%	20%	20%	20%	20%	0%	100%	

SEMAINE du 07/04 au 13/04									SEMAINE du 05/05 au 11/05								
L	M	M	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
8	8	8	8	8	8		48	50%	8	8	8	8	8	8		48	29%
8	8	8	8	8	8		48	50%	8	8	8	8	8	8		48	29%
							0	0%	8	8	8	8	8	8		48	29%
							0	0%		8	8			6		22	13%
16	16	16	16	16	16	0	96	100%	24	32	32	24	24	30	0	166	100%
17%	17%	17%	17%	17%	17%	0%	100%	14%	19%	19%	14%	14%	18%	0%	100%		

SEMAINE du 09/06 au 15/06									SEMAINE du 07/07 au 13/07								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	ME	J	V	S	D	S/T	%
8	8	8	8	8	8		48	36%	9	8	4	8	8			37	29%
8	8		8	8	8		40	30%	9	9	8	8	8			42	33%
8	8	4	8	8	8		44	33%		9	8	8	8			33	26%
							0	0%			7	5	4			16	13%
24	24	12	24	24	24	0	132	100%	18	26	27	29	28	0	0	128	100%
###	18%	9%	18%	18%	18%	0%	100%	14%	20%	21%	23%	22%	0%	0%	100%		

Aout sans travail									SEMAINE du 22/09 au 28/09								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
							0	###	8	8	8	8	8	8		48	32%
							0	###	8	8	8	8	8	8		48	32%
							0	###	8	8	8	8	8	8		48	32%
							0	###			6					6	4%
0	0	0	0	0	0	0	0	###	24	24	30	24	24	24	0	150	100%
####	####	####	####	####	####	####	####	####	16%	16%	20%	16%	16%	16%	0%	100%	

Octobre sans travail									NOVEMBRE sans travail								
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%
							0	###								0	###
							0	###								0	###
							0	###								0	###
							0	###								0	###
0	0	0	0	0	0	0	0	###	0	0	0	0	0	0	0	0	###
###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###	###

DECEMBRE SANS TRAVAIL											
L	M	Me	J	V	S	D	S/T	%	NOMS	TOTAL Ann	%ann
							0	###	PORTELETTE	268	36%
							0	###	NOLLEVALLE	266	35%
							0	###	BOULANGER	173	23%
							0	###	CABARET	44	6%
0	0	0	0	0	0	0	0	###	TOTAL	751	100%
###	###	###	###	###	###	###	###	###			

Table des illustrations

Doc 1 : carte de l'Aisne permettant de situer le Chemin des Dames entre Laon, Soissons et Reims ¹¹¹⁵	14
Doc 2 : situation du Chemin des Dames ¹¹¹⁶	15
Doc 3 : versant sud du Chemin des Dames ¹¹¹⁷	15
Doc 4 : versant nord du Chemin des Dames ¹¹¹⁸	15
Docs 5 : situation et château de la Bôve avant 1914 ¹¹¹⁹	16
Doc 6 : situation du calvaire de Laffaux ¹¹²⁰	17
Doc 7 : vue panoramique du village de Paissy ¹¹²¹	19
Doc 8 : vue générale de Vassogne avant 1914 : un exemple de petit village tas ¹¹²²	20
Doc 9 : l'église romane de Vassogne avant 1914 ¹¹²³	20
Doc 10 : la mairie-école de Vendresse avant 1914 ¹¹²⁴	21
Doc 11 : archives communales de Jumigny, à l'origine stockées sous un escalier, exhumation ¹¹²⁵	36
Doc 12 : archives communales de Jumigny, classement en cours ¹¹²⁶	36
Doc 13 : épi 2, magasin 1, salle archives 1, archives du café de Vassogne, Fonds Ruelle-Hautemont, Centre Historique du Monde du Travail ¹¹²⁷	37
Doc 14. : l'église de Vassogne avant la Première Guerre Mondiale ¹¹²⁸	46

¹¹¹⁵ D. Defente, *Le Chemin des Dames : 1914-1918*, Paris, éd. Somogy, 2003

¹¹¹⁶ D. Defente, *Le Chemin des Dames : 1914-1918*, Paris, éd. Somogy, 2003, p. 24.

¹¹¹⁷ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

¹¹¹⁸ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

¹¹¹⁹ Coll. Centre d'Archivage et de Recherche Historique sur l'Outil et le Monde du Travail, désormais CARHOMT, série R.

¹¹²⁰ Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, *Le Chemin des Dames*, Laon, imp. des courriers de l'Aisne, 1978, p. 4.

¹¹²¹ Coll. Démoulin, Paissy.

¹¹²² Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹²³ Coll. Adam, Vassogne.

¹¹²⁴ Coll. Bière, Bray-en-Laonnois

¹¹²⁵ Phot. Bedhome.

¹¹²⁶ Phot. Bedhome.

¹¹²⁷ Phot. Bedhome.

¹¹²⁸ Coll. du CARHOMT, série R

Doc 15. : l'église de Vassogne au lendemain de l'offensive Nivelles ¹¹²⁹	46
Doc 16 : église d'Oeuilly avant 1914 ¹¹³⁰	56
Doc 17 : église d'oeuilly aujourd'hui (2003) ¹¹³¹	56
Doc 18 : Craonne avant 1914 ¹¹³²	59
Doc 19 : Craonne au lendemain de la guerre ¹¹³³	59
Doc 20 : un exemple de ferme à Vassogne, peut-être celle de la famille Adam ¹¹³⁴	61
Doc 21 : un exemple d'habitation classique en organisation étoilée à Bray-en-Laonnois ¹¹³⁵	62
Doc 22 : un exemple d'habitation classique organisée autour d'une cour desservie par une impasse à Vassogne au lieu dit La maison rouge ¹¹³⁶	62
Doc 23 : un exemple de maison particulière rasée (famille Génard-Sérriot possédant une ferme à Craonne) ¹¹³⁷	64
Doc 24 : un exemple de ferme à Chavignon au lieu dit La Malmaison ¹¹³⁸	66
Doc 25 : un exemple de ferme partiellement détruite (famille Sellier-Déprez possédant un bien à Jumigny) : reconstitution du plan de l'habitation pour le dossier descriptif et estimatif de l'édifice avant 1914 et de l'état des destructions ¹¹³⁹	67
Doc 26 : château d'Ostel appelé « le Prioré » plans et photos (prises pendant la guerre, avant 1917 et les grandes offensives) du devis descriptif et estimatif de l'édifice avant 1914 et de l'état des destructions ¹¹⁴⁰	68
Doc 27 : photographies des dessins dressés par Madame Lépicier, antiquaire à Paris et demeurant à Vailly, pour son dossier de dommages de guerre mobilier ¹¹⁴¹	73
Doc 28 : extrait de la liste des outils de carrier perdus pendant la Grande guerre par l'Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie d'Aizy ¹¹⁴²	74

¹¹²⁹ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³⁰ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³¹ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³² Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³³ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³⁴ Coll. Adam, Vassogne.

¹¹³⁵ Coll. Bière, Bray-en-Laonnois.

¹¹³⁶ Coll. Adam, Vassogne.

¹¹³⁷ Arch. dép. Aisne, 15R 803.2.

¹¹³⁸ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹³⁹ Arch. dép. Aisne, 15R 835.

¹¹⁴⁰ Arch. dép. Aisne, 15R 1574.

¹¹⁴¹ Arch. dép. Aisne, 15R1658.

¹¹⁴² Arch. dép. Aisne, 15R 1268.

Doc 29 : l'écrasement : terres et bois au lendemain de la guerre au ravin de Laffaux ¹¹⁴³	82
Doc 30 : l'écrasement : terres au lendemain de la guerre à l'Ange Gardien ¹¹⁴⁴	82
Doc 31 : une provisoire bric-à-brac dans le soissonnais ¹¹⁴⁵	95
Doc 32 : vestige des premières provisoires en matériaux de récupération (les grosses tôles à l'avant du bâtiment sont des « métro » ¹¹⁴⁶)	96
Doc 33 : une maison semi-provisoire de type S.T.P.U à Bourg et Comin ¹¹⁴⁷	101
Doc 34 : une autre semi-provisoire de type S.T.P.U. et recouverte de carton bitumé à Craonnelle ¹¹⁴⁸	101
Doc 35 : une semi-provisoire de type Puchot chez Madame Solange Ruelle-Hautemont à Vassogne ¹¹⁴⁹	102
Doc 36 : plan d'alignement de Jumigny datant du 22 juillet 1922 ; les carrés rouges indiquent l'emplacement des maisons provisoires déjà installées au moment où le géomètre est passé ¹¹⁵⁰	104
Doc 37 : attendre sa semi-provisoire : provisoire enterrée recouverte de tôles métro ; gamins sur la toiture, 1919-1920 ¹¹⁵¹	105
Doc 38 : habitants s'étant installés dans les ruines de l'église d'Oulches 1919 ¹¹⁵²	105
Doc 39 : vivre à Oulches au milieu des morts ; semi-provisoires en L en arrière plan ; bois récupérés dans les décombres le long des maisons ; linge qui sèche au pied d'un arbre mort ; vers 1920 ¹¹⁵³	106
Doc 40 : semi-provisoire en moellons de récupération fraîchement jointoyés à Oulches dans les ruines ; tas de pierres au premier plan ; un gamin pose ; vers 1920 ¹¹⁵⁴	106
Doc 41 : fil à plomb réalisé dans un perceur ; bois, ficelle et laiton ¹¹⁵⁵	108
Doc 42 : crochet à bottine réalisé à l'aide d'une balle ; laiton et fer ¹¹⁵⁶	108

¹¹⁴³ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹⁴⁴ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹⁴⁵ Coll. Bière, Bray-en-Laonnois.

¹¹⁴⁶ Phot. Bedhome.

¹¹⁴⁷ Phot. Bedhome.

¹¹⁴⁸ Coll. Pottier, Craonnelle.

¹¹⁴⁹ Phot. Bedhome.

¹¹⁵⁰ Phot. Bedhome.

¹¹⁵¹ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W236.

¹¹⁵² Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W237.

¹¹⁵³ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W238.

¹¹⁵⁴ Arch. du CARHOMT, fonds Solange Ruelle-Hautemont, W239.

¹¹⁵⁵ Coll. D. Pillant, Reims.

¹¹⁵⁶ Coll. D. Pillant, Reims.

Doc 43 : une semi-provisoire servant de remise, Vassogne ¹¹⁵⁷	110
Doc 44 : brochure explicative sur la loi du 17 avril 1919 ¹¹⁵⁸	122
Doc 45 : procès verbal de conciliation de 2 ^{ème} catégorie se trouvant dans le dossier de dommages de guerre de la veuve Sellier-Déprez : page de couverture et récapitulatif ¹¹⁵⁹	124
Doc 46 : connaître le rythme de retour des habitants : les listes nominatives de jumigny en 1921 ¹¹⁶⁰	137
Doc 47 : le hanneton ¹¹⁶¹	140
Doc 48 : un politique bien implantée (on notera le rappel de sa généalogie), ambitieux et défenseur de ses fiefs : le Comte Henri Rillart de Verneuil ¹¹⁶²	156
Doc 49 : église d'Aizy-Jouy, clocher en béton armé, sans doute le plus osé du Chemin des Dames ¹¹⁶³	168
Doc 50 : église de Vassogne au style plus classique ¹¹⁶⁴	168
Doc 51 : bénédiction des cloches de Vregny, 15 août 1929 ¹¹⁶⁵	171
Doc 52 : discours du maire de la commune de Vassogne devant l'église ¹¹⁶⁶	172
Doc 53 : bénédiction de l'église de Vassogne ¹¹⁶⁷	172
Doc 54 : le cortège fait le tour de l'église ¹¹⁶⁸	173
Doc 55 : un vitrail de l'église de Beurieux : la messe dans les tranchées, style art-déco ¹¹⁶⁹	175
Doc 56 : lieu d'exercice de l'Union Soissonnaise des Coopératives de Reconstitution ¹¹⁷⁰	188
Doc 57 : F. Doucedame, conseiller général du canton de Vailly-sur-Aisne ¹¹⁷¹	197
Doc 58 : la médaille des sinistrés, Comité d'Action des Régions Dévastées ¹¹⁷²	198

¹¹⁵⁷ Phot. Bedhome.

¹¹⁵⁸ Arch. dép. Aisne, 15R 2017.

¹¹⁵⁹ Arch. dép. Aisne : 15R 835.

¹¹⁶⁰ Arch. com. Jumigny.

¹¹⁶¹ G. Pellerin, *Outils de jardin*, La Maison Rustique, Flammarion, 1997, p. 27.

¹¹⁶² Coll. Potier.

¹¹⁶³ Phot. Bedhome.

¹¹⁶⁴ Arch. du CARHOMT, série R.

¹¹⁶⁵ Coll. Pottier, Bucy-le-Long.

¹¹⁶⁶ Arch. CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

¹¹⁶⁷ Arch. CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

¹¹⁶⁸ Arch. CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

¹¹⁶⁹ Coll. du CARHOMT, série R.

¹¹⁷⁰ Arch. dép. Aisne, bibliothèque, Maxime de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction...op. cit.*

¹¹⁷¹ Arch. dép. Aisne, bibliothèque, Maxime de Sars, *L'œuvre des coopératives de reconstruction...op. cit.*

¹¹⁷² Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

Doc 59 : élévation de la clôture et portail du presbytère de la commune de Vassogne, Daniel Beylard, 1929 ¹¹⁷³	204
Doc 60 : coupe des WC et fosse du presbytère de la commune de Vassogne, Daniel Beylard, 1929 ¹¹⁷⁴	205
Doc 61 : procès verbal de réception provisoire de travaux du lavoir de la commune de Vassogne ¹¹⁷⁵	206
Doc 62 : agenda de l'entreprise Maroteaux-Cabaret, année 1922 ¹¹⁷⁶	208
Doc 63 : extrait d'agenda du 31 mars 1922, entreprise Maroteaux-Cabaret ¹¹⁷⁷	208
Doc 64 : organigramme du réseau de relations constitué d'amitiés et de liens de parentés ¹¹⁷⁸	210
Doc 65 : lettres du député Rillart de Verneuil adressées à Monsieur Cabaret ¹¹⁷⁹	210
Doc 66 : un jour sans travail pour cause de pluie ¹¹⁸⁰	217
Doc 67 : façade de la mairie-école de Vassogne datée 1928, construction de l'entreprise Maroteaux-Cabaret, architecte Daniel Beylard ¹¹⁸¹	220
Doc 68 : agenda mentionnant la semaine de 40 heures ¹¹⁸²	224
Doc 69 : maison de l'oncle Maroteaux puis de Jules Emile Cabaret. Façade tout en pierre alternant des bandeaux de pierre de taille et moellons. Noter la corniche et les chapiteaux de façade ¹¹⁸³	233
Doc 70 : acte de vente entre Crâne et Cabaret, terre sur la commune d'Oulches, chez Lucien Meurant notaire, 17 novembre 1925 ¹¹⁸⁴	233
Doc 71 : obligation de L'Industrielle de Matériaux, 1929 ¹¹⁸⁵	234
Doc 72 : actions de la Société Immobilière et Hôtelière de Paris, 1924 ¹¹⁸⁶	234
Doc 73 : plan du monument aux morts de Vailly-sur-Aisne ¹¹⁸⁷	244

¹¹⁷³ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

¹¹⁷⁴ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

¹¹⁷⁵ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁷⁶ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁷⁷ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁷⁸ Reconstitution du réseau grâce aux archives du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁷⁹ Reconstitution du réseau grâce aux archives du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸⁰ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸¹ Phot. Bedhome.

¹¹⁸² Arch. CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸³ Phot. Bedhome.

¹¹⁸⁴ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸⁵ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸⁶ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁸⁷ Arch. com. Vailly-sur-Aisne, dossier « monument aux morts

Doc 74 : publicité pour les 23 guides illustrés Michelin des champs de bataille parus en novembre 1920 ¹¹⁸⁸	252
Doc 75 : visiter les ruines de l'abbaye de « Vauclair » après le bombardement de 1917 ¹¹⁸⁹	253
Doc 76 : monument commémoratif « Ici fut Ailles » ¹¹⁹⁰	255
Doc 77 : une maison à appareillage de brique rouge (DZ) et moellons recouverts d'un enduit ¹¹⁹¹	271
Doc 78 : maison à appareillage de briques à couleurs variées (selon la cuisson oxydante ou réductrice) et de pierres de taille ¹¹⁹²	271
Doc 79 : maison en moellons apparent sur pignon type soissonnais ¹¹⁹³	272
Doc 80 : le château de la bove en 1933 ¹¹⁹⁴	272
Doc 81 : ferme de Suzanne Chrétien ¹¹⁹⁵	273
Doc 82 : maison de l'entrepreneur Cabaret aujourd'hui ¹¹⁹⁶	274
Doc 83 : la maison de l'entrepreneur Maroteaux-Cabaret vers 1922. On notera la présence d'un crépi et d'un toit en tuilettes plates (aujourd'hui tuiles mécaniques H14) ¹¹⁹⁷	275
Doc 84 : café épicerie de Vassogne, maison Hautemont. Construction de la maison centrale en premier, du bâtiment de gauche en second et d'un rajout en brique jaune à droite de la maison en dernier (fin des années 30) ¹¹⁹⁸	276
Doc 85 : le château de la Bove à la veille de la Première Guerre mondiale ¹¹⁹⁹	278
Doc 86 : le château de la Bove en 1933 ¹²⁰⁰	278
Doc 87 : ferme de la maison Bleue à Bray-en-Laonnois : tourelle, petites ouvertures, accès étroite ¹²⁰¹	279

¹¹⁸⁸ *Guides illustrés Michelin des Champs de bataille (1914-1918) : Le Chemin des Dames*, Michelin, Clermont-Ferrand, 1920. Coll. Potier.

¹¹⁸⁹ *Le Chemin des Dames*, Guides illustrés Michelin des champs de bataille (1914-1918), Michelin, 1920, p. 88-89.

¹¹⁹⁰ Phot. Bedhome.

¹¹⁹¹ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹¹⁹² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹¹⁹³ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹¹⁹⁴ Commune de Bouconville-Vauclair, coll. Potier, Bucy-le-Long.

¹¹⁹⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹¹⁹⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹¹⁹⁷ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹¹⁹⁸ Arch. du CARHOMT, fonds Ruelle-Hautemont.

¹¹⁹⁹ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰⁰ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰¹ Arch. du CARHOMT, série R.

Doc 88 : ferme de la Malmaison à Chavignon : grands bâtiments à petites ouvertures. On notera la présence d'un pédiluve au milieu de la cour ¹²⁰²	279
Doc 89 : fermes de Vassogne après la Première Guerre mondiale : Hangars au premier plan, étables, écuries. L'ensemble spacieux. On notera la présence d'un pigeonnier sur la gauche de la carte postale (signe de richesse) ¹²⁰³	279
Doc 90 : église romane d'Oulches avant 1914 ¹²⁰⁴	281
Doc 91 : l'église d'Oulches actuelle ¹²⁰⁵	281
Doc 92 : église romane de Vassogne avant 1914 ¹²⁰⁶	281
Doc 93 : église de Vassogne actuelle ¹²⁰⁷	281
Doc 94 : église romane d'Aizy avant 1914 ¹²⁰⁸	282
Doc 95 : église actuelle, sans doute la plus osée du Chemin des Dames ¹²⁰⁹	282
Doc 96 : l'église de Craonne ¹²¹⁰	282
Doc 97 : le portail de l'église de Craonne ¹²¹¹	283
Doc 98 : vitraux du chœur de l'église de Craonne ¹²¹²	283
Doc 99 : vitraux du chœur de l'église de Craonne ¹²¹³	283
Doc 100 : bas-relief droit du chœur de l'église de Craonne ¹²¹⁴	284
Doc 101 : bas-relief gauche du chœur de l'église de Craonne ¹²¹⁵	285
Doc 102 : motif disposé sur la face de la chaire à prêcher de l'église de Craonne ¹²¹⁶	285
Doc 103 : motif disposé sur pan coupé droit de la chaire à prêcher de l'église de Craonne ¹²¹⁷	285

¹²⁰² Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰³ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰⁴ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰⁵ Commune d'Oulches, phot. Bedhome.

¹²⁰⁶ Coll. Adam, Vassogne.

¹²⁰⁷ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰⁸ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁰⁹ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

¹²¹⁰ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹¹ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹² Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹³ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹⁴ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹⁵ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹⁶ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹⁷ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

Doc 104 : motif disposé au-dessus du tabernacle de l'autel de l'église de Craonne ¹²¹⁸	285
Doc 105 : partie supérieure de l'autel de l'église de Craonne ¹²¹⁹	285
Doc 106 : clocher de l'église d'Aizy-Jouy alternant pierre de taille et béton armé ¹²²⁰	286
Doc 107 : vitraux de l'église d'Aizy-Jouy composés d'un assortiment de verre de couleurs variées montés de façon géométrique ¹²²¹	287
Doc 108 : fragments des vitraux de la reconstruction à l'église de Vassogne : assortiment de verres de couleurs montés de façon géométrique, vue de l'extérieur en doc 99 ¹²²²	287
Doc 109 : un chapiteau de l'église de Vassogne, chapiteau végétalisé rappelant certaines réalisations art-déco ¹²²³	287
Doc 110 : le porche d'entrée de l'église de Vassogne mettant en perspective des figures géométriques ¹²²⁴	287
Doc 111 : fragments des vitraux de la reconstruction à l'église de Vassogne : assortiment de verres de couleurs montés de façon géométrique ¹²²⁵	287
Doc 112 : intérieur de l'église de Vassogne : mur recouvert de plâtre, voute en plâtre, chapiteaux en pierre, boiseries dans le cœur ¹²²⁶	288
Doc 113 : dessin en élévation des boiseries du cœur de l'église de Vassogne, Daniel Beylard ¹²²⁷	288
Doc 114 : autel en pierre de taille de l'église de Vassogne ¹²²⁸	289
Doc 115 : dessin de l'élévation de l'autel de l'église de Vassogne, Daniel Beylard ¹²²⁹	289
Doc 116 : colombe se trouvant au dessus de la chaire à prêcher (cette dernière est en pierre) offerte par le tailleur de pierre de l'entreprise Maroteaux-Cabaret à la fin du chantier de l'église ¹²³⁰	289

¹²¹⁸ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²¹⁹ Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹²²⁰ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

¹²²¹ Commune d'Aizy-Jouy, phot. Bedhome.

¹²²² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²³ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²⁴ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

¹²²⁸ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²²⁹ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne.

¹²³⁰ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

Doc 117 : un des tableaux du chemin de croix de l'église de Vassogne. On notera la pureté du trait ainsi que l'absence de relief, peinture sur plâtre, exécuté sur la demande de Daniel Beylard par Gaudin et Compagnie ¹²³¹	289
Doc 118 : mairie-école d'Oeuilly réparée au lendemain de la Première Guerre mondiale ¹²³²	290
Doc 119 : mairie-école de Chevregny se rapprochant architecturalement du style art-déco ¹²³³	291
Doc 120 : détail de la façade de la mairie-école de Chevregny : faïence à décor végétal art-déco ¹²³⁴	291
Doc 121 : détail de la façade de la mairie-école de Chevregny : assemblage de carreaux de faïence à dégradés de bleu et vert de façon géométrique (cubes) ¹²³⁵	291
Doc 122 : mairie de Vassogne ¹²³⁶	292
Doc 123 : mairie de Craonne ¹²³⁷	292
Doc 124 : mairie de Vailly-sur-Aisne ¹²³⁸	292
Doc 125 : Vauclair avant 1914, vue générale. On repère aisément le grand mur d'enceinte ¹²³⁹	294
Doc 126 : Vauclair avant 1914, façade est du bâtiment des convers ¹²⁴⁰	295
Doc 127 : Vauclair en 1918, la même façade est du bâtiment des convers ¹²⁴¹	295
Doc 128 : Vauclair en 1965, vue aérienne générale des lieux après un demi-siècle d'abandon ¹²⁴²	296
Doc 129 : église de Vailly-sur-Aisne avant 1914 ¹²⁴³	297
Doc 130 : église de Vailly-sur-Aisne reconstituée par le service des monuments de France ¹²⁴⁴	297
Doc 131 : église d'Oeuilly avant 1914 ¹²⁴⁵	297

¹²³¹ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²³² Commune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

¹²³³ Commune de Chevregny, phot. Bedhome.

¹²³⁴ Commune de Chevregny, phot. Bedhome.

¹²³⁵ Commune de Chevregny, phot. Bedhome.

¹²³⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²³⁷ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²³⁸ Arch. com. Vailly-sur-Aisne.

¹²³⁹ R. Courtois, Groupe Source, Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire (1966-1981), 1981, p. 2.

¹²⁴⁰ R. Courtois, Groupe Source, Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire (1966-1981), 1981, p. 3.

¹²⁴¹ R. Courtois, Groupe Source, Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire, *op. cit.*, p. 4.

¹²⁴² R. Courtois, Groupe Source, Quinze ans de fouilles à l'abbaye de Vauclair, bilan provisoire, *op. cit.*, p. 4

¹²⁴³ Arch. du CARHOMT, série R.

¹²⁴⁴ Commune de Vailly-sur-Aisne, phot. Bedhome.

¹²⁴⁵ Arch. com. Oeuilly.

Doc 132 : église d'Oeuilly actuelle ¹²⁴⁶	297
Doc 133 : façade et clocher de l'église reconstituée de Grandelain ¹²⁴⁷	298
Doc 134 : tuile mécanique DZ ¹²⁴⁸	305
Doc 135 : tuile mécanique importée des tuileries de la Loire pour la reconstruction ¹²⁴⁹	305
Doc 136 : tuile mécanique losangée ¹²⁵⁰	305
Doc 137 : tuile mécanique Wardrecque ¹²⁵¹	305
Doc 138 : préau de la commune de Vassogne recouvert de Pannes. On notera la finesse de la charpente, notamment des poteaux ¹²⁵²	306
Doc 139 : brique jaune DZ ¹²⁵³	307
Doc 140 : brique jaune, non marquée (provenance inconnue). Cette brique fond au contact de l'eau ¹²⁵⁴	307
Doc 141 : brique DZ sur la façade d'une maison ¹²⁵⁵	308
Doc 142 : brique rouge, non marquée (provenance inconnue). Sur un mur de grange. Probablement un modèle de brique déclassé et donc moins honnêteux à l'achat ¹²⁵⁶	308
Doc 143 : lettre proposant les services de la fonderie de cloches Armand Blanchet, vers 1930 ¹²⁵⁷	310
Doc 144 : lettre proposant les services de la fonderie Wauthy, 1930 ¹²⁵⁸	310
Doc 145 : photographie de l'entrée de la carrière de pierre de Vassogne vers 1950 ¹²⁵⁹	312
Doc 146 : ensemble de masses et massettes de carrier, entreprise maroteaux-Cabaret. On notera l'usure de certaines masses et notamment le sens de l'usure (à droite) ¹²⁶⁰	314

¹²⁴⁶ Commune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

¹²⁴⁷ Commune de Colligis-Grandelain, phot. Bedhome.

¹²⁴⁸ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁴⁹ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁵⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁵¹ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁵² Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁵³ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

¹²⁵⁴ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

¹²⁵⁵ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

¹²⁵⁶ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la Reconstruction, fonds photographique.

¹²⁵⁷ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H14.

¹²⁵⁸ Arch. dép. Aisne, Arch. com. Vassogne, 4H14.

¹²⁵⁹ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹²⁶⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, carrier, entreprise Maroteaux-Cabaret.

Doc 147 : installation de la lance à l'intérieur d'une carrière de Pierre. Zone d'extraction des blocs. Les deux personnages font la pause, carrière de Bonneuil-en-Valois ? ¹²⁶¹	315
Doc 148 : aire de découpe de la pierre sur la commune de Vassogne. Le bloc descendu de la carrière de pierre est débité en morceaux adaptés aux constructions appelés parpaings. Entreprise Maroteaux-Cabaret ¹²⁶²	316
Doc 149 : banc de tailleur de pierre. Du premier plan vers le fond : 10 rabotins ou chemins de fer (bois et fer), 1 marteau taillant (fer), 1 brettur (fer), sur la pierre : 1 tire ligne (fer) et une massette (fer), coins sous la pierre pour la relever et assurer une prise (bois), outils de l'entreprise Maroteaux-Cabaret ¹²⁶³	319
Doc 150 : tête et chapeau dans le mur de la maison Joly à Vassogne. Œuvre de tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret ¹²⁶⁴	320
Doc 151 : signature d'entreprise « A. FASSEY » (?) dans le mur de la ferme Chrétien à Vassogne. Héritage d'une tradition des constructeurs ¹²⁶⁵	320
Doc 152 : colombe de la chaire à prêcher, église de Vassogne. Œuvre de tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret ¹²⁶⁶	320
Doc 153 : terrassiers de l'entreprise Maroteaux-Cabaret prenant la pose. Pelle, piochon à la main. Un bras de brouette dépasse sur la gauche de la photographie ¹²⁶⁷	321
Doc 154 : équipe de maçons prenant la pose, écoles Saint-Waast. Echafaudage en boulines. Les trous pour l'étage suivant est prévu au dessus du niveau des fenêtres. L'échafaudage monte en même temps que la construction, d'où la grande échelle ¹²⁶⁸	322
Doc 155 : structure porteuse de la dalle en béton vue du dessous. Porteurs IPM et briques creuses. Au dessus béton. Modèle à simple porteur ¹²⁶⁹	323
Doc 156 : fausse équerre ou sauterelle de charpentier : instrument utilisé pour reporter les mesures ¹²⁷⁰	325
Doc 157 : compas de charpentier : outil compagnonique ¹²⁷¹	325

¹²⁶¹ Coll. Association Roches et Carrière.

¹²⁶² Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹²⁶³ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, photographie des réserves, tailleur de pierre, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁶⁴ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁶⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁶⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁶⁷ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

¹²⁶⁸ Coll. Potier, Bucy-le-Long.

¹²⁶⁹ Coll. du CARHOMT, techniques de la reconstruction, fonds photographique.

¹²⁷⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

¹²⁷¹ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

Doc 158 : herminette de charpentier : outil utilisé pour « rattraper » le bois au moment de l'assemblage ¹²⁷²	325
Doc 159 : hachette arrache clous de charpentier ¹²⁷³	325
Doc 160 : ragasse de charpentier ¹²⁷⁴	325
Doc 161 : serre poutre de charpentier : outil de montage des charpentes ¹²⁷⁵	325
Doc 162 : hachette façon Angers de couvreur : pour retailler les ardoises sur le toit ¹²⁷⁶	326
Doc 163 : hachette de couvreur d'ardoises ¹²⁷⁷	326
Doc 164 : enclumettes de couvreur : piquées dans un chevron, elles permettaient de retailler les ardoises ¹²⁷⁸	326
Doc 165 : carrelage rouge sans motif (type le plus courant) ¹²⁷⁹	327
Doc 166 : carrelage à motifs de feuillages stylisés (quatre carreaux sont nécessaires pour obtenir un décor complet) ¹²⁸⁰	327
Doc 167 : carrelage à motifs représentant une fleur stylisée ¹²⁸¹	327
Doc 168 : carrelage à motifs représentant une fleur entourée d'un octogone (quatre carreaux sont nécessaires pour former un motif) ¹²⁸²	327
Doc 169 : carrelage à motifs représentant du laurier ¹²⁸³	327
Doc 170 : carrelage à motifs représentant quatre trèfles blancs sur fond bleu ¹²⁸⁴	327
Doc 171 : armoire en bois blanc, 1920 ¹²⁸⁵	329

¹²⁷² Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

¹²⁷³ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

¹²⁷⁴ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne)..

¹²⁷⁵ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret et entreprise Laruelle (vailly-sur-Aisne).

¹²⁷⁶ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁷⁷ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁷⁸ Coll. du CARHOMT, conservation des outils de la reconstruction, charpentier, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁷⁹ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸¹ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸² Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸³ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸⁴ Coll. du CARHOMT, conservation des matériaux de la reconstruction, entreprise Maroteaux-Cabaret.

¹²⁸⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

Doc. 172 : assiette à motifs de cerise peinte à la main, Vassogne, XIXème siècle (faïence) ¹²⁸⁶	330
Doc 173 : assiette à motifs de roses, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence) ¹²⁸⁷	330
Doc 174 : assiette à motifs de fleurs, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence) ¹²⁸⁸	330
Doc 175 : assiette à motifs de feuillages, produit manufacturé, Vassogne, XXème siècle (faïence) ¹²⁸⁹	330
Doc 176 : saloir en terre cuite. Nombreuses imperfections sur l'ensemble de sa surface. Produit artisanal. Vassogne, XIXème siècle (terre cuite) ¹²⁹⁰	330
Doc 177 : petits pots à saindoux en terre cuite, produits manufacturés. Vassogne, XXème siècle (terre cuite) ¹²⁹¹	330
Doc 178 : pot à soupe, produit manufacturé. Vassogne, XXème siècle (terre cuite) ¹²⁹²	330
Doc 179 : verre à pied. Bulles et déformations. Produit artisanal. Vassogne, XIXème siècle (verre) ¹²⁹³	330
Doc 180 : ensemble de verres domestiques et de café. Régularité et motifs par moulages. Vassogne. XXème siècle (verre) ¹²⁹⁴	330
Doc 181 : armoire de l'école de Vassogne. Portes pleines. XXème siècle ¹²⁹⁵	331
Doc 182 : bibliothèque de l'école de Vassogne. Portes vitrées. XXème siècle ¹²⁹⁶	331
Doc 183 : bibliothèque de l'école d'Oeuilly offerte par l'Enfant de France en 1923. Portes vitrées ¹²⁹⁷	331
Doc 184 : confier l'avenir de l'agriculture aux techniciens et biologistes : Acheter des engrais composés Saint-Gobain. Comment passer des faibles rendements à l'abondance. Publicité de 1934 ¹²⁹⁸	343

¹²⁸⁶ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁸⁷ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁸⁸ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁸⁹ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹⁰ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹¹ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹² Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹³ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹⁴ Coll. du CARHOMT, objets de la vie domestique.

¹²⁹⁵ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁹⁶ Commune de Vassogne, phot. Bedhome.

¹²⁹⁷ Commune d'Oeuilly, phot. Bedhome.

¹²⁹⁸ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 304.

Doc 185 : vanter les mérites des nouveaux modèles de charrues réversibles à avant-train : publicité pour les charrues fondeur à Chauny (Aisne) ¹²⁹⁹	344
Doc 186 : publicité pour un système de bons émis par le Crédit Agricole, vers 1930 ¹³⁰⁰	345
Doc 187 : progression de la surface ensemencée en betteraves et en blé de 1918 à 1923. Extrait du rapport du préfet au conseil général de l'Aisne, Laon, 1923 ¹³⁰¹	346
Doc 188 : tracteur « Gerbe d'or » tirant une charrue réversible à trois socs dans le Soissonnais vers 1920 ¹³⁰²	347
Doc 189 : tracteur de marque Lanz tirant une charrue vers 1920 ¹³⁰³	347
Doc 190 : poirier rustique, dit localement « Poires de curés » replanté au lendemain de la Première Guerre mondiale sur la base des variétés d'avant guerre ¹³⁰⁴	349
Doc 191 : pommier Court Pendu, déjà signalé au XVème siècle ¹³⁰⁵	349
Doc 192 : pommier Reinette Clochard ¹³⁰⁶	349
Doc 193 : pommier De l'Estre ¹³⁰⁷	349
Doc 194 : un pied de Bacco (noir) ¹³⁰⁸	351
Doc 195 : fruit du Bacco : une grappe noire ¹³⁰⁹	351
Doc 196 : un pied de Noah (blanc) ¹³¹⁰	351
Doc 197 : fruit du Noah : une grappe blanche ¹³¹¹	351
Doc 198 : mairie-école de Craonne ¹³¹²	359
Doc 199 : discours du Maire (Mr Cabaret) devant l'église de Vassogne ¹³¹³	381

¹²⁹⁹ *L'illustration économique et financière*, 1^{er} novembre 1924.

¹³⁰⁰ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 326.

¹³⁰¹ Arch. dép. Aisne.

¹³⁰² Arch. du CARHOMT, série R.

¹³⁰³ J-M Lecat, *Paysans de France : un siècle d'histoire rurale (1850-1950)*, Paris, EDL, éd. De Lodi, 2005, p. 261.

¹³⁰⁴ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 3.

¹³⁰⁵ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 5.

¹³⁰⁶ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 5.

¹³⁰⁷ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 5.

¹³⁰⁸ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 2.

¹³⁰⁹ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 2.

¹³¹⁰ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 1.

¹³¹¹ Coll. du CARHOMT, conservation des fruitiers, verger 1.

¹³¹² Commune de Craonne, phot. Bedhome.

¹³¹³ Arch. du CARHOMT, fonds Maroteaux-Cabaret.

Doc 200 : boîte à dragées offerte aux habitants par les marraines des cloches le 11 novembre 1930 ¹³¹⁴	382
Doc 201 : petite cloche de Bucy le Long ¹³¹⁵	382
Doc 202 : petite broche en forme de cloche offerte lors du baptême des cloches de Bucy le Long ¹³¹⁶	382
Doc 203 : les cloches de la commune de Vassogne sur leur charpente provisoire ¹³¹⁷	383
Doc 204 : bénédiction des cloches de Vregny, 15 août 1929. On notera la présence de nombreuses femmes lors de cette cérémonie ¹³¹⁸	383

¹³¹⁴ Coll. Adam, Vassogne.

¹³¹⁵ Coll. Potier, Bucy-le-Long.

¹³¹⁶ Coll. Potier, Bucy-le-Long.

¹³¹⁷ Arch. du CARHOMT, série R.

¹³¹⁸ Coll. Potier, Bucy-le-Long.

Index

Lieux et personnes

A

Abattoirs chemin des (Vailly-sur-Aisne)	65.
Adam (Vassogne)	76, 126, 155, 300, 351.
Adélaïde	16.
Adelswärd Théodor	359, 364, 373.
Ailette (rivière)	15, 17, 26, 181, 239.
Ailette (vallée)	16, 18, 25, 32.
Ailles	133, 255, 256.
Aisne (département)	14, 19, 23, 26, 34, 38, 84, 86, 101, 104, 109, 119, 127, 132, 138, 141, 150, 165, 173, 180, 229, 294, 306, 334, 338, 341, 350, 355.
Aisne (rivière)	15, 25, 79, 81, 239, 305.
Aisne (vallée)	16, 18.
Aix en Provence	64, 89.
Aizy-Jouy	17, 51, 74, 77, 80, 167, 168, 191, 282, 286, 287.
Alan	163.
Aland Iles d'	372, 373.
Algérie	112.
Allemagne	14, 27, 196, 311, 334, 371, 372.
Alma Pont de l' (Paris)	269.
Alsace	24.
Amette	166.
Amiens	166.
Amiens (Université Jules-Verne)	33.
Ange Gardien (l')	82.
Animmer Lena	375.
Anon (Vassogne)	276.
Aragon	269.
Archives Départementales de l'Aisne	34, 35, 50, 334.
Ardennes	169, 194.
Armand Blanchet (fonderie à Paris)	309, 384.
Arras	166, 206, 270.
Artois l'	306.
Athies-sous-Laon	246.
Attal Robert	238, 239.
Auburtin	97, 201, 270.
Audoin-Rouzeau Stéphane	245.
Auzelle Robert	270.

B

Bac rue du (Vailly-sur-Aisne)	65.
Barbarre	192.

Barisis-aux-Bois	127.
Bartola Michel	232.
Basly	138.
Bastié (architecte)	92, 161, 200, 202, 203, 282, 286, 360, 367.
Baudesson (Vassogne)	206.
Baudesson Jean (Vassogne)	384.
Bazin	169.
Beaulne et Chivy	255.
Beaurieux	17, 21, 43, 53, 54, 55, 63, 75, 107, 126, 130, 142, 175, 181, 187, 191, 200, 207, 209, 214, 221, 229, 242, 248, 290, 305, 331, 343, 376, 377.
Beautor	341.
Beauvais	166.
Becker Annette	245.
Becque Henry	199.
Bégué	358.
Béguin-Caton Eudorie-Rose (Paissy)	56.
Bel (Craonne)	64.
Belgique	14, 236, 237.
Bellevue	209.
Bellot (Vassogne)	218.
Bergslagen	367.
Berlemont (Corbeny)	78.
Bernadotte	369.
Bernard Saint	69.
Berry-au-Bac	252.
Besançon (Soupir)	187.
Besseuille	186.
Beylard Daniel (architecte)	54, 200, 203, 204, 205, 206, 210, 220, 289.
Binet Charles Henri Joseph	168, 170.
Blanchard (Craonne)	139, 187, 270, 366.
Blérancourt	180, 189.
Block	375.
Blondel (architecte)	201, 202.
Blum Léon	223.
Bonneuil-en-Valois (carrière)	315.
Borel Emile	135.
Borgnard (Trucy)	86, 348.
Börjeson (pasteur)	363.
Bôtier	188.
Boucher Alfred (Chevregny)	182, 184.
Bouconville	16.
Bouconville-Vauclair	18, 32, 51, 157, 191.
Bouleau (Craonne)	64.
Bourg et Comin	17, 54, 56, 63, 70, 79, 87, 101, 109, 142, 187, 191, 202, 343.
Bourgeois Léon	193.
Bourgeois Marcel	169.
Bourré (avocat)	154.

Bouteille (Chavignon)	187.
Bôve (château de)	16, 67.
Branting Hjalmar	364, 373.
Braye-en-Laonnois	17, 62, 80, 187, 191, 279, 384.
Bretagne	42.
Breton (Député)	250.
Bruaux	188.
Brunehant Louis	186, 187, 188.
Brunet Emile	297.
Brunhes Delamarre Mariel Jean	85.
Bruyères et Montbérault	142, 244.
Bucy-le-Long	80, 186, 382.
Buridant Jérôme	86.
Busschaert Rik	236.
Bussière Eric	34, 91.

C

Cabaret Emile (Vassogne)	172, 206, 218, 232, 233, 234, 274, 355, 381, 385.
Cabaret Suzanne (Vassogne)	235.
Café de la Coupole (Paris)	269.
Café du Dôme (Paris)	269.
Californie (plateau)	16, 17.
Callon	136.
Calmette Docteur	375.
Cambrai	26.
Campardon	199.
Camus	169.
Canada	55, 376, 377.
Capronnier Jean-Charles	294.
Caraud Pierre	179.
Carlier Achille	299.
Carpentier Paul (Vailly-sur-Aisne)	65.
Cassini	18.
Caverne du Dragon	69, 253.
Celles-sur-Aisne	79.
Celles-sur-Plaine	311.
Centre Historique du Monde du Travail (Musée de Vassogne)	36, 207.
Cerny-en-Laonnois	16, 17, 25, 51, 92, 132, 133, 187, 191, 232, 278, 294, 343.
César Jules	14.
Ceyrat	355.
Châlons sur Marne	166, 184.
Chamberlin (Bourg et Comin)	187.
Chamouille	18, 191.
Champagne	26.
Champollion lycée de garçons (Grenoble)	369, 370.
Charles de Cerjat	355.
Charleville	301.
Charpentier (Entreprise)	244.
Charpentier (Maire de Sedan)	194.
Charpentier Aimé (Braye-en-Laonnois)	384.

Charpentier Louis	232.
Chassemy	186.
Chassepot (Beaurieux)	107.
Chaudardes	17, 57, 191.
Chaulnes	100.
Chauny	169, 190, 344.
Chavance Louis	71.
Chave Isabelle	34.
Chavignon	18, 51, 66, 187, 191, 243, 292.
Chavonne	17, 51, 187, 191.
	14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 46, 47, 50, 52, 53, 54, 55, 59, 61, 65, 66, 67, 71, 77, 78, 79, 81, 84, 86, 89, 94, 97, 99, 101, 109, 121, 122, 128, 130, 138, 142, 144, 145, 148, 150, 151, 152, 156, 162, 167, 169, 171, 173, 176, 196, 200, 202, 219, 235, 237, 238, 242, 243, 246, 247, 248, 251, 252, 253, 254, 255, 258, 264, 268, 270, 272, 274, 280, 286, 293, 302, 304, 306, 312, 317, 318, 324, 331, 334, 336, 338, 341, 343, 347, 350, 352, 354, 355, 358, 359, 361, 377, 380, 388, 390, 392.
Chemin des Dames	
Chermizy-Ailles	18, 191, 255.
Chevregny	18, 163, 181, 182, 183, 184, 187, 191, 245, 291.
Chimy (ferme)	37.
Choisy Auguste	200.
Chouard (entreprise)	181, 185.
Chovet et Cazier (Entreprise)	207, 232.
Chrétien Suzanne (Vassogne)	272, 273, 320.
Chypre	222.
Cladel Marius Léon	244.
Clorenec Louis	183, 186.
Clout Hugh	34, 132.
Clovis rue (Reims)	202.
Cochon-Fayolet (Braye-en-Laonnois)	384.
Coeuvre	186.
Cohan	44.
Colligis-Grandelain	18, 51, 99, 180, 181, 183, 185, 187, 191, 286.
Compiègne	79, 242.
Concorde place de (Paris)	269.
Convention rue de (Paris)	203.
Corbeny	16, 17, 18, 77, 78, 142.
Corez-Chantre Désiré (Pargny)	63, 182.
Cornudet	30, 193, 201, 202.
Coubart (Colporteur)	250.
Coucy (forêt)	86.
Coucy le Château	169, 252.
Coucy le Château (Canton)	189.

Courtecon	255.
Courtois René	32, 36, 91, 296.
Couturier-Voizelle (Beaurieux)	63.
Couturier-Voizelle (Cuiry-les-Chaudardes)	66.
Couvailles port de (Vailly-sur-Aisne)	80.
Cox James	165.
Coze	188.
Crâne (Oulches)	233.
	16, 17, 26, 51, 58, 59, 63, 64, 76, 84, 86, 92, 99, 101, 109, 142, 161, 167, 168, 187, 191, 202, 239, 243, 244, 245, 250, 252, 254, 255, 282, 283, 284, 285, 286, 292, 338, 354, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 370, 374, 375, 376, 377, 384, 388.
Craonne	
Craonne (canton)	97, 355.
Craonne (plateau)	25, 132.
Craonne Vieux	92, 254.
Craonnelle	17, 76, 86, 101, 142, 162, 191, 207, 209, 350.
Craonnelle (château)	67.
Crécy	98.
Crépy en Laonnois	241.
Croisette la (section cadastrale Vassogne)	103.
Cuiry les Chaudardes	17, 57, 66, 191, 207, 215.
Cuissy (abbaye de)	67.
Cuissy et Geny	17, 191, 207, 343.

D

Dalbiez	196.
Dali	269.
Daure Jean-Baptiste	163.
Dautry Raoul	206.
Dawes (plan)	27.
Debraine (Chavonne)	187.
Debrottonne René	152.
Decq (Vassogne)	89, 90, 206.
Deflandre rue (Soissons)	188.
Deguisse Olivier	97, 180.
Dejoie abbé	381.
Del Piccolo Ernest	215, 216.
Delandre Robert	244.
Delaroche-Vernet	386.
Delattre (ingénieur)	122.
Delorme	168.
Démoulin (Paissy)	77, 241, 349.
Denis Maurice	286.
Deprez (Barisis-aux-Bois)	127.
Descambres	186, 188.
Dessainet	241.
Deviolaine Georges	168.
Dibie Pascal	389.

Dimier Père	296.
Dizy	305, 307.
Dorgelès Roland	35, 37, 38, 60, 79, 95, 103, 125, 126, 131, 145, 151, 179, 200, 242, 246, 248, 249, 258, 271, 276, 335, 391, 392.
Doucedame Frédéric	131, 151, 194, 195, 196, 197.
Doumer Paul	358.
Duby Georges	19.
Duferté	232, 248.
Duménil Anne	34.
Durin Lucie (Craonne)	366, 384.
Duvignaud Jean	380.

E

Edén	372.
Ehrensward (comte)	364, 367, 370, 375, 376.
Eluard Paul	269.
Enghien les Bains	356.
Ernst Max	269.
Escource	311.
Espagne	371.
Estonie	376.
Etats-Unis	27, 268.

F

Faillot (Pargny)	187.
Fatoux (architecte)	181, 185.
Faubourg de la rivière rue du (Vailly-sur-Aisne)	65.
Faulkner	12.
Faverolles	156, 158.
Fénelon	254.
Féron Gabriel (Corbeny)	78.
Ferté Henri	169.
Ferté Jacques	174.
Filain	18, 191.
Finlande	372, 373.
Fismes	43, 44, 142, 215.
Fissiaux (Chevregny)	187.
Flamand Paul	239.
Flandres (les)	26, 306.
Fontaine	189.
Fontaine (ferme de la)	57.
Ford B. Georges	202.
Forzy Albert	157.
Fumay	301.

G

Gambard (géomètre à Beaurieux)	130.
Gargominy curé (Beaurieux)	376, 384.
Garnier Roger	174.
Garnier Tony	206.
Gaudin et Compagnie (atelier)	289.
Gaulle de Charles	235.
Geiswiller instituteur (Beaurieux)	376.

Génard-Sérriot (Craonne)	63, 64.
Genteur (Craonne)	76, 101, 109, 337.
Gentil (Colligis)	181.
Georgette Lucie (Craonne)	384.
Gérard Emile	312.
Gibon	169.
Gilardoni	305.
Gilbard (saint)	77.
Giraudoux Jean	165.
Glennes	246.
Gorjus (adjoint au maire de Lyon)	357.
Grande Bretagne	27.
Grandelain	255, 280, 298, 299.
Greber Jacques	270.
Grèce	235, 237.
Gricourt	168.
Grimal	169.
Guignicourt	79, 80, 190.
Guillebert (instituteur à Beaurieux)	126.
Guillemot	186, 188.
Guimard	200.
Guise	43.
Guislin Jean-Marc	138.
Guitton (Entreprise)	207.
Gutton André	270.
Guyart (Pontavert)	187.

H

Ham	100.
Hamaret carrière d' (Vailly-sur-Aisne)	65.
Hauser Henri	340.
Hautemont (Braye-en-Laonnois)	187, 384.
Hautemont Clovis (Braye-en-Laonnois)	384.
Hauthion (Craonne)	366.
Haut-Rhin	305.
Haybes	303.
Hébert-Stevens (atelier)	284.
Hédouville Charles de	168.
Hédouville de Anne-Marie (Craonne)	376, 384.
Hennezel Jehan Marie-François de	186, 188, 189.
Henri (Entreprise)	207, 232.
Henri II	22.
Henriette Jeanne (Craonne)	384.
Henry IV	199.
Hérante (Architecte)	203.
Héricault	193.
Héricourt Gaston	189.
Hermant Jacques	201.
Herriot Edouard	358, 378.
Hindenbourg (ligne)	26.
Hôtel Dieu (Laon)	241.
Houdry (Vassogne)	213.
Hubert Auguste (Vassogne)	384.

Huéquart (Entreprise)	243.
Hugues Frédéric	157.
Hurtebise (ferme d')	25, 66, 69, 243, 252.

I

Ihl Olivier	385, 386.
Ile-de-France	14.
Indochine	38.
Italie	235, 237.

J

Jarillon Pierre	362.
Jaussely Léon	270.
Javal (docteur)	42.
Jésus Syrach café de (Paris)	368.
Jeu de Paume (Paris)	200.
Joffre	24, 25.
Joly (chef de brigade à Vailly-sur-Aisne)	75.
Jones Owen	293.
Jore	163.
Josephson Ernst	368.
Josset Raoul	244.
Jourdain Franz	199.
Jumigny	17, 36, 54, 67, 104, 105, 106, 127, 130, 137, 191, 207, 209, 232, 245, 247, 248, 290.

K

Kyriacos (Vassogne)	238, 240, 277.
---------------------	----------------

L

La Fère	157, 190, 252.
La Ferté Milon	307.
La Renaissance (ardoisière des ardennes)	303.
La Vallée Foulon	17, 255.
Labarre (Vailly-sur-Aisne)	98.
Lacambre curé (Vassogne)	384.
Laffaux	294.
Laffaux (calvaire de)	16.
Laffaux (Moulin)	252.
Laffaux (ravin)	82.
La-Flize	186.
Lallemant (Chevregny)	184.
Lamartine	320.
Laon	14, 16, 142, 152, 169, 192, 252.
Laonnois (le)	21, 272, 299.
Larsson Carl	368.
Laurent Marcel	195.
Laval Pierre	158.
Le Bain de pieds des Carriers (puits)	312.
Le Corbusier	264, 269, 280.
Le Syndicat	311.
Lebrun Albert	223.
Lecompte (Pontavert)	187.

Lecompte Gaston	241.
Leduc (Filain)	187.
Lefort	199.
Léger (Vassogne)	213.
Léger Fernand	269.
Legrand-Machet (Bourg et Comin)	62, 70.
Leleu Arthur	172.
Lenell Karl-Erik	361.
Lépicier Berthe (Vailly-sur-Aisne)	71, 73.
Letrillart (Monampteuil)	187.
Lévêque Jules	301, 302.
Levert (entreprise)	181.
Librairie Générale des Ecoles (Meaux)	332.
Liesse	182.
Lille	375, 376.
Lindberg Gösta	366.
Ljungberg (Consul Général de Suède)	367.
Lobry Gérard	100.
Loiret (département)	156.
Lombard et Bastin (Dizy)	305.
Lorraine	24, 180, 186, 308.
Loucheur Louis	196, 360.
Louis XV	16.
Loze	186.
Lubersac Guy de	156, 158, 159, 163, 186, 187, 189, 191, 192.
Luçon Louis Joseph	165, 168, 169.
Ludendorff	26.
Lund Université de	369.
Lyon	200, 206, 356, 357, 358, 369, 377, 378.
Lyon (faculté de droit)	180.

M

Maclet Botton (Pépiniériste)	352.
Magritte	269.
Maison des syndicats agricoles	152.
Maizy-sur-Aisne	80.
Malescot (Chevregny)	184.
Malmaison (la)	26.
Malmaison ferme de (Chavignon)	279.
Malval	255.
Malval (ferme de)	66.
Marceau (Vassogne)	218.
Marcillieux Patrice	194.
Marcou (saint)	18, 77, 78.
Mare André	200.
Maréchal Maurice	38.
Margotin et Roubert	200.
Marguerite Lucienne (Braye-en-Laonnois)	384.
Marival Guy	152.
Marle	170.

Marmottin	169.
Marne	14, 24, 26, 194, 256.
Maroteaux Auguste (Vassogne)	209, 210, 232, 233.
Maroteaux-Cabaret (entreprise)	54, 157, 206, 207, 208, 209, 219, 220, 221, 232, 240, 275, 289, 300, 314, 315, 316, 319, 320, 321, 341.
Marquette	376.
Matisse	368.
Meaux	332.
Médard (saint)	77.
Médard Saint (fontaine)	80.
Médéric rue (Paris)	369.
Mennechet Ernest Victor	169, 170, 171, 172, 173, 174, 381, 384.
Merval	343.
Messines	26.
Meunier Georges (Craonne)	384.
Meurant Lucien (Notaire)	233, 343, 376.
Meuse	169, 256.
Michaud (Reims)	332.
Michon Maurice (Craonne)	171, 384.
Millerand	135.
Misère (vallée de)	79.
Monampeuil	18, 51, 187, 191.
Moncourtois (Vassogne)	214.
Monfourny	168.
Monnet Georges	37.
Montaudon (Colligis)	181, 185, 187.
Montdidier	26.
Montmartre (Paris)	269, 368.
Mont-Notre Dame	169.
Montparnasse (Paris)	269, 368.
Morbihan	42.
Moreau de Jonnés Alexandre	134.
Moulins	17, 191, 343.
Mourry (Craonne)	64.
Moussy-Verneuil	17, 87, 191, 343.
Muscourt	343.

N

Nail Louis (député)	42.
Nanquette	164.
Nantes	163.
Napoléon Ier	243.
Narbonne Lara (comtesse de)	16.
Nathan Fernand	331.
Nemours	308.
Nerke comte de (Prince Eugène)	363.
Neufchâtel (canton de)	242.
Neuville sur Ailette	18, 191.
Neveu (Beaurieux)	187, 376.
Nicault Catherine	34.

Nicolas (Vassogne)	238.
Nivelle	25, 26, 46, 69, 79, 86, 295.
Nivet Philippe	34, 42.
Noël Gilbert	342.
Nojant	186.
Nord Pas-de-Calais	14, 17, 34, 334, 342.
Noyon	26.

O

Octaire (Trucy)	86, 348.
Oeuilly	17, 54, 56, 191, 290, 296, 297, 331, 343.
Offenstadt Nicolas	33, 77.
Oise	14, 79, 229.
Ormois	186.
Ornano rue (Paris)	369.
Ortis Léonard	248.
Ostel	17, 51, 67, 68, 191.
Otto dix	268.
Oulches La Vallée Foulon	17, 103, 191, 203, 207, 209, 233, 281, 343.
Ozenfant Amédée	269.

P

Paissy	17, 19, 51, 54, 56, 57, 77, 191, 288.
Pancy-Courtecon	18, 181, 191.
Papelard	192.
Paquet Pierre	206.
Pargnan	17, 51, 54, 76, 187, 191, 343.
Pargny-Filain	18, 51, 63, 84, 182, 187, 191, 246.
Paris	14, 24, 25, 26, 37, 71, 73, 134, 159, 166, 169, 170, 194, 200, 268, 269, 278, 293, 312, 356, 364, 365, 368, 369, 374, 375.
Parmentier (Chevregny)	181.
Parties Primo	232.
Payer (Entreprise)	241.
Pechenard Pierre Louis	170.
Péronne	100.
Pétain	25, 26, 158.
Peterson Sven	369.
Petit (abbé)	171, 384.
Pétrograd	376.
Pétrograd rue de (Paris)	169.
Pic Louis	180.
Picardie	17, 26, 34, 34, 100, 132, 294, 306, 334.
Pichelin (entreprise)	181.
Pie XI	170, 171, 173, 384.
Pierrepont	189.
Pillant Daniel	108.
Pillard-Verneuil	285.
Pilleboue Frédérique	32.
Poincaré Raymond	27, 165, 340, 371.

Poittevin (Député)	194.
Pologne	235, 237.
Pont-Arcy	109.
Pontavert	17, 51, 60, 86, 109, 142, 187, 191, 242, 367.
Pontoy (moulin)	142.
Portelette Maurice (Vassogne)	232.
Portugal	235.
Prévot René	232.
Prioré (château du)	67, 68.
Prison la (section cadastrale Vassogne)	103.
Prost Antoine	386.
Prost Henri	270.
Puy-de-Dôme	355.

R

Raincy Notre-Dame du	290.
Ramonchamp	311.
Régence café de la (Place du théâtre à Paris)	368.
Reims	14, 165, 166, 169, 174, 194, 200, 202, 215, 248, 252, 270, 278, 289, 293, 331, 332.
Reims (Université de)	34.
Reiset	140.
Remaury Pierre	270.
Renty Jeanne (Craonne)	384.
Ressons-le-Long	169.
Rethel	142.
Rillart de Verneuil Henri	156, 157, 158, 172, 196, 209, 210, 258, 278, 337, 366, 380, 384, 392.
Roche (Maire de Reims)	194.
Rockefeller	165.
Rodolphe-Rousseau Jacques	179, 180, 189, 192.
Rogé Louis	67.
Roquere	358.
Rosser (Pierrepont)	189.
Rotonde café de la (Paris)	369.
Roucy	142.
Rouillon (Vassogne)	213, 218, 341.
Rousseau (Pargnan)	187.
Roussel	185.
Roussy (comté de)	19.
Royaume-Uni	222.
Royer Jean	270.
Ruelle-Hautemont (Vassogne)	37, 276.
Ruelle-Hautemont Solange (Vassogne)	44, 102, 238, 248, 329.
Rufenach Eva (Vassogne)	300, 385.
Ruhr	160.
Russie	372, 375.

S

Sabat (Vassogne)	238.
Saint Guillaume rue (Paris)	268.
Sainte	339.
Sainte-Genneviève rue (Laon)	190.
Saint-Erme	331.
Saint-Germain boulevard (Paris)	195.
Saint-Gobain	169, 343.
Saint-Jean des Vignes abbaye (Soissons)	297.
Saint-Joseph (ardoisière des ardennes)	303.
Saint-Pierre Aigle	169.
Saint-Quentin	169, 297.
Saint-Rémy rue (Soissons)	188.
Saint-Waast	322.
Salmon (Entreprise)	244.
San Salvador	200.
Sarradin	164.
Sars Maxime de	19, 43, 91, 101, 167, 280.
Saulxures sur Moselotte	311.
Sauvy Alfred	135.
Savary (architecte)	181, 185.
Savigny Albert de	186.
Schlieffen	24.
Seblin	158.
Sedan	194.
Sellier Louis (Jumigny)	130, 210.
Sellier Paul (Jumigny)	127.
Sellier Reine (Jumigny)	127.
Sellier Stéphane	235.
Sellier-Déprez (Jumigny)	66, 67, 124, 127, 130.
Sens	42.
Sermoise	169.
Serval	343.
Simiand François	135.
Sir Léon (Vendresse)	83.
Söderblom Nathan	368.
Soissonnais (le)	95, 272, 299, 344.
Soissons	16, 37, 142, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 186, 187, 238, 252, 276.
Soissons route de (Vailly-sur-Aisne)	65.
Soull'ard Pascal	244.
Soupir	17, 51, 80, 81, 142, 187, 191, 203, 238, 246, 247, 254, 298, 305, 341.
Soupir (château)	67.
Stenberg Herman	367.
Stockholm	359, 360, 361, 363, 369, 373, 374.
Streuvels Stijn	236.
Süe Louis	200.
Suède	360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374.

T

Temple rue du (Reims)	269.
Tergnier	206.
Thiers	29, 111, 134.
Thiffine (Cerny en Laonnois)	187.
Thirion (ameublement)	331.
Thomas Albert	135.
Thuillard (Architecte)	203.
Thury Héricart de	312.
Tondeux (Colligis)	181.
Tour du Pin	153.
Tribondeau	342.
Troyon	255.
Trucy	18, 85, 86, 90, 191, 280, 349.
Trygger	364.
Tunisie	355.
Turbil (entreprise)	181, 314.

U

Urcel	280, 298, 299.
-------	----------------

V

Vaillat Léandre	266, 270.
Vailly-sur-Aisne	17, 51, 57, 65, 71, 73, 75, 80, 81, 98, 162, 187, 191, 196, 197, 243, 244, 252, 253, 276, 292, 296, 297, 306, 354, 356, 357, 358, 377, 378, 380.
Vailly-sur-Aisne (Canton)	194.
Valéry Paul	199, 200.
Valois	158.
Van Dongen	268.
Varoqueaux (Pargny)	84, 85.
Vassal	186.
Vassogne	17, 19, 20, 36, 37, 43, 46, 61, 62, 64, 76, 89, 103, 107, 110, 167, 168, 171, 172, 191, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 213, 214, 215, 216, 232, 240, 245, 248, 272, 279, 281, 287, 288, 289, 292, 306, 309, 312, 314, 316, 319, 320, 330, 331, 341, 342, 343, 354, 355, 380, 381, 382, 383.
Vatican	174.
Vauclair (abbaye)	18, 32, 67, 69, 253, 294, 295, 296.
Vauclair (forêt)	86, 92, 134.
Vauclair (moulin)	134.
Vauclair (plateau)	25.
Vauclair (village)	134, 255.
Vauxbuin	186.
Vendresse	255, 314, 335, 355.
Vendresse-Beaulne	17, 21, 51, 83, 98, 191, 304, 341, 381.
Verdun	26, 127, 248.

Verneuil	157.
Verneuil Margeurite de	87.
Verneuil-Courtonne	255, 314.
Versailles	27.
Versailles café de (Paris)	369.
Véziat Emmanuel	213, 193.
Vichy	158.
Victoire	16.
Victor Saint (ferme)	133.
Vieil-Arcy	246.
Vienne de	169.
Vierzy	186.
Viéville de	172.
Vigato Jean-Claude	266.
Villemand Emile	157.
Villers Cotterêts	242, 311.
Vincent Saint (la plaine)	98.
Vinchon rue (Laon)	189.
Vinet Marie-Appoline	384.
Viollet-le-Duc Eugène	200, 267, 270.
Vosges	34, 311, 312.
Vregny	171, 172, 384.

W

Watrín Nicolas	301, 302.
Wauthy (fonderie à Sin le Noble)	310.
Wilson	165.
Winnipeg	55, 376.
Wolfersdorf	305.
Wrangel	368.

X

Xertigny	311.
----------	------

Y

Ypres	26.
-------	-----

Z

Zamattio Angelo	232.
Zola Emile	199.
Zone Bleue	132.
Zone Jaune	132.
Zone Rouge	83, 92, 132, 133, 151, 197, 238, 255, 294, 295, 314, 338.
Zorn Anders	368.

Table des matières

<u>Sommaire</u>	10
<u>Cadre général</u>	14
<u>Introduction générale</u>	32
<u>1^{ère} partie : Le désastre : perceptions, appréhensions, gestions immédiates de l'événement ruine</u>	40
Chapitre Premier : Evénement ruine et société du Chemin des Dames. Le temps du bilan	46
I) Une évaluation des dommages immobiliers et mobiliers au lendemain de la première guerre mondiale (1919)	50
1) L'état des communes : généralités	50
2) Une analyse plus précise	53
a) Les dommages immobiliers	53
b) Les dommages immobiliers des particuliers	60
c) Les dommages mobiliers	69
- Le cas des particuliers	69
- Le cas des communes	75
d) Des infrastructures ruinées	78
II) Terroirs et paysages : « un pays aplati »	82
1) Les terres	83
a) Les terres agricoles	83
b) Le cas particulier des arboriculteurs, viticulteurs, apiculteurs	84
2) Les jardins	85
3) Les bois	86
III) D'un bilan matériel aux perceptions du désastre	88
1) Victimes ou sinistrés	89
2) L'historien : l'enjeu des ruines	91

3) Vers une archéologie de la dévastation ?	92
Chapitre Deuxième : Tendre vers un Etat providence dans les régions dévastées	94
I) Protéger le citoyen et « faire » vivre au provisoire	94
1) De la débrouillardise des particuliers...	94
2) ... à l'interventionnisme étatique	98
a) Les types de construction	100
b) De l'organisation des provisoires à leur devenir	103
3) Vivre là où on manque de tout	108
4) La « provisoire », un enjeu patrimonial ?	109
II) Plus de justice ? La prise en charge des dommages par l'Etat : légiférer, administrer, juger	111
1) La naissance de la loi sur les dommages de guerre : jurisprudence, prémices, élaboration	111
2) Légiférer : les grands traits de la loi du 18 avril 1919	112
a) Définir les dommages, admettre au bénéfice du droit	112
b) Modalités de calcul des indemnités	115
3) Administrer le financement de la Reconstruction : le rôle du contrôle	119
4) Loi et dossiers de dommages de guerre au filtre du terrain : application et limites sur le Chemin des Dames	121
III) Des procédures mal adaptées aux sinistrés et au type de population touchée	125
1) Une loi complexe dans son application	125
2) Après la Grande Guerre, la « Grande Arnaque » ?	128
IV) Cartographies, indicateurs et statistiques à la rescousse de l'Etat	131
1) Classer les terres : l'enjeu territorial	132
2) Connaître et compter pour agir : l'enjeu démographique	134
a) Les statistiques au service de l'Etat : quel enjeu ?	134

b) Submersion des enquêtes dans les régions dévastées : un vecteur essentiel d'ajustement des politiques	136
3) Ravitailler les réfugiés : l'enjeu « humanitaire »	138
<u>2^{ème} partie : Stratégies des acteurs de la reconstruction : entre restauration et renouvellement</u>	146
Chapitre Troisième : Restauration et perpétuation d'un ordre social, économique et culturel	150
I) La prédominance de l'agriculture	150
1) Le syndicalisme agricole de masse	152
2) Le cultivateur face à la tâche à entreprendre	154
II) Le maintien des élites traditionnelles	156
1) Les notables parlementaires, protecteurs de la population sinistrée ?	156
2) Les maires, entre Etat et administrés	161
III) L'offensive pastorale des Hommes de Dieu	164
1) L'impulsion du cardinal Luçon dans la reconstruction	165
2) Les coopératives de Reconstruction des églises dévastées	166
3) Mgr Mennechet et le Chemin des Dames : un exemple d'action pastorale sur le terrain	169
4) Le retour des curés de campagne : un réconfort ?	174
Chapitre Quatrième : Contre-pouvoirs et nouvelles figures sociales	178
I) Contre-pouvoirs du peuple administrateur ? Les coopératives de Reconstruction	178
1) Les coopératives de Reconstruction locales	178
2) Des Unions de Coopératives à la fédération départementale	186
3) Les réponses de l'Etat	193
II) Un exemple de contre-pouvoir politique et syndical : le Comité d'Action des Régions Dévastées.	194

III)	De nouvelles figures sociales : les Hommes de l'art au service du processus de Reconstruction	198
1)	Les architectes : un rôle moins innovant qu'espéré... par les architectes	199
2)	Le chantier du siècle (1919-1939)	207
a)	L'insertion dans le processus de Reconstruction : l'exemple de l'entreprise de maçonnerie Maroteaux-Cabaret	207
-	L'explosion de la demande (1919-1933)	208
-	La rupture d'équilibre (1933-1936)	220
-	De la récession à la crise (1936-1941)	223
b)	La question de la gestion du personnel et des matériaux	227
IV)	De nouvelles figures issues de l'immigration	235
V)	Un terrain favorable à la reprise des affaires	241
1)	Ceux qui se servent : vols et escroqueries dans les régions dévastées	241
a)	La reprise des affaires chez les enfants	241
b)	Prendre aux uns pour vendre aux autres	241
c)	Les rats de cimetièrè	242
2)	Le commerce de la mort	243
3)	Les marchands : des tenanciers de café aux colporteurs forains	247
4)	Du Tourisme de guerre au tourisme commémoratif	250
a)	Tourisme et guides	251
b)	Le tourisme et ses monuments	255
	<u>3^{ème} partie : La reconstruction matérielle du Chemin des Dames : une renaissance avortée ?</u>	262
	Chapitre cinquième : De nouvelles méthodes, de nouveaux outils : vers une nouvelle architecture ?	266
I)	L'architecture de la Reconstruction : entre modernité et ruralité	267

1) A nous l'Art ? L'architecture de la Reconstruction dans le courant artistique national : de Paris au Chemin des Dames	268
2) Le bilan architectural	271
a) Les habitations particulières	271
b) Les biens communaux	280
c) Le devenir des monuments historiques	294
3) Entre théâtralité et réalité	299
II) Les conditions matérielles de la Reconstruction : la question des matières premières, des outils et du mobilier	301
1) Extraire et produire la matière première	301
2) Les techniques de la Reconstruction	318
3) La reconstruction mobilière : le raz de marée des meubles et objets manufacturés	328
Chapitre sixième : Le cas particulier de l'agriculture : la guerre facteur de modernisation ?	334
I) Réparer les terres dévastées	334
II) Le remembrement des terres	337
III) La modernisation et ses limites	339
IV) Jardins, vergers et vignes ou la question des marges de l'agriculture	348
1) Les ruraux et leurs lopins	348
2) La question de la viticulture	350
Chapitre septième : De la solidarité extérieure à la célébration de la communauté retrouvée : une clôture de l'évènement ruine en trompe l'œil	354
I) Dons et Reconstruction : l'exemple communal	354
1) Les dons à Vassogne	355
2) Le parrainage de la commune de Vailly-sur-Aisne par Lyon : un exemple de solidarité nationale	356
3) Le financement de la mairie de Craonne : un exemple de solidarité internationale	359

a) Ce que permettent de penser les sources françaises	359
b) L'apport des sources suédoises ou l'épineuse question de Craonne	361
- Un don désiré par la communauté suédoise en France...	361
- ... et relayé au sommet de l'Etat	373
II) La communauté retrouvée : les fêtes de la Reconstruction	379
1) Inaugurations et bénédictions : deux occasions festives	380
2) La fête : une impérieuse nécessité ?	385
3) Des fêtes pour panser les plaies de la guerre ?	386
<u>Conclusion générale</u>	390
<u>Sources</u>	396
<u>Bibliographie</u>	470
<u>Annexes</u>	494
<u>Table des illustrations</u>	540
<u>Index des noms de lieux et personnes</u>	556
<u>Table des matières</u>	572
<u>Remerciements</u>	578

Remerciements

- **Monsieur Frédéric ROUSSEAU**, Professeur, Université Montpellier III Paul-Valéry
- **Monsieur Yves DAUDIGNY**, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aisne
- **Monsieur Noël GENTEUR**, Conseiller Général, Maire de Craonne

- **Monsieur et Madame BEDHOME**
- **Madame Marie-Reine SELLIER**
- **Monsieur et Madame SELLIER**
- **Madame Andrée DEWIÈRE**
- **Monsieur Daniel PILLANT**
- **Madame Geneviève PETIT**
- **Madame Ingela GUERRIEN**
- **Madame Odile LUMBROSO**
- **Monsieur Karl-Erik LENELL**

- **Monsieur André POTTIER**
- **Monsieur et Madame POTIER**
- **Madame Solange RUELLE-HAUTÉMONT**
- **Madame Jeannette ADAM**
- **Monsieur Jean-Marie ADAM**
- **Madame DEMOULIN**
- **Monsieur et Madame BRISFERT**
- **Monsieur et Madame BIERRE**
- **Madame Eva RUFENACH**
- **Madame LARUELLE**

Merci à tous ceux que je n'ai pas cités.

